ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2004-2005

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

Finances Québec

ISSN 1488-9110
ISBN 2-550-46959-3
ISBN 2-550-46960-7 (PDF)

Dépôt légal – 3e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Michel Audet

Québec, Juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Faune	2005-03-31	9
Agence métropolitaine de transport	Transports	2004-12-31	19
Autorité des marchés financiers et Fonds d'indemnisation des services financiers	Finances	2005-03-31	34
Bibliothèque nationale du Québec	Culture et Communications	2005-03-31	54
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2005-03-31	72
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	Finances	2005-03-31	79
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2004-12-31	87
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2005-03-31	108
Centre de recherche industrielle du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	117
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2005-03-31	129
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration gouvernementale	2004-12-31	135
Commission de la capitale nationale du Québec	Transports	2005-03-31	271
Commission de la construction du Québec	Travail	2004-12-31	286
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2005-03-31	333
Commission des lésions professionnelles	Travail	2005-03-31	339
Commission des normes du travail	Travail	2005-03-31	347
Commission des relations du travail	Travail	2005-03-31	356
Commission des services juridiques	Justice	2005-03-31	362
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2005-03-31	381
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2005-03-31	394
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2005-03-31	414
Curateur public (Le)	Famille, Aînés et Condition féminine	2005-03-31	428
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2004-06-30	445
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2004-06-30	452
Financement-Québec	Finances	2005-03-31	457
Fondation de la faune du Québec	Ressources naturelles et Faune	2005-03-31	466
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	2004-12-31	478
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2005-03-31	485
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2005-03-31	493
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2005-03-31	497
Fonds de la recherche en santé du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	507

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages	Relations avec les citoyens et Immigration	2004-11-10	517
Fonds des cautionnements individuels des agents de voyages	Justice	2005-03-31	524
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	Justice	2005-03-31	530
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2004-12-31	537
Fonds en fidéicommis	Finances	2005-03-31	542
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi et Solidarité sociale	2005-03-31	545
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	551
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	559
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2005-03-31	568
Hydro-Québec	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-12-31	585
Immobilière SHQ	Affaires municipales, Sport et Loisir	2004-12-31	629
Institut de la statistique du Québec	Finances	2005-03-31	639
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation	2004-06-30	646
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Services sociaux	2005-03-31	656
Investissement Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	666
IQ FIER inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	699
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	703
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2005-03-31	714
Loto-Québec	Finances	2005-03-31	747
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2005-03-31	762
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2005-03-31	779
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture et Communications	2005-03-31	797
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi, Solidarité sociale et Famille	2004-06-30	815
Office des professions du Québec	Justice	2005-03-31	822
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2005-03-31	829
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2005-03-31	837
Régie de l'énergie	Ressources naturelles et Faune	2005-03-31	847
Régie des installations olympiques	Développement économique et régional et Recherche	2004-10-31	857
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2005-03-31	870
Régie du cinéma	Culture et Communications	2005-03-31	894

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-12-31	901
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	(*)
Société de développement des entreprises culturelles	Culture et Communications	2005-03-31	915
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2004-08-31	935
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2004-12-31	947
Société des alcools du Québec	Finances	2005-03-26	962
Société des établissements de plein air du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2005-03-31	980
Société des Traversiers du Québec	Transports	2005-03-31	988
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales, Sport et Loisir	2004-12-31	1001
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme	2005-03-31	1015
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2004-08-31	1027
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	2005-03-31	1037
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	1051
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-23	1062
Société générale de financement du Québec	Finances	2004-12-31	1068
Société immobilière du Québec	Services gouvernementaux	2005-03-31	1091
Société Innovatech du Grand Montréal	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	1105
Société Innovatech du sud du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	1115
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	1126
Société Innovatech Régions ressources	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-03-31	1137
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles et Faune	2005-03-31	1146
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Régions	2005-03-31	1153
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Développement durable, Environnement et Parcs	2005-03-31	1163
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2005-03-31	1177
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2005-03-31	1184
Tribunal administratif du Québec	Justice	2005-03-31	1196

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	2 774 300 $	3 933 500 $
Contribution – Autres partenaires	7 614 856	4 189 872
Autres revenus	256 835	22 846
	10 645 991	8 146 218
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 4)	6 235 431	3 445 351
Commandites et représentation	442 158	438 933
Traitements et avantages sociaux	2 319 315	2 383 446
Honoraires professionnels et frais administratifs	533 520	297 384
Frais de communications	1 181 457	483 995
Formation	25 203	12 784
Frais de location	175 948	128 610
Fournitures	74 750	38 075
Entretien et réparations	10 995	9 794
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	(28 585)	386 755
Mauvaises créances	67 859	
Frais financiers	968	1 236
Amortissement des immobilisations	42 320	42 227
	11 081 339	7 668 590
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(435 348) $	477 628 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 914 676 $	1 437 048 $
Redressement		
Ajustement de la provision pour congés de maladie (note 3)	(123 118)	(123 118)
Solde redressé	1 791 558	1 313 930
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(435 348)	477 628
SOLDE À LA FIN	1 356 210 $	1 791 558 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	469 404 $	1 079 465 $
Débiteurs (note 5)	3 287 089	2 767 468
Frais payés d'avance	46 340	
Prêts encaissables à court terme (note 6)	205 512	106 486
	4 008 345	3 953 419
Prêts (note 6)	154 126	300 151
Immobilisations (note 7)	133 861	100 969
	4 296 332 $	4 354 539 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	2 058 683 $	1 876 970 $
Revenus perçus d'avance	244 870	83 119
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	4 263	3 976
	2 307 816	1 964 065
Dette à long terme (note 9)	7 390	11 653
Provision pour congés de maladie (note 10)	557 939	520 286
	2 873 145	2 496 004
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent affecté (note 11)	1 356 210	1 791 558
	1 423 187	1 858 535
	4 296 332 $	4 354 539 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉ (note 13)
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Ghislaine Laroque
Richard Lamarche

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	(435 348) $	477 628 $
Ajustements pour :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	(28 585)	386 755
Amortissement des immobilisations	42 320	42 227
Gain sur disposition d'immobilisation		(1 530)
	(421 613)	905 080
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(519 621)	(2 098 601)
Augmentation des frais payés d'avance	(46 340)	
Augmentation des créditeurs et frais courus	181 713	287 195
Augmentation des revenus perçus d'avance	161 751	28 858
Augmentation de la provision pour congés de maladie	37 653	64 899
	(184 844)	(1 717 649)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(606 457)	(812 569)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(50 991)	(309 997)
Recouvrement de prêts	126 575	3 679
Acquisitions d'immobilisations	(75 212)	(28 625)
Produits de disposition d'immobilisation		1 530
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	372	(333 413)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(3 976)	(3 708)
(DIMINUTION) AUGMENTATION – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	(610 061)	(1 149 690)
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	1 079 465	2 229 155
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	469 404 $	1 079 465 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Contribution – autres partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux revenus au même rythme que la dépense qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain de recouvrer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles.

Provision pour prêts à risque de recouvrement

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

L'Agence a relevé qu'une portion de la provision pour congés de maladie avait été omise. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Excédent	(123 118) $
Provision pour congés de maladie	123 118

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2005	2004
Entreprises et organismes d'État	235 000 $	61 215 $
Entreprises privées	2 001 947	554 367
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	349 835	81 620
Établissements de santé, d'éducation et de services sociaux	1 665 882	1 316 474
Organismes sans but lucratif du secteur privé	1 982 767	1 431 675
	6 235 431 $	3 445 351 $

5. DÉBITEURS

	2005	2004
À recevoir du ministère des Ressources naturelles et de la Faune		88 096 $
À recevoir des autres partenaires	3 193 519 $	2 668 752
Autres	93 570	10 620
	3 287 089 $	2 767 468 $

6. PRÊTS

	2005	2004
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2005 à 2009	433 950 $	495 432 $
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	368 025	388 025
Prêt, sans intérêt, remboursable sur respect de conditions prévues à l'entente	108 006	122 107
Montants à reporter	909 981 $	1 005 564 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. PRÊTS (suite)

	2005	2004
Montants reportés	909 981 $	1 005 564 $
Provision pour prêts à risque de recouvrement		
Prêts, sans intérêt, remboursable de 2005 à 2009	(126 068)	(148 717)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(368 025)	(376 950)
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	(56 250)	(73 260)
	(550 343)	(598 927)
Prêts nets	359 638	406 637
Moins : Prêts encaissables à court terme	205 512	106 486
	154 126 $	300 151 $

7. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	69 200 $	65 057 $	4 143 $	10 358 $
Mobilier et équipement	19 797	19 797		
Équipement informatique	140 796	114 196	26 600	38 882
Équipement spécialisé	104 894	13 379	91 515	36 259
	334 687	212 429	122 258	85 499
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Mobilier et équipement	19 337	7 734	11 603	15 470
	354 024 $	220 163 $	133 861 $	100 969 $

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Subventions octroyées	1 278 100 $	965 314 $
Fournisseurs	440 264	483 624
Traitements et avantages sociaux	62 616	160 555
Vacances	277 703	267 477
	2 058 683 $	1 876 970 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Obligation relative à de l'équipement, portant intérêt à 7 %, remboursable par mensualités de 412 $, incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2007	12 772 $	17 716 $
Intérêts inclus dans les versements	(1 119)	(2 087)
	11 653	15 629
Moins : Portion échéant à court terme	(4 263)	(3 976)
	7 390 $	11 653 $

Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ce contrat de location-acquisition à effectuer au cours des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	4 944 $
2007	4 944
2008	2 884
	12 772 $

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 80 073 $ (2004 : 73 189 $). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	520 286 $	332 269 $
Redressement (note 3)		123 118
Charge de l'exercice	79 724	107 888
Prestations versées au cours de l'exercice	(42 071)	(42 989)
Solde à la fin	557 939 $	520 286 $

11. EXCÉDENT AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté une partie de son excédent pour faire face à ses engagements spécifiques au programme de promotion d'efficacité énergétique au montant de 141 500 $. Elle a également affecté 1 214 710 $ pour maintenir un niveau d'activité minimal et s'assurer des revenus des partenaires conformément aux ententes de contribution.

12. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2005 se répartit comme suit :

2006	924 080 $
2007	15 000
	939 080 $

13. ÉVENTUALITÉ

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de 6 ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour l'Agence de l'efficacité énergétique.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur marchande actualisée des flux monétaires futurs en vertu d'accords de financement actuel, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à l'entité pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Juste valeur

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers à long terme de l'Agence.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	11 653 $	10 724 $	15 629 $	15 629 $

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Dans le cadre de son plan global en efficacité énergétique, Hydro-Québec a demandé à la Régie de l'énergie des ajustements à ses programmes, incluant les programmes de l'Agence pour lesquels elle contribue financièrement. Ces modifications portaient notamment sur l'ajout d'une aide financière pour les promoteurs ou organismes qui adhèrent au concept Novoclimat. La décision de la Régie, rendue en mai 2005, est rétroactive au 21 octobre 2004.

Ainsi, l'Agence devra facturer davantage Hydro-Québec et payer une subvention à certains organismes, pour lesquels l'entente sera signée prochainement ou a été signée en date de quasi-achèvement des états financiers. La direction estime que les sommes en cause représentent 259 625 $.

Lors du transfert des effectifs du ministère des Ressources naturelles à l'Agence de l'efficacité énergétique, une provision pour maladies-vacances avait été établie. Selon la compréhension de l'Agence et à la suite des correspondances diverses, cette provision devrait être assumée par le ministère et non par l'Agence. L'Agence est dans l'impossibilité de déterminer le montant en cause étant donné que la méthode de calcul n'est pas finalisée.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 15 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2005, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général,
Doris Paradis, FCA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 15 juin 2005

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)
FONDS D'EXPLOITATION

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DU SURPLUS
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
REVENUS			
Remises gouvernementales :			
taxe sur l'essence	50 676	50 792	50 450
droit sur l'immatriculation	48 822	48 704	47 677
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	54 707	54 427	51 007
Recettes des trains de banlieue (note 4)	31 258	34 576	28 396
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 4)	29 306	28 276	27 176
Contributions du ministère des Transports du Québec aux trains de banlieue			267
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 14) :			
pour les trains de banlieue	7 125	7 125	8 624
pour les équipements métropolitains	975	971	1 380
Aide gouvernementale au transport adapté	450	375	400
Recettes des autobus express métropolitains	1 357	1 308	1 072
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	172	170	167
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	718	670	621
Autres	800	1 083	1 082
	226 366	228 477	218 319
DÉPENSES			
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	54 707	54 427	51 007
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 5)	56 801	56 375	60 403
Trains de banlieue (note 4)	75 793	76 688	69 740
Équipements métropolitains	12 358	11 746	10 468
Service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 14) :			
pour les trains de banlieue	7 125	7 125	8 627
pour les équipements métropolitains	1 297	1 350	1 801
Dépenses de fonctionnement	4 700	4 814	4 747
Aide au développement	2 600	2 509	2 081
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 6)	5 039	4 920	5 006
Transport adapté	893	700	533
Autobus express métropolitains	2 523	2 420	2 205
Autres	2 530	2 371	1 395
	226 366	225 445	218 013
Résultat net de l'exercice avant distribution d'une remise spéciale aux autorités organisatrices de transport		3 032	306
Remise spéciale aux autorités organisatrices de transport (note 7)		2 850	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		182	306
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		318	12
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE		500	318

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	20 198	17 374
Remises gouvernementales à recevoir	21 906	22 571
À recevoir des autorités organisatrices de transport en commun (note 8)	5 332	6 504
À recevoir du ministère des Transports du Québec		391
Pièces de rechange des trains de banlieue	3 710	3 239
Autres	2 725	3 377
	53 871	53 456
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	12 474	8 970
À payer aux autorités organisatrices de transport en commun (note 9)	40 897	44 168
	53 371	53 138
SOLDE DU FONDS		
Surplus accumulé	500	318
	53 871	53 456

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Joël Gauthier, administrateur
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec	180 317	142 256
Contributions municipales (note 10)	16 751	15 549
Autres subventions	1 343	1 784
Autres	1 114	596
	199 525	160 185
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
Deux-Montagnes	482	1 483
Dorion-Rigaud	20 820	3 467
Blainville	335	9 132
Mont-Saint-Hilaire	1 640	5 483
Delson-Candiac		3 343
Équipements métropolitains		
Voies réservées	2 382	3 964
Stationnements incitatifs		5 171
Terminus	5 838	4 005
Variation des immobilisations en cours		
Prolongement du métro vers Laval	168 865	119 680
Contribution au Programme Réno-systèmes	(7 830)	7 830
Études de faisabilité et d'avant-projet – Trains légers	(9 306)	3 572
Autres	603	729
	183 829	167 859
Contribution pour autres projets métropolitains		
Contribution au Programme Réno-systèmes	16 268	
Études de faisabilité et d'avant-projet – Trains légers	12 362	
Études de faisabilité – Divers	1 320	
Autres	966	3 356
	214 745	171 215
INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE	(15 220)	(11 030)
Financement permanent à combler au début de l'exercice	(31 767)	(20 737)
FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	(46 987)	(31 767)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	6 088	15 687
À recevoir du ministère des Transports du Québec	479 642	319 380
Immobilisations (note 11)	786 796	624 319
Autres	1 331	198
	1 273 857	959 584
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	82 824	55 173
Billets à payer (note 13)	451 224	311 859
	534 048	367 032
SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	(46 987)	(31 767)
Investissements nets dans les actifs immobilisés	786 796	624 319
	1 273 857	959 584

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Joël Gauthier, administrateur
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS NETS DANS LES ACTIFS IMMOBILISÉS
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2004	2003
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	624 319	477 556
Acquisition d'immobilisations	183 829	167 859
Amortissement des immobilisations	(21 352)	(21 096)
SOLDE À LA FIN D'EXERCICE	786 796	624 319

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 (ci-après appelée la Loi), qui a commencé ses activités le 1er janvier 1996. Conformément à sa Loi constitutive, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro. Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit le niveau des tarifs métropolitains et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire, qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus tout en tenant compte de la Loi régissant l'AMT qui requiert, entre autres, l'utilisation de deux fonds distincts afin de comptabiliser ses opérations soit :

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains. Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations. Le financement permanent à combler présenté au Fonds d'immobilisations représente le solde cumulatif non subventionné des investissements en immobilisations et des contributions pour autres projets métropolitains qui devra être comblé à même les sources de financement permanent des exercices à venir.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité d'exercice

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le Fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises à même le Fonds d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Trains de banlieue – infrastructures	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant usagé	10 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf	40 ans
Équipements métropolitains – voies réservées	20 ans
Équipements métropolitains – stationnements incitatifs	20 ans
Équipements métropolitains – terminus	20 ans

L'amortissement est enregistré à l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés.

3. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les autorités organisatrices de transport en commun (ci-après appelées AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes nettes provenant de la vente de TRAM, nette de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue et aux autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Société de transport de Montréal	24 781	24 497	23 069
Réseau de transport de Longueuil	14 137	13 961	13 218
Société de transport de Laval	7 794	7 423	7 130
Conseils intermunicipaux de transport	5 966	6 025	5 418
Conseil régional de transport de Lanaudière	1 411	1 916	1 586
Municipalités	618	605	586
	54 707	54 427	51 007

4. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres trains et d'une affectation de la vente de TRAM de 23 762 $ en 2004 (19 329 $ en 2003).

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Recettes des trains de banlieue (suite)

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit :

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Deux-Montagnes	14 549	15 799	13 281
Dorion-Rigaud	5 325	5 411	4 805
Blainville	6 388	7 064	5 716
Mont-Saint-Hilaire	3 778	4 661	3 435
Delson-Candiac	1 218	1 641	1 159
	31 258	34 576	28 396

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit :

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Deux-Montagnes	11 452	11 899	10 862
Dorion-Rigaud	9 064	9 014	8 426
Blainville	3 988	3 456	3 494
Mont-Saint-Hilaire	3 396	2 970	3 695
Delson-Candiac	1 406	937	699
	29 306	28 276	27 176

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants:

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Deux-Montagnes	28 630	29 749	27 154
Dorion-Rigaud	22 187	22 365	20 557
Blainville	10 376	10 520	8 735
Mont-Saint-Hilaire	10 570	10 599	9 839
Delson-Candiac	4 030	3 455	3 455
	75 793	76 688	69 740

5. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit :

- 0,20 $ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2004, 43 495 $ (46 391 $ en 2003; ce montant comprend une aide supplémentaire de 2 632 $).
- 0,50 $ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2004, 12 684 $ (13 850 $ en 2003; ce montant comprend une aide supplémentaire de 942 $).

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit :

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Métro:			
Société de transport de Montréal	43 880	43 495	46 391
Autobus:			
Société de transport de Montréal	6 307	5 999	6 752
Réseau de transport de Longueuil	3 003	3 153	3 324
Société de transport de Laval	1 734	1 797	1 967
Conseils intermunicipaux de transport	1 240	1 261	1 296
Conseil régional de transport de Lanaudière	333	373	407
Municipalités	104	101	104
	12 721	12 684	13 850
Dépenses afférentes	200	196	162
	56 801	56 375	60 403

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2004, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 4 920 $ pour la TRAM des zones 1 à 8 (5 006 $ en 2003 pour la TRAM 1 à 8; ce montant comprend une aide supplémentaire de 160 $).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES (suite)

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM se répartit comme suit :

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Société de transport de Montréal	2 161	2 176	2 162
Réseau de transport de Longueuil	1 291	1 274	1 334
Société de transport de Laval	688	665	668
Conseils intermunicipaux de transport	652	543	592
Conseil régional de transport de Lanaudière	179	199	183
Municipalités	68	63	67
	5 039	4 920	5 006

7. REMISE SPÉCIALE AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT

En vertu des articles 45 et 49 de la Loi, l'AMT peut attribuer une aide à une AOT en commun afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts pour son apport au réseau de transport métropolitain par autobus et les coûts d'exploitation du métro.

Compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles font face les organismes de transport, particulièrement les sociétés de transport, les membres du conseil d'administration ont décidé, à la séance du 25 février 2005, de verser, grâce à un excédent des revenus sur les dépenses de 3 032 M$, une remise spéciale aux AOT d'un montant de 2 850 $ en 2004. Cette remise est répartie en proportion du total de l'aide métropolitaine et de l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire attribuées à chacune des AOT en 2004.

	Budget 2004 (non vérifié)	2004	2003
Société de transport de Montréal		2 404	
Réseau de transport de Longueuil		208	
Société de transport de Laval		116	
Conseils intermunicipaux de transport		87	
Conseil régional de transport de Lanaudière		27	
Municipalité		8	
		2 850	

8. À RECEVOIR DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2004	2003
Société de transport de Montréal	1 069	1 509
Réseau de transport de Longueuil	1 875	2 432
Société de transport de Laval	674	527
Conseils intermunicipaux de transport	1 596	1 737
Conseil régional de transport de Lanaudière	89	244
Municipalités	29	55
	5 332	6 504

9. À PAYER AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2004	2003
Société de transport de Montréal	32 005	34 394
Réseau de transport de Longueuil	3 799	4 651
Société de transport de Laval	1 915	2 656
Conseils intermunicipaux de transport	2 639	1 955
Conseil régional de transport de Lanaudière	421	418
Municipalités	118	94
	40 897	44 168

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par cent dollars de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

11. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Trains de banlieue Deux-Montagnes				
Terrains	15 035		15 035	15 035
Infrastructures	80 383	36 045	44 338	48 332
Matériel roulant	129 659	30 694	98 965	101 738
Trains de banlieue Dorion-Rigaud				
Terrains	519		519	517
Infrastructures	40 048	23 235	16 813	16 426
Matériel roulant	90 830	32 050	58 780	43 228
Trains de banlieue Blainville				
Terrains	1 986		1 986	1 986
Infrastructures	17 746	2 928	14 818	15 572
Matériel roulant	30 306	10 389	19 917	21 419
Trains de banlieue Mont-Saint-Hilaire				
Terrains	2 403		2 403	1 810
Infrastructures	29 556	3 502	26 054	26 482
Matériel roulant	13 064	3 630	9 434	10 717
Trains de banlieue Delson-Candiac				
Infrastructures	3 800	455	3 345	3 371
Matériel roulant	6 182	1 272	4 910	5 799
Montants à reporter	461 517	144 200	317 317	312 432

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS (suite)

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Montants reportés	461 517	144 200	317 317	312 432
Équipements métropolitains				
Terrains	17 534		17 534	16 420
Voies réservées	45 434	6 460	38 974	38 855
Stationnements incitatifs	14 850	2 851	11 999	12 869
Terminus	34 180	6 081	28 099	24 966
Pièces de rechange des trains de banlieue	1 944		1 944	1 944
Immobilisations en cours de réalisation				
Prolongement du métro vers Laval	336 298		336 298	167 433
Autres projets	34 631		34 631	49 400
	946 388	159 592	786 796	624 319

En ce qui concerne le projet du prolongement du métro vers Laval, il est prévu que l'AMT cède une partie importante des immobilisations y afférent à la Société de transport de Montréal un an après sa mise en service, ce qui aura pour effet de réduire les immobilisations et l'investissement net dans les actifs immobilisés d'une somme équivalente au coût des immobilisations cédées.

12. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 1033-2003 du 24 septembre 2003, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 30 septembre 2005, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 100 000 $ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra en aucun temps excéder un an.

13. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets atteint 40 133 $, incluant 17 982 $ d'intérêts.

Les billets à payer se détaillent comme suit :

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Rembour-sement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
03-12-1999	13 939	6,320	01-06-2009	9 050		1 424	7 626
07-07-2000	4 674	6,340	01-10-2007	3 386		398	2 988
07-07-2000	7 218	6,340	01-10-2007	6 433		219	6 214
07-07-2000	8 531	6,340	01-10-2007	7 604		259	7 345
25-08-2000	9 542	6,270	01-10-2007	7 313		861	6 452
25-08-2000	2 685	6,270	01-10-2007	2 475		85	2 390
25-08-2000	520	6,270	01-10-2007	399		47	352
Montants à reporter				36 660		3 293	33 367

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

13. BILLETS À PAYER (suite)

Les billets à payer sont détaillés au tableau ci-contre :

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Rembour-sement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Montants reportés				36 660		3 293	33 367
21-12-2000	9 128	5,948	01-12-2010	6 903		822	6 081
26-09-2001	2 515	5,958	01-12-2010	1 946		231	1 715
26-09-2001	2 517	5,958	01-12-2010	1 948		232	1 716
26-09-2001	1 365	5,958	01-12-2010	1 242		44	1 198
26-09-2001	10 300	5,958	01-12-2010	9 363		331	9 032
26-09-2001	203	5,958	01-12-2010	156		19	137
26-09-2001	3 500	5,958	01-12-2010	2 708		322	2 386
22-11-2001	635	5,866	01-12-2010	536		54	482
22-11-2001	633	5,866	01-12-2010	535		54	481
22-11-2001	5 000	5,866	01-12-2010	4 725		154	4 571
22-11-2001	17 160	5,866	01-12-2010	14 492		1 467	13 025
22-11-2001	3 123	5,866	01-12-2010	2 639		267	2 372
12-06-2002	3 150	5,945	01-10-2012	3 041		90	2 951
12-06-2002	3 150	5,945	01-10-2012	3 041		90	2 951
12-06-2002	5 275	5,945	01-10-2012	5 093		150	4 943
12-06-2002	8 467	5,945	01-10-2012	7 660		666	6 994
12-06-2002	1 434	5,945	01-10-2012	1 297		113	1 184
17-07-2002	4 028	5,864	01-10-2012	3 766		328	3 438
06-09-2002	15 062	5,385	01-10-2012	13 939		1 240	12 699
06-09-2002	17 164	5,385	01-10-2012	16 728		523	16 205
28-11-2002	10 070	5,439	28-11-2012	9 288		825	8 463
05-12-2002	8 308	5,524	05-12-2012	7 666		678	6 988
05-12-2002	7 560	6,039	05-12-2022	7 357		215	7 142
05-12-2002	2 520	5,524	05-12-2022	2 453		72	2 381
09-07-2003	60 332	4,283	09-07-2010	60 332		1 958	58 374
09-07-2003	10 055	4,283	09-07-2010	10 055		825	9 230
15-09-2003	20 000	5,149	01-10-2013	20 000		616	19 384
20-11-2003	15 000	5,159	01-10-2013	15 000		542	14 458
20-11-2003	896	5,159	01-10-2013	896		32	864
20-11-2003	7 504	5,159	01-10-2013	7 504		638	6 866
01-12-2003	9 390	4,513	01-12-2008	9 390		1 714	7 676
10-12-2003	21 500	5,167	01-10-2013	21 500		834	20 666
10-12-2003	2 000	5,167	01-10-2013	2 000		175	1 825
20-01-2004	9 260	5,000	01-10-2013		9 260	411	8 849
18-03-2004	20 510	5,379	16-07-2024		20 510	462	20 048
05-05-2004	30 000	5,267	05-05-2014		30 000	432	29 568
26-07-2004	60 000	5,256	03-06-2014		60 000	1 301	58 699
26-07-2004	10 600	5,256	03-06-2014		10 600	485	10 115
26-07-2004	4 400	5,256	03-06-2014		4 400	200	4 200
08-11-2004	3 200	5,453	02-12-2024		3 200		3 200
08-11-2004	7 800	4,968	02-12-2014		7 800		7 800
06-12-2004	16 500	4,888	30-06-2014		16 500		16 500
				311 859	162 270	22 905	451 224

13. BILLETS À PAYER (suite)

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2005	49 685
2006	49 685
2007	69 065
2008	46 101
2009	42 995
2010 et suivants	345 266
	602 797
Intérêts compris dans le montant des remboursements ci-haut	(151 573)
	451 224

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	63 704
2006	47 090
2007	30 040
2008	13 585
2009	4 349
2010 et suivants	5 248
	164 016

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

2005	159 628
2006	26 407
2007	280
	186 315

Les projets d'immobilisations en cours de réalisation comprennent le prolongement du métro vers Laval. Au 31 décembre 2004, le coût final prévu du projet est établi à 803 600 $, une somme de 336 298 $ était réalisée et un montant de 112 400 $ est compris dans les engagements ci-dessus mentionnés. Ce projet est entièrement subventionné par le MTQ.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 37 et 152 de la Loi, la Société de transport de Montréal (STM), le Réseau de transport de Montréal (RTL) et la Société de transport de Laval (STL) conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété a été ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STM, le RTL et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces dernières. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit annuellement des subventions pour une portion de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices :

2005	7 954
2006	6 262
2007	2 331
	16 547

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2004 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

Assurances

Pour toute indemnisation de quelque nature ou pour les dommages qui pourraient survenir dans le cadre de l'exploitation des lignes de trains de banlieue, l'AMT a provisionné à cet effet un montant de 2 188 M$ (1 878 M$ en 2003).

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2004 ainsi que l'état des activités d'exploitation et du surplus du Fonds d'exploitation, l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations et l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 18 mars 2005

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS
(L.R.Q., c. A-33.2)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
REVENUS			
Droits, cotisations et primes (note 4)	57 040 955 $	19 422 162 $	76 463 117 $
Intérêts	1 626 007	14 606 000	16 232 007
Autres	1 583 093		1 583 093
Règlements et amendes	390 299		390 299
	60 640 354	34 028 162	94 668 516
DÉPENSES			
Salaires et avantages sociaux	41 251 069	480 382	41 731 451
Charges locatives	4 779 456		4 779 456
Services professionnels	4 172 311		4 172 311
Fournitures, documentation et entretien	2 017 312		2 017 312
Déplacements, représentation et accueil	1 471 158	18 191	1 489 349
Communications, informations	844 894	240 414	1 085 308
Télécommunications	496 362		496 362
Contribution au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	3 496 676		3 496 676
Frais relatifs aux lois	250 000		250 000
Autres	2 188 870	26 860	2 215 730
Amortissement des immobilisations corporelles	1 983 257		1 983 257
Amortissement des actifs incorporels	599 703		599 703
Amortissement des frais de premier établissement	1 353 273		1 353 273
Frais d'administration attribués aux Fonds (note 5)	(767 165)	610 858	(156 307)
	64 137 176	1 376 705	65 513 881
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(3 496 822)	32 651 457	29 154 635
Dépenses relatives au Fonds réservé (note 6)	(414 762)		(414 762)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(3 911 584) $	32 651 457 $	28 739 873 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

EXCÉDENT
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	Opérations courantes			Fonds d'assurance-dépôts	
	Excédent non affecté	Réserve pour éventualités	Fonds réservé	Excédent non affecté	Total
SOLDE AU DÉBUT (note 3)	17 341 956 $	33 529 869 $	14 622 000 $	280 051 075 $	345 544 900 $
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 911 584)			32 651 457	28 739 873
Utilisation du Fonds réservé (note 6)	414 762		(414 762)		
SOLDE À LA FIN	13 845 134 $	33 529 869 $	14 207 238 $	312 702 532 $	374 284 773 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

BILAN

	au 31 mars 2005			au 1er février 2004
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	2 318 962 $	1 034 $	2 319 996 $	3 032 765 $
Placements temporaires (note 8)	54 973 201	314 128 149	369 101 350	351 178 957
Débiteurs (note 9)	5 083 572	2 663	5 086 235	4 482 001
Créance à recevoir – Fonds d'assurance-dépôts	251 977			
Intérêts à recevoir	538 067	1 254 080	1 792 147	1 939 234
Frais payés d'avance	625 021	1 547	626 568	444 645
	63 790 800	315 387 473	378 926 296	361 077 602
Débiteurs (note 9)	1 105 866		1 105 866	1 333 474
Immobilisations corporelles (note 10)	9 246 512		9 246 512	5 252 419
Actifs incorporels (note 11)	2 289 838		2 289 838	691 429
Frais de premier établissement (note 12)	4 446 469		4 446 469	5 038 148
	80 879 485 $	315 387 473 $	396 014 981 $	373 393 072 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

BILAN (suite)

	au 31 mars 2005			au 1er février 2004
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus (note 13)	5 497 140 $	35 159 $	5 532 299 $	9 888 605 $
Créance à payer – Opérations courantes		251 977		
Droits et cotisations à rembourser	475 601		475 601	837 630
Provision pour congés de vacances et maladie (note 14)	2 689 998		2 689 998	2 804 633
Revenus reportés	4 742 133	1 397 805	6 139 938	9 109 264
	13 404 872	1 684 941	14 837 836	22 640 132
Portion long terme de la provision pour congés de vacances et maladie (note 14)	5 892 372		5 892 372	4 208 040
	19 297 244	1 684 941	20 730 208	26 848 172
AVOIR NET				
Contribution du gouvernement du Québec		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Excédent				
Excédent non affecté	13 845 134	312 702 532	326 547 666	297 393 031
Réserve pour éventualités (note 15)	33 529 869		33 529 869	33 529 869
Fonds réservé (note 6)	14 207 238		14 207 238	14 622 000
	61 582 241	312 702 532	374 284 773	345 544 900
	61 582 241	313 702 532	375 284 773	346 544 900
	80 879 485 $	315 387 473 $	396 014 981 $	373 393 072 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (Notes 17 et 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
et des services aux entreprises
Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 911 584) $	32 651 457 $	28 739 873 $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	1 983 257		1 983 257
Amortissement des actifs incorporels	599 703		599 703
Amortissement des frais de premier établissement	1 353 273		1 353 273
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	50 576		50 576
	75 225	32 651 457	32 726 682
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation			
Débiteurs	(376 626)		(376 626)
Créance à recevoir – Fonds d'assurance-dépôts	(251 977)		
Intérêts à recevoir	544 983	(397 896)	147 087
Frais payés d'avance	(180 376)	(1 547)	(181 923)
Créditeurs et frais courus	(4 850 086)	(38 844)	(4 888 930)
Créance à payer – Opérations courantes		251 977	
Droits et cotisations à rembourser	(362 029)		(362 029)
Provision pour congés de vacances et maladie	1 569 697		1 569 697
Revenus reportés	(321 170)	(2 648 156)	(2 969 326)
	(4 227 584)	(2 834 466)	(7 062 050)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(4 152 359)	29 816 991	25 664 632
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de placements	(96 448 079)	(30 910 078)	(127 358 157)
Produit de disposition de placements	109 369 581		109 369 581
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 715 406)		(5 715 406)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	73 503		73 503
Acquisitions d'actifs incorporels	(2 051 511)		(2 051 511)
Frais de premier établissement	(761 594)		(761 594)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 466 494	(30 910 078)	(26 443 584)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	314 135	(1 093 087)	(778 952)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 034 430	1 129 931	4 164 361
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 348 565 $	36 844 $	3 385 409 $
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :			
Encaisse	2 318 962 $	1 034 $	2 319 996 $
Placements temporaires	1 029 603	35 810	1 065 413
	3 348 565 $	36 844 $	3 385 409 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'Autorité) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2) entrée en vigueur le 1er février 2004. Relevant du ministre des Finances, elle est financée par les différents intervenants du secteur financier.

L'Autorité est l'organisme de réglementation qui chapeaute le régime québécois d'encadrement du secteur financier. Elle s'est substituée au 1er février 2004 au Bureau des services financiers, à la Commission des valeurs mobilières du Québec, au Fonds d'indemnisation des services financiers, à l'Inspecteur général des institutions financières (secteur des institutions financières seulement) ainsi qu'à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle a alors acquis les droits et assumé les obligations de ces entités.

L'Autorité a pour mission :

- de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers notamment en établissant des programmes d'éducation en la matière, en assurant le traitement des plaintes des consommateurs et en offrant à ces derniers des services de règlement des différends;

- de veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose, en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers, et de prendre toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en appliquant les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en exerçant les contrôles prévus par la loi en matière d'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- de mettre sur pied des programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers, et de gérer les fonds d'indemnisation prévue par la loi.

L'Autorité administre le Fonds d'assurance-dépôts. En vertu de l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts doivent figurer sous forme de poste distinct dans tout état de l'actif et du passif de l'Autorité et être indiqués comme une addition au fonds d'assurance-dépôts ou une réduction de ce fonds. Dans le but de compléter l'information financière, l'Autorité présente également de façon distincte les opérations et autres postes d'actifs et passifs du Fonds d'assurance-dépôts. Ce fonds, constitué en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par le Fonds d'assurance-dépôts sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre au Fonds d'assurance-dépôts;

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET MISSION (suite)

- lorsque les ressources du Fonds d'assurance-dépôts sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances au Fonds d'assurance-dépôts ou garantir le paiement de tout engagement de ce dernier. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

L'Autorité administre également le Fonds d'indemnisation des services financiers. Celui-ci est institué en vertu de l'article 258 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers tel que modifié par l'article 424 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. Ce fonds est affecté au paiement des indemnités payables aux victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds dont est responsable un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome. Selon l'article 274 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'Autorité doit maintenir une comptabilité distincte et l'actif du fonds ne fait pas partie des actifs de l'Autorité. Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont présentés à la note 20.

Chambre de la sécurité financière et Chambre de l'assurance de dommages

Dans l'administration de la Loi sur la distribution de produits et services et dans le but de faciliter le processus de perception des cotisations pour la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages, l'Autorité a pris en charge, en vertu d'ententes, la perception des cotisations de ces organismes auprès de leurs membres. Durant l'exercice, l'Autorité a perçu en cotisations 6 563 446 $ et a remis 6 454 614 $ pour la Chambre de la sécurité financier et a perçu en cotisations 4 213 573 $ et a remis 4 159 146 $ pour la Chambre de l'assurance de dommages.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Autorité ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau et améliorations locatives – équipements	5 ans
Améliorations locatives – aménagements	Durée restante du bail plus une période d'option de renouvellement ou période se terminant le 30 septembre 2013

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie utile de 3 ans.

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés par le Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier qui avait pour mission d'implanter l'Autorité des marchés financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels et du loyer pour le fonctionnement du Bureau de transition. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1er février 2009.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus de cotisations et de primes

Les revenus de cotisations et de primes sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces revenus. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Revenus autres que les cotisations et les primes

Les revenus autres que les cotisations et les primes sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Provision pour pertes du Fonds d'assurance-dépôts

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Autorité ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Autorité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les dépôts à vue non grevés d'affectations et les autres placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le bilan au 1er février 2004 a été redressé afin de tenir compte des conventions comptables adoptées par l'Autorité sur la comptabilisation des revenus de primes du Fonds d'assurance-dépôts. Ces revenus sont dorénavant inscrits en fonction de la période couverte par ces primes. Ce redressement a eu pour effet d'augmenter le solde des revenus reportés et de diminuer le solde de l'excédent de 4 045 961 $ au bilan du 1er février 2004.

4. DROITS, COTISATIONS ET PRIMES

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	2005 (14 mois) Total
Loi sur les valeurs mobilières [1]	34 547 013 $		34 547 013 $
Loi sur la distribution de produits et services financiers	11 845 092		11 845 092
Loi sur les assurances	6 971 900		6 971 900
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne	1 029 317		1 029 317
Lois sur les coopératives de services financiers	2 616 790		2 616 790
Loi sur le Mouvement Desjardins	30 843		30 843
Loi sur l'assurance-dépôts		19 422 162 $	19 422 162
	57 040 955 $	19 422 162 $	76 463 117 $

1 L'article 271.12 du règlement sur les valeurs mobilières prévoit une réduction de 15 % des droits exigibles. La réduction accordée au cours de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005 s'établit à 6 165 040 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

5. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS AUX FONDS

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds d'indemnisation des services financiers, des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 610 858 $ et de 156 307 $ respectivement pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la meilleure estimation des coûts. Au 31 mars 2005, le Fonds d'assurance-dépôts et le Fonds d'indemnisation des services financiers devaient respectivement une somme de 43 633 $ et 11 165 $ relativement à ces services.

6. FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Le gouvernement a autorisé la création d'un fonds distinct qui est affecté à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance dont l'utilisation de l'exercice se détaille comme suit :

	2005 (14 mois)
Intérêts	217 027 $
Versements de contributions	542 355
Salaires et avantages sociaux	75 344
Autres	14 090
	631 789
	(414 762) $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 342 259 713 $ au 31 mars 2005. Les valeurs marchandes des acceptations bancaires et des papiers commerciaux sont respectivement de 10 716 658 $ et 24 530 128 $ au 31 mars 2005.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec				
Dépôts à vue	535 947 $	35 810 $	571 757 $	1 131 596 $
Dépôts à terme	4 900 000		4 900 000	12 450 000
Dépôts à participation	14 714 904	314 092 339	328 807 243	283 182 261
Montants à reporter	20 150 851 $	314 128 149 $	334 279 000 $	296 763 857 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004 Total
Montants reportés	20 150 851 $	314 128 149 $	334 279 000 $	296 763 857 $
Fonds confiés à d'autres institutions				
Acceptations bancaires	10 700 000		10 700 000	
Papiers commerciaux	24 113 550		24 113 550	3 200 000
Billets à ordre garantis				45 365 300
Dépôts à terme				5 841 000
Autres	8 800		8 800	8 800
	54 973 201 $	314 128 149 $	369 101 350 $	351 178 957 $

Les dépôts à vue, dépôts à terme, acceptations bancaires et papiers commerciaux portent intérêts à des taux se situant entre 2,50 % et 3,16 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2006.

9. DÉBITEURS

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004 Total
Portion à court terme				
Droits, cotisations et primes	4 307 119 $		4 307 119 $	3 253 252 $
Fonds d'indemnisation des services financiers	254 348		254 348	19 363
Autres	265 528	2 663 $[1]	268 191	185 656
À recevoir du gouvernement du Québec				
Conseil du trésor	227 608		227 608	1 023 730
Registraire des entreprises	28 969		28 969	
	5 083 572	2 663	5 086 235	4 482 001
Portion à long terme				
À recevoir du gouvernement du Québec				
Conseil du trésor	1 105 866		1 105 866	1 333 474
	6 189 438 $	2 663 $	6 192 101 $	5 815 475 $

1 Ce montant représente des réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis. Lorsque l'Autorité paie par le biais du Fonds d'assurance-dépôts un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et l'Autorité réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents. En date du 31 mars 2005 de même qu'au 1er février 2004, les réclamations à recevoir se chiffrent à 4 342 663 $ et une provision pour pertes de 4 340 000 $ a été prise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	au 31 mars 2005			au 1er février 2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives – équipements	286 007 $	174 818 $	111 189 $	29 435 $
Améliorations locative – aménagements	6 775 886	1 168 649	5 607 237	3 869 859
Mobilier et équipement de bureau	5 810 417	3 147 108	2 663 309	668 344
Équipement informatique	3 436 082	2 571 305	864 777	684 781
	16 308 392 $	7 061 880 $	9 246 512 $	5 252 419 $

11. ACTIFS INCORPORELS

	au 31 mars 2005			au 1er février 2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	1 908 608 $	1 552 127 $	356 481 $	255 412 $
Développement informatique	3 392 244	1 458 887	1 933 357	436 017
	5 300 852 $	3 011 014 $	2 289 838 $	691 429 $

12. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	au 31 mars 2005			au 1er février 2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de premier établissement	5 799 742 $	1 353 273 $	4 446 469 $	5 038 148 $

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	au 31 mars 2005	au 1er février 2004
Comptes fournisseurs et frais courus	4 948 685 $	35 159 $	4 983 844 $	4 313 642 $
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières				149 908
Dû au gouvernement du Québec				
Ministère des Finances	548 455		548 455	312 904
Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier				5 038 148
Registraire des entreprises				74 003
	5 497 140 $	35 159 $	5 532 299 $	9 888 605 $

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Autorité participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Autorité imputées aux résultats de l'exercice de quatorze mois s'élèvent à 1 169 548 $. Les obligations de l'Autorité envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de vacances et de maladie

	au 31 mars 2005	au 1er février 2004
Provision pour congés de vacances		
Solde au début	2 804 633 $	
Dépense de l'exercice	3 004 072	
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 331 729)	
Solde à la fin	3 476 976	2 804 633 $
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	4 208 040	
Dépense de l'exercice	1 677 562	
Prestations versées au cours de l'exercice	(780 208)	
Solde à la fin	5 105 394	4 208 040
Provision pour congés de vacances et de maladie	8 582 370	7 012 673
Portion long terme	(5 892 372)	(4 208 040)
	2 689 998 $	2 804 633 $

15. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, pour la réalisation de la mission que lui confère la présente loi, constituer à son actif une réserve pour éventualités. Cette réserve a été constituée pour pallier en cas de variation imprévue des dépenses ou des revenus de l'Autorité.

16. DÉPÔTS GARANTIS

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Les dépôts garantis au 30 avril 2004 par le Fonds d'assurance-dépôts s'élevaient à 57,4 milliards $ (56,2 milliards $ en 2003), dont 10,2 milliards $ (10,5 milliards $ en 2003) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte l'Autorité des marchés financiers de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

17. ENGAGEMENTS

L'Autorité s'est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2019 pour la location de ses bureaux pour un montant de 48 970 053 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 3 764 230 $ en 2005-2006, 3 770 473 $ en 2006-2007, 3 776 716 $ en 2007-2008, 3 869 294 $ en 2008-2009, 3 961 873 $ en 2009-2010 et 29 827 467 $ pour les exercices 2010-2011 et suivants.

Les engagements relatifs aux contributions du Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance sont de 258 490 $ pour l'exercice 2005-2006 et de 100 000 $ pour l'exercice 2006-2007.

18. ÉVENTUALITÉS

L'Autorité fait actuellement l'objet de deux poursuites légales intentées en dommages. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Autorité est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Autorité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

20. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS

Revenus et dépenses
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	Total
Revenus					
Cotisations	2 409 785 $	503 $			2 410 288 $
Intérêts	184 787	4 807	41 376 $	822 $	231 792
Revenus de subrogation		42 283			42 283
	2 594 572	47 593	41 376	822	2 684 363
Dépenses					
Indemnisations (note J)	1 309 708	29 767			1 339 475
Salaires et avantages sociaux	610 238				610 238
Frais de déplacements	3 616	22			3 638
Communications, informations	(3 720)				(3 720)
Services professionnels	205 199	8 168			213 367
Frais d'administration (note D)	156 307				156 307
Autres	10 461	19 912			30 373
	2 291 809	57 869			2 349 678
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	302 763 $	(10 276) $	41 376 $	822 $	334 685 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

20. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	Total
Solde au début (note C)	(5 495 627) $	181 901 $	1 127 458 $	34 146 $	(4 152 122) $
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	302 763	(10 276)	41 376	822	334 685
Solde à la fin (note E)	(5 192 864) $	171 625 $	1 168 834 $	34 968 $	(3 817 437) $

Bilan
au 31 mars 2005

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004 Total
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	41 818 $	546 $	2 115 $	49 $	44 528 $	570 $
Placements (note G)	5 534 619	153 094	1 156 165	34 915	6 878 793	6 603 750
Débiteurs (note H)	191 038	38 896	10 554	4	240 492	270 250
Frais payés d'avance	7 671				7 671	2 425
	5 775 146	192 536	1 168 834	34 968	7 171 484	6 876 995
Placements (note G)						519 649
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2013		29 300			29 300	46 949
Immobilisations corporelles						3 313
	5 775 146 $	221 836 $	1 168 834 $	34 968 $	7 200 784 $	7 446 906 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

20. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2005

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004 Total
Passif						
Passif à court terme						
Découvert bancaire						45 143 $
Créditeurs (note I)	483 101 $				483 101 $	71 876
Indemnisations à payer (note J)	9 459 000	50 211 $			9 509 211	10 314 944
Revenus reportés	1 025 909				1 025 909	1 167 065
	10 968 010	50 211			11 018 221	11 599 028
Solde de fonds (note E)	(5 192 864)	171 625	1 168 834 $	34 968 $	(3 817 437)	(4 152 122)
	5 775 146 $	221 836 $	1 168 834 $	34 968 $	7 200 784 $	7 446 906 $

ÉVENTUALITÉS (note K)

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
et des services aux entreprises
Autorité des marchés financiers

A - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. À partir du 1er octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Au 1er février 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers a été remplacé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité) en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité en a donc acquis les droits et assumé les obligations. Le Fonds d'indemnisation des services financiers est maintenant un patrimoine d'affectation géré par l'Autorité séparément de ses autres actifs.

20. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

A - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

Parmi les actifs du Fonds d'indemnisation des services financiers se retrouvent trois patrimoines distincts composés de sommes provenant du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages, du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers.

L'Autorité a notamment, via le Fonds d'indemnisation des services financiers, pour objet d'administrer les sommes d'argent qui y sont déposées. Elle a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Elle a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1er septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

B - CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers ont été préparés par la direction de l'Autorité des marchés financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Constatation des revenus

Revenus de cotisations

Les revenus de cotisation sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces revenus. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Revenus de subrogation

Les revenus de subrogation sont comptabilisés lorsqu'il existe une certitude raisonnable de recouvrabilité des montants.

C - MODIFICATIONS COMPTABLES

Les chiffres au 1er février 2004 ont été redressés afin de tenir compte des conventions comptables adoptées par l'Autorité sur la comptabilisation des revenus de cotisations. Ces revenus sont dorénavant inscrits en fonction de la période couverte par ces cotisations. Ce redressement a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants du bilan au 1er février 2004 :

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Total
Débiteurs – cotisations à recevoir	146 845 $	138 $	146 983 $
Revenus reportés	1 166 562	503	1 167 065
Solde de fonds	(1 019 717)	(365)	(1 020 082)

20. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

D - FRAIS D'ADMINISTRATION

L'Autorité des marchés financiers a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers, des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité des marchés financiers a chargé une somme de 156 307 $ pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la meilleure estimation des coûts. Au 31 mars 2005, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 11 165 $ relativement à ces services.

E - SOLDE DE FONDS

En vertu d'une modification apportée en décembre 2004 à l'article 278 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, il a été établi que dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, la cotisation doit être déterminée de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de cinq ans.

F - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs et les créditeurs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché, des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

G - PLACEMENTS

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004 Total
Dépôt à terme	5 534 619 $	153 094 $	1 156 165 $	34 915 $	6 878 793 $	7 123 399 $
Portion long terme						519 649
	5 534 619 $	153 094 $	1 156 165 $	34 915 $	6 878 793 $	6 603 750 $

Les dépôts à terme portent intérêts à des taux se situant entre 1,40 % et 3,9 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2006.

H - DÉBITEURS

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	au 31 mars 2005 Total	au 1er février 2004 Total
Intérêts courus	49 698 $	1 147 $	10 554 $	4 $	61 403 $	110 162 $
Cotisations à recevoir	141 340				141 340	146 983
Autres		37 749			37 749	13 105
	191 038 $	38 896 $	10 554 $	4 $	240 492 $	270 250 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

20. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

I - CRÉDITEURS

	au 31 mars 2005	au 1er février 2004
Comptes fournisseurs et frais courus	228 753 $	52 513 $
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)	254 348	19 363
	483 101 $	71 876 $

J - INDEMNISATIONS ET INDEMNISATIONS À PAYER

Le montant des indemnisations à payer relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires mandatés par l'Autorité, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres. Les sommes en cause ont fait l'objet d'actualisation au taux de 2,5 % pour tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

Le tableau suivant résume l'évolution des indemnisations à payer :

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	au 31 mars 2005 Total
Solde au début	10 262 000 $	52 944 $	10 314 944 $
Provision de l'exercice	1 309 708	29 767	1 339 475
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(2 112 708)	(32 500)	(2 145 208)
Solde à la fin	9 459 000 $	50 211 $	9 509 211 $

K - ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers maintenant remplacé par l'Autorité, fait l'objet de cinq poursuites concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelé à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que ces poursuites sont non fondées et que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par l'Autorité.

L'Autorité reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Autorité et du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
et des services aux entreprises

Québec, le 7 juin 2005

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 1er février 2004 et au 31 mars 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et l'état des revenus et dépenses et des soldes de fonds du Fonds d'indemnisation des services financiers de l'exercice de quatorze mois terminé au 31 mars 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 1er février 2004 et au 31 mars 2005, ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers pour l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juin 2005

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-2.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
REVENUS					
Subventions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	28 308 115 $			28 308 115 $	19 708 100 $
Autres subventions	21 177		24 345 $	45 522	32 453
Intérêts sur la dette à long terme		2 504 666 $		2 504 666	1 179 269
Amortissement des subventions reportées (note 15)	4 587 766	637 423	6 896 123	12 121 312	4 012 855
Contribution financière Ville de Montréal (note 8)	1 706 612			1 706 612	
Contribution financière du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (note 21)	50 494			50 494	
Revenus de commandite	212 000			212 000	
Dons relatifs à la collection patrimoniale	415 555			415 555	797 059
Ventes de biens et services	338 547			338 547	318 137
Intérêts sur dépôts bancaires	295 176		2 800	297 976	182 621
	35 935 442	3 142 089	6 923 268	46 000 799	26 230 494
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	15 915 664		1 508 600	17 424 264	14 129 408
Services professionnels, administratifs et autres	5 484 971		2 898 425	8 383 396	3 600 443
Loyer	1 239 810		7 285	1 247 095	1 298 158
Transport et communications	949 008		15 797	964 805	968 533
Fournitures et approvisionnements	1 166 855		966 171	2 133 026	762 938
Perte sur disposition d'actif		229 043		229 043	37 309
Frais financiers (note 16)	11 282	2 569 434	494 237	3 074 953	1 416 307
Amortissement des immobilisations		1 118 672	753 503	1 872 175	1 422 315
Amortissement de la participation dans une production télévisuelle		25 000		25 000	
	24 767 590	3 942 149	6 644 018	35 353 757	23 635 411
Collection patrimoniale (note 4)					
Dons	415 555			415 555	797 059
Achats	5 011 818			5 011 818	448 076
	30 194 963	3 942 149	6 644 018	40 781 130	24 880 546
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	5 740 479 $	(800 060) $	279 250 $	5 219 669 $	1 349 948 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT	4 212 715 $	2 467 710 $	9 598 863 $	16 279 288 $	14 929 340 $
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	5 740 479	(800 060)	279 250	5 219 669	1 349 948
Contributions interfonds (note 9)	(780 407)	780 407			
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	9 172 787 $	2 448 057 $	9 878 113 $	21 498 957 $	16 279 288 $
Actifs nets investis en immobilisation		2 323 057 $	9 878 113 $	12 201 170 $	11 916 573 $
Actifs nets utilisés pour une production télévisuelle en vertu d'une affectation d'origine interne		125 000		125 000	150 000
Actifs nets non affectés	9 172 787 $			9 172 787	4 212 715
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	9 172 787 $	2 448 057 $	9 878 113 $	21 498 957 $	16 279 288 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Espèces et quasi-espèces (note 5)	11 905 980 $		7 351 831 $	19 257 811 $	7 445 257 $
Placements temporaires					1 250 903
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 6)		5 527 153 $		5 527 153	5 551 318
Débiteurs (note 7)	2 144 263	160 000	25 217	2 329 480	506 696
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 030 689				
Frais payés d'avance	405 866		436 463	842 329	272 599
	16 486 798	5 687 153	7 813 511	27 956 773	15 026 773
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés		318 320		318 320	383 089
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 6)		40 847 000	131 807 238	172 654 238	128 644 356
Immobilisations (note 10)		45 040 167	125 352 178	170 392 345	97 590 039
Participation dans une production télévisuelle (note 11)		125 000		125 000	150 000
Dépôt sur acquisition d'immobilisations (note 8)					35 000 000
	16 486 798 $	92 017 640 $	264 972 927 $	371 446 676 $	276 794 257 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	3 904 887 $	195 335 $	13 723 982 $	17 824 204 $	14 241 944 $
Emprunts temporaires (note 12)		665 407	130 996 964	131 662 371	78 946 888
Intérêts à payer		1 183 534	306 721	1 490 255	894 460
Provision pour vacances	1 481 947		33 175	1 515 122	1 151 489
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		368 389	1 662 300		
Versements sur la dette à long terme (note 13)		4 333 293		4 333 293	4 333 293
	5 386 834	6 745 958	146 723 142	156 825 245	99 568 074
Provision pour congés de maladie (note 14)	1 871 042		4 270	1 875 312	1 748 305
Revenus reportés		160 000		160 000	
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 15)	56 135	42 482 031	108 367 402	150 905 568	114 683 703
Dette à long terme (note 13)		40 181 594		40 181 594	44 514 887
	7 314 011	89 569 583	255 094 814	349 947 719	260 514 969
ACTIFS NETS	9 172 787	2 448 057	9 878 113	21 498 957	16 279 288
	16 486 798 $	92 017 640 $	264 972 927 $	371 446 676 $	276 794 257 $

ENGAGEMENTS (note 18)

ÉVENTUALITÉS (note 19)

FUSION AVEC LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	5 740 479 $	(800 060) $	279 250 $	5 219 669 $	1 349 948 $
Ajustements pour :					
Perte sur disposition d'actifs		229 043		229 043	37 309
Amortissement des immobilisations et de la participation dans une production télévisuelle		1 143 672	753 503	1 897 175	1 422 315
Amortissement des subventions reportées	(4 587 766)	(637 423)	(6 896 123)	(12 121 312)	(4 012 855)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur la dette à long terme reportés		64 768		64 768	42 939
	1 152 713		(5 863 370)	(4 710 657)	(1 160 344)
Variation des éléments hors caisse					
Débiteurs	(1 682 715)		19 931	(1 662 784)	(307 285)
Subventions à recevoir	5 036 688	(679 230)	2	4 357 460	(165 390)
Frais payés d'avance	(197 803)		(371 927)	(569 730)	(119 035)
Créditeurs et frais courus	1 044 959		11 188 451	12 233 410	761 233
Intérêts à payer		455 965	139 830	595 795	26 385
Provision pour vacances	446 208		(82 575)	363 633	132 081
Provision pour congés de maladie	157 162		(30 155)	127 007	98 421
	5 957 212	(223 265)	5 000 187	10 734 134	(733 934)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 20)					
Variation des placements temporaires	1 250 903			1 250 903	(43 865)
Achat d'immobilisations		(31 853 207)	(51 701 466)	(83 554 673)	(39 308 810)
Participation dans une production télévisuelle					(50 000)
Dépôt sur acquisition d'immobilisations		35 000 000		35 000 000	(35 000 000)
	1 250 903	3 146 793	(51 701 466)	(47 303 770)	(74 402 675)
Montants à reporter	7 208 115 $	2 923 528 $	(46 701 279) $	(36 569 636) $	(75 136 609) $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Montants reportés	7 208 115 $	2 923 528 $	(46 701 279) $	(36 569 636) $	(75 136 609) $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation des emprunts temporaires		400 307	52 315 176	52 715 483	41 989 014
Augmentation des dettes à long terme					35 937 478
Remboursement de la dette à long terme		(4 333 293)		(4 333 293)	(739 545)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme					(251 563)
		(3 932 986)	52 315 176	48 382 190	76 935 384
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	7 208 115	(1 009 458)	5 613 897	11 812 554	1 798 775
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 083 805		361 452	7 445 257	5 646 482
Contribution interfonds	(780 407)	780 407			
Variation des créances interfonds	(1 605 533)	229 051	1 376 482		
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 5)	11 905 980 $		7 351 831 $	19 257 811 $	7 445 257 $

Voir note 20 pour informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec a été constituée par la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, la Bibliothèque nationale est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque nationale. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux immobilisations. Le fonds de démarrage présente les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion au public et qui découlent des autorisations du gouvernement du Québec mentionnées à la note 10.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque nationale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

La Bibliothèque nationale applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont passées en charge.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Bibliothèque nationale a encouru les dépenses ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation régulière et ils font partie des immobilisations. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la collection patrimoniale, décrite à la note 4, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada, sont également imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les oeuvres d'art et le terrain ne pas amortis. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations du fonds de démarrage comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations débute au moment de leur utilisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Bibliothèque nationale ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition sont présentés dans les espèces et les quasi-espèces.

4. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764; des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des programmes de spectacle, des cartes postales, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts; les publications électroniques; des publications diffusées sur Internet.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

Est comprise dans les acquisitions de l'année, une valeur de 4 548 650 $ de livres rares et précieux provenant de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal.

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de démarrage	Total	Total
Encaisse	3 923 371 $	3 361 591 $	7 284 962 $	1 168 972 $
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition	7 982 609	3 990 240	11 972 849	6 276 285
	11 905 980 $	7 351 831 $	19 257 811 $	7 445 257 $

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme.

6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à la Bibliothèque nationale mais non versées. Dans le fonds des immobilisations, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Dans les fonds des immobilisations et de démarrage, les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

7. DÉBITEURS

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Ville de Montréal	1 706 612 $			1 706 612 $	
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	91 175	160 000 $		251 175	
Autres débiteurs	346 476		25 217 $	371 693	506 696 $
	2 144 263 $	160 000 $	25 217 $	2 329 480 $	506 696 $

8. CONTRIBUTION FINANCIÈRE VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale, de la collection de la Bibliothèque Centrale de Montréal (BCM), des ressources matérielles afférentes de même que la conservation et l'enrichissement de la collection ainsi que son traitement documentaire. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Au 31 mars 2004, la Bibliothèque nationale n'étant pas propriétaire de la collection de la BCM, celle-ci a été traitée comme un dépôt sur acquisitions alors qu'au 31 mars 2005, elle est incluse dans ses immobilisations et dans sa collection patrimoniale. Aucun amortissement n'a été pris pour cet actif, son utilisation n'ayant pas débuté à cette date.

La Ville de Montréal contribuera financièrement au fonctionnement de la Bibliothèque nationale pour un montant de sept (7) millions de dollars indexés annuellement. Cette entente est d'une durée de cinq (5) ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 un prorata du montant dû a été calculé et comptabilisé à titre de contribution financière Ville de Montréal pour un montant de 1 706 612 $.

9. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Des montants totalisant 780 407 $ (2004 : 706 274 $) ont été transférés du fonds des opérations au fonds des immobilisations durant l'exercice afin de financer des acquisitions d'immobilisations, leur amortissement ainsi que les pertes ou gains sur disposition.

10. IMMOBILISATIONS

		2005			2004
		Fonds des immobilisations			
	Durée de vie utile	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain		994 000 $		994 000 $	994 000 $
Améliorations de terrain	10 ans	6 325	755 $	5 570	3 201
Bâtiment	40 ans	11 705 426	1 056 092	10 649 334	10 991 898
Améliorations bâtiment	20 ans	188 369	12 286	176 083	95 841
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	2 122 347	782 790	1 339 557 *	1 041 517
Équipement informatique et de télécommunications et logiciels	3 à 10 ans	2 179 245	1 263 296	915 949	893 874
Progiciels développés	5 ans	210 704	45 027	165 677	48 976
Améliorations locatives	Durée restante du bail				153 456
Autres équipements	5 ans	283 390	132 319	151 071	146 095
Matériel roulant	5 ans	32 888	1 312	31 576	
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	30 611 350		30 611 350	
		48 334 044 $	3 293 877 $	45 040 167 $	14 368 858 $

* Au 31 mars 2005, une valeur de 145 310 $ était comptabilisée à titre de services rendus sur la fabrication d'un équipement à être livré au début avril. Cet équipement n'a pas été amorti au 31 mars 2005.

		2005			2004
		Fonds de démarrage			
	Durée de vie utile	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain		9 598 863 $		9 598 863 $	9 598 863 $
Bâtiment	40 ans	79 619 608	79 862 $	79 539 746 *	
Stationnement	40 ans	7 568 209		7 568 209	
Construction en cours					61 647 632
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	3 753 610	76 963	3 676 647	278 706
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 à 10 ans	3 916 709	526 942	3 389 767	1 023 752
Progiciels développés	5 ans	6 720 971	252 054	6 468 917	3 818 783
Progiciels en développement		473 489		473 489	
Autres équipements	5 ans	1 136 806	15 330	1 121 476	4 137
Oeuvres d'art		279 250		279 250	
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	11 696 780		11 696 780	5 921 395
Frais de reliure	3 à 10 ans	1 539 034		1 539 034	927 913
		126 303 329 $	951 151 $	125 352 178 $	83 221 181 $

* L'amortissement du bâtiment a été calculé à compter du 1er janvier 2005, date d'occupation de l'immeuble par le personnel, à raison de 17 %, soit la surface utilisée par les secteurs administratifs.

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 19 janvier 2000, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition du site du Palais du commerce et la construction d'un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet était de 90 636 310 $. Par le décret du 6 novembre 2002, le coût total prévu de ce projet a été augmenté à 97 636 310 $ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant cumulatif de 4 118 911 $ au 31 mars 2005 (2004 : 2 413 615 $). Les coûts cumulés au 31 mars 2005 s'élèvent à 98 834 859 $ et se répartissent comme suit :

	2005			2004
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Terrain	9 349 715 $	249 148 $	9 598 863 $	9 598 863 $
Bâtiment	75 798 451	3 928 560	79 727 011	
Construction en cours				55 264 478
Mobilier et équipement de bureau	3 735 739	46 565	3 782 304	278 706
Autres équipements	1 129 911	4 214	1 134 125	
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 265 183	171 432	3 436 615	1 214 680
Oeuvres d'art	279 250		279 250	
Dépenses diverses	847 541	29 150	876 691	
	94 405 790 $	4 429 069 $	98 834 859 $	66 356 727 $

Le 26 juillet 2000, le gouvernement du Québec a autorisé la construction d'un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 $ excluant les frais de financement temporaire. À la suite de la réduction de 40 espaces de stationnement, la Bibliothèque nationale a ajusté le coût prévu de ce projet à 7 359 500 $ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été entièrement capitalisés au 31 mars 2005. Les coûts cumulés au 31 mars 2005 s'élèvent à 7 568 209 $ et se répartissent comme suit :

	2005			2004
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Stationnement	7 130 985 $	437 224 $	7 568 209 $	
Construction en cours				6 383 154 $
	7 130 985 $	437 224 $	7 568 209 $	6 383 154 $

Le 12 septembre 2001, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition des documents de bibliothèque et la réalisation des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion. Le montant maximum des emprunts temporaires autorisés pour en financer les coûts est de 17 200 000 $ pour les documents et 12 700 000 $ pour les développements informatiques et de télécommunication excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant cumulatif de 526 788 $ au 31 mars 2005 (2004 : 223 550 $). Les coûts cumulés au 31 mars 2005 s'élèvent à 20 461 868 $ et se répartissent comme suit :

	2005			2004
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Frais de formation non capitalisable	291 273 $	7 550 $	298 823 $	144 624 $
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	620 793	4 579	625 372	46 806
Progiciels développés	6 644 375	107 291	6 751 666	3 818 783
Progiciels en développement	380 363	93 126	473 489	
Documents de bibliothèque	11 339 712	357 068	11 696 780	5 921 395
Abonnements	204 905		204 905	
Frais payés d'avance	410 833		410 833	
	19 892 254 $	569 614 $	20 461 868 $	9 931 608 $

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 27 mars 2002, le gouvernement du Québec a autorisé le traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le montant maximum des emprunts temporaires pour en financer le coût est de 14 100 000 $ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été entièrement capitalisés pour les frais de reliure seulement. Les coûts cumulés au 31 mars 2005 s'élèvent à 12 593 695 $ et se répartissent comme suit :

	2005			2004
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Traitement documentaire non capitalisable	10 664 012 $	383 754 $	11 047 766 $	6 559 734 $
Frais de reliure	1 479 574	59 460	1 539 034	927 913
Autres équipements	6 895		6 895	6 895
	12 150 481 $	443 214 $	12 593 695 $	7 494 542 $

11. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Bibliothèque nationale participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Bibliothèque nationale. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 $ et comprend deux épisodes. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusions par épisode. Une première diffusion de l'épisode 1 a été faite au cours de l'exercice financier 2004-2005, ce qui a entraîné un amortissement de 25 000 $ aux résultats.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Bibliothèque nationale emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au démarrage de ses opérations dans l'édifice de diffusion. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 159 753 663 $ excluant les frais de financement temporaire. En plus, la Bibliothèque nationale est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 852 665 $. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Bibliothèque nationale les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars, les marges de crédit portent le taux de 2,89429 % et se répartissent comme suit :

	2005	2004
Démarrage des opérations de l'édifice de diffusion		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	93 913 256 $	57 217 719 $
Construction du stationnement	7 499 318	5 924 649
Acquisition de documents de bibliothèque	10 959 717	5 018 494
Développements informatiques et de télécommunication	7 153 329	3 528 362
Traitement des documents de bibliothèque	11 471 344	6 992 564
	130 996 964	78 681 788
Maintien des actifs	665 407	265 100
	131 662 371 $	78 946 888 $

13. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 685 916 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 $ le 1er octobre 2007	11 660 572 $	12 346 488 $
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 26 593 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 132 967 $ le 1er octobre 2007	186 153	212 747
- 6,296 % (taux effectif de 6,431 %) remboursable par versements annuels de 27 036 $ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 $ le 28 juin 2010, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	324 431	351 467
- 5,169 % (taux effectif de 5,323 %) remboursable par versements annuels de 69 075 $ jusqu'au 1er octobre 2013	621 676	690 751
- 4,932 % (taux effectif de 5,093 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 $ jusqu'au 1er octobre 2013	31 722 055	35 246 727
	44 514 887	48 848 180
Versements échéant en deçà d'un an	4 333 293	4 333 293
	40 181 594 $	44 514 887 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2006	4 333 293 $
2007	4 333 293
2008	14 042 491
2009	3 620 784
2010	3 620 784

Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Bibliothèque nationale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque nationale imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 536 661 $ (2004 : 438 206 $). Les obligations de la Bibliothèque nationale envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début	1 713 880 $	34 425 $	1 748 305 $	1 649 884 $
Charge de l'exercice	488 397	(9 449)	478 948	503 620
Prestations versées au cours de l'exercice	(331 235)	(20 706)	(351 941)	(405 199)
Solde à la fin	1 871 042 $	4 270 $	1 875 312 $	1 748 305 $

Le solde négatif au niveau de la charge d'exercice, dans le fonds démarrage, s'explique par le transfert des employés au fonds des opérations.

15. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début	95 251 $	47 349 288 $	67 239 164 $	114 683 703 $	39 567 990 $
Augmentation des engagements du gouvernement du Québec	4 548 650	(4 229 834)	48 024 361	48 343 177	79 128 568
Amortissement de l'exercice	(4 587 766)	(637 423)	(6 896 123)	(12 121 312)	(4 012 855)
Solde à la fin	56 135 $	42 482 031 $	108 367 402 $	150 905 568 $	114 683 703 $

16. FRAIS FINANCIERS

	2005				2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	11 282 $			11 282 $	5 637 $
Intérêts sur la dette à long terme		2 492 875 $		2 492 875	1 179 269
Intérêts sur emprunts temporaires		11 791	494 237 $	506 028	188 462
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés		64 768		64 768	42 939
	11 282 $	2 569 434 $	494 237 $	3 074 953 $	1 416 307 $

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 2 600 667 $ (2004 : 1 599 782 $).

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les actifs et les passifs financiers de la Bibliothèque nationale qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions du gouvernement du Québec à recevoir

Compte tenu que les subventions du gouvernement du Québec à recevoir relatives aux emprunts à long terme sont assorties des mêmes conditions que celles s'appliquant aux emprunts afférents, au 31 mars 2005, la juste valeur de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir de 178 181 391 $ (2004 : 134 195 674 $) s'établit à 180 819 773 $ (2004 : 135 574 643 $), soit le total de la juste valeur de la dette à long terme augmentée des engagements du gouvernement affectés à des projets spécifiques.

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur des dettes à long terme de 44 514 887 $ (2004 : 48 848 180 $) s'établissait à 46 957 847 $ (2004 : 51 222 809 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉ

La Bibliothèque nationale a une marge de crédit autorisé de 1 000 000 $, auprès d'une banque, renouvelable annuellement le 31 juillet, dont 335 000 $ a été affecté à une lettre de garantie. Au 31 mars 2005 aucun montant n'est prélevé.

18. ENGAGEMENTS

La Bibliothèque nationale s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 31 juillet 2006 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces contrats s'élève à 1 266 692 $, dont 1 107 143 $ concernent les baux conclus avec la Société immobilière du Québec (SIQ). En date du 31 mars 2005, la BNQ n'avait plus aucun bail signé avec la SIQ. Pour les contrats d'équipement, la pénalité rattachée à la résiliation s'élève à 17 420 $.

De plus, la Bibliothèque nationale a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants :

	2005
Aux fins des opérations	640 000 $
Aux fins du démarrage des opérations de l'édifice de diffusion	17 562 620
	18 202 620 $

Par ailleurs, la Bibliothèque nationale s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement ou à des particuliers des sommes totalisant 77 000 $ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

19. ÉVENTUALITÉS

La Bibliothèque nationale du Québec a délivré une lettre de garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville de Montréal au montant de 335 000 $. Cette garantie couvre d'éventuels travaux de réfection sur le domaine municipal résultant des travaux de construction. Elle est délivrée pour une durée d'une année, mais renouvelable jusqu'à la fin des travaux autorisés par la Ville de Montréal. Elle devient périmée le 61e jour suivant la réception d'un avis d'expiration de la Ville de Montréal. Il est impossible d'estimer les coûts éventuels associés à cette garantie, en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de la Bibliothèque nationale un montant de 3 405 034 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. La Bibliothèque nationale, quant à elle, réclame de Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et de Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extra-judiciaires engagés. Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces deux affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

		2005	2004
a)	Intérêts payés	2 247 497 $	889 725 $
b)	Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement : Achats d'immobilisations financés à même les créditeurs	2 670 256 $	11 321 405 $

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque nationale est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-après, la Bibliothèque nationale n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

La Bibliothèque nationale a conclu une convention d'occupation et de prêt d'espace en décembre 2000. Cette entente vise le prêt de locaux et d'équipements, les taxes ainsi que les frais de chauffage et d'éclairage pour les activités de conservation des Archives nationales du Québec, entité relevant du ministère de la Culture et des Communications. Aucune contrepartie n'est reçue en vertu de cette entente. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 307 461 $ (2004 : 308 199 $).

La Bibliothèque nationale a conclu une entente avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille dans laquelle Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre Emploi-Carrière et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles. À cette fin, il s'engage à assumer le coût initial d'acquisition, n'excédant pas 160 000 $, d'une collection de 4 400 ressources documentaires qui deviennent la propriété de la Bibliothèque nationale. Emploi-Québec s'engage également à assurer pour une période de cinq ans, les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par année.

22. FUSION AVEC LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2004, chapitre 25) sanctionnée le 14 décembre 2004, prévoit la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Québec à une date à déterminer. À la date de préparation des états financiers, l'incidence de cette fusion sur l'actif et le passif de la Bibliothèque nationale n'a pu être déterminée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque nationale reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation du conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque nationale, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Monique Goyette
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 10 juin 2005

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque nationale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque nationale au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 juin 2005

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Cotisations	160 250 $	170 350 $
Revenus en vertu de l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels (note 6)	37 092	5 837
Amortissement des apports reportés	447	900
Autres	25 199	22 774
	222 988	199 861
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	104 075	104 530
Loyer	5 500	5 500
Fournitures de bureau	22 559	15 505
Télécommunications	2 356	2 273
Déplacements et représentation	15 653	16 820
Entretien et réparations	3 023	4 195
Honoraires professionnels	2 910	
Assurance	1 196	1 043
Autres frais reliés à l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels (note 6)	20 092	5 837
Divers	13 378	2 260
Frais bancaires	803	694
Amortissement des immobilisations corporelles	2 402	3 277
	193 947	161 934
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	29 041	37 927
EXCÉDENT AU DÉBUT	67 298	29 371
EXCÉDENT À LA FIN	96 339 $	67 298 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	212 832 $	200 821 $
Débiteurs (note 3)	39 509	13 171
Frais payés d'avance	2 274	1 085
	254 615	215 077
Immobilisations corporelles (note 4)	5 896	7 800
	260 511 $	222 877 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	36 676 $	21 191 $
Revenus reportés (note 5)	126 400	132 134
	163 076	153 325
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 096	2 254
	164 172	155 579
EXCÉDENT	96 339	67 298
	260 511 $	222 877 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration
Jean-Claude Blanchette, président
Oneil Cloutier, vice-président

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	29 041 $	37 927 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 402	3 277
Amortissement des apports reportés	(447)	(900)
	30 996	40 304
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(26 338)	(2 389)
Augmentation des frais payés d'avance	(1 189)	(149)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	15 485	(5 547)
Diminution des revenus reportés	(5 734)	(9 025)
	(17 776)	(17 110)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	13 220	23 194
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	30	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 239)	(3 244)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 209)	(3 244)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	12 011	19 950
ENCAISSE AU DÉBUT	200 821	180 871
ENCAISSE À LA FIN	212 832 $	200 821 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (L.R.Q., chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôts sur les revenus du Canada, le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'origine et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. DÉBITEURS

	2005	2004
Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels	35 454 $	5 837 $
Taxes fédérales et provinciales	2 634	4 330
Autres	1 421	3 004
	39 509 $	13 171 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et matériel de bureau	2 102 $	1 405 $	697 $	372 $
Matériel informatique	23 486	18 287	5 199	7 428
	25 588 $	19 692 $	5 896 $	7 800 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. REVENUS REPORTÉS

	2005	2004
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs [a]	126 400 $	132 134 $

[a] Les revenus reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2005-2006 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

6. ENTENTE AVEC LE CONSEIL CANADIEN DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS

Une entente est intervenue entre le Bureau et le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels ayant pour objectif d'augmenter la notoriété du système de professionnalisation auprès des pêcheurs du Québec et de valider les enjeux et les actions à entreprendre pour consolider et développer la professionnalisation au Québec. Les dépenses effectuées par le Bureau, en vertu de cette entente, sont remboursées par le Conseil. Cette entente était valide du 1er mars 2004 au 31 mars 2005.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Blanchette
Président du conseil d'administration

Québec, le 6 mai 2005

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2005, l'état des revenus et dépenses et l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 mai 2005

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES
(L.R.Q., c. A-33.2)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	2005	
REVENUS		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	3 496 676	$
Droits, honoraires et frais afférents	1 202	
Autres revenus	29 317	
Transferts pour congés de maladies et de vacances (note 6)	323 789	
	3 850 984	
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	1 481 081	
Loyer et aménagement	327 477	
Fonctionnement	89 864	
Services professionnels, administratifs et autres	79 870	
Honoraires des membres à temps partiel	68 032	
Transports et communications	38 525	
Amortissement des immobilisations corporelles	28 262	
Intérêts sur dette à long terme	1 477	
	2 114 588	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	1 736 396	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	346 598 $
Débiteurs	69 211
Intérêts courus	6 038
Placements temporaires (note 3)	1 423 443
Frais payés d'avance	12 841
	1 858 131
Immobilisations corporelles (note 4)	743 423
	2 601 554 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	78 407 $
Versements sur la dette à long terme (note 7)	35 755
	114 162
Provision pour congés de maladies et de vacances (note 6)	435 211
Dette à long terme (note 7)	315 785
	865 158
EXCÉDENT	
Réserve pour éventualités (note 8)	500 000
Excédent non affecté	1 236 396
	1 736 396
	2 601 554 $

ENGAGEMENT (note 11)

FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Direction
Guy Lemoine
Jacynthe Pichette

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des revenus sur les dépenses	1 736 396 $
Ajustement pour :	
Amortissement des immobilisations corporelles	28 262
	1 764 658
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	
Augmentation des débiteurs	(69 211)
Augmentation des intérêts courus	(6 038)
Augmentation des frais payés d'avance	(12 841)
Variation des créditeurs et frais courus (note 5)	45 476
Provision pour congés de maladies et de vacances	435 211
	392 597
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 157 255
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :	
Acquisitions d'immobilisations	(379 938)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :	
Remboursement de la dette à long terme	(7 276)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 5)	1 770 041 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est un organisme public institué par l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2). Les opérations ont débuté en février 2004. Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée les pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1). De plus, le Bureau exerce le pouvoir de révision prévu à l'article 322 de la Loi sur les valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu [L.R.Q., 1985, c. 1,5e supplément, art. 149 (1) c], et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, les opérations ainsi que les actifs du Fonds à la note 12.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipements informatiques	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	8 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Bureau consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	Coût	Juste valeur
Bons du trésor du gouvernement du Canada :		
- échéant le 21 avril 2005, au taux de rendement de 2,45 %	735 294 $	738 956 $
- échéant le 19 mai 2005, au taux de rendement de 2,48 %	688 149	689 723
	1 423 443 $	1 428 679 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Équipements informatiques	53 052 $	11 597 $	41 455 $
Équipement et mobilier de bureau	159 817	5 023	154 794
Améliorations locatives	558 816	11 642	547 174
	771 685 $	28 262 $	743 423 $

5. FLUX DE TRÉSORERIE

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005
Encaisse	346 598 $
Placements temporaires	1 423 443
Espèces et quasi-espèces	1 770 041 $

Intérêts payés

Les intérêts payés par le Bureau au cours de l'exercice s'élèvent à 1 477 $.

Opérations sans effets sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement

Les créditeurs et frais courus comprennent un montant de 32 931 $ relatif aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

Opérations sans effets sur la trésorerie relatives aux activités de financement

Des immobilisations corporelles pour un montant de 358 816 $ ont été acquises à même un emprunt à la Société immobilière du Québec.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 28 704 $. Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et de vacances

À la suite du transfert d'employés de l'Autorité des marchés financiers et du secrétariat du Conseil du trésor, une provision de 323 789 $ a été inscrite au passif du Bureau. Le Bureau a obtenu une compensation équivalente de l'Autorité et du secrétariat respectivement de 254 745 $ et de 69 044 $.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladies et de vacances (suite)

	Congés de maladie	Vacances	Total
Charge de l'exercice	286 627 $	212 315 $	498 942 $
Prestations versées au cours de l'exercice	(9 599)	(54 132)	(63 731)
Solde à la fin	277 028 $	158 183 $	435 211 $

7. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme consiste en du financement par la Société immobilière du Québec d'une partie des coûts d'aménagement du Bureau.

	2005
Emprunt, 5 %, remboursable par versements mensuels de 4 376 $ incluant capital et intérêts, échéant le 31 mai 2013	351 540 $
Moins : versements en capital échéant en deçà d'un an	(35 755)
	315 785 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	35 755 $
2007	37 584
2008	39 507
2009	41 528
2010	43 652

8. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le Bureau a résolu de créer une réserve pour éventualités d'un montant de 500 000 $. Cette réserve est créée en cas de variation imprévue des dépenses.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme autre que les placements temporaires est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable étant donné que l'entente a été conclue en fin d'exercice.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. ENGAGEMENT

Le Bureau est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2008 pour ses locaux administratifs.

La dépense de l'exercice concernant les locaux actuellement occupés s'élève à 43 236 $.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	251 064 $
2007	259 416
2008	267 768
	778 248 $

12. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice de quatorze mois terminé le 31 mars 2005

	2005
Augmentation	
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	3 496 676 $
Droits, honoraires et frais afférents	1 202
Autres revenus	29 317
Transferts pour congés de maladies et de vacances	323 789
	3 850 984
Diminution	
Transfert liés :	
Aux activités d'exploitation	1 618 480
Aux acquisitions d'immobilisations	379 938
Au remboursement de la dette à long terme	7 276
	2 005 694
Solde à la fin	1 845 290 $
Le solde est représenté par :	
Encaisse	346 598 $
Débiteurs	69 211
Intérêts courus	6 038
Placements temporaires	1 423 443
	1 845 290 $

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lemoine
Président

Jacinthe Pichette
Directrice de l'administration

Montréal, le 17 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de quatorze mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de quatorze mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour le vérificateur général,
Doris Paradis, FCA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 17 juin 2005

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

	2004	2003
Revenus de placement (note 5a)	3 850	3 662
Moins :		
Charges d'exploitation (note 6)	212	205
Revenus de placement nets	3 638	3 457
Gains (pertes) à la vente de placements (note 5c)	4 169	2 324
Total des revenus matérialisés	7 807	5 781
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 5d)	3 011	5 743
Total des activités de placement	10 818	11 524
Excédents des dépôts des déposants sur leurs retraits	2 217	192
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	13 035	11 716
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	89 398	77 682
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	102 433	89 398

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 3a)	144 317	115 098
Avances à des déposants	884	987
Revenus de placement courus et à recevoir	873	802
Opérations en voie de règlement	338	110
Autres éléments d'actif	788	716
	147 200	117 713
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 3b)	42 069	24 866
Opérations en voie de règlement	1 047	1 604
Autres éléments de passif	1 033	930
Part des actionnaires sans contrôle (note 3c)	618	915
	44 767	28 315
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)	102 433	89 398

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 7)
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (Note 9)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le Conseil d'administration,
Henri-Paul Rousseau
Jean-Claude Bachand

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu de la loi. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le déposant au fonds général de la Caisse est le Fonds du régime des rentes du Québec administré par la Régie des rentes du Québec. Le fonds général regroupe des placements diversifiés et constitue une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont les suivants:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 303

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 305

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 306

À l'usage du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec;

Fonds 307

À l'usage du Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 314

À l'usage du Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 315

À l'usage du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 317

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 318

À l'usage du Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 326

À l'usage du Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 327

À l'usage de la Fédération des producteurs de bovins du Québec;

Fonds 328

À l'usage du Régime de rentes de survivants administré par le Conseil du trésor, gouvernement du Québec;

Fonds 329

À l'usage du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds 330

À l'usage du Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Fonds 332

À l'usage du Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds 333

À l'usage du Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements collectifs : détaillants administré par l'Office de la protection du consommateur;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 341

À l'usage du Fonds affecté à une fin particulière en vertu de la loi sur les valeurs mobilières administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 342

À l'usage du Régime de retraite de l'Université du Québec.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont:

- Obligations
- Obligations Québec Mondial
- Obligations à rendement réel (constitué le 1er janvier 2004)
- Instruments financiers sur produits de base (constitué le 1er août 2004)
- Actions canadiennes
- Fonds de couverture (auparavant nommé Unités de participation de fonds de couverture) (états consolidés)
- Actions américaines couvert
- Actions américaines non couvert
- Actions étrangères couvert
- Actions étrangères non couvert
- Actions de marchés en émergence
- Financements hypothécaires (états consolidés)
- Immeubles (états consolidés)
- Valeurs à court terme
- Répartition de l'actif et devises
- Placements privés (états consolidés)
- Participations et infrastructures (états consolidés)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie en fin d'exercice.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, obligations et financement hypothécaires. Ces titres sont comptabilisés en date d'engagement, sauf pour les financements hypothécaires qui le sont en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales Bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

Titres à revenu fixe (suite)

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition de placements, et il est redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Titres à revenu variable

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées en date d'engagement alors que les biens immobiliers sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours de clôture des principales Bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des frais d'exploitation, des frais d'opération et des frais financiers des emprunts et sont présentés sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût correspond à la somme du coût d'acquisition et des frais inhérents à l'acquisition des placements.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés au poste Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au poste Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la leur juste valeur en fin d'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours de clôture des principales Bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains (pertes) à la vente de placement en fonction des placements sous-jacents. Le solde des gains et des pertes reportés sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change relatifs au 31 décembre 2001 est constaté dans les gains et pertes à la vente de placements en fonction de la disposition des placements étrangers.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

Titres achetés en vertu de conventions de revente

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunt de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont déduits des Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ces positions. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – Titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – Titres à revenu variable.

c) Biens administrés et biens sous gestion

Les filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Des filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration des propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts en vendant des prêts à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité (NOC-12). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Titrisation des prêts (suite)

Des sociétés sous contrôle commun continuent généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation couvrent les charges liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et elles sont présentés sous un poste distinct, à l'exception des frais d'opération liés aux activités de gestion et d'administration des biens immobiliers qui sont présentées en réduction des revenus de placement des biens immobiliers.

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Placements

	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	15 358	15 362	10 429	10 448
Étrangères	1 709	1 777	912	929
	17 067	17 139	11 341	11 377
Obligations				
Émis ou garantis par :				
Gouvernement canadien	21 523	21 006	14 137	13 993
Province de Québec	10 826	9 710	12 835	11 714
Autres provinces canadiennes	1 452	1 418	253	244
Municipalités et autres organismes canadiens	1 129	1 052	1 201	1 085
Sociétés d'État canadiennes	7 818	6 866	5 576	4 739
Gouvernement américain	3 675	3 839	1 518	1 570
Autres gouvernements étrangers	1 971	1 950	931	935
Titres hypothécaires	793	801	532	529
Entreprises canadiennes	7 072	6 908	5 138	5 092
Entreprises étrangères	2 215	2 227	852	1 400
Titres indexés sur l'inflation canadiens	1 090	1 024	179	174
Titres indexés sur l'inflation étrangers	865	912		
Fonds de couverture	476	487	14	14
	60 905	58 200	43 166	41 489
Financements hypothécaires				
Canadiens	3 998	3 832	3 248	3 166
Étrangers	554	584	376	380
	4 552	4 416	3 624	3 546
Total des titres à revenu fixe (montants à reporter)	82 524	79 755	58 131	56 412

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Total des titres à revenu fixe (montants reportés)	82 524	79 755	58 131	56 412
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	15 427	14 935	15 453	15 542
Américaines	14 030	14 986	10 462	12 026
Étrangères et des marchés en émergence	13 130	12 875	11 842	12 027
Fonds de couverture	2 335	2 463	864	869
Autres	119	119	1 729	1 602
	45 041	45 378	40 350	42 066
Biens immobiliers				
Canadiens	8 543	7 827	8 869	8 873
Étrangers	3 205	3 609	5 155	5 270
	11 748	11 436	14 024	14 143
Total des titres à revenu variable	56 789	56 814	54 374	56 209
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente				
Canadiens	734	734	413	413
Étrangers	2 613	2 664	806	816
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	225	8	191	10
Étrangers	1 432	309	1 183	356
	5 004	3 715	2 593	1 595
Total des placements	144 317	140 284	115 098	114 216

b) Passif lié aux placements

	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres vendus en vertu de conventions de rachat				
Canadiens	17 793	17 793	9 567	9 566
Étrangers	5 496	5 590	2 258	2 290
Billets de trésorerie à payer	2 167	2 167	2 376	2 376
Billets à terme	1 338	1 309	752	750
Montants à reporter	26 794	26 859	14 953	14 982

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) Passif lié aux placements (suite)

	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	26 794	26 859	14 953	14 982
Emprunts à payer				
Canadiens	162	169	420	419
Étrangers	169	169	34	34
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	598	543	628	599
Titres vendus à découvert				
Canadiens	7 333	6 963	2 869	2 647
Étrangers	2 688	2 646	357	331
Emprunts hypothécaires				
Canadiens	1 683	1 532	2 026	1 893
Étrangers	1 500	1 482	2 569	2 546
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	237	89	103	24
Étrangers	905	277	907	319
	42 069	40 729	24 866	23 794

c) Part des actionnaires sans contrôle

	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	481	462	400	434
Étrangers	137	157	515	340
	618	619	915	774

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2004		
	Canadiens	Étrangers	Total
Placements			
Titres à revenu fixe	70 217	12 307	82 524
Actions et valeurs convertibles	15 427	29 614	45 041
Biens immobiliers	8 543	3 205	11 748
Sommes à recevoir relativement aux placements	959	4 045	5 004
	95 146	49 171	144 317
Passif lié aux placements	31 311	10 758	42 069
Part des actionnaires sans contrôle	481	137	618

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2003		
	Canadiens	Étrangers	Total
Placements			
Titres à revenu fixe	52 751	5 380	58 131
Actions et valeurs convertibles	15 453	24 897	40 350
Biens immobiliers	8 869	5 155	14 024
Sommes à recevoir relativement aux placements	604	1 989	2 593
	77 677	37 421	115 098
Passif lié aux placements	18 741	6 125	24 866
Part des actionnaires sans contrôle	400	515	915

e) Sommaire des échéances en valeurs nominales des placements et du passif lié aux placements

	2004					2003	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	15 233	851	92	16 176	2,7 %	10 494	3,0 %
Étrangères	600	582	394	1 576	4,4	912	4,2
	15 833	1 433	486	17 752	2,9 %	11 406	3,1 %
Obligations							
Émis ou garantis par :							
Gouvernement canadien	2 476	6 149	11 306	19 931	4,3 %	13 445	4,1 %
Province de Québec	1 516	1 911	5 966	9 393	5,7	11 371	6,3
Autres provinces canadiennes	146	319	907	1 372	4,7	243	5,5
Municipalités et autres organismes canadiens	402	487	138	1 027	6,2	1 046	7,1
Sociétés d'État canadiennes	422	2 963	3 368	6 753	5,4	4 700	6,5
Gouvernement américain	485	490	2 894	3 869	4,3	1 739	4,6
Autres gouvernements étrangers	327	480	1 107	1 914	2,5	1 004	3,5
Titres hypothécaires	23	13	1 020	1 056	12,1	529	8,6
Entreprises canadiennes	2 354	2 045	2 441	6 840	4,7	4 851	5,6
Entreprises étrangères	310	188	1 825	2 323	4,9	1 491	4,9
Titres indexés sur l'inflation canadiens			710	710	2,4	158	2,9
Titres indexés sur l'inflation étrangers		201	535	736	1,2		
	8 461	15 246	32 217	55 924	4,8 %	40 577	5,4 %
Montants à reporter	24 294	16 679	32 703	73 676		51 983	

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances en valeurs nominales des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2004					2003	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Montants reportés	24 294	16 679	32 703	73 676		51 983	
Financements hypothécaires							
Canadiens	954	1 153	1 725	3 832	6,6 %	3 166	7,0 %
Étrangers	396	50	138	584	8,0	380	8,6
	1 350	1 203	1 863	4 416	6,8	3 546	7,2
	25 644	17 882	34 566	78 092	4,5 %	55 529	5,0 %
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente							
Canadiens	735			735	2,4 %	465	2,8 %
Étrangers	2 640			2 640	1,6	807	0,9
	3 375			3 375	1,8 %	1 272	1,6 %
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	23 335			23 335	2,4 %	11 552	2,5 %
Billets de trésorerie à payer	2 176			2 176	2,6	2 388	2,7
Billets à terme		1 312		1 312	4,2	750	4,1
Emprunts à payer	330			330	3,6	466	3,1
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	17	53	480	550	6,9	599	6,4
Titres vendus à découvert	1 237	2 043	3 935	7 215	4,3	2 020	4,8
Emprunts hypothécaires	723	1 093	1 198	3 014	6,9	4 511	6,5
	27 818	4 501	5 613	37 932	3,3 %	22 286	3,7 %

Le solde des pertes reportées sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change ayant été constaté dans le coût des placements au 31 décembre 2001, représente un montant de 127 M$ au 31 décembre 2004 (263 M$ en 2003).

La juste valeur des placements en valeurs à court terme, en obligations ainsi qu'en actions et valeurs convertibles inclut des titres de sociétés fermées, aux montants respectifs de 1 125 M$, 1 316 M$ et 5 121 M$ au 31 décembre 2004 (1 061 M$ en valeurs à court terme, 478 M$ en obligations et 5 710 M$ en actions et valeurs convertibles en 2003), pour lesquels aucun cours n'est disponible.

De plus, le montant de 4 169 M$ (2 324 M$ en 2003) de gains à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé comprend un montant de 103 M$ à titre de gains de change (1 024 M$ en 2003).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

4. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

	2004	2003
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	41	36
Dépôts à terme		18
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	(1)	(1)
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	471	184
	511	237
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	87 206	84 702
Unités émises	6 897	3 983
Unités annulées	(786)	(1 479)
Solde à la fin	93 317	87 206
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	33	47
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	182	73
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	5 696	2 166
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	2 694	(331)
	101 922	89 161
Avoir des déposants	102 433	89 398

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Revenus de placement

	2004	2003
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	245	249
Obligations	1 839	1 629
Financements hypothécaires	269	267
Montants à reporter	2 353	2 145

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Revenus de placement (suite)

	2004	2003
Montants reportés	2 353	2 145
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	999	869
Biens immobiliers (note 5b)	531	678
	1 530	1 547
Autres revenus	22	33
Part des actionnaires sans contrôle	(55)	(63)
	3 850	3 662

b) Revenus nets de biens immobiliers

	2004	2003
Revenus de biens immobiliers	1 844	2 163
Moins :		
Charges reliées aux filiales immobilières		
Frais d'exploitation des biens immobiliers	967	1 085
Frais d'opération	53	51
Frais financiers des emprunts	308	356
	1 328	1 492
Autres revenus	15	7
	531	678

c) Gains (pertes) à la vente de placements

	2004	2003
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	(190)	(101)
Obligations	295	740
Financements hypothécaires	2	97
Montants à reporter	107	736

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

c) Gains (pertes) à la vente de placements (suite)

	2004	2003
Montants reportés	107	736
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	4 122	1 135
Biens immobiliers	(76)	458
	4 046	1 593
Part des actionnaires sans contrôle	16	(5)
	4 169	2 324

d) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2004	2003
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	(17)	(108)
Obligations	1 103	(632)
Financements hypothécaires	59	(93)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	(53)	(25)
	1 092	(858)
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	1 543	6 171
Biens immobiliers	502	(136)
	2 045	6 035
Total des placements	3 137	5 177
Moins :		
Passif lié aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(63)	(51)
Billets à terme	27	2
Emprunts à payer	(8)	13
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	26	(9)
Titres vendus à découvert	164	312
Emprunts hypothécaires	13	(13)
Instruments financiers dérivés	109	(872)
Part des actionnaires sans contrôle	(142)	52
	126	(566)
	3 011	5 743

6. CHARGES D'EXPLOITATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	106	101
Services professionnels	38	42
Locaux et matériel	15	13
Amortissement des immobilisations	18	20
Frais externes de gestion et de garde de valeurs	21	16
Autres	14	13
	212	205

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après:

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Afin de gérer le risque de change, la Caisse utilise des instruments négociés auprès de banques; les échéances varient généralement de un à douze mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements en plus de générer des revenus des activités de négociation qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par une agence de notation financière reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction, qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	2004				2003
	Montant nominal de référence	Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises	432		81	(81)	(103)
Contrats à terme de gré à gré	23 044	694	221	473	301
Options sur devises hors cote					
Achats	155	16		16	60
Ventes	157		2	(2)	(47)
	23 788	710	304	406	211
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de devises et de taux d'intérêt	53 791	311	480	(169)	(184)
Trocs sur actions	6 973	154	73	81	167
Contrats à terme de gré à gré	19 287	224	116	108	43
Contrats à terme normalisés	73 023				
Options cotées en Bourse					
Achats	7 039	21		21	5
Ventes	7 975		15	(15)	(5)
Options négociées hors cote					
Achats	30 018	237		237	357
Ventes	22 911		154	(154)	(230)
	221 017	947	838	109	153
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	244 805	1 657	1 142	515	364

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés

	2004				2003
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises		174	258	432	465
Contrats à terme de gré à gré	23 044			23 044	14 681
Options sur devises hors cote					
Achats	155			155	1 026
Ventes	157			157	420
Montants à reporter	23 356	174	258	23 788	16 592

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés (suite)

	2004				2003
	Montant nominal de référence – Échéance				
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Montant nominal de référence
Montants reportés	23 356	174	258	23 788	16 592
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de devises et de taux d'intérêt	12 260	15 855	25 676	53 791	44 006
Trocs sur actions	6 131	777	65	6 973	5 462
Contrats à terme de gré à gré	18 937	150	200	19 287	18 170
Contrats à terme normalisés	58 756	13 272	995	73 023	12 331
Options cotées en Bourse					
Achats	7 018	21		7 039	2 746
Ventes	7 957	18		7 975	5 373
Options négociées hors cote					
Achats	26 189	2 682	1 147	30 018	50 540
Ventes	18 728	3 714	469	22 911	36 563
	155 976	36 489	28 552	221 017	175 191
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	179 332	36 663	28 810	244 805	191 783

8. TITRISATION

Au cours de l'exercice, la Caisse n'a titrisé aucun prêt hypothécaire commercial (1 392,8 M$ en 2003) et aucune création de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales n'a été effectuée (1 512,2 M$ en 2003).

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales acquis par la Caisse demeurent inscrits à l'actif net cumulé, au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2004, ces titres représentaient 251,0 M$ (261,0 M$ en 2003). Ces titrisations ont permis à des sociétés sous contrôle commun de générer des honoraires de gestion de 1,5 M$ au cours de l'exercice terminée le 31 décembre 2004 (0,8 M$ en 2003). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En raison de la nature même de ses activités, la Caisse est partie à divers engagements.

Les engagements d'achat de placements signifient que la Caisse s'est engagée à acheter des placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévus dans les conventions.

Les cautionnements et garanties d'emprunts consistent pour la Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des revenus futurs à la suite de transactions de vente de placements et d'opérations sur instruments financiers dérivés ainsi que le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. La Caisse ne dispose pas de recours auprès de tiers à l'égard de ces cautionnements de façon générale.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

	2004	2003
Engagements d'achat de placements	7 262	5 025
Cautionnement et garanties d'emprunts	448	403
	7 710	5 428

10. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et emprunts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêt de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre 2004, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif pour des montants de 25 210 M$ (12 315 M$ en 2003) et de 6 709 M$ (3 468 M$ en 2003) respectivement. Le montant de l'actif donné en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 631 M$ (513 M$ en 2003) qui ont été déposés en garantie auprès des dépositaires, afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement.

11. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Au cours de l'exercice, la présentation de certains éléments du bilan de 2003 a été révisée afin de refléter de manière plus appropriée la nature de certains instruments financiers. Cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers :

	2003	
	Juste valeur	Coût
Actif		
Placements	(987)	(758)
Autres éléments d'actif	(138)	(138)
Passif		
Passif lié aux placements	(1 259)	(1 030)
Autres éléments de passif	134	134

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été préparés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers cumulés contiennent certains éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction en tenant compte de leur importance relative.

La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers cumulés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Service de vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers cumulés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Henri-Paul Rousseau
Président du conseil et chef de la direction

Ghislain Parent
Premier vice-président,
Finances, trésorerie et initiatives stratégiques

Montréal, le 10 février 2005

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2004 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 février 2005

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Intérêt sur dépôts bancaires et placements temporaires	506 504 $	647 338 $
Intérêts sur débentures	384 484	183 972
Honoraires	43 500	67 700
Redevances sur débentures	23 886	
	958 374	899 010
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	587 203	531 341
Service de transport et de communication	64 765	62 590
Loyers	24 189	23 912
Services professionnels, administratifs et autres	132 654	70 020
Fournitures et approvisionnements	2 688	4 019
Amortissement des immobilisations corporelles	2 056	2 051
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	156 181	
Provision pour pertes sur placements	728 049	
Perte sur radiation de placements		1 029 118
	1 697 785	1 723 051
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT QUOTE-PART	739 411	824 041
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	275 000	
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 014 411	824 041
DÉFICIT AU DÉBUT	824 041	
DÉFICIT À LA FIN	1 838 452 $	824 041 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	181 086 $	109 768 $
Placements temporaires (note 3)	17 489 782	19 858 130
Débiteurs et intérêts courus	279 739	34 962
Versements à recevoir sur placements (note 4)	235 409	75 809
	18 186 016	20 078 669
Placements (note 4)	4 200 488	3 272 225
Immobilisations corporelles (note 5)	1 885	3 941
	22 388 389 $	23 354 835 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	32 485 $	34 662 $
Dû à La Financière agricole du Québec	67 727	39 149
Provision pour vacances	72 749	56 383
	172 961	130 194
Provision pour congés de maladie (note 6)	53 880	48 682
	226 841	178 876
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 8)	24 000 000	24 000 000
Déficit	(1 838 452)	(824 041)
	22 161 548	23 175 959
	22 388 389 $	23 354 835 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 014 411) $	(824 041) $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(272 765)	(156 979)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 056	2 051
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	156 181	
Provision pour pertes sur placements	728 049	
Perte sur radiation de placements		1 029 118
Quote-part de la perte des sociétés satellites	275 000	
	(125 890)	50 149
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(244 777)	266 886
Créditeurs et frais courus	(2 177)	(115 739)
Dû à La Financière agricole du Québec	28 578	215 771
Provision pour vacances	16 366	19 567
Provision pour congés de maladie	5 198	12 387
	(196 812)	398 872
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(322 702)	449 021
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(1 994 828)	(3 560 000)
Encaissement de placements en débentures	20 500	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 974 328)	(3 560 000)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 297 030)	(3 110 979)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	19 967 898	23 078 877
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	17 670 868 $	19 967 898 $
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	181 086 $	109 768 $
Placements temporaires	17 489 782	19 858 130
	17 670 868 $	19 967 898 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et déficit.

Immobilisations corporelles

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de Capital Financière agricole inc. consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Billets à escompte – apparentés		698 236 $
Obligations, 2,86 % et 3,31 %, échéant jusqu'au 1er octobre 2007	8 497 052 $	
Papiers commerciaux, 2,7 % à 3,08 %, échéant jusqu'au 30 mars 2006	8 992 730	19 159 894
	17 489 782 $	19 858 130 $

4. PLACEMENTS

	2005	2004
Capital-actions ordinaires – placements de portefeuille	338 647 $	350 000 $
Capital-actions ordinaires – sociétés satellites	200 000	125 000
	538 647	475 000
Débentures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en février 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 235 409 $ en 2006, 529 496 $ en 2007, 694 419 $ en 2008, 788 321 $ en 2009 et 2 377 654 $ pour les exercices futurs.	4 625 299	2 873 034
Provision pour pertes	(728 049)	
	3 897 250	2 873 034
Portion à court terme	(235 409)	(75 809)
	3 661 841	2 797 225
	4 200 488 $	3 272 225 $

Au 31 mars 2005, les débentures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisaient 728 049 dollars.

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, Capital Financière agricole inc. et la Société mère, La Financière agricole du Québec (le Groupe), sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'investissement limitant l'investissement maximum de toute nature à 1,2 million de dollars par entité.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	6 169 $	4 284 $	1 885 $	3 941 $

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2005	2004
Solde au début	48 682 $	36 295 $
Charge de l'exercice	10 071	16 315
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 873)	(3 928)
Solde à la fin	53 880 $	48 682 $

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RRREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 18 061 $ (2004 : 15 945 $). Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, à dividende préférentiel non cumulatif de 5 % sur le montant versé, participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société au montant versé, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie C, à dividende préférentiel et cumulatif de 2 % sur le montant versé, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société au montant versé, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie D, participantes, sans droit de vote, rachetables au gré des détenteurs ou de la Société au montant versé, sans valeur nominale.

Émis et payé :

	2005	2004
24 000 actions de catégorie A	24 000 000 $	24 000 000 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec La Financière agricole du Québec se détaillent comme suit :

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	199 028 $	201 594 $
Service de transport et de communication	4 511	3 322
Loyers	20 292	20 292

De plus, la Société mère a fourni à Capital Financière agricole inc. des services professionnels sans recevoir de contrepartie en échange. Ces services, estimés à 241 029 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 (2004 : 215 047 $), sont mesurés à la valeur d'échange et ne sont pas constatés aux états financiers.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Capital Financière agricole inc. n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actions ordinaires	538 647 $	538 647 $	475 000 $	475 000 $
Débentures	3 897 250	3 763 217	2 873 034	2 552 282

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

Transformation alimentaire	71,6 %
Distribution alimentaire	15,1 %
Production agricole	13,3 %

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour Capital Financière agricole inc.

Paul Dupont
Président et chef de l'exploitation

Sylvie Grondin, FCGA
Vice-présidente aux affaires corporatives de
La Financière agricole du Québec

Québec, le 17 mai 2005

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de Capital Financière agricole inc.

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2005, l'état des revenus et dépenses et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mai 2005

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
PRODUITS		
Revenus des projets		
Recherche et développement	14 695 409 $	16 902 886 $
Services	16 254 597	16 005 356
Autres revenus	757 698	804 421
	31 707 704	33 712 663
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	20 411 073	20 920 532
Coûts directs sur projets	5 941 572	5 992 070
Frais d'occupation	3 056 959	3 082 073
Frais de fonctionnement	1 911 980	2 406 586
Indemnités de départ	417 945	1 059 205
Frais financiers	701 316	688 898
Amortissement des immobilisations	2 115 121	2 181 460
	34 555 966	36 330 824
PERTE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(2 848 262)	(2 618 161)
Perte de commercialisation		(9 150 196)
Quote-part des résultats de la société satellite		(912 051)
Contribution du gouvernement du Québec (note 12)	3 000 000	3 200 000
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	151 738	(9 480 408)
DÉFICIT AU DÉBUT	(16 487 782)	(7 007 374)
DÉFICIT À LA FIN	(16 336 044) $	(16 487 782) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 865 000 $	
Débiteurs (note 3)	3 933 188	14 721 922 $
Travaux en cours	2 299 917	2 606 465
Frais payés d'avance	381 111	379 444
Stocks (note 4)	830 972	1 120 013
	9 310 188	18 827 844
Créances à long terme (note 5)	1 394 313	528 874
Placements (note 6)	85 634	85 633
Immobilisations (note 7)	17 523 207	18 277 640
	19 003 154	18 892 147
	28 313 342 $	37 719 991 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		9 228 269 $
Emprunt bancaire (note 8)	3 889 520 $	3 895 880
Créditeurs et frais courus (note 9)	7 590 353	7 774 502
Revenus reportés	609 802	956 052
Versement sur la dette à long terme (note 10)	6 379 192	6 126 600
	18 468 867	27 981 303
Dette à long terme (note 10)	933 561	963 997
Crédits reportés (note 7)	772 818	788 333
	1 706 379	1 752 330
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	24 474 140	24 474 140
Déficit	(16 336 044)	(16 487 782)
	8 138 096	7 986 358
	28 313 342 $	37 719 991 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claire Boulé
Lionel Vézina

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéficie net (Perte nette)	151 738 $	(9 480 408) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	2 115 121	2 181 460
Perte sur aliénation d'immobilisations	75 947	19 269
Perte de valeur d'autres placements		2 533 756
Quote-part des résultats de la société satellite		
Participation dans les résultats d'exploitation		912 051
Participation dans la baisse de valeur des actifs		3 889 774
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	200 514	231 577
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	10 926 633	(1 099 558)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	13 469 953	(812 079)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Remboursement des avances salariales aux employés	31 354	66 538
Créances à long terme	(896 793)	175 000
Remboursement des prêts aux employés	4 745	23 244
Acquisitions de placements	(1)	(85 633)
Acquisitions d'immobilisations	(1 556 385)	(1 989 420)
Produits d'aliénation d'immobilisations	25 114	459
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 391 966)	(1 809 812)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement au Fonds de financement	(945 775)	
Remboursement de la dette à long terme	(15 171)	(12 890)
Billet à payer au Fonds de financement	939 121	745 775
Dettes à long terme	43 467	
(Diminution) Augmentation nette de l'emprunt bancaire	(6 360)	13 880
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	15 282	746 765
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	11 093 269	(1 875 126)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(9 228 269)	(7 353 143)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 865 000 $	(9 228 269) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec, personne morale de droit public et constitué en vertu de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1), a pour objets de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation de la main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Le banc d'essai situé au Lac-Saint-Charles est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 8 ans. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments et aménagement des terrains	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique	25 %
Matériel roulant	30 %

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, de brevets et de droits d'utilisation des technologies génériques, sont comptabilisés au coût et son amortis selon les méthodes d'amortissement aux taux indiqués ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	Méthode	Taux
Brevets et droits d'utilisation des technologies génériques	Linéaire	5 ans
Logiciels	Dégressif	30 %

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

Crédits reportés

Les subventions relatives aux immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. DÉBITEURS

	2005	2004
Clients	3 216 455 $	2 697 239 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	667 000	11 393 200
T.V.A. à recevoir (*)		626 738
Portion à court terme des créances à long terme	49 733	4 745
	3 933 188 $	14 721 922 $

(*) La réclamation de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) a fait l'objet d'une révision par les autorités fiscales françaises. Ces dernières ont établi que la demande de remboursement de la T.V.A. pour un montant de 408 977 $ était non admissible et par conséquent ce montant a été radié du poste T.V.A. à recevoir. Le montant de la dépense a été comptabilisé au poste « Coûts directs sur projets». Le Centre a entrepris toutes les démarches nécessaires pour faire valoir son opposition à cette décision.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. STOCKS

	2005	2004
Stocks de pièces et de fournitures	153 145 $	201 506 $
Stocks de produits (*)	677 827	918 507
	830 972 $	1 120 013 $

(*) Au 31 mars 2005, le Centre a dévalué des stocks de produits pour un montant de 498 603 $ et cette dépense a été comptabilisée au poste «Coûts directs sur projets».

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2005	2004
Prêts aux employés		4 745 $
Avance salariale aux employés (*)	497 520 $	528 874
Subvention à recevoir – Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	946 526	
	1 444 046	533 619
Portion à court terme	(49 733)	(4 745)
	1 394 313 $	528 874 $

(*) Une avance équivalente à deux semaines de salaire a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

6. PLACEMENTS

	2005	2004
Société satellite, à la valeur de consolidation		
Intellium Technologies inc., (participation de 50 %) (*)		
Autres placements		
Actions d'une société privée	1 $	
Actions d'une société publique	85 633	85 633 $
	85 634 $	85 633 $

(*) La Société détient les actions suivantes dans Intellium Technologies inc. (Intellium) :

- 500 000 actions catégorie «B», votantes et participantes (2004 : 500 000);
- 500 000 actions catégorie «C», non votantes ni participantes, rachetables (2004 : 500 000).

Ce placement a été entièrement dévalué en 2004.

Conformément aux ententes intervenues avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec en cas de cessation des activités d'Intellium, le Centre a pris charge le 31 mai 2004 de l'ensemble des biens d'Intellium, composés principalement des licences et droits qui avaient été cédés dans le cadre des conventions de constitution d'Intellium en 2001.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

7. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 239 436 $		1 239 436 $	1 239 436 $
Bâtiments (*)	21 153 580	13 191 357 $	7 962 223	8 069 100
Mobilier et équipement (**)	21 155 658	15 819 623	5 336 035	5 392 240
Équipement informatique	7 194 389	6 153 387	1 041 002	1 144 321
Matériel roulant	261 457	168 463	92 994	66 911
	51 004 520	35 332 830	15 671 690	15 912 008
Actifs incorporels	5 453 375	3 601 858	1 851 517	2 365 632
	56 457 895 $	38 934 688 $	17 523 207 $	18 277 640 $

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 776 952 $ au 31 mars 2005 (2004 : 809 510 $), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

(**) Dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP), le Centre a fait construire un banc d'essai dont le coût totalise 1 071 447 $ au 31 mars 2005 (2004 : 964 272 $).

Un crédit reporté de 939 121 $ a été inscrit aux livres au 31 mars 2005 (2004 : 860 000 $) relativement à la contribution que le Centre a obtenue du programme précédemment décrit.

Ce crédit a été amorti au montant de 94 636 $ (2004 : 71 667 $), soit au même rythme que le banc d'essai, ce qui porte sa valeur nette à 772 818 $ (2004 : 788 333 $).

8. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2005, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire autorisé de 4 millions de dollars. Les montants prélevés portent intérêt au taux fixe de 2,84 % jusqu'au 6 janvier 2006. La charge d'intérêts de l'exercice s'élève à 118 189 $ (2004 : 127 096 $).

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fournisseurs et autres frais courus	2 769 966 $	2 596 074 $
Salaires et avantages sociaux	2 073 431	2 626 380
Provision pour vacances gagnées	2 314 578	2 178 503
Indemnités de départ	432 378	373 545
	7 590 353 $	7 774 502 $

10. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Avance du ministère des Finances (*)	6 312 981 $	6 112 467 $
Billet à payer au Fonds de financement, taux fixe de 4,58 %, remboursable semestriellement à partir du 1er octobre 2005, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession, échéant le 1er avril 2013	939 121	
Emprunts à taux fixes de 1,90 % à 9,25 %, remboursables par 60 versements mensuels de 379 $ à 1 378 $, garanti par du matériel roulant, échéant à différentes dates jusqu'en février 2010	60 651	32 355
Billet à payer au Fonds de financement remboursé en janvier 2005		945 775
	7 312 753	7 090 597
Portion échéant à moins d'un an	(6 379 192)	(6 126 600)
	933 561 $	963 997 $

(*) L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2006. Les intérêts sont payables au plus tard à la date d'échéance de l'avance.

La charge d'intérêts sur la dette à long terme de l'exercice s'élève à 228 913 $ (2004 : 235 224 $).

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2006	6 379 192 $
2007	113 995
2008	116 192
2009	121 338
2010	125 577

11. CAPITAL-ACTIONS

	2005	2004
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé 244 741 actions	24 474 140 $	24 474 140 $

12. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Par son décret du 23 mars 2005, le gouvernement du Québec autorisait le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à verser au Centre un montant de 3 000 000 $ afin de réduire la perte de l'exercice courant. Le montant de 3 000 000 $ a été inscrit aux résultats de l'exercice à titre de contribution du gouvernement du Québec.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2005	2004
Débiteurs	10 863 110 $	(1 800 491) $
Travaux en cours	306 548	643 900
Stocks	289 041	(32 316)
Frais payés d'avance	(1 667)	(14 406)
Créditeurs et frais courus	(184 149)	(101 674)
Revenus reportés	(346 250)	205 429
	10 926 633 $	(1 099 558) $

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 452 754 $ (2004 : 442 457 $).

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 744 842 $ (2004 : 672 036 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Centre a effectué les transactions suivantes avec :

	2005	2004
Ministère des Finances :		
Intérêts capitalisés	200 514 $	252 352 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :		
Travaux exécutés	20 000 000	20 000 000
Intellium Technologies inc. :		
Débiteurs		210 860
Produits - projets		263 038

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur (Redressée)
Actifs financiers :				
Créances à long terme	1 444 046 $[1]	1 444 046 $	533 619 $[1]	533 619 $
Placement à long terme	85 634 [2]	47 574	85 633 [2]	47 574
	1 529 680 $	1 491 620 $	619 252 $	581 193 $
Passifs financiers :				
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	7 312 753 $	7 307 158 $	7 090 597 $	7 083 269 $

(1) La juste valeur est considérée équivalente à sa valeur comptable nette compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

(2) La valeur comptable n'a pas été réduite considérant qu'ils n'ont pas subi de moins-value durable.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Brosseau
pour Serge Guérin
Président-directeur général

Lionel Vézina
Vice-président, Finances et Administration

Québec, le 3 juin 2005

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2005, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	33 700 $	33 000 $
Commission de la construction du Québec	1 005 000	985 200
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	33 700	33 000
Régie du bâtiment du Québec	33 700	33 000
Ministère du Travail	100 000	100 000
Corporation des maîtres électriciens du Québec	33 700	33 000
Autres revenus	2 267	3 124
	1 242 067	1 220 324
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	750 386	755 054
Services de transport et de communication	49 465	50 046
Services professionnels et administratifs	117 254	127 817
Entretien et réparations	23 749	35 651
Loyers	129 510	129 833
Fournitures et approvisionnements	9 344	9 896
Matériel et équipement	314	14 037
Amortissement des immobilisations	78 623	76 772
	1 158 645	1 199 106
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	83 422	21 218
EXCÉDENT AU DÉBUT	222 532	201 314
EXCÉDENT À LA FIN	305 954 $	222 532 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 $	600 $
Débiteurs	3 694	3 089
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalité de versements	442 329	287 734
	446 623	291 423
Immobilisations (note 5)	177 816	252 623
	624 439 $	544 046 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	38 953 $	39 638 $
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	279 532	281 876
EXCÉDENT	305 954	222 532
	624 439 $	544 046 $

Commissaire de l'industrie de la construction,
Josette Béliveau

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Équipement informatique et bureautique	20 % et 33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et une corporation mandataire visée à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux [1]	750 386 $	755 054 $

(1) Une dépense de 45 278 $ a été comptabilisée sous la rubrique «Traitements et avantages sociaux» en 2005 relativement à la part de l'employeur liée à la provision pour congés de maladie et vacances. Le Commissaire a encaissé au cours de l'exercice un montant de 45 278 $ provenant du gouvernement du Québec servant à financer spécifiquement cette dépense. Cette somme a été constatée en diminution de la dépense de traitements et avantages sociaux de 2005.

5. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	134 320 $	27 832 $	106 488 $	119 920 $
Équipement informatique et bureautique	44 203	31 293	12 910	15 866
Systèmes informatiques	292 093	233 675	58 418	116 837
	470 616 $	292 800 $	177 816 $	252 623 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice s'élèvent à 3 816 $ (2004 : 13 149 $).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux frais d'administration de l'exercice s'élèvent à 26 348 $ (2004 : 22 789 $). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	200 276 $	81 600 $	281 876 $	274 576 $
Charge de l'exercice	(5 879)	71 308	65 429	79 536
Prestations versées au cours de l'exercice	(6 612)	(61 161)	(67 773)	(72 236)
Solde à la fin	187 785 $	91 747 $	279 532 $	281 876 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 20 mai 2005

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	33 935 944	30 608 751
Fonds des cotisations patronales	3 810	1 254
Fonds des régimes complémentaires de retraite	410 812	387 764
	34 350 566	30 997 769
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	107 541	92 670
Cotisations patronales à recevoir	3 486	3 516
Sommes à recevoir du gouvernement	98 551	105 349
Sommes à recevoir – transferts	3 273	4 087
	212 851	205 622
Encaisse	5 934	3 642
	34 569 351	31 207 033
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	12 807	13 023
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	29 430	27 646
Frais d'administration à payer	6 816	5 861
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	6 167	3 949
	55 220	50 479
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	34 514 131	31 156 554

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	666 494	660 741
Cotisations des employeurs autonomes	80 634	72 169
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 249 224	1 246 198
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	2 260 936	2 729 266
Revenus d'intérêts	2 530	1 453
	4 259 818	4 709 827
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	801 653	762 744
Service transféré	180 226	162 912
	981 879	925 656
	5 241 697	5 635 483
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	1 571 037	1 386 339
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	83 427	88 218
Transferts, y compris les intérêts	63 266	42 139
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	111 375	116 593
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	20 016	18 895
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	462	356
Transferts, y compris les intérêts	14	112
Frais d'administration	34 523	34 004
	1 884 120	1 686 656
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	3 357 577	3 948 827
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	31 156 554	27 207 727
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	34 514 131	31 156 554

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le RREGOP est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1er juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants :

- fonds des cotisations salariales;
- fonds des cotisations patronales;
- fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'un des objectifs de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication en octobre 1998. Ce taux correspond, en 2004, à 3,63 % du salaire admissible.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Par ailleurs, en octobre 2004, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999. Compte tenu des résultats de cette évaluation et à la suite d'une recommandation favorable du Comité de retraite du RREGOP, le gouvernement a adopté une résolution visant à établir le taux de cotisation à 7,06 % à compter du 1er janvier 2005. Ce taux correspond à 4,79 % du salaire admissible.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 680 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004				2003
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2004 : 37 066 874; 2003 : 34 540 259) *	33 779 692		409 971	34 189 663	30 935 810
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(13 258)	3 810	(1 216)	(10 664)	17 455
Revenus à recevoir des fonds particuliers	169 510		2 057	171 567	44 504
	33 935 944	3 810	410 812	34 350 566	30 997 769

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2004				2003
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
* Coût des unités				30 847 397	29 509 376
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés				6 219 477	5 030 883
				37 066 874	34 540 259

** Régimes complémentaires de retraite

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2004			2003
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	33 714 460	159 566	33 874 026	30 555 389
Service transféré		456	456	(11)
Crédits de rente acquis par rachat	228 864		228 864	214 571
Régimes complémentaires de retraite	410 785		410 785	386 605
	34 354 109	160 022	34 514 131	31 156 554

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	20 252 810	18 607 294
Augmentation		
Charge de retraite		
Service courant	1 078 126	916 906
Service antérieur	111 147	111 471
Intérêts	1 491 927	1 327 674
	2 681 200	2 356 051
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	782 449	632 725
Transferts interrégimes pour service antérieur	87 312	77 810
	869 761	710 535
Augmentation nette de l'exercice	1 811 439	1 645 516
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	22 064 249	20 252 810
Estimation au 31 décembre	23 616 063	21 772 591
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 280 083	2 268 259
Estimation au 31 décembre	2 292 397	2 296 726

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP.

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 35 379 milliards de dollars au 31 décembre 2004.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Financement du service régulier (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2004, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RREGOP sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RREGOP. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « ... le partage du coût dans le financement du RREGOP ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. » En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 3,12 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et publiée en octobre 1998 et elle tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Par ailleurs, en octobre 2004, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pour faire évoluer la caisse qu'il aurait constituée est fixée à 4,53 % des salaires admissibles pour le service régulier à compter du 1er janvier 2005.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP, y compris les gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2004	2003
Solde – au début	32 164 623	28 303 762
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	529 505	541 858
Intérêts	2 896 615	1 941 051
Gains non réalisés	721 870	2 199 429
	36 312 613	32 986 100
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	807 085	693 036
Transferts interrégimes pour service antérieur	126 321	128 441
Solde – à la fin	35 379 207	32 164 623

La valeur au coût équivalente est de 38 674 425 000 $ au 31 décembre 2004 (36 181 711 000 $ au 31 décembre 2003).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 45 637 793 000 $ au 31 décembre 2002 pour le service régulier et les prestations additionnelles, à 349 902 000 $ au 31 décembre 1999 pour les crédits de rente acquis par rachat, à 2 497 502 110 $ au 31 décembre 2000 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux et à 301 464 000 $ au 31 décembre 2001 pour les régimes complémentaires de retraite et l'ont estimée à 57 265 009 000 $ au 31 décembre 2004.

	2004			2003
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	26 736 604	27 322 022	54 058 626	45 600 717
Service transféré		2 519 052	2 519 052	2 525 195
Crédits de rente acquis par rachat	159 300	223 022	382 322	381 150
Régimes complémentaires de retraite	305 009		305 009	304 877
	27 200 913	30 064 096	57 265 009	48 811 939

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 918 286 000 $ (847 749 000 $ au 31 décembre 2003) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	48 811 939	45 356 700
Augmentation		
Perte actuarielle	1 136 647	
Modification des hypothèses actuarielles	3 226 856	2 767
Rectifications apportées aux données des participants	16 641	
Intérêts	3 493 568	3 083 503
Prestations constituées	2 316 324	2 104 482
	10 190 036	5 190 752
Diminution		
Gain actuariel		28 229
Prestations aux participants	1 727 748	1 532 488
Transferts interrégimes	9 218	174 796
	1 736 966	1 735 513
Augmentation nette de l'exercice	8 453 070	3 455 239
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	57 265 009	48 811 939

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier et aux prestations additionnelles s'élève à 26 587 775 000 $ au 31 décembre 2002 et à 33 714 460 000 $ au 31 décembre 2004, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004				2003
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 233 855		15 259	1 249 114	1 246 160
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	154	(57)	13	110	38
	1 234 009	(57)	15 272	1 249 224	1 246 198
Modification de la juste valeur					
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	340 887		4 216	345 103	(289 684)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	1 174 034		14 561	1 188 595	899 396
Gains non réalisés	716 617		10 621	727 238	2 119 554
	2 231 538		29 398	2 260 936	2 729 266

* Régimes complémentaires de retraite

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2002. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 45 637 793 000$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement et
de la planification stratégique

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 349 902 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 496 002 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 500 110 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 301 464 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2001

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2004 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
(L.Q. 2001, C. 31)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	5 529 434	4 925 539
Fonds des cotisations patronales	30	26
	5 529 464	4 925 565
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	10 913	9 836
Cotisations patronales à recevoir	579	523
Sommes à recevoir du gouvernement	55 460	53 572
Sommes à recevoir – transferts	415	1 110
	67 367	65 041
Encaisse	823	1 901
	5 597 654	4 992 507
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	3 161	5 623
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1 964	1 724
Frais d'administration à payer	647	700
	5 772	8 047
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	5 591 882	4 984 460

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	78 678	77 039
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	111 375	116 593
Cotisations des employeurs autonomes	15 472	13 018
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	204 735	196 367
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	373 277	441 236
Revenus d'intérêts	233	133
	783 770	844 386
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	163 718	186 965
Service transféré	74 147	63 186
Service régulier – Administration supérieure	24 348	23 438
	262 213	273 589
	1 045 983	1 117 975
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	395 517	340 873
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	7 118	11 214
Transferts, y compris les intérêts	18 579	13 724
Frais d'administration	3 232	3 801
	424 446	369 612
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	14 115	18 925
	438 561	388 537
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	607 422	729 438
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	4 984 460	4 255 022
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	5 591 882	4 984 460

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite du personnel d'encadrement

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre 12.1).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndicables des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1er janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndicables nommés ou engagés avant le 1er janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service, ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. De plus, les parties ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 4,5 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée, conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, à l'égard du personnel non syndicable sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation en octobre 1998. Ce taux correspond, en 2004, à 3,66 % du salaire admissible.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Ainsi, pour 2004, il s'établit à 7,25 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et à 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE. Cependant, ces participants cotiseront le taux du RRPE lorsqu'il excédera ces maximums.

Par ailleurs, en octobre 2004, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999. Compte tenu des résultats de cette évaluation et à la suite d'une recommandation favorable du Comité de retraite du RRPE, le gouvernement a adopté une résolution visant à établir le taux de cotisation à 7,78 % à compter du 1er janvier 2005. Ce taux correspond à 6,33 % du salaire admissible.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 172 millions de dollars assumé par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004			2003
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2004 : 5 834 959; 2003 : 5 399 553) *	5 496 796		5 496 796	4 925 436
Dépôts à vue au fonds général (avances)	4	30	34	(13 048)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	32 634		32 634	13 177
	5 529 434	30	5 529 464	4 925 565
* Coût des unités			4 923 077	4 680 188
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés			911 882	719 365
			5 834 959	5 399 553

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2004			2003
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	5 370 134	222 187	5 592 321	4 984 880
Service transféré		(439)	(439)	(420)
	5 370 134	221 748	5 591 882	4 984 460

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RRREGOP, est respectivement de 228 864 000 $ et 410 785 000 $ au 31 décembre 2004 (214 571 000 $ et 386 605 000 $ au 31 décembre 2003).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	3 728 785	3 395 617
Augmentation		
Cotisations encaissées	18 981	20 975
Charge de retraite		
Service courant	195 290	175 603
Service antérieur	21 046	20 039
Intérêts	274 439	253 330
Transferts interrégimes pour service antérieur	85 740	75 594
	595 496	545 541
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	212 102	212 373
Augmentation nette de l'exercice	383 394	333 168
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	4 112 179	3 728 785
Estimation au 31 décembre	4 405 986	3 989 649
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 102 233	1 080 667
Estimation au 31 décembre	1 099 893	1 083 183

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 1 018 milliards de dollars sont prévus pour le RRPE.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 5 536 milliards de dollars au 31 décembre 2004.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2004, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRPE. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRPE ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. » En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 1,79 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Par ailleurs, en octobre 2004, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pour faire évoluer la caisse qu'il aurait constituée est fixée à 4,47 % des salaires admissibles pour le service régulier à compter du 1er janvier 2005.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE, y compris les gains réalisés mais non distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2004	2003
Solde – au début	4 982 802	4 372 935
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	29 364	31 149
Intérêts	445 942	271 587
Gains non réalisés	137 067	372 407
Transferts interrégimes pour service antérieur	102 271	109 961
	5 697 446	5 158 039
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	160 961	175 237
Solde – à la fin	5 536 485	4 982 802

La valeur au coût équivalente est de 5 933 893 000 $ au 31 décembre 2004 (5 517 277 000 $ au 31 décembre 2003).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 8 636 846 000 $ au 31 décembre 2002 pour le service régulier et les prestations additionnelles et à 1 576 686 000 $ au 31 décembre 2000 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et les membres de l'administration supérieure. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 11 790 181 000 $ au 31 décembre 2004.

	2004			2003
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	5 030 750	4 900 114	9 930 864	8 256 072
Service transféré		1 223 118	1 223 118	1 214 378
	5 030 750	6 123 232	11 153 982	9 470 450
Membres de l'administration supérieure		636 199	636 199	599 121
	5 030 750	6 759 431	11 790 181	10 069 571

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 223 903 000 $ (214 732 000 $ au 31 décembre 2003) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	10 069 571	9 306 915
Augmentation		
Perte actuarielle	580 096	
Modification des hypothèses actuarielles	465 976	
Rectifications apportées aux données des participants	7 434	
Intérêts	730 051	627 337
Prestations constituées	355 451	331 004
Transferts interrégimes	197	169 894
	2 139 205	1 128 235
Diminution		
Prestations aux participants	418 595	365 579
Augmentation nette de l'exercice	1 720 610	762 656
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	11 790 181	10 069 571

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 382 322 000 $ et 305 009 000 $ au 31 décembre 2004 (381 150 000 $ et 304 877 000 $ au 31 décembre 2003).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 4 120 525 000 $ au 31 décembre 2002 et à 5 370 134 000 $ au 31 décembre 2004, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004			2003
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	204 387		204 387	196 026
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	51	297	348	341
	204 438	297	204 735	196 367
Modification de la juste valeur				
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	41 809		41 809	(106 476)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	195 514		195 514	178 256
Gains non réalisés	135 954		135 954	369 456
	373 277		373 277	441 236

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2004, un montant de 1 198 594 $ (1 070 871 $ en 2003) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2002. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 8 636 846 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement et
de la planification stratégique

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 117 073 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 439 057 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 20 556 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2004 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004		2003	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	14 313		18 876	
Régime de retraite de certains enseignants	4 197	18 510	4 054	22 930
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		53		100
Revenus d'intérêts				
Régime de retraite des enseignants		6		10
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		18 569		23 040
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des enseignants (note 5)	1 172 206		1 109 776	
Régime de retraite de certains enseignants	150 904	1 323 110	147 396	1 257 172
Remboursements de cotisations				
Régime de retraite des enseignants	1 070		1 773	
Régime de retraite de certains enseignants	6	1 076	4	1 777
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	4 334		4 927	
Régime de retraite de certains enseignants	426	4 760	227	5 154
Frais d'administration				
Régime de retraite des enseignants	3 694		3 468	
Régime de retraite de certains enseignants	316	4 010	403	3 871
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		1 332 956		1 267 974

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite de certains enseignants

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants :

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes :

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRE ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRCE et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 5,35 % (7,06 % à compter du 1er janvier 2005) de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RRCE

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2004, un montant de 4 142 000 $ (3 847 000 $ au 31 décembre 2003) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2004, un montant de 3 202 262 $ (3 061 028 $ en 2003) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre des évaluations actuarielles du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparées, pour le RRCE, sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001 et, pour le RRE, sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 14 318 272 000 $ au 31 décembre 2002 et celle du RRCE à 1 672 492 000 $ au 31 décembre 2000 et les ont estimées respectivement à 14 017 547 000 $ et à 1 592 135 000 $ au 31 décembre 2004.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Régime de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 656 496	13 826 352
Augmentation		
Perte actuarielle	182 981	
Modification des hypothèses actuarielles	427 432	
Intérêts	890 213	897 418
Prestations constituées	44 356	53 940
	1 544 982	951 358
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	4 703	
Prestations aux participants	1 177 610	1 116 476
Transferts interrégimes pour service antérieur	1 618	4 738
	1 183 931	1 121 214
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	361 051	(169 856)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	14 017 547	13 656 496
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 624 780	1 651 315
Augmentation		
Intérêts	108 563	106 636
Prestations constituées	3 583	4 538
Transferts interrégimes pour service antérieur	6 545	9 918
	118 691	121 092
Diminution		
Prestations aux participants	151 336	147 627
Diminution nette de l'exercice	32 645	26 535
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 592 135	1 624 780
	15 609 682	15 281 276

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	RRE	RRCE	RRE	RRCE
Inflation	3,50 %	4,00 %	2,55 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,75	4,50	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	1,25	0,55	0,60

Les taux à moyen terme représentent, pour le RRCE, les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 et, pour le RRE, les taux moyens pour la période de 2003 à 2013. Les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011 pour le RRCE et de 2014 pour le RRE. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	14 302 204	14 363 869
Augmentation		
Cotisations encaissées	22 101	27 558
Charge de retraite		
Service courant	42 257	54 144
Service antérieur	60 628	60 628
Intérêts	1 003 112	1 013 211
Transferts interrégimes pour service antérieur	2 963	11 375
	1 131 061	1 166 916
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 285 017	1 228 581
Diminution nette de l'exercice	153 956	61 665
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	14 148 248	14 302 204
Estimation au 31 décembre	13 964 445	14 190 145

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 1 018 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 14 318 272 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 25 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 672 492 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
(L.R.Q., c. R-12)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	5 876	6 980
Cotisations des employeurs autonomes	1 485	1 815
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	7 361	8 795
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	449 131	439 410
Remboursements de cotisations	311	386
Transferts, y compris les intérêts	2 055	2 796
Frais d'administration	1 306	1 575
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	452 803	444 167

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des fonctionnaires

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRF ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2004, un montant de 137 681 $ (110 412 $ en 2003) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRF. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 450 635 000 $ au 31 décembre 2002 et l'ont estimée à 5 320 855 000 $ au 31 décembre 2004.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 276 654	5 350 494
Augmentation		
Perte actuarielle	13 583	
Modification des hypothèses actuarielles	135 344	
Intérêts	337 911	346 957
Prestations constituées	20 118	21 795
	506 956	368 752
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	11 258	
Prestations aux participants	451 497	442 592
	462 755	442 592
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	44 201	(73 840)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 320 855	5 276 654

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRF était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au RRF correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	5 016 901	5 067 369
Augmentation		
Cotisations encaissées	5 453	7 539
Charge de retraite		
Service courant	13 465	17 467
Service antérieur	15 450	15 450
Intérêts	346 669	351 295
	381 037	391 751
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	446 339	442 219
Diminution nette de l'exercice	65 302	50 468
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	4 951 599	5 016 901
Estimation au 31 décembre	4 891 406	4 973 064

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 1 018 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 450 635 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 25 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004		2003	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		1 890		1 845
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	107		105	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	143	250	136	241
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		2 140		2 086
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	15 521		15 132	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	3 047		2 585	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint	250	18 818	250	17 967
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		34		44
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		18 852		18 011

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à V1.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalise 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier si leur âge et leurs années de service totalisent 80.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service pour les années suivantes. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (suite)

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette prestation est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et à son adjoint.

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif depuis le 1er janvier 1990. Les municipalités versent à ces régimes des cotisations correspondant à 27,98 % de la masse salariale des juges visés (11,91 % pour le régime de base et 16,07 % pour les prestations supplémentaires).

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 263 287 000 $ au 31 décembre 2000 pour les régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et à 3 092 861 $ au 31 décembre 2004 pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Pour l'ensemble de ces régimes, la valeur actuarielle des prestations constituées est estimée à 318 103 000 $ au 31 décembre 2004.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	304 437	291 769
Augmentation		
Perte actuarielle	44	
Modification des hypothèses actuarielles	212	
Intérêts	21 043	19 470
Prestations constituées	11 185	11 165
	32 484	30 635
Diminution		
Prestations aux participants	18 818	17 967
Augmentation nette de l'exercice	13 666	12 668
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	318 103	304 437

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,20

Les taux à moyen terme représentent les taux pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	290 395	278 134
Augmentation		
Cotisations encaissées	2 505	2 202
Charge de retraite		
Service courant	9 672	8 652
Service antérieur	(325)	(325)
Intérêts	19 343	18 508
	31 195	29 037
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	17 842	16 776
Augmentation nette de l'exercice	13 353	12 261
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	303 748	290 395
Estimation au 31 décembre	313 392	299 479

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 1 018 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 197 130 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 66 157 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 3 092 861 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 23 février 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	21 663	21 305
Cotisations des employeurs autonomes	166	156
Transferts, y compris les intérêts (note 4)	33 175	69 842
Revenus d'intérêts	64	37
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	55 068	91 340
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	141 391	132 442
Pension spéciale	25	31
Remboursements de cotisations	480	184
Transferts, y compris les intérêts	2 841	5 108
Frais d'administration	403	687
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	145 140	138 452

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ ET DE LA PENSION SPÉCIALE

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)

La description du RRMSQ fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en 1992 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ainsi qu'à la lettre d'entente paraphée par les parties en 2001 pour la période du 1er janvier 1992 au 30 juin 2002.

a) Généralités

Le RRMSQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par l'entente et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans ou comptent 35 années de service.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants :

- pour les années de service créditées antérieures au 1er janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 48 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service pour les 30 premières années de service, et par 0,5 % par année pour les 31e et 32e années; et

- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 36 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au RRMSQ depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas dix années de service, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la pension spéciale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMSQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au RRMSQ, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMSQ aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1er avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

Pension spéciale

Conformément à une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec, les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du RRMSQ, ou avant qu'il ait 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRMSQ ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % du solde du salaire admissible.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRMSQ. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. TRANSFERT DE POLICIERS MUNICIPAUX

À la suite de la réforme de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19), une entente portant sur les prestations de retraite des policiers intégrés à la Sûreté du Québec est intervenue entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec. Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police pour faire plutôt appel à la Sûreté du Québec. De nombreux policiers municipaux intégrés à la Sûreté du Québec ont opté pour la reconnaissance d'années de service antérieures selon les termes de l'entente. Au 31 décembre 2004, un montant de 2 964 000 $ (9 430 000 $ au 31 décembre 2003) est à recevoir relativement au transfert des sommes reliées à la reconnaissance de ces années de service. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMSQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRMSQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 467 509 000 $ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 2 980 294 000 $ au 31 décembre 2004.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	2 833 254	2 660 820
Augmentation		
Intérêts	196 593	179 384
Prestations constituées	95 159	130 784
	291 752	310 168
Diminution		
Prestations aux participants	144 712	137 734
Augmentation nette de l'exercice	147 040	172 434
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	2 980 294	2 833 254

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,70

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRMSQ était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRMSQ.

La charge de retraite relative au RRMSQ correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	2 581 343	2 483 632
Augmentation		
Cotisations encaissées, y compris les transferts	93 570	22 652
Charge de retraite		
Service courant	42 120	36 599
Service antérieur	1 623	1 623
Intérêts	178 620	169 792
	315 933	230 666
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	139 840	132 955
Augmentation nette de l'exercice	176 093	97 711
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 757 436	2 581 343
Estimation au 31 décembre	2 854 675	2 712 277

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 1 018 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

7. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 467 509 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS
(L.R.Q., c. R-9.2)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	3 755	3 829
Transferts, y compris les intérêts	4 388	47
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	8 143	3 876
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	27 924	24 577
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	713	968
Frais d'administration	881	670
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	29 518	26 215

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (note 4)
OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le RRAPSC est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des prestations complémentaires découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du RRAPSC sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % du salaire moyen par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1988 et 19991, des prestations additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des prestations complémentaires payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRAPSC et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRAPSC avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRAPSC sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRAPSC ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRAPSC. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 1 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants : 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Depuis le 1er janvier 2000, une cotisation salariale additionnelle de 3 % est prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des prestations complémentaires. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP). Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRAPSC. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du RRAPSC sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants :

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la CDP et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRAPSC correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	605 187	618 338
Augmentation		
Cotisations encaissées (remboursées)	3 963	(4 657)
Charge de retraite		
Modifications apportées au RRAPSC		3 200
Service courant	8 885	7 997
Service antérieur	481	105
Intérêts	37 051	4 191
	50 380	10 836
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	27 513	23 987
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	22 867	(13 151)
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	628 054	605 187
Estimation au 31 décembre	650 733	622 044

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDP en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la CDP à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 018 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Financement du RRAPSC

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du RRAPSC. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRAPSC les engagements du gouvernement aux fins du financement de ce régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la CDP et déterminé selon la valeur au coût. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRAPSC. La valeur de cette caisse est estimée à 779 253 000 $ au 31 décembre 2004.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Financement du RRAPSC (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRAPSC sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRAPSC, les engagements du gouvernement à l'égard de ce régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRAPSC. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRAPSC ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. » En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2004			2003
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde – au début	400 037	332 678	732 715	713 043
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	1 117	65	1 182	961
Cotisations salariales additionnelles	2 731		2 731	2 741
Cotisations du gouvernement				
Service courant		1 775	1 775	1 621
Intérêts	31 714	26 300	58 014	40 410
Transferts interrégimes pour service antérieur	6 819	5 809	12 628	
	442 418	366 627	809 045	758 776
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	16 006	12 905	28 911	25 391
Frais d'administration		881	881	670
Solde – à la fin	426 412	352 841	779 253	732 715

La portion provenant des participants inclut un montant de 11 936 000 $ au 31 décembre 2004 (9 240 000 $ au 31 décembre 2003) pour le financement des prestations complémentaires.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRAPSC.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRAPSC. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 465 454 000 $ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 561 834 000 $ au 31 décembre 2004.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	532 269	467 906
Augmentation		
Changements apportés au RRAPSC		15 007
Perte actuarielle		22 990
Intérêts	36 860	36 758
Prestations constituées	17 248	17 405
Transferts interrégimes	4 094	
	58 202	92 160
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles		1 314
Rectifications apportées aux données des participants		2 167
Prestations aux participants	28 637	24 316
	28 637	27 797
Augmentation nette de l'exercice	29 565	64 363
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	561 834	532 269

Les obligations relatives aux prestations incluent un montant de 12 067 000 $ au 31 décembre 2004 (12 100 000 $ au 31 décembre 2003) à l'égard des prestations complémentaires.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,90 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRAPSC était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RRAPSC, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 779 253 000 $ au 31 décembre 2004, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 465 454 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 18 février 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	137 588	124 329
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	74	73
Sommes à recevoir pour service antérieur	167	177
	241	250
	137 829	124 579
PASSIF		
Rentes et frais d'administration à payer	6	5
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	137 823	124 574

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREFQ (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	939	933
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	4 833	4 761
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	9 686	11 336
	15 458	17 030
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	18	31
	15 476	17 061
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 103	1 964
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	106	205
Frais d'administration	18	31
	2 227	2 200
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	13 249	14 861
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	124 574	109 713
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	137 823	124 574

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREFQ

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RREFQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le RREFQ a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, qui a pris effet le 1er janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RREFQ sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RREFQ.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREFQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de cinq années de service. Si elle compte cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREFQ sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RREFQ.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Dépôts à participaton au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2004 : 151321; 2003 : 142 574) *	136 659	124 220
Avances du fonds général	(7)	(104)
Revenus à recevoir du fonds particulier	936	213
	137 588	124 329
* Coût des unités	125 019	121 181
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	26 302	21 393
	151 321	142 574

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREFQ

Selon les dispositions du RREFQ, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du gouvernement à l'égard du RREFQ correspondent à ces cotisations, auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics qui est confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce rendement annuel est déterminé selon la valeur au coût. Quant aux engagements, ils sont estimés à 8 211 000 $ au 31 décembre 2004 (2003 : 7 617 000 $).

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREFQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RREFQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 62 836 427 $ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 84 557 000 $ au 31 décembre 2004.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	78 758	73 484
Augmentation		
Intérêts	2 485	4 971
Prestations constituées	5 523	2 472
	8 008	7 443
Diminution		
Prestations aux participants	2 209	2 169
Augmentation nette de l'exercice	5 799	5 274
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	84 557	78 758

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,90

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Revenus nets de placements du fonds particulier	4 830	4 762
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	3	(1)
	4 833	4 761
Modification de la juste valeur		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	1 105	(1 384)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	4 889	2 379
Gains non réalisés	3 692	10 341
	9 686	11 336

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 62 836 427 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 30 septembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2004 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
(L.R.Q., c. R-9.3)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	114 504	98 115
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	221	308
Cotisations patronales à recevoir	928	3 723
Sommes à recevoir des prestataires	13	40
Sommes à recevoir des municipalités et des organismes		8 400
	1 162	12 471
Encaisse	67	60
	115 733	110 646
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	249	363
Frais d'administration à payer	331	184
Sommes à verser aux municipalités et aux organismes		8 400
	580	8 947
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	115 153	101 699

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004		2003	
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		2 132		1 691
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des élus municipaux	6 271		5 707	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 616	8 887	2 266	7 973
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux	3 943		3 840	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	(45)	3 898	(37)	3 803
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux		8 014		8 849
Autres revenus d'intérêts		6		3
		22 937		22 319
DIMINUTION DE L'ACTIF NET				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des élus municipaux	6 511		6 185	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 295	8 806	2 017	8 202
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des élus municipaux	289		176	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	21	310	6	182
Frais d'administration				
Régime de retraite des élus municipaux	108		124	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	259	367	206	330
		9 483		8 714
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		13 454		13 605
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT		101 699		88 094
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN		115 153		101 699

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des élus municipaux
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1er janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont assumés par les municipalités.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1er janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la prestation correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1er janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de décès

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de deux années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte deux à sept années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale au RREM s'élève à 5,55 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme supramunicipal ou l'organisme mandataire verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2004, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations et aux frais d'administration versés par ce régime durant l'exercice.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2004 : 124 788; 2003 : 113 154) *	113 838	97 907
Dépôts à vue au fonds général	148	8
Revenus à recevoir du fonds particulier	518	200
	114 504	98 115
* Coût des unités	103 199	95 031
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	21 589	18 123
	124 788	113 154

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM produite en avril 2002 aux fins du financement de ce régime et préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2000. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 94 289 000 $ au 31 décembre 2000 et celle du RPSEM à 43 150 000 $ au 31 décembre 2001 et ont estimé la valeur totale des prestations constituées pour ces régimes à 165 549 000 $ au 31 décembre 2004.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	158 162	151 500
Augmentation		
Intérêts	10 946	10 110
Prestations constituées	5 557	4 936
	16 503	15 046
Diminution		
Prestations aux participants	9 116	8 384
Augmentation nette de l'exercice	7 387	6 662
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	165 549	158 162
Composée de :		
RREM	119 467	112 854
RPSEM	46 082	45 308
	165 549	158 162

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	0,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Revenus nets de placements du fonds particulier	3 885	3 802
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	13	1
	3 898	3 803

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2004	2003
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	(471)	(1 063)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	4 188	1 865
Gains non réalisés	4 297	8 047
	8 014	8 849

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 94 289 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 43 150 000 $ au 31 décembre 2001.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2004 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 14 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q., c. R-16)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	11 126	10 982
PASSIF		
Rentes à payer	122	47
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	11 004	10 935

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	409	434
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	1 048	1 135
	1 457	1 569
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 228	1 184
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	160	32
	1 388	1 216
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	69	353
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	10 935	10 582
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	11 004	10 935

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMCM

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le RRMCM est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1er janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le RRMCM. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du RRMCM ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du RRMCM sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquérait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2004 : 12 136; 2003 : 12 667) *	11 071	10 960
Dépôts à vue au fonds général	5	
Revenus à recevoir du fonds particulier	50	22
	11 126	10 982
* Coût des unités	9 370	10 141
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	2 766	2 526
	12 136	12 667

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMCM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2003 à 2010 est de 7,65 % alors que le taux à long terme est de 8,75 % à compter de 2011.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 13 860 000 $ au 31 décembre 2002 et l'ont estimée à 13 050 000 $ au 31 décembre 2004.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 539	13 860
Augmentation		
Intérêts	899	895
Diminution		
Prestations aux participants	1 388	1 216
Diminution nette de l'exercice	489	321
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	13 050	13 539

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Revenus nets de placements du fonds particulier	409	434
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	(38)	(209)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	444	217
Gains non réalisés	642	1 127
	1 048	1 135

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 13 860 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 11 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2004 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	62 289	57 684
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	10	11
Cotisations patronales à recevoir	4	5
	14	16
	62 303	57 700
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1	2
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	62 302	57 698

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	27	32
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	22	21
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	2 225	2 248
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	4 594	5 489
	6 868	7 790
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 264	2 218
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts		22
	2 264	2 240
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	4 604	5 550
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	57 698	52 148
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	62 302	57 698

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRCHCN

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RRCHCN est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RRCHCN sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRCHCN.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRCHCN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRCHCN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RRCHCN. Les parties concernées devront examiner le financement du RRCHCN compte tenu de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2004 : 68 511; 2003 : 66 115) *	61 858	57 584
Dépôts à vue au fonds général	6	1
Revenus à recevoir du fonds particulier	425	99
	62 289	57 684
* Coût des unités	55 555	55 362
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	12 956	10 753
	68 511	66 115

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, des cotisations salariales perçues en trop à rembourser et des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRCHCN.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRCHCN. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 30 728 006 $ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 30 737 000 $ au 31 décembre 2004.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	30 790	30 858
Augmentation		
Intérêts	2 080	2 012
Prestations constituées	131	160
	2 211	2 172
Diminution		
Prestations aux participants	2 264	2 240
Diminution nette de l'exercice	53	68
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	30 737	30 790

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,65

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Revenus nets de placements du fonds particulier	2 223	2 246
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	2	2
	2 225	2 248
Modification de la juste valeur		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	468	(684)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	2 247	1 119
Gains non réalisés	1 879	5 054
	4 594	5 489

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 30 728 006 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 octobre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2004 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	1 376 426 $	1 366 041 $
Encaisse	266	
	1 376 692	1 366 041
PASSIF		
Cotisations à rembourser		4 182
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	1 376 692 $	1 361 859 $

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	6 859 $	5 958 $
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	52 211	54 029
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	112 885	139 757
	171 955	199 744
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants Rentes	157 122	155 181
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	14 833	44 563
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	1 361 859	1 317 296
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	1 376 692 $	1 361 859 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'appliquait le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1er avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de cinq ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de cinq ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (suite)

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2004 : 1 514 876 $; 2003 : 1 566 539 $) *	1 368 040 $	1 364 780 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	8 386	1 261
	1 376 426 $	1 366 041 $
* Coût des unités	1 234 041 $	1 316 907 $
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	280 835	249 632
	1 514 876 $	1 566 539 $

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse et des cotisations à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2004	2003
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	876 721 $	874 216 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	263 420	251 089
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	236 551	236 554
	1 376 692 $	1 361 859 $

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Compte tenu qu'il n'y a plus de participant actif, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2005 à 2013 est de 7,08 % et il est de 8,0 % après 2013.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 226 475 $	1 299 197 $
Augmentation		
Perte actuarielle	57 919	
Modification des hypothèses actuarielles	60 201	
Rectifications apportées aux données des participants	766	
Intérêts	80 352	82 459
	199 238	82 459
Diminution		
Prestations aux participants	157 122	155 181
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	42 116	(72 722)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 268 591 $	1 226 475 $
Composée de :		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	827 358 $	788 609 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	137 780	132 569
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	303 453	305 297
	1 268 591 $	1 226 475 $

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Revenus nets de placements du fonds particulier	52 108 $	54 029 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	103	
	52 211 $	54 029 $
Modification de la juste valeur		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	5 973 $	(31 182) $
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	51 989	27 775
Gains non réalisés	54 923	143 164
	112 885 $	139 757 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 827 358 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 23 février 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 137 780 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 23 février 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil du participant arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 303 453 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 23 février 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2004 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, 18 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE
(L.R.Q., c. C-52.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004		2003	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		1 138		1 011
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		1 138		1 011
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	8 545		8 071	
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	2 248		1 689	
Pension spéciale	12	10 805	12	9 772
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		216		651
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		10		28
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		11 031		10 451

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale
Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le Règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale.

La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 %, sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1er janvier 1983 et qui était député le 1er janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1er janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1er janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de huit années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la loi.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1er janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 140 341 000 $ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 151 510 000 $ au 31 décembre 2004.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	147 522	144 067
Augmentation		
Intérêts	10 113	9 520
Prestations constituées	4 896	4 358
	15 009	13 878
Diminution		
Prestations aux participants	11 021	10 423
Augmentation nette de l'exercice	3 988	3 455
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	151 510	147 522

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,80 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des indemnités nette d'inflation	1,25	1,30

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2004	2003
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	152 496	151 404
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 064	1 032
Charge de retraite		
Service courant	3 545	3 434
Service antérieur	(2 709)	(2 709)
Intérêts	9 585	9 343
	11 485	11 100
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	10 532	10 008
Augmentation nette de l'exercice	953	1 092
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	153 449	152 496
Estimation au 31 décembre	153 399	152 807

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (52 485 milliards de dollars au 31 mars 2004). Au 31 décembre 2004, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 14 986 milliards de dollars, dont 7 159 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 1 018 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 103 322 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 37 019 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 14 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	27 785	27 378
Honoraires professionnels	5 319	5 813
Communications et transport	1 808	1 618
Location de locaux et d'équipement	2 332	2 212
Matériel et équipement	1 029	748
Fournitures de bureau	364	329
Entretien et réparations	776	712
Intérêts sur dette à long terme	39	45
Autres dépenses		73
Radiation de développement de systèmes informatiques	68	1 744
Amortissement des immobilisations	2 823	2 697
	42 343	43 369
REVENUS		
Frais assumés par le RREGOP		
Fonds des cotisations salariales	16 273	14 261
Fonds des cotisations patronales	16 068	18 120
Frais assumés par le RRPE		
Fonds des cotisations salariales	1 664	1 954
Fonds des cotisations patronales	1 379	1 715
Autres régimes de retraite	6 755	6 866
Autres sources de financement	195	370
	42 334	43 286
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(9)	(83)
EXCÉDENT – AU DÉBUT	18	101
EXCÉDENT – À LA FIN	9	18

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	558	469
Débiteurs	3 054	2 476
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût (2,52 %)	3 109	3 172
	6 721	6 117
Immobilisations (note 3)	13 386	11 090
Dû par les régimes de retraite (note 6)	6 772	6 403
	20 158	17 493
	26 879	23 610
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 082	2 242
Versements sur la dette à long terme (note 4)	237	214
	3 319	2 456
Dette à long terme (note 4)	291	493
Apports reportés (note 5)	13 386	11 090
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 6)	9 874	9 553
	26 870	23 592
EXCÉDENT	9	18
	26 879	23 610

ENGAGEMENTS (note 10)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit de l'exercice	(9)	(83)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 823	2 697
Radiation de développement de systèmes informatiques		1 744
Amortissement des apports reportés	(2 823)	(4 789)
	(9)	(431)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(578)	369
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor		563
Dû par les régimes de retraite	(369)	(408)
Créditeurs et frais courus	840	(327)
Apports reportés – financement provenant des régimes	5 119	6 508
Provision pour les congés de maladie et les vacances	321	375
	5 333	7 080
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 324	6 649
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(218)	(186)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(5 080)	(6 272)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	26	191
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	3 641	3 450
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 7)	3 667	3 641

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée en vertu d'une loi ou par le gouvernement du Québec.

Le gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable lorsqu'il y a lieu, la partie de ce montant qui est attribuable aux participants du Régime de retraite du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), celle qui est attribuable aux participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et enfin celle qui est attribuable aux participants des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CARRA ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le développement de systèmes informatiques inclut le coût pour la conception administrative, la réalisation et l'implantation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de 5 ans.

L'amortissement d'une immobilisation en développement débute lors de la mise en service du système informatique.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des évènements ou des changements de situation permettent de croire que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est estimée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif. Si la CARRA considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de cette dépréciation sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA, compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la CARRA consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier intégré et aménagement	2 913	2 124	789	932
Matériel informatique et logiciels	3 241	1 607	1 634	1 017
Équipement	44	8	36	
Développement de systèmes informatiques *				
Projet RISE	3 075		3 075	1 578
Autres projets	16 388	8 536	7 852	7 563
	25 661	12 275	13 386	11 090

Le coût des immobilisations inclut un montant de 5 370 634 $ qui n'a pas été amorti, car les travaux de développement n'étaient pas terminés et les systèmes n'étaient pas encore opérationnels à la fin de l'exercice. Ce montant se détaille comme suit : 596 142 $ pour le matériel informatique et les logiciels et 4 774 492 $ (2003 : 2 460 972 $) pour le développement de systèmes informatiques.

* Afin de pallier les différents problèmes inhérents à l'administration des régimes de retraite, la CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée lors de l'élaboration d'un plan global d'investissement qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. C'est dans ce contexte que la CARRA présente distinctement dans ses états financiers, à la section « Immobilisations », les projets en développement de systèmes informatiques, soit, d'une part, le projet de renouvellement et d'intégration des systèmes essentiels (RISE) et, d'autre part, les autres projets.

4. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts à la Société immobilière du Québec		
Au taux de 5,00 %, remboursable par versements mensuels de 792 $, échéant le 31 octobre 2006	16	
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 403 $, échéant le 28 février 2009	18	
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 615 $, échéant le 30 juin 2005	4	11
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 1 526 $, échéant le 30 avril 2008	56	70
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 2 697 $, échéant le 30 avril 2008	98	124
Au taux de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 4 898 $, échéant le 31 mars 2006	70	122
Au taux de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 7 152 $, échéant le 30 septembre 2006	141	215
Au taux de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 3 613 $, échéant le 30 septembre 2007	110	145
Au taux de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 494 $, échéant le 30 septembre 2007	15	20
	528	707
Portion échéant au cours du prochain exercice	237	214
	291	493

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

4. DETTE À LONG TERME (suite)

Versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices

2005	237
2006	180
2007	89
2008	21
2009	1
	528

5. APPORTS REPORTÉS

	2004	2003
Solde – au début	11 090	9 371
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	5 119	6 508
Amortissement des apports reportés	(2 823)	(4 789)
Solde – à la fin	13 386	11 090

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la CARRA participent au RREGOP, au RRPE ou au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 633 002 $ (2003 : 1 276 393 $). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	6 667	2 886	9 553	9 178
Plus				
Dépenses de l'exercice	962	2 468	3 430	3 301
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	783	2 326	3 109	2 926
Solde – à la fin	6 846	3 028	9 874	9 553

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès des différents régimes de retraite. Au 31 décembre 2004, le solde à recevoir à cet égard est de 6 772 508 $ (2003 : 6 402 804 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	558	469
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 109	3 172
	3 667	3 641

Au cours de l'exercice, la CARRA a acquis des immobilisations au coût de 39 336 $ (2003 : 235 945 $) et elle a pris en charge une dette à long terme du même montant.

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 38 673 $ (2003 : 45 115 $).

8. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit :

	2004	2003
Solde du fonds local – au début	111	14
Encaissements	922	831
Déboursés	(968)	(734)
Solde du fonds local – à la fin	65	111

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La CARRA ne court aucun risque important à l'égard de ses débiteurs et à l'égard du poste Dû par les régimes de retraite, car la quasi-totalité des sommes à recevoir proviennent des fonds des régimes de retraite.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la CARRA à des risques importants de fluctuation de taux. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ 31 020 $.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur du poste Dû par les régimes de retraite ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif financier.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant des analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt courant correspondant qui s'applique à des emprunts semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 décembre 2004 est de 541 462 $ (2003 : 716 898 $).

10. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2004, les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats de location d'équipement et d'honoraires professionnels se détaillent comme suit :

2005	3 794
2006	1 503
2007	48
2008	39
	5 384

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Les projets des états financiers du RREGOP, du RRPE et du RREM ont été présentés aux comités de vérification concernés pour examen et rapport à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

Québec, le 31 mars 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2004, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mars 2005

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	14 407 992 $		14 407 992 $	16 999 185 $
Contributions des partenaires (note 4)	2 001 924		2 001 924	3 408 010
Intérêts	153 971	41 973 $	195 944	331 571
Locations	98 678		98 678	84 740
Autres	71 304		71 304	21 094
	16 733 869	41 973	16 775 842	20 844 600
CHARGES				
Aide financière (note 5)	6 263 580	110 000	6 373 580	5 508 406
Salaires et charges sociales	2 064 933		2 064 933	2 334 336
Taxes foncières et scolaires	925 568		925 568	1 224 422
Services professionnels et administratifs	3 275 718	375 191	3 650 909	8 526 706
Transport et communication	273 300		273 300	297 935
Entretien et réparations	348 792		348 792	400 850
Fournitures et approvisionnements	290 580	31 640	322 220	370 188
Loyers	456 533		456 533	456 526
Amortissement des immobilisations corporelles	488 582		488 582	810 351
Frais financiers (note 6)	1 664 284		1 664 284	1 830 604
	16 051 870	516 831	16 568 701	21 760 324
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	681 999 $	(474 858) $	207 141 $	(915 724) $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005				2004
	Opérations courantes				
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 059 855 $		2 181 268 $	3 241 123 $	4 156 847 $
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(488 582)	1 170 581 $	(474 858)	207 141	(915 724)
Investissements en immobilisations corporelles	375 766	(375 766)			
	947 039	794 815	1 706 410	3 448 264	3 241 123
Virement interfonds (note 2)		(794 815)	794 815		
SOLDE À LA FIN	947 039 $		2 501 225 $	3 448 264 $	3 241 123 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005				2004
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	8 806 295 $	1 417 036 $		10 223 331 $	7 037 751 $
Débiteurs et intérêts courus	110 526	3 077		113 603	56 053
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 266 126	(1 266 126) $		
Frais payés d'avance	256 142			256 142	238 663
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 374 014			2 374 014	2 391 693
Contributions à recevoir (note 7)	186 348			186 348	233 224
	11 733 325	2 686 239	(1 266 126)	13 153 438	9 957 384
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	479 324			479 324	542 443
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	25 607 193			25 607 193	27 976 571
Contributions à recevoir (note 7)	50 000			50 000	40 000
Frais reportés, au coût amorti	158 185			158 185	180 270
Immobilisations corporelles (note 8)	16 491 109			16 491 109	16 571 026
	54 519 136 $	2 686 239 $	(1 266 126) $	55 939 249 $	55 267 694 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2005

	2005				2004
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	7 265 407 $	185 014 $		7 450 421 $	2 215 672 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 266 126		(1 266 126) $		
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 11)	1 307 495			1 307 495	2 673 963
Contributions reportées (note 12)	165 216			165 216	1 168 975
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	2 369 356			2 369 356	2 386 708
	12 373 600	185 014	(1 266 126)	11 292 488	8 445 318
Contributions reportées (note 12)	76 133			76 133	48 652
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	479 324			479 324	542 443
Dette à long terme (note 13)	25 134 622			25 134 622	27 504 001
	38 063 679	185 014	(1 266 126)	36 982 567	36 540 414
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 14)	15 508 418			15 508 418	15 486 157
Solde de fonds					
Investis en immobilisations	947 039			947 039	1 059 855
Fonds pour la mise en valeur de la capitale		2 501 225		2 501 225	2 181 268
	16 455 457	2 501 225		18 956 682	18 727 280
	54 519 136 $	2 686 239 $	(1 266 126) $	55 939 249 $	55 267 694 $

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Lemieux
Pierre Boulanger

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	15 428 581 $		15 428 581 $	16 428 273 $
Contributions des partenaires et clients	1 182 132		1 182 132	4 698 829
Créances interfonds		(1 080 867) $	(1 080 867)	1 754 693
Intérêts reçus	145 628	43 138	188 766	335 538
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(8 672 794)	(484 238)	(9 157 032)	(22 549 832)
Créances interfonds	1 080 867		1 080 867	(1 754 693)
Intérêts versés	(1 683 732)		(1 683 732)	(1 755 212)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	7 480 682	(1 521 967)	5 958 715	(2 842 404)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(408 665)		(408 665)	(861 305)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	63 119		63 119	213 075
Remboursement de la dette à long terme	(2 386 731)		(2 386 731)	(3 341 167)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations	(63 119)		(63 119)	(213 075)
Apport du gouvernement du Québec	22 261		22 261	380 687
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(2 364 470)		(2 364 470)	(2 960 480)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	4 707 547	(1 521 967)	3 185 580	(6 664 189)
ENCAISSE AU DÉBUT	4 893 563	2 144 188	7 037 751	13 701 940
Virement interfonds	(794 815)	794 815		
ENCAISSE À LA FIN	8 806 295 $	1 417 036 $	10 223 331 $	7 037 751 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de la dette à laquelle elle s'y rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 1/3 %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune :		
Fonctionnement	11 248 428 $	11 775 412 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 573 319	1 709 056
Projets spécifiques :		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	9 736	199 000
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale	549 457	122 358
Plan d'accélération des investissements publics	933 485	3 116 965
Conseil du trésor	24 687	
Ministère de la Culture et des Communications :		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	68 880	76 394
	14 407 992 $	16 999 185 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2005	2004
Ville de Québec	1 199 985 $	2 502 603 $
Assemblée nationale	516 208	20 815
Hydro-Québec	103 030	364 784
Société immobilière du Québec	27 288	173 357
Ministère des Transports	29 950	12 500
Ministère de l'Éducation	20 000	15 000
Société des traversiers du Québec	5 000	24 284
Société des établissements de plein air du Québec	326	16 759
Séminaire du Québec		250 000
Autres	100 137	27 908
	2 001 924 $	3 408 010 $

5. AIDE FINANCIÈRE

	2005	2004
Ville de Québec	5 587 678 $	4 820 000 $
Société des jeux mondiaux policiers pompiers – Québec 2005	400 000	
Établissements scolaires québécois	162 510	197 585
Télé-Québec	50 000	50 000
Assemblée nationale	12 500	
Ministère des Transports		25 205
Musée national des beaux-arts du Québec	5 000	5 000
Autres	155 892	410 616
	6 373 580 $	5 508 406 $

6. FRAIS FINANCIERS

	2005	2004
Amortissement des frais reportés	22 085 $	22 085 $
Intérêts sur la dette à long terme	1 642 199	1 808 519
	1 664 284 $	1 830 604 $

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2005	2004
Ville de Québec	136 740 $	24 185 $
Ministère de l'Éducation *	30 000	
Société immobilière du Québec *	3 000	
Hydro-Québec *		168 611
Société des établissements de plein air du Québec *		16 759
Assemblée nationale *		9 669
Autres	66 608	54 000
	236 348	273 224
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(186 348)	(233 224)
	50 000 $	40 000 $

* Au 31 mars 2005, un montant de 33 000 $ représente des contributions à recevoir provenant d'apparentés (2004 : 195 039 $).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement accumulé	Total	Total
Terrains	7 968 293 $		7 968 293 $	7 946 032 $
Parc du Bois-de-Coulonge	1		1	1
Parc de l'Amérique Française	1		1	1
Parc du Cavalier du Moulin *	1		1	
Équipement et logiciel informatiques	354 026	313 548 $	40 478	57 702
Équipement et mobilier de bureau	339 605	239 711	99 894	123 461
Améliorations locatives	127 004	61 767	65 237	90 638
Aménagement dans les parcs	4 534 901	4 021 339	513 562	786 400
Aménagements en cours de réalisation	1 019 571		1 019 571	1 019 571
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition				1 969
	14 343 403	4 636 365	9 707 038	10 025 775
Biens culturels :				
Domaine de Maizerets	6 545 250		6 545 250	6 545 250
Domaine Cataraqui	238 821		238 821	1
	6 784 071		6 784 071	6 545 251
	21 127 474 $	4 636 365 $	16 491 109 $	16 571 026 $

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition du parc du Cavalier du Moulin auprès de la Société immobilière du Québec pour une valeur symbolique de 1 $.

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel, renouvelable annuellement mais non utilisé au 31 mars 2005.

10. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2005	2004
Fournisseurs – opérations courantes	6 535 931 $	1 297 088 $
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	185 014	152 421
Salaires et charges sociales	46 497	12 137
Vacances à payer	190 858	219 155
Congés de maladie à payer	25 676	26 893
Intérêts à payer sur la dette à long terme	466 445	507 978
	7 450 421 $	2 215 672 $

Au 31 mars 2005, un montant de 102 626 $ représente des montants à verser à des apparentés (2004 : 58 704 $).

11. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2005	2004
Solde au début	2 673 963 $	5 538 057 $
Subventions reçues au cours de l'exercice	743 797	1 300 541
	3 417 760	6 838 598
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(2 110 265)	(4 164 635)
Solde à la fin	1 307 495 $	2 673 963 $

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2005	2004
Solde au début	1 217 627 $	94 680 $
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(1 158 085)	(61 497)
	59 542	33 183
Contributions reçues au cours de l'exercice destinées à courir les charges des exercices futurs	181 807	1 184 444
	241 349	1 217 627
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(165 216)	(1 168 975)
Solde à la fin	76 133 $	48 652 $

Au 31 mars 2005, un montant de 64 158 $ représente des contributions reportées provenant d'apparentés (2004 : 26 573 $).

13. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2005	2004
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010 *	5,51 %	4 108 761 $	4 451 158 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $, échéant le 1er décembre 2010 *	6,21	4 150 104	4 841 788
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010 *	6,16	2 480 000	2 686 667
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010 *	6,15	1 848 000	1 932 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012 *	6,21	3 927 190	4 151 601
4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 $ et un versement final de 1 678 312 $ le 5 mars 2007 *	4,24	1 835 654	1 940 549
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 $ échéant le 16 janvier 2018	5,78	8 284 204	8 921 450
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications :			
7,60 %, remboursable par versements mensuels de 10 034 $, capital et intérêts échéant le 5 avril 2015 *	7,60	846 306	900 155
6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 $, capital et intérêts échéant le 12 décembre 2006 *	6,16	23 759	36 246
Emprunt remboursé au cours de l'exercice *			29 095
		27 503 978	29 890 709
Portion échéant au cours du prochain exercice		(2 369 356)	(2 386 708)
		25 134 622 $	27 504 001 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	2 369 356 $
2007	3 996 646
2008	2 259 090
2009	2 262 999
2010	2 274 037

14. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains, des biens culturels et des aménagements en cours de réalisation financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2005	2004
Terrains	7 943 596 $	7 921 335 $
Biens culturels	6 545 251	6 545 251
Aménagement en cours de réalisation	1 019 571	1 019 571
	15 508 418 $	15 486 157 $

15. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2005, la Commission a des engagements concernant l'achat de biens et services, au cours de l'exercice 2006, qui totalisent 829 672 $ (2004:: 2 838 275 $).

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 69 842 $ (2004 : 65 114 $).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	26 893 $	219 155 $	246 048 $	189 282 $
Charge de l'exercice	34 272	180 034	214 306	232 881
Prestations versées au cours de l'exercice	(35 489)	(208 331)	(243 820)	(176 115)
Solde à la fin	25 676 $	190 858 $	216 534 $	246 048 $

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur marchande des contributions à recevoir et reportées à long terme est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	27 981 207 $	30 278 402 $	30 368 264 $	32 587 038 $
Contributions à recevoir	236 348	231 598	273 224	268 696
Contributions reportées	241 349	234 629	1 217 627	1 212 632
Dette à long terme :				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	26 633 913	28 842 356	28 925 213	31 019 472
Emprunt garantis par le ministère	870 065	963 475	965 496	1 094 995

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 8.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 9 mai 2005, la Commission a signé une offre d'achat pour l'acquisition de terrains au montant de 2 292 000 $. La Commission s'est engagée envers le vendeur à déposer le montant total en fidéicommis au plus tard le 5 décembre 2005. La Commission sera propriétaire desdits terrains seulement au cours de l'exercice 2006-2007.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2005.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boulanger
Président et directeur général

Hélène Turcotte
Directrice des affaires administratives

Québec, le 23 juin 2005

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 juin 2005

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-20)
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
REVENUS		
Prélèvements	54 425	48 142
Tarification de services	6 958	6 557
Participations volontaires	665	639
Pénalités	1 035	1 463
Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	72	14
Revenus de placements (note 4)	874	811
Autres	936	581
	64 965	58 207
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	62 925	59 856
Dépenses administratives	13 780	13 703
Gestion immobilière	3 151	3 032
Amortissement des immobilisations	2 829	2 314
Relations publiques et publicité	604	627
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	1 000	963
Autres dépenses	366	1 031
Dépenses avant les éléments suivants	84 655	81 526
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(15 886)	(14 346)
Dépenses imputées au Fonds de formation et au Plan de formation	(1 453)	(1 210)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(3 747)	(2 912)
Subventions du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	(9 543)	(8 382)
	54 026	54 676
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	10 939	3 531
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	(4 397)	(7 928)
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS À LA FIN	6 542	(4 397)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	682	
Placements et revenus courus (note 5.2a)	62 038	29 193
Prélèvements à recevoir	5 091	4 618
Débiteurs	2 568	1 761
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 550	3 350
Frais payés d'avance	484	261
	74 413	39 183
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		3 550
Immobilisations (note 7)	12 673	11 206
	87 086	53 939
PASSIF		
À court terme		
Découvert de banque		477
Emprunt bancaire (note 8)	20 250	
Créditeurs et frais courus	12 445	11 115
Revenus reportés	354	405
Subventions du gouvernement du Québec reportées	7 480	7 323
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	239	
	40 768	19 320
Subventions du gouvernement du Québec reportées		3 550
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	244	
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 18)	39 532	35 466
	80 544	58 336
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	6 542	(4 397)
	87 086	53 939

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	10 939	3 531
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	2 829	2 314
Perte sur cession d'immobilisations	115	62
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	4 066	4 044
	17 949	9 951
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(267)	92
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17 682	10 043
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(6 560)	(11 105)
Acquisitions d'immobilisations	(4 412)	(2 966)
Produit de la vente d'immobilisations	1	10
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 971)	(14 061)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	483	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	483	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	7 194	(4 018)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	8 897	12 915
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	16 091	8 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 5.2a)	180 239	164 044
Indemnités de congés annuels à recevoir	27 938	23 206
	208 177	187 250
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 734	1 712
Créditeurs	447	621
Indemnités de congés annuels et intérêts à verser aux salariés	205 875	184 917
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 6)	121	
	208 177	187 250

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	365 442	328 928
Revenus de placements	11 129	7 786
Augmentation des passifs liés aux instruments financiers dérivés	121	
	376 692	336 714
UTILISATION DES FONDS		
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	152	120
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	345 858	308 438
Intérêts sur indemnités	5 786	299
Remboursement des intérêts sur congés payés d'avance		1 640
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	3 747	2 912
Indemnités perçues à verser aux salariés non identifiés ou non réclamées et antérieures à 3 ans	101	94
Pertes sur instruments financiers dérivés	121	
	355 765	313 503
AUGMENTATION DE L'ACTIF	20 927	23 211
ACTIF AU DÉBUT	187 250	164 039
ACTIF À LA FIN	208 177	187 250

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements (note 5.2a)	1 161	1 229
Réclamations des employeurs à recevoir	1 068	2 309
Débiteurs		16
	2 229	3 554
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	361	213
Créditeurs	31	
Réclamations à verser aux salariés	1 837	3 341
	2 229	3 554

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues des employeurs	1 248	2 432
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	179	30
Revenus de placements	26	30
	1 453	2 492
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	2 807	2 777
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à verser aux salariés non identifiés et antérieures à 3 ans	(29)	(80)
	2 778	2 697
DIMINUTION DE L'ACTIF	(1 325)	(205)
ACTIF AU DÉBUT	3 554	3 759
ACTIF À LA FIN	2 229	3 554

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements (notes 4 et 5.2a)	870	1 610
Avances sur cotisations	130	130
Cotisations des employeurs à recevoir	476	391
	1 476	2 131
PASSIF		
Créditeurs	4	7
Cotisations à remettre	1 472	2 124
	1 476	2 131

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	9 708	9 003
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	10 360	8 389
Diminution des créditeurs	3	7
	10 363	8 396
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(655)	607
ACTIF AU DÉBUT	2 131	1 524
ACTIF À LA FIN	1 476	2 131

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements (notes 4 et 5.2a)	4 322	5 711
Avances sur cotisations	1 599	1 506
Cotisations des salariés à recevoir	4 231	3 488
	10 152	10 705
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 060	440
Créditeurs	43	69
Cotisations à remettre	9 049	10 196
	10 152	10 705

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	53 840	49 106
Augmentation des avances sur cotisations	93	195
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	594	318
	54 527	49 619
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	55 080	47 512
	55 080	47 512
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(553)	2 107
ACTIF AU DÉBUT	10 705	8 598
ACTIF À LA FIN	10 152	10 705

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements (note 5.2a)	63	63
Contributions des employeurs à recevoir	142	143
	205	206
PASSIF		
Contributions à remettre	205	206

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	880	700
UTILISATION DES FONDS		
Remises de contributions	881	643
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(1)	57
ACTIF AU DÉBUT	206	149
ACTIF À LA FIN	205	206

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements (notes 4 et 5.2a)	5 388	4 058
Contributions des employeurs à recevoir	262	226
Recouvrement d'indemnités à recevoir	946	1 680
	6 596	5 964
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	7	1
Créditeurs	2	3
Indemnités à verser aux salariés	1 115	1 197
	1 124	1 201
AVOIR	5 472	4 763
	6 596	5 964

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	2 259	2 058
Recouvrement d'indemnités		1 104
Pénalités	178	168
	2 437	3 330
UTILISATION DES FONDS		
Provision pour recouvrement d'indemnités	332	
Indemnités versées aux salariés	1 396	1 547
	1 728	1 547
AUGMENTATION DE L'AVOIR	709	1 783
AVOIR AU DÉBUT	4 763	2 980
AVOIR À LA FIN	5 472	4 763

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE QUALIFICATION

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 5.2a)	2 844	2 452
Contributions des employeurs à recevoir	75	85
	2 919	2 537
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	16	14
AVOIR (note 11)	2 903	2 523
	2 919	2 537

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	527	504
Revenus de placements	56	67
	583	571
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	203	196
AUGMENTATION DE L'AVOIR	380	375
AVOIR AU DÉBUT	2 523	2 148
AVOIR À LA FIN	2 903	2 523

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 5.2a)	132 487	117 603
Contributions des employeurs à recevoir	1 580	1 296
Frais d'activités de formation payés d'avance	1 392	675
Matériaux réutilisables pour la formation	1 419	1 255
	136 878	120 829
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	41	40
Créditeurs	16	21
Activités de formation à payer	2 989	2 688
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 6)	268	
	3 314	2 749
AVOIR	133 564	118 080
	136 878	120 829

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	19 321	17 871
Revenus de placements	13 628	6 440
	32 949	24 311
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	10 129	8 754
Incitatifs à la formation	3 937	3 741
Contribution au C.G.U.F.F.*	1 980	779
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	1 151	974
Pertes sur instruments financiers dérivés	268	
	17 465	14 248
AUGMENTATION DE L'AVOIR	15 484	10 063
AVOIR AU DÉBUT	118 080	108 017
AVOIR À LA FIN	133 564	118 080

* Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 5.2a)	23 071	19 824
Contributions des employeurs à recevoir	330	290
	23 401	20 114
PASSIF		
Créditeurs	3	5
Activités de formation à payer	32	1
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 6)	47	
	82	6
AVOIR	23 319	20 108
	23 401	20 114

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	5 045	4 300
Revenus de placements	2 159	1 108
	7 204	5 408
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	1 674	1 127
Incitatifs à la formation	1 379	845
Contribution au Comité du plan de formation	591	553
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	302	236
Pertes sur instruments financiers dérivés	47	
	3 993	2 761
AUGMENTATION DE L'AVOIR	3 211	2 647
AVOIR AU DÉBUT	20 108	17 461
AVOIR À LA FIN	23 319	20 108

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004				2003
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5.1)	3 492 134	1 469 952	3 443 348	8 405 434	7 467 011
Placements et intérêts courus (note 5.2b)	46 371	17 676	57 549	121 596	123 833
	3 538 505	1 487 628	3 500 897	8 527 030	7 590 844
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	8 998	9 602		18 600	16 281
Cotisations des employeurs à recevoir	29 248			29 248	17 869
Transfert à recevoir du compte général			545 793		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			2 796		
	38 246	9 602	548 589	47 848	34 150
	3 576 751	1 497 230	4 049 486	8 574 878	7 624 994
PASSIF					
Chèques en circulation moins encaisse	308		(84)	224	237
Créditeurs	370	99		469	660
Cotisations à rembourser après retraite		39 493		39 493	34 470
Rentes et prestations forfaitaires à payer	5 480	2 106	4 398	11 984	9 170
Transferts à payer au compte des retraités	545 793	2 796			
	551 951	44 494	4 314	52 170	44 537
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 12)	3 024 800	1 452 736	4 045 172	8 522 708	7 580 457

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004				2003
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés (note 12.c)	95 348	123 700		219 048	195 576
Cotisations des employeurs (note 12.c)	332 261			332 261	232 764
Cotisations et contributions après retraite		28 788		28 788	26 701
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	122 699	51 500	127 919	302 118	278 541
Autres revenus d'intérêts	944	647	720	2 311	2 308
Transfert du compte général			751 532		
Transfert du compte complémentaire			44 736		
Modification de la juste valeur des placements	241 713	99 654	248 949	590 316	670 255
	792 965	304 289	1 173 856	1 474 842	1 406 145
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	24 483	8 615	444 137	477 235	469 560
Remboursement des heures après retraite		39 335		39 335	34 369
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	15 547	192		15 739	14 190
Transferts au compte des retraités (note 19)	751 532	44 736			
Dépenses administratives	282			282	712
	791 844	92 878	444 137	532 591	518 831
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	1 121	211 411	729 719	942 251	887 314
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	3 023 679	1 241 325	3 315 453	7 580 457	6 693 143
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	3 024 800	1 452 736	4 045 172	8 522 708	7 580 457

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004			2003
	Régimes d'assurance de base	Régimes supplémentaires d'assurance	Total	Total
ACTIF				
Placements et revenus courus (note 5.2a)	308 105	34 289	342 394	262 353
Contributions des employeurs à recevoir	18 759	1 546	20 305	13 688
	326 864	35 835	362 699	276 041
PASSIF				
Chèques en circulation moins encaisse	2 274		2 274	1 673
Réclamations à payer	441		441	386
Créditeurs	5 767	23	5 790	4 268
Provisions pour bénéfices éventuels	62 208	3 266	65 474	40 376
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	7 732		7 732	6 100
Contributions des employeurs non utilisées	188 134	9 643	197 777	148 010
Passifs actuariels (note 13)	64 682		64 682	65 223
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 6)	478	57	535	
	331 716	12 989	344 705	266 036
AVOIR (notes 14 et 15)	(4 852)	22 846	17 994	10 005
	326 864	35 835	362 699	276 041

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004			2003
	Régimes d'assurance de base	Régimes supplémentaires d'assurance	Total	Total
PROVENANCE DES FONDS				
Contributions des employeurs	159 048	10 402	169 450	144 391
Cotisations volontaires des salariés	12 403		12 403	5 839
Diminution des passifs actuariels	541		541	
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	8 679			
Revenus de placements	24 723	3 421	28 144	13 623
	205 394	13 823	210 538	163 853
UTILISATION DES FONDS				
Primes d'assurance versées aux régimes de base		8 679		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration		147	147	156
Réclamations	169 360		169 360	155 790
Taxe sur le capital	4 314	226	4 540	3 441
Frais de gestion de réclamations et primes	2 869		2 869	2 667
Augmentation des provisions pour bénéfices éventuels	24 643	455	25 098	6 025
Augmentation des passifs actuariels				1 724
Pertes sur instruments financiers dérivés	478	57	535	
	201 664	9 564	202 549	169 803
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR	3 730	4 259	7 989	(5 950)
AVOIR AU DÉBUT	(8 582)	18 587	10 005	15 955
AVOIR À LA FIN	(4 852)	22 846	17 994	10 005

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

À cette fin, la Commission administre neuf fonds en fidéicommis ainsi que le régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance. Quant au fonds général d'administration, il est établi pour rendre compte des opérations de la Commission exercées pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis

a) Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

b) Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

c) Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

d) Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour le compte des associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

e) Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs afin de permettre aux parties patronale et syndicale de conduire en chantier, la mise en place harmonieuse et la diffusion des conditions de travail applicables et, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité et de mener toutes autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

f) Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis (suite)

g) Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés des frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence émis par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été regroupés aux fins de présentation des états financiers.

h) Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

i) Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

a) Généralités

Le régime supplémentaire de rentes est un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et a remplacé, à compter du 1er janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), sous le numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime.

Le régime est constitué selon trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général est alimenté par les cotisations des employeurs et celles que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants; il constitue une disposition à prestations déterminées et prévoit l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par des cotisations patronales pour service passé et les participants n'y accumulent plus de nouveaux crédits de rente. Les cotisations patronales pour service passé sont versées pour amortir le déficit actuariel du régime.

Le compte général assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant l'administration du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire reçoit les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations patronales pour service courant, les cotisations que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles qu'ils versent selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

a) Généralités (suite)

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

b) Politique de capitalisation

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a pas de promoteur du régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce Règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la Commission doit assurer l'application. Conformément à l'article 118 de ce Règlement, la Commission fait évaluer, au plus tard trois ans après la dernière évaluation, le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, par un actuaire qui n'est pas à son emploi. L'évaluation est effective le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date effective de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la cotisation patronale entre la cotisation patronale pour le service passé et celle pour le service courant et recommander un ajustement, s'il y a lieu, de la rente de base accumulée et des rentes en cours de paiement à la date effective de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes de la Commission (voir note 12a,b).

c) Prestations de retraite

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70 et, à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

La rente de retraite est égale au total de la rente payable en vertu du compte général et de la rente payable en vertu du compte complémentaire.

La rente payable en vertu du compte général, pour service antérieur au 26 décembre 2004, est égale à la rente de base résultant des heures travaillées ajustées du participant selon les taux de rentes de base stipulés à l'annexe II du Règlement.

La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

c) Prestations de retraite (suite)

Le participant qui prend sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la Commission à la suite d'une évaluation actuarielle du régime.

d) Prestations d'invalidité

Tout participant frappé d'invalidité totale qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53e semaine qui suit le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour service antérieur au 26 décembre 2004, est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée en fonction des facteurs d'équivalents actuariels applicables. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

e) Prestations au décès

Au décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été payés au retraité et à son conjoint. À partir de ce moment, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Si un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement garanti est de 10 ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ils s'y retrouvent.

f) Prestations de départ

Un participant qui n'a eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs, a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire.

Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

g) Cotisations et contributions après retraite

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues à l'égard d'un participant qui reçoit une rente de retraite ou qui a dépassé l'âge normal de la retraite lui sont remboursées au cours de l'année suivante. À compter du 26 décembre 2004, les cotisations patronales pour service passé versées au compte général ne sont plus remboursées.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

h) Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1er janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec administré par la Commission, est assujetti à cette loi. La Commission a engagé des pourparlers avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime, car la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi causerait des difficultés excessives compte tenu des caractéristiques particulières du régime de rentes. Ces discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 qui soustrait le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec à certaines dispositions de ladite loi ou en reporte la mise en application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du régime demeurent en discussion.

L'évaluation actuarielle préparée pour le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2004 reflète les modifications requises en 2004 par le Décret 415-2004.

2.3 Vocation des régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Des caisses supplémentaires sont établies aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Au 31 décembre 2004, les métiers et occupations qui participent aux régimes supplémentaires d'assurance sont les suivants : électriciens, couvreurs, ferblantiers, tuyauteurs, travailleurs de lignes, mécaniciens en protection-incendie, frigoristes, mécaniciens de chantier et métiers de la truelle (briqueteurs, cimentiers-applicateurs, plâtriers et carreleurs).

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par un régime supplémentaire, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré d'un tel régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Commission selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie des fonds en fidéicommis et des régimes d'assurance ne sont pas présentés car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice.

3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ne sont pas consolidés aux états financiers du fonds général d'administration, car, en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales ou comptables distinctes.

3.2 Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers autres que les placements est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance

a) Placements

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti. La juste valeur des placements à court terme est équivalente au coût.

b) Conversion des devises

Le coût des placements en titres négociables est converti aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

La juste valeur des placements est convertie en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus provenant des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

c) Instruments financiers dérivés

La Commission détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de change sur les placements en actions américaines et étrangères. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes qui en résultent sont présentés aux résultats. Les instruments financiers dérivés non échus sont présentés sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2 %
Aménagements des bâtiments	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

e) Revenus reportés

Les avantages incitatifs accordés à la Commission par les bailleurs, pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux revenus reportés et amortis de façon linéaire sur la durée des baux, soit 5 ans. L'amortissement est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

f) Contrats de location

Lorsque, au terme d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

g) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires facilement convertibles dont l'échéance n'excède pas trois mois.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)

h) Avantages sociaux futurs

La Commission offre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des avantages complémentaires de retraite à ses employés.

Pour ces régimes à prestations déterminées, la Commission a adopté les conventions comptables suivantes :

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et ils sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, la mortalité des participants aux régimes et les coûts prévus des soins de santé.

Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

i) Virements et imputations

Les imputations du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des fonds de formation, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis ne leur sont pas imputés. Ils sont assumés par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

j) Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

k) Matériaux réutilisables pour la formation

Les coûts encourus par la Commission à l'égard des matériaux réutilisables pour la formation sont inscrits aux dépenses de façon linéaire selon la durée de l'entente entre la Commission et la Commission scolaire. La durée de l'entente est de 3, 5 ou 10 ans.

3.4 Régime supplémentaire de rentes

a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de ses participants et des employeurs qui y cotisent. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.4 Régime supplémentaire de rentes (suite)

b) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur des unités de dépôts à participation détenues dans des fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec est déterminée par cette dernière.

4. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

En vertu de sa réglementation, la Commission est autorisée à prendre pour son administration les revenus tirés des placements des fonds de cotisations patronales, de cotisations syndicales et du fonds spécial d'indemnisation. Les revenus provenant des placements de ces fonds attribués au fonds général d'administration ainsi que ceux provenant des placements du fonds général d'administration se détaillent comme suit :

	2004	2003
Fonds de cotisations patronales	24	30
Fonds de cotisations syndicales	93	108
Fonds spécial d'indemnisation	111	101
	228	239
Fonds général d'administration	646	572
	874	811

5. PLACEMENTS

5.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit :

	2004	2003
Compte général		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	1	(3 000)
Dépôts à participation ***	3 474 540	2 983 860
Revenus à recevoir du fonds particulier	17 593	2 864
	3 492 134	2 983 724
Compte complémentaire		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	10 001	1
Dépôts à participation ***	1 452 174	1 241 551
Revenus à recevoir du fonds particulier	7 777	1 248
	1 469 952	1 242 800
Compte des retraités		
Dépôts à vue *	1	(27 001)
Dépôts à participation ***	3 424 582	3 260 709
Revenus à recevoir du fonds particulier	18 765	6 779
	3 443 348	3 240 487
	8 405 434	7 467 011

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS (suite)

5.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur (suite)

* Au fonds général de la Caisse.

** Avances au taux du jour augmenté de 5 points de base, remboursables sur demande.

*** Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse, tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque mois du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

5.2 Placements et revenus courus

a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance - au coût

	2004		2003	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	45 715	45 715	32 243	32 243
Dépôt à court terme [(a)]	197 275	197 275	138 116	138 116
Obligations [(b)]	288 631	300 389	248 919	257 544
Actions [(c)]	219 786	235 092	186 862	208 835
Compte courtier [(d)]			(1 378)	(1 378)
Intérêts courus	3 470	3 470	3 378	3 378
Total	754 877	781 941	608 140	638 738

(a) Venant à échéance au plus tard le 30 juin 2005 et aux taux d'intérêt variant de 2,47 % à 2,79 %.

(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,99 ans et le taux de rendement effectif est de 3,83 %.

(c) Le coût des actions américaines s'élève à 67 366 834 $ par rapport à une juste valeur de 63 819 688 $. Cette moins-value est attribuable à un mouvement général du marché des actions américaines. La valeur comptable des actions n'a pas été ajustée afin de tenir compte de cette baisse de valeur temporaire. Le coût des actions étrangères s'élève à 57 489 481 $ par rapport à une juste valeur de 60 138 692 $.

(d) Correspond à la marge conservée chez le courtier pour la compensation des plus ou moins-values sur contrats à terme.

Ces placements et revenus courus sont répartis comme suit :

	2004	2003
Fonds général d'administration	62 038	29 193
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	180 239	164 044
Fonds de réclamations de salaires	1 161	1 229
Fonds de cotisations patronales	870	1 610
Fonds de cotisations syndicales	4 322	5 711
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	63	63
Fonds spécial d'indemnisation	5 388	4 058
Fonds de qualification	2 844	2 452
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	132 487	117 603
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	23 071	19 824
Régimes d'assurance de base	308 105	233 688
Régimes supplémentaires d'assurance	34 289	28 665
	754 877	608 140

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS (suite)

5.2 Placements et revenus courus (suite)

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur

	2004		2003	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	21 884	21 884	20 562	20 562
Dépôt à court terme [a]	91 860	91 860	88 308	88 308
Obligations [b]	7 624	7 623	14 696	14 683
Intérêts courus	229	229	280	280
	121 597	121 596	123 846	123 833

(a) Venant à échéance au plus tard le 30 juin 2005 et aux taux d'intérêt variant de 2,47 % à 2,79 %.
(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,99 ans et le taux de rendement effectif est de 3,83 %.

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit :

	2004	2003
Compte général	46 371	31 431
Compte complémentaire	17 676	29 327
Compte des retraités	57 549	63 075
	121 596	123 833

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Commission a recours à divers instruments financiers dérivés à des fins de rendement.

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Commission :

	2004		2003	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Contrats à terme d'indices boursiers				
Positions acheteur			5 098	297
Positions vendeur			(4 733)	(221)
Contrats de change à terme				
Positions vendeur	254 230	(971)	100 326	2 174
	254 230	(971)	100 691	2 250

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la Commission recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables aux dates de la présentation de l'information financière. Les cours des courtiers en valeurs mobilières ou des banquiers de la Commission sont disponibles pour ces contrats à terme d'indices boursiers et ces contrats de change.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

La Commission ne traite qu'avec des institutions financières de réputation, de sorte que le risque de crédit est pratiquement inexistant. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises sont gérés par des contrats de change à terme.

Les contrats de change à terme sont présentés comme « Passifs liés aux instruments financiers dérivés » et sont répartis comme suit :

	2004
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(121)
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	(268)
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	(47)
Régimes d'assurance de base	(478)
Régimes supplémentaires d'assurance	(57)
	(971)

7. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	672		672	672
Bâtiments	8 718	5 688	3 030	3 248
Aménagements des bâtiments	3 325	2 120	1 205	1 093
Mobilier et équipement	7 035	4 852	2 183	2 131
Équipement informatique	6 454	3 882	2 572	2 505
Logiciel informatique	4 364	3 009	1 355	796
Améliorations locatives	1 388	729	659	761
	31 956	20 280	11 676	11 206
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	732	146	586	
Projets de développements informatiques	411		411	
	33 099	20 426	12 673	11 206

8. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission a un crédit renouvelable annuellement le 1er juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2004, le montant maximum que pouvait prélever la Commission pour sa gestion propre s'établissait à 7 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. De plus, lors de découvert de banque relié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant pas normalement quelques jours et portent intérêt au même taux préférentiel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

9. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2004	2003
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 2,37 % échéant en 2006	483	
	483	
Versements échéants en deçà d'un an	239	
	244	

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établissent comme suit :

	2004	2003
2005	250	
2006	250	
Total des paiements minimums exigibles	500	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	17	
	483	

10. FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2003
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des prélèvements à recevoir	(473)	(187)
Variation des débiteurs	(807)	351
Diminution des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 350	1 400
Augmentation des frais payés d'avance	(223)	33
Variation des créditeurs et frais courus	1 330	2 294
Diminution des revenus reportés	(51)	133
Diminution des subventions du gouvernement du Québec reportées	(3 393)	(3 932)
	(267)	92

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	682	(477)
Emprunt bancaire	(20 250)	
Placements et revenus courus *	35 659	9 374
	16 091	8 897

* Ces placements et revenus courus sont ceux dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Les intérêts et frais bancaires payés par la Commission s'élèvent à 200 271 $ (172 241 $ en 2003).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

11. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Aux fins de présentation des états financiers, les fonds de qualification ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	2004	2003
Mécaniciens	52	65
Serruriers	82	75
Monteurs	29	30
Ferrailleurs	119	95
Électriciens	885	761
Ferblantiers	258	221
Chaudronniers	195	168
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	1 283	1 108
	2 903	2 523

12. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

a) Obligations du Régime supplémentaire de rentes

La firme d'actuaires Groupe-conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées des comptes général et des retraités à même les renseignements arrêtés au 1er janvier 2004 et transmis par la Commission de la construction du Québec, administrateur du régime. Cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2004. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables, selon les actuaires responsables de l'évaluation. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas concerné puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées et les obligations de ce compte sont donc égales à l'actif.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, s'établissent comme suit :

	2004	2003
Compte général	4 561 283	3 572 885
Compte des retraités	3 827 762	3 708 563
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 389 045	7 281 448
Réserve pour fluctuations économiques au compte général	292 909	
Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et l'actif de ce compte		345 225
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	8 681 954	7 626 673

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

a) Obligations du Régime supplémentaire de rentes (suite)

	2004	2003
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	7 281 448	6 901 091
Changements apportés au régime	656 145	
Modifications des hypothèses actuarielles	147 283	145 901
Intérêts cumulés sur les prestations	489 740	477 065
Prestations constituées	167 961	159 505
Prestations versées	(481 812)	(495 834)
Transfert du compte complémentaire	38 149	22 850
Pertes (gains) d'expérience	90 131	70 870
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 389 045	7 281 448

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2004	2003
Rendement à moyen terme de l'actif	6,25 %	6,75 %
Rendement à long terme de l'actif	6,50	6,25

b) Valeur actuarielle de l'actif net disponible

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. La valeur ajustée de l'actif est limitée à 107 % de la valeur marchande depuis le 31 décembre 2002.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

	2004*	2003*
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations		
Compte général	3 375 580	2 822 073
Compte des retraités	3 387 231	3 248 147
	6 762 811	6 070 220
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	(175 284)	233 175
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	6 587 527	6 303 395

* Les valeurs illustrées représentent des extrapolations.

12. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

c) Politique de capitalisation

Depuis le début du régime jusqu'au 25 décembre 2004, la cotisation des participants au compte général a progressé de 0,05 $ à 0,80 $ par heure travaillée. Depuis le 26 décembre 2004, les participants ne cotisent plus à ce compte et la cotisation salariale de 0,80 $ déterminée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie est maintenant versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 $ à 3,80 $ par heure travaillée depuis le début du régime.

Jusqu'au 25 décembre 2004, la cotisation de l'employeur est limitée à celle déterminée pour le compte général et a varié de 0,04 $ à 3,205 $ par heure travaillée. Au cours de l'exercice 2004, la contribution des employeurs à ce même compte, est passée à 2,765 $ par heure travaillée pour un apprenti et à 3,205 $ par heure travaillée pour un compagnon. Depuis le 26 décembre 2004, les employeurs versent au compte général une cotisation patronale pour service passé établie à 2,305 $ par heure travaillée pour un apprenti et à 2,005 $ par heure travaillée pour un compagnon et au compte complémentaire une cotisation patronale pour service courant établie à 0,46 $ par heure travaillée pour un apprenti et à 1,20 $ par heure travaillée pour un compagnon.

La dernière évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2003. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2004 indique l'existence d'une réserve pour fluctuations économiques de 292 909 000 $ dans le compte général et une obligation non capitalisée au 31 décembre 2004 de 1 801 518 000 $. Cette obligation est en voie de capitalisation, sur une période de 15 ans, par une cotisation patronale pour service passé établie à 2,305 $ par heure travaillée pour un apprenti et à 2,005 $ par heure travaillée pour un compagnon.

13. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, les régimes assument une part limitée des risques; certaines garanties d'assurance sont obtenues et le règlement de certaines réclamations est délégué.

Conformément aux articles 100 à 103 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, un actuaire-conseil a réalisé une évaluation actuarielle des régimes au 31 décembre 2004 qui vise à attester la solvabilité des régimes d'assurance.

Les sommes des engagements des régimes ont été évaluées au 31 décembre 2004 et la Commission a comptabilisé les sommes requises suivantes :

	2004	2003
Provisions pour prestations engagées	29 052	27 548
Provisions pour rentes aux assurés invalides	35 630	37 675
	64 682	65 223

14. PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 0,03 $/heure sont versées à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation dans le but de contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La Commission s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme. Le montant cumulatif de ces cotisations non utilisé au 31 décembre 2004, s'élève à 18 673 000 $ (15 354 000 $ en 2003). Ce montant est utilisé pour réduire le déficit des régimes d'assurance de base.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

15. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Aux fins de la présentation des états financiers, tous les régimes supplémentaires d'assurance ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, la répartition de l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2004	2003
Électriciens	10 248	9 512
Couvreurs	923	817
Ferblantiers	1 309	975
Tuyauteurs	6 031	4 505
Travailleurs de lignes	1 529	970
Mécaniciens en protection-incendie	493	347
Frigoristes	449	372
Mécaniciens de chantier	405	253
Métiers de la truelle	1 459	836
	22 846	18 587

16. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2009 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 concernant ces locaux administratifs s'élève à 1 413 150 $ (1 270 829 $ en 2003). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	1 432
2006	707
2007	534
2008	401
2009	56
	3 130

De plus, le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission de la construction du Québec réclame auprès de la Commission, des cotisations pour les années 1990 à 1992 au montant de 359 374 $. En vertu d'une entente intervenue entre le régime et la Commission, cette dernière s'engage à défrayer ce montant en assumant la partie des frais du programme de préparation à la retraite qui devait être assumée par le régime. Au 31 décembre 2004, le solde à défrayer est de 319 372 $.

17. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la Commission, au montant de 2 202 309 $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la Commission ont pris fait et cause pour celles-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la Commission. Tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission et le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission sont des régimes à prestations déterminées contributifs; ils comportent des garanties à la retraite et au décès et sont obligatoires pour tous les employés permanents.

La Commission offre aussi à ses retraités des régimes d'assurance maladie et d'assurance vie à prestations déterminées ainsi que des bonis de départ.

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2004, la charge nette de la Commission se présente comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Charge nette	3 117	2 947	5 444	5 151

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, prises collectivement, ainsi que le passif au titre des prestations constituées au titre des régimes se présentent comme suit au 31 décembre :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Juste valeur des actifs des régimes	244 241	225 467		
Obligations au titre des prestations constituées	273 338	234 317	52 825	43 121
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(29 097)	(8 850)	(52 825)	(43 121)
Perte actuarielle nette non amortie	(40 290)	(61 400)	(13 293)	(7 655)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	11 193	52 550	(39 532)	(35 466)
Provision pour moins-value	(11 193)	(52 550)		
Actif (passif) au titre des prestations constituées déduction faite de la provision pour moins-value			(39 532)	(35 466)

Pour les deux régimes de retraite, la date d'effet de la plus récente évaluation actuarielle est le 31 décembre 2002. De plus, les deux régimes prévoient que la date d'effet de la prochaine évaluation actuarielle sera le 31 décembre 2005.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Commission pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Taux d'actualisation	5,75 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25	7,25		
Taux de croissance de la rémunération	4,00 à 5,00	4,00 à 5,00		

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (suite)

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 8 % pour 2004. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer de 1 % par année pour atteindre 5 % en 2007 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de la Commission se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Cotisations de l'employeur	3 117	2 947		
Cotisations des employés	2 421	2 275		
Prestations versées	10 354	9 210	1 378	1 108

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Commission a adopté au mois d'avril 2005 un projet de règlement modifiant le règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. Ce projet entrera en vigueur lors de sa parution dans la Gazette officielle du Québec. Ce projet précise que le montant transféré du compte général au compte des retraités pour annuler la réserve spéciale, établi à 533 337 000 $ au 31 décembre 2004, doit être basé sur la valeur réelle plutôt que la valeur projetée des engagements et de l'actif du compte des retraités au 31 décembre 2004. Il est présentement impossible d'en estimer l'incidence financière sur les états financiers du régime supplémentaire de rentes. Une nouvelle évaluation actuarielle du compte des retraités, au 31 décembre 2004, est donc requise pour déterminer la valeur réelle à transférer.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004
OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2004, sur la base du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction en vigueur à cette date et sur la base des données arrêtées au 1er janvier 2004. Cette opinion actuarielle fait suite au rapport intitulé Évaluation actuarielle au 31 décembre 2004 daté du 2 décembre 2004.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion :

a) Le régime affiche, au 31 décembre 2004, une réserve pour fluctuations économiques de 292 909 000 $ dans le compte général et un manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations de 1 801 518 000 $.

b) La caisse de retraite est partiellement solvable au 31 décembre 2004. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2004, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements des trois comptes.

c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant :

Année	Apprentis $/heure	Compagnon $/heure
Du 1er janvier 2005 au 30 avril 2005	2,305	2,005
Du 1er mai 2005 au 29 avril 2006	2,305	2,625
Du 30 avril 2006 au 31 décembre 2018	2,305	2,305

d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2004 est de 2 094 427 000 $.

e) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

f) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.

g) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

h) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Pierre Guérin, FICA, FSA
Conseiller principal

Montréal, le 10 mars 2005

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif des régimes de base est supérieur de 67 467 000 $ aux engagements des régimes. Ce surplus ne prend pas en compte les coûts éventuels d'assurance de 67 329 000 $ en rapport avec les heures travaillées au cours des quatre périodes mensuelles de travail qui précèdent la date d'évaluation;

b) Les taux de cotisation prévus lors du dépôt du rapport d'évaluation au 31 décembre 2004, à savoir 1,38 $/heure à compter du 27 avril 2003, 1,79 $/heure à compter du 2 mai 2004, 1,82 $/heure à compter du 1er mai 2005 et 1,85 $/heure à compter du 30 avril 2006 sont suffisants pour assurer la solvabilité des régimes de base jusqu'au 31 décembre 2007;

c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour supporter les coûts des régimes de base jusqu'au 30 juin 2007. Pour le second semestre de 2007, le taux de cotisation est insuffisant et l'insuffisance s'élève à 0,020 $/heure.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des électriciens est supérieur de 11 006 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Les taux de cotisation de 0,231 $/heure jusqu'au 30 avril 2005, de 0,247 $/heure du 1er mai 2005 au 29 avril 2006 et de 0,263 $/heure à compter du 30 avril 2006 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des électriciens pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ces taux de cotisation sont insuffisants pour couvrir les coûts de ce régime au cours de chacun des six prochains semestres se terminant le 31 décembre 2007. L'insuffisance s'élève à 0,035 $/heure au premier semestre de 2005 et augmente graduellement à 0,059 $/heure au dernier semestre de 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des couvreurs est supérieur de 941 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Le taux de cotisation de 0,200 $/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des couvreurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ce taux de cotisation est insuffisant pour couvrir les coûts de ce régime au cours de chacun des six prochains semestres. L'insuffisance s'élève à 0,035 $/heure au premier semestre de 2005 et augmente graduellement jusqu'à 0,070 $/heure au dernier semestre de 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des ferblantiers est supérieur de 1 573 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Le taux de cotisation de 0,200 $/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des ferblantiers pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des frigoristes est supérieur de 389 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Le taux de cotisation de 0,150 $/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des frigoristes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ce taux de cotisation est insuffisant pour couvrir les coûts de ce régime au cours de chacun des six prochains semestres se terminant le 31 décembre 2007. L'insuffisance s'élève à 0,024 $/heure au premier semestre de 2005 et augmente graduellement jusqu'à 0,050 $/heure au dernier semestre de 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des travailleurs de lignes est supérieur de 1 815 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Les taux de cotisation de 0,500 $/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des travailleurs de lignes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉTIERS DE LA TRUELLE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉTIERS DE LA TRUELLE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les métiers de la truelle ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des métiers de la truelle est supérieur de 1 833 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Le taux de cotisation de 0,150 $/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des métiers de la truelle pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des tuyauteurs est supérieur de 7 332 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Les taux de cotisation de 0,381 $/heure jusqu'au 30 avril 2005, de 0,397 $/heure du 1er mai 2005 au 29 avril 2006 et de 0,413 $/heures à compter du 30 avril 2006 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des tuyauteurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des mécaniciens en protection-incendie est supérieur de 550 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Les taux de cotisation de 0,231 $/heure jusqu'au 30 avril 2005, de 0,247 $/heure du 1er mai 2005 au 29 avril 2006 et de 0,263 $/heure à compter du 30 avril 2006 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des mécaniciens en protection-incendie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR DES MÉCANICIENS DE CHANTIER

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS DE CHANTIER DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens de chantier ont été évalués au 31 décembre 2004. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

a) Au 31 décembre 2004, l'actif net du régime supplémentaire des mécaniciens de chantier est supérieur de 558 000 $ aux engagements de ce régime;

b) Les taux de cotisation de 0,211 $/heure jusqu'au 30 avril 2005, de 0,227 $/heure du 1er mai 2005 au 29 avril 2006 et de 0,243 $/heure à compter du 30 avril 2006 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des mécaniciens de chantier pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2007;

c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2007.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 23 mars 2005.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les actuaires du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la Commission. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Ménard
Président-directeur général

Le 29 avril 2005

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2004, l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2004 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date :

Fonds en fidéicommis :

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification;
- fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction;
- plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Comme le mentionne les notes 2.2h) et 12.c), la Commission n'applique pas ces dispositions qui pourraient avoir un impact important sur l'établissement des cotisations des salariés et des employeurs au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Il m'a été toutefois impossible de déterminer l'ampleur de ces dérogations.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 avril 2005

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS
(L.R.Q., c. S-32.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	678 500 $	625 386 $
Intérêts sur dépôts bancaires	193	439
	678 693	625 825
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	454 149	429 037
Formation	777	2 751
Déplacements et représentation	1 980	2 985
Honoraires professionnels	66 943	58 843
Loyer et taxes	84 767	85 205
Assurances	2 008	1 182
Entretien et location d'équipement	4 197	4 584
Publicité	29 111	9 939
Documentation	3 298	3 278
Télécommunications	4 295	4 173
Fournitures de bureau	6 098	6 272
Mobilier et équipement	524	36
Intérêts et frais bancaires	949	908
Amortissement des immobilisations corporelles	4 194	4 297
Amortissement des actifs incorporels	681	255
Autres	1 160	450
	665 131	614 195
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	13 562	11 630
DÉFICIT AU DÉBUT	(12 305)	(23 935)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	1 257 $	(12 305) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	103 456 $	43 328 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		11 940
Frais payés d'avance	4 347	10 974
	107 803	66 242
Immobilisations corporelles (note 3)	16 047	15 536
Actifs incorporels (note 4)	7 160	3 068
	131 010 $	84 846 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	48 200 $	10 245 $
Provision pour vacances accumulées	12 402	23 604
	60 602	33 849
Provision pour congés de maladie (note 5)	69 151	63 302
	129 753	97 151
EXCÉDENT (DÉFICIT)	1 257	(12 305)
	131 010 $	84 846 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Jean Corriveau

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Site Web	25 %
Logiciel	20 %

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et agencement	18 016 $	9 321 $	8 695 $	9 401 $
Équipement informatique	9 546	2 194	7 352	6 135
	27 562 $	11 515 $	16 047 $	15 536 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 4 788 $ (2004 : 2 930 $). La Commission a radié des immobilisations totalement amorties qui n'étaient plus utilisées en 2005 dont le coût était de 17 291 $ (2004 : 0 $).

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Site Web	4 690 $		4 690 $	
Logiciel	3 406	936 $	2 470	3 068 $
	8 096 $	936 $	7 160 $	3 068 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 4 690 $ (2004 : 2 840 $).

Puisque le site Web était encore en développement au 31 mars 2005, aucune dépense d'amortissement n'a été prise pour l'exercice.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 11 666 $ (2004 : 12 521 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	63 302 $	58 710 $
Charge de l'exercice	6 241	6 136
Prestations versées au cours de l'exercice	(392)	(1 544)
Solde à la fin	69 151 $	63 302 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ÉVENTUALITÉ

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour la Société.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Comission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Jean Corriveau

Montréal, le 16 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 juin 2005

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	50 974 832 $	50 153 246 $
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	1 539 698	
Intérêts sur dépôts bancaires	98 677	74 354
Publications et services	14 261	23 021
	52 627 468	50 250 621
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	33 633 165	33 538 144
Transport et communication	2 333 711	2 422 817
Services professionnels	6 953 247	6 862 128
Loyers et entretien	5 099 916	5 218 107
Fournitures	679 974	633 756
Amortissement des immobilisations corporelles	1 229 681	1 499 213
Amortissement des actifs incorporels	42 338	58 685
Intérêts sur la dette à long terme	33 334	75 880
Autres	9 332	15 976
	50 014 698	50 324 706
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 612 770	(74 085)
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	(11 174 686)	(11 100 601)
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	(8 561 916) $	(11 174 686) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	5 100 024 $	3 170 457 $
Créances à recevoir	9 078	7 156
Intérêts courus	28 687	6 091
Avances pour frais de déplacement	13 000	13 000
Frais payés d'avance	99 350	74 091
	5 250 139	3 270 795
Immobilisations corporelles (note 4)	2 987 047	2 611 200
Actifs incorporels (note 5)	140 822	41 724
	8 378 008 $	5 923 719 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 800 680 $	2 477 640 $
Versements sur la dette à long terme (note 6)	195 290	183 799
	2 995 970	2 661 439
Dette à long terme (note 6)	261 881	457 438
Provision pour allocations de transition (note 8)	3 046 951	3 091 319
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	10 635 122	10 888 209
	16 939 924	17 098 405
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(8 561 916)	(11 174 686)
	8 378 008 $	5 923 719 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Micheline Bélanger

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	2 612 770 $	(74 085) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 229 681	1 499 213
Amortissement des actifs incorporels	42 338	58 685
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 943)	
Variation de la provision pour allocations de transition	(44 368)	75 505
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(253 087)	298 423
	3 585 391	857 741
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 7)	(528 258)	414 792
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 057 133	2 272 533
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	19 279	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(821 343)	(1 238 055)
Acquisitions d'actifs incorporels	(141 436)	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(943 500)	(1 238 055)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(184 066)	(159 140)
Dette à long terme		164 375
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(184 066)	5 235
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 929 567	1 039 713
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 170 457	2 130 744
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 7)	5 100 024 $	3 170 457 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont encaissables en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En septembre 2004, la Commission a reçu une subvention du gouvernement du Québec afin de financer les contributions de l'employeur comptabilisées au 31 mars 2003 dans la provision pour congés de maladie et de vacances.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	4 111 279 $	3 234 539 $	876 740 $	689 143 $
Équipements informatiques	3 617 787	2 003 677	1 614 110	1 151 406
Améliorations locatives	3 012 175	2 515 978	496 197	770 651
	10 741 241 $	7 754 194 $	2 987 047 $	2 611 200 $

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	532 354 $	391 532 $	140 822 $	41 724 $

6. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes variant de 5,52 % à 6,68 %, remboursables par versements mensuels de 18 117 $, échéant jusqu'en septembre 2008	457 171 $	641 237 $
Moins : versements échéant en deçà d'un an	195 290	183 799
	261 881 $	457 438 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	195 290 $
2007	207 491
2008	35 384
2009	19 007

7. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances à recevoir	(1 922) $	30 112 $
Variation des intérêts courus	(22 596)	1 778
Variation des avances pour frais de déplacement		1 506
Augmentation des frais payés d'avance	(25 259)	(14 134)
Variation des créditeurs et frais courus	(478 481)	395 530
	(528 258) $	414 792 $
Composition des espèces et quasi-espèces		
Encaisse	3 600 024 $	3 170 457 $
Dépôts à terme (taux : 2,35 %)	1 500 000	
	5 100 024 $	3 170 457 $

Les intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élèvent à 33 334 $ (2004 : 39 500 $).

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Certains autres employés participent à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'ils ne font pas partie de la fonction publique. La Commission leur verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 130 938 $ (2004 : 922 840 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires, autres que les commissaires provenant de la fonction publique, dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2005	2004
Solde au début	3 091 319 $	3 015 814 $
Charge de l'exercice	64 750	184 623
Prestations versées au cours de l'exercice	(109 118)	(109 118)
Solde à la fin	3 046 951 $	3 091 319 $

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	6 850 805 $	4 037 404 $	10 888 209 $	10 589 786 $
Charge de l'exercice	530 586	2 726 238	3 256 824	3 605 004
Prestations versées au cours de l'exercice	(722 652)	(2 787 259)	(3 509 911)	(3 306 581)
Solde à la fin	6 658 739 $	3 976 383 $	10 635 122 $	10 888 209 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Micheline Bélanger
Présidente

Québec, le 8 juin 2005

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juin 2005

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	48 536 499 $	49 857 623 $
Intérêts sur placements	655 497	953 493
Autres (note 4)	293 608	316 933
	49 485 604	51 128 049
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	31 953 904	29 362 423
Honoraires	2 253 969	2 780 241
Frais de déplacement	1 364 573	1 261 738
Télécommunications et courrier	1 301 702	1 024 551
Publicité et information	632 527	1 479 416
Location de locaux, d'équipement et autres	3 416 777	3 358 303
Entretien	868 438	867 553
Fournitures	683 745	694 286
Frais bancaires	11 535	11 554
Amortissement des immobilisations	1 579 371	1 508 447
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	11 552	5 470
Radiation de développement de système informatique		2 013 520
	44 078 093	44 367 502
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 11) :		
Frais de perception de Revenu Québec	402 888	410 701
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail	6 121 440	4 952 800
	50 602 421	49 731 003
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(1 116 817)	1 397 046
EXCÉDENT AU DÉBUT	52 191 401	50 794 355
EXCÉDENT À LA FIN	51 074 584 $	52 191 401 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		233 566 $
Placements temporaires – au coût (note 5)	47 152 017 $	53 356 681
Débiteurs	126 041	455 933
Intérêts courus sur placements	67 189	79 162
	47 345 247	54 125 342
Immobilisations (note 6)	19 333 859	13 215 431
	66 679 106 $	67 340 773 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	32 943 $	
Fournisseurs et frais courus (note 7)	4 832 633	4 765 903 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 8)	162 553	354 765
Indemnités de vacances (note 9)	4 445 092	3 841 575
	9 473 221	8 962 243
Provision pour congés de maladie (note 9)	6 131 301	6 187 129
EXCÉDENT (note 10)	51 074 584	52 191 401
	66 679 106 $	67 340 773 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Jocelyn Girard
Jacques Fortin

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(1 116 817) $	1 397 046 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	1 579 371	1 508 447
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	11 552	5 470
Radiation de développement de système informatique		2 013 520
Variation de la provision pour congés de maladie	(55 828)	246 050
	418 278	5 170 533
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Variation des débiteurs	329 892	(284 807)
Diminution des intérêts courus sur placements	11 973	11 081
Augmentation des fournisseurs et frais courus	792 194	706 386
Variation des réclamations perçues à remettre aux salariés	(192 212)	178 865
Augmentation des indemnités de vacances	603 517	335 187
	1 545 364	946 712
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 963 642	6 117 245
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements temporaires	3 100 000	(9 300 000)
Acquisitions d'immobilisations	(8 435 315)	(6 719 057)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	500	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(5 334 815)	(16 019 057)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(3 371 173)	(9 901 812)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	32 290 247	42 192 059
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 12)	28 919 074 $	32 290 247 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (L.R.Q., c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C., 1985, Chap. 1 (5e Suppl.), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter, dans les espèces et les quasi-espèces, les espèces en liquide, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois ou qui sont négociables ainsi que les chèques en circulation moins l'encaisse.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique et logiciels	33 1/3 %
Systèmes informatiques	10 % et 20 %

Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations des employeurs sont perçus par Revenu Québec. Ces revenus, déterminés conjointement avec Revenu Québec, sont comptabilisés en fonction d'une estimation basée sur la masse salariale de l'année civile précédente. Ils demeurent sujets à vérification et rectifications et, le cas échéant, les ajustements sont portés aux revenus de cotisations de l'exercice au cours duquel ils sont connus..

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2005	2004
Revenus estimés pour l'exercice	49 830 094 $	49 916 702 $
(Diminution) augmentation des revenus afférents à des exercices antérieurs		
Exercice 2004	(1 125 912)	
Exercice 2003	(213 707)	(938 428)
Exercice 2002	51 724	(74 617)
Exercice 2001	1 479	48 093
Exercice 2000	(1 155)	495 322
Autres exercices	(6 024)	410 551
	(1 293 595)	(59 079)
	48 536 499 $	49 857 623 $
Taux de croissance appliqué à la masse salariale de l'année civile précédente pour établir les revenus de l'exercice	3,1 %	4,47 %
Masse salariale assujettie de l'année civile précédente, utilisée pour estimer les revenus de l'exercice (en millions de dollars)	62 288	62 396

4. AUTRES REVENUS

	2005	2004
Réclamations perçues pour des salariés non retracés	25 693 $	29 163 $
Ventes de publications	3 569	3 124
Récupération de frais judiciaires	263 400	200 286
Séminaires aux employeurs		83 805
Divers	946	555
	293 608 $	316 933 $

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Dépôts à terme	26 150 000 $	32 750 000 $
Billet à escompte	4 628 607	4 975 000
Acceptations bancaires	16 373 410	15 631 681
	47 152 017 $	53 356 681 $

Les taux d'intérêts fixes varient de 2,54 % à 2,81 % (2,10 % à 2,40 % en 2004). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 669 967 $	1 111 254 $	558 713 $	714 255 $
Mobilier	1 736 444	612 096	1 124 348	565 852
Matériel roulant	26 472	16 227	10 245	16 736
Améliorations locatives	4 813 810	3 268 362	1 545 448	1 169 880
Matériel informatique et logiciels	7 586 796	6 978 290	608 506	504 322
Systèmes informatiques	15 935 477	448 878	15 486 599	10 244 386
	31 768 966 $	12 435 107 $	19 333 859 $	13 215 431 $

Des immobilisations classées sous la rubrique : «Systèmes informatiques» au montant de 14 851 739 $ (2004 : 9 488 584 $) n'ont pas été amorties; en date de fin d'exercice les travaux de développement étaient terminés, mais le système informatique n'était pas encore opérationnel.

7. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

Le 17 janvier 2005, le gouvernement a conclu une entente de principe avec l'Association des juristes de l'État concernant les principales modalités de leur rémunération. Un montant de 1 272 927 $ pour la rétroactivité salariale des juristes de la Commission est inclus aux fournisseurs et frais courus au 31 mars 2005 (2004 : 147 350 $).

8. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2005	2004
À remettre au début de l'exercice	354 765 $	175 900 $
Réclamations perçues des employeurs	2 478 528	3 199 411
	2 833 293	3 375 311
Réclamations versées aux salariés	2 645 047	2 993 584
Virement aux revenus de réclamations perçues pour des salariés non retracés	25 693	26 962
	2 670 740	3 020 546
À remettre à la fin de l'exercice	162 553 $	354 765 $

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 005 612 $ (2004 : 882 739 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et indemnités de vacances

	2005		2004	
	Congés de maladie	Indemnités de vacances	Congés de maladie	Indemnités de vacances
Solde au début	6 187 129 $	3 841 575 $	5 941 079 $	3 506 388 $
Charge de l'exercice	819 480	3 238 784	1 326 987	2 881 754
Prestations versées au cours de l'exercice	(875 308)	(2 635 267)	(1 080 937)	(2 546 567)
Solde à la fin	6 131 301 $	4 445 092 $	6 187 129 $	3 841 575 $

10. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 98 % de ses revenus au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent représenté essentiellement par des placements temporaires. Ainsi, l'excédent de 51 074 584 $ au 31 mars 2005 permettra de financer environ 92 % des dépenses de fonctionnement et des acquisitions d'immobilisations prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

11. ENGAGEMENTS

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec Revenu Québec. Cette entente, expirée le 31 décembre 2002 et renouvelable pour une durée de cinq années, prévoit la perception des cotisations des employeurs par Revenu Québec, en échange des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Pour l'exercice 2006, des négociations sont présentement en cours entre les deux parties afin de déterminer les modalités de la prochaine entente. Les frais de perception imputés aux résultats s'élèvent à 402 888 $ pour l'exercice 2005 (2004 : 410 701 $).

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement, après consultation de la Commission par le ministre. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 6 121 440 $ pour l'exercice 2005 (2004 : 4 952 800 $). Le montant de la contribution pour l'exercice 2006 n'est pas encore déterminé; toutefois, la contribution se situera à 46 % (2005 : 46,8 $) des coûts de la Commission des relations du travail, excluant certaines dépenses spécifiques de la Commission.

12. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2005	2004
Chèques en circulation moins encaisse	(32 943) $	
Encaisse		233 566 $
Placements temporaires	28 952 017	32 056 681
	28 919 074 $	32 290 247 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ÉVENTUALITÉ

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en négociations avec les différentes associations d'employés de la fonction publique, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour la Commission. Si les dispositions des nouvelles conventions collectives prévoyaient des mesures de rétroactivité salariale, les montants concernés seront imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils seront estimables et probables.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jocelyn Girard
Président-directeur général par intérim

Andrée Blanchet
Directrice générale de l'administration

Québec, le 3 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 mai 2005

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contributions		
Gouvernement du Québec – Ministère du Travail	7 448 060 $	7 127 200 $
Commission des normes du travail	6 121 440	4 952 800
Vente de formules et de documents	13 209	15 212
Intérêts	18 951	22 284
	13 601 660	12 117 496
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	9 325 850	9 034 900
Services de transport et de communication	778 879	538 902
Services professionnels et administratifs	1 216 583	1 204 068
Entretien et réparations	58 218	41 869
Loyers	1 298 093	1 281 131
Fournitures et approvisionnements	84 934	81 986
Matériel et équipements	46 360	20 432
Autres dépenses	3 048	11 243
Amortissement		
Immobilisations corporelles	152 303	137 191
Actifs incorporels	78 678	31 623
Créances douteuses		77
	13 042 946	12 383 422
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	558 714 $	(265 926) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
DÉFICIT AU DÉBUT	(528 498) $	(262 572) $
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	558 714	(265 926)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	30 216 $	(528 498) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 574 $	618 $
Débiteurs	109 722	401 754
Avance au Fonds consolidé du revenu sans modalité de remboursement portant intérêt au taux préférentiel moins 2,5 %	3 060 136	1 562 795
Dû par le gouvernement du Québec (note 3)	181 622	181 622
	3 362 054	2 146 789
Dû par le gouvernement du Québec (note 3)	414 161	595 783
Immobilisations corporelles (note 4)	224 375	287 470
Actif incorporel (note 5)	272 545	351 222
	4 273 135 $	3 381 264 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	506 898 $	534 223 $
Provision pour allocations de transition (note 6)	755 330	516 254
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	2 980 691	2 859 285
	4 242 919	3 909 762
EXCÉDENT (DÉFICIT)	30 216	(528 498)
	4 273 135 $	3 381 264 $

ENGAGEMENTS (note 7)
ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Andrée St-Georges, présidente

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission des relations du travail constituée par le Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27) a le mandat d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à l'emploi et aux relations du travail au Québec. Elle assume les responsabilités décisionnelles qui étaient dévolues auparavant au Bureau du commissaire général du travail en matière de rapports collectifs de travail. Elle est chargée d'assurer l'application diligente et efficace du Code du travail, d'exercer les autres fonctions prévues au même Code, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1) ainsi que dans quelque 24 autres lois qui lui accordent compétence. De plus, elle a le pouvoir notamment d'émettre des ordonnances et d'assister les parties dans la recherche d'un règlement négocié en offrant des services de conciliation prédécisionnelle.

Le financement de la Commission est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement ;
- les sommes versées par la Commission des normes du travail en vertu de l'article 28.1. de la Loi sur les normes du travail (Chapitre N-1.1) ;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux demandes, plaintes, recours ou documents déposés auprès de la Commission ou aux services rendus par celle-ci.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel et équipements informatiques	33 1/3 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant dû par le gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Les modalités de remboursement sont les suivantes :

2006	181 622 $
2007	181 622
2008	232 539
	595 783
Moins : portion à court terme	181 622
	414 161 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	47 651 $	19 371 $	28 280 $	37 811 $
Matériel et équipements informatiques	487 402	291 307	196 095	249 659
	535 053 $	310 678 $	224 375 $	287 470 $

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 89 209 $ (2004 : 21 171 $).

5. ACTIF INCORPOREL

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Développement informatique	393 387 $	120 842 $	272 545 $	351 222 $

Il n'y a eu aucune acquisition d'actif incorporel durant l'exercice (2004 : 235 270 $).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission des relations du travail participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 306 259 $ (2004 : 290 426 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond généralement à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour allocations de transition (suite)

	2005	2004
Solde au début	516 254 $	293 196 $
Dépense de l'exercice	255 934	223 058
Utilisation de l'exercice	(16 858)	
Solde à la fin	755 330 $	516 254 $

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	1 756 761 $	1 102 523 $	2 859 284 $	2 558 563 $
Charge de l'exercice	274 812	765 223	1 040 035	1 097 487
Prestations versées au cours de l'exercice	(252 856)	(665 772)	(918 628)	(796 765)
Solde à la fin	1 778 717 $	1 201 974 $	2 980 691 $	2 859 285 $

7. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à verser des sommes en vertu d'une entente de services avec le ministère du Travail. Le montant des engagements pour le prochain exercice est de 976 938 $.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur du montant dû par le gouvernement du Québec ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

10. ÉVENTUALITÉS

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour la Commission des relations du travail.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des relations du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Andrée St-Georges
Présidente

Québec, le 2 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des relations du travail au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V5-01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2005

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
(L.R.Q., c. A-14)
FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2005

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	78 636 300 $	70 937 900 $	46 794 800 $	49 055 396 $	125 431 100 $	119 993 296 $
Droits de greffe	1 289 502	1 196 687	905 498	998 313	2 195 000	2 195 000
	79 925 802	72 134 587	47 700 298	50 053 709	127 626 100	122 188 296
CHARGES (note 8)	81 610 314	72 651 721	46 602 950	49 782 947	128 213 264	122 434 668
	(1 684 512)	(517 134)	1 097 348	270 762	(587 164)	(246 372)
AUTRES PRODUITS (note 5)	1 563 280	1 607 894	619 640	579 389	2 182 920	2 187 283
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(121 232) $	1 090 760 $	1 716 988 $	850 151 $	1 595 756 $	1 940 911 $

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004		
	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT						
Déjà établi	5 757 732 $	1 325 140 $	7 082 872 $	3 837 118 $		3 837 118 $
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)					1 543 583 $	1 543 583
SOLDE REDRESSÉ	5 757 732	1 325 140	7 082 872	3 837 118	1 543 583	5 380 701
OPÉRATIONS						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale (note 6)	941 006	(765 265)	175 741	2 811 790	(906 318)	1 905 472
Utilisation de la réserve générale (note 7) plan directeur	(296 973)		(296 973)	(814 712)		(814 712)
Excédent (insuffisance) net des produits sur les charges	644 033	(765 265)	(121 232)	1 997 078	(906 318)	1 090 760
Investissements en immobilisations :						
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(230 110)	230 110		(209 239)	209 239	
À même les opérations de l'exercice	(190 956)	190 956		(271 149)	271 149	
Versements sur contrats de location-acquisition :						
Utilisation de la réserve générale (note 7)				(57 574)	57 574	
À même les opérations de l'exercice	(128 099)	128 099		(149 913)	149 913	
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol				(238 740)		(238 740)
	94 868	(216 100)	(121 232)	1 070 463	(218 443)	852 020
PRATIQUE PRIVÉE						
Excédent des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale	1 716 988		1 716 988	1 478 536		1 478 536
Utilisation de la réserve générale (note 7)				(628 385)		(628 385)
Excédent net des produits sur les charges	1 716 988		1 716 988	850 151		850 151
SOLDE À LA FIN	7 569 588 $	1 109 040 $	8 678 628 $	5 757 732 $	1 325 140 $	7 082 872 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET D'INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004
	Fonds responsabilité profession-nelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	500 000 $	300 000 $	800 000 $	561 260 $
Virement de la réserve générale du fonds d'administration				238 740
SOLDE À LA FIN	500 000 $	300 000 $	800 000 $	800 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2005

	Fonds d'administration	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	2005	2004
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 4)	12 412 436 $	20 594 $	13 224 $	12 446 254 $	10 562 968 $
Débiteurs (note 10)	12 658 094			12 658 094	1 350 419
Frais payés d'avance	412 540			412 540	317 673
Avances sur traitements différés	52 964			52 964	45 144
Placements temporaires (note 11)		500 000	300 000	800 000	800 000
	25 536 034	520 594	313 224	26 369 852	13 076 204
Immobilisations (note 12)	2 340 452			2 340 452	1 978 262
	27 876 486 $	520 594 $	313 224 $	28 710 304 $	15 054 466 $
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 13)	15 315 459 $	20 594 $	13 224 $	15 349 277 $	4 729 500 $
Traitements différés	127 075			127 075	228 644
Produits perçus par anticipation (note 14)	2 523 912			2 523 912	1 560 328
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	140 877			140 877	126 623
	18 107 323	20 594	13 224	18 141 141	6 645 095
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations (note 15)	934 059			934 059	272 803
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	156 476			156 476	253 696
	19 197 858	20 594	13 224	19 231 676	7 171 594
AVOIR					
Actif net investi en immobilisations	1 109 040			1 109 040	1 325 140
Actif net affecté d'origine interne	7 569 588	500 000	300 000	8 369 588	6 557 732
	8 678 628	500 000	300 000	9 478 628	7 882 872
	27 876 486 $	520 594 $	313 224 $	28 710 304 $	15 054 466 $

Au nom du Conseil,
Pierre Bélanger, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Opérations	(121 232) $	1 090 760 $
Pratique privée	1 716 988	850 151
	1 595 756	1 940 911
Amortissement des immobilisations	847 003	909 225
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	(81 738)	(2 907)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 9)		
Opérations	(275 923)	533 604
Pratique privée	347 353	106 613
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 432 451	3 487 446
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	742 994	275 710
Versement sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(128 099)	(207 487)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	614 895	68 223
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds versés en fiducie	3 042	(39 103)
Acquisition de placements		(238 740)
Acquisition d'immobilisations	(1 164 810)	(756 098)
Cession d'immobilisation	750	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 161 018)	(1 033 941)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	1 886 328	2 521 728
ENCAISSE AU DÉBUT	10 033 214	7 511 486
ENCAISSE À LA FIN	11 919 542 $	10 033 214 $

L'encaisse exclut les fonds détenus en fiducie.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2005

---

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, à l'exception des vacances, des recettes des volets contributifs et des mémoires de frais et des déboursés reliés à la pratique privée, du fait qu'ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité de caisse au lieu de celle de la comptabilité d'exercice.

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

- Centres régionaux :

  Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
  Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
  Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
  Centre communautaire juridique de Québec;
  Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
  Centre communautaire juridique de l'Estrie;
  Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-St-Jean;
  Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
  Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
  Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
  Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net affecté à la réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission, sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

e) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses, notamment en ce qui concerne les provisions décrites à la note 17a) et les éventualités, qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des produits

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

---

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Constatation des produits (suite)

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

j) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

k) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

l) Rémunération

Les salaires des employés sont comptabilisés sur 26 périodes. Les vacances sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse (note 17c)) sauf pour les projets spéciaux qui sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les crédits correspondants sont accordés. La rétroactivité afférente à la renégociation de convention collective est constatée aux livres lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les crédits correspondants du ministère de la Justice sont accordés.

m) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 300 000 $ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 500 000 $. Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au fonds d'administration.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 2 019 653 $ pour l'exercice (1 742 590 $ pour l'exercice précédent).

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice précédent, la Commission a utilisé rétroactivement les règles du gouvernement du Québec concernant la capitalisation des immobilisations et leur amortissement, ainsi que pour les contrats de location. Antérieurement, les immobilisations de même que les paiements en vertu de contrats de location-acquisition étaient passés directement à la dépense. Cette modification comptable a entraîné au 31 mars 2004 une augmentation des immobilisations de 1 978 262 $; des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 380 319 $; des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations de 272 803 $; de l'actif net investi en immobilisations de 1 325 140 $; ainsi que l'inscription de charges d'amortissement de 909 225 $ et d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 44 217 $.

4. RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes déposées en fiducie à cette fin sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 526 712 $ (529 754 $ en 2004).

5. AUTRES PRODUITS

	2005	2004
Opérations		
Volet contributif [(a)]	808 477 $	846 841 $
Mémoires de frais	29 376	54 463
Remboursements des coûts de l'aide juridique	342 143	344 777
Intérêts	256 189	320 240
Autres	167 350	114 412
Charges nettes des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(40 255)	(72 839)
	1 563 280 $	1 607 894 $
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	619 640 $	579 389 $

(a) Depuis le 1er janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

5. AUTRES PRODUITS (suite)

Volet contributif des opérations

	2005	2004
Contributions des bénéficiaires	551 693 $	586 877 $
Frais administratifs	251 759	259 467
Intérêts	5 025	497
	808 477 $	846 841 $

6. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 245 842 $ (28 238 $ en 2004) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

7. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Les charges et les montants investis en immobilisations de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde de la réserve générale sur résolution de la direction :

	2005	2004
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	231 463 $	272 943 $
Services professionnels	23 569	37 183
Autres charges	12 550	7 343
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	29 391	496 465
Formation		778
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	296 973	814 712
Montants investis en immobilisations	230 110	209 239
Versements sur contrats de location-acquisition		57 574
	527 083	1 081 525
Paiement des comptes à la pratique privée		628 385
	527 083 $	1 709 910 $

8. CHARGES DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Ce montant inclut une somme de 108 394 $ (1 977 481 $ en 2004) reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique et l'entente sur les tarifs de la pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires étaient considérées hors régime régulier de l'aide juridique.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2005	2004
Opérations		
Débiteurs	(11 706 951) $	(19 242) $
Frais payés d'avance	(94 867)	34 663
Avances sur traitements différés	(7 820)	24 851
Créditeurs	10 695 893	554 690
Traitements différés	(101 569)	(57 392)
Produits perçus par anticipation	939 391	(3 966)
	(275 923) $	533 604 $
Pratique privée		
Débiteurs	415 975 $	(180 406) $
Créditeurs	(92 815)	241 404
Produits perçus par anticipation	24 193	45 615
	347 353 $	106 613 $

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 36 475 $ (44 217 $ en 2004).

10. DÉBITEURS

	2005	2004
Intérêts courus	7 441 $	4 345 $
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	20 594	10 158
Avances au fonds incendie et vol	13 224	6 961
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée		415 975
Droits de greffe	2 195 000	
Opérations	9 234 500	
Programme temporaire de départ volontaire		703 885
Projets spéciaux - non récurrents	1 156 353	163 252
Autres	30 982	45 843
	12 658 094 $	1 350 419 $

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,40 % (1,75 % en 2004), échéant en mai 2005;	500 000 $	500 000 $
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,40 % (1,75 % en 2004), échéant en mai 2005.	300 000 $	300 000 $

12. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	1 157 184 $	539 714 $	617 470 $	539 776 $
Équipement informatique et bureautique	3 870 625	2 440 657	1 429 968	1 021 712
Développement informatique	639 283	639 283		5 603
	5 667 092	3 619 654	2 047 438	1 567 091
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement de bureau	733 644	443 318	290 326	375 105
Équipement informatique et bureautique	297 848	295 160	2 688	36 066
	1 031 492	738 478	293 014	411 171
	6 698 584 $	4 358 132 $	2 340 452 $	1 978 262 $

13. CRÉDITEURS

	2005	2004
Comptes fournisseurs et frais courus	1 714 301 $	1 263 472 $
Programme temporaire de départ volontaire		1 119
Dûs au fonds d'administration, sans intérêts	33 818	17 119
Salaires et retenues à la source	11 652 000	1 281 028
Droits de greffe		
Opérations	1 043 660	1 168 449
Pratique privée	905 498	998 313
	15 349 277 $	4 729 500 $

14. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2005	2004
Octrois du gouvernement du Québec – Opérations	961 559 $	
Volet contributif – permanence	622 318	644 486 $
Volet contributif – pratique privée	940 035	915 842
	2 523 912 $	1 560 328 $

15. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vue octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2005	2004
Octrois à recevoir au début	163 252 $	
Montants utilisés pour financer les charges des projets spéciaux de l'exercice	3 930 307	593 690 $
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations	742 994	275 710
Montants reçus	(3 680 200)	(706 148)
Octrois à recevoir à la fin	1 156 353 $	163 252 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

15. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX (suite)

Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations

	2005	2004
Octrois spéciaux afférents aux immobilisations au début	272 803 $	
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations	742 994	275 710 $
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	(81 738)	(2 907)
	934 059 $	272 803 $

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2005	2004
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en 2010	297 353 $	380 319 $
Portion à court terme	140 877	126 623
	156 476 $	253 696 $

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

	2005
2006	166 179 $
2007	95 126
2008	45 484
2009	27 086
2010	7 296
	341 171
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 2,84 % à 17,53 %	43 818
Solde des obligations	297 353 $

17. ENGAGEMENTS

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2005, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés ou facturés par ces derniers, sont estimés à environ 49 700 000 $ (49 000 000 $ en 2004) et se répartissent comme suit :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

17. ENGAGEMENTS (suite)

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52) (suite)

	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 26 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	250 000 $	100 000 $		350 000 $
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-2001	1 090 000	890 000		1 980 000
2001-2002	1 260 000	1 110 000	5 000 $	2 375 000
2002-2003	2 220 000	1 890 000	10 000	4 120 000
2003-2004	5 520 000	4 860 000	25 000	10 405 000
2004-2005	15 900 000	12 670 000	90 000	28 660 000
	25 990 000	21 420 000	130 000	47 540 000
Volet contributif				
1996-2001	40 000	40 000		80 000
2001-2002	40 000	40 000		80 000
2002-2003	80 000	60 000		140 000
2003-2004	230 000	140 000		370 000
2004-2005	900 000	230 000	10 000	1 140 000
	1 290 000	510 000	10 000	1 810 000
Total des engagements	27 530 000 $	22 030 000 $	140 000 $	49 700 000 $

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Du total des engagements, la direction estime que la valeur des services rendus à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2005	2004
Services facturés avant le 31 mars mais non payés	3 753 366 $	1 467 656 $
Services rendus mais non facturés au 31 mars	31 378 000	33 700 000
Total des comptes à payer et frais courus	35 131 366 $	35 167 656 $

b) Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 20 922 161 $ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

17. ENGAGEMENTS (suite)

b) Contrats de location (suite)

2006	5 291 762 $
2007	4 793 549
2008	4 281 582
2009	2 828 768
2010	1 720 152

c) Vacances accumulées

La valeur des jours de vacances au 31 mars 2005 est estimée à 6 278 927 $ (6 010 820 $ en 2004).

18. ÉVENTUALITÉS

a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le renouvellement d'une convention collective terminée le 30 juin 2003 et le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a versé un loyer de 4 993 074 $ (4 859 935 $ en 2004) à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe au ministre des Finances du Québec pour 1 723 836 $ (1 921 835 $ en 2004), au fonds des registres pour 6 792 $ (6 270 $ en 2004), au fonds d'information foncière pour 39 767 $ (37 760 $ en 2004) et au directeur de l'état civil pour 178 763 $ (200 897 $ en 2004). Un solde de 1 949 158 $ (2 166 762 $ en 2004) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars et apparaît à la note 13.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des avances sur traitements différés, des placements temporaires et des créditeurs est comparable à la juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

La juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition ne peut être déterminée avec suffisamment de fiabilité parce que le marché n'a pas de taux préétabli pour ce type de contrat.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

22. RÉSULTATS ET ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE PRO FORMA

Tel que mentionné à la note 2, la Commission utilise depuis de nombreuses années la méthode de la comptabilité de caisse pour comptabiliser les honoraires et déboursés de la pratique privée, les vacances et bonis du personnel et certaines recettes.

Pour la comptabilisation des déboursés reliés à la pratique privée, la Commission des services juridiques utilise la méthode de comptabilité de caisse depuis près de 25 ans au vu et au su du Conseil du trésor, du ministère de la Justice et du Contrôleur des finances, tel qu'elle l'a toujours déclaré à ses états financiers annuels vérifiés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005

22. RÉSULTATS ET ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE PRO FORMA (suite)

Tout au long de ces années, la Commission des services juridiques n'a jamais fait défaut à ses obligations. La réserve formulée au rapport des vérificateurs, provient de la modification des règles comptables et du chapitre 5600 du Manuel de l'ICCA en vigueur depuis octobre 2003.

Si la Commission avait comptabilisé les vacances, bonis et honoraires et déboursés de la pratique privée sur une base d'exercice, l'effet sur la réserve générale aurait été le suivant :

Réserve générale

	2005	2004
Solde au début		
Déjà établi	5 757 732 $	3 837 118 $
Redressements affectés aux exercices antérieurs		
Vacances et bonis à payer	(6 245 820)	(6 292 873)
Honoraires et déboursés de la pratique privée courus	(35 167 656)	(34 032 968)
Solde au début redressé (déficit)	(35 655 744)	(36 488 723)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		
Opérations	610 926	2 044 131
Pratique privée	1 753 278	(284 537)
Investissement en immobilisations	(421 066)	(480 388)
Versements sur contrats de location-acquisition	(128 099)	(207 487)
Versements aux fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol		(238 740)
Solde à la fin (déficit)	(33 840 705) $	(35 655 744) $

Les charges affectées par cette modification comptable se seraient établies comme suit pour les exercices visés.

	2005	2004
Opérations		
Traitements et charges sociales	65 607 292 $	56 532 299 $
Pratique privée	46 566 660	50 917 635

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2005

CHARGES

	2005	2004
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	500 806 $	418 648 $
Autres frais administratifs	281 139	319 331
Bibliothèque	435 652	408 644
Cotisations professionnelles	436 000	395 888
Formation professionnelle	332 468	285 961
Énergie	3 383	3 596
Entretien et réparations	371 959	342 077
Fournitures de bureau	557 281	579 555
Frais de déplacement	963 721	923 849
Frais postaux	336 795	336 467
Information	15 338	15 129
Charges locatives, taxes et permis	5 924 054	5 880 694
Réunion des administrateurs	100 056	96 315
Services professionnels	651 636	719 045
Télécommunications	701 866	679 712
Amortissement des immobilisations	765 265	906 318
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	36 475	44 217
	12 413 894	12 355 446
Traitements et charges sociales		
Avocats	45 302 721	36 130 524
Autres	20 271 464	20 448 828
	65 574 185	56 579 352
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 145 666	3 288 800
Criminels	364 266	328 533
	3 509 932	3 617 333
Volet contributif		
Civils	84 109	79 637
Criminels	28 194	19 953
	112 303	99 590
	3 622 235	3 716 923
Montants à reporter	81 610 314 $	72 651 721 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2005

CHARGES (suite)

	2005	2004
Montants reportés	81 610 314 $	72 651 721 $
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	20 245 996	21 325 444
Criminels	17 949 509	19 645 102
Notaires	161 985	38 089
	38 357 490	41 008 635
Débours [1]		
Civils	4 887 128	5 383 925
Criminels	1 360 987	1 302 154
Notaires	47 076	37 602
	6 295 191	6 723 681
Autres frais	60 333	108 450
Intérêts	3 389	25 407
	63 722	133 857
	44 716 403	47 866 173
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 247 602	1 177 705
Criminels	286 862	408 426
Notaires	9 468	3 545
	1 543 932	1 589 676
Débours [2]		
Civils	299 439	286 789
Criminels	42 814	40 049
Notaires	362	260
	342 615	327 098
	1 886 547	1 916 774
	46 602 950	49 782 947
	128 213 264 $	122 434 668 $

(1) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 901 399 $ (5 216 426 $ en 2004) et d'autres débours de 1 393 792 $ (1 507 255 $ en 2004).

(2) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 280 250 $ (276 008 $ en 2004) et d'autres débours de 62 365 $ (51 090 $ en 2004).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2005

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX

	2005	2004
PRODUITS (note 15)		
Octrois spéciaux – charges	3 930 307 $	593 690 $
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	81 738	2 907
	4 012 045	596 597
CHARGES		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	219 154	93 514
Autres frais administratifs	21 396	5 972
Bibliothèque	16 421	6 377
Cotisations professionnelles	36 956	4 324
Formation professionnelle	33 969	60
Entretien et réparations	32 555	17 603
Fournitures de bureau	44 079	22 308
Frais de déplacement	89 569	5 460
Frais postaux	10 599	986
Charges locatives, taxes et permis	134 723	11 216
Services professionnels	11 219	3 084
Télécommunications	51 990	24 824
Amortissement des immobilisations	81 738	2 907
Information	3 983	
Revenus autonomes	(568)	
	787 783	198 635
Traitements et charges sociales		
Avocats	2 431 444	347 387
Autres	776 077	50 575
	3 207 521	397 962
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 585	
Criminels	13 156	
	16 741	
	4 012 045	596 597
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie du fonds d'administration ainsi que l'état de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les vacances, les recettes des volets contributifs et des mémoires de frais et les déboursés reliés à la pratique privée sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse au lieu de celle de la comptabilité d'exercice. La Commission des services juridiques procède ainsi pour la comptabilisation des déboursés reliés à la pratique privée depuis près de 25 ans, tel qu'elle l'a toujours déclaré dans ses états financiers (voir note 2 g).

À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes généralement reconnus du Canada. Si l'on avait comptabilisé les vacances et les honoraires et déboursés à la pratique privée sur une base d'exercice, l'excédent des produits sur les charges des opérations de l'exercice aurait été inférieur de 33 107 $ (supérieur de 47 053 $ en 2004), l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée aurait été supérieur de 36 290 $ (inférieur de 1 134 688 $ en 2004), le solde de clôture de la réserve générale aurait été inférieur de 41 410 293 $ (41 413 476 $ en 2004), et les comptes à payer et frais courus auraient augmenté du même montant tel que mentionné à la note 22. Le fait de comptabiliser les recettes des volets contributifs et des mémoires de frais sur une base d'exercice au lieu d'une base de caisse n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'organisme.

À notre avis, à l'exception des effets de non-comptabilisation des vacances et des honoraires et déboursés reliés à la pratique privée sur une base d'exercice tel qu'indiqué au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin – PKF, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 27 mai 2005

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	68 082 006 $	66 694 630 $
Administration	5 522 713	5 564 449
	73 604 719	72 259 079
Intérêts sur placements temporaires	501 438	600 312
	74 106 157	72 859 391
DÉPENSES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	21 538 033	21 132 454
Arts du cirque	723 485	636 127
Musique	20 554 240	19 536 775
Arts visuels et arts médiatiques	11 801 638	11 549 693
Danse	8 911 979	9 122 221
Littérature	3 119 303	3 205 383
Arts multidisciplinaires	1 251 815	1 360 656
Autres activités	297 290	264 000
	68 197 783	66 807 309
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(199 941)	(195 530)
	67 997 842	66 611 779
Intérêts sur la dette à long terme	75 868	100 771
Frais d'administration (note 3)	5 998 627	6 120 651
	74 072 337	72 833 201
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	33 820 $	26 190 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
EXCÉDENT AU DÉBUT	61 757 $	35 567 $
Excédent des revenus sur les dépenses	33 820	26 190
EXCÉDENT À LA FIN	95 577 $	61 757 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	708 349 $	455 306 $
Placements temporaires à 2,56 %	2 993 910	3 243 920
Débiteurs	16 460	10 172
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 633 519	1 298 125
Frais payés d'avance	64 731	29 344
	5 416 969	5 036 867
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	800 000	1 200 000
Immobilisations corporelles (note 4)	165 539	227 184
Actifs incorporels (note 5)	88 022	94 115
	6 470 530 $	6 558 166 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	313 700 $	216 949 $
Aide financière à verser	3 522 125	3 074 864
Subventions reportées	316 587	350 000
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	465 508	461 287
	4 617 920	4 103 100
Dette à long terme (note 7)	828 610	1 294 118
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	928 423	1 099 191
	6 374 953	6 496 409
EXCÉDENT	95 577	61 757
	6 470 530 $	6 558 166 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 10)

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Yvan Gauthier

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – subventions du gouvernement	73 635 913 $	72 299 718 $
Rentrée de fonds – intérêts reçus	499 722	604 593
Sortie de fonds – aide financière octroyée	(67 550 581)	(66 880 141)
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(5 934 796)	(6 042 111)
Sortie de fonds – intérêts versés	(86 997)	(111 879)
Rentrées (sorties) de fonds nettes pour les activités d'exploitation	563 261	(129 820)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(98 941)	(84 564)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(461 287)	(457 336)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	3 033	(671 720)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	3 699 226	4 370 946
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 9)	3 702 259 $	3 699 226 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : «Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie», «Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine» et la «Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audio-visuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur la durée de vie prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de revenus de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	4 135 340 $	4 549 217 $
Services professionnels, administratifs et autres	714 974	486 382
Transport et communications	378 479	297 952
Loyers	508 731	515 039
Fournitures et approvisionnements	82 652	73 806
Entretien et réparations	11 772	7 787
Amortissement des immobilisations corporelles	106 836	136 230
Amortissement des actifs incorporels	59 843	54 238
	5 998 627 $	6 120 651 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	30 510 $	20 739 $	9 771 $	15 872 $
Équipement audio-visuel	14 952	2 760	12 192	3 565
Matériel informatique	192 568	133 342	59 226	63 855
Améliorations locatives	360 355	276 005	84 350	143 892
	598 385 $	432 846 $	165 539 $	227 184 $

5. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique et logiciels	267 252 $	179 230 $	88 022 $	94 115 $

6. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt 697-2004, daté du 30 juin 2004, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 $, et ce, jusqu'au 30 juin 2007, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

7. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 $, échéant en août 2006	94 118 $	155 405 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 $ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	1 200 000	1 600 000
	1 294 118	1 755 405
Moins : Versements en deçà d'un an	465 508	461 287
	828 610 $	1 294 118 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	465 508 $
2007	428 610
2008	400 000

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 152 272 $ (2004 : 147 888 $). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	628 040 $	471 151 $	1 099 191 $	1 066 469 $
Charge de l'exercice	165 486	350 204	515 690	491 357
Prestations versées au cours de l'exercice	(283 820)	(402 638)	(686 458)	(458 635)
Solde à la fin	509 706 $	418 717 $	928 423 $	1 099 191 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse	708 349 $	455 306 $
Placements temporaires	2 993 910	3 243 920
	3 702 259 $	3 699 226 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent

En vertu d'une entente signée en décembre 2002, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) se sont engagés à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 165 000 $ dont la répartition sur les exercices terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005 peut atteindre respectivement de 50 000 $, 55 000 $ et 60 000 $. Au cours de la dernière année, lors d'une assemblée générale, il a été résolu que le Conseil régional de concertation du Bas-Saint-Laurent cède tous ses biens et actifs, droits et obligations à la Conférence régionale des élus du Bas Saint-Laurent.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2005. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent compléteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2005

	2005	2004
Actif		
Encaisse	2 792 $	501 $
Intérêts courus	83	45
Compte à recevoir du Conseil	543	
Apport à recevoir	10 880	
	14 298 $	546 $
Passif		
Aide financière à verser	13 634 $	
Solde du fonds	664	546 $
	14 298 $	546 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent (suite)

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Solde du Fonds au début	546 $	54 $
Augmentation		
Apports	60 880	54 120
Intérêts	118	492
	61 544	54 666
Diminution		
Aide financière octroyée	60 880	54 120
Solde du Fonds à la fin	664 $	546 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. L'entente a pris fin le 31 mars 2004 et un montant de 2 200 $ représentant le solde des apports non utilisé a été remis au Conseil régional de développement de la Mauricie.

En vertu d'une entente signée le 2 novembre 2004 entre le Conseil et la conférence régionale des élus de la Mauricie et des nouvelles dispositions quant au versement de l'aide financière par la Conférence, le Conseil procédera au cours de la prochaine année à la fermeture du fonds en fidéicommis. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Mauricie conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2005

	2005	2004
Actif		
Encaisse	486 $	476 $
Intérêts courus	1	1
	487 $	477 $
Passif		
Aide financière à verser		
Solde du fonds	487 $	477 $
	487 $	477 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie (suite)

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Solde du Fonds au début	477 $	263 $
Augmentation		
Apports		50 000
Intérêts	10	214
	487	50 477
Diminution		
Aide financière octroyée		47 800
Remise au Conseil régional de développement de la Mauricie		2 200
Solde du Fonds à la fin	487 $	477 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $, soit 100 000 $ et 50 000 $ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005. Au cours de la dernière année, lors d'une assemblée générale, il a été résolu que le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine cède tous ses biens et actifs, droits et obligations à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. De plus, suivant les nouvelles dispositions de l'entente, la Conférence a, au cours de l'exercice, versé directement l'aide financière aux artistes professionnels.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes artistiques, aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Gaspésie – Îles de la Madeleine selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2005 et elle est en voie d'être renouvelée pour une période qui est à déterminer. Toutefois, compte tenu des nouvelles dispositions pour le versement de l'aide financière, le Conseil procédera, au cours de la prochaine année, à la fermeture du fonds en fidéicommis. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles de la Madeleine conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2005

	2005	2004
Actif		
Encaisse	239 $	62 631 $
Intérêts courus	1	30
	240 $	62 661 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2005

	2005	2004
Passif		
Aide financière à verser		62 500 $
Solde du fonds	240 $	161
	240 $	62 661 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Solde du Fonds au début	161 $	
Augmentation		
Apports		100 000 $
Intérêts	178	161
	339	100 161
Diminution		
Aide financière octroyée		100 000
Autres frais d'opération	99	
Solde du Fonds à la fin	240 $	161 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de développement de Lanaudière s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $, pouvant atteindre respectivement 100 000 $ et 50 000 $ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005. Le 15 juin 2004, lors d'une assemblée générale spéciale, il a été résolu que le Conseil régional de développement de Lanaudière cède tous ses biens et actifs, droits et obligations à la Conférence régionale des élus de Lanaudière.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2005. L'entente a pris fin le 31 mars 2005. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière compléteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière (suite)

Bilan
au 31 mars 2005

	2005	2005
Actif		
Encaisse	27 $	78 $
Apports à recevoir	61 543	48 395
	61 570 $	48 473 $
Passif		
Aide financière à verser	61 543 $	48 395 $
Solde du fonds	27	78
	61 570 $	48 473 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Solde du Fonds au début	78 $	
Augmentation		
Apports	61 543	88 457 $
Intérêts	48	77
	61 669	88 534
Diminution		
Aide financière octroyée	61 543	88 456
Autres frais d'opération	99	
Solde du Fonds à la fin	27 $	78 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des subventions à recevoir à long terme du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Subventions à recevoir du Gouvernement du Québec	2 433 519 $	2 461 690 $	2 498 125 $	2 562 347 $
Passifs financiers				
Dette à long terme				
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	94 118	95 882	155 405	159 273
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	1 200 000	1 261 690	1 600 000	1 708 528

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2010 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces locaux s'élève à 488 460 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	502 499 $
2007	342 179
2008	223 067
2009	216 572
2010	216 572
	1 500 889 $

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Yvan Gauthier

Québec, le 1er juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2005 des fonds en fidéicommis «Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie», «Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine» et «Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2005 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er juin 2005

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PRODUITS		
Revenus d'intérêt	105 325	123 269
Honoraires de gestion de financement	291	399
Revenus de location :		
Réseau de la santé (note 4)	125 529	113 769
Autres – net (note 5)	139	1 500
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés	3 449	1 940
Honoraires d'expertise	120	1 271
Subvention du gouvernement du Canada (note 6)	93	440
Gain sur disposition d'immeubles destinés à la vente	484	17
Amortissement des apports reportés	28 153	16 136
Revenus de projets à l'étude retirés	987	551
Autres	29	250
	264 599	259 542
CHARGES		
Frais financiers – net (note 7)	181 635	185 694
Amortissement (notes 3 et 8)	50 743	21 567
Charges générales et administratives (note 9)	7 809	6 713
Coûts d'expertise	144	1 145
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	987	551
Système d'information sur les immeubles du réseau	1 334	
Autres charges	283	
Remise aux clients (note 10)	3 539	4 637
	246 474	220 307
BÉNÉFICE NET	18 125	39 235

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	113 398	74 163
Bénéfice net	18 125	39 235
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE *	131 523	113 398

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Les sommes dégagées par l'amortissement des apports reportés dont l'utilisation doit être préalablement approuvée par l'actionnaire tel que mentionné à la note 21 est de 83,1 M$ au 31 mars 2005 (2004 : 57,6 M$).

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 591	2 337
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	4 009	5 254
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 600	7 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements temporaires (note 24)	2 486	2 488
Débiteurs (note 11)	29 347	25 527
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	987	
Loyers à recevoir (note 12)	11 104	12 406
Prêts (note 13)	1 926 698	1 839 122
Créances à recevoir – projets mandatés (note 14)	506 336	367 836
Biens immobiliers (note 15)	1 814 190	1 747 826
Immeubles destinés à la vente (note 16)	880	441
Projets à l'étude	25 499	28 578
Autres éléments d'actifs (note 17)	33 667	30 534
	4 351 194	4 054 758
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	9 930	5 462
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	47 305	56 024
Intérêts courus (note 18)	57 552	65 687
Emprunts à court terme (note 19)	2 043 304	1 916 785
Dette à long terme (note 20)	1 928 319	1 759 142
Crédits reportés (note 21)	111 661	120 669
	4 198 071	3 923 769
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 22)	10 000	10 000
Surplus d'apport	11 600	7 591
Bénéfices non répartis	131 523	113 398
	153 123	130 989
	4 351 194	4 054 758

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 25)

Pour le Conseil d'administration,
Michel L. Lesage, président
Claude Desjardins, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	18 125	39 235
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Gain sur disposition d'immeubles destinés à la vente	(484)	(17)
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	9 873	9 015
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(34 273)	(31 550)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(3 459)	(10 656)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(3 661)	(2 282)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(1 677)	(2 768)
Remise aux clients	3 539	4 637
Amortissement		
Biens immobiliers	49 846	20 417
Autres éléments d'actifs	2 285	2 322
Crédits reportés	(28 153)	(16 136)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	(3 745)	(3 268)
Loyers à recevoir	1 302	1 489
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	(4 710)	(3 634)
Intérêts courus	(8 135)	6 044
	(3 327)	12 848
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	597 971	1 054 626
Sorties de fonds des prêts	(659 013)	(1 068 959)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	98 275	74 979
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(211 697)	(121 065)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	24 460	5 366
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(6 973)	(7 980)
Acquisition de biens immobiliers	(97 839)	(172 246)
Acquisition d'immeubles destinés à la vente		(5)
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	848	51
Rentrées de fonds des projets à l'étude	24	29 171
Sorties de fonds des projets à l'étude	(13 226)	(22 902)
Acquisition des autres éléments d'actifs	(2 610)	(8 489)
Produit de disposition des autres éléments d'actifs		700
	(269 780)	(236 753)
Montants à reporter	(273 107)	(223 905)

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Montants reportés	(273 107)	(223 905)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	8 991 173	6 503 430
Remboursement des emprunts à court terme	(8 864 654)	(6 061 922)
Emprunts à long terme	353 460	166 748
Remboursement de la dette à long terme	(214 466)	(397 123)
Augmentation nette des crédits reportés	3 124	11 101
	268 637	222 234
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(4 470)	(1 671)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(2 974)	(1 303)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 27)	(7 444)	(2 974)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) est une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., chapitre C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de développement ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des périodes d'amortissement variant de 35 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement se rapportant aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments faisant l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalent au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur diminuée des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêt attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Systèmes informatiques

Les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisé pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 et 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

CRÉDITS REPORTÉS

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les apports reçus sous forme de subvention pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces se composent des chèques en circulation moins l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, à titre d'ajustement aux frais d'intérêt.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Le 1er avril 2004, la Corporation a adopté la méthode de l'amortissement linéaire pour amortir ses immeubles en exploitation et ses apports reportés reçus sous forme de subvention pour l'acquisition d'immobilisations. Auparavant, les immeubles en exploitation étaient amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 5 %. Les apports reportés étaient virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils référaient. La durée de vie utile estimative des immeubles en exploitation continue d'être pour des périodes variant de 35 à 50 ans. Cette modification de convention a été appliquée prospectivement et a eu pour effet d'accroître l'amortissement des immeubles en exploitation et celui des apports reportés et de réduire le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mars 2005 de 14,7 M$.

4. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1er avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

5. REVENUS DE LOCATION – AUTRES - NET

	2005	2004
Revenus de location	3 671	4 304
Charges		
Frais d'exploitation	2 078	1 667
Intérêts	258	290
Travaux de conservation	441	330
Amortissement des immeubles	661	323
Amortissement des aménagements de locaux	94	241
	3 532	2 851
Moins : Montants imputés aux projets à l'étude		47
	3 532	2 804
	139	1 500

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

7. FRAIS FINANCIERS – NET

	2005	2004
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	22 227	24 592
Billets	106 880	111 772
Autres dettes	7 747	8 997
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	358	350
Autres frais financiers	29	20
	137 241	145 731
Moins :		
Revenus d'intérêt d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	1 985	2 235
	135 256	143 496
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	49 840	53 057
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	3 459	10 656
Revenus d'intérêt	2	203
	46 379	42 198
	181 635	185 694

Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées s'élèvent à 109,6 M$ (2004 : 114,9 M$) pour les emprunts à long terme et 3,9 M$ (2004 : 15,9 M$) pour les emprunts à court terme.

8. AMORTISSEMENT

	2005	2004
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	45 628	16 994
Mobilier et équipement en location	3 557	3 100
Autres éléments d'actifs		
Frais reportés – conservation	1 558	1 473
	50 743	21 567

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

9. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	7 654	7 737
Frais des locaux occupés par la Corporation	488	746
Services professionnels	285	264
Postes, messageries, communication et commercialisation	161	146
Informatique	199	224
Frais administratifs et de bureau	190	216
Autres charges	584	345
Amortissement du mobilier et équipement et des systèmes informatiques	275	258
Banque de vacances et de maladies prises en charge lors du transfert d'employés en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux et leurs bénéfices marginaux	55	79
	9 891	10 015
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actifs	1 677	2 909
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	405	393
	7 809	6 713

10. REMISE AUX CLIENTS

En raison des surplus dégagés en 2004-2005 par l'application de sa politique de tarification, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle du réseau de la santé et des services sociaux. Cette remise équivaut à 8 % de la charge d'intérêt 2004-2005 sur les créances à recevoir – projets mandatés et sur les prêts portant intérêt au taux préférentiel moins 1 % jusqu'au 30 juin 2004 et au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 % à compter du 1er juillet 2004.

11. DÉBITEURS

	2005	2004
Montant à recevoir du Centre universitaire de santé McGill suite au transfert d'un projet à l'étude incluant l'intérêt au taux préférentiel moins 1 % jusqu'au 30 juin 2004 et au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 % depuis le 1er juillet 2004	20 046	19 507
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	6	123
Autres	9 295	5 897
	29 347	25 527

12. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements selon un calendrier de versements prédéterminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

13. PRÊTS

	2005	2004
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (*)	907 063	890 553
Établissements du réseau de la santé (**)	848 036	840 106
Centres de la petite enfance (***)	171 301	107 962
Autres	298	501
	1 926 698	1 839 122

* Ces prêts incluent un montant de 622,8 M$ (2004 : 735,6 M$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêt varient entre 5,5 % et 12,5 % (2004 : 5,3 % et 12,5 %) pour des échéances entre 2006 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 284,3 M$ (2004 : 155,0 M$) qui consiste en des marges de crédit portant actuellement intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

** Ces prêts incluent un montant de 839,2 M$ (2004 :831,5 M$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux des acceptations bancaires + 0,30 %. Ces prêts incluent un montant de 8,9 M$ (2004 :8,6 M$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2005 et 2017 et portent intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

Depuis le 1er juillet 2004, la Corporation a adhéré à la nouvelle politique du ministère de la Santé et des Services sociaux plafonnant le coût du financement temporaire des organismes du réseau de la santé et des services sociaux au niveau du coût des acceptations bancaires d'un mois +0,30 %.

14. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux préférentiel moins 1 % jusqu'au 30 juin 2004 et au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 % à compter du 1er juillet 2004, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

15. BIENS IMMOBILIERS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	113 224		113 224	94 864
Bâtiments	1 809 710	227 735	1 581 975	1 358 987
	1 922 934	227 735	1 695 199	1 453 851
Immeubles en cours de construction				
Terrains	5 000		5 000	16 980
Bâtiments	88 857		88 857	251 489
	93 857		93 857	268 469
Mobilier et équipement en location	43 761	18 627	25 134	25 506
	2 060 552	246 362	1 814 190	1 747 826

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

15. BIENS IMMOBILIERS (suite)

FRAIS CAPITALISÉS AUX BIENS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2005	2004
Intérêts sur emprunts à court terme	2 982	8 291
Charges générales et administratives	1 484	2 583

16. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2005	2004
Terrains, au coût	877	441
Bâtisse, au coût	3	
	880	441

17. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	9 596	1 392	8 204	5 739
Frais reportés – conservation	26 131	3 627	22 504	21 549
Systèmes informatiques	894	523	371	424
Mobilier et équipement	986	432	554	640
Aménagements de locaux	2 094	191	1 903	1 997
Frais reportés – autres	131		131	185
	39 832	6 165	33 667	30 534

18. INTÉRÊTS COURUS

	2005	2004
Apparentés	40 980	41 052
Autres	16 572	24 635
	57 552	65 687

19. EMPRUNTS À COURT TERME

	2005	2004
Billets à escompte		
Institutions financières, 2,26 % à 2,95 % (2004 : 2,10 % à 3,67 %)	1 747 660	1 716 785
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,62 % à 2,64 % (2004 : 2,15 % à 3,67 %)	225 350	200 000
Autres emprunts, 2,53 % à 2,71 %	70 294	
	2 043 304	1 916 785

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

19. EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

Au 31 mars 2005, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M$. Elle est renouvelable le 30 septembre 2005. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

20. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Obligations		
- 5,9 %, échéant en 2006 (2004 : 5,4 % à 5,9 %, échéant en 2005 et 2006)	7 990	11 690
- 6,15 %, échéant en 2006 (2004 : 6,15 % à 10 %, échéant en 2005 et 2006)	6 900	47 852
- 10,75 % à 12,5 %, échéant de 2006 à 2019 (2004 : 10,10 % à 12,75 %, échéant en 2005 et 2019)	75 610	89 377
- Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %) échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	102 099	94 946
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
- 3,82 % à 6,52 %, échéant de 2006 à 2037 (2004 : 5,28 % à 6,52 %, échéant de 2006 à 2037)	1 301 711	991 861
- 6,77 % à 7,75 %, échéant de 2006 à 2023	244 053	260 475
- 8,00 % à 9,50 %, échéant de 2006 à 2021 (2004 : 8,00 % à 9,75 %, échéant de 2005 à 2021)	159 994	233 644
Emprunts sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
- 5,56 % à 6,40 %, échéant de 2006 à 2016	1 430	1 533
- 7,75 % à 8,32 %, échéant en 2006 et 2019	2 333	2 525
- 9,38 %, échéant en 2018	545	587
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à des taux variant :		
- 5,88 % à 6,25 %, échéant en 2018 et 2019	781	819
- 8 %, échéant de 2029 à 2032	55 402	56 031
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 115,1 M$ à des taux variant :		
- 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	15 577	16 081
- 7,5 % à 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 771	4 875
- 8 %, échéant de 2028 à 2030	14 937	15 135
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au taux de 7,50 %, remboursé au cours de l'exercice		3 783
Autres hypothèques immobilières		
- 10,66 % et 11,25 % échues au cours de l'exercice		11 229
	1 994 133	1 842 443
Moins :		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	65 814	83 301
	1 928 319	1 759 142

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

20. DETTE À LONG TERME (suite)

Toutes les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement-Québec	Fonds de financement du gouvernement du Québec	Société d'habitation du Québec	Autres non apparentés	Versements (contributions) nets (tes) au (du) fonds d'amortissement	Total des versements
2006	2 544	246 629	866	22 070	(1 354)	270 755
2007	146	67 929	930	6 218	3 807	79 030
2008	146	238 890	999	20 821	(6 069)	254 787
2009	313	53 563	1 073	56 399	(36 718)	74 630
2010	129	146 023	1 153	18 122	1 320	166 747

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

21. CRÉDITS REPORTÉS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Apports reportés	322 471	210 810	111 661	119 633
Gains nets reportés – instruments financiers dérivés				1 036
	322 471	210 810	111 661	120 669

Les apports reportés relatifs à des subventions de transfert versées par l'actionnaire avant le 1er avril 2000 ont été complètement amortis au cours de l'exercice. L'utilisation des sommes dégagées par l'amortissement de ces apports dont la valeur nette au 1er avril 2000 totalisait 83,1 M$, devra être préalablement approuvée par l'actionnaire. Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 3,4 M$ (2004 : 10,2 M$).

22. CAPITAL-ACTIONS

	2005	2004
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé 5 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100 $ chacune.		
Émis et payé : 100 000 actions	10 000	10 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2005		2004	
	Juste valeur	Capital contractuel	Juste valeur	Capital contractuel
Achats	(138)	474 000	231	685 000

Un placement temporaire de 2,5 M$ (2004 : 2,5 M$) est donné en garantie de certains contrats. Ce placement est présenté au coût, porte intérêt au taux de 2,43 % et vient à échéance en avril 2005.

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 1 994,1 M$ (2004 : 1 842,4 M$) s'établissait à 2 208,8 M$ (2004 : 2 080,0 M$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. De la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 91,5 M$ (2004 : 92,9 M$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ces dettes à long terme. Celles-ci ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 13 et 27 ans.

Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de 65,8 M$ (2004 : 83,3 M$) représentant des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme s'établissait à 76,3 M$ (2004 : 112,0 M$), compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 mars 2005 au montant de 2 043,3 M$ (2004 : 1 916,8 M$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Prêts

Au 31 mars 2005, la juste valeur des prêts de 1 926,7 M$ (2004 : 1 839,1 M$) s'établissait à 2 032,2 M$ (2004 : 1 986,2 M$). Un montant de 728,3 M$ (2004 : 882,7 M$) représente la juste valeur des prêts équivalant à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 303,9 M$ (2004 : 1 103,5 M$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Loyers à recevoir

La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créance. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 28 ans et ne portent pas intérêt.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur des placements temporaires, débiteurs, subventions à recevoir du gouvernement du Québec, créances à recevoir – projets mandatés, chèques en circulation moins encaisse, créditeurs et retenues sur contrats à payer et intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donné soit leur courte période d'échéance ou soit leur échéance indéterminable.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêt sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses, les engagements financiers que les établissements de la santé ont pris sur les baux et les prêts.

25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2005, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalisait 83,6 M$ (2004 : 87,5 M$) dont 26,3 M$ (2004 : 29,3 M$) pour des projets en cours et 55,8 M$ (2004 : 57,2 M$) pour des projets à l'étude.

Le 21 avril 2005, la Corporation a signé un contrat pour la somme de 28 M$, pour des travaux de restauration environnementale qui auront lieu au cours des deux prochains exercices.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

	2005	2004
Prêts		
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	180 833	175 617
Établissements du réseau de la santé	2 715	4 575
Centres de la petite enfance	55 486	65 846
Autres	108	
	239 142	246 038

25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2005. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation d'hébergement du Québec, au montant de 43,3 M$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. De ce montant, 22 M$ découlent d'un avis d'expropriation en vue d'acquérir un terrain accompagné d'une offre d'indemnité de 0,9 M$ contestée par les parties expropriées. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a fixé le 7 octobre 2002, l'indemnité à 6,9 M$. La Corporation a porté cette décision en appel devant la Cour du Québec, laquelle a notamment autorisé cet appel et suspendu l'exécution de la décision du TAQ. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,3 M$ (2004 : 0,2 M$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005			2004
	Vacances	Maladie	Total	Total
Solde au début	720	1 374	2 094	2 012
Montants transférés *	(14)	(41)	(55)	79
Charge de l'exercice	614	171	785	776
Sous-total	1 320	1 504	2 824	2 867
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	591	379	970	773
Solde à la fin	729	1 125	1 854	2 094

Le solde de cette provision est inclus au poste «créditeurs et retenues sur contrats à payer».

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer ou radiées suite aux transferts d'employés entre le gouvernement du Québec et la Corporation.

27. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Placements temporaires	2 486	2 488
Chèques en circulation moins encaisse	(9 930)	(5 462)
Espèces et quasi-espèces	(7 444)	(2 974)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 185,0 M$ (2004 : 183,2 M$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 70,6 M$ (2004 : 91,5 M$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 127,6 M$ (2004 : 192,8 M$) dont un montant de 97,8 M$ (2004 : 172,2 M$) déboursé au cours de l'exercice. De plus, du solde de l'acquisition totale des biens immobiliers, 20,0 M$ (2004 : 10,8 M$) ont été acquis par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le Président-directeur général,
Michel L. Lesage

Sainte-Foy, le 20 mai 2005

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode d'amortissement des immeubles en exploitation et des apports reportés y afférents expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subventions (note 3)	53 952 699 $	53 254 754 $
Transports ambulanciers (note 4)	27 520 533	27 259 075
Divers	430 492	334 983
	81 903 724	80 848 812
DÉPENSES (note 5)	81 363 664	80 569 991
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	540 060	278 821
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 526 652	1 247 831
EXCÉDENT À LA FIN	2 066 712 $	1 526 652 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 046 485 $	6 019 055 $
Débiteurs (note 7)	5 751 947	7 457 999
Frais payés d'avance	619 486	343 335
	16 417 918	13 820 389
Immobilisations (note 9)	3 341 833	7 533 943
	19 759 751 $	21 354 332 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales	634 439 $	460 943 $
Créditeurs et frais courus	14 640 718	14 268 256
Subventions reportées	87 000	87 000
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	2 025 603	2 818 691
	17 387 760	17 634 890
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	305 279	2 192 790
	17 693 039	19 827 680
EXCÉDENT	2 066 712	1 526 652
	19 759 751 $	21 354 332 $

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Cotton
Alain Vadeboncoeur

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) (note 16)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	540 060 $	278 821 $
Postes hors caisse imputés aux résultats		
Amortissement des immobilisations	4 641 724	5 758 138
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations	13 960	26 121
	5 195 744	6 063 080
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Débiteurs	1 706 052	(1 370 443)
Frais payés d'avance	(276 151)	441 240
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales	173 496	(204 288)
Créditeurs et frais courus	361 402	584 641
Subventions reportées		87 000
	1 964 799	(461 850)
	7 160 543	5 601 230
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(2 854 664)	(3 802 427)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(278 449)	(346 507)
Produit d'aliénation d'immobilisations		3 194
	(278 449)	(343 313)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	4 027 430	1 455 490
ENCAISSE AU DÉBUT	6 019 055	4 563 565
ENCAISSE À LA FIN	10 046 485 $	6 019 055 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	460 943 $	1 405 218 $
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	819 846	615 821
Intérêts	10 429	22 363
	830 275	638 184
Diminution		
Contribution au congrès international interdisciplinaire sur les urgences	25 000	
Contribution au congrès scientifique de l'Association des médecins d'urgences du Québec		5 000
Honoraires	35 731	24 900
Système de priorisation des appels	318 775	291 428
Financement du projet de sensibilisation en secouriste averti	23 000	
Formation	4 000	269 433
Achats de vêtements individuels de protection		923 847
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai		10 501
Fournitures médicales spécialisées	4 898	28 948
Achats d'écussons	41 026	25 134
Frais juridiques	324	3 268
	452 754	1 582 459
SOLDE À LA FIN	838 464 $	460 943 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux	204 025 $	
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	634 439	460 943 $
	838 464 $	460 943 $
SOLDE DU FONDS	838 464 $	460 943 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Cotton
Alain Vadeboncoeur

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q., 2002, c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des dépenses spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel roulant	36 à 60 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REVENUS - SUBVENTIONS

	2005	2004
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention de fonctionnement	35 005 154 $	34 894 730 $
Société de l'assurance automobile du Québec	18 947 545	18 360 024
	53 952 699 $	53 254 754 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. REVENUS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2005	2004
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 510 314 $	9 542 062 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention pour les établissements	5 714 729	5 645 044
	15 225 043	15 187 106
Société de l'assurance automobile du Québec	1 033 909	1 067 015
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 306 150	4 264 467
Particuliers	6 589 863	6 396 109
Autres	365 568	344 378
	27 520 533 $	27 259 075 $

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

	Formation	Administration générale	Informatique	Services préhospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	1 044 914 $	3 107 341 $	1 327 005 $	28 288 790 $
Avantages sociaux (a)	742 196	1 302 249	284 491	6 494 892
Charges sociales (b)	478 479	735 281	210 019	9 533 276
Fournitures médicales et médicaments	6 222	351		1 922 644
Frais de déplacement	11 194	95 743	2 688	64 319
Services achetés (note 6)	292 537	1 220 592	560 689	881 292
Communications	1 896	195 336	1 456	74 764
Location d'immeubles		32 181	2 573	1 483 066
Location d'équipement		4 259		13 080
Contrats de location-acquisition :				
Intérêts sur obligations	12 010	373	34 838	135 390
Amortissement des immobilisations	47 421	56 781	460 692	4 020 952
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations			3 014	10 946
Achats et location d'uniformes	1 296	(82)		938 190
Frais de matériel roulant	23 412	135		3 434 780
Fournitures de bureau	35 967	55 735	31 260	133 827
Créances douteuses et frais de recouvrement				1 217 827
Créances douteuses recouvrées				(56 042)
Assurances		99 840		
Intérêts et frais bancaires	35	1 412	3 425	951
Autres	9 428	122 837	33 569	120 028
Récupération de dépenses	(38 500)		(74 838)	(25 000)
	2 668 507 $	7 030 364 $	2 880 881 $	58 687 972 $

(a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2005	Total 2004
3 119 717 $	366 680 $	374 920 $		37 629 367 $	37 565 203 $
871 598	92 395	104 048		9 891 869	9 894 807
598 747	68 447	145 953		11 770 202	11 337 940
548		19 835		1 949 600	1 935 504
2 430	2 757	175		179 306	208 667
1 132 475	4 064	105 281	239 140 $	4 436 070	3 773 478
691 146	4 546			969 144	974 420
			1 379 512	2 897 332	2 991 634
267 384				284 723	283 110
1 801				184 412	351 679
40 118		5 357	10 403	4 641 724	5 758 138
				13 960	26 121
35 458	(1 489)	9 514		982 887	533 175
	119	33 161		3 491 607	3 120 860
54 550	6 742	294		318 375	284 777
				1 217 827	1 374 256
				(56 042)	(60 830)
				99 840	97 660
			109	5 932	8 743
259 677	13 316	2 472	32 982	594 309	264 445
	(442)			(138 780)	(153 796)
7 075 649 $	557 135 $	801 010 $	1 662 146 $	81 363 664 $	80 569 991 $

6. SERVICES ACHETÉS

	2005	2004
Traitement électronique des données	107 706 $	113 452 $
Service de buanderie	300 973	213 484
Entretien et réparation - locaux et équipement	1 352 479	1 265 221
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	645 137	520 701
Mise à jour de logiciels informatiques	253 378	366 337
Formation	300 423	270 533
Honoraires professionnels	1 060 457	676 736
Projet d'entreprise	98 143	91 681
Projet de recherche préhospitalière	53 756	50 000
Relocalisation du siège social	142 799	
Révision de processus	53 622	163 521
Autres	67 197	41 812
	4 436 070 $	3 773 478 $

7. DÉBITEURS

	2005	2004
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	2 099 535 $	2 390 469 $
Société de l'assurance automobile du Québec	90 893	75 910
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	478 229	344 119
Particuliers	2 927 046	2 787 297
Autres	29 965	27 504
	5 625 668	5 625 299
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions	865 863	2 347 738
Taxe de vente du Québec à recevoir	258 220	219 237
Autres débiteurs	763 954	1 000 303
	7 513 705	9 192 577
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	(1 761 758)	(1 734 578)
	5 751 947 $	7 457 999 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Au 31 mars 2005, la juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 2 330 882 $ s'établit à 2 337 824 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblables quant à l'échéance et le taux d'intérêt.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	2 813 216 $	2 429 080 $	384 136 $	737 221 $
Mobilier et équipement	4 924 927	3 996 662	928 265	1 485 924
Matériel roulant	7 486 364	7 264 574	221 790	1 091 289
Système de répartition assistée par ordinateur	5 975 795	5 971 573	4 222	5 646
	21 200 302	19 661 889	1 538 413	3 320 080
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition :				
Matériel roulant	5 774 558	4 529 383	1 245 175	3 287 285
Équipement	2 143 200	1 622 470	520 730	926 578
Système de répartition assistée par ordinateur	42 043	4 528	37 515	
	7 959 801	6 156 381	1 803 420	4 213 863
	29 160 103 $	25 818 270 $	3 341 833 $	7 533 943 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 463 574 $ (2004 : 1 086 335 $), dont des immobilisations pour un montant de 174 065 $ (2004 : 403 748 $) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 278 449 $ (2004 : 346 507 $) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations. Un achat d'équipement au montant de 11 060 $ est dû au 31 mars 2005.

10. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Au 31 mars 2005 et 2004, il n'y avait aucune autorisation d'emprunt. Tout emprunt de la Corporation contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2005	2004
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
- taux variant de 3,53 % à 7,00 %, échéant jusqu'en 2008	2 330 882 $	5 011 481 $
Versements échéant en deçà d'un an	2 025 603	2 818 691
	305 279 $	2 192 790 $

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2006	2 090 482 $
2007	237 177
2008	78 450
Total des paiements minimums exigibles	2 406 109
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	75 227
	2 330 882 $

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 474 781 $ (2004 : 446 145 $).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 605 171 $ (2004 : 1 363 571 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2005	Total 2004
Solde au début	5 713 640 $	(76 733) $	5 636 907 $	5 433 927 $
Charges de l'exercice	7 751 612	1 897 150	9 648 762	9 556 959
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 581 780)	(1 865 521)	(9 447 301)	(9 353 979)
Solde à la fin	5 883 472 $	(45 104) $	5 838 368 $	5 636 907 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

14. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces biens et services s'élève à 2 872 946 $ (2004 : 3 750 832 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	2 797 566 $
2007	2 061 227
2008	1 969 876
2009	1 936 843
2010	1 947 768
2011 et suivantes	895 761
	11 609 041 $

Fonds des activités provinciales

En vertu d'un contrat signé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds des activités provinciales devra verser un montant total de 803 860 dollars américains, échéant en 2008, pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé à l'échelle de la province du Québec. Les versements, convertis en dollars canadiens au 31 mars 2005, s'établissent comme suit :

2006	353 680 $
2007	309 335
2008	309 335
	972 350 $

15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 19 avril 2005 le conseil d'administration de la Corporation a autorisé l'achat de 129 ambulances pour 16 376 000 $ au cours des trois prochains exercices.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Intérêts payés	190 344 $	361 015 $
Intérêts reçus	198 068	126 762

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luc-André Gagnon
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances

Montréal, le 3 juin 2005

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2005 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2005

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
REVENUS						
Assistance-emploi	52 201 442 $	50 520 292 $	2 959 $	595 $	52 204 401 $	50 520 887 $
Pension de vieillesse du Canada	41 757 551	39 868 070	33 782	73 093	41 791 333	39 941 163
Autres pensions	13 782 879	11 863 726	8 191	8 213	13 791 070	11 871 939
Régie des rentes du Québec	11 719 683	10 664 785	18 727	11 077	11 738 410	10 675 862
Crédits de taxes et impôts	4 652 266	4 828 133	406 536	1 314 189	5 058 802	6 142 322
Héritage	1 562 803	1 088 678	140 861	11 490	1 703 664	1 100 168
Société de l'assurance automobile du Québec	1 341 585	731 063	4 434	9 420	1 346 019	740 483
Loyers	1 085 219	1 130 343	50 815	21 843	1 136 034	1 152 186
Assurances	314 014	71 861	43 784	4 692	357 798	76 553
Intérêts et dividendes	548 184	493 379	40 322	61 635	588 506	555 014
Indemnités reçues des organismes gouvernementaux	278 450	1 339 957			278 450	1 339 957
Compensations des pertes financières	48 043	235 620	24 171	35 274	72 214	270 894
Compensations des dépenses reliées aux barrages sans maître			369 840	316 852	369 840	316 852
Gain (perte) sur cession d'éléments d'actifs	78 621	195 232	(290 288)	(1 132 008)	(211 667)	(936 776)
Autres revenus	927 352	960 111	726 776	776 963	1 654 128	1 737 074
	130 298 092	123 991 250	1 580 910	1 513 328	131 879 002	125 504 578
DÉPENSES						
Hébergement et allocations pour menues dépenses	109 870 966	105 571 697	1 706	3 439	109 872 672	105 575 136
Frais médicaux	3 983 335	3 450 824	(1 873)	(182)	3 981 462	3 450 642
Honoraires du Curateur public du Québec	3 182 504	1 409 472	919 517	977 743	4 102 021	2 387 215
Services funéraires	2 639 693	1 955 974	17 557	35 676	2 657 250	1 991 650
Impôts et taxes	1 956 930	2 645 416	1 074 538	2 872 511	3 031 468	5 517 927
Services publics	976 550	859 828	2 846	4 171	979 396	863 999
Frais légaux	854 508	781 134	82 671	114 843	937 179	895 977
Entretien et réparations - immeubles	679 280	542 425	39 546	12 662	718 826	555 087
Primes d'assurance	302 375	406 604	81 943	30 603	384 318	437 207
Entretien et réparations - barrages sans maître			369 840	316 852	369 840	316 852
Frais d'intérêts	55 118	78 234	204	5 162	55 322	83 396
Autres dépenses	3 281 357	3 666 527	1 785 550	1 722 052	5 066 907	5 388 579
	127 782 616	121 368 135	4 374 045	6 095 532	132 156 661	127 463 667
REVENU AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS						
Montants à reporter	2 515 476 $	2 623 115 $	(2 793 135) $	(4 582 204) $	(277 659) $	(1 959 089) $

CURATEUR PUBLIC (LE)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2005

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
REVENU AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS						
Montants reportés	2 515 476 $	2 623 115 $	(2 793 135) $	(4 582 204) $	(277 659) $	(1 959 089) $
Réévaluation d'éléments d'actifs	12 563 677	6 812 153	1 887 355	1 149 765	14 451 032	7 961 918
Réévaluation d'éléments de passifs	(1 371 235)	(177 285)	(2 301 258)	(1 237 848)	(3 672 493)	(1 415 133)
Revenu matérialisé de placements des fonds collectifs (note 6)	5 876 339	5 577 735	756 663	1 150 500	6 633 002	6 728 235
Variation des gains (pertes) non matérialisés sur placements des fonds collectifs (note 7)	547 772	10 873 354	(12 180)	38 328	535 592	10 911 682
REVENU NET (PERTE NETTE)	20 132 029 $	25 709 072 $	(2 462 555) $	(3 481 459) $	17 669 474 $	22 227 613 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

BILAN DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
au 31 mars 2005

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
ACTIF						
Encaisse et dépôts à terme	20 578 801 $	16 491 293 $	579 089 $	920 425 $	21 157 890 $	17 411 718 $
Actions	5 186 590	4 173 463	3 144 664	3 343 758	8 331 254	7 517 221
Obligations	3 725 730	3 804 408	996 527	1 305 925	4 722 257	5 110 333
Fonds mutuels	5 541 318	4 710 423	6 036 158	2 195 790	11 577 476	6 906 213
RÉER, REA, FERR	8 361 603	7 320 498	1 971 815	1 041 228	10 333 418	8 361 726
Placements des fonds collectifs (note 3)	167 256 744	164 807 515	68 692 941	90 150 185	235 949 685	254 957 700
Immeubles	30 227 275	26 288 529	11 354 296	7 990 401	41 581 571	34 278 930
Valeur de rachat des polices d'assurance-vie	2 577 629	2 277 953			2 577 629	2 277 953
Préarrangements funéraires	2 783 799	2 628 498			2 783 799	2 628 498
Billets et autres créances à recevoir (note 4)	8 222 889	5 102 269	174 859	1 016 695	8 397 748	6 118 964
Objets de valeur et biens en entrepôt	443 757	566 324	67 597	73 224	511 354	639 548
Véhicules automobiles	321 915	411 005	50 094	98 830	372 009	509 835
Prêts hypothécaires (note 4)	372 376	150 297	70 500	80 500	442 876	230 797
Autres actifs	70 077	173 674	750		70 827	173 674
	255 670 503 $	238 906 149 $	93 139 290 $	108 216 961 $	348 809 793 $	347 123 110 $
PASSIF						
Créditeurs	11 800 649 $	12 870 644 $	58 568 731 $	56 111 891 $	70 369 380 $	68 982 535 $
Emprunts hypothécaires	1 038 094	1 418 973	577 459	1 085 337	1 615 553	2 504 310
Créditeurs des fonds collectifs (note 5)	1 202 206	646 581	1 556 880	683 264	2 759 086	1 329 845
Dépôts sur offre d'achat	50 730	77 060	60 183	78 868	110 913	155 928
	14 091 679	15 013 258	60 763 253	57 959 360	74 854 932	72 972 618
ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION	241 578 824	223 892 891	32 376 037	50 257 601	273 954 861	274 150 492
	255 670 503 $	238 906 149 $	93 139 290 $	108 216 961 $	348 809 793 $	347 123 110 $

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,

Nicole Malo
La curatrice publique du Québec

CURATEUR PUBLIC (LE)

VARIATION DE L'ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2005

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	223 892 891 $	208 796 786 $	50 257 601 $	19 189 376 $	274 150 492 $	227 986 162 $
Revenu net (perte nette)	20 132 029	25 709 072	(2 462 555)	(3 481 459)	17 669 474	22 227 613
Nouveaux actifs	35 806 440	27 303 192	33 107 803	58 455 431	68 914 243	85 758 623
Nouveaux passifs	(5 530 642)	(5 704 141)	(20 165 475)	(18 241 894)	(25 696 117)	(23 946 035)
Remises des biens aux ayants droit	(25 627 726)	(28 758 478)	(12 120 301)	(8 795 810)	(37 748 027)	(37 554 288)
Radiation et annulation d'éléments de passifs	1 315 321	1 587 421	16 341 337	12 224 542	17 656 658	13 811 963
Radiation et annulation d'éléments d'actifs	(5 082 580)	(1 632 773)	(5 061 298)	(3 328 553)	(10 143 878)	(4 961 326)
Transfert des comptes des curatelles et des tutelles aux biens non réclamés (note 8)	(3 382 692)	(4 627 304)	3 382 692	4 627 304		
Transfert de sommes provenant de la liquidation de biens à « compte à payer au ministre des Finances » (note 9)	(54)	(3 392)	(40 190 647)	(11 658 144)	(40 190 701)	(11 661 536)
Transfert de « compte à payer au ministre des Finances » (note 9)	55 837	1 222 508	9 286 880	1 266 808	9 342 717	2 489 316
	(2 446 096)	(10 612 967)	(15 419 009)	34 549 684	(17 865 105)	23 936 717
SOLDE À LA FIN	241 578 824 $	223 892 891 $	32 376 037 $	50 257 601 $	273 954 861 $	274 150 492 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2005

---

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81). Les fonctions du Curateur public sont principalement:

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens des mineurs;
- d'assumer l'administration de certaines successions non réclamées, l'administration provisoire des biens sans maître, des biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, des biens délaissés par des personnes morales dissoutes et par des administrateurs du bien d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour l'administration des biens qui lui sont confiés, pour la surveillance des curatelles et tutelles privées, pour la gestion des portefeuilles collectifs et pour les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Curateur public ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les actifs et passifs administrés pour autrui sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les éléments d'actif et de passif sont évalués comme suit:

Encaisse et dépôts à terme

. L'encaisse, incluant le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes sous curatelle ou sous tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition majoré des intérêts courus, le cas échéant.

Actions

. Les actions, au cours vendeur de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié.

Obligations

. Les obligations sont évaluées à la juste valeur, notamment en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds mutuels

Les fonds mutuels, à la valeur liquidative.

REER, REA, FERR

. Les REER, les REA et les FERR sont évalués à leur juste valeur et de la même façon que les actions, obligations, fonds mutuels et dépôts à terme mentionnés ci-dessus.

Immeubles

Les immeubles, à la valeur de l'évaluation foncière uniformisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Valeur de rachat des polices d'assurance vie

. La valeur de rachat des polices d'assurance vie, incluant les dividendes à recevoir, est évaluée à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, cette valeur est modifiée à la date anniversaire de la police d'assurance vie et subséquemment, lors de l'encaissement de dividendes à recevoir et des remboursements d'emprunts.

Préarrangements funéraires

. Les préarrangements funéraires, au coût d'acquisition.

Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs

. Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à la valeur de réalisation.

Objets de valeur et biens en entrepôt

. Les objets de valeur et les biens en entrepôt sont évalués à la valeur de réalisation en début de juridiction.
. Le montant des biens meubles en garde chez un tiers et au domicile de la personne représentée n'est pas présenté. Ces biens sont de peu de valeur et ne sont pas évaluables au prix d'un effort raisonnable.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actif ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite à 1 $.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs énumérés ci-dessus.

Placements des fonds collectifs

Les liquidités et quasi-liquidités que le Curateur public gère collectivement sont incorporées dans les fonds collectifs. Elles sont réparties en quatre fonds : un fonds d'encaisse, un fonds de revenus, un fonds diversifié et un fonds des régimes enregistrés de retraite.

Les placements des fonds collectifs sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante :

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en Bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours vendeur de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié;

La fluctuation de la juste valeur des placements des fonds collectifs est comptabilisée comme gain (perte) non matérialisé sur placements.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Créditeurs et emprunts hypothécaires

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que « le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Créditeurs et emprunts hypothécaires (suite)

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

Les créditeurs relatifs aux biens non réclamés sont inscrits à leur valeur en début de juridiction et, par la suite, ils sont réévalués lors de la liquidation finale.

Constatation des résultats des opérations des comptes sous administration

Le revenu net de placements du fonds d'encaisse, après déduction des sommes à payer au ministre des Finances, est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et des tutelles et à ceux des biens non réclamés. Les revenus nets du fonds de revenus sont versés mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Les revenus nets du fonds diversifié sont réinvestis trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers, conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus, exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles plus tard.

3. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2005	2004	2005	2004
Court terme				
Encaisse	10 635 455 $	39 187 213 $	706 139 $	683 157 $
Placements temporaires	97 600 347	88 047 037		
Intérêts courus sur obligations et placements temporaires et dividendes à recevoir	524 794	486 498	397 425	318 484
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêts, ni modalité de remboursement (note 5)		51 993		
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêts, ni modalité de remboursement (note 5)		163 804		
	108 760 596	127 936 545	1 103 564	1 001 641
Long terme *				
Obligations			26 587 367	26 895 623
Actions				
Titres hypothécaires			1 482 568	1 573 675
			28 069 935	28 469 298
	108 760 596 $	127 936 545 $	29 173 499 $	29 470 939 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
1 834 558 $	1 409 997 $	47 920 $	16 073 $	13 224 072 $	41 296 440 $
		149 441	372 231	97 749 788	88 419 268
927 176	759 027	40 987	26 273	1 890 382	1 590 282
					51 993
					163 804
2 761 734	2 169 024	238 348	414 577	112 864 242	131 521 787
49 342 931	52 553 421	5 962 349	5 417 622	81 892 647	84 866 666
37 095 048	34 235 498			37 095 048	34 235 498
2 615 180	2 760 074			4 097 748	4 333 749
89 053 159	89 548 993	5 962 349	5 417 622	123 085 443	123 435 913
91 814 893 $	91 718 017 $	6 200 697 $	5 832 199 $	235 949 685 $	254 957 700 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

3. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS (suite)

RÉPARTITION DES PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2005	2004	2005	2004
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	46 269 780 $	43 922 590 $	29 172 071 $	29 198 448 $
Biens non réclamés	62 490 816	84 013 955	1 428	272 491
	108 760 596 $	127 936 545 $	29 173 499 $	29 470 939 $

*** Placements à long terme au 31 mars 2005**

	Échéances	Taux d'intérêt
Obligations du gouvernement fédéral	2 - 25 ans	3 % - 5,75 %
Obligations de gouvernements provinciaux	1 - 39 ans	2,68 % - 7,75 %
Obligations de société	4 - 29 ans	4,65 % - 7 %
Actions de sociétés		

Les placements temporaires incluent des bons du trésor, des billets escomptés ainsi que des acceptations bancaires. Les taux d'intérêts varient de 2,58 % à 2,89 %.

Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en juillet 2005.

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

4. BILLETS ET AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR – PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Une provision pour mauvaises créances de 4 764 534 $ (4 013 645 $ en 2004) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir, ainsi que des prêts hypothécaires.

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
91 814 893 $	91 686 477 $			167 256 744 $	164 807 515 $
	31 540	6 200 697 $	5 832 199 $	68 692 941	90 150 185
91 814 893 $	91 718 017 $	6 200 697 $	5 832 199 $	235 949 685 $	254 957 700 $

Fonds d'encaisse	Fonds de revenus	Fonds diversifié	Fonds des régimes de retraite	Total
2005	2005	2005	2005	2005
	6 880 500 $	12 892 971 $	3 006 471 $	22 779 942 $
	14 874 763	28 414 515	2 955 878	46 245 156
	6 314 672	10 650 625		16 965 297
		37 095 048		37 095 048
	28 069 935 $	89 053 159 $	5 962 349 $	123 085 443 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

5. CRÉDITEURS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2005	2004	2005	2004
Créditeurs	214 906 $	192 478 $	19 689 $	22 005 $
Dû au fonds consolidé du revenu, sans intérêt, ni modalité de remboursement	873 991	477 940		
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêt, ni modalité de remboursement (note 3)				51 993
Comptes à payer au ministre des Finances	1 571 860	355 236		
	2 660 757 $	1 025 654 $	19 689 $	73 998 $

RÉPARTITION DES CRÉDITEURS DES FONDS COLLECTIFS

Comptes sous administration

Curatelles et tutelles	1 131 960 $	352 123 $	19 688 $	73 314 $
Biens non réclamés	1 528 797	673 531	1	684
	2 660 757 $	1 025 654 $	19 689 $	73 998 $

6. REVENU MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2005	2004	2005	2004
Revenus				
Intérêts sur obligations et placements temporaires	2 856 023 $	2 912 224 $	1 656 461 $	1 757 493 $
Dividendes				
Gains (pertes) à la disposition de placements			(135 243)	211 972
	2 856 023	2 912 224	1 521 218	1 969 465
Dépenses				
Honoraires d'administration – fonds consolidé du revenu	1 391 026	744 275	592 168	595 920
Honoraires du gestionnaire des fonds				
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	211 100	115 579	88 973	89 537
Frais de garde et autres services	108 521	107 018	43 981	45 929
	1 710 647	966 872	725 122	731 386
Revenu matérialisé de placements	1 145 376 $	1 945 352 $	796 096 $	1 238 079 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
50 558 $	57 416 $	28 082 $	8 973 $	313 235 $	280 872 $
				873 991	477 940
	163 804				215 797
				1 571 860	355 236
50 558 $	221 220 $	28 082 $	8 973 $	2 759 086 $	1 329 845 $
50 558 $	221 144 $			1 202 206 $	646 581 $
	76	28 082 $	8 973 $	1 556 880	683 264
50 558 $	221 220 $	28 082 $	8 973 $	2 759 086 $	1 329 845 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
3 125 298 $	3 060 390 $	164 975 $	162 614 $	7 802 757 $	7 892 721 $
531 089	514 858			531 089	514 858
3 183 187	2 025 608	822	(8 365)	3 048 766	2 229 215
6 839 574	5 600 856	165 797	154 249	11 382 612	10 636 794
1 811 166	1 727 870	77 192	39 507	3 871 552	3 107 572
		23 664	47 909	23 664	47 909
272 128	259 613	5 403	2 765	577 604	467 494
84 423	105 716	12 772	12 264	249 697	270 927
2 167 717	2 093 199	119 031	102 445	4 722 517	3 893 902
4 671 857 $	3 507 657 $	46 766 $	51 804 $	6 660 095 $	6 742 892 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

6. REVENU MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS (suite)

RÉPARTITION DU REVENU MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2005	2004	2005	2004
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	412 101 $	838 408 $	792 381 $	1 232 555 $
Biens non réclamés	706 182	1 092 287	3 715	5 524
	1 118 283	1 930 695	796 096	1 238 079
Ministre des Finances (note 9)	27 093	14 657		
	1 145 376 $	1 945 352 $	796 096 $	1 238 079 $

7. VARIATION DES GAINS (PERTES) NON MATÉRIALISÉS SUR PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus	
	2005	2004
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements au début de l'exercice	604 885 $	(259 648) $
Variation des gains (pertes) non matérialisés sur placements découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	(395 879)	864 533
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements à la fin de l'exercice	209 006 $	604 885 $
Coût des obligations	26 366 020 $	26 349 922 $
Coût des actions		
Coût des titres hypothécaires	1 450 810 $	1 514 493 $

8. TRANSFERT DES COMPTES DES CURATELLES ET DES TUTELLES AUX BIENS NON RÉCLAMÉS

Les soldes des comptes des personnes représentées décédées qui n'ont pas d'héritiers sont transférés aux biens non réclamés, six mois après leur décès.

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
4 671 857 $	3 506 772 $			5 876 339 $	5 577 735 $
	885	46 766 $	51 804 $	756 663	1 150 500
4 671 857	3 507 657	46 766	51 804	6 633 002	6 728 235
				27 093	14 657
4 671 857 $	3 507 657 $	46 766 $	51 804 $	6 660 095 $	6 742 892 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
9 062 927 $	(952 278) $	14 051 $	(17 893) $	9 681 863 $	(1 229 819) $
941 804	10 015 205	(10 333)	31 944	535 592	10 911 682
10 004 731 $	9 062 927 $	3 718 $	14 051 $	10 217 455 $	9 681 863 $
48 059 980 $	51 060 155 $	5 958 631 $	5 403 570 $	80 384 631 $	82 813 647 $
28 484 141 $	26 777 022 $			28 484 141 $	26 777 022 $
2 548 406 $	2 648 890 $			3 999 216 $	4 163 383 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

---

9. COMPTES À PAYER AU MINISTRE DES FINANCES

En l'absence d'un bénéficiaire et dans tous les cas où les biens sont administrés pour le compte de l'État, les sommes provenant de la liquidation des biens doivent être remises au ministre des Finances. Ces sommes sont présentées comme comptes à payer au ministre des Finances jusqu'à ce que le Curateur public les lui remette.

Lorsque des bénéficiaires ont le droit de récupérer des sommes ainsi remises au ministre des Finances, les sommes à remettre, avec les intérêts prévus par la loi, sont portées en diminution des comptes à payer au ministre des Finances.

10. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières qui pourrait en résulter.

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le projet de loi no 120 « Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert des responsabilités administratives » présenté le 15 juin 2005 à l'Assemblée nationale, prévoit le transfert de responsabilités de l'administration provisoire de biens au ministre du Revenu, à compter du 1er avril 2006. Ces biens correspondent aux biens non réclamés administrés par le Curateur public.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Curateur public du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La curatrice publique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La curatrice publique surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Curateur public du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

La directrice générale de l'administration,
Monique Daigle

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 2 décembre 2005

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des comptes sous administration du Curateur public du Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats ainsi que l'état de la variation de l'actif net des comptes sous administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants et à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des comptes sous administration du Curateur public au 31 mars 2005 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 décembre 2005

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
REVENUS		
Contributions des corps de police (note 12)	9 131 417 $	8 397 141 $
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)		
Loyer	7 458 025	3 100 000
Autres	28 893	253 600
Hébergement (notes 4 et 12)	3 459 076	2 890 984
Formation (notes 4 et 12)	4 694 317	4 282 792
Intérêts	22 984	39 531
Autres	127 900	42 303
	24 922 612	19 006 351
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 5)	13 228 401	12 254 861
Transport et communication	663 230	589 577
Services professionnels	838 140	666 871
Entretien et réparations	174 907	159 558
Loyer – Société immobilière du Québec	7 476 906	3 221 987
Location d'espaces et autres	270 943	157 554
Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 6)	1 423 977	1 390 140
Amortissement des immobilisations	899 945	673 632
	24 976 449	19 114 180
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(53 837)	(107 829)
AVOIR AU DÉBUT	830 986	938 815
AVOIR À LA FIN	777 149 $	830 986 $

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 585 587 $	3 321 522 $
Débiteurs (note 12)	2 142 397	2 016 488
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	183 398	
Deuxième versement	2 772 853	2 774 732
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Loyer	1 858 025	
Projet de recherche	6 495	
Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec		668 176
Stocks	466 497	414 950
	11 015 252	9 195 868
Immobilisations (note 7)	3 220 132	2 458 362
	14 235 384 $	11 654 230 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt au Fonds de financement (note 8)	1 831 296 $	
Créditeurs et frais courus		
Salaires	591 996	528 800 $
Loyer – Société immobilière du Québec	900 977	
Autres	1 528 532	1 798 723
Provision pour vacances	711 633	647 131
Revenus reportés (note 9)		
Contributions des corps de police	6 833 029	6 853 741
Autres	310 750	299 829
	12 708 213	10 128 224
À long terme		
Provision pour congés de maladie (note 10)	750 022	695 020
	13 458 235	10 823 244
AVOIR	777 149	830 986
	14 235 384 $	11 654 230 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du conseil d'administration
Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 et 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Subvention pour la dépense de loyer	7 458 025 $	3 100 000 $
Indemnité suite à l'incendie de la salle de tir		253 600
Projets de recherche	28 893	
	7 486 918 $	3 353 600 $

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

4. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Hébergement		Formation	
	2004	2003	2004	2003
Formation aux aspirants-policiers	1 708 982 $	1 552 225 $	1 945 234 $	1791 046 $
Formation aux policiers	776 079	739 966	837 612	769 434
Formation aux autochtones	162 375	255 696	553 274	697 978
Formation sur mesure	203 480	47 150	760 081	418 116
Centre d'appréciation du personnel de la police	38 992	39 504	598 116	606 218
Autres	569 168	256 443		
	3 459 076 $	2 890 984 $	4 694 317 $	4 282 792 $

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2004	2003
Policiers – Sûreté du Québec	652 615 $	577 709 $
Policiers municipaux	1 209 308	1 277 512
Formateurs et conférenciers	487 669	531 859
Autres employés	10 878 809	9 867 781
	13 228 401 $	12 254 861 $

6. FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

	2004	2003
Matériel pédagogique	628 054 $	653 456 $
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	509 331	513 797
Papeterie, fournitures et articles de bureau	204 738	177 978
Mobilier et équipement	81 854	44 909
	1 423 977 $	1 390 140 $

7. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	3 341 407 $	1 502 060 $	1 839 347 $	1 296 763 $
Matériel roulant	1 249 250	785 537	463 713	431 879
Améliorations locatives	723 230	585 217	138 013	98 399
Équipement et logiciels informatiques	1 918 759	1 139 700	779 059	631 321
	7 232 646 $	4 012 514 $	3 220 132 $	2 458 362 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 1 661 715 $ (2003 : 1 901 805 $). Les dispositions d'immobilisations de l'exercice ont généré des gains sur disposition de 5 789 $ (2003 : gains de 4 602 $) et des produits de disposition de 5 789 $ (2003 : 4 602 $).

8. EMPRUNT À COURT TERME

L'École est autorisée à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 5 000 000 $, et ce, jusqu'au 30 juin 2007, à taux variable ou à taux fixe ne dépassant pas le taux préférentiel, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Au 30 juin 2004, l'École avait contracté un emprunt auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec portant intérêt au taux de 2,35 %.

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 398 384 $ (2003 : 355 281 $) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	695 020 $	598 183 $
Charge de l'exercice	239 018	204 950
Prestations versées au cours de l'exercice	(184 016)	(108 113)
Solde à la fin	750 022 $	695 020 $

11. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par des contrats de location-exploitation échéant en 2007 pour la location de biens et de services.

La dépense de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 7 476 906 $ (2003 : 3 221 987 $), celle pour la location de biens et de services reliées à ces engagements est de 113 805 $ (2003 : 94 484 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

11. ENGAGEMENTS (suite)

Années	Immeubles	Biens et services
2005	7 772 874 $	51 843 $
2006	7 772 874	51 843
2007	7 772 874	38 883
2008	7 772 874	
2009	7 772 874	
2010 et subséquemment	150 284 606	
	189 148 976 $	142 569 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2004	2003
Revenus		
Contributions des corps de police	3 585 916 $	3 904 998 $
Hébergement	674 236	480 022
Formation	941 946	818 956
Débiteurs	713 895	741 569

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Daniel Jean, CMA
Directeur des affaires administratives

Nicolet, le 2 septembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2004 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 septembre 2004

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-3.4)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 183 800 $	1 200 000 $
Formation	116 070	
Intérêts	13 179	19 297
	1 313 049	1 219 297
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	985 220	599 140
Frais de déplacement	54 959	60 497
Communication	21 222	11 001
Services professionnels	73 480	122 615
Publicité et promotion	35 275	81 482
Loyer	112 680	107 469
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	83 787	50 590
Fournitures et approvisionnements	97 082	74 314
Frais financiers	1 895	2 261
Amortissement des immobilisations	124 372	92 426
	1 589 972	1 201 795
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(276 923)	17 502
EXCÉDENT AU DÉBUT	482 605	465 103
EXCÉDENT À LA FIN	205 682 $	482 605 $

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	42 769 $	229 197 $
Débiteurs	16 857	2 262
Frais payés d'avance	10 734	29 882
	70 360	261 341
Immobilisations (note 3)	266 122	279 690
	336 482 $	541 031 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	130 800 $	58 426 $
EXCÉDENT	205 682	482 605
	336 482 $	541 031 $

Pour le Conseil d'administration,
Denis Racicot
Président du conseil d'administration

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1er septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Améliorations locatives	20 %
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %
Autres équipements	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	211 245 $	128 103 $	83 142 $	110 078 $
Équipement et logiciels informatiques	193 769	102 652	91 117	113 250
Mobilier et équipement	143 648	55 597	88 051	51 867
Autres équipements	9 308	5 496	3 812	4 495
	557 970 $	291 848 $	266 122 $	279 690 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 110 804 $ (116 130 $ en 2003).

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

4. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 27 479 $ (2003 : 21 602 $). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yves Desjardins
Directeur général

Antoine Alonzo, CGA
Directeur des services administratifs

Laval, le 3 septembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 septembre 2004

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	469 274	447 176
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	608	1 456
Intérêts sur emprunts et avances	(474 801)	(453 872)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	8 311	7 486
Intérêts sur placements temporaires	5 627	4 959
	9 019	7 205
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	3 756	4 492
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	2 054	2 314
	5 810	6 806
	14 829	14 011
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	231	250
Services professionnels, administratifs et autres	77	120
Transport et communications	2	2
Entente de services avec le Fonds de financement	572	576
Amortissement des immobilisations corporelles	2	2
Autres	12	3
	896	953
BÉNÉFICE NET	13 933	13 058
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	39 148	26 090
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	53 081	39 148

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005	31 mars 2004
ACTIF		
Prêts (note 3)	9 538 971	7 978 560
Intérêts courus sur prêts	164 499	155 934
	9 703 470	8 134 494
Encaisse	5 959	44
Débiteurs	222	223
Immobilisations corporelles	1	3
	9 709 652	8 134 764
PASSIF		
Emprunts (note 4)	7 695 580	6 155 317
Avances du fonds consolidé du revenu (note 5)	1 757 922	1 761 770
Intérêts courus sur emprunts et avances	162 418	136 412
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	20 768	29 079
Créditeurs	7 516	55
Revenus reportés	2 367	2 983
	9 646 571	8 085 616
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	53 081	39 148
	9 709 652	8 134 764

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Nathalie Parenteau, vice-présidente exécutive
Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	13 933	13 058
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(608)	(1 456)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(8 311)	(7 486)
Amortissement des immobilisations corporelles	2	2
	5 016	4 118
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	(8 565)	(16 552)
Débiteurs	1	94
Intérêts courus sur emprunts et avances	26 006	(5 692)
Créditeurs	7 461	20
Revenus reportés	(616)	(614)
	24 287	(22 744)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	29 303	(18 626)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(2 054 163)	(2 321 518)
Remboursements de prêts	494 360	1 669 343
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 559 803)	(652 175)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	8 861 339	4 101 036
Emprunts à long terme	1 900 000	1 500 000
Avances du fonds consolidé du revenu		14
Remboursements d'avances du fonds consolidé du revenu	(3 848)	(549 571)
Remboursements d'emprunts à court terme	(9 221 076)	(3 572 999)
Remboursements d'emprunts à long terme		(879 820)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 536 415	598 660
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 915	(72 141)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	44	72 185
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 8)	5 959	44

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la «Société») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (L.R.Q., c. F-2.01) entrée en vigueur le 1er octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financières.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société ou le gouvernement sur les emprunts effectués pour le compte de Financement-Québec. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

Financement-Québec émet des titres de créance qui sont garantis par le gouvernement du Québec.

Financement-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Les équipements informatiques détenus par Financement-Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon un taux de 20 %.

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les emprunts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises étrangères et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont déterminés au cours du change prévu dans ces contrats.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

3. PRÊTS

	31 mars 2005	31 mars 2004
Emprunteurs		
Commissions scolaires	3 631 760	2 931 442
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 280 028	1 075 787
Établissements et agences de développement du réseau de la santé et des services sociaux	3 340 249	2 989 376
Établissements universitaires et autres	1 286 934	981 955
	9 538 971	7 978 560

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

3. PRÊTS (suite)

Remboursables en monnaie du Canada

Échéance Année financière	Montant	Montant
2005		17 214
2006	525 816	557 907
2007	856 729	905 543
2008	374 855	399 253
2009	1 814 014	1 938 870
2010 – 2030	5 967 557	4 159 773
	9 538 971	7 978 560

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou de l'emprunt reçu à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 2 585 109 $ au 31 mars 2005.

4. EMPRUNTS

Échéance Année financière	31 mars 2005 Montant	31 mars 2005 Taux (%)	31 mars 2004 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2005			528 037
2006	168 300	[1]	
2007	998 180	5,2236 à 6,456	998 180
2008	500 000	3,74 à 4,107; variable [2]	500 000
2009	1 105 500	4,7814 à 5,9515; variable [2]	1 105 500
2010	1 500 000	3,849 à 4,8683; variable [2]	1 000 000
2012	1 000 000	4,257 à 5,2764	
2013	200 000	4,875 à 5,0625	
2015	200 000	4,5745 à 4,7203	
2016	309 400	6,109 à 6,393	309 400
	5 981 380		4 441 117
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	1 714 200		1 714 200
Total en monnaie du Canada	7 695 580		6 155 317
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82	782 000
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Total en monnaie des États-Unis			
Montants à reporter	7 695 580		6 155 317

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

4. EMPRUNTS (suite)

Échéance Année financière	31 mars 2005 Montant	Taux (%)	31 mars 2004 Montant
Montants reportés	7 695 580		6 155 317
Remboursables en euros			
2009	932 200	4,9005 à 5,861; variable [3]	932 200
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	932 200		932 200
Total en euros			
Total des emprunts	7 695 580		6 155 317

Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance. Les emprunts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2006 sont des emprunts à court terme. Les emprunts venant à échéance à partir de l'année financière se terminant le 31 mars 2007 sont des emprunts à long terme qui sont garantis par le Québec.

[1] Les emprunts à court terme portent intérêt à des taux variant de 2,46442 % à 2,51137 %.
[2] Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,065 %, 0,268 % et 0,1 %.
[3] Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,387706 % et 0,319 %.

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	31 mars 2005 Montant	Taux (%)	31 mars 2004 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2006	742 919	6,00 à 9,50	742 919
2008	395 508	6,50	395 508
2009	5 000	6,98	5 000
2010	389 647	5,50 à 11,00	390 222
2012	67 496	9,5	69 030
2023	153 886	9,375	155 625
	1 754 456		1 758 304
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		3 466
Total en monnaie du Canada	1 757 922		1 761 770
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2007	3 466	Variable [1]	3 466
	3 466		3 466
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		3 466
Total en monnaie des États-Unis			
Total des avances du fonds consolidé du revenu	1 757 922		1 761 770

[1] Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,277 %.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Année financière	Montant
2006	746 768
2007	7 315
2008	399 356
2009	8 848
2010	390 624

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2005 est de 10 306 millions de dollars (31 mars 2004 : 6 706 millions de dollars).

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises étrangères. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises étrangères, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises étrangères.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2005 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture.

	31 mars 2005		31 mars 2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et Avances				
Emprunts	7 696	8 062	6 155	6 493
Avances du fonds consolidé du revenu	1 758	1 974	1 762	2 043
Conventions d'échange de devises		109		(18)
Conventions d'échange de taux d'intérêt		37		112
Total pour les emprunts et avances	9 454	10 182	7 917	8 630
Prêts				
Total pour les prêts	9 539	10 061	7 979	8 607

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

7. CAPITAL-ACTIONS

Description

Autorisé :
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune

Émis et payé :	
1 000 actions	100 000 $

Les actions de la Société sont détenues par le ministre des Finances du Québec.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	5 959	44
	5 959	44

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 448 997 970 $ (2004 : 460 159 822 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Nathalie Parenteau
Vice-présidente exécutive

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 9 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats et bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 mai 2005

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2005	2004 (redressé)	2005	2004 (redressé)	2005	2004 (redressé)
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 092 008 $	3 014 059 $			3 092 008 $	3 014 059 $
Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois	1 800 534	1 820 108			1 800 534	1 820 108
Collectes de fonds (note 4)	842 724	758 611			842 724	758 611
Autres contributions (note 4)	274 022	341 116	1 345 400 $	208 655 $	1 619 422	549 771
Intérêts	100 932	100 897	14 237	6 814	115 169	107 711
	6 110 220	6 034 791	1 359 637	215 469	7 469 857	6 250 260
CHARGES (note 5)						
Coût des projets fauniques	3 065 232	3 000 353	1 379 639	66 394	4 444 871	3 066 747
Coût des projets de création d'emplois	1 811 893	1 827 758			1 811 893	1 827 758
Frais de collectes de fonds	532 538	524 116			532 538	524 116
Frais d'administration	514 095	510 844			514 095	510 844
	5 923 758	5 863 071	1 379 639	66 394	7 303 397	5 929 465
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	186 462	171 720	(20 002)	149 075	166 460	320 795
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT						
Soldes déjà établis	1 370 233	1 265 529	2 644 699	2 465 601	4 014 932	3 731 130
Redressements (note 3)						
Correction des avantages sociaux		(42 016)				(42 016)
Correction des imputations aux immobilisations				5 023		5 023
Soldes redressés	1 370 233	1 223 513	2 644 699	2 470 624	4 014 932	3 694 137
Transferts interfonds (note 6)	(50 000)	(25 000)	50 000	25 000		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 506 695 $	1 370 233 $	2 674 697 $	2 644 699 $	4 181 392 $	4 014 932 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005			2004
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total (redressé)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	36 686 $	871 $	37 557 $	28 775 $
Dépôts à terme (taux moyen de 4,08 %)	1 114 840	389 562	1 504 402	1 672 019
Débiteurs (note 7)	286 521	46 612	333 133	307 436
Intérêts courus	55 931	4 974	60 905	65 412
Stocks	17 410		17 410	42 439
Frais payés d'avance	15 320	10 367	25 687	28 857
	1 526 708	452 386	1 979 094	2 144 938
Contributions à recevoir (note 8)		571 959	571 959	
Placements (note 9)	400 000		400 000	400 000
Immobilisations (note 10)	132 016	2 376 958	2 508 974	2 390 388
	2 058 724 $	3 401 303 $	5 460 027 $	4 935 326 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	536 921 $	3 400 $	540 321 $	509 820 $
Contributions reçues en trop (note 12)		221 317	221 317	
Contributions reportées (note 13)	13 578		13 578	406 751
Produits reportés	1 529		1 529	3 823
	552 028	224 717	776 745	920 394
Emprunts bancaires (note 14)		501 889	501 889	
	552 028	726 606	1 278 634	920 394
SOLDES DE FONDS :				
Investis en immobilisations	132 016	2 376 958	2 508 974	2 390 388
Réservés à des partenaires (note 15)	145 305		145 305	74 075
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 16)	1 229 375	190 125	1 419 500	1 430 936
Solde disponible		107 614	107 614	119 533
	1 506 696	2 674 697	4 181 393	4 014 932
	2 058 724 $	3 401 303 $	5 460 027 $	4 935 326 $

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 11)
ENGAGEMENTS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Duchesne
Johanne Gauthier

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 978 853 $	3 346 $	3 982 199 $	3 902 972 $
Contributions gouvernementales	1 653 633	949 346	2 602 979	2 622 182
Intérêts reçus	105 827	13 849	119 676	89 122
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(4 223 573)	(1 290 588)	(5 514 161)	(4 065 355)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 627 114)	(91 113)	(1 718 227)	(1 664 388)
Intérêts versés	(2 961)		(2 961)	(4 231)
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	(115 335)	(415 160)	(530 495)	880 302
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Sorties de fonds nettes				
Acquisitions d'immobilisations	(24 244)	(105 985)	(130 229)	(27 025)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emprunts		501 889	501 889	
Transfert interfonds	(50 000)	50 000		
	(50 000)	551 889	501 889	
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(189 579)	30 744	(158 835)	853 277
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 341 105	359 689	1 700 794	847 517
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN *	1 151 526 $	390 433 $	1 541 959 $	1 700 794 $

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. CORRECTION D'ERREURS DANS LES ÉTATS FINANCIERS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Des corrections ont été apportées dans le calcul des avantages sociaux dans le fonds de fonctionnement. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Coût des projets fauniques	7 112 $
Frais de collectes de fonds	3 156
Frais d'administration	4 873
Solde de fonds	(42 016)
Comptes à payer	57 157

Des corrections d'imputation aux immobilisations dans le fonds des immobilisations ont été effectuées. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter les postes suivants :

Immobilisations	5 023 $
Solde de fonds	5 023

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2005				2004
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonctionnement	Immobilisations		
Gouvernements et municipalités	74 973 $	160 291 $	1 345 400 $	1 580 664 $	473 810 $
Entreprises	417 690	24 220		441 910	388 869
Particuliers	242 420	6 415		248 835	278 053
Fondations et OSBL	107 641	83 096		190 737	167 650
	842 724 $	274 022 $	1 345 400 $	2 462 146 $	1 308 382 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2005	2004 (redressé)
Coût des projets fauniques		
Contributions :		
Projets de partenaires relatifs aux habitats	1 860 348 $	1 849 296 $
Projets de la Fondation relatifs aux habitats *	18 000	68 715
Projets relatifs à la pêche et à la relève **	534 457	498 604
Traitements et avantages sociaux	486 094	481 247
Honoraires professionnels	14 879	10 621
Achat de biens		7 320
Déplacements	13 705	9 616
Réunions, congrès et perfectionnement	7 300	3 582
Publicité et promotion	116 513	60 176
Impression et frais de bureau	10 809	8 097
Mobilier et équipement	859	623
Amortissement des immobilisations	2 268	2 456
Autres		
	3 065 232 $	3 000 353 $
Coûts des projets de création d'emplois		
Subventions salariales	1 800 534 $	1 820 108 $
Autres dépenses	11 359	7 650
	1 811 893 $	1 827 758 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de - $ (2004 : 13 770 $).

** Un montant de 29 917 $ relatif à l'achat de cannes à pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2005 (2004 : 13 192 $).

	2005	2004 (redressé)
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	223 060 $	232 997 $
Honoraires professionnels	17 097	15 382
Commissions et redevances	28 527	34 072
Achat de biens	53 013	43 175
Déplacements	15 022	15 044
Réunions, congrès et perfectionnement	17 274	17 826
Repas / événements bénéfices	44 224	35 516
Publicité et promotion	85 970	86 078
Impression et frais de bureau	26 732	22 070
Mobilier et équipement	126	624
Amortissement des immobilisations	4 007	2 838
Autres	17 486	18 494
	532 538 $	524 116 $

5. CHARGES (suite)

FONDS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2005	2004 (redressé)
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	345 434 $	352 662 $
Honoraires professionnels	11 962	
Déplacements	15 018	16 484
Réunions, congrès et perfectionnement	4 089	3 905
Publicité et promotion	9 800	11 224
Loyer	83 864	83 405
Impression et frais de bureau	23 757	23 057
Mobilier et équipement	5 032	3 647
Amortissement des immobilisations	4 621	5 121
Autres	10 518	11 339
	514 095 $	510 844 $

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2005	2004
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	1 290 589 $	
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	24 903	24 529 $
Honoraires professionnels	31 095	14 315
Publicité et promotion		6 692
Gestion de terrains	26 645	17 033
Intérêts sur dettes à long terme	3 243	
Déplacements et autres	3 164	3 825
	1 379 639 $	66 394 $

6. TRANSFERTS INTERFONDS

En 2005, un transfert de 50 000 $ (2004 : 25 000 $) a été effectué du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Le transfert de fonds vise à maintenir le surplus de liquidités du fonds des immobilisations au niveau minimal établi par le conseil d'administration, et ce, en recherchant un niveau de transfert interfonds relativement stable d'une année à l'autre.

7. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 70 919 $ (2004 : 25 029 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

8. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2005	2004
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
– Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 14)	501 889 $	
– Autres	70 070	
	571 959 $	

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2005 au 12 juin 2008 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 5,51 %. (Taux moyen de 4,45 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

10. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net (redressé)
Fonds de fonctionnement				
Équipements	83 252 $	63 491 $	19 761 $	17 860 $
Oeuvres d'art	112 255		112 255	101 555
	195 507	63 491	132 016	119 415
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568		
Terrains	2 291 318		2 291 318	2 185 333
Droits d'aménagement	85 640		85 640	85 640
	2 383 526	6 568	2 376 958	2 270 973
	2 579 033 $	70 059 $	2 508 974 $	2 390 388 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 11 642 $ (2004 : 10 851 $).

11. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, de débiteurs, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2005	2004
Solde de fonds au début	1 107 277 $	1 452 466 $
Dépôts et intérêts reçus	246 879	556 338
Déboursés et frais d'administration	(510 450)	(884 483)
Diminution des intérêts courus	(9 177)	(17 044)
Solde de fonds à la fin	834 529 $	1 107 277 $

12. CONTRIBUTIONS REÇUES EN TROP

Les contributions reçues en trop présentent les sommes reçues de la Ville de Québec qui n'ont pas été utilisées pour l'acquisition de milieux naturels et qui en vertu de l'entente conclue avec la Ville doivent lui être remboursées.

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds Jeunesse Québec, programme qui a débuté en juin 2003, et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2005			2004
	Fonds Jeunesse Québec	Autres	Total	Total
Solde au début	356 068 $	50 683 $	406 751 $	91 503 $
Contributions de l'exercice	1 444 466	20 508	1 464 974	2 245 546
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 800 534)	(57 613)	(1 858 147)	(1 930 298)
Solde à la fin		13 578 $	13 578 $	406 751 $

14. EMPRUNTS BANCAIRES

	2005	2004
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 $, échéant en mars 2009	298 093 $	
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 $, échéant en mars 2009	69 342	
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 $, échéant en mars 2009	53 239	
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,25 %, échéant en mars 2009 *	81 215	
	501 889 $	

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts jusqu'à échéance se détaillent comme suit :

2006	97 594 $
2007	103 680
2008	108 911
2009	114 406

Dans le cadre du programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment.

* Le montant final de cet emprunt bancaire n'est actuellement pas déterminé. Un montant maximal de 95 547 $ a été préautorisé par l'institution financière. Les modalités finales de remboursement et de taux d'intérêt seront déterminées à la conclusion de l'entente, soit lorsque les coûts du projet seront entièrement connus. Le montant des versements en capital futurs n'incluent pas ceux relatifs à cet emprunt.

15. RÉSERVÉS À DES PARTENAIRES

La Fondation a conclu des ententes de gestion de fonds dédiés et des ententes d'acceptation de dons dirigés dans le cadre desquelles elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à ces ententes, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour les partenaires bénéficiaires de ces ententes.

16. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 986 382 $ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2006	1 913 730 $
2007	705 052
2008	277 600
2009 et subséquemment	90 000
	2 986 382 $

Au 31 mars 2005, les contrats d'aide financière signés étaient de 2 264 722 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 229 375 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 190 125 $ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2006.

17. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	87 251 $
2007	95 497
2008	96 565
2009	98 700
2010	100 058
2011 et subséquemment	596 372
	1 074 443 $

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 41 563 $ (2004 : 35 876 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2005, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

Juste valeur

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêts actuels du marché pour les ententes de placements semblables.

La valeur marchande des placements est de 409 320 $ au 31 mars 2005 (2004 : 413 646 $).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 20 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats et évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
(L.R.Q., c. S-4.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
REVENUS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	44 417 $	60 612 $
Intérêts sur prêts	12 692	21 417
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	39 729	34 096
Dividendes sur unités de fonds mutuels	2 779	1 711
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	350	
	99 967	117 836
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	71 399	65 992
Dons et contributions à des fonds d'établissements de détention	57 313	168 290
Déplacements	20 325	17 975
Frais de bureau	11 653	7 266
Honoraires professionnels	4 031	4 076
Amortissement des immobilisations corporelles	2 055	2 604
Perte sur disposition d'unités de fonds mutuels		548
	166 776	266 751
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(66 809)	(148 915)
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 938 698	2 087 613
EXCÉDENT À LA FIN	1 871 889 $	1 938 698 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	66 449 $	70 156 $
Placements temporaires, à des taux variant de 2,11 % à 2,70 %	425 000	500 000
Débiteurs (note 3)	57 041	65 877
Frais payés d'avance	20 239	
Prêts (note 4)	28 288	24 802
	597 017	660 835
Prêts (note 4)	290 004	320 881
Placements (note 5)	988 417	959 014
Immobilisations corporelles (note 6)	1 672	2 991
	1 877 110 $	1 943 721 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 221 $	5 023 $
EXCÉDENT	1 871 889	1 938 698
	1 877 110 $	1 943 721 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Simard
Jacques Hébert

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(66 809) $	(148 915) $
Ajustements pour :		
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(350)	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 055	2 604
Perte sur disposition d'unités de fonds mutuels		548
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(2 779)	(1 711)
	(67 883)	(147 474)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Encaissement des prêts	27 391	436 532
Débiteurs	11 493	57 283
Frais payés d'avance	(20 239)	
Créditeurs et frais courus	198	404
	18 843	494 219
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(49 040)	346 745
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements temporaires		(400 000)
Dispositions de placements temporaires	75 000	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(736)	
Disposition d'immobilisations corporelles	350	
Acquisitions de placements	(149 055)	(645 925)
Produit de dispositions de placements	119 774	712 521
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	45 333	(333 404)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(3 707)	13 341
ENCAISSE AU DÉBUT	70 156	56 815
ENCAISSE À LA FIN	66 449 $	70 156 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions : de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter et d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Cette cotisation est déterminée par le Fonds central à l'intérieur des limites fixées par règlement du gouvernement et peut être différente pour chaque fonds.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds central ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	Durée de vie
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

3. DÉBITEURS

	2004	2003
Cotisations à recevoir	40 000 $	60 680 $
Avances à des fonds d'établissements de détention	12 520	
Intérêts courus à recevoir	4 521	5 197
	57 041 $	65 877 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

4. PRÊTS

	2004	2003
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 171 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	110 596 $	118 335 $
Sherbrooke – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 417 $, échéant en 2013 *	41 250	46 250
Trois-Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	112 821	120 973
New-Carlisle – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 542 $, échéant en 2013 *	53 625	60 125
	318 292	345 683
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	(28 288)	(24 802)
	290 004 $	320 881 $

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

5. PLACEMENTS

	2004	2003
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 2,75 % à 4,16 %, échéant entre 2005 et 2006	518 461 $	518 461 $
Gouvernement de l'Ontario, à des taux variant de 3,21 % à 3,29 %, échéant entre 2006 et 2007	221 755	72 699
Hydro-Ontario, au taux de 6,147 %, échu en 2004		119 774
Intérêts courus	36 147	38 805
	776 363	749 739
Unités de fonds mutuels	212 054	209 275
	988 417 $	959 014 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 $	2 970 $	330 $	990 $
Équipement informatique	7 284	5 942	1 342	2 001
	10 584 $	8 912 $	1 672 $	2 991 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds central.

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Placements	988 417 $	1 013 365 $	959 015 $	969 229 $
Prêts [1]	318 292 $		345 683 $	

(1) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de prêts.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds central reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds central, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Gaston Gamache
Directeur

Sainte-Foy, le 7 mars 2005

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 2004, l'état des revenus et dépenses et excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds central. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 mars 2005

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	724 800 $	837 100 $
Subrogations	1 437 165	244 010
Reliquats et réclamations liquidées	49 922	101 758
Intérêts	77 392	53 214
	2 289 279	1 236 082
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	1 359 922	962 485
Frais du conseil d'administration :		
Honoraires et avantages sociaux	40 517	43 386
Communication et frais de déplacement	4 799	5 387
	45 316	48 773
Frais de la permanence du Fonds :		
Traitements et avantages sociaux	209 222	185 923
Loyers	31 870	31 699
Services professionnels et administratifs	24 646	17 024
Services de transport et de communication	11 676	7 289
Fournitures et approvisionnement	2 135	2 185
Entretien et réparations	421	1 114
Amortissement des immobilisations corporelles	7 642	7 642
Autres frais	893	69
	288 505	252 945
	1 693 743	1 264 203
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	595 536	(28 121)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 380 618	2 408 739
EXCÉDENT À LA FIN	2 976 154 $	2 380 618 $

INFORMATION SECTORIELLE (note 4)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	122 842 $	166 869 $
Placements temporaires - au coût	1 718 907	958 900
Intérêts courus	56 084	29 386
Frais payés d'avance	798	100
	1 898 631	1 155 255
Placements - au coût (note 5)	1 288 000	1 278 788
Immobilisations corporelles (note 6)	5 326	12 968
	3 191 957 $	2 447 011 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	187 527 $	36 820 $
Provision pour congés de maladie et vacances (note 9)	28 276	29 573
	215 803	66 393
EXCÉDENT (note 7)		
Maintien des liquidités	300 000	100 000
Couverture des engagements	2 676 154	2 280 618
	2 976 154	2 380 618
	3 191 957 $	2 447 011 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jean Bernier
Anne Turgeon

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Revenus

Les revenus de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Dépenses

La dépense d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative qui est de 3 ans.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2005 pour les recours collectifs comprend un montant de 110 237 $ (2004 : aucun montant) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé). Pour le dossier de la région du Saguenay à la suite des inondations de juillet 1996, aucune aide n'a été versée (2004 : 193 598 $).

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. INFORMATION SECTORIELLE

	2005			2004		
Secteurs d'activité	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Revenus						
Subvention du gouvernement du Québec	426 600 $	298 200 $	724 800 $	438 900 $	398 200 $	837 100 $
Subrogations		1 437 165	1 437 165		244 010	244 010
Reliquats et réclamations liquidées [1]		49 922	49 922		101 758	101 758
Intérêts		77 392	77 392		53 214	53 214
	426 600	1 862 679	2 289 279	438 900	797 182	1 236 082
Dépenses						
Aide aux bénéficiaires		1 359 922	1 359 922		962 485	962 485
Frais du conseil d'administration :						
Honoraires et avantages sociaux	40 517		40 517	43 386		43 386
Communication et frais de déplacement	4 799		4 799	5 387		5 387
	45 316		45 316	48 773		48 773
Frais de la permanence du Fonds :						
Traitements et avantages sociaux	209 222		209 222	185 923		185 923
Loyers	31 870		31 870	31 699		31 699
Services professionnels et administratifs	24 646		24 646	17 024		17 024
Services de transport et de communication	11 676		11 676	7 289		7 289
Fournitures et approvisionnement	2 135		2 135	2 185		2 185
Entretien et réparations	421		421	1 114		1 114
Amortissement des immobilisations corporelles	7 642		7 642	7 642		7 642
Autres frais	893		893	69		69
	288 505		288 505	252 945		252 945
	333 821	1 359 922	1 693 743	301 718	962 485	1 264 203
Excédent des revenus sur les dépenses	92 779 $	502 757 $	595 536 $	137 182 $	(165 303) $	(28 121) $

(1) Conformément à la loi, les revenus de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. PLACEMENTS

	2005		2004	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations d'épargne du Québec échéant le 1er juin 2008 au taux d'intérêt de 2 %			405 788 $	412 570 $
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012 au taux d'intérêt de 4 % jusqu'au 25 septembre 2005 et de 4,85 % jusqu'au 25 septembre 2006	873 000 $	890 891 $	873 000	886 490
Obligations de Financement Québec à rendement garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 2,92 % échéant le 1er juin 2006	415 000	427 050		
	1 288 000 $	1 317 941 $	1 278 788 $	1 299 060 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	23 157 $	17 831 $	5 326 $	12 968 $

7. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 300 000 $ (2004 : 100 000 $) pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 429 205 $ au 31 mars 2005 (2004 : 2 678 498 $) dont 79 763 $ (2004 : 190 000 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

La limite des engagements autorisés par le ministre de la Justice au 31 mars 2005 est de 3 300 000 $ (2004 : 3 100 000 $).

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 6 636 $ (2004 : 6 216 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005	2004
Solde au début	29 573 $	26 220 $
Dépense de l'exercice	21 239	23 909
Prestations versées au cours de l'exercice	(22 536)	(20 556)
Solde à la fin	28 276 $	29 573 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 5 juillet 2005

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 juillet 2005

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Primes	96 324 $	101 371 $
Revenus nets de placements (note 3)	288 282	(425 169)
	384 606	(323 798)
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	(144 272)	693 871
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	528 878	(1 017 669)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 851 941	4 869 610
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 380 819 $	3 851 941 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	13 441 $	14 294 $
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	53 792	45 377
Dépôts à participation (note 4)	4 316 412	4 470 945
	4 383 645 $	4 530 616 $
PASSIF		
Créditeurs	735 $	1 890 $
Réclamations en exécution de garantie à payer	2 091	664 573
Primes perçues d'avance		12 212
	2 826	678 675
SOLDE DU FONDS	4 380 819	3 851 941
	4 383 645 $	4 530 616 $

POLICES DE GARANTIE (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Marc A. Gagnon
Yves Lapierre

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la police de garantie, de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	2005	2004
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	252 179 $	(417 248) $
Dépôt à vue	1 314	1 291
Gain (Perte) sur aliénation d'unités de participation	34 789	(9 212)
	288 282 $	(425 169) $

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2005	2004
Nombre d'unités	4 895	5 095
Juste valeur par unité	967 $	945 $
Coût d'acquisition des unités	4 316 412 $	4 470 945 $
Juste valeur des unités	4 732 110 $	4 817 131 $

5. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des dépôts à vue, des intérêts courus, des créditeurs et des réclamations en exécution de garantie à payer équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

6. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au 31 mars 2005 totalisent 389 M$ (31 mars 2004 : 358 M$).

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre une police de garantie. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2005 totalisent 0,4 M$ (31 mars 2004 : 0,5 M$).

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité

Québec, le 22 juillet 2005

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Droits d'assurance (note 4)	10 433	14 638
Revenus de placements	5 780	5 369
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 218	
	22 431	20 007
DÉPENSES		
Honoraires professionnels	16	
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	3 956	8 494
	3 972	8 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 459	11 513
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	28 988	17 475
Redressement au 1er avril 2004 (note 3)	4 801	
Solde redressé	33 789	17 475
EXCÉDENT À LA FIN	52 248	28 988

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		50
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec, 2,5 %	1 487	884
Revenus de placements à recevoir	772	421
	2 259	1 355
Placements (note 6)	121 245	104 327
	123 504	105 682
PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements		191
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	61 256	66 503
	71 256	76 694
EXCÉDENT	52 248	28 988
	123 504	105 682

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	18 459	11 513
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 956	8 494
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements		(575)
Pertes réalisées sur placements		(1 670)
Gains sur disposition de placements	(291)	(28)
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(6 218)	
	15 906	17 734
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(351)	(116)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(9 219)	(7 969)
Recouvrement des pertes	16	336
	(9 554)	(7 749)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 352	9 985
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(10 000)	(12 159)
Produit de disposition de placements	4 201	2 902
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 799)	(9 257)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	553	728
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	934	206
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 487	934
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse		50
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 487	884
	1 487	934

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2005 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds applique les recommandations du chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation».

Conformément à cette norme, les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont évalués à la juste valeur. Le Fonds a choisi de désigner ses placements comme étant détenus à des fins de transactions, comme les dispositions de cette norme le permettent. Conséquemment, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements de l'exercice et la variation annuelle de la plus-value ou moins-value non réalisée est inscrite à l'état des revenus et dépenses et excédent. Auparavant, ces fonds étaient inscrits au coût d'acquisition diminué de toutes moins-values durables.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au montant de 4 801 milliers de dollars, a été comptabilisé au 1er avril 2004 directement à l'excédent. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE (suite)

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 :

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT	
REVENUS	
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 218
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 218
BILAN	
ACTIF	
Placements	10 828
PASSIF	
Gains nets reportés à la vente de placements	(191)
EXCÉDENT	11 019

4. DROITS D'ASSURANCE

Depuis le 1er avril 2004, les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec. L'an dernier, elle assumait les droits d'assurance pour le financement agricole et le gouvernement du Québec assumait ceux pour le financement forestier. Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2005	2004
Solde au début	66 503	65 642
Remboursement des pertes aux prêteurs	(9 219)	(7 969)
Recouvrement des pertes	16	336
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 956	8 494
Solde à la fin	61 256	66 503
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	12 438	15 693
Provision générale	48 818	50 810
	61 256	66 503

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés de 4 260,3 millions de dollars (2004 : 4 286,4 millions de dollars). Au 31 mars 2005, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 29 millions de dollars (2004 : 39 millions de dollars).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts assurés

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts, qui se répartie comme suit :

	2005	2004
Financement agricole :		
moins de 5 ans	423 905	389 241
entre 5 et 10 ans	1 238 478	1 276 728
entre 10 et 15 ans	1 453 440	1 470 458
entre 15 et 20 ans	1 035 020	1 038 417
20 ans et plus	36 170	48 837
	4 187 013	4 223 681
Financement forestier :		
moins de 5 ans	11 011	11 199
entre 5 et 10 ans	18 177	16 875
entre 10 et 15 ans	20 648	17 827
entre 15 et 20 ans	23 036	16 753
20 ans et plus	422	77
	73 294	62 731
	4 260 307	4 286 412

Les soldes en principal et intérêt des prêts assurés, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants :

	2005	2004
Financement agricole :		
moins de 4 %	308 682	112 583
de 4 % à 5,99 %	2 634 818	2 488 929
6 % et plus	658 235	997 384
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	585 278	624 785
	4 187 013	4 223 681
Financement forestier :		
moins de 5 %	31 485	23 969
de 5 % à 6,99 %	29 489	21 783
7 % et plus	4 969	7 738
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	7 351	9 241
	73 294	62 731
	4 260 307	4 286 412

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts assurés (suite)

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2005	2004
Dépôts à participation au coût d'acquisition		104 291
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition		36
Dépôt à participation à la juste valeur	121 245	
	121 245	104 327

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

Production laitière	54 %
Production porcine	12 %
Production céréalière	9 %
Production horticole	7 %
Production bovine	6 %
Production acéricole	4 %
Autres	8 %

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Sylvie Grondin, FCGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 20 mai 2005

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à l'évaluation des placements et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. D-9.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subsides (note 3)	83 816 834 $	81 358 370 $
Intérêts et autres revenus (note 4)	2 126 391	1 863 066
	85 943 225	83 221 436
BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES (note 5)	82 887 923	79 075 107
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 6)	4 635 919	4 892 806
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(1 580 617) $	(746 477) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 442 473 $	4 188 950 $
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 580 617)	(746 477)
EXCÉDENT À LA FIN	1 861 856 $	3 442 473 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		426 687 $
Dépôts à terme (2,50 % à 2,55 %)	14 566 472 $	12 842 500
Intérêts courus	147 127	116 995
Débiteurs (note 8)	603 355	595 468
Frais payés d'avance	106 362	111 595
	15 423 316	14 093 245
Immobilisations (note 9)	952 918	1 312 790
	16 376 234 $	15 406 035 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	2 763 153 $	
Bourses et subventions à payer	4 533 758	4 376 134 $
Créditeurs et frais courus (note 10)	565 157	531 662
Revenus reportés (note 11)	4 570 106	4 436 747
	12 432 174	9 344 543
Apports reportés	771 457	1 312 790
Fonds spécial de recherche (note 12)	1 310 747	1 306 229
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 7)	1 861 856	3 442 473
	16 376 234 $	15 406 035 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Cheri L. Deal
Alain Beaudet

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés

Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2005	2004
Gouvernement		
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	70 783 838 $	69 594 821 $
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec	3 691	11 015
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	2 804 292	1 933 782
Société de l'assurance automobile du Québec	192 000	192 000
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail		75 000
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies		25 000
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	652 500	746 250
Hôpital Louis H. Lafontaine	14 402	
Newton Foundation	250 000	
Amortissement des apports reportés	531 858	240 583
	83 632 581	81 218 451
Autres	184 253	139 919
	83 816 834 $	81 358 370 $

4. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS

	2005	2004
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	628 533 $	753 472 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	515 154	712 328
Autres	982 704	397 266
	2 126 391 $	1 863 066 $

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2005	2004
Subventions pour groupes, centres, équipes et réseaux thématiques	46 144 797 $	45 026 422 $
Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux	19 014 688	18 512 020
Subventions de projets	7 075 818	5 996 792
Bourses de formation	10 255 339	9 263 758
Partenariats	397 281	276 115
	82 887 923 $	79 075 107 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	2 083 614 $	2 106 682 $
Honoraires professionnels	361 483	592 120
Frais de déplacement et de séjour	231 096	284 088
Locaux	572 792	542 799
Frais de bureau	417 333	428 271
Entretien et réparation	412 710	460 033
Amortissement du mobilier et de l'équipement	44 656	44 803
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	488 514	410 289
Amortissement des améliorations locatives	23 721	23 721
	4 635 919 $	4 892 806 $

7. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des excédents de 1 861 856 $ au 31 mars 2005 (3 442 473 $ en 2004) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice ainsi qu'à des frais de fonctionnement. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2005	2004
Bourses de formation	730 978 $	2 392 824 $
Partenariat		392 820
Reconnaissance de la performance scientifique des centres et des groupes de recherche		228 734
Volet international		40 000
Bourses et subventions	260 878	388 095
Frais de fonctionnement	200 000	
Subventions établissement jeunes chercheurs	670 000	
	1 861 856 $	3 442 473 $

8. DÉBITEURS

	2005	2004
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		125 000 $
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	62 225 $	122 023
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	106 021	100 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	175 000	
Autres	260 109	248 445
	603 355 $	595 468 $

9. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	251 354 $	113 132 $	138 222 $	153 793 $
Améliorations locatives	217 588	80 941	136 647	160 367
Équipement informatique et logiciels	1 569 009	890 960	678 049	998 630
	2 037 951 $	1 085 033 $	952 918 $	1 312 790 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 206 494 $ (2004 : 617 981 $). Les produits de disposition d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 5 700 $ (2004 : - $).

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	21 376 $	31 672 $
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1 216	3 713
Autres	542 565	496 277
	565 157 $	531 662 $

11. REVENUS REPORTÉS

	2005	2004
Programmes protégés	2 345 945 $	2 377 689 $
Centres de recherche		611 011
Soutien à la recherche en santé des populations rurales et semi-rurales	360 000	360 000
Programme national des urgences	960 280	879 592
Autres	903 881	208 455
	4 570 106 $	4 436 747 $

Les encaissements de l'exercice relatifs à ces revenus s'élèvent à 4 014 090 $ (2004 : 7 190 181 $).

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2005	2004
Pharmacologie		
Capital	453 290 $	451 515 $
Intérêts cumulés	243 291	228 024
	696 581	679 539
Hypertension		
Capital	545 414	543 792
Intérêts cumulés	68 752	82 898
	614 166	626 690
	1 310 747 $	1 306 229 $

Évolution du solde de Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Solde au début	1 306 229 $	1 299 219 $
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	33 967	35 630
Diminution		
Bourses octroyées	(28 090)	(27 196)
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	(1 359)	(1 424)
Solde à la fin	1 310 747 $	1 306 229 $

Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
Actif		
À court terme		
Encaisse	7 570 $	7 201 $
Dépôts à terme (2,55 %) et intérêts courus	1 311 558	1 307 251
	1 319 128 $	1 314 452 $

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2005

	2005	2004
Passif		
À court terme		
Chercheur-boursier à payer	7 022 $	6 799 $
Frais d'administration à payer	1 359	1 424
Solde de fonds	1 310 747	1 306 229
	1 319 128 $	1 314 452 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'élève à 534 738 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	470 489 $
2007	536 583
2008	558 542
2009	562 027
2010	592 919
2011 et subséquemment	758 411
	3 478 971 $

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 51 066 $ (2004 : 46 454 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Emprunt bancaire

Au 31 mars 2005, le Fonds disposait d'une marge de crédit bancaire garantie de 5 000 000 $. La marge de crédit est garantie par les créances présentes et à venir découlant des subventions à recevoir du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Beaudet
Président-directeur général

Claude Brouillette
Directeur général adjoint

Montréal, le 3 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2005, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

FONDS DES CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT

	Exercice du 1er avril au 10 novembre 2004			Année financière terminée le 31 mars 2004		
	Détaillants	Grossistes	Total	Détaillants	Grossistes	Total
REVENUS						
(Pertes) revenus de placements	86 252 $	20 123 $	106 375 $	(147 020) $	62 035 $	(84 985) $
Contributions annulées (notes 3 et 6)	10 725	10 750	21 475	33 433	(44 904)	(11 471)
	96 977	30 873	127 850	(113 587)	17 131	(96 456)
DÉPENSES						
Réclamations et frais de fiducie	(12 407)	196 203	183 796	54 156	43 797	97 953
Frais d'administration – gouvernement du Québec	26 600	3 278	29 878	43 571	5 779	49 350
Intérêts sur la dette à long terme		142 109	142 109		368 014	368 014
	14 193	341 590	355 783	97 727	417 590	515 317
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	82 784	(310 717)	(227 933)	(211 314)	(400 459)	(611 773)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(71 746)	(5 865 335)	(5 937 081)	139 568	(5 464 876)	(5 325 308)
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	11 038 $	(6 176 052) $	(6 165 014) $	(71 746) $	(5 865 335) $	(5 937 081) $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS DES AGENTS DE VOYAGES

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
BILAN

	10 novembre 2004			31 mars 2004		
	Détaillants	Grossistes	Total	Détaillants	Grossistes	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	105 915 $	320 767 $	426 682 $	56 061 $	156 628 $	212 689 $
Dépôt à terme (taux : 1,40 %)		1 700 000	1 700 000		1 700 000	1 700 000
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec - au coût	166 309		166 309	67 004		67 004
Revenus de placements à recevoir	2 485	23 982	26 467	15 582	4 000	19 582
Débiteurs	25 600	265 250	290 850	115 800	574 700	690 500
Contributions complémentaires à recevoir		5 000	5 000		55 000	55 000
	300 309	2 314 999	2 615 308	254 447	2 490 328	2 744 775
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	2 684 771		2 684 771	2 684 771		2 684 771
Contributions de base remboursées d'avance	197 250	27 500	224 750	151 750	17 500	169 250
	3 182 330 $	2 342 499 $	5 524 829 $	3 090 968 $	2 507 828 $	5 598 796 $
PASSIF						
À court terme						
Réclamations et frais à payer	50 464 $	171 024 $	221 488 $	12 517 $	17 745 $	30 262 $
Intérêts courus sur la dette à long terme		510 123	510 123		368 014	368 014
Contributions de base à rembourser	12 000	5 000	17 000			
	62 464	686 147	748 611	12 517	385 759	398 276
Dette à long terme (note 5)		6 000 000	6 000 000		6 000 000	6 000 000
Contribution de base (note 6)	3 108 828	1 832 404	4 941 232	3 150 197	1 987 404	5 137 601
(DÉFICIT) EXCÉDENT	11 038	(6 176 052)	(6 165 014)	(71 746)	(5 865 335)	(5 937 081)
	3 182 330 $	2 342 499 $	5 524 829 $	3 090 968 $	2 507 828 $	5 598 796 $

ÉVENTUALITÉ (note 9)
CESSATION DES ACTIVITÉS (note 10)

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
10 novembre 2004

1. COMPOSITION DU FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Le Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages est composé de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et est administré par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir l'observance de cette loi et de son règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyage ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration autres que ceux relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés au Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages.

3. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent, pour les agents de voyages ayant cessé leurs activités, les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées par les agents dans les délais prescrits et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	10 novembre 2004		
	Cautionnements collectifs		
	Détaillants	Grossistes	Total
Nombre d'unités	3 094		3 094
Coût d'acquisition des unités	2 684 771 $		2 684 771 $
Juste valeur des unités	2 858 269 $		2 858 269 $
Juste valeur par unité	924 $		924 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
10 novembre 2004

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	31 mars 2004		
	Cautionnements collectifs		
	Détaillants	Grossistes	Total
Nombre d'unités	3 094		3 094
Coût d'acquisition des unités	2 684 771 $		2 684 771 $
Juste valeur des unités	2 857 385 $		2 857 385 $
Juste valeur par unité	924 $		924 $

Pour les cautionnements collectifs des détaillants, il n'y a pas eu d'acquisition au cours des deux derniers exercices et il n'y a pas eu d'aliénations au cours de l'exercice terminé le 10 novembre 2004 (31 mars 2004 : 142 308 $). La perte sur aliénation d'unités de dépôts à participation de l'exercice terminé le 31 mars 2004 était de 2 878 $.

5. DETTE À LONG TERME

	10 novembre 2004	31 mars 2004
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, échéant en mars 2009	6 000 000 $	6 000 000 $

6. CONTRIBUTIONS DE BASE

	10 novembre 2004	31 mars 2004
Détaillants		
Solde au début	3 150 197 $	3 152 133 $
Contributions	91 961	214 524
Contributions remboursées	(122 605)	(183 027)
Contributions annulées virées aux revenus	(10 725)	(33 433)
Solde à la fin	3 108 828 $	3 150 197 $
Grossistes		
Solde au début	1 987 404 $	1 981 822 $
Contributions	46 500	109 000
Contributions remboursées	(190 750)	(148 322)
Contributions annulées virées aux revenus	(10 750)	44 904
Solde à la fin	1 832 404 $	1 987 404 $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
10 novembre 2004

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. ÉVENTUALITÉ

Un recours collectif a été déposé en Cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un détaillant et un grossiste, pour un montant approximatif de 2,5 M$. Le montant de la perte éventuelle que le Fonds pourrait devoir assumer ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

10. CESSATION DES ACTIVITÉS

Le 11 novembre 2004, le Règlement modifiant le Règlement sur les agents de voyages est entré en vigueur. Ce nouveau règlement institue le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages qui vise à garantir l'indemnisation ou le remboursement des clients d'un agent de voyages. En vertu de ce nouveau règlement, les actifs et les passifs du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages sont transférés au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages le 11 novembre 2004. De plus, les contributions de base au Fonds des cautionnements collectifs seront remboursées d'ici cinq ans.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régisse.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ce Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 1er septembre 2005

FONDS DES CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages au 10 novembre 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice du 1er avril au 10 novembre 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 10 novembre 2004, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 1er avril au 10 novembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er septembre 2005

FONDS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

REVENUS DE PLACEMENTS ET DÉFICIT
pour l'année financière terminée le 31 mars 2005

	2005	2004
(Pertes) revenus de placements	52 758 $	(157 460) $
Annulation du solde à verser au Fonds consolidé du revenu		29 523
	52 758	(127 937)
DÉFICIT AU DÉBUT	(127 937)	
DÉFICIT À LA FIN	(75 179) $	(127 937) $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 819 874 $	1 196 020 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	69 942	22 001
Revenus de placements à recevoir	7 113	5 529
Obligations reçues en dépôt (note 3) (juste valeur : 2005 : 51 728 $; 2004 : 25 380 $)	51 623	25 000
	1 948 552	1 248 550
Obligations reçues en dépôt (note 3) **(juste valeur : 2005 : 800 181 $; 2004 : 556 369 $)**	814 987	550 158
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	954 383	954 383
	3 717 922 $	2 753 091 $
PASSIF		
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 5)	3 793 101 $	2 881 028 $
DÉFICIT	(75 179)	(127 937)
	3 717 922 $	2 753 091 $

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. COMPOSITION DES FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Le Fonds des cautionnements individuels des agents de voyages est composé de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et il est administré par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus de placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds des cautionnements individuels des agents de voyage ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'année financière terminée le 31 mars 2005 sont de 361 452 $ (2004 : 219 035 $) et les aliénations sont de 70 000 $ (2004 : 49 500 $).

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2005	2004
Nombre d'unités	978	978
Coût d'acquisition des unités	954 383 $	954 383 $
Juste valeur des unités au 31 mars	1 050 961 $	1 019 096 $
Juste valeur par unité au 31 mars	1 075 $	1 042 $

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours des deux dernières années financières et il n'y a pas eu d'aliénations au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2005 (2004 : 135 643 $). La perte sur aliénation d'unités de dépôts à participation de l'année financière terminée le 31 mars 2004 était de 9 540 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	2005	2004
Cautionnements en vigueur		
Solde au début	2 881 028 $	2 678 849 $
Dépôts de cautionnements	1 040 452	644 305
	3 921 480	3 323 154
Réclamations et frais de fiducie	(5 130)	(48 483)
Remises de cautionnements	(148 249)	(83 643)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	(205 000)	(310 000)
	(358 379)	(442 126)
Solde à la fin	3 563 101	2 881 028
Cautionnements perçus d'avance **	230 000	
	3 793 101 $	2 881 028 $

** Les cautionnements perçus d'avance concernent les cautionnements, en argent, reçus par le Fonds pour des permis qui ne sont pas en vigueur au 31 mars 2005.

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 28 890 000 $ au 31 mars 2005 (27 157 500 $ au 31 mars 2004) dont 25 730 000 $ ayant un permis valide au 31 mars 2005 (22 327 500 $ au 31 mars 2004). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des Fonds des cautionnements individuels des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds des cautionnements individuels des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régisse.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ce Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 1er septembre 2005

FONDS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus de placements et du déficit de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er septembre 2005

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
pour l'exercice du 11 novembre 2004 au 31 mars 2005

REVENUS	
Contributions des clients des agents de voyages	2 829 046 $
Contributions des grossistes	847 916
Revenus de placements	72 904
Contributions annulées (note 3)	5 000
	3 754 866
DÉPENSES	
Réclamations et frais de fiducie	918 353
Frais d'administration – gouvernement du Québec	45 860
Intérêts sur la dette à long terme	98 507
	1 062 720
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 692 146
DÉFICIT AU DÉBUT (note 1)	(6 165 014)
DÉFICIT À LA FIN	(3 472 868) $

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN

	31 mars 2005	11 novembre 2004 (note 1)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 873 820 $	426 682 $
Dépôt à terme (taux : 1,40 %)	1 700 000	1 700 000
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	208 238	166 309
Revenus de placements à recevoir	24 182	26 467
Débiteurs (note 4)	2 365 180	290 850
Contributions complémentaires à recevoir	2 500	5 000
	6 173 920	2 615 308
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	2 684 771	2 684 771
Contributions de base remboursées d'avance	224 750	224 750
	9 083 441 $	5 524 829 $
PASSIF		
À court terme		
Réclamations et frais à payer	1 102 023 $	221 488 $
Intérêts courus sur la dette à long terme	608 630	510 123
Contributions de base à rembourser	12 250	17 000
	1 722 903	748 611
Dette à long terme (note 6)	6 000 000	6 000 000
Contribution de base (note 7)	4 833 406	4 941 232
DÉFICIT	(3 472 868)	(6 165 014)
	9 083 441 $	5 524 829 $

ÉVENTUALITÉ (note 10)

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages a été institué le 11 novembre 2004 par le Règlement sur les agents de voyages en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r. 1). Cette loi est administrée par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ce fonds a pour but l'indemnisation ou le remboursement des clients des agents de voyages, tenus de contribuer au fonds, en cas d'insuffisance du cautionnement individuel d'un agent de voyages.

Les sommes requises pour les opérations de ce fonds proviennent, en premier lieu, des clients des agents de voyages détaillants, tel que spécifié à l'article 39 du règlement, et en deuxième lieu, des agents de voyages grossistes, tel que spécifié à l'article 41 du règlement.

Conformément à l'article 37 du Règlement sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r. 1), les actifs et les passifs du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages ont été transférés, le 11 novembre 2004 au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Les éléments transférés se détaillent comme suit :

ACTIF

À court terme	2 615 308 $
À long terme	2 909 521
	5 524 829 $

PASSIF

À court terme	748 611 $
À long terme	10 941 232
	11 689 843
DÉFICIT	(6 165 014)
	5 524 829 $

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent, pour les agents de voyages ayant cessé leurs activités, les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées par les agents dans les délais prescrits et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. DÉBITEURS

	31 mars 2005	11 novembre 2004
Administrateurs provisoires	177 000 $	290 850 $
Agences de voyages	2 188 180	
	2 365 180 $	290 850 $

Les sommes à recevoir des agences de voyages couvrent la période se terminant le 31 mars 2005, par contre, elles sont tenues de faire leurs remises sur une base trimestrielle.

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	31 mars 2005	11 novembre 2004
Nombre d'unités	3 094	3 094
Coût d'acquisition des unités	2 684 771 $	2 684 771 $
Juste valeur des unités	2 938 931 $	2 857 269 $
Juste valeur par unité	950 $	924 $

Il n'y a pas eu d'acquisition ni d'aliénation au cours de l'exercice.

6. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2005	11 novembre 2004
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, échéant en mars 2009	6 000 000 $	6 000 000 $

7. CONTRIBUTIONS DE BASE

	31 mars 2005	11 novembre 2004
Détaillants	3 053 406 $	3 108 828 $
Grossistes	1 780 000	1 832 404
Total	4 833 406 $	4 941 232 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ÉVENTUALITÉ

Un recours collectif a été déposé en Cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un détaillant et un grossiste, pour un montant approximatif de 2,5 M$. Le montant de la perte éventuelle que le Fonds pourrait devoir assumer ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

Deux faillites importantes de transporteurs aériens se sont produites au cours de l'exercice. Le poste du bilan Réclamations et frais à payer inclut un montant de 895 000 $ basée sur une estimation du passif relié aux réclamations reçues par le Fonds à la date de préparation des états financiers. Le Fonds n'est pas en mesure d'estimer les réclamations qui ne lui sont pas encore parvenues. En effet, les consommateurs lésés n'ont aucune limite de temps pour déposer leurs réclamations. En outre, le montant maximum versé par événement, par le Fonds, ne peut excéder 3 000 000 $.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régisse.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ce Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 1er septembre 2005

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages au 11 novembre 2004 et au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice du 11 novembre 2004 au 31 mars 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 11 novembre 2004 et au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 11 novembre 2004 au 31 mars 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er septembre 2005

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
REVENUS		
Cotisations	228 390 $	209 410 $
Revenus de placements	250 425	303 483
Indemnités		41 000
	478 815	553 893
DÉPENSES		
Honoraires de gestion	90 402	89 242
Indemnités	55 267	
Honoraires professionnels	11 727	13 151
Frais de déplacement et de séjour	12 544	8 263
Allocations de présence du conseil d'administration	8 929	5 962
Publications	2 648	10 354
Frais de bureau	7 509	8 584
Communication et relations publiques	61 069	45 852
	250 095	181 408
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	228 720	372 485
EXCÉDENT AU DÉBUT	4 935 668	4 563 183
EXCÉDENT À LA FIN	5 164 388 $	4 935 668 $

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	98 474 $	94 523 $
Placements	5 100 275	4 807 547
Débiteurs	183 804	172 097
Intérêts courus	50 866	59 294
Frais payés d'avance	4 804	4 804
	5 438 223 $	5 138 265 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	27 705 $	24 717 $
Revenus perçus d'avance	192 130	177 880
Provision pour indemnités (note 4)	54 000	
	273 835	202 597
EXCÉDENT (note 5)	5 164 388	4 935 668
	5 438 223 $	5 138 265 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour le Conseil d'administration,
Paul Mayer
Lise Légaré

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des placements est de 5 653 825 $ au 31 décembre 2004 (31 décembre 2003 : 5 255 190 $). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 2,8 % et 8,5 %.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, le montant réclamé jusqu'à concurrence de 15 000 $ et de maintenir la provision jusqu'à décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2004	2003
Solde au début		41 000 $
Provision pour réclamations de l'exercice	54 000 $	
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs		(41 000)
	54 000	(41 000)
Solde à la fin	54 000 $	

5. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2004 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 2 819 903 $ (31 décembre 2003 : 2 569 478 $).

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ÉVENTUALITÉ

Des modifications à la Loi sur le courtage immobilier, sanctionnées et entrées en vigueur le 17 décembre 2004, permettent à l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) de créer un fonds d'assurance.

Lorsque l'ACAIQ constituera un fonds d'assurance conformément à la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), la loi prévoit que le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier devra verser dans les trois mois, toute somme qui excède 2 500 000 $ de son avoir net établi en date du quinzième jour précédant son versement.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claudie Tremblay
Secrétaire du Fonds

Richard Cardinal
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 18 février 2005

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 février 2005

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	1 245	1 623
Titres détenus		
Obligataires	15 659	14 985
Bons du trésor		1 753
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	387 610	393 299
	404 514	411 660
PASSIF		
Dépôts		
Taxe sur les produits et services	312 893	307 769
Cautionnements, garanties et autres		
Sociétés, organismes et particuliers	26 919	25 283
Officiers de justice	53 138	68 570
Municipalités	11 564	10 038
	91 621	103 891
	404 514	411 660

François Tardif
Administrateur des fonds en fidéicommis

Jean Houde
Sous-ministre des Finances

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 2004	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 mars 2005
Taxe sur les produits et services	307 769	12 757 926	12 752 802	312 893
Cautionnements, garanties et autres				
Sociétés, organismes et particuliers	25 283	89 273	87 637	26 919
Officiers de justice	68 570	99 151	114 583	53 138
Municipalités	10 038	4 918	3 392	11 564
	103 891	193 342	205 612	91 621
	411 660	12 951 268	12 958 414	404 514

FONDS EN FIDÉICOMMIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Les fonds en fidéicommis sont composés :

- de sommes d'argent et de titres détenus aux fins de dépôts de cautionnements, de garanties et autres faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des sociétés, des organismes, des particuliers, des officiers de justice et des municipalités. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5);

- de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

Les revenus des titres détenus sont remis directement aux déposants de ces titres et les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu. Ces opérations ne sont pas présentées aux états financiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction des fonds en fidéicommis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les titres détenus sont présentés à leur valeur nominale puisqu'ils sont remis aux déposants à cette valeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds en fidéicommis au 31 mars 2005 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle du bilan des fonds en fidéicommis au 31 mars 2005, ainsi que de l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 juin 2005

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

RÉSULTATS ET SURPLUS ACCUMULÉ
de l'année financière terminée le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	24 686	48 852
Intérêts	1 176	1 228
Droits et frais	817	789
	26 679	50 869
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	20 302	26 726
Frais de gestion (note 4)	3 956	5 235
Frais de perception des cotisations	734	721
Promotion et publicité	4	11
Amortissement des immobilisations corporelles	1	6
	24 997	32 699
SURPLUS ANNUEL	1 682	18 170
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT	87 165	68 995
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	88 847	87 165

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	73 223	57 492
Cotisations des employeurs à recevoir	17 159	33 348
Débiteurs (note 6)	733	263
	91 115	91 103
Immobilisations corporelles (note 7)	1	2
	91 116	91 105
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 269	3 940
SURPLUS ACCUMULÉ	88 847	87 165
	91 116	91 105

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Maurice Boisvert
Sous-ministre associé Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargée de l'administration du Fonds.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, les employeurs sont tenus de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de celles-ci est porté en diminution de la dépense au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de :

Équipement informatique	3 ans

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS *

	2005	2004
Montant déclaré pour l'année	16 812	33 373
Montant afférent à des années antérieures	7 874	15 479
	24 686	48 852

* Le seuil d'assujettissement des entreprises admissibles, lequel était de 250 000 $, a été augmenté à 1 000 000 $ depuis décembre 2003.

4. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 58 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2005 (75 en 2004). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

4. FRAIS DE GESTION (suite)

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6. DÉBITEURS

	2005	2004
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	330	260
Subventions aux employeurs versées en trop	321	2
Autres	82	1
	733	263

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	24	23	1	2

8. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2005 s'établit à 14 126 718 $ (15 359 197 $ au 31 mars 2004).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan (actifs et passifs à court terme) est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre uniformes à la présentation adoptée en 2005.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent, et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Maurice Boisvert
Sous-ministre associé Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 6 juillet 2005

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2005 et l'état des résultats et surplus accumulé de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juillet 2005

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-30.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	41 181 985 $	39 404 130 $
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	1 042 112	1 167 034
	42 224 097	40 571 164
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 609 866	33 848 917
Bourses	8 275 082	9 162 110
	37 884 948	43 011 027
	4 339 149	(2 439 863)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	4 757 191	4 916 885
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(418 042)	(7 356 748)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 436 523	9 793 271
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	2 018 481 $	2 436 523 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 010 650 $	936 290 $
Dépôt à terme (2,35 %, échéant le 1er avril 2005)	3 500 000	2 500 000
Intérêts courus	10 884	8 676
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 6)	2 474 531	4 490 794
Frais payés d'avance	83 729	80 750
	7 079 794	8 016 510
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	1 839 116	2 465 285
Immobilisations (note 8)	1 370 250	1 356 521
	10 289 160 $	11 838 316 $
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 10)		388 524 $
Créditeurs et frais courus (note 11)	752 361 $	709 964
Subventions d'organismes reportées	5 510 649	5 598 704
Subventions gouvernementales reportées	165 498	235 823
	6 428 508	6 933 015
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	1 842 171	2 468 778
	8 270 679	9 401 793
EXCÉDENT (note 5)	2 018 481	2 436 523
	10 289 160 $	11 838 316 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Christine Gagnon

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. De plus, le Fonds gère pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les programmes de bourses pour les étudiants des 2e et 3e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour les dégagements de tâche d'enseignement. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2005	2004
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	35 530 100 $	35 467 900 $
Partenaires des Actions concertées	4 737 717	3 146 700
Projet en partenariat (CANTOR)	843 842	689 869
Autres	70 326	99 661
	41 181 985 $	39 404 130 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2005	2004
Traitements		
Rémunération	2 761 224 $	2 770 643 $
Formation et perfectionnement	13 310	12 132
Cotisations professionnelles	1 271	799
	2 775 805	2 783 574
Services		
Honoraires	375 214	469 775
Loyer		
Loyer	200 569	192 444
Assurances	8 245	5 432
Entretien et réparations	150 972	106 668
Location	21 592	20 240
	381 378	324 784
Communications	97 384	84 994
Transport et séjour	151 018	325 963
Autres frais		
Télécommunications	74 413	69 514
Reprographie	23 569	26 897
Frais d'envoi	30 835	35 006
Dépenses de bureau	45 056	42 182
Autres dépenses	7 982	7 547
Frais financiers	47	62
	181 902	181 208
Amortissement		
Immobilisations corporelles	501 971	617 133
Actif incorporel	292 519	129 454
	794 490	746 587
	4 757 191 $	4 916 885 $

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. EXCÉDENT

Le Conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2005	2004
Subventions à la recherche et bourses	861 455 $	961 892 $
Projet en partenariat (CANTOR)	162 227	215 962
	1 023 682 $	1 177 854 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	458 947 $	1 529 744 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	116 666	27 432
Fonds de la recherche en santé du Québec	1 216	3 713
Autres	1 897 702	2 929 905
	2 474 531 $	4 490 794 $

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

	Perspectives STS	Environnement	Sécurité routière	Cité de l'optique	Total
Solde au début	410 280 $	736 614 $	44 588 $	1 277 296 $	2 468 778 $
Augmentation					
Intérêts sur dépôts bancaires	7 780	14 455		20 800	43 035
	418 060	751 069	44 588	1 298 096	2 511 813
Diminution					
Subventions à la recherche	92 860	48 092	20 785	500 125	661 862
Transfert des intérêts au Fonds	7 780				7 780
	100 640	48 092	20 785	500 125	669 642
Solde à la fin	317 420 $	702 977 $	23 803 $	797 971 $	1 842 171 $

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (suite)

Ces sommes se détaillent comme suit :

	Total
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires - encaisse	1 839 116 $
Intérêts courus	3 055
	1 842 171 $

8. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau et équipement	359 897 $	264 379 $	95 518 $	91 930 $
Équipement informatique	2 982 383	2 653 948	328 435	555 881
Améliorations locatives	457 954	256 587	201 367	264 274
	3 800 234	3 174 914	625 320	912 085
Actif incorporel				
Développement informatique	1 240 281	495 351	744 930	444 436
	5 040 515 $	3 670 265 $	1 370 250 $	1 356 521 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 808 219 $ (2004 : 955 899 $).

9. MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit n'excédent pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2007. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2005, il n'y avait aucun solde sur la marge de crédit.

10. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture		55 899 $
Autres		332 625
		388 524 $

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	330 748 $	128 878 $
Fonds de la recherche en santé du Québec	62 225	122 023
Fournisseurs	359 388	459 063
	752 361 $	709 964 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements du Fonds sont de 43 432 211 $ (2004 : 52 288 524 $) à l'égard des subventions et de 9 389 770 $ (2004 : 8 503 597 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 100 454 $ (2004 : 89 684 $) et représentent le coût des services courants.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 27 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2005

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-30.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	46 623 022 $	46 464 378 $
REVENUS D'INTÉRÊTS	369 309	486 832
	46 992 331	46 951 210
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	27 517 144	36 019 191
Bourses	13 612 342	15 570 511
	41 129 486	51 589 702
	5 862 845	(4 638 492)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	4 062 707	3 995 512
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 800 138	(8 634 004)
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 423 206	10 057 210
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	3 223 344 $	1 423 206 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	787 013 $	1 506 547 $
Dépôts à terme (2,35 %, échéant le 1er avril 2005)	8 000 000	6 000 000
Intérêts courus	13 140	7 666
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 6)	1 263 840	3 110 347
Frais payés d'avance	10 142	8 999
	10 074 135	10 633 559
Immobilisations (note 7)	688 055	834 058
	10 762 190 $	11 467 617 $
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 9)	12 475 $	449 200 $
Créditeurs et frais courus (note 10)	725 715	1 731 969
Subventions d'organismes reportées	6 457 902	7 445 398
Versements sur la dette à long terme (note 11)	80 022	75 090
	7 276 114	9 701 657
Dette à long terme (note 11)	262 732	342 754
	7 538 846	10 044 411
EXCÉDENT (note 5)	3 223 344	1 423 206
	10 762 190 $	11 467 617 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Louise Dandurand
Richard Cloutier

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2005	2004
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	43 137 400 $	43 312 850 $
Partenaires des Actions concertées	3 461 617	3 141 528
Autres	24 005	10 000
	46 623 022 $	46 464 378 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2005	2004
Traitements		
Rémunération	2 048 850 $	2 056 137 $
Formation et perfectionnement	12 565	11 897
Cotisations professionnelles	3 908	799
	2 065 323	2 068 833
Services		
Honoraires	899 529	872 916
Loyer		
Loyer	263 136	247 585
Assurances	13 658	4 674
Entretien et réparations	25 630	22 829
Location	23 604	19 350
	326 028	294 438
Communications	75 442	59 111
Transport et séjour	219 725	225 901
Autres frais		
Télécommunications	62 264	67 593
Reprographie	18 278	18 327
Frais d'envoi	17 616	15 272
Dépenses de bureau	25 534	24 411
Autres dépenses	7 193	7 993
Frais financiers	23 978	28 620
	154 863	162 216
Amortissement		
Immobilisations corporelles	231 652	241 393
Actif incorporel	90 145	70 704
	321 797	312 097
	4 062 707 $	3 995 512 $

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2005	2004
Subventions à la recherche et bourses	3 061 852 $	1 008 851 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	330 748 $	184 777 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	55 000	76 783
Fonds de la recherche en santé du Québec	21 376	31 672
Autres	856 716	2 817 115
	1 263 840 $	3 110 347 $

7. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau et équipement	237 969 $	131 228 $	106 741 $	115 007 $
Équipement informatique	309 306	253 038	56 268	103 868
Améliorations locatives	550 322	280 667	269 655	366 855
	1 097 597	664 933	432 664	585 730
Actif incorporel				
Développement informatique	450 725	195 334	255 391	248 328
	1 548 322 $	860 267 $	688 055 $	834 058 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 175 794 $ (2004 : 305 122 $).

8. MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit n'excédent pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2007. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2005, il n'y avait aucun solde sur la marge de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	12 475 $	100 000 $
Fonds de la recherche en santé du Québec		100 000
Autres		249 200
	12 475 $	449 200 $

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	446 472 $	1 429 744 $
Fonds de la recherche en santé du Québec	6 021	
Fournisseurs	273 222	302 225
	725 715 $	1 731 969 $

11. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 $ en capital et intérêts, échéant en février 2007	78 582 $	115 767 $
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 $ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	264 172	302 077
	342 754	417 844
Moins : Versements échéant en deçà d'un an	80 022	75 090
	262 732 $	342 754 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	80 022 $
2007	81 628
2008	45 469
2009	48 311
2010	51 332

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 23 931 $ (2004 : 28 558 $).

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements du Fonds sont de 45 906 487 $ (2004 : 36 153 081 $) à l'égard des subventions et de 12 320 019 $ (2004 : 19 110 705 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des obligations découlant des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	342 754 $	359 950 $	417 844 $	443 842 $

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 74 098 $ (2004 : 68 311 $) et représentent le coût des services courants.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité exécutif dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Louise Dandurand
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 27 mai 2005

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2005

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS ET ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	258 282 306 $	259 815 785 $
Produits sanguins vendus à la Société Canadienne du Sang	6 036	233 592
Intérêts sur dépôts bancaires	742 235	827 859
Autres revenus	1 737 846	1 191 989
	260 768 423	262 069 225
CHARGES (note 3)	258 330 074	255 316 161
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 438 349	6 753 064
ACTIF NET AU DÉBUT	14 852 896	8 099 832
ACTIF NET À LA FIN	17 291 245 $	14 852 896 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9 708 700 $	522 658 $
Placements temporaires (note 4)	7 343 019	10 856 988
Débiteurs (note 5)	9 019 073	9 193 771
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	137 127	206 252
Stocks (note 6)	18 631 882	19 801 427
Frais payés d'avance (note 7)	4 654 511	3 398 374
	49 494 312	43 979 470
Immobilisations (note 8)	38 352 973	37 757 294
Frais reportés (note 9)	1 755 111	
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	554 500	
	90 156 896 $	81 736 764 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 11)	30 419 800 $	24 349 773 $
Versement sur la dette à long terme (note 12)	5 700 826	5 984 167
	36 120 626	30 333 940
Dette à long terme (note 12)	33 933 337	33 334 053
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	2 811 688	3 215 875
ACTIF NET	17 291 245	14 852 896
	90 156 896 $	81 736 764 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
André Lebrun, administrateur
Cheryl Campbell Steer, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des résultats sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Excédent des produits sur les charges	2 438 349 $	6 753 064 $
Amortissement des immobilisations	4 392 556	4 552 965
Amortissement des frais reportés	120 486	
Perte sur radiation et cession d'immobilisations	138 046	2 544 776
Perte de change non réalisée	1 537 465	623 809
Augmentation de l'actif au titre des prestations constituées	(554 500)	
Diminution du passif au titre de prestations constituées	(404 187)	(461 322)
	7 668 215	14 013 292
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	174 698	(6 576 996)
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	69 125	54 743
Diminution des stocks	1 169 545	5 060 163
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(1 256 137)	554 173
Augmentation des frais reportés	(1 875 597)	
Augmentation des créditeurs et frais courus	6 070 027	9 630 978
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 019 876	22 736 353
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution du placement à long terme		1 795 000
Acquisition d'immobilisations	(5 126 281)	(5 626 734)
Produit de disposition des immobilisations		16 306
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 126 281)	(3 815 428)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	6 300 000	3 775 000
Remboursement de la dette à long terme	(5 984 057)	(5 694 144)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	315 943	(1 919 144)
Perte de change non réalisée sur trésorerie et éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en monnaie étrangère	(1 537 465)	(623 809)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 672 073	16 377 972
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 379 646	(4 998 326)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	17 051 719 $	11 379 646 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2005	2004
Encaisse	9 708 700 $	522 658 $
Placements temporaires	7 343 019	10 856 988
	17 051 719 $	11 379 646 $
Intérêts versés	2 031 858 $	2 200 199 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q., 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficience des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers d'Héma-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles	
Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Actifs incorporels	
Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change moyen en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés certains avantages après la cessation d'emploi mais avant le départ à la retraite ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance santé et d'assurance vie.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux des salariés (suite)

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'actif des régimes de retraite est évalué à la juste valeur. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu de l'actif des régimes.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif, selon le plus élevé des deux montants.

Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs est de 12 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 14 ans pour le régime de retraite des employés non-syndiqués, 10 ans pour le régime supplémentaire et 17 ans pour les autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont normalement amortis sur la durée moyenne d'activité des salariés actifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (PRODUITS LABILES, STABLES ET AUTRES SERVICES)

	2005						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvisionnement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Salaires	688 368 $	21 270 562 $	9 329 284 $	3 678 961 $	1 510 185 $	1 241 176 $	900 662 $
Avantages sociaux	174 033	5 408 709	2 344 422	944 014	395 781	307 001	212 854
Déplacement et formation	73 651	695 975	129 461	51 360	44 082	38 986	65 601
Ressources humaines	58 677	102 376	39 199	3 198	3 303	21 078	15 206
Fournitures médicales	8 470	1 402 959	11 561 516	106 937	833 397	4 579	1 244
Produits stables							
Collectes	532	15 316 773	178 661	1 151 823	18 716	1 372	205
Transport et livraison	1 111	173 757	1 056 064	1 683 799	945	265	
Services achetés	192 924	67 354	309 663	43 290	17 901	107 798	33 374
Immeuble et locaux	1 094	298 159	489 331	134 769	40 307	43 747	19 225
Publicité et relations publiques	3 261 233	609 883	4 095	1 627		254	
Technologie de l'information	73 955	89 569	18 213	41 364	6 492	5 583	6 013
Frais de bureau	192 979	496 468	85 645	46 000	39 134	31 284	13 753
Assurances							
Perte (gain) sur radiation et cession d'immobilisations	(387)	75	32 267	7 336	13 667		
Perte (gains) de change							
Amortissement des immobilisations	116 499	177 936	473 328	72 379	117 112	9 446	20 770
Intérêts sur avance et frais bancaires			46				
Intérêts sur dette à long terme							
Sous-total	4 843 139	46 110 555	26 051 195	7 966 857	3 041 022	1 812 569	1 288 907
Plasma pour fractionnement *							
Total	4 843 139 $	46 110 555 $	26 051 195 $	7 966 857 $	3 041 022 $	1 812 569 $	1 288 907 $

* Héma-Québec compte trois principaux secteurs d'activité : les produits labiles, les produits stables et les autres produits et services. Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

2005								2004
Recherche et développement	Technologies de l'information	Administration	Fonctionnement des installations	Sous-total labiles	Produits stables	Autres services	Total	Total
2 257 285 $	3 318 844 $	4 942 015 $	940 943 $	50 078 285 $	865 603 $	1 505 976 $	52 449 864 $	52 865 287 $
573 230	855 336	307 635	241 417	11 764 432	221 261	388 419	12 374 112	11 930 702
98 156	259 566	319 289	68 461	1 844 588	16 934	60 558	1 922 080	1 508 836
7 473	68 540	169 442	48 989	537 481	1 861	11 326	550 668	481 170
510 701	30	12 505	12 654	14 454 992	21 101	157 006	14 633 099	14 960 542
					124 134 645		124 134 645	121 309 648
10 307	402	5 949	12 468	16 697 208	467	32 074	16 729 749	16 661 989
1 528	29 378	52	439	2 947 338	68 173	30 130	3 045 641	2 860 007
112 160	623 115	975 107	299 947	2 782 633	439 361	788 289	4 010 283	3 550 899
82 107	19 786	337 723	5 112 617	6 578 865	3 999	11 223	6 594 087	4 424 225
2 410		145 470	971	4 025 943	548	83 950	4 110 441	3 924 652
4 575	1 322 324	26 299	54 972	1 649 359	4 318	10 674	1 664 351	1 749 353
72 688	31 644	151 905	34 964	1 196 464	74 433	60 443	1 331 340	1 242 364
		7 098 024		7 098 024		200 000	7 298 024	8 642 035
32 902	616		51 570	138 046			138 046	2 544 776
			156 304	156 304	747 455	(160)	903 599	(137 305)
148 306	1 243 651	29 392	1 752 916	4 161 735	164 694	66 127	4 392 556	4 552 965
	1 248	4 952	9 065	15 311			15 311	12 730
			1 246 550	1 246 550	785 628		2 032 178	2 231 286
3 913 828	7 774 480	14 525 759	10 045 247	127 373 558	127 550 481	3 406 035	258 330 074	255 316 161
				(9 567 395)	9 567 395			
3 913 828 $	7 774 480 $	14 525 759 $	10 045 247 $	117 806 163 $	137 117 876 $	3 406 035 $	258 330 074 $	255 316 161 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Héma-Québec a un dépôt à terme de 7 257 600 $ portant intérêt au taux de 2,74 % (9 000 000 $ en 2004). Héma-Québec détient également un placement de 85 419 $ (1 856 988 $ en 2004) dans un compte en fidéicommis, comptabilisé au coût, portant intérêt au taux de 1,25 %.

5. DÉBITEURS

	2005	2004
Clients	85 179 $	194 308 $
Taxes de vente	2 090 940	1 569 782
Dépôt en garantie	6 410 880	6 949 890
Autres débiteurs	432 074	479 791
	9 019 073 $	9 193 771 $

6. STOCKS

	2005	2004
Produits stables et substituts	15 904 269 $	16 464 517 $
Matériel de collecte	1 861 659	2 411 404
Matériel de laboratoire	865 954	925 506
	18 631 882 $	19 801 427 $

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2005	2004
Assurances	3 204 614 $	3 156 413 $
Autres	1 449 897	241 961
	4 654 511 $	3 398 374 $

8. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrain	2 139 500 $		2 139 500 $	2 139 500 $
Bâtiment	19 698 575	2 731 023 $	16 967 552	17 755 495
Améliorations physiques	7 404 851	1 296 250	6 108 601	6 093 755
Améliorations locatives *	1 283 893	298 121	985 772	1 178 276
Matériel roulant	36 469	14 513	21 956	26 055
Machinerie et équipement *	10 965 805	4 014 675	6 951 130	6 250 542
Mobilier et équipement de bureau	3 223 206	1 814 701	1 408 505	1 279 846
Équipement informatique *	7 152 003	4 687 210	2 464 793	1 679 398
	51 904 302	14 856 493	37 047 809	36 402 867
Actifs incorporels				
Logiciels et progiciels informatiques *	4 869 807	3 564 643	1 305 164	1 354 427
	56 774 109 $	18 421 136 $	38 352 973 $	37 757 294 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. IMMOBILISATIONS (suite)

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2005 s'élèvent à 525 348 $ excluant les taxes dont 21 944 $ sont inclus dans la catégorie améliorations physiques, 4 067 $ dans la catégorie machinerie et équipement et 499 337 $ dans la catégorie logiciels et progiciels informatiques. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.

9. FRAIS REPORTÉS

En vertu d'un bail emphytéotique, Héma-Québec a payé une somme de 1 875 597 $ afin d'obtenir le droit d'occuper les lieux de l'Université Laval pour une période de trente ans. L'amortissement de la période est de 120 486 $ et a été imputé aux résultats sous le regroupement « Immeuble et locaux ».

10. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2005, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotative de 15 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fournisseurs	24 000 595 $	17 682 392 $
Salaires et charges sociales	6 419 205	6 667 381
	30 419 800 $	24 349 773 $

12. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 19 107 052 $, remboursable par versement mensuel de 36 337 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,19 %, renouvelable en 2008 et échéant en 2023	4 818 739 $	4 951 888 $
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 19 107 052 $, remboursable par versement mensuel de 53 783 $ (capital seulement), à taux fixe de 5,79 %, renouvelable en 2009 et échéant en 2027	14 413 944	15 059 340
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 214 678 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixes de 6,01 % et 6,38 %, échéant en 2005 et 2008	4 723 540	7 879 001
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 228 489 $ (capital seulement) et annuels de 256 429 $ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,16 % à 4,98 %, échéant entre 2007 et 2012	13 152 000	8 761 721
Emprunt remboursable par versement mensuel de 11 694 $ (capital seulement) à taux fixe de 5,41 %, renouvelable en 2010 et échéant en 2023	2 525 940	2 666 270
	39 634 163	39 318 220
Versements échéant en deçà d'un an	(5 700 826)	(5 984 167)
	33 933 337 $	33 334 053 $

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	5 700 826 $
2007	4 985 338
2008	4 592 290
2009	3 859 057
2010	2 612 759

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Avant le 1er janvier 2004, Héma-Québec offrait également à certains employés des régimes à cotisations déterminées. Au 1er avril 2005, les employés ayant des droits en vertu des régimes à cotisations déterminées ont eu la possibilité de convertir ces droits aux régimes à prestations déterminées. L'impact de cet événement a été reflété dans les résultats au 31 mars 2005 par une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées de 10 251 000 $ et une augmentation de la juste valeur des actifs de 7 904 000 $.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2005, qui est constitué des cotisations d'Héma-Québec à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est chiffré à 6 351 145 $ (5 189 913 $ en 2004).

Dates des évaluations des régimes à prestations déterminées

Héma-Québec évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime de retraite des employés syndiqués	31 décembre 2002	31 décembre 2005
Régime de retraite pour le personnel cadre, professionnel technique et de soutien administratif	31 décembre 2002	31 décembre 2005

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Obligation au titre des régimes à prestations déterminées

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	43 918 200 $	3 878 575 $	29 679 600 $	4 957 097 $
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	3 220 300	2 089 258	1 380 300	1 952 991
Cotisation des employés	2 512 000		2 177 900	
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	2 961 100	160 000	2 366 900	286 000
Coût des services passés (modifications aux régimes)	2 347 000		278 600	217 000
Prestations versées	(599 000)	(2 240 145)	(576 300)	(1 931 513)
Pertes actuarielles	1 942 200	85 000	7 046 100	302 000
Autres	7 904 000		1 565 100	(1 905 000)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	64 205 800 $	3 972 688 $	43 918 200 $	3 878 575 $

Actifs des régimes à prestations déterminées

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes, au début de l'exercice	40 767 300 $		30 187 200 $	
Cotisations d'Héma-Québec	4 111 000		3 258 400	
Cotisations des employés	2 512 000		2 177 900	
Rendement réel des actifs des régimes	1 737 700		4 155 000	
Prestations versées	(599 000)		(576 300)	
Autres	7 904 000		1 565 100	
Juste valeur des actifs des régimes, à la fin de l'exercice	56 433 000 $		40 767 300 $	

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Composition des actifs des régimes
(en % au 31 mars)

	2005	2004
Actions	61 %	62 %
Obligations	35 %	34 %
Autres	4 %	4 %
Total	100 %	100 %

Rapprochement de la situation financière et des montants inscrits dans les états financiers

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	56 433 000 $		40 767 300 $	
Obligation au titre des prestations constituées	64 205 800	3 972 688 $	43 918 200	3 878 575 $
Situation financière - déficit	(7 772 800)	(3 972 688)	(3 150 900)	(3 878 575)
Obligation transitoire non amortie	40 500		45 500	
Coût des prestations au titre des services passés non amortis	2 547 400	109 000	225 500	163 000
Pertes actuarielles nettes non amorties	5 739 400	1 052 000	2 368 600	1 011 000
Actif (passif) au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	554 500 $	(2 811 688) $	(511 300) $	(2 704 575) $

Classification des montants inscrits dans les états financiers d'Héma-Québec

Actif au titre des prestations constituées	554 500 $			
Passif au titre des prestations constituées		2 811 688 $	511 300 $	2 704 575 $

Tous les régimes d'Héma-Québec présentent des obligations au titre des prestations constituées qui excèdent les actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Composantes du coût constaté de l'exercice

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des prestations au titre des services rendus, au cours de l'exercice	3 220 300 $	2 089 258 $	1 380 300 $	1 952 991 $
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	2 961 100	160 000	2 366 900	286 000
Coût des services passés (modifications des régimes)	2 347 000		2 561 400	217 000
Rendement réel des actifs des régimes	(1 737 700)		(4 155 000)	
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 942 200	85 000	7 046 100	302 000
Autres				(1 291 000)
Éléments du coût avant la prise en compte de son échéance long terme	8 732 900	2 334 258	9 199 700	1 466 991
Écart entre le rendement réel par rapport au rendement attendu	(1 436 300)		1 733 500	
Écart entre l'amortissement constaté de la perte actuarielle et la perte actuarielle de l'exercice sur l'obligation	(1 934 500)	(41 000)	(7 046 100)	(242 000)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés et le coût des services passés (modifications) de l'exercice	(2 321 900)	54 000	(225 500)	(163 000)
Amortissement de l'obligation transitoire	5 000		5 000	
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance long terme du coût au titre des avantages sociaux	(5 687 700)	13 000	(5 533 100)	(405 000)
Coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	3 045 200	2 347 258	3 666 600	1 061 991
Coût constaté au titre du volet à cotisations déterminées			570 900	
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	3 045 200 $	2 347 258 $	4 237 500 $	1 061 991 $

Principales hypothèses

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées au 31 mars				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %	6,00 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 mars				
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,25 %		7,25 %	
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé

	2005	2004
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé au 31 mars	8,50 %	9,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2013	2013

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 39 634 163 $ (39 318 220 $ en 2004) s'établissait à 41 810 897 $ (39 671 156 $ en 2004), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et aux taux d'intérêts.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la subvention à recevoir, du placement, du découvert bancaire et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Contrat de change

Héma-Québec s'est engagée par un contrat de change à acheter des devises américaines pour un montant de 45 000 000 $ au taux de 1,2251 pour la période du 1er avril au 30 septembre 2005 pour gérer certains risques identifiables liés à l'achat de produits en devises. Au 31 mars 2005, Héma-Québec ne détenait aucun contrat de change.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

15. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des trente prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'élèvent à 1 511 105 $ (1 549 526 $ en 2004) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2006	2 036 415 $
2007	1 926 945
2008	1 890 456
2009	1 788 039
2010	1 541 832
2011 et suivantes	37 152 588

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement au régime de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Vice-président à l'administration et aux finances

Francine Décary
Présidente et chef de la direction

Montréal, le 3 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 (redressés, note 2)
PRODUITS	10 698	10 509
CHARGES		
Exploitation	2 268	2 174
Achats d'électricité et de combustible	1 467	1 383
Amortissement (note 3)	1 941	1 830
Taxes (note 4)	620	576
	6 296	5 963
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 402	4 546
Frais financiers (note 5)	2 261	2 656
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle	2 141	1 890
Part des actionnaires sans contrôle	9	4
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 132	1 886
Activités abandonnées (note 6)	303	52
BÉNÉFICE NET	2 435	1 938

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 (redressés, note 2)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE, DÉCLARÉ ANTÉRIEUREMENT	10 863	9 897
Redressement pour l'application rétroactive d'une modification de convention comptable (note 2)	1	(6)
Solde au début de l'exercice redressé	10 864	9 891
Bénéfice net	2 435	1 938
	13 299	11 829
Dividendes déclarés (note 20)	1 350	965
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 949	10 864

HYDRO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 (redressés, note 2)
ACTIF		
Immobilisations (note 7)	51 589	50 904
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	94	192
Placements	72	236
Débiteurs	1 954	1 872
Swaps et fonds d'amortissement (note 9)	43	101
Matériaux, combustible et fournitures	328	426
	2 491	2 827
Autres actifs à long terme		
Placements (note 8)	252	794
Swaps et fonds d'amortissement (note 9)	1 671	884
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (note 10)	28	24
Écarts d'acquisition (note 11)	79	298
Actifs incorporels (note 12)	732	711
Autres éléments d'actif (note 13)	1 194	1 289
	3 956	4 000
	58 036	57 731
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Dette à long terme (note 14)	32 521	34 351
Passif à court terme		
Emprunts	53	77
Créditeurs et charges à payer	1 832	1 603
Dividendes à payer	1 350	965
Intérêts courus	974	970
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 14)	1 948	1 629
	6 157	5 244
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15)	264	234
Autres passifs à long terme (note 16)	2 357	2 005
Dette à perpétuité (note 17)	391	440
Part des actionnaires sans contrôle	126	329
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 20)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	11 949	10 864
Écarts de conversion	(103)	(110)
	16 220	15 128
	58 036	57 731

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne
Le président du Conseil d'administration,
André Bourbeau

HYDRO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 (redressés, note 2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 132	1 886
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	1 845	1 750
Amortissement des frais reportés	35	76
Amortissement des autres frais (crédits) reportés liés à la dette	(225)	118
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 21)	(3)	(61)
Autres	216	26
	4 000	3 795
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et actifs incorporels	(3 226)	(3 052)
Placements à long terme	107	39
Cession de participations, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	894	
Variation nette des placements à court terme	159	697
Autres	(64)	3
	(2 130)	(2 313)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 916	2 300
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(1 802)	(2 697)
Rachat anticipé de dette à long terme	(738)	(897)
Encaissements (décaissements) découlant de la gestion du risque de crédit	(438)	257
Variation nette des emprunts à court terme	(9)	9
Dividendes versés	(965)	(763)
Autres	79	210
	(1 957)	(1 581)
VARIATION DES COURS DU CHANGE SUR LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(3)	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(90)	(104)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (note 6)	(8)	3
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(98)	(101)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	192	293
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	94	192

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 21)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale conformément à la Loi sur la Régie de l'énergie.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses coentreprises (collectivement Hydro-Québec).

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie de l'énergie (la Régie) la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution de l'électricité de la Société au Québec sont dites réglementées. Par ailleurs, cette loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Les activités de transport d'électricité de la Société sont assujetties à la décision D-2002-95, rendue par la Régie en avril 2002. Dans cette décision, la Régie fixe le coût de la prestation du service et accorde un rendement de 9,72 % sur la base de tarification, fondé sur une structure de capital présumée, comportant 30 % d'avoir de l'actionnaire.

Les activités de distribution d'électricité de la Société sont tributaires d'un ensemble de décisions rendues par la Régie de mai 2003 à mars 2004 (D-2003-232, D-2004-47 et D-2004-57). Ces décisions portent sur la reconnaissance de principes et de pratiques réglementaires à suivre pour établir les tarifs, et elles accordent des hausses tarifaires uniformes de 3 % et 1,41 %, en vigueur le 1er janvier et le 1er avril 2004 respectivement. Par suite de ces décisions, le rendement sur la base de tarification accordé par la Régie au distributeur est fixé à 7,99 %. Il est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 35 % d'avoir de l'actionnaire.

Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables autorisées par la Régie et appliquées aux activités réglementées de la Société. Ces pratiques diffèrent de celles qui sont appliquées dans les entreprises non réglementées. Elles concernent notamment les éléments suivants : la capitalisation des coûts nets liés aux cessions d'immobilisations et d'actifs incorporels; le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998; les frais reportés liés au versement d'incitatifs à la clientèle visée par l'abrogation du tarif bi-énergie BT, amortis à partir du 1er avril 2006; les frais reportés liés au Plan global en efficacité énergétique 2003-2006 ainsi que leur amortissement; de même que la capitalisation des frais financiers aux immobilisations en cours, qui comprend les rendements de l'avoir de l'actionnaire autorisés par la Régie. Par ailleurs, la méthode d'établissement du coût de la dette acceptée par la Régie tient compte de l'impact des instruments dérivés à long terme utilisés dans le cadre de la gestion intégrée.

Si les tarifs n'étaient pas réglementés, les coûts nets liés aux cessions d'immobilisations, certains frais liés au Plan global en efficacité énergétique 2003-2006 de même que les frais reportés liés à l'abrogation du tarif bi-énergie BT seraient imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils auraient été engagés. Le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 serait amorti sur des périodes généralement plus longues, et la capitalisation des frais financiers ne tiendrait pas compte des rendements de l'avoir de l'actionnaire.

Consolidation

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital-risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces participations présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle au 30 septembre. Si des opérations ou des événements importants surviennent au cours du quatrième trimestre, ils sont reflétés dans les états financiers de l'exercice d'Hydro-Québec.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

Impôts sur les bénéfices

La Société et la majorité de ses filiales ne présentent pas de charge d'impôts sur les bénéfices, car elles sont exonérées d'impôt au Canada, à titre de sociétés détenues par l'État.

Les filiales et les coentreprises constituées en sociétés par actions qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Opérations conclues en devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats, à moins qu'ils ne soient reliés à des éléments de couverture de ventes futures prévues en dollars américains conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée Relations de couverture, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes.

Établissements étrangers

Les états financiers des principaux établissements étrangers considérés comme autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Les gains ou pertes de change sont présentés au poste Écarts de conversion à l'Avoir de l'actionnaire. Les états financiers des établissements étrangers considérés comme intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode temporelle.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours reliées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant aux rendements de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en service lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en service

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Production hydraulique	45 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 30 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans

Lorsqu'il y a cession d'immobilisations non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. Lors de la cession d'immobilisations réglementées, ces coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation portent à croire que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable des immobilisations. S'ils le sont, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée.

Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois font l'objet d'un poste distinct sous la rubrique Actif à court terme du bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Aux fins de l'établissement de ses obligations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1er janvier 1999 sont amortis sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de 13 ans au 1er janvier 2004 (13 ans au 1er janvier 2003), selon la méthode linéaire.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice, si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

- La valeur de l'avantage découlant de l'écart entre les cotisations effectivement versées par les employés et leurs cotisations moyennes prévues sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, pour l'exercice, est présentée en réduction du coût des services rendus, à titre de cotisation réputée versée. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements laissent croire que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminée sont amortis sur leur durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels, licences et brevets	méthode linéaire et à intérêts composés à 3 %	3 à 15 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme, alors que les autres titres sont présentés aux postes Swaps et fonds d'amortissement.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Dans le cadre de la gestion intégrée, Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette à long terme ainsi que le risque de change lié aux ventes et le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

La comptabilité de couverture est appliquée aux instruments dérivés désignés en couverture qui respectent les critères énoncés dans la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13.

- Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des soldes débiteurs sont présentés aux postes Swaps et fonds d'amortissement, tandis que ceux qui représentent des soldes créditeurs sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux remboursements de la dette à long terme sont inclus dans les résultats, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars américains sont reportés à l'échéance et constatés à titre de frais financiers dans l'exercice de réalisation des ventes, en conformité avec la pratique acceptée par la Régie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments dérivés (suite)

- Les échanges d'intérêt qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont hors bilan. Ils sont rapprochés de la charge d'intérêts relative aux emprunts auxquels ils se rattachent. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

- Les instruments dérivés (contrats à terme et swaps) utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas trois ans sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés hors bilan et constatés aux résultats dans la même période que l'élément couvert.

- Les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes y afférents sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à la désignation de la relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. La juste valeur de l'instrument dérivé est alors comptabilisée et reportée pour être incluse aux résultats au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. Dans le cas où c'est l'élément couvert qui cesse d'exister, les gains ou pertes reportés jusqu'alors sont immédiatement imputés aux résultats.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture ne peut être appliqué, les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées aux résultats, dans la période où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant de mise hors service est comptabilisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service de ces immobilisations. La Société révise périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Récentes modifications

2003

Informations à fournir sur les garanties

Le 1er janvier 2003, Hydro-Québec a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 du Manuel de l'ICCA, intitulée Informations à fournir sur les garanties. Selon cette note d'orientation, Hydro-Québec doit fournir des informations sur les garanties données, sans égard à la probabilité qu'elle soit tenue d'effectuer les paiements en vertu de ces garanties. La note 23 ci-après, intitulée Engagements et éventualités, présente les informations requises sur les garanties.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Le 1er mai 2003, Hydro-Québec a adopté les recommandations du nouveau chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, intitulé Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure, de présentation et d'information relativement aux sorties d'actifs à long terme. Il fournit des critères de classification des actifs destinés à la vente et spécifie que ces actifs doivent être présentés au moindre de leur coût et de leur juste valeur, diminuée des frais de sortie. Enfin, il précise les critères de classification d'une sortie d'actifs à titre d'activité abandonnée ainsi que les normes de présentation et d'information relatives aux activités abandonnées et aux autres sorties d'actifs à long terme. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

2004

Relations de couverture

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la NOC-13 du Manuel de l'ICCA. Cette nouvelle note d'orientation établit les conditions d'application de la comptabilité de couverture. Elle traite particulièrement de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture ainsi que de la cessation de l'application de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés utilisés dans la gestion des risques et conformes aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon la méthode décrite à la note 1. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non conformes à ces critères sont portées aux résultats.

À la suite de l'adoption de la nouvelle note d'orientation, les relations de couverture ayant cessé d'être admissibles à la comptabilité de couverture ont été comptabilisées en conformité avec les dispositions transitoires prévues. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments dérivés faisant l'objet de ces relations de couverture a été reportée et sera constatée dans les résultats de la même période que les gains, pertes, produits ou charges connexes liés à l'élément couvert à l'origine. Ainsi, pour les relations de couverture résiliées au 1er janvier 2004, la constatation au bilan des instruments dérivés à leur juste valeur a donné lieu à la comptabilisation d'une perte reportée de l'ordre de 65 M$.

Dépréciation d'actifs à long terme

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3063 du Manuel de l'ICCA, intitulé Dépréciation d'actifs à long terme. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme destinés à être utilisés par Hydro-Québec, et il précise qu'un actif à long terme doit être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation portent à croire que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité repose sur la comparaison entre la valeur comptable de l'actif et les flux de trésorerie nets prévus non actualisés qui y sont directement associés et qui sont susceptibles de découler de l'utilisation ou de l'éventuelle sortie de cet actif. Si les flux de trésorerie nets prévus non actualisés sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée, et cette juste valeur devient le nouveau coût de base de l'actif. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie futurs actualisés si les cours du marché ne sont pas connus. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de 2004.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Récentes modifications (suite)

2004 (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3110 du Manuel de l'ICCA, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme exige la constatation et l'évaluation des passifs liés aux obligations juridiques afférentes à la mise hors service d'une immobilisation. Le passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évalué initialement à sa juste valeur dans la période au cours de laquelle cette obligation naît, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Un coût correspondant de mise hors service est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause et est amorti sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, le passif est rajusté pour refléter tout changement dû à l'écoulement du temps, à la révision de l'échéancier de la mise hors service ou à la révision du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation originale. Conformément à la norme, Hydro-Québec a appliqué ces modifications rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés.

L'application rétroactive de ces recommandations a eu pour effet d'augmenter de 1 M$ les bénéfices non répartis au 1er janvier 2004. À la suite du redressement des chiffres de l'exercice 2003, les charges d'exploitation ont augmenté de 17 M$, la charge d'amortissement a diminué de 24 M$, les immobilisations ont augmenté de 29 M$ et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont augmenté de 28 M$.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net de 2004. Les immobilisations et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2004, ont augmenté de 43 M$ et de 59 M$ respectivement.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'application de la nouvelle norme comptable :

	2004	2003
Bénéfice net déclaré	2 435	1 931
Redressement		7
Bénéfice net redressé	2 435	1 938

Avantages sociaux futurs

Le 30 juin 2004, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA, intitulé Avantages sociaux futurs. Ces recommandations concernent les informations supplémentaires à fournir en vue d'améliorer la compréhension des utilisateurs d'états financiers quant aux obligations des sociétés en matière d'avantages sociaux futurs.

Principes comptables généralement reconnus et normes générales de présentation des états financiers

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a aussi adopté les recommandations des chapitres 1100 et 1400 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement Principes comptables généralement reconnus et Normes générales de présentation des états financiers. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et en indique les sources. De plus, il fournit des indications sur les sources à consulter pour le choix des conventions comptables à employer et pour la détermination des informations à fournir, et ce, lorsqu'un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR, établissant ainsi une nouvelle codification de la hiérarchie des PCGR canadiens. Quant au chapitre 1400, il donne des directives générales sur la présentation des états financiers et précise en quoi consiste une image fidèle selon les PCGR. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications à venir en 2005

Sociétés de placement

L'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, intitulée Sociétés de placement. Cette note d'orientation exige que les sociétés de placement comptabilisent leurs placements à la juste valeur dans certains cas où de tels placements seraient normalement consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation. Des critères sont fournis pour permettre de déterminer si une société devrait être classée comme une société de placement. Les sociétés qui ne remplissent pas ces critères seront tenues de satisfaire aux exigences de consolidation ou aux exigences de comptabilisation de leurs placements à la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit également des indications sur les circonstances où il y a lieu d'utiliser la juste valeur dans les états financiers de la société mère de la société de placement ou de l'entité qui exerce sur elle une influence notable. Ses dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2004. L'adoption de cette note d'orientation pourrait résulter en une réduction des placements d'environ 5 M$ et en une augmentation des charges d'exploitation du même ordre.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

L'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables. Cette note d'orientation expose les principes de consolidation applicables à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Elle a pour objet de fournir des indications permettant de déterminer dans quels cas une entreprise doit inclure les actifs, les passifs et les résultats des activités d'une telle entité dans ses états financiers consolidés. Ses dipositions s'appliquent aux exercices ouverts et aux périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1er novembre 2004. Hydro-Québec évalue présentement l'incidence de cette note d'orientation sur les états financiers.

3. AMORTISSEMENT

	2004	2003 (redressés, note 2)
Amortissement des immobilisations	1 739	1 637
Amortissement des actifs incorporels	106	113
Radiation de projets	41	30
Autres	55	50
	1 941	1 830

4. TAXES

	2004	2003
Taxe sur le capital	324	296
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	249	235
Taxes municipales, scolaires et autres	47	45
	620	576

5. FRAIS FINANCIERS

	2004	2003
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 520	2 703
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	42	43
	2 562	2 746
Perte (gain) de change	(213)	105
Frais de garantie relatifs aux emprunts	165	184
	(48)	289
Moins		
Frais financiers capitalisés	236	350
Revenu net de placements	17	29
	253	379
	2 261	2 656

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 30 juin 2004, Hydro-Québec a cédé à la Caisse de dépôt et placement du Québec sa participation dans Noverco inc. pour une contrepartie en espèces de 900 M$, dégageant un gain sur disposition de 265 M$. Elle a cédé les 54 actions ordinaires qu'elle détenait dans Noverco inc., soit 41,2 % des actions en circulation, des options d'achat qui portaient sur une tranche additionnelle de 9,2 % des actions, ainsi que des billets subordonnés d'une valeur nominale de 285 M$. Cette participation avait été acquise en 1997 pour la somme de 482 M$ et faisait partie du secteur Pétrole et gaz.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de 2004 et de 2003 ont été présentés comme activités abandonnées. Le tableau suivant présente les résultats et les flux de trésorie de ces activités :

	2004	2003
Résultats		
Produits	822	936
Bénéfice net	38	52
Gain sur disposition	265	
Bénéfice découlant des activités abandonnées	303	52
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	134	114
Activités d'investissement	(73)	(133)
Activités de financement	(69)	22
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(8)	3

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (suite)

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs des activités abandonnées s'établissaient comme suit :

	2004
Espèces et quasi-espèces	6
Autres actifs à court terme	155
Actif à long terme	1 491
	1 652
Passif à court terme	137
Passif à long terme	1 169
	1 306
Actif net des activitées abandonnées	346

7. IMMOBILISATIONS

	2004			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	27 674	6 763	3 237	24 148
Thermique, y compris la production nucléaire	2 515	1 479	74	1 110
Autres	806	325	21	502
	30 995	8 567	3 332	25 760
Transport				
Postes et lignes	21 225	5 539	541	16 227
Autres	2 186	1 185	28	1 029
	23 411	6 724	569	17 256
Distribution				
Postes et lignes	10 104	3 310	176	6 970
Autres	2 047	1 036	184	1 195
	12 151	4 346	360	8 165
Construction	63	48	9	24
Pétrole et gaz				
Autres	1 096	744	32	384
	67 716	20 429	4 302	51 589

7. IMMOBILISATIONS (suite)

	2003			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total (redressés, note 2)
Production				
Hydraulique	25 629	6 312	3 280	22 597
Thermique, y compris la production nucléaire	2 485	1 380	60	1 165
Autres	832	334	55	553
	28 946	8 026	3 395	24 315
Transport				
Postes et lignes	20 607	5 068	611	16 150
Autres	2 330	1 280	49	1 099
	22 937	6 348	660	17 249
Distribution				
Postes et lignes	9 761	3 069	214	6 906
Autres	2 014	1 004	146	1 156
	11 775	4 073	360	8 062
Construction	60	47	2	15
Pétrole et gaz	1 360	469	10	901
Autres	846	564	80	362
	65 924	19 527	4 507	50 904

Au 31 décembre 2004, la Société avait des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant de 219 M$ (307 M$ au 31 décembre 2003). Ces coûts, pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers, sont présentés dans les immobilisations en cours.

Étant donné que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'avant-projets à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité, en fonction des conditions de marché au moment de la mise en service des équipements, ainsi qu'à leur conformité aux principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Au moment de l'abandon d'un projet majeur touchant des immobilisations réglementées, les coûts jugés irrécupérables ne sont pas portés aux charges d'exploitation, mais reportés et amortis sur une période de trois ans, selon la méthode linéaire.

8. PLACEMENTS

	2004	2003
Au coût		
Noverco inc. (note 6)		
Billets		142
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 23)		
Obligations [a]	55	56
Autres [b]	144	189
	199	387
À la valeur de consolidation		
Enbridge Inc.[c] (note 6)		258
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 23)	53	48
Meiya Power Company Limited[d]		101
	53	407
	252	794

a) Obligations garanties par une hypothèque générale (7,5 %) échéant en 2010, d'une valeur nominale de 60 M$ en 2004 (62 M$ en 2003).

b) Comprend des placements en capital-risque à la valeur comptable de 72 M$ et dont la juste valeur s'établissait à 67 M$ au 31 décembre 2004 (101 M$ et 70 M$ au 31 décembre 2003). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon différentes techniques d'évaluation.

c) La participation était détenue par Noverco inc., qui a été cédée le 30 juin 2004.

d) Le 2 juillet 2004, Hydro-Québec a cédé son placement dans cette société pour la somme de 110 M$, dégageant un gain sur disposition de 7 M$.

9. SWAPS ET FONDS D'AMORTISSEMENT

	2004	2003
Swaps	1 710	981
Fonds d'amortissement	4	4
	1 714	985
Moins		
Portion à court terme	43	101
	1 671	884

10. FONDS EN FIDUCIE POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrait en vigueur. Cette loi exige que les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de tels déchets au Canada mettent sur pied une société de gestion comme entité juridique distincte et créent un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada. Pour s'acquitter des responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, la Société a fait un dépôt initial de 20 M$ dans un fonds en fiducie, dans les dix jours suivant la date d'entrée en vigueur de la loi. Elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M$ par année, jusqu'à ce que la société de gestion fixe les montants à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire. Elle effectue le versement exigible depuis 2002. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme. L'intérêt accumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs isolables sont les suivantes :

	2004			
	Production	Transport	Pétrole et gaz	Total
Solde au début de l'exercice	10	68	220	298
Variations des cours du change		1		1
Cession d'une participation			(220)	(220)
Solde à la fin de l'exercice	10	69		79

	2003			
	Production	Transport	Pétrole et gaz	Total
Solde au début de l'exercice	10	70	222	302
Variations des cours du change		(2)		(2)
Autres			(2)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	10	68	220	298

La Société a effectué les tests de dépréciation annuels. Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur des écarts d'acquisition.

12. ACTIFS INCORPORELS

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels et licences	716	473	243
Droits	111	35	76
Études environnementales	121	102	19
Brevets	37	20	17
	985	630	355
Non amortissables			
Servitudes			377
	985	630	732

	2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels et licences	611	381	230
Droits	110	33	77
Études environnementales	118	95	23
Brevets	38	15	23
	877	524	353
Non amortissables			
Servitudes			358
	877	524	711

La Société a effectué les tests de dépréciation annuels. Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur des actifs incorporels non amortissables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

13. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2004	2003
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998	152	166
Actif au titre des prestations constituées (note 22)	865	844
Frais reportés	177	279
	1 194	1 289

14. DETTE À LONG TERME

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

	Dette de la Société						2004	2003
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Fonds d'amortissement	Total	Filiales et coentreprises	Total	Total
2004								1 629
2005	1 053	715	159	(19)	1 908	40	1 948	2 465
2006	1 328	1 569	299	(72)	3 124	75	3 199	3 331
2007	1 500	562	26	(325)	1 763	224	1 987	2 106
2008	186	31	1 288		1 505	12	1 517	1 704
2009	496	36	6	(4)	534	22	556	
1 à 5 ans	4 563	2 913	1 778	(420)	8 834	373	9 207	11 235
6 à 10 ans	3 201	2 663	105	(208)	5 761	691	6 452	7 435
11 à 15 ans	241	532	614	(43)	1 344	31	1 375	1 380
16 à 20 ans	4 679	2 532		(106)	7 105	78	7 183	7 373
21 à 25 ans	66	2 166		(167)	2 065	1	2 066	1 311
26 à 30 ans	1 055	1 342		(11)	2 386		2 386	3 426
31 à 35 ans	4 649			(87)	4 562		4 562	3 062
36 à 40 ans	285				285		285	278
41 à 45 ans	12				12		12	
46 à 50 ans	82				82		82	50
51 à 55 ans								
56 à 60 ans	859				859		859	430
	19 692[a]	12 148	2 497	(1 042)[b]	33 295[c]	1 174	34 469	35 980
Moins Tranche à moins d'un an	1 053	715	159	(19)	1 908	40	1 948	1 629
	18 639	11 433	2 338	(1 023)	31 387	1 134	32 521	34 351

a) Comprend 155 M$ et 341 M$ en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 M$ et 1 729 M$ en 2010 et en 2020 respectivement. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 1 189 M$ atteindront une valeur nominale de 1 333 M$ à leur échéance.

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Composition et échéances (suite)

b) Les fonds d'amortissement comprennent un fonds spécifique pour la majorité des dettes à escompte considérable. Ce fonds totalisait 425 M$ au 31 décembre 2004 (152 M$ au 31 décembre 2003).

c) Comprend 31 349 M$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec (32 812 M$ au 31 décembre 2003).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette, qui sont présentés au bilan aux postes Swaps et fonds d'amortissement.

	2004				2003
	Dette à long terme				
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan [a]	Swaps et fonds d'amortissement	Total	Total
Dette de la Société					
Dollars canadiens	19 076	19 076	(3)	19 073	19 081
Dollars américains	8 866	11 722	(1 427)	10 295	11 574
Autres devises					
Euros	673	1 285	(178)	1 107	1 107
Yens	36 500	515	(38)	477	525
Livres sterling	240	595	(61)	534	534
Francs suisses	97	102	(6)	96	96
		2 497	(283)	2 214	2 262
		33 295	(1 713)	31 582	32 917
Filiales et coentreprises [b]		1 174	(1)	1 173	2 078
		34 469	(1 714)	32 755	34 995

a) Comprend 1 460 M$ de passifs financiers constitués de swaps de devises (923 M$ au 31 décembre 2003) et 1 042 M$ de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (732 M$ au 31 décembre 2003).

b) Dette à long terme constituée de 845 M$ en dollars américains et de 328 M$ en unidades de fomento (pesos chiliens indexés) (831 M$ en dollars canadiens, 925 M$ en dollars américains, 319 M$ en unidades de fomento et 3 M$ en renminbi chinois au 31 décembre 2003).

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2004		2003	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	19 073	23 208	19 081	20 439
Dollars américains	10 295	8 374 [a]	11 574	12 478
Autres devises	2 214		2 262	
	31 582	31 582	32 917	32 917
Dette des filiales et coentreprises				
Dollars canadiens			831	831
Dollars américains	845	451	925	672
Autres devises	328	722	322	575
	1 173	1 173	2 078	2 078
	32 755	32 755	34 995	34 995

a) De ce montant, 73,1 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2004 (94,1 % au 31 décembre 2003).

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2004				2003
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne Pondérée
1 à 5 ans	5,43	9,89	4,59	5,86	5,24
6 à 10 ans	8,62	7,31	8,20	7,96	7,37
11 à 15 ans	6,01	8,43	9,70	8,33	7,81
16 à 20 ans	10,61	9,18	9,20	10,09	10,01
21 à 25 ans	6,00	8,55		8,46	8,45
26 à 30 ans	6,70	8,65		7,77	8,30
31 à 35 ans	5,99			5,99	6,15
36 à 40 ans	6,41			6,41	6,41
41 à 45 ans					
46 à 50 ans	6,44			6,44	6,44
51 à 55 ans					
56 à 60 ans	6,62			6,62	6,62
Moyenne pondérée	7,71	8,52	7,30	7,97	7,94

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 25,0 %, ou à 25,9 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2004 (24,5 %, ou 25,4 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2003). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 86 M$ (90 M$ en 2003), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 18).

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Juste valeur

Au 31 décembre 2004, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec s'établissait à 43 969 M$ (45 594 M$ au 31 décembre 2003). Déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, elle se chiffre à 42 449 M$ (44 445 M$ au 31 décembre 2003).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2004, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 500 M$ US et qui viennent à échéance en 2006 et en 2009. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale, au démantèlement de réservoirs à pétrole, au démantèlement de certaines centrales thermiques et à la mise hors service de certaines lignes de transport d'électricité.

Hydro-Québec a aussi identifié d'autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé. Il s'agit d'immobilisations ayant une durée de vie utile indéterminée, pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste le calendrier d'échéances des obligations. Un passif au titre de ces obligations sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ce calendrier

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2004			
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	140	72	22	234
Plus passifs engagés	13	3	1	17
Plus charge de désactualisation	9	7	1	17
Moins passifs réglés			(4)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	162	82	20	264

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit : (suite)

	2003			
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	131	64	21	216
Plus passifs engagés		1		1
Plus charge de désactualisation	9	7	1	17
Solde à la fin de l'exercice	140	72	22	234

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations (en dollars courants)	463 [a]	519 [a]	31
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations	Entre 2012 et 2050 [a]	Entre 2012 et 2047 [a]	Entre 2004 et 2043
Taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit auxquels les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)	6,4	6,4	6,4 et 7,0

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes : (suite)

a) Lors de la conception de la centrale de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris une étude d'avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle de 25 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, compte tenu de facteurs techniques et économiques. Dans l'attente de la décision, les états financiers reflètent une fin de vie utile prévue en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts de mise hors service qui y sont reliés. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Au 31 décembre 2004, la valeur nette comptable de la centrale de Gentilly-2 s'élevait à 665 M$. En fonction des hypothèses clés établies, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relatives au démantèlement de la centrale nucléaire et à l'évacuation du combustible irradié s'élèveront respectivement à 911 M$ et à 1 122 M$, compte tenu d'un taux d'inflation de 2 %. Toutefois, la constitution des portions restantes de ces obligations est prévue s'échelonner respectivement sur des périodes de 46 ans et de 43 ans.

16. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2004	2003
Créditeurs	255	280
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	452	414
Gain de change reporté	1 272	1 138
Autres crédits reportés liés à la dette	378	173
	2 357	2 005

17. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, au montant de 325 M$ US (340 M$ US au 31 décembre 2003), portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2004, une tranche de 15 M$ US a été achetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. En 2003, les billets à perpétuité ont cessé de couvrir de façon naturelle les ventes en dollars américains. Cependant, divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change.

Au 31 décembre 2004, la juste valeur de ces billets s'établissait à 370 M$ (402 M$ au 31 décembre 2003). Aux 31 décembre 2004 et 2003, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 2,1425 % et à 1,25 % respectivement.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui lui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements d'intérêts et aux ventes en dollars américains. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2033, indique une juste valeur positive de 441 M$ (juste valeur positive de 427 M$ au 31 décembre 2003).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens et en devises.

						2004	2003
	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Dollars canadiens	(1 043)[a]	288	(38)	(300)	(3 043)	(4 136)	(1 185)
Dollars américains	12	(106)	(271)	226	2 330	2 191	(565)
Autres devises							
Yens	34 500	1 000	1 000			36 500	39 500
Euros	612		61			673	673
Livres sterling		40	200			240	240
Francs suisses	97					97	97
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	(4)	(7)				(11)	(7)

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à débourser.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments dérivés (suite)

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. Afin de gérer l'exposition à ces risques, elle détient des options, des contrats à terme et des swaps ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Bien que certains de ces instruments ne respectent pas les conditions établies par la NOC-13, ils contribuent à atténuer les risques financiers.

Hydro-Québec utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie et à des fins de négociation en vue de profiter d'occasions d'affaires dans les marchés hors Québec.

La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en 2006.

	2004		2003	
	Valeur comptabilisée	Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste Valeur
Risque de change				
Contrats de change à terme et options				
Actifs financiers	15	47	1	12
Passifs financiers	(296)	(375)	(38)	(113)
	(281)	(328)	(37)	(101)
Risque de taux d'intérêt				
Conventions de garantie, options et swaps				
Actifs financiers	5	2		11
Passifs financiers	(10)	(15)		(25)
	(5)	(13)		(14)
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières				
Contrats à terme, options et swaps				
Actifs financiers	12	12		12
Passifs financiers	(11)	(107)		(52)
	1	(95)		(40)
	(285)	(436)	(37)	(155)

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements, des débiteurs, du fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, des emprunts et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur. Au 31 décembre 2004, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements à court terme s'établissait à 2,26 % (2,72 % au 31 décembre 2003) alors que, pour les emprunts, il était de 3,16 % (4,18 % au 31 décembre 2003).

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des clients, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2004, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des produits dérivés.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

19. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. En 2004, ces coentreprises englobaient notamment les participations dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International. Celles-ci œuvrent essentiellement dans les domaines de l'exploitation et de la construction de réseaux de transport et de centrales hydroélectriques. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Australie. En 2003, la quote-part comprenait aussi la participation dans Noverco inc., cédée le 30 juin 2004. La Société détenait 41,2 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portaient sur une tranche additionnelle de 9,16 %.

	2004	2003
Résultats		
Produits	82	82
Charges et frais financiers	104	107
Part des actionnaires sans contrôle	2	2
Activités abandonnées	38	65
Bénéfice net	14	38
Bilan		
Actif à court terme	50	198
Actif à long terme	484	1 944
Passif à court terme	47	263
Passif à long terme	153	1 075
Part des actionnaires sans contrôle	27	230
Actif net	307	574
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(20)	54
Activités d'investissement	(17)	(75)
Activités de financement	13	(8)
Activités abandonnées	(1)	26
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(25)	(3)

20. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2004, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 1 350 M$, soit une somme inférieure au montant maximal susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2003
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(177)	34
Matériaux, combustible et fournitures	(9)	10
Créditeurs et charges à payer	173	80
Intérêts courus	10	(185)
	(3)	(61)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations et des actifs incorporels	366	96
Espèces et quasi-espèces versées durant l'exercice		
Intérêts versés	2 264	2 489

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance-salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les actifs à la juste valeur ainsi que les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite a pris effet le 31 décembre 2002 et la prochaine évaluation, en date du 31 décembre 2003, devrait être déposée au cours du premier trimestre 2005.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	8 628	7 937	591	564
Coût des services rendus	288	244	26	24
Prestations versées et remboursements	(353)	(329)	(37)	(34)
Intérêts sur les obligations	568	517	39	36
Pertes actuarielles	1 125	98	69	1
Redressements dus aux modifications de régimes		161		
Solde à la fin de l'exercice	10 256	8 628	688	591
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	9 217	8 326	49	46
Rendement réel des actifs	1 088	1 246	2	1
Cotisations des employés	38	6		
Cotisations de la Société	25	1	5	7
Prestations versées et remboursements	(353)	(329)	(7)	(5)
Frais d'administration	(33)	(33)		
Solde à la fin de l'exercice	9 982	9 217	49	49
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	(274)	589	(639)	(542)
Coût non amorti des services passés	339	391		
Perte nette non amortie (gain net non amorti)	2 169	1 385	65	(7)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(1 369)	(1 521)	122	135
Actif (passif) au titre des prestations constituées	865	844	(452)	(414)

Le déficit comptable du Régime de retraite au 31 décembre 2004 est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt et à la hausse du taux d'inflation prévu à long terme qui ont été utilisés aux fins de l'évaluation actuarielle.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

Au 31 décembre, la composition des actifs du Régime de retraite à la juste valeur était la suivante :

%	2004	2003
Actions	55	54
Obligations	31	34
Placements immobiliers	5	4
Autres	9	8
	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actifs suivantes :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Obligations	656	547	32	
Actions		26		
Placements à court terme	1		11	41
	657	573	43	41

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2004	2003
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	25	1
Autres régimes	5	7
Prestations versées – Autres régimes	30	29
Sommes versées en espèces	60	37

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. La reprise des cotisations s'effectue graduellement, à raison de 1 % du salaire admissible au Régime de retraite pour les employés, et de 1,8 % du salaire admissible au Régime de retraite pour la Société, pour l'exercice 2004. Par la suite, si le taux de capitalisation indiqué dans le rapport d'évaluation actuarielle demeure inférieur à 110 %, les taux de cotisations salariales et patronales augmenteront respectivement de 1 % et de 1,8 % par année pour atteindre le maximum de 5,2 % du salaire admissible dans les deux cas.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Coût des services rendus[a], déduction faite des cotisations des employés	227	214	26	24
Frais d'administration[b]	33	33		
Intérêts sur les obligations	568	517	39	36
Rendement réel des actifs	(1 088)	(1 246)	(2)	(1)
Pertes actuarielles	1 125	98	69	1
Redressements dus aux modifications de régimes		161		
Coût (crédit) avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	865	(223)	132	60
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	364	503		
Écart entre les pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles (gains actuariels) constatées	(1 125)	(98)	(71)	(2)
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	52	(121)		
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	14	15
	(861)	132	(57)	13
Coût (crédit) constaté de l'exercice	4	(91)	75	73

a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	6,03	6,67	6,03	6,67
Taux de croissance des salaires[a]	3,87	3,41		
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	6,67	6,58	6,67	6,58
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,86	7,07	3,53	3,31
Taux de croissance des salaires[a]	3,41	3,15		

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses actuarielles (suite)

Au 31 décembre 2004, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 8,6 % en 2005. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 4,3 % en 2015. Une variation de 1 % du taux de croissance annuel aurait les incidences suivantes :

%	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	(3)	3
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	32	39

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2004, la Société avait pris des engagements en vertu de 95 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 600 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 12,5 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2033. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser, principalement dans le cadre des transactions liées aux achats d'énergie. Elle en accorde aussi dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

En vertu de l'entente avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. L'entente ne précise pas de montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser.

Au 31 décembre 2004, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 441 M$. De ce montant, 376 M$ concernent les achats d'énergie, et un passif de 17 M$ a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2005 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

En 2004, Hydro-Québec a fourni des garanties à l'acquéreur de la participation dans Noverco inc. concernant l'ensemble de ses déclarations à la convention de vente pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2006. De plus, elle garantit les passifs fiscaux additionnels jusqu'à l'expiration d'une période de 60 jours suivant la date à laquelle les autorités fiscales ne sont plus autorisées à cotiser.

Investissements en immobilisations

La Société prévoit des investissements en immobilisations de l'ordre de 3 700 M$ en 2005.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations. Les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés aux immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un passif.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges; elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

24. INFORMATIONS SECTORIELLES

À Hydro-Québec, il y a cinq secteurs d'exploitation, auxquels s'ajoutent les Activités corporatives et autres :

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. Elle fournit à Hydro-Québec Distribution un maximum de 165 TWh d'électricité patrimoniale par année, à un prix fixe de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, dans un contexte de libre-concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport d'électricité et les installations de télécommunications connexes au Québec. De plus, elle assure la gestion et l'exploitation de réseaux de transport à l'étranger et y réalise des projets de développement.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et au service à la clientèle québécoise. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James fournissent des services d'ingénierie et réalisent des projets de construction dans le domaine de l'énergie au Québec.

Pétrole et gaz : Hydro-Québec Pétrole et gaz réalise des activités visant à mettre en valeur le potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Ses activités d'exploration comprennent la réalisation de levés sismiques et de forages avec différents partenaires dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique, d'une part, les activités corporatives, qui englobent principalement les services financiers, les ressources humaines, les affaires corporatives et les activités qui relèvent du Centre de services partagés, notamment l'approvisionnement, les services informatiques et les télécommunications de service; et, d'autre part, les activités qui relèvent d'Hydro-Québec Technologie et développement industriel, soit la recherche et le soutien technique, le développement industriel des technologies d'Hydro-Québec ainsi que l'investissement en capital-risque.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites à la note 1.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport prévus dans la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année destiné au marché québécois, volume qui n'a pas été atteint en 2004.

24. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Activités corporatives et autres : (suite)

Les informations sur le secteur Distribution tiennent compte des décisions (D-2004-47 du 26 février 2004 et D-2004-170 du 16 août 2004) rendues par la Régie de l'énergie concernant le tarif bi-énergie BT, qui sera abrogé le 1er avril 2006. Ces décisions permettent au secteur de cumuler et de reporter les coûts liés, d'une part, au déficit occasionné par le coût d'approvisionnement en électricité non patrimoniale du secteur Production et, d'autre part, aux incitatifs financiers versés à la clientèle visée, et ce, pour la période du 1er janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts d'approvisionnement reportés, qui atteignent 53 M$ en 2004, sont éliminés aux fins de la préparation des états financiers consolidés et sont présentés dans la colonne Éliminations intersectorielles et autres du tableau de la page suivante.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs ainsi que de l'information d'ordre géographique :

Secteurs

	2004							
	Production	Transport	Distribution	Construction	Pétrole et gaz	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et autres	Total
Produits								
Clients externes	1 361	306	9 015	11		6	(1)	10 698
Intersectoriels	4 607	2 529	55	1 973 [a]		891	(10 055)	
Amortissement	728	668	451	5		89		1 941
Frais financiers	1 038	834	345			43	1	2 261
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 664	365	287	3	(11)	(123)	(53)	2 132
Activités abandonnées					303			303
Bénéfice net (perte nette)	1 664	365	287	3	292	(123)	(53)	2 435
Investissements en immobilisations et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	1 822	733	607	12		52		3 226
sans effet sur la trésorerie	350	10	6					366
Actif total	26 658	18 410	10 284	245	7	2 666	(234)	58 036

24. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Secteurs

	2003							
	Production	Transport	Distribution	Construction	Pétrole et gaz	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et autres	Total
Produits								
Clients externes	1 511	321	8 667	11		(1)		10 509
Intersectoriels	4 563	2 641	44	1 581 [a]		786	(9 615)	
Amortissement	669	624	437	5	10	85		1 830
Frais financiers	1 171	978	452			55		2 656
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 751	395	(133)	6	(17)	(110)	(6)	1 886
Activités abandonnées					52			52
Bénéfice net (perte nette)	1 751	395	(133)	6	35	(110)	(6)	1 938
Investissements en immobilisations et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	1 431	980	547	4	9	85	(4)	3 052
sans effet sur la trésorerie	57	29	10					96
Actif total	25 247	18 479	9 931	244	1 820	2 191	(181)	57 731

a) Les produits intersectoriels du secteur Construction comprennent une somme de 1 973 M$ (1 571 M$ en 2003) qui correspond à des investissements en immobilisations pour les secteurs clients.

Information d'ordre géographique

	2004		2003	
	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	9 060	49 390	8 746	48 828
Canada, hors Québec	127	22	151	29
États-Unis	1 174	230	1 315	372
Chili	229	1 685	206	1 599
Autres pays	108	341	91	374
	10 698	51 668	10 509	51 202

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité ainsi qu'à la distribution du gaz naturel au Québec. Les états financiers comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l, nommés par l'actionnaire.

Le président du Conseil d'administration,
André Bourbeau

Le président-directeur général,
André Caillé

Le Vice-président exécutif aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Leclair

Montréal, Québec, le 16 mars 2005

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive et à l'exception de l'application prospective des modifications de conventions comptables telles qu'expliquées à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 16 mars 2005

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
31 décembre 2004
(en millions de dollars)

	2004	2003
PLACEMENTS (note 3)		
Encaisse et placements à court terme	774	622
Obligations nominales	2 657	2 724
Obligations à rendement réel	545	465
Actions		
dollars canadiens	3 068	2 879
dollars américains	1 174	889
autres devises	1 284	1 193
Prêts hypothécaires	22	23
Placements immobiliers	473	405
Instruments dérivés	(21)	12
	9 976	9 212
DÉBITEURS		
Cotisations des participants	2	1
Cotisations d'Hydro-Québec	3	1
Intérêts et dividendes	30	29
	35	31
Autres éléments d'actif	1	
	10 012	9 243
Moins :		
Créditeurs	30	26
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	9 982	9 217

Pour Hydro-Québec,

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

Le vice-président du Conseil d'administration,
Louis Lagassé

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

	2004	2003
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	142	157
Dividendes	147	119
	289	276
Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice	798	970
Cotisations		
Participants	38	6
Hydro-Québec	26	1
	1 151	1 253
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées	328	303
Transferts de valeurs et remboursements	25	26
Frais d'administration et de gestion	33	33
	386	362
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	765	891
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 217	8 326
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	9 982	9 217

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2004
(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le Régime) ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, il faut consulter le règlement n° 707 relatif au Régime de retraite d'Hydro-Québec (le règlement).

a) Généralités

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et, à ce titre, gère l'ensemble des placements du Régime.

b) Financement du Régime

Les cotisations des participants et les cotisations de l'employeur suspendues depuis le 10 mai 1999 ont repris à compter du 15 décembre 2003. Le taux de cotisation salariale s'élevait en 2004 à 1 % du salaire admissible, alors que les cotisations patronales représentaient 180 % des cotisations salariales.

Le règlement prévoit la suspension des cotisations salariales et des cotisations patronales lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle du Régime présente un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %. Lorsqu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime indique un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année, et les cotisations patronales sont égales à 180 % des cotisations salariales. Ni les cotisations salariales ni les cotisations patronales ne peuvent excéder 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

De plus, sauf exception prévue au règlement, l'employeur doit combler par voie de cotisations d'équilibre tout déficit actuariel ou verser toute somme nécessaire pour assurer la solvabilité du Régime.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des meilleures années de salaire. Le salaire comprend, pour les participants, tout montant forfaitaire versé en vertu du Régime d'intéressement de l'entreprise, lorsque seul ce régime s'applique. Il comprend également tout montant forfaitaire lié à la gestion du rendement ou de la performance et prévu aux termes d'un programme ou régime d'entreprise (y inclus le Régime d'intéressement de l'entreprise, le cas échéant). Ce montant forfaitaire est limité aux deux tiers du maximum prévu dans ce programme ou ce régime, et il ne peut excéder 20 % du salaire de base.

Principaux éléments du calcul des prestations

Nombre d'années de participation	Crédit de rente annuel %	Période de référence (salaire moyen)
Avant 1966	2,00	5 ans
De 1966 à 1991	2,25	5 ans
De 1992 à 1998,	2,00	3 ans
selon le plus avantageux	2,25	5 ans
Après 1998	2,25	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

c) Prestations de retraite (suite)

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Après la retraite, ces prestations sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du règlement.

À compter du 65e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement pour être coordonnée à la prestation de retraite versée par la Régie des rentes du Québec.

Une prestation de raccordement, payable jusqu'à l'âge de 65 ans, est offerte aux participants. Elle est égale à 0,2 % du salaire moyen – 5 ans, jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite, multiplié par le nombre d'années de participation au Régime antérieures au 1er janvier 2009.

Une prestation de raccordement additionnelle, payable jusqu'à l'âge de 60 ans, est aussi offerte aux participants visés. Elle est égale à 0,2 % du salaire moyen – 5 ans, jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, du décès ou de la retraite, multiplié par le nombre d'années de participation antérieures au 1er janvier 2009.

Dispositions temporaires

Le Régime offre aux participants visés la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, à condition que la somme de l'âge du participant et du nombre d'années de participation totalise :

- 80, entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2003;
- 81, entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004;
- 82, entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2005;
- 83, entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2006;
- 84, entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007;
- 85, entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008.

De plus, une subvention de 50 % du coût relatif aux formes optionnelles de rente (60 % réversible et garantie 10 ans) est offerte à tous les participants actifs visés qui prennent leur retraite entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2008 inclusivement.

d) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants droit. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore du remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

e) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent à la valeur actualisée de la rente ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente immédiate le 1er du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée ou se voir transférer la valeur actualisée de la rente.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

f) Rachat de périodes de non-participation

En vertu du Programme temporaire de rachat (phase I en 2001 et phase II en 2004), les participants ayant eu droit au rachat pouvaient soit verser un montant de cotisations salariales unique, soit étaler la somme à verser sur une période maximale de cinq ans. Ces montants sont inscrits à titre de cotisations des participants.

Dispositions temporaires

Les dispositions du règlement permettant aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 pour les participants visés.

g) Entente de transferts

Le règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout gouvernement, toute société ou tout autre organisme ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de ces ententes sont versées au Régime à titre de cotisations des participants et servent à reconnaître aux participants concernés des années de participation au Régime.

h) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

i) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Toutefois, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur en fin d'exercice.

Les placements sont classés en fonction de la nature du titre, sans égard aux instruments dérivés qui pourraient leur être associés.

Les postes Actions en dollars américains et Actions en autres devises se composent de placements libellés en devises, indépendamment du lieu de résidence de l'entité émettrice.

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts bancaires, bonds du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont présentés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en millions dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements (suite)

Obligations

Les obligations sont présentées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont présentées aux cours de clôture des marchés boursiers. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont présentés à leur juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés aux cours de clôture des marchés financiers. Ils comprennent notamment les contrats à terme, les options et les contrats de crédits croisés.

c) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif, lesquels sont composés de matériel informatique et de frais reportés, sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à trois ans pour le matériel informatique et à quatre ans pour les frais reportés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements, les intérêts et dividendes à recevoir libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

À titre de fiduciaire, Hydro-Québec s'est dotée d'une politique de gestion des placements, qui énonce les principes selon lesquels elle gère les placements de la caisse de retraite en conformité avec les lois et règlements applicables et ce, de façon prudente et diligente dans le meilleur intérêt des participants. Cette politique présente le portefeuille de référence (ou répartition cible à long terme), qui tient compte des caractéristiques et obligations financières du Régime. Hydro-Québec favorise la diversification du portefeuille de placements de façon à en limiter le degré de risque. Cette politique permet l'utilisation prudente d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût les actifs de la caisse de retraite. Elle permet plus spécifiquement de les utiliser pour gérer les risques inhérents au portefeuille de placements ou pour modifier la répartition de l'actif. Ces instruments dérivés peuvent de plus être utilisés dans certains portefeuilles d'arbitrage dans le but de profiter des occasions de marché.

Au 31 décembre 2004, 53,4 % (52,1 % au 31 décembre 2003) du portefeuille de placements était géré par des gestionnaires externes.

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2004, la juste valeur des placements du Régime après répartition des instruments dérivés, selon la variable financière qui lui est sous-jacente :

Juste valeur des placements après répartition des instruments dérivés

			31 décembre	
	Placements	Instruments dérivés	2004	2003
Encaisse et placements à court terme	774	9	783	693
Obligations nominales	2 657	(25)	2 632	2 507
Obligations à rendement réel	545		545	465
Actions				
dollars canadiens	3 068	(1)	3 067	3 039
dollars américains	1 174	(2)	1 172	888
autres devises	1 284	(2)	1 282	1 192
Prêts hypothécaires	22		22	23
Placements immobiliers	473		473	405
	9 997	(21)	9 976	9 212

Composition du portefeuille de placements

La répartition cible visée à long terme, telle qu'elle est décrite dans la politique de gestion des placements, se présente ainsi : 35 % de titres d'emprunt et 65 % de titres de participation. Les titres d'emprunt se composent de 28 % d'obligations nominales, de 5 % d'obligations à rendement réel et de 2 % d'encaisse et de titres à court terme. Quant aux titres de participation, ils se répartissent ainsi : 30 % d'actions canadiennes, 15 % d'actions américaines, 15 % d'actions internationales et 5 % de placements immobiliers. Selon la politique de gestion des placements, les instruments dérivés sont joints aux variables financières qui leur sont sous-jacentes et c'est la sensibilité économique d'un véhicule de placement ou d'un regroupement de véhicules de placement et son utilisation dans la gestion qui déterminent sa classification.

Le tableau suivant résume les placements du Régime à leur juste valeur aux 31 décembre, présentés selon la classification de la politique de gestion des placements. Les placements incluent les intérêts et dividendes à recevoir.

Juste valeur des placements selon la classification de la politique de gestion des placements

	Au 31 décembre 2004		Au 31 décembre 2003	
	Placements à la juste valeur	Composition de l'actif (%)	Placements à la juste valeur	Composition de l'actif (%)
Titres d'emprunt				
Obligations nominales	2 755	27	2 625	28
Obligations à rendement réel	546	5	466	5
Encaisse et titres à court terme	183	2	117	1
Titres de participation				
Actions				
canadiennes	3 363	34	3 130	34
américaines	1 287	13	1 143	12
internationales	1 393	14	1 350	15
Placements immobiliers	479	5	410	5
	10 006	100	9 241	100

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2004
(en millions dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime libellés en devises autres que le dollar canadien, soit les actions américaines et internationales.

Des instruments dérivés sont utilisés afin de gérer ce risque de change et pour profiter des occasions offertes par le marché des devises.

La valeur nominale de référence des contrats de change à terme, établie en dollars canadiens aux taux contractuels, s'élevait à 1 306 M$ et représentait une perte potentielle non matérialisée de 4,2 M$ au 31 décembre 2004. Cette perte potentielle est comptabilisée au poste Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2004, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations, des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des titres garantis par celui-ci. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 576 M$, représentaient 16,0 % (1 797 M$ et 19,6 % au 31 décembre 2003) du portefeuille total de placements.

Certains instruments dérivés comportent un élément de risque puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant faible du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec des Bourses reconnues ou avec des contreparties reconnues, dont la cote de crédit est élevée.

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaires et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a produit un rapport sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à sa juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2004.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées

	2004
Juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	9 982
Valeur actuarielle des prestations constituées	
Solde au début de l'exercice	8 608
Prestations constituées	286
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	567
Prestations versées, transferts de valeurs et remboursements	(353)
Modifications du régime	
Pertes d'expérience et changements d'hypothèses	1 125
Solde à la fin de l'exercice	10 233
Déficit de la juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées	(251)

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

Juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	6,03 %
Taux de croissance des salaires[a]	3,87

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Par ailleurs, la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime, datée du 31 décembre 2003, présente un excédent de 678 M$ de la valeur de l'actif net disponible par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent des obligations nominales émises par Hydro-Québec et par son actionnaire, le gouvernement du Québec. Ces titres représentent 6,6 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (6,2 % au 31 décembre 2003). Aussi, le coût des services rendus par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse, s'élève à 10,8 M$ en 2004 (10,3 M$ en 2003).

6. ÉVENTUALITÉS

À titre de fiduciaire de la caisse, Hydro-Québec fait l'objet d'un recours collectif visant à faire reconnaître le droit des participants retraités à une part du surplus du Régime. Le 5 septembre 2002, la Cour supérieure a rejeté le recours intenté par les participants retraités. Ceux-ci ont porté la cause en appel. L'audition en Cour d'appel a eu lieu les 6, 7 et 8 avril 2004. Le jugement n'a pas encore été rendu. Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime.

7. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 15 février 2005

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	170 000	176 684
Intérêts et autres revenus	33 648	34 870
Compensation des organismes pour perte sur disposition d'immeubles		504
Gain sur disposition d'immeubles		422
Subvention du gouvernement du Québec	800	700
	204 448	213 180
CHARGES		
Intérêts	160 074	168 170
Amortissement	38 555	35 878
Perte sur disposition d'immeubles		504
Règlement de litiges	8	
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles	4	808
Frais d'administration (note 3)	800	700
	199 441	206 060
BÉNÉFICE NET	5 007	7 120
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	16 513	9 393
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	21 520	16 513

IMMOBILIÈRE SHQ

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Immeubles (note 4)	1 716 973	1 755 149
Prêts (note 5)	425 271	437 380
Intérêts courus sur prêts	6 637	6 831
Débiteurs	35 514	37 502
Espèces et quasi-espèces (note 6)	16 651	14 191
	2 201 046	2 251 053
PASSIF		
Dette à long terme (note 7)	2 027 271	2 081 033
Emprunt temporaire (note 8)	85 786	85 786
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 093	5 146
Gouvernement du Québec	59	62
Office d'habitation	159	
Intérêts courus sur dette et emprunt	47 558	48 808
Créditeurs	70	175
	2 165 996	2 221 010
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	21 520	16 513
	35 050	30 043
	2 201 046	2 251 053

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Roger Dionne, président
Jean-Luc Lesage, vice-président

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – organismes	172 110	177 480
Rentrées de fonds – subvention du gouvernement du Québec	800	700
Rentrée de fonds – contribution d'un office d'habitation	159	
Rentrées de fonds – règlement d'un litige	60	
Rentrées de fonds - autres		4
Sorties de fonds – frais d'administration	(800)	(700)
Sorties de fonds – organismes	(235)	(795)
Intérêts reçus	33 722	35 024
Intérêts payés	(161 324)	(170 773)
	44 492	40 940
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	12 109	11 844
Produit de disposition d'immeubles	4	1 161
Acquisition d'immeubles	(383)	
	11 730	13 005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur emprunt temporaire		(4 614)
Remboursement sur dette à long terme	(53 762)	(72 999)
	(53 762)	(77 613)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 460	(23 668)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	14 191	37 859
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 6)	16 651	14 191

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), a pour mission :

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;

- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Immobilière SHQ ont été préparés par la direction de la Société d'habitation du Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation prévue variant entre 35 et 40 ans. L'amortissement de ces bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 % l'an.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitement et autres rémunérations	27	40
Frais de gestion (note 11)	773	660
	800	700

4. IMMEUBLES

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	101 764		101 764	101 768
Bâtiments	1 782 901	167 692	1 615 209	1 653 381
	1 884 665	167 692	1 716 973	1 755 149

* Immobilière SHQ détient des droits d'usage superficiaires pour un montant de 13,7 millions de dollars, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. PRÊTS

	2004				2003
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :					
6,875 %	7 942	62 121		70 063	74 147
7,000 % à 7,500 %	196	53 888	15 400	69 484	71 129
7,625 % à 7,875 %	99	105 289	52 419	157 807	161 407
8,000 % à 8,625 %		35 038	79 376	114 414	116 543
10,500 % à 15,125 %	1 734		195	1 929	1 996
	9 971	256 336	147 390	413 697	425 222
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :					
5,050 %		178		178	447
6,875 %		8 579		8 579	8 860
8,000 %			2 817	2 817	2 851
		8 757	2 817	11 574	12 158
	9 971	265 093	150 207	425 271	437 380

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2005	10 845
2006	11 689
2007	12 599
2008	13 506
2009	14 559
	63 198
2010 à 2015	114 589
2016 à 2020	140 404
2021 à 2025	91 467
2026 à 2030	15 613
Total	425 271

6. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2004	2003
Encaisse	7 270	7 214
Placements temporaires, au coût, 2,70 % à 2,82 %	9 381	6 977
	16 651	14 191

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME

	2004				2003
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	en 2005 et 2006	de 2007 à 2014	de 2019 à 2032	Total	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)					
Obligations					
4,240 % à 6,880 %, remboursables par versements mensuels	429 083 *	299 272 *		728 355	677 923
6,875 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation		196	363 445	363 641	373 732
5,944 %, remboursables par versements annuels		1 164	308 700	309 864	315 459
Emprunt garanti par hypothèque immobilière 7,875 %, remboursable par versements mensuels			566	566	578
	429 083	300 632	672 711	1 402 426	1 367 692
Autres					
Obligations remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de :					
9,300 %					74 830
8,950 % à 11,375 %		624 667 *		624 667	638 063
Emprunt à terme 5,050 % remboursable par versements mensuels		178 *		178	448
		624 845		624 845	713 341
	429 083	925 477	672 711	2 027 271	2 081 033

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2005	53 939
2006	57 938
2007	62 266
2008	66 852
2009	71 921
Montant à reporter	312 916

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Montant reporté	312 916
2010 à 2015	549 539
2016 à 2020	523 277
2021 à 2025	480 809
2026 à 2032	160 730
Total	2 027 271

8. EMPRUNT TEMPORAIRE

Immobilière SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars. Au 31 décembre 2004, Immobilière SHQ avait contracté un emprunt temporaire au montant de 85,8 millions de dollars (2003 : 85,8 millions de dollars) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2004 est de 2,304 %.

9. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2004	2003
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	13 530	13 530

10. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ totalise 0,3 million de dollars. Selon l'opinion de Immobilière SHQ, aucun passif ne peut résulter de ces actions car toute perte sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société d'habitation du Québec.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des organismes apparentés. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à :

	2004	2003
Société d'habitation du Québec		
Frais de gestion	773	600

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2004	2003
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 132	2 426
Débiteurs	369	384
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres revenus	2 712	2 709
Prêts	35 284	35 539
Intérêts courus sur prêts	1 316	1 327

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers

Prêts

La juste valeur des prêts ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts. Ces prêts sont à taux fixe pour des périodes restantes généralement de plus de 20 ans.

Dette à long terme

Au 31 décembre 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 2 027 millions de dollars (2003 : 2 081 millions de dollars) de Immobilière SHQ s'établissait à 2 227 millions de dollars (2003 : 2 309 millions de dollars) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe semblables. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 673 millions de dollars (2003 : 688 millions de dollars) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dettes à long terme. Ces dernières ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 20 et 30 ans.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, de l'emprunt temporaire, des intérêts courus et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans «la situation financière et les états financiers».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Pierre Cliche
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 7 mars 2005

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2004 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 mars 2005

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
- Subvention de fonctionnement	14 831 900 $	16 416 700 $
- Autre subvention non récurrente	663 293	
Services rendus	7 573 268	6 464 360
Autres revenus	144 026	170 755
	23 212 487	23 051 815
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	16 496 276	16 655 829
Honoraires professionnels	1 666 334	1 004 725
Loyers	1 768 043	1 802 516
Services et fournitures informatiques	699 283	630 124
Achats de données statistiques	304 439	349 746
Communications	355 081	313 722
Frais de déplacement et de séjour	286 572	282 941
Frais de bureau	151 688	163 425
Impression	230 439	161 598
Frais de formation	151 431	114 306
Amortissement des immobilisations corporelles	385 403	480 081
Amortissement des actifs incorporels	996 815	503 016
Autres dépenses	277 613	61 749
	23 769 417	22 523 778
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(556 930)	528 037
EXCÉDENT AU DÉBUT	804 445	276 408
EXCÉDENT À LA FIN	247 515 $	804 445 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 036 394 $	5 136 101 $
Débiteurs	1 807 839	1 446 185
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt	325 260	266 199
Travaux en cours	393 100	159 102
Frais payés d'avance	198 215	205 276
Stocks		31 877
	8 760 808	7 244 740
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt		279 217
Immobilisations corporelles (note 3)	879 834	892 620
Actifs incorporels (note 4)	3 109 772	4 099 139
	12 750 414 $	12 515 716 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 016 414 $	1 082 036 $
Avances de clients sur contrats de service	1 212 670	492 210
Revenus reportés	3 491 216	3 045 702
Indemnités de vacances dues aux employés	1 744 578	1 769 816
	7 464 878	6 389 764
Subvention reportée	1 687 154	2 151 186
Provision pour congés de maladie (note 6)	3 350 867	3 170 321
	12 502 899	11 711 271
EXCÉDENT	247 515	804 445
	12 750 414 $	12 515 716 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Yvon Fortin
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	(556 930) $	528 037 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	385 403	480 081
Amortissement des actifs incorporels	996 815	503 016
Augmentation de la provision pour congés de maladie	180 546	217 216
	1 005 834	1 728 350
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(361 654)	(10 240)
Variation des travaux en cours	(233 998)	272 172
Diminution des frais payés d'avance	7 061	39 166
Diminution des stocks	31 877	7 376
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	220 156	266 199
Diminution des créditeurs et frais courus	(113 759)	(167 162)
Augmentation des avances de clients sur contrats de service	720 460	219 875
Variation des revenus reportés	445 514	(440 774)
Variation des indemnités de vacances dues aux employés	(25 238)	117 277
Diminution de la subvention reportée	(464 032)	(152 884)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 232 221	1 879 355
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(323 760)	(337 292)
Acquisitions d'actifs incorporels	(8 168)	(315 074)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(331 928)	(652 366)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	900 293	1 226 989
ENCAISSE AU DÉBUT	5 136 101	3 909 112
ENCAISSE À LA FIN	6 036 394 $	5 136 101 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	556 503 $	227 532 $	328 971 $	386 062 $
Ameublement	346 076	274 210	71 866	128 714
Équipement	40 379	36 921	3 458	5 004
Équipement informatique	1 273 045	798 860	474 185	350 667
Système téléphonique	236 822	235 468	1 354	22 173
	2 452 825 $	1 572 991 $	879 834 $	892 620 $

4. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 255 564 $	2 161 640 $	3 093 924 $	4 078 601 $
Logiciels	77 981	62 133	15 848	20 538
	5 333 545 $	2 223 773 $	3 109 772 $	4 099 139 $

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 $ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2005, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 559 756 $ (2004 : 508 696 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	3 170 321 $	2 953 105 $
Dépense de l'exercice	735 075	727 465
Prestations versées au cours de l'exercice	(554 529)	(510 249)
Solde à la fin	3 350 867 $	3 170 321 $

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2005	2004
Services rendus	6 561 893 $	5 725 921 $
Débiteurs	1 481 039	1 268 809
Travaux en cours	360 033	62 202
Frais payés d'avance	136 974	
Créditeurs et frais courus	42 577	90 184
Avances de clients sur contrats de service	1 205 670	490 040
Revenus reportés	3 446 682	2 980 708

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 31 mai 2005

RAPPORT DU VERIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 mai 2005

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	18 081 569 $	16 616 638 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	848 112	805 018
Enseignement régulier	398 965	374 577
Restauration (note 4)	555 057	1 562 771
Hébergement (note 4)		1 054 724
Intérêts sur placements	211 768	209 698
Services professionnels	615 065	1 333 107
Autres revenus	414 833	477 288
	21 125 369	22 433 821
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	11 998 779	12 957 081
Fournitures pédagogiques et administratives	1 710 386	2 201 299
Entretien, réparations et services publics	1 388 337	1 162 022
Services auxiliaires	1 422 641	1 416 218
Frais financiers	22 276	48 245
Taxes foncières et autres	952 219	1 046 633
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	714 689	1 555 256
Communications et déplacements	384 655	502 952
Perte sur radiation d'immobilisations	29 631	122 200
Autres frais administratifs	198 055	277 252
Amortissement des immobilisations	1 800 109	1 181 248
	20 621 777	22 470 406
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	503 592	(36 585)
EXCÉDENT AU DÉBUT	655 779	692 364
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	1 159 371 $	655 779 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	79 756 $	
Placements temporaires (note 6)	8 953 227	2 233 788 $
Débiteurs et intérêts courus (note 7)	448 938	636 673
Stocks (note 8)	217 003	263 086
Frais payés d'avance	536 607	594 763
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		9 550
	10 235 531	3 737 860
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	20 414 835	2 959 248
Placements de portefeuille, au coût (note 9)	1 070 431	1 076 917
Immobilisations (note 10)	28 144 178	11 923 143
	59 864 975 $	19 697 168 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		33 239 $
Créditeurs et frais courus	2 224 045 $	2 187 656
Subventions perçues d'avance (note 3)	6 315 013	510 967
Frais courus relatifs aux immobilisations (note 10)	20 414 835	2 959 248
	28 953 893	5 691 110
Apports reportés (note 11)	27 593 279	11 224 068
Provision pour congés de maladie (note 13)	1 506 705	1 474 484
	58 053 877	18 389 662
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	651 727	651 727
Excédent (note 5)	1 159 371	655 779
	1 811 098	1 307 506
	59 864 975 $	19 697 168 $

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Larivée, président
Robert Gagnon, vice-président et président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	503 592 $	(36 585) $
Ajustements pour :		
Perte sur radiation d'immobilisations	29 631	122 200
Amortissement des immobilisations	1 800 109	1 181 248
Amortissement des apports reportés	(1 596 528)	(1 016 578)
Amortissement des primes à l'achat de placements	8 141	8 357
Variation de la provision pour congés de maladie	32 220	190 584
	777 165	449 226
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Diminution des débiteurs et intérêts courus	187 735	286 498
Diminution des stocks	46 083	4 357
Diminution des frais payés d'avance	58 156	54 768
Variation des subventions à recevoir et/ou perçues d'avance du gouvernement du Québec	5 813 596	(5 066 826)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	36 389	(254 630)
Augmentation des apports reportés (note 17)	510 152	79 739
	6 652 111	(4 896 094)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour) activités d'exploitation	7 429 276	(4 446 868)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations (note 17)	(595 187)	(240 494)
Acquisition (disposition) de placements à long terme	(1 655)	198 819
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement	(596 842)	(41 675)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	6 832 434	(4 488 543)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 200 549	6 689 092
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	9 032 983 $	2 200 549 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2004

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Subvention à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relativement aux immobilisations sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique et logiciels	20 %
Matériel roulant	25 %

Apports reportés

Les apports relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Encaissée	22 835 989 $	10 640 173 $
À recevoir à la fin de l'exercice		
Fonctionnement		9 550
Immobilisations	20 414 835	2 959 248
Reportée de l'exercice précédent		
Subventions perçues d'avance		
Fonctionnement		5 406 550
Immobilisations	510 967	442 816
Apports reportés	11 102 768	9 053 159
	54 864 559	28 511 496
À recevoir au début de l'exercice		
Fonctionnement	9 550	281 123
Immobilisations	2 959 248	
Reportée à l'exercice subséquent		
Subventions perçues d'avance		
Fonctionnement	5 767 300	
Immobilisations	547 713	510 967
Apports reportés		
Immobilisations	27 499 179	11 102 768
	36 782 990	11 894 858
	18 081 569 $	16 616 638 $

4. RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

Les activités commerciales de l'Hôtel ont été interrompues à compter du 1er mai 2003 en raison des travaux de requalification. Elles devraient reprendre au cours de l'automne 2004.

5. EXCÉDENT

Une partie de l'excédent cumulé au 30 juin 2004 de l'ordre de 158 269 $, est dû à l'anticipation de la prise de vacances annuelles par les employés lors des travaux de requalification. Une autre partie au montant de 550 898 $ a été affectée au financement d'immobilisations amortissables non financées par les apports reportés. La dépense d'amortissement relative à ces immobilisations sera imputée aux exercices futurs. Enfin, une autre partie de cet excédent servira à financer des immobilisations nécessaires à la reprise des activités, suite aux travaux de requalification.

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires composés d'obligations et de dépôts encaissables en tout temps, échéant de juillet 2004 à avril 2005, portent intérêt à des taux fixes variant entre 2,65 % et 10 %. La variation des placements temporaires est attribuable à un changement dans le calendrier de versement de la subvention de l'année précédente.

L'Institut a reçu une somme de 40 000 $ d'une fondation afin d'administrer un programme de bourses réservé aux élèves de l'Institut pour des stages. Au 30 juin 2004, un montant de 67 059 $ est inclus dans les placements temporaires. Ce montant est composé du capital et des revenus d'intérêts. Au 30 juin 2004, une bourse de 2 000 $ avait été versée.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

7. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2004	2003
Taxes à recevoir	68 104 $	16 857 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	91 506	301 248
Hébergement et restauration		22 751
Intérêts courus sur placements	130 946	52 081
Fondation de l'ITHQ	75 187	
Autres	83 195	243 736
	448 938 $	636 673 $

8. STOCKS

	2004	2003
Petit matériel	43 311 $	46 322 $
Aliments et boissons	54 894	116 787
Fournitures d'entretien et outillage	118 798	99 977
	217 003 $	263 086 $

9. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements composés d'obligations échéant entre 2006 et 2012, portent intérêt à des taux fixes variant de 3,6 % à 6,5 %. Ces sommes d'argent sont réservées afin de financer la provision pour congés de maladie des employés.

10. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	795 900 $		795 900 $	795 900 $
Bâtiment *	19 579 533	5 992 835 $	13 586 698	6 935 384
Aménagements de nature permanente *	12 451 006	3 308 042	9 142 964	2 763 257
Équipement de cuisine et matériel technique *	5 782 560	1 718 778	4 063 782	1 192 906
Équipement informatique et logiciels	1 206 824	651 990	554 834	232 418
Matériel roulant	26 229	26 229		3 278
	39 842 052 $	11 697 874 $	28 144 178 $	11 923 143 $

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 12 166 905 $.

Le 29 mai 2002 l'Institut a obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec de réaliser un projet de requalification de son immeuble pour un montant de 36 000 000 $. Ce montant a été porté à 39 000 000 $ en décembre 2003 par décret. Ce projet sera financé à même un emprunt qui servira à rembourser le coût des travaux à être réalisés en gérance de construction par la Société immobilière du Québec. Le coût des travaux en cours non facturés et réalisés par la Société immobilière du Québec au 30 juin 2004, a été inscrit au passif au montant de 20 414 835 $ (2003 : 2 959 248 $).

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent la fraction non amortie des apports obtenus pour des immobilisations sous forme de subventions du gouvernement du Québec ou d'autres organismes.

	2004	2003
Gouvernement du Québec		
Solde au début	11 102 768 $	9 053 159 $
Subvention du gouvernement du Québec	17 965 739	3 038 987
Amortissement de l'apport reporté	(1 569 328)	(989 378)
Solde à la fin	27 499 179	11 102 768
Autre		
Solde au début	121 300	148 500
Amortissement de l'apport reporté	(27 200)	(27 200)
Solde à la fin	94 100	121 300
	27 593 279 $	11 224 068 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 384 330 $ (2003 : 393 506 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

13. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

	2004	2003
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 474 484 $	1 283 900 $
Dépenses de l'exercice	480 247	732 813
Prestations versées au cours de l'exercice	(448 026)	(542 229)
Solde à la fin	1 506 705	1 474 484
Provision pour vacances *		
Solde au début	1 205 185	1 017 967
Variation de l'exercice	(158 269)	187 218
Solde à la fin	1 046 916	1 205 185
	2 553 621 $	2 679 669 $

* Incluse au poste Créditeurs et frais courus

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse (découvert bancaire)	79 756 $	(33 239) $
Placements temporaires	8 953 227	2 233 788
	9 032 983 $	2 200 549 $

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur marchande des placements temporaires est de 8 953 227 $ (2003 : 2 233 788 $). La juste valeur des autres instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements de portefeuille est de 1 100 382 $ (2003 : 1 142 890 $) et celle de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec et des frais courus relatifs aux immobilisations ne peuvent être estimées en raison de l'absence de marché pour ce type d'instruments.

16. FONDATION DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

La Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec est constituée, depuis le 3 février 2003, en organisme à but non lucratif. Cette Fondation a pour objet de soutenir financièrement l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec dans la réalisation de sa mission.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec lui fournit deux locaux pour espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, ordinateurs et imprimante, photocopies, accès au site Web et frais de poste). L'Institut met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

16. FONDATION DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (suite)

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Institut a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Au 30 juin 2004, la Fondation détenait une somme de 75 000 $ sous forme de liquidités appartenant à l'Institut. La fondation s'est engagée à rembourser ces sommes avant la fin de l'exercice 2004-2005.

17. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2003
Opérations sans effet sur la trésorerie, relatives aux activités d'investissements		
Achat d'immobilisations financé à même les créditeurs	17 455 587 $	2 959 248 $
Augmentation des apports reportés reliée à l'achat d'immobilisations	17 455 587	2 959 248

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA, MAP
Chef du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 3 septembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 septembre 2004

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	25 106 700 $	11 901 616 $	37 008 316 $	23 387 744 $	6 745 376 $	30 133 120 $
Subventions du gouvernement du Canada		1 139 414	1 139 414		578 800	578 800
Ventes de services	611 345	1 363 605	1 974 950	739 471	2 082 312	2 821 783
Autres revenus	52 431	868 781	921 212	44 584	1 069 233	1 113 817
Amortissement des apports reportés	188 945	767 263	956 208	284 155	658 514	942 669
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 4)	346 527		346 527			
Intérêts	23 829	214 462	238 291	230 815		230 815
	26 329 777	16 255 141	42 584 918	24 686 769	11 134 235	35 821 004
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	15 212 564	6 149 161	21 361 725	13 160 980	4 927 581	18 088 561
Services professionnels et administratifs	755 146	3 277 102	4 032 248	916 034	2 145 937	3 061 971
Fournitures médicales et de laboratoires	1 494 532	2 196 777	3 691 309	1 343 304	2 000 423	3 343 727
Locaux	3 525 426	1 551	3 526 977	2 878 567	280	2 878 847
Amortissement des immobilisations corporelles	1 507 748	767 263	2 275 011	1 321 681	554 809	1 876 490
Frais de déplacement	442 636	708 990	1 151 626	452 892	313 757	766 649
Contribution aux charges d'exploitation du volet national de la santé publique du réseau de la santé et des services sociaux	1 469 980		1 469 980	2 854 731		2 854 731
Intérêts sur la dette à long terme	620 147		620 147	581 939		581 939
Dépenses de bureau	317 030	141 333	458 363	359 901	86 100	446 001
Papeterie et impression	112 557	288 826	401 383	95 507	358 582	454 089
Frais de comité	31 860	20 794	52 654	23 492	27 155	50 647
Entretien et réparations	264 053	48 255	312 308	330 509	82 293	412 802
Frais d'organisation de congrès	5 211	268 586	273 797	5 179	199 193	204 372
Formation	227 384	45 817	273 201	109 473	33 041	142 514
Télécommunications	249 830	11 181	261 011	268 720	7 836	276 556
Documentation	110 486	13 877	124 363	133 455	5 930	139 385
Matériel roulant	59 353	28 925	88 278	63 937	38 903	102 840
Location d'équipements	60 185	15 843	76 028	53 078	38 148	91 226
Assurances	14 417	24 000	38 417	12 625	19 363	31 988
Frais bancaires	10 881		10 881	11 320	153	11 473
Frais généraux (note 5)	(453 700)	453 700		(294 751)	294 751	
	26 037 726	14 461 981	40 499 707	24 682 573	11 134 235	35 816 808
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	292 051 $	1 793 160 $	2 085 211 $	4 196 $		4 196 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde au début	302 077 $	297 881 $
Excédent non affecté des produits sur les charges des activités régulières de l'exercice	322 055	4 196
Transfert à l'excédent pour fins d'acquisitions d'immobilisations corporelles	(235 637)	
Solde à la fin	388 495 $	302 077 $
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 3)		
Excédent affecté attribuable aux activités régulières		
Solde au début		
Transfert de l'excédent non affecté	235 637 $	
Charge de l'exercice relative à l'excédent affecté	(30 004)	
Solde à la fin	205 633	
Excédent affecté attribuable aux projets spéciaux		
Solde au début		
Excédent des produits sur les charges des projets de l'exercice	1 793 160	
Solde à la fin	1 793 160	
TOTAL DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ	1 998 793 $	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	12 303 051 $	7 337 357 $
Débiteurs (note 6)	963 007	668 849
Subventions à recevoir (note 7)	14 829 547	9 939 904
Créance à long terme (note 8)	74 787	107 627
Frais payés d'avance	524 147	424 506
Stock de fournitures - au coût	137 673	145 908
	28 832 212	18 624 151
Subventions à recevoir (note 7)	441 100	980 016
Créance à long terme (note 8)	159 247	352 034
Immobilisations corporelles (note 9)	15 180 417	15 614 361
	44 612 976 $	35 570 562 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	6 243 298 $	4 087 847 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	2 584 558	2 340 836
	8 827 856	6 428 683
Produits reportés	20 391 416	15 366 222
Dette à long terme (note 11)	8 861 593	9 394 071
Provision pour congés de maladie (note 13)	598 673	540 307
Apports reportés	3 546 150	3 539 202
	42 225 688	35 268 485
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	388 495	302 077
Excédent affecté	1 998 793	
	2 387 288	302 077
	44 612 976 $	35 570 562 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Richard Massé
Nicole Steinmetz

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	2 085 211 $	4 196 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 275 011	1 876 490
Amortissement des apports reportés	(956 208)	(942 669)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(11 000)	
	3 393 014	938 017
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(294 158)	435 786
Augmentation des frais payés d'avance	(99 642)	(382 809)
Diminution (augmentation) des stocks de fournitures	8 235	(15 066)
Augmentation des subventions à recevoir	(4 350 727)	(4 419 257)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus (note 10)	2 123 431	(452 681)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	58 366	5 716
Augmentation des produits reportés	5 025 194	6 792 110
	2 470 699	1 963 799
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 863 713	2 901 816
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(1 809 046)	(2 218 122)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	11 000	
Créance à long terme	225 627	100 827
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 572 419)	(2 117 295)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(923 756)	(745 973)
Dette à long terme	635 000	
Apports reportés	963 156	1 425 944
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	674 400	679 971
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	4 965 694	1 464 492
ENCAISSE AU DÉBUT	7 337 357	5 872 865
ENCAISSE À LA FIN	12 303 051 $	7 337 357 $
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	620 148 $	581 939 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipement	20 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail, maximum 20 %

Les aménagements majeurs aux locaux sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante.

Constatation des produits

Les produits affectés à des projets spéciaux sont inscrits aux résultats en fonction de la constatation des charges y afférent. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. EXCÉDENT AFFECTÉ

L'excédent affecté se compose de l'excédent affecté attribuable aux activités régulières et de l'excédent affecté attribuable aux projets spéciaux.

Concernant l'excédent affecté attribuable aux activités régulières, l'Institut a utilisé une partie de son excédent non affecté pour acquérir des immobilisations suite à une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'Institut a décidé d'affecter l'excédent attribuable à la réalisation de projets spéciaux au développement de l'Institut, notamment pour combler le financement de projets d'immobilisations, d'infrastructures et de projets particuliers en relation directe avec sa mission.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'Institut comptabilise une provision pour les congés de maladie et de vacances à payer à ses employés, de même que les contributions d'employeur afférentes. Afin de rembourser des sommes imputées comme dépenses dans des exercices antérieurs, le Secrétariat du Conseil du trésor a octroyé une contribution spéciale non récurrente de 346 527 $ à l'Institut durant l'exercice 2004-2005.

5. FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de support offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

6. DÉBITEURS

	2005	2004
Gouvernement du Québec	251 969 $	265 273 $
Gouvernement du Canada		10 260
Autres	711 038	393 316
	963 007 $	668 849 $

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2005	2004
Gouvernement du Québec	13 510 950 $	9 099 800 $
Gouvernement du Canada	1 267 410	1 251 961
Autres	492 287	568 159
	15 270 647	10 919 920
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(13 069 850)	(8 425 260)
Gouvernement du Canada	(1 267 410)	(946 485)
Autres	(492 287)	(568 159)
	(14 829 547)	(9 939 904)
	441 100 $	980 016 $

8. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

8. CRÉANCE À LONG TERME (suite)

	2005	2004
Créance à long terme, au taux fixe de 4,17 % (3,11 % en 2004), encaissable par paiements mensuels de 6 927 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2006	234 034 $	459 661 $
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(74 787)	(107 627)
	159 247 $	352 034 $

Les montants à recevoir au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du renouvellement de la créance aux mêmes conditions :

2006	74 787 $
2007	77 966
2008	81 281
	234 034 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Aménagements majeurs	10 497 145 $	1 103 073 $	9 394 072 $	9 896 276 $
Équipements spécialisés	4 587 316	2 178 906	2 408 410	2 648 771
Matériel informatique	3 986 087	2 283 576	1 702 511	1 316 282
Matériel roulant	984 722	335 237	649 485	747 151
Mobilier et équipement	1 770 374	796 573	973 801	943 729
Améliorations locatives	189 586	137 448	52 138	62 152
	22 015 230 $	6 834 813 $	15 180 417 $	15 614 361 $

Les acquisitions s'élèvent à 1 841 065 $ (2004 : 6 073 697 $) dont un montant de 1 644 276 $ (2004 : 1 721 142 $) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 164 770 $ (2004 : 497 080 $) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Gouvernement du Québec	2 116 592 $	1 258 992 $
Autres	4 126 706	2 828 855
	6 243 298 $	4 087 847 $

Les créditeurs et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 6 046 508 $ (2004 : 3 923 077 $) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 196 790 $ (2004 : 164 770 $).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 4,17 % (3,11 % en 2004), garanti par le ministère de la Santé et des services sociaux, remboursable par versements mensuels de 10 177 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2006	343 811 $	451 313 $
taux fixe de 3,88 % (3,11 % en 2004), remboursables par versements mensuels de 25 389 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2006	1 127 008	1 387 317
taux fixe de 3,65 %, remboursable par versements mensuels de 8 578 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2005.	581 260	
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec :		
taux fixe de 6,08 %, remboursables par versements mensuels de 52 582 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2018	5 449 702	5 739 709
taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 2 128 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2008	53 574	75 137
taux fixe de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 34 263 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2019	3 890 796	4 081 431
	11 446 151	11 734 907
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(2 584 558)	(2 340 836)
	8 861 593 $	9 394 071 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	2 584 558 $
2007	564 582
2008	579 079
2009	607 242
2010	643 806

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 660 544 $ (2004 : 524 999 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	540 307 $	534 591 $
Charge de l'exercice	407 394	453 038
Prestations versées au cours de l'exercice	(349 028)	(447 322)
	598 673 $	540 307 $

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur des emprunts auprès de la Société immobilière du Québec de 9 394 072 $ s'établissait à 10 024 355 $ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. La juste valeur des billets est équivalente à la valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées et de la faible variation du taux d'intérêt depuis la prise en charge de ces dettes.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des subventions à recevoir, des créances à long terme, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné soit leur courte échéance ou soit leur échéance indéterminable.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2004.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Massé, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 29 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Doris, Paradis, FCA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 29 juin 2005

INVESTISSEMENT QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
REVENUS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (note 15)	121 105	97 354	63 903
Honoraires de garantie	14 636	12 525	11 360
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 16)	2 409	4 150	5 288
Participations aux bénéfices et primes forfaitaires	3 814	3 055	2 412
Commissions d'engagement	6 613	7 666	7 722
Autres revenus (note 17)	27 091	5379	1 601
	175 668	130 129	92 286
DÉPENSES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Frais d'intérêt (note 18)	35 884	36 951	26 119
Contributions financières (note 19)	52 633	56 137	79 634
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 19)	(31 665)	(45 382)	(77 271)
Honoraires d'intermédiaires financiers	26 464	17 747	10 435
Autres dépenses (note 20)	3 037	1 972	960
	86 353	67 425	39 877
REVENU D'EXPLOITATION AVANT LA PROVISION	89 315	62 704	52 409
Provision			
Provision pour pertes (note 10)	165 742	273 023	141 277
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	(146 542)	(265 415)	(125 450)
	19 200	7 608	15 827
REVENU D'EXPLOITATION	70 115	55 096	36 582
Frais d'administration			
Frais d'administration (note 21)	40 225	40 589	41 523
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	(21 946)	(26 811)	(27 585)
	18 279	13 778	13 938
REVENU NET	51 836	41 318	22 644

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'EXCÉDENT
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (redressé) (note 3)
EXCÉDENT AU DÉBUT	194 284	149 014
Revenu net	51 836	41 318
EXCÉDENT À LA FIN	246 120	190 332
Redressement dû au changement de la convention comptable relative aux primes sous forme d'options d'achat d'actions		3 952
EXCÉDENT À LA FIN REDRESSÉ	246 120	194 284

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (redressé) (note 3)
ACTIF		
Encaisse		2 469
Placements temporaires (note 4)	9 588	4 990
Placements (note 5)	1 731 246	1 038 376
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 10)	744 925	801 978
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 10)	333 011	342 722
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 10)	2 744	21 276
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	558 956	562 751
Autres éléments d'actif (note 11)	136 861	78 806
	3 517 331	2 853 368
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse	904	
Emprunts à court terme (note 12)	235 900	370 900
Emprunts à long terme (note 13)	2 810 017	2 003 146
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	12 564	12 267
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 9 et 10)	156 526	219 657
Autres éléments de passif (note 14)	22 356	20 170
	3 238 267	2 626 140
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Excédent	246 120	194 284
	279 064	227 228
	3 517 331	2 853 368
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 9 et 10)	1 570 655	1 260 404

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (note 27)
AUTRES ENGAGEMENTS (note 28)
ÉVENTUALITÉS (note 31)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jean Houde, président du conseil d'administration
Léopold Beaulieu, administrateur

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net	51 836	41 318	22 644
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	713	460	199
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 109)	(994)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(52 712)	(30 373)	(15 112)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	16 969	9 876	4 275
Gain sur disposition d'actions et de parts	(17 173)	(508)	(222)
Gain sur disposition de placements	(887)	(504)	
Perte de change non matérialisée	629		
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	25		
Virement de revenus reportés		(192)	(192)
Provision pour pertes	165 742	273 023	141 277
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(146 542)	(265 415)	(125 450)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	859	1 921	2 218
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	208		
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.		20	38
	18 538	28 517	28 681
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 22)	(51 843)	(12 865)	(27 217)
	(33 305)	15 652	1 464
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	(397)	69 083	(69 083)
Acquisition de placements	(740 816)	(600 019)	(267 941)
Disposition de placements	100 916	30 524	
Diminution (augmentation) nette des prêts	7 968	(146 283)	(195 439)
Diminution (augmentation) nette des actions	11 395	(300 076)	16 080
Diminution (augmentation) nette des parts	21 327	(236)	(82)
Acquisition d'immobilisations	(688)	(572)	(910)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(37 872)	(31 362)	(24 642)
	(638 167)	(978 941)	(542 017)
Montants à reporter	(671 472)	(963 289)	(540 553)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
Montants reportés	(671 472)	(963 289)	(540 553)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	(135 000)	(28 700)	44 500
Emprunts à long terme	821 200	1 140 820	674 089
Remboursements des emprunts à long terme	(13 200)	(140 916)	(205 982)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés	(700)	(4 099)	(1 716)
	672 300	967 105	510 891
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	828	3 816	(29 662)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 459	3 643	33 305
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	8 287	7 459	3 643
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
Encaisse		2 469	
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	9 191	4 990	4 542
Chèques en circulation moins l'encaisse	(904)		(899)
	8 287	7 459	3 643
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	35 901	30 156	30 740

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret numéro 878-2004) et prend fin le 31 mars 2007. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêt sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

En vertu du décret numéro 315-2004, daté du 31 mars 2004, la Société a acquis, le 1er avril 2004, les éléments d'actif, de passif et les garanties de sa filiale La Financière du Québec à un prix équivalent à leur valeur comptable. Le prix d'acquisition, de 157,9 millions de dollars, a été réglé par une avance du même montant. De plus, le 27 avril 2004, la filiale a procédé au rachat de 608 766 actions de son capital-actions, qui était détenu par la Société, pour la somme de 60,9 millions de dollars.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec..

Espèces et quasi-espèces

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, l'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que les chèques en circulation moins l'encaisse ou le découvert bancaire, selon le cas.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Lorsqu'un prêt dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec, restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées, est ramenée à la valeur actualisée des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, sont un instrument financier hors bilan.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions ou aux parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise possible des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises et des programmes d'actions d'une classe particulière, les sociétés clientes sont classées en sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique.

Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes (suite)

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours d'une période précédente donnée.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Actifs incorporels à durée de vie définie

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développement informatique	20 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Terrain détenu à des fins de décontamination

Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est comptabilisée à la juste valeur. La prime sous forme de participation aux bénéfices est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime forfaitaire est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique «Primes au risque – options d'achat d'actions» de l'état des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

La Société détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, à titre d'ajustement aux frais d'intérêt. Les instruments financiers dérivés non échus sont présentés sous les rubriques «Autres éléments d'actif» et «Autres éléments de passif».

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et dépenses libellés en devises étrangères sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régiimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser à certains membres de la haute direction des presttations de retraite, en sus de celles versées par le régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partiir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaiires et l'âge de départ des salariés.

3. CHANGEMENT DANS LES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société a modifié le traitement comptable de la prime au risque sous forme d'options d'achat d'actions à la suite de la mise en appllication du CPN-128 portant sur la « comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture », émis par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'Insstitut canadien des comptable agréés. Ainsi, depuis le 1er juillet 2004, la Société a adopté la méthode de la juste valeur.

Cettie modification dans les conventions comptables a été appliquée rétroactivement en redressant le bilan consolidé au 31 mars 2004, pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur des options d'achat d'actions et le coût d'acquisition de celles-ci. Ainsi, l'excédent, de même que les autres éléments d'actif, a été augmenté de 3,9 millions de dollars.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Certificats de dépôt, de 2,50 % à 2,56 %, échéant en avril 2005	7 699	4 592
Bons du Trésor du Canada, de 2,43 % à 2,48 %, échéant entre avril et juin 2005	1 492	398
Boms du Trésor du Canada, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,43 % à 2,56 %, échéant entre mai et juillet 2005	397	
	9 588	4 990

5. PLACEMENTS

	2005	2004
Billiets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,56 % à 6,01 %, échéant entre janvier 2006 et mars 2010, valeur nominale de 1,8 milliard de dollars	1 561 067	921 587
Obligations et autres titres de créance, de 2,88 % à 7,07 %, échéant entre avril 2006 et janvier 2015, valeur nominale de 997,5 millions de dollars	102 335	69 636
Titre du marché monétaire – Fonds commun de placement	34 539	23 448
Actions et autres titres de participation	33 021	23 682
Société satellite – FIER Partenaires inc., à la valeur de consolidation	1	
Société satellite – FIER Partenaires, s.e.c., à la valeur de consolidation	197	
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	86	23
	1 731 246	1 038 376

Le montant des placements libellés en dollars US totalise 8,6 millions en dollars canadiens au 31 mars 2005 (5,7 millions de dollars au 31 mars 2004).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS (suite)

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

2006	1 527
2007	201 885
2008	321 378
2009	507 137
2010 et au-delà	631 475
Aucune échéance	67 844
	1 731 246

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2005			2004
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt				
Taux fixe [1]	5 319	137 032	142 351	107 912
Taux variable [2]	33 352	146 746	180 098	305 966
	38 671	283 778	322 449	413 878
Sans intérêt	190	413 857	414 047	433 738
Restructurés	2 016		2 016	1 640
Douteux	33 447	397 285	430 732	327 956
	74 324	1 094 920	1 169 244	1 177 212
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(7 135)	(41 009)	(48 144)	(46 688)
Prêts sans intérêt	(40)	(61 421)	(61 461)	(29 756)
Prêts restructurés	(1 382)		(1 382)	(539)
Prêts douteux	(22 427)	(290 905)	(313 332)	(298 251)
	(30 984)	(393 335)	(424 319)	(375 234)
	43 340	701 585	744 925	801 978

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

Moins d'un an	19 181	129 640	148 821	132 067
De 1 à 2 ans	12 373	137 330	149 703	99 579
De 2 à 3 ans	11 176	87 225	98 401	147 645
De 3 à 4 ans	6 501	92 871	99 372	115 746
De 4 à 5 ans	10 431	96 065	106 496	99 409
De 5 à 10 ans	14 176	412 151	426 327	419 629
De 10 à 20 ans	486	139 638	140 124	163 137
	74 324	1 094 920	1 169 244	1 177 212

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 2,75 % et 12 % au 31 mars 2005 (entre 3 % et 12 % au 31 mars 2004).
(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 5,75 % au 31 mars 2005 (5,50 % au 31 mars 2004).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

7. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2005			2004
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	1 178	28 175	29 353	36 116
Privilégiées	1 459	346 077	347 536	348 288
D'une classe particulière		5 972	5 972	7 763
Ordinaires provenant de prêts restructurés	725		725	725
Privilégiées provenant de prêts restructurés	427		427	398
	3 789	380 224	384 013	393 290
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(507)	(12 862)	(13 369)	(14 285)
Actions privilégiées	(1 053)	(29 687)	(30 740)	(27 640)
Actions d'une classe particulière		(5 972)	(5 972)	(7 763)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(580)		(580)	(546)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	(341)		(341)	(334)
	(2 481)	(48 521)	(51 002)	(50 568)
	1 308	331 703	333 011	342 722
L'échéancier de rachat des actions se détaille comme suit :				
Moins d'un an	50	80	130	218
De 1 à 2 ans	449	80	529	95
De 2 à 3 ans	23	80	103	493
De 3 à 4 ans	75	53	128	95
De 4 à 5 ans	75	52	127	120
De 5 à 10 ans	180	17 620	17 800	17 827
De 10 à 20 ans		45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans		260 000	260 000	260 000
	852	322 965	323 817	323 848
Aucune échéance	2 937	57 259	60 196	69 442
	3 789	380 224	384 013	393 290

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur nette comptable de ces actions au 31 mars 2005 est de 5,1 millions de dollars (9,1 millions de dollars au 31 mars 2004). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2005, ces actions ont une valeur de 6,0 millions de dollars (14,7 millions de dollars au 31 mars 2004).

La Société détient une option de vente sur les actions ordinaires qu'elle possède dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) à compter de janvier 2006 et en totalité à compter de janvier 2009. Selon le prix de rachat minimal prévu au contrat, le gain résultant de l'exercice complet de cette option serait de 8,2 millions de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

8. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2005			2004
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts				
Privilégiées de coopératives	270	2 744	3 014	2 960
D'une société en commandite		11 639	11 639	18 949
Privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	984		984	
	1 254	14 383	15 637	21 909
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées de coopératives	(186)	(802)	(988)	(633)
Parts d'une société en commandite		(11 639)	(11 639)	
Parts privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	(266)		(266)	
	(452)	(12 441)	(12 893)	(633)
	802	1 942	2 744	21 276
L'échéancier de rachat des parts se détaille comme suit :				
Moins d'un an	225	79	304	6 459
De 1 à 2 ans		31	31	6 365
De 2 à 3 ans		38	38	6 385
De 3 à 4 ans		38	38	80
De 4 à 5 ans		38	38	77
De 5 à 10 ans	639	325	964	598
De 10 à 20 ans	344		344	
	1 208	549	1 757	19 964
Aucune échéance	46	13 834	13 880	1 945
	1 254	14 383	15 637	21 909

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

9. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2005			2004
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	194 378	309 231	503 609	590 319
D'engagement financier	41 006	1 182 566	1 223 572	889 742
	235 384	1 491 797	1 727 181	1 480 061
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(40 235)	(59 692)	(99 927)	(144 144)
Garanties d'engagement financier	(11 632)	(44 967)	(56 599)	(75 513)
	(51 867)	(104 659)	(156 526)	(219 657)
	183 517	1 387 138	1 570 655	1 260 404
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins d'un an	49 916	45 368	95 284	150 272
De 1 à 2 ans	17 591	21 708	39 299	37 603
De 2 à 3 ans	8 307	11 297	19 604	76 725
De 3 à 4 ans	25 071	18 201	43 272	29 290
De 4 à 5 ans	25 047	18 879	43 926	54 575
De 5 à 10 ans	103 472	190 412	293 884	274 286
De 10 à 20 ans	5 980	1 185 932	1 191 912	857 310
	235 384	1 491 797	1 727 181	1 480 061

Le montant des garanties libellées en dollars US totalise 1,2 milliard en dollars canadiens au 31 mars 2005 (835,6 millions de dollars au 31 mars 2004) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 39,0 millions en dollars canadiens au 31 mars 2005 (41,8 millions de dollars au 31 mars 2004).

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2005			2004
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
Solde au début de l'exercice	83 341	562 751	646 092	437 944
Provision pour pertes [2]	19 200	146 542	165 742	273 023
Recouvrements	449	196	645	620
Radiations [3]	(6 640)	(82 556)	(89 196)	(47 709)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(10 566)	(67 977)	(78 543)	(17 786)
Solde à la fin de l'exercice	85 784	558 956	644 740	646 092

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2005			2004
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit :				
Prêts	30 984	393 335	424 319	375 234
Actions	2 481	48 521	51 002	50 568
Parts	452	12 441	12 893	633
Garanties	51 867	104 659	156 526	219 657
	85 784	558 956	644 740	646 092

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.
(2) Inclut un montant de 3,1 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2005 (2,5 millions au 31 mars 2004).
(3) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 0,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 (1,3 million de dollars au 31 mars 2004).

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses entreprises clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Toutefois, la provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. La valeur des sûretés et des cautions relatives aux prêts, actions et parts s'élève à 117,7 millions de dollars au 31 mars 2005 (108,2 millions de dollars au 31 mars 2004) et celle des sûretés et des cautions relatives aux garanties liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme s'élève à 24,6 millions de dollars au 31 mars 2005 (24,2 millions de dollars au 31 mars 2004).

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2005	2004 (redressé) (note 3)
À recevoir du gouvernement du Québec	48 171	12 437
Options d'achat d'actions	3 927	3 952
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	71 009	50 106
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 805	1 117
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés [1]	5 194	5 207
Actif lié aux instruments financiers dérivés		15
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 3,0 millions de dollars (2,6 millions de dollars au 31 mars 2004)	2 138	2 542
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6,1 millions de dollars (5,8 millions de dollars au 31 mars 2004)	604	579
Terrain détenu à des fins de décontamination (note 31) [2]		297
Autres débiteurs	4 013	2 554
	136 861	78 806

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.
(2) Le locataire a l'option d'acheter le terrain pour la somme d'un dollar.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

12. EMPRUNTS À COURT TERME

	2005	2004
Acceptations bancaires – institutions financières, de 2,64 % à 2,65 %, échéant en avril 2005	127 200	44 000
Billets – institutions financières, de 2,65 % à 2,68 %, échéant en avril et en mai 2005	44 200	193 900
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,63 %, échéant en avril 2005	64 500	133 000
	235 900	370 900

En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, datés du 20 mars 2002, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 600 millions de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, en vertu du décret 675-2004, daté du 30 juin 2004, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2005, la Société disposait de marges de crédit bancaire totalisant 10 millions de dollars, renouvelables en juillet 2005. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

13. EMPRUNTS À LONG TERME

	2005	2004
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échéant en octobre 2007	75 000	75 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009	175 000	175 000
- 4,33 %, échéant en juillet 2010	28 200	28 200
- 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	81 997	83 126
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013	100 000	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013	60 000	60 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 [1]	162 500	162 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013	134 120	134 120
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 [1]	52 500	52 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014	100 000	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032	47 500	47 500
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre janvier 2006 et avril 2010 [2]	1 793 200	1 085 200
	2 810 017	2 003 146

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

13. EMPRUNTS À LONG TERME (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

2006	1 600
2007	188 800
2008	404 600
2009	553 600
2010	892 200
2011 et au-delà	769 217
	2 810 017

(1) La société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

En vertu des décrets 482-2002 et 483-2002, datés du 24 avril 2002 et modifiés par le décret 342-2003, daté du 5 mars 2003, la Société est autorisée à contracter des emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,5 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, en vertu du décret 675-2004, daté du 30 juin 2004, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2005	2004
Contributions financières et garanties à payer	5 203	4 607
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	554	702
Revenus reportés [1]	2 053	1 982
Congés de maladie et vacances à payer (note 30)	9 990	9 863
Autres créditeurs [2]	4 556	3 016
	22 356	20 170

(1) Incluent la contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à la « Banque de données pour investisseurs et promoteurs », soit la somme de 50 000 dollars au 31 mars 2005 (50 000 dollars au 31 mars 2004).

(2) Incluent la somme de 0,3 million de dollars due à des entités apparentées au 31 mars 2005 (0,2 million de dollars au 31 mars 2004).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

15. REVENUS D'INTÉRÊT ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS

	2005	2004	2003
Intérêts sur les prêts	39 143	36 940	25 198
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	54 345	30 985	15 112
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	197	1 741	1 669
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur certaines interventions financières à rendement réduit ou nul [1]	27 420	27 688	21 924
	121 105	97 354	63 903

(1) Cette contribution se rapporte aux interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2005	2004	2003
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions	878	331	377
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions	1 556	3 819	4 911
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	(25)		
	2 409	4 150	5 288

17. AUTRES REVENUS

	2005	2004	2003
Gain sur disposition d'actions et de parts	17 173	508	222
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	70	417	266
Dividendes	3		
Honoraires d'intéressement	2 180	1 520	710
Honoraires d'attestation et de certification	104		
Revenus sur les autres placements	4 564	1 857	
Gain sur disposition de placements	887	504	
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	1 885	512	322
Autres revenus	225	61	81
	27 091	5 379	1 601

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

18. FRAIS D'INTÉRÊT

	2005	2004	2003
Intérêts sur les emprunts à long terme [1]	29 399	26 037	16 276
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires [2]	6 794	11 052	10 643
Pertes nettes (gains nets) sur les instruments financiers dérivés	107	511	(5)
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme [1]	713	460	199
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme [1]	(1 129)	(1 109)	(994)
	35 884	36 951	26 119

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Les frais d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 2,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 (3,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2004; 4,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003).

19. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2005			2004	2003
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total	Total
Contributions financières non remboursables	20 968	30 818	51 786	52 218	77 037
Contributions financières à remboursement conditionnel		847	847	3 919	2 597
	20 968	31 665	52 633	56 137	79 634

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans l'état consolidé des résultats.

20. AUTRES DÉPENSES

	2005	2004	2003
Honoraires de contre-garantie	2 180	1 520	710
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.		20	38
Autres	857	432	212
	3 037	1 972	960

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

21. FRAIS D'ADMINISTRATION [1]

	2005	2004	2003
Salaires et charges sociales	28 228	28 754	27 789
Loyers	2 320	2 419	2 350
Déplacements, représentation, publicité et promotion	3 489	3 375	4 393
Honoraires	1 005	762	988
Amortissement des immobilisations	859	1 921	2 218
Autres	4 324	3 358	3 785
	40 225	40 589	41 523

(1) Incluent la somme de 4,6 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 (3,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2004; 4,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003).

22. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2005	2004	2003
Autres éléments d'actif	(37 569)	204	(4 180)
Intérêts échus et courus sur les emprunts	297	6 898	(3 838)
Autres éléments de passif	2 186	(3 084)	2 783
Provision cumulée pour pertes	(167 094)	(64 875)	(56 008)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	150 337	47 992	34 026
	(51 843)	(12 865)	(27 217)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions pour tenir compte du risque. La Société conclut également des opérations sous forme de contrats à terme normalisés, qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2005, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés dans le cas des options d'achat d'actions et par les gains ou les pertes non réalisés en ce qui a trait aux contrats à terme.

	2005			2004 (redressé) (note 3)
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	3 927		3 927	3 952
Contrats à terme boursiers 3 mois sur acceptations bancaires	42		42	(6)
Contrats à terme boursiers 10 ans sur obligations canadiennes	39		39	(9)
	4 008		4 008	3 937

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

24. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quels montants les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur marchande de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers, y compris les dérivés figurant au bilan et hors bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée de vie définie, n'est pas présentée dans le tableau.

	2005			2004 (redressé)		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers portés au bilan						
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	8 684	8 684		7 459	7 459	
Placements	1 730 962	1 762 962	32 000	1 038 353	1 082 364	44 011
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	744 925	655 927	(88 998)	801 978	672 302	(129 676)
Actions et parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	335 755	81 015	(254 740)	363 998	90 813	(273 185)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	558 956	671 580	112 624	562 751	734 204	171 453 [2]
Options d'achat d'actions	3 927	3 927		3 952	3 952	
Contrats à terme boursiers				15	15	
Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts		134 791	134 791		122 013	122 013
Autres actifs	53 963	53 963		16 405	16 405	
Montants à reporter	3 437 172	3 372 849	(64 323)	2 794 911	2 729 527	(65 384)

24. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2005			2004 (redressé)		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers portés au bilan (suite)						
Montants reportés	3 437 172	3 372 849	(64 323)	2 794 911	2 729 527	(65 384)
Passif						
Emprunts	3 045 917	2 838 160	207 757	2 374 046	2 258 861	115 185
Contrats à terme boursiers	81	81				
Autres passifs	22 877	22 863	14	20 592	20 515	77
	3 068 875	2 861 104	207 771	2 394 638	2 279 376	115 262
Instruments financiers hors bilan						
Garanties [3]	(156 526)	(152 544)	3 982	(219 657)	(254 999) [4]	(35 342)
	(156 526)	(152 544)	3 982	(219 657)	(254 999)	(35 342)
			147 430			14 536

(1) La Société a comptabilisé les prêts, les actions et les parts à rendement réduit ou nul, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, à une valeur supérieure à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable (1,1 milliard de dollars) et la juste valeur (737,0 millions de dollars) n'entraîne pas de baisse de valeur durable mais provient plutôt de l'actualisation de ces prêts, de ces actions et de ces parts. La Société comptabilise ces derniers au coût étant donné que le gouvernement du Québec lui verse une contribution au titre d'intérêts afin de compenser le rendement réduit ou nul sur ces actifs.

(2) La juste valeur marchande des instruments financiers a été modifiée par rapport à celle présentée dans les états financiers du 31 mars 2004 afin de tenir compte d'un nouvel instrument financier, soit la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec, à la suite de l'obtention de nouvelles informations et de l'expérience acquise dans l'établissement des justes valeurs.

(3) Les garanties sont classées comme un instrument financier hors bilan. Cependant, la valeur comptable des garanties, qui correspond au montant de la provision cumulée pour pertes sur garanties, fait partie des instruments financiers présentés au bilan de la Société.

(4) Ce montant a été diminué de 142,6 millions de dollars par rapport à celui présenté dans les états financiers du 31 mars 2004, en raison des modifications apportées à la méthode d'évaluation de la juste valeur pour tenir compte de particularités additionnelles.

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, chèques en circulation moins l'encaisse, placements temporaires, emprunts à court terme et autres actifs et autres passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des chèques en circulation moins l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des emprunts à court terme et des autres actifs et autres passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêts pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

24. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêts pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des prêts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La juste valeur des prêts à taux variable ou dont le taux est révisé fréquemment est réputée être égale à la valeur nette comptable. La juste valeur des prêts à remboursement variable ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés. Par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur nette comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur nette comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions privilégiées ayant une date de rachat prévue et celle des parts privilégiées de coopératives à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des actions et des parts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur nette comptable.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, qui correspondent aux pertes prévues sur les interventions financières, selon un historique de pertes de la Société pour des interventions financières comportant des conditions et des risques de crédit semblables, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Options d'achat d'actions

La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée en fonction des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Contrats à terme boursiers

La juste valeur des contrats à terme boursiers est déterminée en fonction des cours du marché.

Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

La juste valeur des contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des contributions du gouvernement au titre d'intérêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

24. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Emprunts

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Garanties

La juste valeur du portefeuille de garanties repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des garanties est estimée par l'actualisation des débours de garanties et des honoraires de garanties anticipés, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des garanties comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

25. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

L'échéancier présenté ci-dessous trace un portrait, au 31 mars 2005, de la sensibilité du bilan de la Société aux variations des taux d'intérêt.

	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan							
Actif							
Placements temporaires		9 390	198				9 588
Taux d'intérêt réel		2,5 %	2,5 %				
Placements			1 527	1 655 427	6 448	67 844	1 731 246
Taux d'intérêt réel			5,6 %	4,4 %	5,1 %		
Prêts sans intérêt		2 550	21 609	162 257	227 903	160 250	574 569
Autres prêts, actions et parts	180 214	816	154	35 227	106 398	671 516	994 325
Taux d'intérêt réel		5,8 %	9,4 %	5,4 %	7,9 %		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts						(488 214)	(488 214)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec						558 956	558 956
Autres actifs						136 861	136 861
Montants à reporter	180 214	12 756	23 488	1 852 911	340 749	1 107 213	3 517 331

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

25. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan (suite)							
Montants reportés	180 214	12 756	23 488	1 852 911	340 749	1 107 213	3 517 331
Passif et avoir							
Chèques en circulation moins l'encaisse						904	904
Emprunts sans intérêt			1 600	1 789 200	2 400		1 793 200
Emprunts portant intérêt		1 042 520	100 000		110 197		1 252 717
Taux d'intérêt réel		2,7 %	2,8 %		5,6 %		
Autres passifs						191 446	191 446
Avoir						279 064	279 064
		1 042 520	101 600	1 789 200	112 597	471 414	3 517 331
Écart de sensibilité	180 214	(1 029 764)	(78 112)	63 711	228 152	635 799	
Instruments financiers hors bilan							
Garanties						1 570 665	1 570 655
Écart de sensibilité						(1 570 655)	(1 570 655)
Total 2005	180 214	(1 029 764)	(78 112)	63 711	228 152	(934 856)	(1 570 655)
2004							
Instruments financiers portés au bilan	300 273	(1 060 626)	(90 843)	64 478	258 242	528 476	
Instruments financiers hors bilan						(1 260 404)	(1 260 404)
Total 2004	300 273	(1 060 626)	(90 843)	64 478	258 242	(731 928)	(1 260 404)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

26. CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

	2005			2004		
	Prêts, actions et parts déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	Prêts, actions et parts déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec
Par secteur d'activité :						
Entreprises du secteur primaire	14 386	6 529	29 397	11 996	7 396	83 421
Entreprises du secteur secondaire						
Matériel de transport	167 032	1 220 812	59 851	182 478	875 825	79 316
Papier	265 131	2 398	189 208	310 542	4 516	113 982
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	342 567	19 791	31 112	341 535	19 013	37 723
Autres	171 137	128 124	142 908	199 714	137 980	128 614
	945 867	1 371 125	423 079	1 034 269	1 037 334	359 635
Entreprises du secteur tertiaire	120 427	193 001	106 480	119 711	215 674	119 695
	1 080 680	1 570 655	558 956	1 165 976	1 260 404	562 751
Auprès du gouvernement du Québec :						
Interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	1 035 230	1 387 138	558 956	1 114 161	1 049 961	562 751

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont regroupés selon deux volets. Le premier représente les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second comprend les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (suite)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2005			2004 (redressé)
	Pertes non remboursées et contributions non assumées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées et contributions assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements sur les ententes de financement autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	6 930	159 905	166 835	318 897
Garanties	13 942	1 051 185	1 065 127	516 911
Contributions financières	2 213	40 070	42 283	90 500
	23 085	1 251 160	1 274 245	926 308
Engagements sur les ententes de financement acceptées par les clients				
Prêts	10 165	229 686	239 851	271 826
Garanties	68 212	80 236	148 448	328 978 (1)
Contributions financières	125 148	304 055	429 203	406 335
	203 525	613 977	817 502	1 007 139
	226 610	1 865 137	2 091 747	1 933 447 (1)

(1) Cette somme a été augmentée de 178,0 millions de dollars par rapport aux états financiers du 31 mars 2004, en raison d'une inexactitude constatée après la publication de ces états financiers.

Le montant des engagements libellés en dollars US totalise 0,3 million en dollars canadiens au 31 mars 2005 (0,4 millions au 31 mars 2004).

28. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 17,6 millions de dollars au 31 mars 2005 (11,0 millions au 31 mars 2004) aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

De plus, au 31 mars 2005, la Société avait conclu des ententes de principe avec des FIER-Régions en vertu desquelles elle s'engage à y investir une somme pouvant atteindre 20,0 millions de dollars.

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2004; 0,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003).

Les responsabilités de l'employeur envers le régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Au 31 mars 2005, les obligations de l'employeur s'élèvent à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au 31 mars 2004) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société n'a imputé aucun coût aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2005 (0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2004). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 6,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 4,00 %.

30. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	9 863	9 060
Charge de l'exercice	2 133	2 891
Montants versés au cours de l'exercice	(2 006)	(2 088)
Solde à la fin de l'exercice	9 990	9 863

31. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever à 11,7 millions de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Au cours d'un exercice antérieur, la Société a réalisé un gain sur disposition d'actions provenant d'une option, à la suite de la vente de la totalité des actions émises par une entreprise. Dans le cadre de cette transaction, la Société s'est engagée à indemniser les actionnaires dirigeants pour les dommages ou les pertes que ces derniers pourraient subir en raison des garanties qu'ils ont données à l'acquéreur. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de débourser à ce titre est de 0,6 millions de dollars. Cet engagement se terminera au plus tard le 15 janvier 2007.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2003 et 2004 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2005.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2005						2004 (redressé) (note 3)
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseur inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total cumulé	Total cumulé
Actif							
Encaisse		272	3	4	(279)		2 469
Placements temporaires		9 588				9 588	4 990
Placements		1 730 962	198	86		1 731 246	1 038 376
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	744 925					744 925	801 978
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	333 011					333 011	342 722
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 744					2 744	21 276
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	558 956					558 956	562 751
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	18 523				(18 523)		
Avances à des filiales	164				(164)		
Autres éléments d'actif	64 388	72 814		570	(911)	136 861	78 806
	1 722 711	1 813 636	201	660	(19 877)	3 517 331	2 853 368

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2005						2004 (redressé) (note 3)
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseur inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total cumulé	Total cumulé
Passif et avoir							
Passif							
Chèques en circulation moins l'encaisse					904	904	
Découvert bancaire	1 183				(1 183)		
Emprunts à court terme	235 900					235 900	370 900
Emprunts à long terme	1 016 817	1 793 200				2 810 017	2 003 146
Intérêts échus et courus sur les emprunts	12 564					12 564	12 267
Avances de la Société mère				164	(164)		
Provision cumulée pour pertes sur garanties	156 526					156 526	219 657
Autres éléments de passif	20 657	1 623	417	570	(911)	22 356	20 170
	1 443 647	1 794 823	417	734	(1 354)	3 238 267	2 626 140
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Excédent (déficit)	246 120	18 812	(217)	(77)	(18 518)	246 120	194 284
	279 064	18 813	(216)	(74)	(18 523)	279 064	227 228
	1 722 711	1 813 636	201	660	(19 877)	3 517 331	2 853 368
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	1 570 655					1 570 655	1 260 404

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

35. ÉTATS DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2005						2004
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseur inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total cumulé	Total cumulé
Revenus liés à l'exploitation							
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	66 587	54 518				121 105	97 354
Honoraires de garantie	14 636					14 636	12 525
Prime au risque							
Option d'achat d'actions	2 409					2 409	4 150
Participations aux bénéfices et autres	3 814					3 814	3 055
Commissions d'engagement	6 613					6 613	7 666
Honoraires - Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 024				(1 024)		
Autres revenus	21 635	5 451		5		27 091	5 379
	116 718	59 969		5	(1 024)	175 668	130 129
Dépenses liées à l'exploitation							
Frais d'intérêt	35 884					35 884	36 951
Contributions financières	30 814	20 968		851		52 633	56 137
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(30 814)			(851)		(31 665)	(45 382)
Honoraires d'intermédiaires financiers		26 464				26 464	17 747
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières - Société mère		1 180			(1 180)		
Autres dépenses	2 480	310	51		196	3 037	1 972
	38 364	48 922	51		(984)	86 353	67 425
Revenu d'exploitation avant la provision							
Montants à reporter	78 354	11 047	(51)	5	(40)	89 315	62 704

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

35. ÉTATS DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2005						2004
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseur inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total cumulé	Total cumulé
Revenu d'exploitation avant la provision							
Montants reportés	78 354	11 047	(51)	5	(40)	89 315	62 704
Provision							
Provision pour pertes	165 742					165 742	273 023
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(146 542)					(146 542)	(265 415)
	19 200					19 200	7 608
Revenu d'exploitation	59 154	11 047	(51)	5	(40)	70 115	55 096
Frais d'administration							
Frais d'administration	39 795	304	166		(40)	40 225	40 589
Honoraires d'administration gouvernement du Québec	(21 946)					(21 946)	(26 811)
	17 849	304	166		(40)	18 279	13 778
Revenu net avant la quote-part des résultats des filiales	41 305	10 743	(217)	5		51 836	41 318
Quote-part des résultats des filiales	10 531				(10 531)		
Revenu net	51 836	10 743	(217)	5	(10 531)	51 836	41 318

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et des ressources humaines. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification et des ressources humaines reçoit rapidement les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

Jean Houde
Président-directeur général

André Côté
Vice-président à l'administration

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2005, les états consolidés des résultats, de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté aux primes sous forme d'options d'achat d'actions et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2005

IQ FIER INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN

(en milliers de dollars)

	Bilan au 31 mars 2005	Bilan d'ouverture au 19 janvier 2005
ACTIF		
Encaisse	3	1
Placements, à la valeur de consolidation (note 4)	198	
	201	1
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
PASSIF		
Honoraires à payer à la Société mère	366	
Autres éléments de passifs	51	
	417	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	1	1
Déficit	(217)	
	(216)	1
	201	1

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jean Houde, Président du conseil d'administration
Lucien Biron, Administrateur

IQ FIER INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
pour l'exercice du 19 janvier au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

Honoraires d'administration – Société mère	(166)
Autres dépenses	(51)
PERTE NETTE ET DÉFICIT À LA FIN	(217)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ FIER inc., constituée le 7 janvier 2005 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle a pour objet d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels visent à aider les entreprises à obtenir du financement (équité ou quasi-équité) aux étapes de démarrage et de développement.

En vertu du décret 1171-2004, IQ FIER inc. peut investir une somme pouvant atteindre 210 millions de dollars comme suit : jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER-Partenaires, jusqu'à 78 millions pour soutenir la création de FIER-Régions et jusqu'à concurrence de 42 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien. Les sommes ainsi investies par la compagnie proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministère des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la compagnie ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers.

3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

4. PLACEMENTS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	31 mars 2005	19 janvier 2005
FIER Partenaires inc. – 50 % des actions votantes	1	
FIER Partenaires, s.e.c. – 50 % des parts votantes	197	
	198	

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Catégorie « B », non votantes, non participantes, dividende fixe, non cumulatif au taux de 8 % du montant versé par action, par année, préférentiel au dividende sur actions de catégorie « A », rachetables au gré de la compagnie ou du détenteur à un prix à être convenu entre la compagnie et les détenteurs d'actions de catégorie « B ».

Catégorie « A », votantes et participantes.

	31 mars 2005	19 janvier 2005
Émis et payé		
10 actions de catégorie «A»	1	1

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse et des passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

7. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Au 31 mars 2005, la compagnie avait conclu des ententes de principe avec des FIER-Régions en vertu desquelles elle s'engage à y investir une comme pouvant atteindre 20,0 millions de dollars.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ FIER inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ FIER inc. au 31 mars 2005 et les états des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ FIER inc., au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2005

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	272	393
Placements temporaires (note 3)	9 588	4 990
Placements (note 4)	1 730 962	1 038 353
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 805	1 117
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	71 009	50 106
	1 813 636	1 094 959
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 6)	1 793 200	1 085 200
Honoraires à payer à la Société mère	545	304
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec		204
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	554	702
Autres créditeurs	524	479
	1 794 823	1 086 889
AVOIR		
Capital-actions (note 7)	1	1
Bénéfices non répartis	18 812	8 069
	18 813	8 070
	1 813 636	1 094 959

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Côté, Président du conseil d'administration
Me Gilles Montplaisir, Secrétaire

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
REVENUS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus de placements (note 8)	59 969	35 029	16 724
DÉPENSES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Honoraires d'intermédiaires financiers	26 464	17 747	10 435
Contributions financières non remboursables	20 968	10 755	2 363
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	1 180	834	522
Autres dépenses	310	87	5
	48 922	29 423	13 325
REVENUS D'EXPLOITATION	11 047	5 606	3 399
FRAIS D'ADMINISTRATION			
Honoraires d'administration – Société mère (note 9)	304	391	396
BÉNÉFICE NET	10 743	5 215	3 003
Bénéfices non répartis (déficit) au début	8 069	2 854	(149)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	18 812	8 069	2 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	10 743	5 215	3 003
Ajustement pour :			
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(52 712)	(30 373)	(15 112)
Gains sur disposition de placements	(887)	(504)	
Perte de change non matérialisée	629		
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	16 969	9 876	4 275
	(25 258)	(15 786)	(7 834)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 10)	(754)	(799)	1 139
	(26 012)	(16 585)	(6 695)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	(397)	69 083	(69 083)
Acquisition de placements	(740 555)	(600 019)	(267 941)
Disposition de placements	100 916	30 524	
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(37 872)	(31 362)	(24 642)
	(677 908)	(531 774)	(361 666)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts à long terme	721 200	556 000	338 800
Remboursements des emprunts à long terme	(13 200)	(6 800)	
Émission d'actions			1
	708 000	549 200	338 801
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	4 080	841	(29 560)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	5 383	4 542	34 102
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	9 463	5 383	4 542
ESPÈCES ET QUASI-EXPÈCES			
Encaisse	272	393	
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois	9 191	4 990	4 542
	9 463	5 383	4 542

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent et administre un programme d'aide financière destiné aux entreprises, financé à même ces revenus de placements.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret numéro 878-2004) et prend fin le 31 mars 2007.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la compagnie ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers.

Espèces et quasi-espèces

La compagnie présente, dans les espèces et quasi-espèces, l'encaisse ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

Les autres placements sont comptabilisés au coût et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La compagnie verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère

La compagnie verse des honoraires à la Société mère pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à l'autorisation des déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières non remboursables accordées aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la compagnie en a autorisé le déboursement.

Honoraires d'administration – Société mère

La compagnie verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des dépenses des unités administratives de soutien de la Société mère de même que la quote-part de certains frais communs qui sont attribuables à la compagnie. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Certificats de dépôt, de 2,50 % à 2,56 %, échéant en avril 2005	7 699	4 592
Bons du Trésor du Canada, de 2,43 % à 2,48 %, échéant entre avril et juin 2005	1 492	398
Bons du Trésor du Canada, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,43 % à 2,56 %, échéant entre mai et juillet 2005	397	
	9 588	4 990

4. PLACEMENTS

	2005	2004
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,56 % à 6,01 %, échéant entre janvier 2006 et mars 2010, valeur nominale de 1,8 milliard de dollars	1 561 067	921 587
Obligations et autres titres de créance, de 2,88 % à 7,07 %, échéant entre avril 2006 et janvier 2015, valeur nominale de 97,5 millions de dollars	102 335	69 636
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	34 539	23 448
Actions et autres titres de participation	33 021	23 682
	1 730 962	1 038 353

Le montant des placements libellés en dollars US totalise 8,6 millions en dollars canadiens au 31 mars 2005 (5,7 millions de dollars au 31 mars 2004).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS (suite)

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

2006	1 527
2007	201 885
2008	321 378
2009	507 137
2010 et au-delà	631 475
Aucune échéance	67 560
	1 730 962

5. EMPRUNTS À COURT TERME

Au 31 mars 2005, la compagnie disposait d'une marge de crédit bancaire totalisant 2 millions de dollars, renouvelable en juillet 2005. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

6. EMPRUNTS À LONG TERME

	2005	2004
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre janvier 2006 et avril 2010 [1]	1 793 200	1 085 200

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

2006	1 600
2007	188 800
2008	329 600
2009	553 600
2010	717 200
2011	2 400
	1 793 200

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», votantes et participantes, sans valeur nominale.

	2005	2004
Émis et payé		
1 000 actions de catégorie «A»	1	1

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

8. REVENUS DE PLACEMENTS

	2005	2004	2003
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	54 345	30 985	15 112
Revenus sur les autres placements	6 080	2 361	
Intérêts sur l'encaisse et revenus sur les placements temporaires	173	1 683	1 612
Perte de change non matérialisée	(629)		
	59 969	35 029	16 724

9. HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE

Honoraires d'administration au titre de :

	2005	2004	2003
Salaires et charges sociales	223	302	253
Loyers	20	26	20
Déplacements, représentation, publicité et promotion	26	12	8
Honoraires	8	15	4
Amortissement des immobilisations	7	21	19
Autres	20	15	92
	304	391	396

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2005	2004	2003
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	(688)	(1 117)	
Honoraires à payer à la Société mère	241	217	(42)
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec	(204)	189	15
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	(148)	(236)	858
Autres créditeurs	45	148	308
	(754)	(799)	1 139

11. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quels montants les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la compagnie utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur marchande de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la compagnie mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

11. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les honoraires d'intermédiaires financiers reportés, n'est pas présentée dans le tableau.

Instruments financiers portés au bilan

	2005			2004		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse et placements temporaires	9 860	9 860		5 383	5 383	
Placements	1 730 962	1 762 962	32 000	1 038 353	1 082 364	44 011
Autres actifs	1 805	1 805		1 117	1 117	
	1 742 627	1 774 627	32 000	1 044 853	1 088 864	44 011
Passif						
Emprunts à long terme	1 793 200	1 573 698	219 502	1 085 200	956 557	128 643
Autres passifs	1 623	1 623		1 689	1 689	
	1 794 823	1 575 321	219 502	1 086 889	958 246	128 643
			251 502			172 654

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

12. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

L'échéancier présenté ci-dessous trace un portrait au 31 mars 2005 de la sensibilité du bilan de la compagnie aux variations des taux d'intérêt.

	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif						
Encaisse et placements temporaires	9 390	198			272	9 860
(Taux d'intérêt réel)	*2,5 %*	*2,5 %*				
Placements		1 527	1 655 427	6 448	67 560	1 730 962
(Taux d'intérêt réel)		*5,6 %*	*4,4 %*	*5,1 %*		
Autres actifs					72 814	72 814
	9 390	1 725	1 655 427	6 448	140 646	1 813 636
Passif et avoir						
Emprunts à long terme		1 600	1 789 200	2 400		1 793 200
(Taux d'intérêt réel)		*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*		
Autres passifs					1 623	1 623
Avoir					18 813	18 813
		1 600	1 789 200	2 400	20 436	1 813 636
Écart de sensibilité des éléments portés au bilan	9 390	125	(133 773)	4 048	120 210	
Écart 2004	4 990		(97 097)	3 120	88 987	

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

De plus, la compagnie s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2005	2004
Contributions financières non remboursables	127 361	88 753
Honoraires d'intermédiaires financiers	17 578	10 975
	144 939	99 728

13. ENGAGEMENTS (suite)

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :

2006	45 701
2007	39 559
2008	31 702
2009	20 797
2010	7 180
	144 939

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La compagnie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la compagnie avec ces apparentés ont conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 et 2004 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2005.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc., au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2005

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	306 401	332 320
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 6)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 7)	268 856	220 620
Droits administratifs	4 010	3 631
Intérêts et revenus de placements	13 154	11 617
Autres revenus	154	206
	602 575	578 394
DÉPENSES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	255 137	322 699
d'assurance-récolte	31 679	22 670
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 433	14 638
du Compte de stabilisation du revenu agricole	1 860	32 540
Contribution au paiement de l'intérêt	3 038	5 058
Subvention –Programme d'appui financier à la relève agricole	9 776	8 382
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 8)	319	93 929
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 9)	126 306	
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada (note 10)	12 830	
Programme d'aide transitoire à l'industrie (note 11)	69 661	
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	107	4 617
Compte de stabilisation du revenu net – gouvernement du Canada	74	6 765
Contribution au financement d'organismes	1 277	1 100
Frais d'administration (note 12)	64 482	52 935
Intérêts	6 388	3 939
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	156	
Provision pour pertes sur placements (note 21)	728	
Perte sur radiation de placements		1 029
	594 251	570 301
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT QUOTE-PART	8 324	8 093
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	275	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 049	8 093

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
EXCÉDENT AU DÉBUT	100 743	92 650
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 049	8 093
EXCÉDENT À LA FIN	108 792	100 743
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (note 13)	88 372	78 122
Excédent non affecté	20 420	22 621
	108 792	100 743

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 246	13 477
Placements temporaires (note 14)	32 858	90 209
Débiteurs et intérêts courus	1 850	637
Avances aux participants (note 15)	29 867	
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 16)	30 000	21 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 17)	390 617	326 146
À recevoir du gouvernement du Québec (note 18)	1 785	17 966
À recevoir du gouvernement du Canada (note 19)	38 855	29 339
Versements à recevoir sur prêts (note 20)	1 551	1 761
Versements à recevoir sur placements (note 21)	235	76
Frais payés d'avance		778
Actifs destinés à la vente (note 22)		370
	534 864	501 759
À recevoir du gouvernement du Québec (note 18)	5 426	6 430
Prêts (note 20)	10 442	13 233
Placements (note 21)	4 201	3 272
Immobilisations corporelles (note 23)	1 192	1 233
Actifs incorporels (note 24)	2 222	2 227
	558 347	528 154

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 25)	310 977	199 700
Créditeurs et frais courus (note 26)	24 422	13 482
Contribution fédérale reportée (note 27)	16 204	11 000
Dû au gouvernement du Québec	448	146
Dû au gouvernement du Canada (note 28)	256	6 962
Dû aux fonds (note 29)	38 300	107 982
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole		2 065
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	14 362	
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	229	32 491
Provision pour vacances	4 650	4 433
	409 848	378 261
Aide gouvernementale reportée		66
Avance du gouvernement du Québec (note 30)	16 194	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 6)	10 000	20 000
Provision pour congés de maladie (note 31)	13 513	12 956
	449 555	427 411
EXCÉDENT	108 792	100 743
	558 347	528 154

ENGAGEMENTS (note 34)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 049	8 093
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(272)	(157)
Amortissement des immobilisations corporelles	734	747
Amortissement des actifs incorporels	738	868
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	23	(6)
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	155	
Provision pour pertes sur placements	728	
Quote-part de la perte des sociétés satellites	275	
Perte sur radiation de placements		1 029
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(66)	(9)
	364	565
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(1 213)	665
Avances aux participants	(29 867)	
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(9 000)	2 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(64 471)	(231 638)
À recevoir du gouvernement du Québec	17 185	(16 716)
À recevoir du gouvernement du Canada	(9 516)	(23 746)
Frais payés d'avance	778	(650)
Actifs destinés à la vente	370	(370)
Créditeurs et frais courus	10 854	(638)
Contribution fédérale reportée	5 204	11 000
Dû au gouvernement du Québec	302	(695)
Dû au gouvernement du Canada	(6 706)	3 738
Dû aux fonds	(69 682)	58 997
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	(2 065)	461
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	14 362	
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(32 262)	32 491
Provision pour vacances	217	732
Provision pour congés de maladie	557	2 294
	(174 953)	(162 075)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(174 589)	(161 510)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	3 001	3 471
Acquisitions de placements	(1 995)	(3 560)
Encaissements de placements en débentures	21	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(631)	(600)
Acquisitions d'actifs incorporels	(733)	(657)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(336)	(1 340)
Montants à reporter	(174 925)	(162 850)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Montants reportés	(174 925)	(162 850)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance du gouvernement du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	66	
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(174 859)	(162 850)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(96 014)	66 836
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	(270 873)	(96 014)

Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :

	2005	2004
Encaisse	7 246	13 477
Placements temporaires	32 858	90 209
Emprunts temporaires	(310 977)	(199 700)
	(270 873)	(96 014)

Informations supplémentaires relatives au flux de trésorerie :

Intérêts payés	4 774	4 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des adhérents (note 32)	127 569	161 385
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 32)	255 137	322 699
Intérêts et revenus de placements	297	842
	383 003	484 926
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents (note 32)	316 516	559 828
Intérêts	8 087	5 865
Autres dépenses		14
	324 603	565 707
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	58 400	(80 781)
DÉFICIT AU DÉBUT	(372 391)	(291 610)
DÉFICIT À LA FIN	(313 991)	(372 391)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	83	237
Débiteurs et intérêts courus	10 583	3 556
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	19 831	33 561
Avances aux adhérents (note 33)	187 799	142 863
	218 296	180 217
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 26)	4 755	28 188
Dû à La Financière agricole du Québec (note 17)	390 617	326 146
Contributions non gagnées	90 605	81 481
Provision pour compensations	46 310	116 793
	532 287	552 608
DÉFICIT (note 39)	(313 991)	(372 391)
	218 296	180 217

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des adhérents	21 756	24 285
Contribution de La Financière agricole du Québec	31 679	22 670
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	3 138	
Intérêts et revenus de placements	2 919	1 835
	59 492	48 790
DÉPENSES		
Indemnités aux adhérents	56 383	40 948
Perte sur placements		2 191
Intérêts sur indemnités	4	46
	56 387	43 185
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 105	5 605
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	65 282	59 677
Redressement au 1er avril 2004 (note 4)	6 075	
Solde redressé	71 357	59 677
EXCÉDENT À LA FIN	74 462	65 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	239	55
Placements temporaires (note 14)	4 398	10 290
Débiteurs et intérêts courus	513	377
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	13 649	41 290
	18 799	52 012
Placements (note 21)	66 856	17 641
	85 655	69 653
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	154	294
Contributions non gagnées	662	206
Contribution fédérale reportée (note 27)	7 884	
Provision pour indemnités	2 493	3 871
	11 193	4 371
EXCÉDENT (note 40)	74 462	65 282
	85 655	69 653

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	25 304	11 686
Contributions des participants	2 192	21 565
Contributions de La Financière agricole du Québec	1 860	32 540
Aide de transition du gouvernement du Canada	(60)	107
Intérêts distribués dans les comptes des participants	115	162
Retraits des participants	(24 591)	(40 756)
SOLDE À LA FIN	4 820	25 304

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de la Financière agricole du Québec (note 29)	4 820	25 304
PASSIF		
À court terme		
Comptes des participants	4 820	12 504
Mesures transitoires à verser aux comptes des participants		12 800
	4 820	25 304

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20 % de la contribution gouvernementale établie au 1er février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Dans la première phase, le programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Quant à la deuxième phase, le programme relatif aux animaux de réforme offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'embouche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1er septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les provinces.

V) Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB et Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB

Le programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière aux éleveurs de bouvillons et de bovins d'abattage ainsi qu'aux éleveurs de bovins de semi-finition pour contrer la baisse du prix sur le marché. Le programme couvre les animaux détenus au 20 mai 2003 et vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

V) Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB et Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB (suite)

Le programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière correspondant à 40 % des coûts prévus à la deuxième phase du programme fédéral et prévoit une bonification du taux de réforme appliqué au programme pour la catégorie «bovin laitier».

L'administration de ces deux programmes a été confiée à La Financière agricole.

VI) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été institué le 31 octobre 2003 suite à la signature de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec dans le but de mettre en œuvre l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme.

À cette fin, le programme exige la constitution de fonds individuels recevant les dépôts du participant et prévoit le retrait des liquidités ainsi que le versement de contributions gouvernementales compensant la baisse de revenu en fonction du niveau de couverture choisi par le participant. Toutefois, pour les années de participation 2003 et 2004, les entreprises agricoles ont été soustraites de l'exigence d'effectuer un dépôt préalable à l'obtention de la contribution gouvernementale.

La première année d'application du programme est 2003. Le programme a été mis en place au cours du présent exercice.

VII) Programme canadien du revenu agricole (PCRA)

Le Programme canadien du revenu agricole venait en aide aux entreprises agricoles ayant subi des baisses de revenus importantes pour les années 2000, 2001 et 2002. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assumaient respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme. Les derniers paiements en vertu de ce programme se sont effectués au cours du présent exercice.

VIII) Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et est en vigueur du 1er avril 2005 au 31 mars 2007.

IX) Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada

Le Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada, établi en vertu d'une entente Canada-Québec, a pour but d'une part d'aider le secteur agricole à s'attaquer aux problèmes de revenu auxquels il est confronté et, d'autre part, d'assurer la transition vers une nouvelle génération d'outils de gestion des risques. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

X) Programme d'aide transitoire à l'industrie

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie, établi en vertu d'un accord Canada-Québec, vise à favoriser la transition du secteur bovin et d'autres secteurs vers le nouveau programme de gestion des risques de l'entreprise, découlant du cadre stratégique agricole. L'accord comprend deux volets d'intervention soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

XI) Financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

XII) Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

XIII) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XIV) Aide financière aux entreprises acéricoles

Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles, de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture, ont été renouvelés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XV) Aide financière aux entreprises apicoles

Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles vise à favoriser la reconstitution du cheptel apicole affecté par la varroase en 2002-2003. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XVI) Financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de dépenses de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates.

État des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, composées du matériel et équipement, sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (suite)

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2004 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 39.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

4. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Fonds d'assurance-récolte

À compter du présent exercice, le Fonds d'assurance-récolte applique les recommandations du chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation».

Conformément à cette norme, les placements temporaires et les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont évalués à la juste valeur. Le Fonds d'assurance-récolte a choisi de désigner ses placements comme étant détenus à des fins de transaction, comme les dispositions de cette norme le permettent. Conséquemment, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements de l'exercice et la variation annuelle de la plus-value ou moins-value non réalisée est inscrite à l'état des revenus et dépenses et excédent. Auparavant, ces fonds étaient inscrits au coût d'acquisition diminué de toutes moins-values durables.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au montant de 6 075 milliers de dollars, a été comptabilisé au 1er avril 2004 directement à l'excédent. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

4. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE (suite)

Fonds d'assurance-récolte (suite)

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 :

Revenus et dépenses et excédent

Revenus	
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	3 138
Excédent des revenus sur les dépenses	3 138

Bilan

Actif	
Placements	9 213
Excédent	9 213

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1er avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 1er avril 2004. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

	2005	2004
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 8)	1	25 643
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 677
	306 401	332 320

6. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2005	2004
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	18 969	13 602
la contribution à l'administration	8 673	9 061
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour :		
la contribution au paiement	75 784	
la contribution à l'administration	10 905	1 415
les programmes provinciaux	60 900	91 300
	175 231	115 378
Entente fédéral-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	48	3 082
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(49)	26 834
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition sur :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	118	25 045
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	12 830	
	12 948	25 045
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	213	50 281
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	10 213	
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5 216	
le paiement concernant le bétail	64 445	
la contribution à l'administration	591	
	80 465	
	268 856	220 620

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2004	2003
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	71 182	143 179
Programme d'assurance récolte	27 642	22 663
Programme canadien du revenu agricole	48	3 082
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	86 689	1 415
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	213	50 281
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	12 830	
Programme d'aide transitoire à l'industrie	70 252	
	268 856	220 620

Le gouvernement du Canada rembourse 60 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte, du Programme canadien du revenu agricole et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

8. RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
Année 2005				
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
Phase 1 :	191	2	126	319
Phase 2 :				
Total des indemnités	191	2	126	319
Frais d'administration	22	(1)		
	213	1		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(18 386)	(14 749)		
Contributions à recevoir au début	18 190	15 418		
Contributions à recevoir à la fin	17	670		

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

8. RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB) (suite)

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
Année 2004				
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
Phase 1 :	31 742	2 022	19 140	52 904
Phase 2 :	17 725			17 725
	49 467	2 022	19 140	70 629
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB		10 000		10 000
Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB		13 300		13 300
Total des indemnités	49 467	25 322	19 140	93 929
Frais d'administration	814	321		
	50 281	25 643		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(32 091)	(10 225)		
Contributions à recevoir	18 190	15 418		

9. CONTRIBUTION AU PAIEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Année de participation 2003	125 487
Année de participation 2004	819
	126 306

Par le présent exercice financier, plus de 70% des dossiers de l'année de participation 2003 ont été traités, dont près de la moitié ont fait l'objet d'une contribution gouvernementale. Les dossiers non traités ne sont pas constatés compte tenu de l'impossibilité d'établir une estimation raisonnable à la date de préparation de ceux-ci. La dépense de programme et la contribution fédérale y afférente seront constatées lorsque connues.

10. PROGRAMME D'AIDE DE TRANSITION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le montant a été versé aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole.

De plus, au cours de l'exercice précédent, un montant de 12 522 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2002-2003. La presque totalité des rabais a été accordée au cours du présent exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

11. PROGRAMME D'AIDE TRANSITOIRE À L'INDUSTRIE

Les versements ont été effectués :

Aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5 216
Aux entreprises du secteur bovin	64 445
	69 661

De plus, un montant de 5 106 milliers de dollars été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titres de rabais de prime pour l'année programme 2003-2004. Près de 50 % des rabais ont été accordés au cours du présent exercice.

12. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	42 134	40 873
Services de transport et de communication	4 134	3 174
Loyers	3 389	3 338
Services professionnels, administratifs et autres	10 349	1 607
Fournitures et approvisionnements	824	701
Amortissement des immobilisations corporelles	734	747
Amortissement des actifs incorporels	738	868
Entretien et réparations	308	162
Dépenses de réaménagement	1 872	1 465
	64 482	52 935

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2005	2004
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 181	8 927
Programme d'assurance récolte	14 387	15 290
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	19 107	2 338
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	37	1 357
Compte de stabilisation du revenu agricole	1 033	2 212
Financement de l'agriculture et forestier	19 879	21 063
Programme canadien du revenu agricole		839
Programme d'aide transitoire à l'industrie	804	
Capital Financière agricole inc.	1 054	909
	64 482	52 935

13. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Au 31 mars 2005, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 88 372 milliers de dollars (2004 : 78 122 milliers de dollars).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

14. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Billets à escompte – apparentés		9 483
Obligations, 2,86 % à 3,31 %, échéant jusqu'au 1er octobre 2007	13 877	
Papiers commerciaux, 2,7 % à 3,08 %, échéant jusqu'au 30 mars 2006	13 981	65 726
Obligation corporative à taux flottant, 2,75 % échéant le 18 avril 2005	5 000	15 000
	32 858	90 209

Fonds d'assurance-récolte

	2005	2004
Obligation corporative à taux flottant, 2,75 %, échéant le 18 avril 2005	3 000	10 000
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 2,5 %	1 398	290
	4 398	10 290

15. AVANCES AUX PARTICIPANTS

Les avances aux participants représentent une tranche d'indemnité versée à titre d'acompte pour les programmes suivants :

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole :	
Avance effectuée en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices du programme pour les entreprises du secteur bovin et autres ruminants relative à l'année de participation 2004	27 006
Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune	2 861
	29 867

16. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

Le 11 mars 2005, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2004 : 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2005	2004
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2006	30 000	21 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

17. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2005	2004
Portant intérêts à des taux variant entre 2,37 % et 3,03 %, échéant jusqu'au 27 février 2006, remboursables à l'échéance	390 617	326 146

18. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Contributions à recevoir – programmes ESB (note 8)	670	15 418
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	6 541	8 817
Opérations reliées au financement du secteur forestier		161
	7 211	24 396
Versements à recevoir à court terme	1 785	17 966
	5 426	6 430

19. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole		1 363
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		8 371
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	6 153	
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	32 585	1 415
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	17	18 190
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	43	
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie	57	
	38 855	29 339

20. PRÊTS

	2005	2004
Soldes des prêts portant intérêts au taux de :		
2,5 %	4 984	6 139
5 %	1 284	1 533
7 %	1 134	1 335
8%	4 388	5 724
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	203	263
	11 993	14 994
Versements à recevoir à court terme	1 551	1 761
	10 442	13 233

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

20. PRÊTS (suite)

Solde des prêts dont l'échéance est de :

	2005	2004
moins d'un an	26	42
1 à 5 ans	2 000	1 945
plus de 5 ans	9 967	13 007
	11 993	14 994

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

21. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Actions ordinaires – placements de portefeuille	339	350
Actions ordinaires – société satellite	200	125
	539	475
Débentures, 9 % et 15 %, échéant jusqu'en février 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 235 409 $ en 2006, 529 496 $ en 2007, 694 419 $ en 2008, 788 321 $ en 2009 et 2 377 654 $ pour les exercices futurs	4 625	2 873
Provision pour pertes	728	
	3 897	2 873
Versements à recevoir à court terme	235	76
	3 662	2 797
	4 201	3 272

Au 31 mars 2005, les débentures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 728 milliers de dollars.

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

21. PLACEMENTS (suite)

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés dans les placements temporaires, sont également placés dans un fonds particulier.

	2005	2004
Dépôts à participation à la juste valeur (2004 : au coût)	66 856	17 641

22. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 24 septembre 2004, la Société a vendu le bloc d'actifs acquis en mars 2004 représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine pour un montant de 474 971 $. Le gain sur disposition de 104 971 $ a été remis au prêteur en remboursement du prêt garanti par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers.

23. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	2 614	1 422	1 192	1 233

24. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 581	3 359	2 222	2 227

25. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Acceptations bancaires		50 000
Billets à escompte – apparentés	19 977	149 700
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec 2,64 % à 2,99 %	291 000	
	310 977	199 700

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

25. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2005, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 663 millions de dollars et 383 millions de dollars. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

26. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Rémunération	2 371	2 437
Fonctionnement	3 948	2 157
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 388	1 730
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	5 767	6 987
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	8 867	
Intérêts sur emprunts temporaires	1 614	
Autres	467	171
	24 422	13 482

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2005	2004
Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	1 073	13 908
l'aide de transition	93	12 557
le Programme d'aide transitoire à l'industrie	2 375	
Comptes à payer	1 214	1 723
	4 755	28 188

Les crédits de cotisation sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

27. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition destinée aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole		11 000
Contribution aux avances du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole effectuées en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices (note 15)	16 204	
	16 204	11 000

Fonds d'assurance-récolte

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux. Le Fonds a été liquidé à cette date et un montant de 6 311 milliers de dollars, comptabilisé par consolidation au cours des exercices antérieurs, a été versé à la Financière agricole du Québec.

28. DÛ AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	203	6 507
Compte de stabilisation du revenu net	53	
Programme d'assurance production		455
	256	6 962

29. DÛ AUX FONDS

	2005	2004
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	19 831	33 561
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 249	390
Portant intérêts au taux de 2,59 %, échéant le 29 avril 2005	5 400	40 900
	13 649	41 290
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement		12 800
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	4 820	12 504
	4 820	25 304
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes (gouvernement du Canada)		7 827
	38 300	107 982

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

30. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 194	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008	12 000	12 000
	16 194	16 128

31. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2005	2004
Solde au début	12 956	10 662
Charge de l'exercice	1 403	3 048
Prestations versées au cours de l'exercice	(846)	(754)
Solde à la fin	13 513	12 956

32. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les montants des compensations et des contributions de l'exercice ont été réduits respectivement de 170 866 milliers de dollars à la suite des paiements effectués en vertu du PCSRA.

33. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2005	2004
Céréales, maïs-grain et soya	174 017	140 687
Pommes de terre	9 004	2 176
Pommes	4 778	
	187 799	142 863

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

34. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2006, 2007 et 2008 totalisent 6 886 milliers de dollars (2004 : 5 993 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2005-2006 sont de 1 100 milliers de dollars (2004 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les deux exercices financiers subséquents.

La Société et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec ont signé une entente d'une durée de cinq ans concernant une contribution au financement de la Fédération. Cette entente fait suite à la liquidation du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, où les intérêts provenant de la participation du gouvernement du Canada étaient remis à la Fédération en vertu d'une entente. Le montant accordé annuellement est fonction du taux des dépôts à vue de la Caisse de dépôt et placement du Québec et s'élève à 177 milliers de dollars pour le présent exercice.

35. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 551 milliers de dollars (2004 : 1 284 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

36. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

	2005	2004
Loyers et dépenses de réaménagement – Société immobilière du Québec	4 947	4 360
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	1 658	1 442
Contribution au financement d'organismes – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

37. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires aux taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires aux taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	11 993	11 488	14 994	14 524
Actions ordinaires	539	539	475	475
Débentures	3 897	3 763	2 873	2 552
À recevoir du gouvernement du Québec	5 426	5 426	6 430	6 430
Avance du gouvernement du Québec	16 194	16 194	16 128	16 128

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

Transformation alimentaire	71,6 %
Distribution alimentaire	15,1 %
Production agricole	13,3 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

38. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

39. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2004	Contributions	Compensations	Intérêts et autres dépenses	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2005
Veaux d'embouche	(14 140)	36 551	70 908	(530)	(49 027)
Bouvillons et bovins d'abattage	(3 627)	31 524	52 062	(320)	(24 485)
Veaux de lait	2 368	15 569	29 685	(63)	(11 811)
Veaux de grain	2 577	9 632	9 315	16	2 910
Porcelets	(54 086)	16 392	(31 473)	(300)	(6 521)
Porcs	(93 863)	12 533	(44 965)	(2 153)	(38 518)
Agneaux	(704)	11 970	11 650	42	(342)
Pommes de terre	9 307	(934)	12 331	(2)	(3 960)
Céréales, maïs-grain et soya	(219 199)	246 435	205 731	(4 446)	(182 941)
Pommes	(1 024)	3 034	1 272	(34)	704
	(372 391)	382 706	316 516	(7 790)	(313 991)

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2004	1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
Bouvillons et bovins d'abattage	2004	1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
Veaux de lait	2004	1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
Veaux de grain	2004	1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
Porcelets	2004	1er avril 2004 au 31 décembre 2004
Porcs	2004	1er avril 2004 au 31 décembre 2004
Agneaux	2004	1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
Pommes de terre	2003	1er août 2003 au 31 juillet 2004
Céréales	2003	1er août 2003 au 31 juillet 2004
Maïs-grain	2003	1er octobre 2003 au 30 septembre 2004
Soya	2003	1er septembre 2003 au 31 août 2004
Canola	2003	15 août 2003 au 14 août 2004
Pommes	2003	15 août 2003 au 14 août 2004

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

40. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

		Année d'assurance 2004			
	Solde redressé au 1er avril 2004	Contributions	Indemnités	Intérêts et revenus sur placements et autres ajustements	Solde au 31 mars 2005
Système collectif	51 712	18 854	26 887	7 814	51 493
Système individuel	19 645	34 581	29 496	(1 761)	22 969
	71 357	53 435	56 383	6 053	74 462

Au 31 mars 2004, les soldes des systèmes collectif et individuel étaient respectivement de 48 738 et 16 544 milliers de dollars.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Sylvie Grondin, FCGA, vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 20 mai 2005

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2005 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à l'évaluation des placements du Fonds d'assurance-récolte et expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS	3 937 464	3 760 743
COÛT DES VENTES (note 3)	1 461 589	1 463 463
BÉNÉFICE BRUT	2 475 875	2 297 280
FRAIS D'EXPLOITATION		
Dépenses d'opération	659 044	603 185
Amortissement des immobilisations	86 077	80 150
Amortissement des frais reportés	1 028	2 050
Intérêts – net (note 4)	9 733	12 177
	755 882	697 562
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 719 993	1 599 718
Paiements spéciaux (note 5)	29 079	28 165
Taxe sur les produits et services	50 234	49 553
Taxe de vente du Québec	57 547	56 750
	136 860	134 468
BÉNÉFICE NET	1 583 133	1 465 250
INFORMATION SECTORIELLE (note 20)		

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	134 547	234 565
Bénéfice net	1 583 133	1 465 250
	1 717 680	1 699 815
Dividendes	(1 511 000)	(1 493 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(13 185)	(13 559)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 637)	(2 712)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(56 006)	(55 997)
	(1 582 828)	(1 565 268)
SOLDE À LA FIN	134 852	134 547

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	47 139	52 586
Encaisse	26 671	14 001
Débiteurs (note 8)	44 603	71 085
Stocks (note 9)	16 800	14 312
Frais payés d'avance	19 012	24 132
	154 225	176 116
Placements	39 761	39 711
Immobilisations (note 10)	748 323	793 546
Frais reportés, au coût amorti		1 028
	942 309	1 010 401
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 11)	499 365	602 787
Lots aux gagnants	53 360	69 313
Créditeurs et frais courus (note 12)	224 693	175 349
Provisions relatives aux lots (note 13)	10 843	9 807
Revenus reportés	19 026	18 428
	807 287	875 684
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	134 852	134 547
	135 022	134 717
	942 309	1 010 401

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Alain Cousineau, président du conseil d'administration
Robert Crevier, membre du conseil d'administration

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 583 133	1 465 250
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	86 077	80 150
Amortissement des frais reportés	1 028	2 050
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	5 416	4 869
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	21 613	24 816
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 697 267	1 577 135
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 465 000)	(1 457 000)
Emprunts bancaires	(103 422)	83 611
Contributions au gouvernement du Québec	(56 006)	(55 997)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(13 185)	(13 559)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	(2 637)	(2 712)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 640 250)	(1 445 657)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 16)	(42 704)	(138 650)
Dépôts pour l'acquisition d'immobilisations		(212)
Acquisition de placements	(3 005)	(237)
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu	(4 803)	(4 307)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	718	762
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(49 794)	(142 644)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	7 223	(11 166)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	66 587	77 753
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	73 810	66 587

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc. sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Revenus

Loteries

Le revenu brut des ventes de billets de loterie et de bingo est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets de loteries instantanées, lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les revenus provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Multimédia

Les revenus représentent des redevances basées sur un montant forfaitaire ou un pourcentage du total du prix de vente au consommateur de loteries multimédias. Ces revenus sont reconnus lorsque l'imprimeur livre les loteries multimédias aux sociétés de loteries.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Coût des ventes

Loteries et bingos

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Loteries et loteries vidéo

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes :

Aliments et boissons	coût moyen
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	stock de base

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et durées suivantes :

	Méthode	Durée
Immeubles	Linéaire intérêt composé à 5 %	2 % à 10 % 40 ans
Aménagement des stationnements	Linéaire intérêt composé à 5 %	2,5 % et 6 2/3 % 40 ans
Aménagement des stationnements loués	Linéaire	2,86 % et 6 2/3 %
Aménagement intérieur	Linéaire intérêt composé à 5 %	2,5 % à 14,29 % 40 ans
Aménagement extérieur	Linéaire intérêt composé à 5 %	10 % et 14,29 % 40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	Linéaire	10 % et 20 %
Matériel roulant	Linéaire	5 % et 30 %
Équipement	Linéaire	10 % à 50 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations en cours seront amorties lorsqu'elles commenceront à être utilisées.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations de façon continue. Afin de déterminer s'il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations et prend également en considération d'autres facteurs. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie.

Frais reportés

Les frais de premier établissement liés au complexe de villégiature et à l'agrandissement du Casino du Lac-Leamy sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛT DES VENTES

	2005	2004
Loteries		
Lots attribués	964 397	962 692
Commissions aux détaillants	126 745	123 595
Impression des billets	32 486	35 862
	1 123 628	1 122 149
Casinos, restauration, hébergement		
Ristournes promotionnelles	19 137	19 577
Restauration	26 227	24 207
	45 364	43 784
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	272 115	276 842
Impression	1 050	1 132
	273 165	277 974
Bingos		
Lots attribués	16 574	16 734
Commissions aux exploitants	2 082	2 091
Impression des cartes	776	731
	19 432	19 556
	1 461 589	1 463 463

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

4. INTÉRÊTS – NET

	2005	2004
Intérêts sur emprunts bancaires	10 267	13 112
Intérêts sur dépôts à terme	(534)	(935)
	9 733	12 177

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2005	2004
Compensation au gouvernement du Canada	14 457	14 247
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	5 416	4 869
Commissions spéciales aux OSBL	1 120	842
Compensations aux OSBL participants	7 314	7 386
Compensations aux OSBL non participants	772	821
	29 079	28 165

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 60,4 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 (2004 : 59,4 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 % des ventes de billets du bingo, moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET À L'ACTION HUMANITAIRE INTERNATIONALE

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 % et à 1 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 500	5 500
Ministère de la Santé et des Services sociaux	47 000	47 000
Ministère de la Sécurité publique	3 506	3 497
	56 006	55 997

8. DÉBITEURS

	2005	2004
Grossistes	18 735	28 654
Détaillants	15 081	27 967
Divers	10 787	14 464
	44 603	71 085

9. STOCKS

	2005	2004
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	3 357	119
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loteries vidéo	4 163	5 161
Restauration		
Aliments et boissons	6 079	5 831
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	3 201	3 201
	9 280	9 032
	16 800	14 312

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	32 105		32 105	32 105
Immeubles	290 035	79 825	210 210	215 072
Aménagement des stationnements	128 378	54 020	74 358	79 508
Aménagement des stationnements loués	5 271	2 496	2 775	3 051
Aménagement intérieur	179 649	85 768	93 881	99 012
Aménagement extérieur	29 975	19 032	10 943	13 005
Améliorations locatives	35 167	23 633	11 534	12 185
Mobilier de bureau	28 278	17 748	10 530	12 071
Matériel roulant	1 075	838	237	1 983
Équipement	558 839	321 364	237 475	264 377
Oeuvres d'art	4 594		4 594	4 220
Immobilisations en cours	59 681		59 681	56 957
	1 353 047	604 724	748 323	793 546

Les immobilisations en cours représentent des projets informatiques en développement au montant de 42,3 M$ (2004 : 37,0 M$), de l'équipement non utilisé au montant de 10,5 M$ (2004 : 14,2 M$) et des logiciels au montant de 6,9 M$ (2004 : 5,8 M$).

L'équipement inclut des logiciels au coût de 8,8 M$ (2004 : 6,7 M$) et des immobilisations mises hors service au coût de 7,1 M$ (2004 : 2,5 M$), entièrement amorties au 31 mars 2005.

11. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M$ et ils portent intérêt au taux du marché.

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fournisseurs et frais courus	126 209	121 245
Dividendes	82 000	36 000
Société en commandite Manoir Richelieu	5 299	6 923
Taxe de vente du Québec	6 085	6 063
Taxe sur les produits et services	5 100	5 118
	224 693	175 349

13. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2005	2004
Provision pour les lots non réclamés	10 436	5 372
Provision pour les écarts de structures de lots	407	4 435
	10 843	9 807

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pan-canadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

13. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS (suite)

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingos est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

14. ENGAGEMENTS

Baux

En vertu d'un bail échéant en juin 2008 avec une option de renouvellement de cinq ans, la Société doit verser un montant total minimum de 32,6 M$ (2004 : 41,2 M$) pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ National inc., représentant au consolidé un engagement de 16,3 M$ (2004 : 20,6 M$). De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2006	26 755
2007	24 018
2008	21 745
2009	15 983
2010	13 650
2011 et subséquemment :	17 889
	120 040

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M$ par année civile pendant cinq ans jusqu'à l'année 2008. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 17,0 M$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

14. ENGAGEMENTS (suite)

Contributions au gouvernement du Québec (suite)

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,5 M$ par année pendant cinq ans jusqu'au 30 septembre 2007, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

16. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2005	2004
Espèces et quasi-espèces		
Fonds en caisse – casinos	47 139	52 586
Encaisse	26 671	14 001
	73 810	66 587
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	26 482	4 589
Stocks	(2 488)	1 499
Frais payés d'avance	4 806	(3 135)
Lots aux gagnants	(15 953)	15 496
Créditeurs et frais courus	7 132	16 846
Provisions relatives aux lots	1 036	(8 767)
Revenus reportés	598	(1 712)
	21 613	24 816
Acquisitions d'immobilisations	(43 018)	(148 852)
Moins : frais payés d'avance transférés aux immobilisations	314	10 202
	(42 704)	(138 650)
Information supplémentaire		
Intérêts payés	13 604	8 964

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 2,4 M$ (2004 : 2,1 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. et de Resto-Casino inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REÉR collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 9,2 M$ (2004 : 8,8 M$).

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE

	2005						
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingos	Multimédia	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
Revenus							
Jeux	1 857 225	751 913	1 236 884	36 597	1 070	(104)	3 883 585
Restauration		82 766				(42 294)	40 472
Hébergement		13 407					13 407
	1 857 225	848 086	1 236 884	36 597	1 070	(42 398)	3 937 464
Coût des ventes							
Jeux	1 123 732	19 137	273 165	19 432		(104)	1 435 362
Restauration		26 227					26 227
	1 123 732	45 364	273 165	19 432		(104)	1 461 589
Bénéfice brut	733 493	802 722	963 719	17 165	1 070	(42 294)	2 475 875
Frais d'exploitation							
Dépenses d'opération	146 298	474 052	69 368	5 512	6 108	(42 294)	659 044
Amortissement des immobilisations	11 993	42 562	30 938	517	67		86 077
Amortissement des frais reportés		1 028					1 028
Intérêts - net	3 125	2 342	4 283	(7)	(10)		9 733
	161 416	519 984	104 589	6 022	6 165	(42 294)	755 882
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	572 077	282 738	859 130	11 143	(5 095)		1 719 993
Paiements spéciaux	15 577	5 416		8 086			29 079
Taxe sur les produits et services	16 609	9 930	23 275	420			50 234
Taxe de vente du Québec	19 001	11 383	26 682	481			57 547
	51 187	26 729	49 957	8 987			136 860
Bénéfice net (perte nette)	520 890	256 009	809 173	2 156	(5 095)		1 583 133

Des dépenses sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines dépenses d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des revenus nets des principaux secteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2004						
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingos	Multimédia	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
Revenus							
Jeux	1 812 785	728 906	1 128 847	36 929	642	(208)	3 707 901
Restauration		79 617				(39 222)	40 395
Hébergement		12 447					12 447
	1 812 785	820 970	1 128 847	36 929	642	(39 430)	3 760 743
Coût des ventes							
Jeux	1 122 357	19 577	277 974	19 556		(208)	1 439 256
Restauration		24 207					24 207
	1 122 357	43 784	277 974	19 556		(208)	1 463 463
Bénéfice brut	690 428	777 186	850 873	17 373	642	(39 222)	2 297 280
Frais d'exploitation							
Dépenses d'opération	136 028	445 289	49 605	5 580	5 905	(39 222)	603 185
Amortissement des immobilisations	11 326	44 162	24 059	497	106		80 150
Amortissement des frais reportés		2 050					2 050
Intérêts net	3 977	3 000	5 219	(10)	(9)		12 177
	151 331	494 501	78 883	6 067	6 002	(39 222)	697 562
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	539 097	282 685	771 990	11 306	(5 360)		1 599 718
Paiements spéciaux	15 089	4 869		8 207			28 165
Taxe sur les produits et services	17 232	9 465	22 385	471			49 553
Taxe de vente du Québec	19 696	10 850	25 664	540			56 750
	52 017	25 184	48 049	9 218			134 468
Bénéfice net (perte nette)	487 080	257 501	723 941	2 088	(5 360)		1 465 250

Des dépenses sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines dépenses d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des revenus nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration est responsable des états financiers consolidés destinés à l'actionnaire. Il délègue à la direction générale la responsabilité de les préparer et au comité de vérification, celle de les réviser.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de présenter des états financiers fiables. La Direction corporative de la vérification interne veille de façon suivie au bon fonctionnement du système.

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels exigent dans certains cas des jugements émanant de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec est le vérificateur des livres et comptes de la Société. Le comité de vérification et le Vérificateur général se réunissent avec la direction afin de discuter de questions touchant la vérification et les états financiers consolidés. Les membres du comité ne sont liés à la Société qu'à titre d'administrateurs.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration,
président et directeur général

Gérald Houle, FCMA
Vice-président corporatif,
Finances et administration

Montréal, le 26 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 mai 2005

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	7 615 000 $	
Projets spécifiques	11 254	
Subventions fédérales pour projets spécifiques (note 4)	474 345	
Dons d'œuvres d'art	1 543 394	
Dons – Campagne de financement (note 5)		
Commandites (note 6)	372 989	
Revenus de placements (note 7)	67 700	
Ventes		556 142 $
Locations d'espace		190 992
Locations d'expositions	92 854	
Redevances – services alimentaires		57 067
Billetterie	232 630	
Autres revenus	152 758	4 242
	10 562 924	808 443
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations	4 777 001	183 746
Services professionnels, administratifs et autres	1 813 405	187 659
Services de transport et communications	758 451	11 747
Fournitures et approvisionnements	570 965	312 106
Locations	890 707	21 678
Entretien et réparations	186 462	1 620
Intérêts et frais d'emprunt	11 413	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 8)		
Dons d'œuvres d'art	1 543 394	
Achats d'œuvres d'art	284 064	
Amortissement – Immobilisations		
Frais des campagnes de financement (note 5)		
	10 835 862	718 556
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(272 938)	89 887
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	16 009	275 000
Contributions interfonds (note 10)	280 099	(89 887)
Apport reçu à titre de dotation (note 9)	250 000	
SOLDES DE FONDS À LA FIN	273 170 $	275 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2005	Total 2004
675 703 $	33 338 $		8 324 041 $	7 979 515 $
			11 254	40 430
			474 345	508 392
			1 543 394	2 226 503
	190 212		190 212	317 384
			372 989	389 390
			67 700	51 482
			556 142	553 337
			190 992	154 947
			92 854	113 351
			57 067	55 355
			232 630	193 070
			157 000	166 131
675 703	223 550		12 270 620	12 749 287
			4 960 747	4 672 342
			2 001 064	1 949 347
			770 198	775 983
			883 071	911 539
			912 385	885 733
			188 082	199 334
522 286	33 338		567 037	601 553
			1 543 394	2 226 503
			284 064	276 030
153 417			153 417	202 604
				38 766
675 703	33 338		12 263 459	12 739 734
	190 212		7 161	9 553
(446 623)		1 412 846 $	1 257 232	1 247 679
	(190 212)			
			250 000	
(446 623) $		1 412 846 $	1 514 393 $	1 257 232 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2005

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 440 362 $	
Placements temporaires (note 11)	49 552	
Débiteurs	239 330	25 386 $
Intérêts courus	16 052	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	619 662	175 038
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	50 000	
Autres subventions à recevoir	28 892	
Stock		101 276
Frais payés d'avance	12 385	
	2 456 235	301 700
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Placements de portefeuille (note 11)	726 545	
Immobilisations (note 12)		
	3 182 780 $	301 700 $
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires et marge de crédit (notes 13 et 14)		
Créditeurs et frais courus	658 566 $	
Provision pour vacances	394 765	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Revenus reportés	35 218	26 700 $
Dons reportés (note 5)		
Revenus de placements reportés (note 11)	664 466	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
Projets spécifiques	409 304	
Portion court terme de la dette à long terme (note 15)		
	2 162 319	26 700
Avantages sociaux futurs (note 17)	747 291	
Dette à long terme (note 15)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 16)		
	2 909 610	26 700
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe	250 000	275 000
Non grevés d'affectations	23 170	
	273 170	275 000
	3 182 780 $	301 700 $

ÉVENTUALITÉS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Marc DeSerres
Rosaire Archambault

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2005	Total 2004
		77 546 $	1 517 908 $	541 993 $
		122 188	171 740	128 623
	187 500 $		452 216	754 587
			16 052	17 319
618 947 $	78 070		747 017	892 113
			28 892	
			101 276	158 033
			12 385	32 906
618 947	265 570	199 734	3 047 486	2 525 574
5 201 500	470 295		5 671 795	6 105 649
		1 816 236	2 542 781	2 581 458
414 154			414 154	465 810
6 234 601 $	735 865 $	2 015 970 $	11 676 216 $	11 678 491 $
578 700 $			578 700 $	536 700 $
			658 566	530 200
			394 765	402 568
126 610	64 966 $	603 124 $		
245 186	10 886		256 072	273 087
			61 918	42 971
	122 533		122 533	112 245
			664 466	592 510
			409 304	369 304
366 669	67 185		433 854	433 854
1 317 165	265 570	603 124	3 580 178	3 293 439
			747 291	706 196
5 201 500	470 295		5 671 795	6 105 649
162 559			162 559	315 975
6 681 224	735 865	603 124	10 161 823	10 421 259
(446 623)		1 412 846	1 491 223	1 241 223
			23 170	16 009
(446 623)		1 412 846	1 514 393	1 257 232
6 234 601 $	735 865 $	2 015 970 $	11 676 216 $	11 678 491 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(272 938) $	89 887 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations		
	(272 938)	89 887
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	655 371	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	382 433	89 887
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dotation	250 000	
Avances bancaires		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	250 000	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements	(13 747)	
Produit de disposition de placements		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 747)	
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	618 686	89 887
Contributions interfonds (note 10)	280 099	(89 887)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	541 577	
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 440 362 $	

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2005	Total 2004
	190 212 $		7 161 $	9 553 $
153 417 $			153 417	202 604
153 417	190 212		160 578	212 157
273 013	67 185	67 823 $	1 063 392	99 513
426 430	257 397	67 823	1 223 970	311 670
(366 669)	(67 185)		(433 854)	(433 854)
			250 000	
42 000			42 000	210 200
(324 669)	(67 185)		(141 854)	(223 654)
(101 761)			(101 761)	(207 506)
			(13 747)	(90 878)
		9 307	9 307	
(101 761)		9 307	(106 201)	(298 384)
	190 212	77 130	975 915	(210 368)
	(190 212)			
		416	541 993	752 361
		77 546 $	1 517 908 $	541 993 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Dotations

Les dotations reçues pour l'acquisitions d'oeuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'oeuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 $, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est portée en diminution de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

	2005	2004
Conseil des arts du Canada	323 000 $	330 000 $
Ministère du Patrimoine Canadien	141 345	62 725
Ministère des affaires étrangères	10 000	115 667
	474 345 $	508 392 $

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main-d'œuvre aux envois. Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, «*Une Affaire d'Art*», afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons reçus sont constatés à titre de revenus de dons lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2005, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 393 000 $ (2004 : 843 500 $). Ces promesses de dons seront comptabilisées lors de leur encaissement dans les années futures.

Dons reportés campagne «*Une Affaire d'Art*»

	2005	2004
Solde au début	112 245 $	147 629 $
Dons encaissés au cours de l'exercice	200 500	282 000
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice	(190 212)	(317 384)
Solde à la fin	122 533 $	112 245 $

Au 31 mars 2005, la Fondation détenait une somme de 25 000 $ (2004 : 25 000 $) sous forme de liquidité appartenant au Musée. Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 275 501 $ au 31 mars 2005 (2004 : 285 801 $). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 193 109 $ (2004 : 350 541 $).

6. COMMANDITES

	2005	2004
Commandites obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	189 233 $	60 997 $
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	5 000	137 213
Autres dons	178 756	191 180
	372 989 $	389 390 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	2005	2004
Revenus tirés de ressources non affectées	67 700 $	51 482 $
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	68 415	58 198
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	3 541	
Moins : Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(68 415)	(58 198)
Moins : Montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel (note 9)	(3 541)	
	67 700 $	51 482 $

8. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 6 986 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquis en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 $ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau et le Fonds Yves Trudeau et le Fonds Marciej Babinski.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Musée a acquis 507 œuvres et archives (2004 : 129), 33 étant des achats (2004 : 15) pour un montant de 284 064 $ (2004 : 276 030 $), 474 provenant de dons (2004 : 114), pour un montant de 1 543 394 $ (2004 : 2 226 503 $).

9. APPORT REÇU À TITRE DE DOTATION

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 $ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

10. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement	
Objets	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Dépenses financées par le fonds de la campagne de financement (a)	190 212 $	278 618 $					(190 212) $	(278 618) $
Solde de fonds excédentaires (b)	89 887	189 424	(89 887) $	(189 424) $				
Immobilisations financées par le fonds des opérations (c)		(108 574)				108 574 $		
	280 099 $	359 468 $	(89 887) $	(189 424) $		108 574 $	(190 212) $	(278 618) $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. CONTRIBUTIONS INTERFONDS (suite)

(a) Virement au Fonds des opérations pour couvrir les dépenses d'éducation reliées à la Campagne de financement.
(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 $ (note 2).
(c) Virement du Fonds des opérations au Fonds des immobilisations pour financer les dépenses d'amortissement d'équipements non subventionnés.

11. PLACEMENTS

	2005						2004	
	Fonds des opérations		Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art		Total		Total	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires								
Dépôts et bons du Trésor échéant entre mai 2005, et mars 2006, intérêts de 2,44 % à 3,75 %	49 552 $	50 219 $	122 188 $	122 662 $	171 740 $	172 881 $	128 623 $	129 035 $
Placements de portefeuille								
Obligations échéant entre 1 et 5 ans, intérêts de 4,3 % à 7 %	296 490 $	304 571 $	239 824 $	268 759 $	536 314 $	573 330 $	560 071 $	594 202 $
6 et 10 ans, intérêts de 4,18 % à 10,25 %	430 055	448 272	469 974	471 637	900 029	919 909	996 322	1 044 630
11 ans et plus, intérêts de 5,75 % à 8 %			173 816	193 355	173 816	193 355	88 343	102 667
	726 545	752 843	883 614	933 751	1 610 159	1 686 594	1 644 736	1 741 499
Titres négociables			932 622	1 065 065	932 622	1 065 065	936 722	1 004 419
	726 545 $	752 843 $	1 816 236 $	1 998 816 $	2 542 781 $	2 751 659 $	2 581 458 $	2 745 918 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. PLACEMENTS (suite)

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2005, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 660 925 $ (2004 : 592 510 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2005, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 3 541 $ (2004 : 0 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations.

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 $	623 643 $	9 761 $	11 594 $
Système informatique	440 968	400 734	40 234	35 531
Aménagement du Musée	3 688 585	3 406 964	281 621	321 898
Équipement du Musée	285 069	234 998	50 071	57 680
Équipement audiovisuel	417 657	404 183	13 474	19 147
Équipement de la boutique	47 434	47 434		
Équipement du restaurant	118 213	103 566	14 647	15 071
Jardin de sculptures	483 281	478 935	4 346	4 889
	6 114 611 $	5 700 457 $	414 154 $	465 810 $

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2005	2004
Prêts à demande auprès d'une institution financière, autorisés par décret pour un montant maximum de 1 052 000 $ (2004 : 927 700 $) portant intérêt au taux préférentiel	578 700 $	536 700 $

14. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

En vertu du décret 1720-92 daté du 2 décembre 1992, le Musée est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 $ auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2004 et 2005, aucun montant n'était dû.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

15. DETTE À LONG TERME

	2005						2004	
	Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 $ à compter du 1er avril 1996 et un versement final de 4 941 312 $ le 1er avril 2005*	4 941 312	$ 5 175 668	$		4 941 312	$ 5 175 668	$ 5 250 144	$ 5 861 671 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 $ à compter du 1er juin 2003	134 370	144 325	537 480	$ 577 300	$ 671 850	721 625	755 831	814 675
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 $ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 $ le 28 juin 2010	492 487	539 816			492 487	539 816	533 528	591 143
	5 568 169	5 859 809	537 480	577 300	6 105 649	6 437 109	6 539 503	7 267 489
Moins : portion court terme	366 669	366 669	67 185	67 185	433 854	433 854	433 854	433 854
	5 201 500	$ 5 493 140	$ 470 295	$ 510 115	$ 5 671 795	$ 6 003 255	$ 6 105 649	$ 6 833 635 $

* Un versement de 308 832 $ a été effectué le 1er avril 2005 et le solde de 4 632 480 $ a été refinancé auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec par un emprunt portant intérêts au taux de 4,771 % l'an, remboursable en 8 versements de 311 252 $ à compter du 3 juin 2006 et un versement final de 2 178 764 $ le 3 juin 2014.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	433 854 $
2007	436 274
2008	436 274
2009	436 274
2010	436 274

16. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2005	2004
Solde au début	315 975 $	464 292 $
Amortissement des subventions reportées	(153 416)	(148 317)
Solde à la fin	162 559 $	315 975 $

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 140 040 $ (2004 : 131 270 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	706 196 $	691 070 $
Charge de l'exercice	123 952	112 871
Prestations versées au cours de l'exercice	(82 857)	(97 745)
Solde à la fin	747 291 $	706 196 $

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurés à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉVENTUALITÉ

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour Supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour le Musée.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière à la date du bilan. La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marc Mayer

La directrice de l'administration,
Suzanne Filiatrault

Montréal, le 3 juin 2005

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005						2004
	Fonds d'exploitation	Fonds des expositions	Fonds de maintien des actifs	Fonds pour améliorations préventives-sinistres	Fonds pour auto-assurances	Total	Total
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec							
Fonctionnement	15 945 300 $					15 945 300 $	11 638 843 $
Autres (note 5)	4 570 869		2 280 546 $			6 851 415	6 644 102
Gain sur règlement d'un litige							4 256 246
Autres subventions pour projets spécifiques	368 159					368 159	189 311
Commandites financières (note 6)	326 419					326 419	561 909
Contribution – Fondation du Musée de la civilisation (note 7)	3 000					3 000	23 000
Billetterie	843 477					843 477	926 191
Boutiques	548 950					548 950	672 560
Locations d'expositions	702 235					702 235	77 234
Concessions et autres locations	491 034					491 034	448 689
Ventes de produits et services	441 063					441 063	306 135
Intérêts sur placements temporaires	150 568					150 568	171 947
Autres	126 205					126 205	100 010
	24 517 279		2 280 546			26 797 825	26 016 177
Commandites en échange de biens et services reçus	481 215					481 215	324 122
Montants à reporter	24 998 494 $		2 280 546 $			27 279 040 $	26 340 299 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005						2004
	Fonds d'exploitation	Fonds des expositions	Fonds de maintien des actifs	Fonds pour améliorations préventives-sinistres	Fonds pour auto-assurances	Total	Total
Montants reportés	24 998 494 $		2 280 546 $			27 279 040 $	26 340 299 $
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	11 468 117					11 468 117	11 968 986
Services professionnels	3 946 445					3 946 445	3 358 100
Loyers	269 593					269 593	621 018
Transport et communications	2 069 073					2 069 073	2 213 790
Fournitures, équipements et énergie	1 973 649					1 973 649	1 848 289
Entretien et réparations	875 806		110 003			985 809	797 935
Dépenses administratives	188 643		180 812			369 455	605 838
Taxes municipales et scolaires	748 076					748 076	730 708
Acquisition de collections	54 439					54 439	13 170
	21 593 841		290 815			21 884 656	22 157 834
Intérêts sur la dette à long terme	761 982		716 883			1 478 865	1 291 628
Amortissement des immobilisations	1 383 807		1 272 848			2 656 655	2 680 078
	2 145 789		1 989 731			4 135 520	3 971 706
Échange de biens et services reçus							
Services professionnels	17 313					17 313	86 265
Transport et communications	419 840					419 840	133 858
Fournitures et équipements	44 062					44 062	103 999
	481 215					481 215	324 122
	24 220 845		2 280 546			26 501 391	26 453 662
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	777 649					777 649	(113 363)
Perte extraordinaire résultant d'une inondation (note 8)	(25 000)					(25 000)	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	752 649 $					752 649 $	(113 363) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005						2004
	Fonds d'exploitation	Fonds des expositions	Fonds de maintien des actifs	Fonds pour améliorations préventives-sinistres	Fonds pour auto-assurances	Total	Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT							
Solde déjà établi	586 564 $				25 000 $	611 564 $	724 927 $
Comptabilisation des terrains (note 4)	2 532 891					2 532 891	2 532 891
Solde redressé	3 119 455				25 000	3 144 455	3 257 818
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	752 649					752 649	(113 363)
	3 872 104				25 000	3 897 104	3 144 455
Virements interfonds (note 18)	(849 796)	609 796 $		240 000 $			
SOLDE DE FONDS À LA FIN	3 022 308 $	609 796 $		240 000 $	25 000 $	3 897 104 $	3 144 455 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 2005

	2005						2004
	Fonds d'exploitation	Fonds des expositions	Fonds de maintien des actifs	Fonds pour améliorations préventives-sinistres	Fonds pour auto-assurances	Total	Total (redressé)
ACTIF							
À court terme							
Encaisse (note 9)	3 833 546 $					3 833 546 $	4 915 023 $
Débiteurs	889 986		20 302 $			910 288	695 209
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	2 250 479		1 279 911			3 530 390	3 585 989
Stock – boutiques (au coût)	182 489					182 489	160 733
Frais payés d'avance	395 465					395 465	392 820
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement		609 796 $	16 544	240 000 $	25 000 $		
	7 551 965	609 796	1 316 757	240 000	25 000	8 852 178	9 749 774
Frais reportés	66 466		39 087			105 553	124 778
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	12 566 891		14 934 007			27 500 898	27 681 079
Immobilisations (note 11)	35 373 529		5 518 662			40 892 191	41 812 479
	55 558 851 $	609 796 $	21 808 513 $	240 000 $	25 000 $	77 350 820 $	79 368 110 $
PASSIF							
À court terme							
Emprunts bancaires (note 12)	899 668 $		5 278 021 $			6 177 689 $	4 302 562 $
Créditeurs et frais courus	1 561 594		85 419			1 647 013	1 801 889
Intérêts courus	337 054		304 381			641 435	683 890
Provision pour vacances (note 17)	892 124					892 124	877 939
Apports reportés (note 13)	407 746					407 746	994 932
Montants à reporter	4 098 186 $		5 667 821 $			9 766 007 $	8 661 212 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN (suite)
au 31 mars 2005

	2005						2004
	Fonds d'exploitation	Fonds des expositions	Fonds de maintien des actifs	Fonds pour améliorations préventives-sinistres	Fonds pour auto-assurances	Total	Total (redressé)
PASSIF (suite)							
À court terme (suite)							
Montants reportés	4 098 186 $		5 667 821 $			9 766 007 $	8 661 212 $
Revenus reportés	135 642					135 642	362 640
Versements sur la dette à long terme (note 14)	1 324 425		891 392			2 215 817	2 215 817
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	891 340						
	6 449 593		6 559 213			12 117 466	11 239 669
Provision pour congés de maladie (note 17)	1 840 345					1 840 345	1 982 489
Apports reportés (note 13)	32 512 916		5 518 662			38 031 578	39 321 353
Dette à long terme (note 14)	11 733 689		9 730 638			21 464 327	23 680 144
	52 536 543		21 808 513			73 453 716	76 223 655
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations	2 916 727					2 916 727	3 063 874
Affectations d'origine interne		609 796 $		240 000 $	25 000 $	874 796	25 000
Non grevés d'affectations	105 581					105 581	55 581
	3 022 308	609 796		240 000	25 000	3 897 104	3 144 455
	55 558 851 $	609 796 $	21 808 513 $	240 000 $	25 000 $	77 350 820 $	79 368 110 $

ÉVENTUALITÉS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Jacques Mercier

MUSÉE DE LA CIVILISATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	752 649 $	(113 363) $
Ajustements pour :		
Amortissement des frais reportés	19 225	19 225
Amortissement des immobilisations	2 656 655	2 680 078
Amortissement des apports reportés	(3 306 186)	(2 737 815)
Frais de gestion capitalisés à la dette		3 859
Intérêts capitalisés à l'emprunt	30 947	7 533
	153 290	(140 483)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Variation des débiteurs	(215 079)	(4 430)
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	55 599	(282 524)
Variation du stock – boutiques	(21 756)	(3 080)
Variation des frais payés d'avance	(2 645)	214 163
Variation des créditeurs et frais courus	(200 588)	45 065
Variation des intérêts courus	(42 455)	241 784
Variation de la provision pour vacances	14 185	138 939
Variation des apports reportés	(587 186)	646 369
Variation des revenus reportés	(226 998)	328 486
Variation de la provision pour congés de maladie	(142 144)	196 996
	(1 369 067)	1 521 768
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 215 777)	1 381 285
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	1 844 180	2 681 725
Subventions reçues du gouvernement du Québec	2 196 592	663 045
Dette à long terme		10 097 074
Remboursement de la dette à long terme	(2 215 817)	(682 271)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 824 955	12 759 573
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	(1 690 655)	(11 676 083)
AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 081 477)	2 464 775
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 915 023	2 450 248
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 833 546 $	4 915 023 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds d'exploitation présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges supérieur à 50 000 $ dans le Fonds d'exploitation est transféré au Fonds des expositions jusqu'à concurrence de l'objectif visé de 600 000 $. Passé cet objectif, le Musée aura le choix de transférer ou non l'excédent.

Le Fonds des expositions a été créé au 31 mars 2005 afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale.

Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement d'activités connexes.

Le Fonds du maintien des actifs présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de Maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le Fonds pour améliorations préventives – sinistres sert à mettre en place des mesures de prévention au Musée en vue de protéger le mieux possible les biens devant des événements externes hors de son contrôle.

Le Fonds pour auto-assurances sert à couvrir la franchise de 25 000 $ stipulée au décret d'auto-assurances du gouvernement du Québec.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

---

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock – boutiques

Le stock des boutiques du Musée est évalué selon la méthode de la moindre valeur. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Musée comptabilise le coût des terrains au solde du Fonds d'exploitation comme étant investi en immobilisations. Auparavant, le coût des terrains était comptabilisé aux apports reportés à long terme.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2005	2004
Bilan – Fonds d'exploitation		
Apports reportés à long terme	(2 532 891) $	(2 532 891) $
Soldes de fonds : Investis en immobilisations	2 532 891	2 532 891

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2005	2004
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	847 499 $	1 621 589 $
Centre d'interprétation de Place-Royale	730 000	700 000
Taxes foncières	339 000	200 000
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	731 034	519 687
Amortissement des apports reportés *	1 923 336	1 739 152
	4 570 869	4 780 428
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	716 883	760 549
Remboursement des intérêts sur les emprunts bancaires pour le maintien des actifs	180 812	104 462
Amortissement des apports reportés ** et dépenses d'entretien et réparations	1 382 851	998 663
	2 280 546	1 863 674
	6 851 415 $	6 644 102 $

* Amortissement des apports reportés au même rythme que les immobilisations (autorisées par décrets) et selon les dépenses pour les expositions permanentes.

** Amortissement des apports reportés au même rythme que les immobilisations (autorisées par décrets).

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2005	2004
Fonds d'exploitation		
Commandites commerciales obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions et de projets spécifiques		159 755 $
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	93 424 $	181 427
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	232 995	220 727
	326 419 $	561 909 $

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 $. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 664 470 $ au 31 mars 2005 (2004 : 569 846 $). De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Cette dernière n'est pas divulguée distinctement aux états financiers.

Le Musée nationale des Beaux-arts du Québec est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyer s'élèvent à 151 138 $ au 31 mars 2005 (2004 : 124 766 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. PERTE EXTRAORDINAIRE RÉSULTANT D'UNE INONDATION

Le 11 décembre 2004, une inondation a endommagé le sous-sol de la bâtisse abritant le Musée. Les frais encourus à la suite de cette inondation sont couverts par une police d'assurance et s'établissent comme suit :

Coût de la réfection	992 028 $
Indemnité d'assurance (net d'une franchise de 25 000 $)	(967 028)
Perte extraordinaire résultant d'une inondation	25 000 $

9. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2005 est de 2,50 %.

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2005	2004
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	337 054 $	377 612 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 324 425	1 324 425
Autres subventions à recevoir	589 000	628 870
Montants à reporter	2 250 479 $	2 330 907 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2005	2004
Montants reportés	2 250 479 $	2 330 907 $
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	285 832	306 278
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	891 392	891 392
Autres subventions à recevoir	102 687	57 412
	1 279 911	1 255 082
	3 530 390 $	3 585 989 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2005	2004
Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	14 919 017 $	4 605 726 $
Amortissement des frais d'émission reportés	9 499	9 499
Subventions – Trajectoires	107 956	
Subvention – Le Temps des Québécois	31 713	652 862
Subvention – La Réserve muséale de la Capitale nationale	147 556	9 947 074
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 324 425)	(296 144)
Solde des subventions à recevoir à la fin	13 891 316	14 919 017
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 324 425)	(1 324 425)
Solde des subventions à recevoir à long terme	12 566 891	13 594 592
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	14 977 879	13 598 883
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	1 729 186	1 755 396
Amortissement des frais d'émission reportés	9 726	9 726
Subventions de capital sur la dette à long terme	(891 392)	(386 126)
Solde des subventions à recevoir à la fin	15 825 399	14 977 879
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(891 392)	(891 392)
Solde des subventions à recevoir à long terme	14 934 007	14 086 487
	27 500 898 $	27 681 079 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. IMMOBILISATIONS

	2005							2004
	Coût		Amortissement cumulé		Net			Net
	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Total	Total
Terrains	2 532 891 $				2 532 891 $		2 532 891 $	2 532 891 $
Bâtisses	49 842 291	1 350 697 $	17 462 098 $	182 150 $	32 380 193	1 168 547 $	33 548 740	34 730 760
Ajouts et aménagements des bâtisses	6 860 526	2 988 940	6 549 047	1 591 681	311 479	1 397 259	1 708 738	1 459 962
Améliorations locatives	6 000	4 185 000	2 998	2 802 934	3 002	1 382 066	1 385 068	1 773 446
Mobilier et équipement	1 879 574	148 222	1 875 721	138 668	3 853	9 554	13 407	27 202
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	636 728	1 984 243	518 768	697 943	117 960	1 286 300	1 404 260	1 065 008
Équipement d'éclairage et de sonorisation	258 516	518 675	243 093	515 080	15 423	3 595	19 018	20 397
Équipement d'activités commerciales	13 375	140 200	13 375	108 675		31 525	31 525	18 966
Équipement informatique et audiovisuel	491 192	985 686	482 464	745 870	8 728	239 816	248 544	183 847
	62 521 093 $	12 301 663 $	27 147 564 $	6 783 001 $	35 373 529 $	5 518 662 $	40 892 191 $	41 812 479 $

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2005 est de 4,25 % l'an.

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 $ ainsi que des emprunts temporaires relatifs à la conception et la réalisation de deux expositions permanentes du Musée pour un montant maximum de 3 167 600 $ (2004 : 760 000 $). Au 31 mars 2005, le solde des emprunts temporaires était de 899 668 $ (2004 : 760 000 $).

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a aussi autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien pour un montant maximum de 6 770 252 $ (2004 : 4 402 600 $). Au 31 mars 2005, le solde des emprunts temporaires était de 5 278 021 $ (2004 : 3 258 485 $).

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

13. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2005	2004
Fonds d'exploitation		
Solde au début	994 932 $	348 563 $
Nouvelles contributions de l'exercice	(1 021 055)	(1 350 764)
Montant reçu pour les exercices subséquents	433 869	1 997 133
Solde à la fin	407 746 $	994 932 $

Se détaillant comme suit :

	2005	2004
Gouvernement du Québec	285 700 $	952 722 $
Autres apports reportés	122 046	42 210
	407 746 $	994 932 $

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour les expositions permanentes *Le Temps des Québécois et Trajectoires*. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2005	2004 (redressé)
Fonds d'exploitation		
Solde au début	34 149 027 $	25 288 244 $
Subvention – Le Temps des Québécois	31 713	652 861
Subventions – Trajectoires	107 956	
Subvention – Réserve muséale de la Capitale nationale	147 556	9 947 074
Amortissement des apports reportés	(1 923 336)	(1 739 152)
Solde à la fin	32 512 916	34 149 027
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	5 172 326	4 415 593
Subventions – Maintien des actifs	1 729 186	1 755 396
Amortissement des apports reportés et dépenses d'entretien et réparations	(1 382 850)	(998 663)
Solde à la fin	5 518 662	5 172 326
	38 031 578 $	39 321 353 $

14. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
Fonds d'exploitation		
5,48 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 $, échéant le 24 octobre 2008	1 731 593 $	2 164 491 $
4,153 % remboursable par versements annuels en capital de 86 971 $, échéant le 1er octobre 2008	347 884	434 855
5,39 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 $, échéant le 2 avril 2007	630 211	840 281
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 $, échéant le 1er octobre 2007	688 587	774 660
5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 $, échéant le 1er octobre 2013	9 659 839	10 168 252
	13 058 114	14 382 539
Versements échéant en deçà d'un an	(1 324 425)	(1 324 425)
	11 733 689	13 058 114
Fonds de maintien des actifs		
5,95 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 $, échéant le 1er décembre 2010	5 048 846	5 469 583
4,311 % remboursable par versements annuels en capital de 84 528 $, échéant le 1er octobre 2008	338 111	422 639
6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 $, échéant le 1er octobre 2007	4 598 700	4 905 280
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 $, échéant le 1er octobre 2007	636 373	715 920
	10 622 030	11 513 422
Versements échéant en deçà d'un an	(891 392)	(891 392)
	9 730 638	10 622 030
	21 464 327 $	23 680 144 $

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance selon les mêmes conditions, se détaillent comme suit :

2006	2 215 817 $
2007	2 215 817
2008	2 215 817
2009	2 005 747
2010	1 401 350

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

15. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2005	2004
Solde au début	3 904 901 $	3 856 983 $
Reçus émis	62 060	47 918
Solde à la fin	3 966 961 $	3 904 901 $

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Intérêts versés

	2005	2004
Intérêts versés sur emprunts au Fonds de financement	1 489 697 $	1 019 228 $
Intérêts versés sur emprunts temporaires	162 262	104 725
	1 651 959 $	1 123 953 $

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 391 461 $ (2004 : 356 921 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2005		2004	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	877 939 $	1 982 489 $	739 000 $	1 785 493 $
Charge de l'exercice (*)	800 623	97 839	747 727	555 037
Prestations versées au cours de l'exercice	(786 438)	(239 983)	(608 788)	(358 041)
Solde à la fin	892 124 $	1 840 345 $	877 939 $	1 982 489 $

(*) Correction apportée en 2004-2005 afin d'ajuster la provision pour congés de maladie conformément au communiqué du Contrôleur des finances émis le 23 mars 2005.

18. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 849 796 $ provenant du Fonds d'exploitation a été transféré à deux nouveaux fonds, soit 609 696 $ au Fonds d'exploitation et 240 000 $ au Fonds pour améliorations préventives-sinistres.

19. ÉVENTUALITÉS

Action en justice en dommages et intérêts

Une action en justice en dommages et intérêts a été intentée contre le Musée pour un montant de 201 750 $. Selon l'opinion du Musée, aucun passif important ne peut résulter de cette action.

Conventions collectives des employés du secteur public

Les conventions collectives des employés du Musée sont arrivées à échéance le 30 juin 2003 et le 31 décembre 2003.

Le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués ainsi que le dossier de l'équité salariale.

En principe, les ajustements salariaux qui seront négociés pour les employés de la fonction publique seront appliqués aux échelles salariales du Musée avec rétroactivité aux mêmes dates. Également, le Musée procède actuellement à ses propres travaux d'équité salariale, tel qu'exigé par la Commission de l'équité salariale qui a reconnu le Musée comme un employeur autonome et distinct du Conseil du trésor.

Le gouvernement est présentement en pourparlers avec ses différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour le Musée.

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2005, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 30 339 601 $ (2004 : 30 580 786 $) s'établissait à 31 515 409 $ (2004 : 32 128 748 $).

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 23 680 144 $ (2004 : 25 895 961 $) s'établissait à 25 478 838 $ (2004 : 28 127 813 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 17 juin 2005

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des terrains, expliqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 juin 2005

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total Redressé
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	10 775 523 $		3 533 394 $		14 308 917 $	15 694 662 $
Subventions du gouvernement du Canada (note 6)	266 413				266 413	402 293
Billetterie et vestiaire	817 127				817 127	471 145
Stationnement		185 979 $			185 979	160 048
Boutique et publications		632 598			632 598	527 708
Redevances – services alimentaires		125 686			125 686	88 256
Location d'espaces et services connexes	95 022	226 428			321 450	281 371
Location et diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions	240 971				240 971	164 269
Activités éducatives et culturelles	212 512				212 512	136 247
Commandites et publicité	353 275				353 275	278 912
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 8)	265 000				265 000	100 000
Dons d'oeuvres d'art (note 9)	3 791 970				3 791 970	1 628 619
Autres contributions et partenariats	987 043				987 043	182 402
Revenus de placement (note 10)	173 368	10 714			184 082	187 059
Autres	28 720				28 720	22 946
	18 006 944	1 181 405	3 533 394		22 721 743	20 325 937
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	6 372 825	269 785			6 642 610	6 954 415
Énergie, taxes et assurances	843 118				843 118	891 389
Services professionnels, administratifs et autres	1 697 244	51 534			1 748 778	1 661 527
Entretien, réparations et aménagement	883 068	8 015	168 335		1 059 418	1 121 937
Transport et communications	1 728 744	6 503			1 735 247	1 781 912
Fournitures et approvisionnement	703 183	308 341			1 011 524	1 025 387
Location de locaux	219 642				219 642	181 717
Acquisition d'œuvres d'art (note 9)						
Dons d'oeuvres d'art	3 791 970				3 791 970	1 628 619
Achats d'oeuvres d'art	1 534 341				1 534 341	569 177
Location d'expositions	57 441				57 441	340 431
Montants à reporter	17 831 576 $	644 178 $	168 335 $		18 644 089 $	16 156 511 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	17 831 576 $	644 178 $	168 335 $		18 644 089 $	16 156 511 $
Intérêts sur la dette à long terme			1 518 772		1 518 772	1 583 382
Amortissement des frais reportés			14 614		14 614	14 614
Amortissement des immobilisations			1 839 241		1 839 241	3 469 847
Perte sur cession d'immobilisations			1 056		1 056	
Mauvaises créances	245 402				245 402	(821)
Autres	7 100				7 100	8 403
	18 084 078	644 178	3 542 018		22 270 274	21 231 936
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(77 134) $	537 227 $	(8 624) $		451 469 $	(905 999) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	67 163 $	400 000 $	1 435 926 $	1 043 716 $	2 946 805 $	3 852 804 $
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(77 134)	537 227	(8 624)		451 469	(905 999)
Virements interfonds (note 11)	537 227	(537 227)				
SOLDES DE FONDS À LA FIN	527 256 $	400 000 $	1 427 302 $	1 043 716 $	3 398 274 $	2 946 805 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse, 2,35 %	572 457 $	571 829 $	498 $	1 480 $	1 146 264 $	1 019 276 $
Débiteurs et intérêts courus (note 12)	392 188	1 129		3	393 320	756 357
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	620 834		16 167			
Subventions à recevoir						
Gouvernement du Québec (note 13)	378 601		2 524 414		2 903 015	3 666 114
Gouvernement du Canada	9 000				9 000	9 000
Stocks		304 872			304 872	210 636
Frais payés d'avance	220 867				220 867	218 491
	2 193 947	877 830	2 541 079	1 483	4 977 338	5 879 874
Placements (note 14)	1 907 015			1 201 404	3 108 419	2 469 768
Frais reportés			149 321		149 321	163 935
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 13)			24 115 727		24 115 727	24 907 917
Immobilisations (note 15)			27 922 250		27 922 250	28 953 380
	4 100 962 $	877 830 $	54 728 377 $	1 202 887 $	60 273 055 $	62 374 874 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF						
À court terme						
Emprunts bancaires (note 16)	175 000 $		4 479 900 $		4 654 900 $	3 622 619 $
Créditeurs et frais courus (note 17)	1 220 885				1 220 885	1 349 145
Provision pour vacances (note 21)	642 461				642 461	603 102
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement		477 830 $		159 171 $		
Intérêts courus	82		666 759		666 841	721 023
Dépôts de clients et revenus reportés	183 128				183 128	129 515
Apports reportés (note 18)	176 851				176 851	758 150
Versements sur la dette à long terme (note 19)			1 770 940		1 770 940	1 770 940
	2 398 407	477 830	6 917 599	159 171	9 316 006	8 954 494
Provision pour congés de maladie (note 21)	829 420				829 420	1 090 247
Revenus de placement reportés	345 879				345 879	193 041
Apports reportés (note 18)			26 646 510		26 646 510	27 682 381
Dette à long terme (note 19)			19 736 966		19 736 966	21 507 906
	3 573 706	477 830	53 301 075	159 171	56 874 781	59 428 069
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations			1 427 302		1 427 302	1 435 926
Affectations d'origine externe				1 043 716	1 043 716	1 043 716
Non grevés d'affectations	527 256	400 000			927 256	467 163
	527 256	400 000	1 427 302	1 043 716	3 398 274	2 946 805
	4 100 962 $	877 830 $	54 728 377 $	1 202 887 $	60 273 055 $	62 374 874 $

ENGAGEMENTS (note 23)
ÉVENTUALITÉS (note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude Côté
Michel Giroux

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(77 134) $	537 227 $	(8 624) $		451 469 $	(905 999) $
Éléments sans incidence sur les liquidités						
Amortissement des frais reportés			14 614		14 614	14 614
Amortissement des immobilisations			1 839 241		1 839 241	3 469 847
Amortissement des apports reportés - long terme			(2 014 622)		(2 014 622)	(3 693 996)
Perte sur cession d'immobilisations			1 056		1 056	
	(77 134)	537 227	(168 335)		291 758	(1 115 534)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Débiteurs et intérêts courus	423 631	(182)		8 917	432 366	132 713
Subventions à recevoir	736 077		27 022		763 099	(530 657)
Stocks		(94 236)			(94 236)	(41 059)
Frais payés d'avance	(2 376)				(2 376)	101 216
Créditeurs et frais courus	(197 589)				(197 589)	(180 226)
Provision pour vacances	39 359				39 359	16 458
Intérêts courus	82		(54 264)		(54 182)	(56 043)
Dépôts de clients et revenus reportés	53 613				53 613	18 655
Apports reportés – court terme	(581 299)				(581 299)	168 967
Provision pour congés de maladie	(260 827)				(260 827)	39 994
Revenus de placement reportés	152 838				152 838	7 825
	363 509	(94 418)	(27 242)	8 917	250 766	(322 157)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	286 375	442 809	(195 577)	8 917	542 524	(1 437 691)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placements	(3 397 490)			(1 876 172)	(5 273 662)	(102 934)
Cession de placements	3 003 719			1 631 292	4 635 011	25 003
Acquisitions d'immobilisations			(810 416)		(810 416)	(924 515)
Cession d'immobilisations			1 250		1 250	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(393 771)		(809 166)	(244 880)	(1 447 817)	(1 002 446)
Montants à reporter	(107 396) $	442 809 $	(1 004 743) $	(235 963) $	(905 293) $	(2 440 137) $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005					2004
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	(107 396) $	442 809 $	(1 004 743) $	(235 963) $	(905 293) $	(2 440 137) $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Subventions du gouvernement du Québec reçues			1 770 940		1 770 940	1 770 940
Emprunts bancaires			1 032 281		1 032 281	1 451 619
Remboursement de la dette à long terme			(1 770 940)		(1 770 940)	(1 770 940)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			1 032 281		1 032 281	1 451 619
VARIATION DE L'ENCAISSE	(107 396)	442 809	27 538	(235 963)	126 988	(988 518)
ENCAISSE, AU DÉBUT	355 001	583 618	382	80 275	1 019 276	2 007 794
Flux de trésorerie interfonds	324 852	(454 598)	(27 422)	157 168		
ENCAISSE, À LA FIN	572 457 $	571 829 $	498 $	1 480 $	1 146 264 $	1 019 276 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 573 036 $ (2004 : 1 610 821 $).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 $. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le Fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions. Les apports présentés dans le Fonds des immobilisations comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

---

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des oeuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Les oeuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements des bâtisses	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Apports reportés

Les apports reportés présentés dans le Fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le Fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations et à leur maintien et sont virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées de vie utile estimatives que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Musée comptabilise les oeuvres d'art acquises par donation à la juste valeur déterminée par expertise. Auparavant, ces acquisitions n'étaient pas comptabilisées.

Cette modification appliquée de façon rétroactive n'a aucun effet sur les actifs nets mais elle vient augmenter les postes suivants des états financiers :

	2005	2004
Résultats – Fonds des opérations		
Produits – Dons d'oeuvres d'art	3 791 970 $	1 628 619 $
Charges – Dons d'oeuvres d'art	3 791 970	1 628 619

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	10 165 199 $		10 165 199 $	10 255 725 $
Projets spécifiques*	610 324		610 324	161 559
Intérêts sur la dette à long terme		1 518 772 $	1 518 772	1 583 382
Amortissement des apports reportés – long terme		2 014 622	2 014 622	3 693 996
	10 775 523 $	3 533 394 $	14 308 917 $	15 694 662 $

* Ces projets sont principalement liés aux diverses expositions du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art.

6. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Ministère des affaires étrangères		11 729 $
Ministère du Patrimoine canadien	13 798 $	225 650
Conseil des arts du Canada	252 615	164 914
	266 413 $	402 293 $

7. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats :

	2005	2004
Produits		
Billetterie et vestiaire	11 688 $	9 140 $
Location d'espaces et services connexes	95 022	119 523
Commandites	55 779	10 412
	162 489 $	139 075 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

7. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES (suite)

	2005	2004
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	29 590 $	31 367 $
Entretien, réparations et aménagement	44 386	45 026
Transport et communications	84 713	62 682
Fournitures et approvisionnement	3 800	
	162 489 $	139 075 $

8. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objets de promouvoir les intérêts du Musée national des beaux-arts du Québec dans l'accomplissement de son mandat, d'enrichir la collection permanente du Musée et de solliciter et recevoir des dons, subventions, legs et autres contributions de même nature. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 202 077 $ au 31 mars 2005 (2004 : 226 840 $). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué une somme de 265 000 $ (2004 : 100 000 $).

9. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre la collection permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

La collection permanente et d'étude du Musée est constituée de peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies ainsi que des arts décoratifs et du design. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres d'artistes de la jeune génération. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les oeuvres acquises par le Musée se détaillent comme suit :

	Nombre d'oeuvres	2005	Nombre d'oeuvres	2004
Dons d'oeuvres d'art	674	3 791 970 $	445	1 628 619 $
Achats d'oeuvres d'art	145	1 534 341	116	569 177

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. REVENUS DE PLACEMENT

	2005	2004
Revenus tirés de ressources non affectées	184 082 $	187 059 $
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	152 838	7 825
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	336 920	194 884
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(152 838)	(7 825)
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	184 082 $	187 059 $

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 537 227 $ (2004 : 363 260 $), représentant la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 400 000 $, a été transféré au Fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée.

12. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2005	2004
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement		261 725 $
Intérêts courus	3 712 $	34 831
Taxes à recevoir	115 717	182 295
Autres débiteurs	273 891	277 506
	393 320 $	756 357 $

13. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2005	2004
Intérêts à recevoir	753 474 $	780 496 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 770 940	1 770 940
Autres subventions à recevoir	378 601	1 114 678
	2 903 015 $	3 666 114 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2005	2004
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	25 886 667 $	26 678 857 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 770 940)	(1 770 940)
	24 115 727 $	24 907 917 $

14. PLACEMENTS

Depuis le 1er juin 2004, les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placements en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations

	2005	2004
Fonds commun – Marché monétaire, rendement de 2,58 % (valeur au marché – 289 460 $)	290 204 $	
Fonds commun – Obligations canadiennes, rendement de 4,07 % (valeur au marché – 1 085 907 $)	1 080 275	
Fonds commun – Actions canadiennes (valeur au marché – 217 583 $)	180 611	
Fonds commun – Actions américaines (valeur au marché – 262 609 $)	265 911	
Fonds commun – Actions internationales (valeur au marché – 99 739 $)	90 014	
Bons du trésor du Canada		87 556 $
Obligations		1 425 688
	1 907 015 $	1 513 244 $

Fonds de dotation

Fonds commun – Marché monétaire, rendement de 2,58 % (valeur au marché – 189 746 $)	190 216 $	
Fonds commun – Obligations canadiennes, rendement de 4,07 % (valeur au marché – 682 794 $)	678 900	
Fonds commun – Actions canadiennes (valeur au marché – 136 454 $)	113 325	
Fonds commun – Actions américaines (valeur au marché – 165 696 $)	168 887	
Fonds commun – Actions internationales (valeur au marché – 55 486 $)	50 076	
Bons du trésor du Canada		59 703 $
Obligations		509 109
Actions ordinaires de sociétés publiques		387 712
	1 201 404 $	956 524 $

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains*	1 210 250 $		1 210 250 $	1 210 250 $
Bâtisses*	44 274 059	21 120 640 $	23 153 419	24 120 719
Aménagements des bâtisses	5 218 185	3 239 887	1 978 298	2 182 247
Aménagements extérieurs	487 052	341 337	145 715	135 902
Matériel roulant	146 781	32 961	113 820	44 310
Équipement spécialisé	1 576 467	677 007	899 460	803 295
Mobilier et équipement de bureau	296 242	174 477	121 765	152 698
Équipement informatique et bureautique	2 204 869	1 905 346	299 523	303 959
	55 413 905 $	27 491 655 $	27 922 250 $	28 953 380 $

* Le Musée a acquis ces immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 $ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 $. Au 31 mars 2005, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit bancaire relative à la réalisation de deux expositions permanentes pour un montant maximum de 211 750 $, incluant les intérêts et les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme. Au 31 mars 2005, le montant emprunté s'élève à 175 000 $ (2004 : 175 000 $). Cet emprunt échéant le 30 juin 2005 porte intérêt au taux préférentiel.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	2005	2004
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 822 800 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er mai 2004, échéant au 30 juin 2005.	822 800 $	822 800 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 705 200 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er août 2004, échéant au 30 juin 2005.	705 200	705 200
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 808 800 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er août 2004, échéant au 30 juin 2005.	808 800	808 800
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 313 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er mai 2004, échéant au 30 juin 2005.	1 313 700	1 110 819
Montants à reporter	3 650 500 $	3 447 619 $

16. EMPRUNTS BANCAIRES (suite

	2005	2004
Montants reportés	3 650 500 $	3 447 619 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 809 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 14 juin 2004, échéant au 30 juin 2005.	809 400	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 821 600 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 28 février 2005, échéant au 30 juin 2005.	20 000	
	4 479 900 $	3 447 619 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 5 326 099 $ (2004 : 4 459 900 $).

17. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65 000 $	
Traitements et avantages sociaux à payer	204 760	229 238 $
Autres créditeurs	951 125	1 119 907
	1 220 885 $	1 349 145 $

18. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations

	2005	2004
Solde au début	758 150 $	589 183 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(721 299)	(451 033)
Montant reçu pour les exercices subséquents	140 000	620 000
Solde à la fin	176 851 $	758 150 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	136 975 $	644 759 $
Gouvernement du Canada	19 876	83 391
Autres apports reportés	20 000	30 000
	176 851 $	758 150 $

Fonds des immobilisations

	2005	2004
Solde au début	27 682 381 $	30 218 519 $
Subventions du gouvernement du Québec	978 751	1 157 858
Amortissement des apports reportés	(2 014 622)	(3 693 996)
Solde à la fin	26 646 510 $	27 682 381 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

19. FONDS DES IMMOBILISATIONS – DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 $, échéant en avril 2017	18 597 601 $	20 028 186 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 $, échéant en décembre 2010	1 150 905	1 315 320
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 $, échéant en octobre 2007	1 759 400	1 935 340
	21 507 906	23 278 846
Versements échéant en deçà d'un an	(1 770 940)	(1 770 940)
	19 736 966 $	21 507 906 $

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	1 770 940 $
2007	1 770 940
2008	3 002 520
2009	1 595 000
2010	1 595 000

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 213 839 $ (2004 : 194 397 $) pour le Fonds des opérations et à 6 355 $ (2004 : 6 175 $) pour le Fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour vacances et congés de maladie

	2005		2004	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	603 102 $	1 090 247 $	586 644 $	1 050 253 $
Charge de l'exercice	489 527	(153 075)	475 462	121 127
Prestations versées au cours de l'exercice	(450 168)	(107 752)	(459 004)	(81 133)
Solde à la fin	642 461 $	829 420 $	603 102 $	1 090 247 $

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements

La juste valeur des placements est présentée à la note 14. La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours de clôture du marché à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, incluant sa tranche à court terme, de 27 018 742 $ (2004 : 28 574 031 $) s'établissait à 29 107 871 $ (2004 : 30 833 301 $).

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 21 507 906 $ (2004 : 23 278 846 $) s'établissait à 23 597 035 $ (2004 : 25 538 116 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Actif et passif à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

23. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces locaux s'élève à 180 904 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	180 904 $
2007	180 904
2008	180 904
2009	180 904
2010	180 904
2011 et suivantes	2 396 978

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

24. ÉVENTUALITÉS

Les employés syndiqués du Musée sont représentés par deux syndicats dont les conventions collectives respectives sont arrivées à échéance le 30 juin 2003 et le 31 décembre 2003.

Le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués ainsi que le dossier de l'équité salariale.

En principe, les ajustements salariaux qui seront négociés pour les employés de la fonction publique seront appliqués aux échelles salariales du Musée avec rétroactivité aux mêmes dates. Également, le Musée procède actuellement à ses propres travaux d'équité salariale, tel qu'exigé par la Commission de l'équité salariale qui a reconnu le Musée comme un employeur autonome et distinct du Conseil du trésor.

Le gouvernement est présentement en pourparlers avec ses différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour le Musée.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

RAPPORT DE LA DIRECTION
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général

Marc Delaunay
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 17 juin 2005

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la constatation des oeuvres d'art acquises par donation et expliqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 juin 2005

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. O-2.1)

OPÉRATIONS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	17 861 556 $	17 335 995 $
Intérêts	933	1 129
	17 862 489	17 337 124
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	16 441 056	16 134 395
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	999 027	931 968
Déplacements	162 117	117 263
Loyers	94 752	77 511
Honoraires professsionnels	3 113	13 439
Entretien et fournitures informatiques	151 741	
Fournitures et équipement	29 341	30 269
Téléphone et communications	16 278	16 953
Amortissement des immobilisations	78 167	658
	1 534 536	1 188 061
	17 975 592	17 322 456
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(113 103)	14 668
EXCÉDENT AU DÉBUT	58 544	43 876
DÉFICIT À LA FIN	(54 559) $	58 544 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	90 296 $	77 666 $
Dépôt à terme, 1 %, échéant en juillet 2004	55 000	
Débiteurs (note 4)	2 447 247	2 326 778
	2 592 543	2 404 444
Immobilisations (note 5)	715 717	240 295
	3 308 260 $	2 644 739 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	862 801 $	125 488 $
Créditeurs (note 7)	2 481 315	2 294 284
Dû au Fonds d'assurance (note 12)	18 703	166 423
	3 362 819	2 586 195
DÉFICIT	(54 559)	58 544
	3 308 260 $	2 644 739 $

ENGAGEMENTS (note 8)
FONDS D'ASSURANCE (note 12)

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne
George Wapachee

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2004

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre 0-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles, sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec, n'est pas présenté à l'état des opérations et du déficit.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Prestations

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et le taux suivant :

	Méthode	Taux
Logiciel informatique	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	7 ans

Le développement informatique n'a pas été amorti parce qu'il n'était pas en opération à la fin de l'exercice.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 $, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉBITEURS

	2004	2003
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	2 446 707 $	2 322 850 $
Autres	540	3 928
	2 447 247 $	2 326 778 $

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciel informatique	755 358 $	75 536 $	679 822 $	
Améliorations locatives	18 416	3 289	15 127	17 758 $
Développement informatique	20 768		20 768	222 537
	794 542 $	78 825 $	715 717 $	240 295 $

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 553 588 $.

6. EMPRUNT BANCAIRE

Au 30 juin 2004, l'Office dispose d'une marge de crédit bancaire garantie par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille de 2 000 000 $ jusqu'au 31 décembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires. Au 30 juin 2004, le taux était de 2,35 %.

7. CRÉDITEURS

	2004	2003
Prestations de la sécurité du revenu	2 426 900 $	2 156 427 $
Fournisseurs	31 111	110 224
Traitements et avantages sociaux	23 304	27 633
	2 481 315 $	2 294 284 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

8. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par des contrats de services professionnels pour le développement et l'entretien de son système informatique jusqu'en 2006 qui comportent une option de renouvellement de deux ans.

L'Office est également engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2010 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans. La dépense de loyer de l'exercice terminé le 30 juin 2004 concernant ces locaux administratifs s'élève à 43 712 $.

Les paiements minimums futurs sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2005	551 574 $
2006	195 425
2007	54 649
2008	51 852
2009	43 458
2010 et subséquent	32 593
	929 551 $

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 25 628 $ (2003 : 24 185 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire #15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1er juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office qui a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2004

12. FONDS D'ASSURANCE (suite)

Les résultats, l'excédent et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2004 sont les suivants :

	2004	2003
Opérations et excédent		
Revenus		
Contribution du gouvernement du Québec	173 177 $	169 111 $
Contribution des prestataires	173 177	169 111
Intérêts	8 431	
	354 785	338 222
Dépenses		
Congés de maladie et désastres	278 334	257 408
Frais de banque	85	
	278 419	257 408
Excédent des revenus sur les dépenses	76 366	80 814
Excédent au début	80 814	
Excédent à la fin	157 180 $	80 814 $
Bilan		
Actif à court terme		
Encaisse	650 604 $	
Compte à recevoir de l'Office	18 703	166 423 $
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	19 815	169 111
	689 122 $	335 534 $
Passif		
Congés de maladie à payer	531 942 $	254 720 $
Excédent	157 180	80 814
	689 122 $	335 534 $

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne

Québec, le 13 septembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2004 ainsi que l'état des opérations et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 13 septembre 2004

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des membres des ordres professionnels	7 087 611 $	6 628 603 $
Intérêts	42 272	38 573
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 8)	4 707	6 641
Autres	5 169	32 348
	7 139 759	6 706 165
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	3 238 922	2 865 859
Services de transport et de communication	132 025	124 587
Services professionnels et administratifs	503 088	417 331
Loyers et entretien	283 064	285 083
Fournitures et matériel	87 841	59 833
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	2 561	20 919
Amortissement des immobilisations corporelles	77 669	82 249
Amortissement de l'actif incorporel	28 269	35 730
	4 353 439	3 891 591
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	1 781 558	1 664 936
	6 134 997	5 556 527
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 004 762	1 149 638
DÉFICIT AU DÉBUT	(974 347)	(2 123 985)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	30 415 $	(974 347) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	734 780 $	175 676 $
Débiteurs	374 849	291 027
	1 109 629	466 703
Immobilisations corporelles (note 4)	128 537	111 441
Actif incorporel (note 5)	219 732	183 426
	1 457 898 $	761 570 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	593 695 $	383 766 $
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 6)		500 000
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 8)	96 000	96 000
	689 695	979 766
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	642 929	564 095
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 8)	94 859	192 056
	1 427 483	1 735 917
EXCÉDENT (DÉFICIT)	30 415	(974 347)
	1 457 898 $	761 570 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec,
Gaétan Lemoyne

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les dépenses suivantes :

- Les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement. Pour les plaintes dont l'audition a commencé après le 7 novembre 2002, le paiement des honoraires peut se faire à la demande du président de comité suite au dépôt d'une décision adjugeant sur une demande de radiation provisoire, d'une décision sur culpabilité ou sur sanction ainsi qu'après toute autre décision pour laquelle une permission d'en appeler a été accordée ou une requête en révision judiciaire a été déposée. Pour les plaintes ayant débuté avant cette date, le paiement des honoraires n'est effectué que lorsque le dossier de la plainte est fermé et que la décision du comité est transmise par l'ordre et reçue à l'Office.

- Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS (suite)

La dépense se détaille comme suit :

	2005	2004
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	1 419 260 $	1 292 968 $
Administrateurs nommés	362 298	371 968
	1 781 558 $	1 664 936 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	469 561 $	376 171 $	93 390 $	57 669 $
Équipement téléphonique	29 307	29 293	14	595
Mobilier	111 366	76 823	34 543	44 764
Aménagement des locaux	62 584	61 994	590	8 413
	672 818 $	544 281 $	128 537 $	111 441 $

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 86 383 $ (2004 : 29 491$).

5. ACTIF INCORPOREL

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes informatiques	449 624 $	229 892 $	219 732 $	183 426 $

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 64 575 $ (2004 : 98 015 $).

6. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les intérêts sur les avances consenties par le Fonds consolidé du revenu sont calculés au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances. L'Office a versé 3 779 $ en intérêts au cours de l'exercice (2004 : 28 849 $).

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 108 155 $ (2004 : 110 111 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005	2004
Obligation pour congés de maladie et vacances	1 048 435 $	1 037 186 $
Obligation transitoire non amortie	(405 506)	(473 091)
	642 929 $	564 095 $
Charge de l'exercice	392 490 $	383 224 $
Prestations versées au cours de l'exercice	313 656 $	274 324 $

8. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (L.R.Q., chapitre S-0.1). Ce fonds de 1 000 000 $, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activités toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du fonds, calculée selon un étalement régressif.

Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

Évolution du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2005 :

	2005	2004
Solde au début	288 056 $	383 527 $
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(96 000)	(96 000)
Intérêts générés	3 510	7 170
Honoraires de gestion versés à l'Office	(4 707)	(6 641)
Solde du fonds	190 859 $	288 056 $

La somme due se répartit comme suit :

Somme due	190 859 $	288 056 $
Moins : Portion payable au cours du prochain exercice	96 000	96 000
	94 859 $	192 056 $

La portion payable au cours du prochain exercice a été estimée en fonction des prévisions de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la somme due à l'Ordre des sages-femmes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Christian Reny
Directeur des services conseils à la gestion

Québec, le 20 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 juin 2005

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. O-5.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 $	2 000 000 $
Subvention Emploi-Québec	313 717	311 712
Subvention Secrétariat à la Jeunesse	20 000	
Fonds Jeunesse Québec		230 581
Intérêt sur dépôts bancaires	21 157	25 787
Autres revenus	9 871	
	2 364 745	2 568 080
DÉPENSES (note 3)		
Programmes et développement	1 776 523	1 923 121
Communications	245 983	244 446
Administration	324 922	344 025
	2 347 428	2 511 592
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	17 317	56 488
EXCÉDENT AU DÉBUT	274 043	217 555
EXCÉDENT À LA FIN	291 360 $	274 043 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 191 $	95 410 $
Dépôt à terme rachetable, 1,95 % échéant en novembre 2005	325 000	200 000
Débiteurs (note 4)	90 362	87 330
Frais payés d'avance	1 700	1 724
	423 253	384 464
Immobilisations corporelles (note 5)	94 004	139 781
	517 257 $	524 245 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	225 897 $	250 202 $
EXCÉDENT	291 360	274 043
	517 257 $	524 245 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Lucie Latulippe
Présidente-directrice générale

Patrick Préfontaine
Vice-président

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	17 317 $	56 488 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	55 736	65 512
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	101	2 636
	73 154	124 636
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(3 032)	(22 990)
Frais payés d'avance	24	21 198
Créditeurs	(24 305)	(21 289)
Fonds Jeunesse Québec		(3 408)
Revenus reportés		(20 477)
	(27 313)	(46 966)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	45 841	77 670
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 060)	(10 526)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	35 781	67 144
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	295 410	228 266
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	331 191 $	295 410 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre O-5.1), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Office consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. DÉPENSES

	2005		2004	
Programmes				
Projets réguliers	847 805 $		830 907 $	
Traitement et avantages sociaux	465 213		447 091	
Allocations de participation - Emploi-Québec	263 717		263 603	
Projets spéciaux	74 776		249 997	
	1 651 511		1 791 598	
Développement				
Mission à l'étranger	36 699		35 856	
Frais de déplacement au Québec	27 788		24 852	
Développement au Mexique	49 989		59 284	
Événements, adhésion et représentation	10 536		11 531	
	125 012		131 523	
	1 776 523	76 %	1 923 121	76 %
Communications				
Traitement et avantages sociaux	191 219		189 910	
Production du matériel de communication	34 857		36 444	
Publicité	16 584		15 323	
Abonnements et publications	3 323		2 769	
	245 983	10 %	244 446	10 %
Administration				
Traitement et avantages sociaux	149 666		155 330	
Loyer	63 125		63 125	
Télécommunications	18 019		18 694	
Frais de fonctionnement	25 958		24 534	
Poste et messagerie	4 583		5 190	
Assurances	7 397		7 111	
Frais des conseils d'administration	337		1 893	
Amortissement des immobilisations corporelles	55 736		65 512	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	101		2 636	
	324 922	14 %	344 025	14 %
	2 347 428	$	2 511 592	$

4. DÉBITEURS

	2005		2004	
Emploi-Québec	86 217	$	66 712	$
Taxes de ventes	1 459		1 722	
Intérêts à recevoir	194		13 992	
Autres	2 492		4 904	
	90 362	$	87 330	$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	79 685 $	67 532 $	12 153 $	26 941 $
Améliorations locatives	118 082	55 859	62 223	74 030
Matériel informatique	119 452	99 824	19 628	38 810
	317 219 $	223 215 $	94 004 $	139 781 $

6. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2005, l'Office disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $ renouvelable annuellement le 30 juin. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

7. CRÉDITEURS

	2005	2004
Ministère des Relations internationales	133 952 $	131 980 $
Fournisseurs	18 508	46 467
Traitements et déductions à la source	73 437	71 755
	225 897 $	250 202 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

9. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un bail à long terme échéant durant l'exercice 2011 pour des locaux administratifs.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'élève à 63 125 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	67 500 $
2007	70 000
2008	72 500
2009	72 500
2010	72 500
2011	36 250
	391 250 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2005	2004
Encaisse	6 191 $	95 410 $
Dépôt à terme	325 000	200 000
	331 191 $	295 410 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 18 077 $ (2004 : 17 744 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 19 560 $ (2004 : 16 972 $).

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lucie Latulippe
Présidente-directrice générale

Québec, le 27 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2005

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 16)	3 394 144	3 170 297
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 4 et 16)	2 273 277	2 121 542
Services hospitaliers (note 5)	131 217	119 213
Aides techniques	113 973	107 546
Services dentaires (note 16)	97 239	87 369
Services d'aide domestique	42 840	41 810
Services optométriques (note 16)	34 349	31 741
Autres (note 6)	11 705	22 584
	6 098 744	5 702 102
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	4 620	5 850
	6 094 124	5 696 252
Frais d'administration (note 7)	127 596	136 083
	6 221 720	5 832 335
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 534 903	3 307 810
Fonds de l'assurance médicaments	2 300 555	2 144 604
Gouvernement du Québec	270 648	267 185
Commission de la santé et de la sécurité du travail	74 030	78 427
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 5)	33 982	26 957
Autres sources	7 602	7 352
	6 221 720	5 832 335

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme (note 8)		
Espèces	3 576	21 814
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	214 152	37 023
Fonds de l'assurance médicaments	104 077	213 576
Frais à récupérer (note 9)	106 833	106 797
Autres créances	11 921	9 619
	440 559	388 829
Immobilisations corporelles (note 10)	23 229	20 841
Actifs incorporels (note 11)	17 672	14 706
	481 460	424 376
PASSIF		
À court terme (note 8)		
Effets bancaires en circulation	110 847	109 221
Services à payer	318 442	264 709
Autres créditeurs et frais courus	15 601	13 554
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an (note 12)	500	922
	445 390	388 406
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	29 270	28 670
Dette à long terme (note 12)	6 800	7 300
	481 460	424 376

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVENTUALITÉS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Pierre Roy, président-directeur général
Jacques L'Espérance, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi le programme d'assistance maladie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont :

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie et du programme d'assistance maladie provient du Fonds des services de santé.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis :

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus;
- aux prestataires de l'assistance-emploi;
- aux adhérents : toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle de ces immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble du siège social	40 ans
Rénovations de l'immeuble	10 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des actifs incorporels, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Développements informatiques	5 à 7 ans
Logiciels	3 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2005	2004
Régime d'assurance maladie	3 462 167	3 236 007
Régime public d'assurance médicaments (note 4)	2 267 851	2 114 064
Assistance maladie	68 054	59 619
Autres	296 052	286 562
	6 094 124	5 696 252

4. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2005	2004
Régime public d'assurance médicaments		
Personnes âgées de 65 ans ou plus	1 279 956	1 179 684
Prestataires de l'assistance-emploi	515 547	485 799
Adhérents	472 348	448 581
	2 267 851	2 114 064
Personnes admissibles à des programmes particuliers	5 426	7 478
	2 273 277	2 121 542

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

5. SERVICES HOSPITALIERS

	2005	2004
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	97 235	92 256
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	33 982	26 957
	131 217	119 213

6. AUTRES

	2005	2004
Bourses de recherche	9 081	8 813
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	2 624	13 771
	11 705	22 584

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	80 814	80 630
Amortissement des immobilisations corporelles	5 580	4 316
Amortissement des actifs incorporels	6 158	8 690
Locaux, équipement et ameublement	13 835	11 727
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	7 454	6 743
Réseau de communication interactive	4 626	3 800
Services professionnels et autres	6 684	3 436
Fournitures et approvisionnements	1 870	2 274
Intérêts sur la dette à long terme	575	667
	127 596	122 283
Activités préliminaires du projet Carte Santé du Québec		13 800
	127 596	136 083

Une portion des frais d'administration de 32,7 M$ (2004 : 30,5 M$) est assumée par le Fonds de l'assurance médicaments.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

9. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2005	2004
Gouvernement du Québec	74 037	79 339
Commission de la santé et de la sécurité du travail	21 186	20 322
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	11 610	7 136
	106 833	106 797

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	9 837	7 700	8 001
Rénovations de l'immeuble	7 990	699	7 291	2 848
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	4 302	2 418	1 884	1 633
Matériel informatique et bureautique	13 917	8 563	5 354	7 359
	44 746	21 517	23 229	20 841

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 8 millions (2004 : 9,6 M$).

11. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	31 338	15 341	15 997	14 011
Logiciels	3 129	1 454	1 675	695
	34 467	16 795	17 672	14 706

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 9,1 millions (2004 : 5,9 M$).

12. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à un taux fixe de 5,91 % échéant en 2006	7 300	8 222
Tranche échéant dans moins d'un an	500	922
	6 800	7 300

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Flux de trésorerie

	2005	2004
Remboursements	922	1 308
Intérêts versés	451	529

Les versements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement de l'emprunt sur billet à son échéance aux mêmes conditions :

2006	500
2007	500
2008	500
2009	500
2010	500

La juste valeur de la dette à long terme, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, au taux d'intérêt du marché pour des emprunts semblables, correspond à sa valeur comptable.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 2,9 millions (2004 : 2,8 M$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 3,5 millions (2004 : 3,1 M$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005	2004
Solde au début	28 670	26 458
Augmentation nette due à des départs et des arrivées d'employés	(43)	1 000
Dépenses	8 482	8 512
Utilisation	(7 839)	(7 300)
Solde à la fin	29 270	28 670

15. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit :

2006	12 650
2007	6 011
2008	2 007
2009	1 218
2010	244
	22 130

16. ÉVENTUALITÉS

Services médicaux, dentaires, optométriques et médicaments et services pharmaceutiques

Les ententes suivantes avec des associations représentant des professionnels de la santé sont expirées. Elles n'ont fait l'objet d'aucune provision au passif au regard des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs lors de leur renouvellement.

	Date d'expiration
Association des chirurgiens dentistes du Québec	30 juin 2003
Association des optométristes du Québec	30 juin 2003
Association québécoise des pharmaciens propriétaires	30 juin 2003
Fédération des médecins résidents du Québec	30 juin 2003
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	31 mars 2004
Fédération des médecins spécialistes du Québec	31 mars 2004
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2004

Les ententes annuelles avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec prévoient généralement une enveloppe budgétaire globale à être versée à leurs membres pour leurs services. Les ententes précisent qu'advenant une non-atteinte de cette enveloppe budgétaire, les montants ainsi rendus disponibles sont alors affectés aux fins retenues par les parties, selon les modalités que celles-ci déterminent et qu'advenant un dépassement, un remboursement doit être effectué au cours de la période subséquente.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

16. ÉVENTUALITÉS (suite)

Services médicaux, dentaires, optométriques et médicaments et services pharmaceutiques (suite)

Comme les ententes respectives n'ont pas encore été signées pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, les enveloppes budgétaires n'ont pas été déterminées et la Régie ne peut évaluer s'il y aura ou non une non-atteinte de ces enveloppes budgétaires.

17. RECLASSEMENT

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2005.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles comptables internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Roy

Le directeur du budget et des ressources financières,
Daniel Cloutier, CA

Québec, le 30 mai 2005

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2005 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(L.R.Q., c. R-6.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Redevances - rémunération et fonctionnement	7 578 904 $	8 399 220 $
Redevances - immobilisations corporelles (note 7)	200 000	30 000
	7 778 904	8 429 220
Apport reporté - immobilisations corporelles (note 7)	(107 025)	122 158
Revenus d'intérêts	42 926	52 117
Droits et autres	36 880	6 472
	7 751 685	8 609 967
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	6 043 417	6 078 139
Services professionnels et administratifs	218 596	246 452
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	978 252	976 536
Autres dépenses de fonctionnement	696 120	680 204
Amortissement des immobilisations corporelles	92 975	152 158
Immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition		
Amortissement	72 121	72 121
Radiation d'actifs		101 653
Intérêts sur la dette à long terme	60 577	67 572
Remboursement de frais - audience	36 000	(1 913)
	8 198 058	8 372 922
EXCÉDENT (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(446 373)	237 045
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 216 019	978 974
EXCÉDENT À LA FIN	769 646 $	1 216 019 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 952 387 $	757 764 $
Acceptation bancaire, taux 2,17 %, échue en avril 2004		2 395 440
Débiteurs	8 706	8 443
Frais payés d'avance	41 356	45 421
	3 002 449	3 207 068
Immobilisations corporelles (note 3)	745 216	741 350
	3 747 665 $	3 948 418 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 712 589 $	1 547 695 $
Provision court terme pour congés de maladie (note 5)	155 363	51 235
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)	86 611	83 325
	1 954 563	1 682 255
Provision long terme pour congés de maladie (note 5)	102 950	150 052
Dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec (note 6)	593 495	680 106
Apport reporté - immobilisations corporelles (note 7)	327 011	219 986
	2 978 019	2 732 399
EXCÉDENT	769 646	1 216 019
	3 747 665 $	3 948 418 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean-Paul Théorêt

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - redevances - rémunération et fonctionnement	7 575 653 $	8 401 954 $
Rentrées de fonds - droits et autres revenus	36 567	8 689
Sorties de fonds - traitements et avantages sociaux	(5 918 530)	(5 915 130)
Sorties de fonds - fonctionnement	(1 827 870)	(1 822 010)
Intérêts reçus	46 077	49 044
Intérêts versés	(60 577)	(67 572)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(148 680)	654 975
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(168 962)	(15 370)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	150	500
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(168 812)	(14 870)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(83 325)	(88 778)
Rentrées de fonds - redevances immobilisations corporelles	200 000	30 000
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	116 675	(58 778)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE	(200 817)	581 327
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 153 204	2 571 877
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	2 952 387 $	3 153 204 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et de la vapeur, et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasinage.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Systèmes et équipement informatiques	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans

Constatation des revenus

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports correspondant aux dépenses en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des dépenses en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Régie consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	762 631 $	702 602 $	60 029 $	80 488 $
Mobilier et équipement	303 054	288 123	14 931	33 468
Améliorations locatives	215 499	52 385	163 114	48 131
	1 281 184	1 043 110	238 074	162 087
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Améliorations locatives	1 029 352	522 210	507 142	579 263
	2 310 536 $	1 565 320 $	745 216 $	741 350 $

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fournisseurs et frais courus	427 565 $	330 532 $
Traitements et avantages sociaux	815 104	781 770
Provision pour vacances	469 920	435 393
	1 712 589 $	1 547 695 $

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	201 287 $	209 778 $
Charge de l'exercice	196 537	134 658
Prestations versées au cours de l'exercice	(139 511)	(143 149)
Solde à la fin	258 313	201 287
Provision court terme	(155 363)	(51 235)
Provision long terme	102 950 $	150 052 $

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice, sous le poste « Traitements et avantages sociaux », s'élèvent à 205 206 $ (2004 : 181 823 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. DETTE À LONG TERME AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

	2005	2004
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 7,1 % à 9,3 %, échéant de novembre 2005 à octobre 2012, remboursables par versements mensuels de 11 992 $	680 106 $	763 431 $
Versements échéant en deçà d'un an	(86 611)	(83 325)
	593 495 $	680 106 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2006	140 029 $
2007	132 285
2008	132 285
2009	132 285
2010	132 285
2011 à 2013	219 676
	888 845
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(208 739)
	680 106 $

7. APPORT REPORTÉ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés - immobilisations corporelles représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les dépenses en immobilisations corporelles prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes :

	2005	2004
Solde au début	219 986 $	342 144 $
Redevances - immobilisations corporelles	200 000	30 000
Amortissement de l'apport reporté de l'exercice	(92 975)	(152 158)
Apport reporté - immobilisations corporelles	107 025	(122 158)
Solde à la fin	327 011 $	219 986 $

Les immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des dépenses en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté - immobilisations corporelles.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisés à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 680 106 $ s'établit à 767 316 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché par des titres de nature semblables quant à l'échéance et le taux d'intérêt.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

INFORMATION SECTORIELLE

	2005				
	Électricité		Gaz	Produits	
	distribution	transport	naturel	pétroliers	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	3 491 235 $	2 511 820 $	1 392 963 $	182 886 $	7 578 904 $
Immobilisations corporelles	86 400	57 600	36 000	20 000	200 000
	3 577 635	2 569 420	1 428 963	202 886	7 778 904
Apport reporté - immobilisations corporelles	(33 404)	(39 005)	(17 405)	(17 211)	(107 025)
Revenus d'intérêts	24 279	8 753	8 478	1 416	42 926
Droits et autres	23 985	5 954	5 977	964	36 880
	3 592 495	2 545 122	1 426 013	188 055	7 751 685
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	3 406 888	1 236 848	1 198 929	200 752	6 043 417
Services professionnels	139 767	32 888	38 129	7 812	218 596
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	553 554	199 558	192 919	32 221	978 252
Autres dépenses de fonctionnement	405 967	141 284	124 467	24 402	696 120
Amortissement des immobilisations corporelles	52 996	18 595	18 595	2 789	92 975
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	40 792	14 705	14 244	2 380	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	34 262	12 352	11 964	1 999	60 577
Remboursement de frais - audience	36 000				36 000
	4 670 226	1 656 230	1 599 247	272 355	8 198 058
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(1 077 731)	888 892	(173 234)	(84 300)	(446 373)
EXCÉDENT AU DÉBUT	276 495		176 927	762 597	1 216 019
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(801 236) $	888 892 $	3 693 $	678 297 $	769 646 $

Note

À compter de 2004-2005, l'information sectorielle pour la forme d'énergie « Électricité » est répartie entre la distribution et le transport et ce, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions prévues au Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie (décret 736-2004 du 28 juillet 2004).

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

INFORMATION SECTORIELLE

	2004			
	Électricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS				
Redevances				
Rémunération et fonctionnement	6 727 065 $	845 830 $	826 325 $	8 399 220 $
Immobilisations corporelles	21 990	5 075	2 935	30 000
	6 749 055	850 905	829 260	8 429 220
Apport reporté - immobilisations corporelles	94 898	22 937	4 323	122 158
Revenus d'intérêts	40 036	9 595	2 486	52 117
Droits et autres	5 439	1 026	7	6 472
	6 889 428	884 463	836 076	8 609 967
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	4 684 688	1 099 828	293 623	6 078 139
Services professionnels	167 713	59 971	18 768	246 452
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	750 277	179 699	46 560	976 536
Autres dépenses de fonctionnement	523 209	114 569	42 426	680 204
Amortissement des immobilisations corporelles	116 888	28 012	7 258	152 158
Immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Amortissement	55 404	13 277	3 440	72 121
Radiation d'actifs	68 994	16 532	16 127	101 653
Intérêts sur la dette à long terme	51 774	12 514	3 284	67 572
Remboursement de frais - audience	(22 158)	(5 356)	25 601	(1 913)
	6 396 789	1 519 046	457 087	8 372 922
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	492 639	(634 583)	378 989	237 045
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	(216 144)	811 510	383 608	978 974
EXCÉDENT À LA FIN	276 495 $	176 927 $	762 597 $	1 216 019 $

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Paul Théorêt
Président

Montréal, le 17 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 juin 2005

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
(L.R.Q., c. R-7)
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	20 792	22 362
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 452	3 845
Loyers	1 609	1 563
Publicité	390	400
Stationnements	2 799	3 072
Souvenirs	666	460
Redevances des concessionnaires	1 177	1 088
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 563	1 528
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	4 039	3 970
Travaux et services facturés à des tiers	931	984
Autres produits	290	564
	38 708	39 836
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	8 065	8 671
Employés à l'événement	2 741	2 793
Charges sociales	1 865	1 674
Cotisations au régime de retraite	348	336
Coûts de cessation d'emploi	271	328
Contrats de services	4 518	4 332
Matériaux et location d'équipement	1 417	1 744
Produits aux fins de revente	341	231
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 165	3 145
Autre	4 525	4 250
Taxe d'eau et de services et assurances	2 578	2 637
Honoraires professionnels	931	1 043
Commissions, cachets et droits	354	349
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	128	228
Intérêts sur la dette à long terme	802	779
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	324	483
Publicité	896	848
Créances douteuses	177	195
Autres charges	347	330
Amortissement des immobilisations	3 614	3 189
Amortissement d'une subvention reportée	(721)	(179)
	36 686	37 406
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	2 022	2 430
Autres éléments		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	358	271
Remboursement de la taxe d'eau et de services d'exercices antérieurs		(4 517)
	358	(4 246)
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	1 664	6 676

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
SURPLUS RÉSERVÉS
SURPLUS D'OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004						2003
	Réservés						
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Projet - nouvelle toiture	Total	Opérations	Total	Total
SURPLUS AU DÉBUT	402	100		502	8 552	9 054	2 254
Investis en immobilisations	(24)	41		17		17	
Affectation aux surplus réservés	(378)	(141)	3 818	3 299	(3 299)		
Virement aux surplus d'opérations			(404)	(404)	404		
Excédent des produits par rapport aux charges					1 664	1 664	6 676
Solde disponible pour investissement			3 414	3 414	7 321	10 735	8 930
Surplus au début	206	58		264		264	388
Immobilisations							
Acquises à même les surplus	24	(41)		(17)		(17)	
Virements au surplus d'opérations	(40)	(11)		(51)	51		
Solde non amorti	190	6		196	51	247	388
SURPLUS À LA FIN	190	6	3 414	3 610	7 372	10 982	9 318

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 664	6 676
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 614	3 189
Amortissement d'une subvention reportée	(721)	(179)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	14 775	5 281
Rentrées nettes de fonds	19 332	14 967
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	505	(8 982)
Immobilisations	(12 449)	(7 252)
Sorties nettes de fonds	(11 944)	(16 234)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire		(1 096)
Emprunt à long terme		15 000
Remboursements d'emprunts	(7 750)	(11 000)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(7 750)	2 904
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(362)	1 637
ENCAISSE AU DÉBUT	1 644	7
ENCAISSE À LA FIN	1 282	1 644

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse	1 282	1 644
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 2,53 % et 2,60 %, échéant en novembre et décembre 2004	8 477	8 982
Débiteurs	2 030	8 234
Stock	944	1 087
Frais payés d'avance	476	552
Immobilisations (note 6)	37 281	28 446
	50 490	48 945
PASSIF		
Comptes fournisseurs et frais courus	8 792	10 398
Subventions reportées (note 4 et note 8)	19 466	10 229
Dette à long terme (note 9)	11 250	19 000
	39 508	39 627
SURPLUS		
Surplus réservés	3 610	766
Surplus d'opérations	7 372	8 552
	10 982	9 318
	50 490	48 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Gilles Lépine, administrateur
Pasquale (Pat) Di Lillo, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et rentrées (sorties) nettes de fonds	(1 040)	1 636
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	66 396	58 736
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(65 253)	(60 500)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	1 143	(1 764)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	103	(128)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	(8)	120
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	95	(8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 476 175	1 475 091
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	117 508	121 007
Contributions totales reçues (note 12)	(1 468 564)	(1 402 168)
	125 119	193 930
Autre élément d'actif		
Encaisse	95	
	125 214	193 930
PASSIF		
Découvert bancaire		8
Dette à long terme (note 9)	124 000	189 253
Comptes fournisseurs et frais courus	163	119
Intérêts courus	1 051	4 550
	125 214	193 930

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Gilles Lépine, administrateur
Pasquale (Pat) Di Lillo, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI[e] Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'Est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

a) Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

a) Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes : (suite)

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Contributions reçues (suite)

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

De plus, la Régie a obtenu une subvention au montant de 10 000 000 $ relativement à la réalisation du plan d'immobilisations (voir note 8).

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2004	2003
Débiteurs	6 204	(6 667)
Stock	143	(60)
Frais payés d'avance	76	281
Comptes fournisseurs et frais courus	(1 606)	2 033
Subventions reportées	9 958	9 694
	14 775	5 281

6. IMMOBILISATIONS

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	14 111	13 173	938
Structure et aménagements spécifiques	69 051	32 960	36 091
Aménagements locatifs	5 994	5 993	1
Matériel roulant	1 988	1 737	251
	91 144	53 863	37 281

	2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	13 751	12 707	1 044
Structure et aménagements spécifiques	53 982	27 149	26 833
Aménagements locatifs	5 994	5 671	323
Matériel roulant	1 917	1 671	246
	75 644	47 198	28 446

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 15 000 000 $ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en mars 2005.

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2004	2003
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	408	714
Montant encaissé au cours de l'exercice	20 750	22 056
	21 158	22 770
Montant constaté à titre de produit	20 792	22 362
Solde à la fin	366	408
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	9 821	
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 000	10 000
	19 821	10 000
Amortissement de l'exercice	(721)	(179)
Solde à la fin	19 100	9 821
	19 466	10 229

9. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,152 %, échéant en mars 2007	11 250	15 000
5,333 %		4 000
	11 250	19 000

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 3 750 000 $ en 2005, 2006 et 2007.

	2004	2003
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,38 %, échéant le 10 novembre 2004 (a)	50 000	50 000
2,55571 %, échéant le 29 novembre 2004 (a)	74 000	
77 036 000 $ US, 8,052 %		104 753
2,751 %		10 500
2,750 %		17 000
2,768 %		7 000
	124 000	189 253

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds de construction (suite)

Le versement sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élève à 124 000 000 $.

(a) Subséquemment à la fin de l'exercice, la Régie a refinancé ces dettes, dont les remboursements viendront à échéance au cours du prochain exercice.

10. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2004	2003
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 203 243	1 205 009
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	1 084	(1 766)
Solde à la fin	1 204 327	1 203 243
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 220 487	1 219 403
Installations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 364	50 364
	133 168	133 168
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 476 175	1 475 091

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 168 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 364 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, tel que mentionné à la note 3.

11. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2004	2003
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	1 051	4 550
Pertes de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	96 971	96 971
	117 508	121 007

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

12. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2004	2003
Fonds spécial olympique	1 206 553	1 140 157
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 468 564	1 402 168

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les débiteurs et les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 11 180 000 $. Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat aux taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

14. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2004, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 21 900 000 $ (22 700 000 $ en 2003).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 200 000 $ (20 200 000 $ en 2003) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la
Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2004 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Montréal, le 23 décembre 2004

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. P-19.1)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

REVENUS, DÉPENSES ET ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
REVENUS			
Cotisations au Régime	8 460 971	8 163 099	7 367 122
Moins :			
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 5)			13 920
	8 460 971	8 163 099	7 353 202
Revenus (pertes) de placement - net (note 6)	2 215 591	3 902 288	(2 525 265)
Autres revenus	2 037	1 527	741
	10 678 599	12 066 914	4 828 678
DÉPENSES			
Rentes et prestations			
Rentes de retraite	5 383 433	5 054 050	4 780 832
Rentes de conjoint survivant	1 393 202	1 361 405	1 299 397
Rentes d'invalidité	671 789	626 140	590 002
Rentes d'orphelin	16 357	16 288	16 225
Rentes d'enfant de cotisant invalide	9 490	8 939	8 446
Prestations de décès	90 678	89 755	88 964
	7 564 949	7 156 577	6 783 866
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 504	3 802	4 119
	7 568 453	7 160 379	6 787 985
Frais d'administration (note 7)	86 904	87 602	83 629
	7 655 357	7 247 981	6 871 614
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 023 242	4 818 933	(2 042 936)
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	20 241 515	15 422 582	17 465 518
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	23 264 757	20 241 515	15 422 582

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
ACTIF			
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	23 599 601	20 192 003	15 844 266
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	1 009	180 619	
Débiteurs	21 903	20 613	19 078
Immobilisations (note 10)	34 475	29 872	25 852
	23 656 988	20 423 107	15 889 196
PASSIF			
Chèques en circulation moins l'encaisse	45 325	43 330	38 578
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	195 109		263 702
Cotisations à rembourser à Revenu Québec			9 722
Créditeurs	125 704	115 467	132 842
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	4 028	1 503	975
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	22 065	21 292	20 795
	392 231	181 592	466 614
ACTIF NET DU RÉGIME (note 2)	23 264 757	20 241 515	15 422 582
	23 656 988	20 423 107	15 889 196

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses	3 023 242	4 818 933	(2 042 936)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
(Augmentation) diminution de la valeur marchande des dépôts à participation	(1 115 606)	(3 349 820)	3 162 162
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	144	(91)	
Amortissement des immobilisations	8 268	7 981	7 603
Amortissement des immobilisations attribué aux autres fonds	1 863	1 565	1 596
Dépréciation des immobilisations		869	
Dépréciation attribuée aux autres fonds		274	
	1 917 911	1 479 711	1 128 425
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	117 769	(218 126)	147 252
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	2 035 680	1 261 585	1 275 677
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Produit de la vente d'immobilisations	17	133	
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	(14 895)	(14 751)	(14 852)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(14 878)	(14 618)	(14 852)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Sorties de fonds relatives à l'acquisition de dépôts à participation	(2 435 003)	(770 920)	(1 002 284)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de placement	(2 435 003)	(770 920)	(1 002 284)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(414 201)	476 047	258 541
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT (note 16)	173 767	(302 280)	(560 821)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	(240 434)	173 767	(302 280)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

REVENUS, DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
REVENUS			
Droits	6 269	5 901	5 425
Autres	56	63	117
	6 325	5 964	5 542
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 4)	596	907	(315)
	6 921	6 871	5 227
DÉPENSES			
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	3 836	3 876	3 916
Courriers et communications	85	65	63
Frais de déplacement	36	42	49
Services professionnels et techniques	264	215	185
Entretien et location d'immeubles	210	322	295
Entretien et location informatique	109	95	82
Fournitures	22	37	29
Autres dépenses	24	25	6
Créances irrécouvrables	2	7	2
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	276	213	169
Amortissement des immobilisations du fonds	229	282	275
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes		10	
	5 093	5 189	5 071
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 828	1 682	156
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	5 171	3 489	3 333
SOLDE DU FONDS À LA FIN	6 999	5 171	3 489

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
ACTIF			
Encaisse	7 172	5 196	4 492
Débiteurs	114	111	63
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	396	498	
Immobilisations (note 10)	202	353	539
	7 884	6 158	5 094
PASSIF			
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec			587
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	885	987	1 018
	885	987	1 605
SOLDE DU FONDS	6 999	5 171	3 489
	7 884	6 158	5 094

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses	1 828	1 682	156
Élément sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations du fonds	229	282	275
	2 057	1 964	431
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(3)	(1 164)	132
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	2 054	800	563
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	(78)	(96)	(121)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(78)	(96)	(121)
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 976	704	442
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT (note 16)	5 196	4 492	4 050
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	7 172	5 196	4 492

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	2 147	7 580	
DÉPENSES			
Dépréciation des immobilisations du fonds (note 8)	1 581	5 488	
Dépréciation des frais de mise en œuvre (note 8)	566	2 092	
	2 147	7 580	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
ACTIF			
Dû par le gouvernement du Québec		7 580	
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec			183
Immobilisations (note 10)		1 547	6 827
Frais de mise en œuvre (note 11)		553	2 567
		9 680	9 577
PASSIF			
Billet à payer (note 13)		9 680	9 577
		9 680	9 577

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses			
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Dépréciation des immobilisations	1 581	5 488	
Dépréciation des frais de mise en œuvre	566	2 092	
	2 147	7 580	
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	7 580	(7 397)	(96)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	9 727	183	(96)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Sorties de fonds relatives au développement de systèmes informatiques	(34)	(208)	(191)
Sorties de fonds relatives aux frais de mise en œuvre	(13)	(78)	(71)
Produit de la vente d'immobilisations			96
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(47)	(286)	(166)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement du billet à payer	(9 727)		
Rentrées de fonds provenant du billet à payer	47	103	262
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	(9 680)	103	262
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT ET À LA FIN (note 16)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS
REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	25 355	23 747	23 157
DÉPENSES			
Frais financiers			
Intérêts sur billet à payer à court terme	36	41	
Intérêts sur billet à payer à long terme	357	508	676
Autres frais d'intérêts	42	57	56
	435	606	732
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	14 204	12 824	12 326
Courriers et communications	2 536	1 351	1 506
Frais de déplacement	162	137	181
Services professionnels et techniques	1 274	867	1 026
Expertises médicales externes	10	1	2
Entretien et location d'immeubles	1 352	626	733
Entretien et location informatique	729	832	858
Fournitures	318	207	197
Autres dépenses	86	63	35
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	212	219	166
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 587	1 352	1 427
Amortissement des immobilisations du fonds	2 450	4 388	3 889
Amortissement des frais de mise en œuvre			79
Dépréciation des immobilisations attribuée par le fonds du Régime de rentes du Québec		274	
	24 920	23 141	22 425
	25 355	23 747	23 157
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT
REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS
BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
ACTIF			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	3 632	1 005	1 379
Immobilisations (note 10)	10 662	10 488	13 940
	14 294	11 493	15 319
PASSIF			
Frais courus	179	92	106
Dû au gouvernement du Québec	2 513	606	655
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	944	896	848
Billets à payer (note 13)	10 658	9 899	13 710
	14 294	11 493	15 319

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS
FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses			
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations du fonds	2 450	4 388	3 889
Amortissement des frais de mise en œuvre			79
	2 450	4 388	3 968
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(585)	359	169
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	1 865	4 747	4 137
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	(2 624)	(936)	(736)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 624)	(936)	(736)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rentrées de fonds provenant des billets à payer	2 549		40
Remboursement des billets à payer	(1 790)	(3 811)	(3 441)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	759	(3 811)	(3 401)
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT ET À LA FIN (note 16)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle administre la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), la Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., chapitre P-19.1) et à la suite des dispositions du budget du gouvernement du Québec du 30 mars 2004, elle administre la partie de la Loi sur les impôts qui porte sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. De plus, en 1997, le gouvernement québécois lui a confié l'administration du Régime d'assurance parentale (Loi sur l'assurance parentale (L.Q., 2001, chapitre 9)). Toutefois, il est prévu que cette loi sera amendée pour en confier l'administration et la mise en œuvre au Conseil de gestion de l'assurance parentale et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs devront se référer à la loi applicable selon le cas.

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à assumer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant de stabiliser le financement du Régime dans un contexte de vieillissement de la population et de protéger le Régime des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec représente une réserve de fonds accumulés pour le paiement des rentes et prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2005, l'actif net du Régime est de 23,3 milliards de dollars (2004 : 20,2 milliards de dollars), (2003 : 15,4 milliards de dollars); soit 3,1 fois le montant des rentes et prestations de l'exercice 2004-2005.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2003, en tenant compte du taux de cotisation fixé à 9,9 % depuis 2003, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2055. Toutefois, la réserve (l'actif net du Régime) devrait atteindre un niveau inférieur à deux fois les sorties de fonds annuelles à compter de 2048. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2006.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on peut également se référer au concept de « taux de cotisation d'équilibre ». Il s'agit du taux de cotisation applicable aux années futures, qui serait nécessaire pour maintenir constant à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles. Le taux d'équilibre est un indicateur d'une situation idéale pour le financement du Régime. Un certain écart entre le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre peut être toléré. Cette « zone de tolérance » est estimée à 0,3 point de pourcentage par l'actuaire en chef de la Régie. De plus, étant donné que plusieurs facteurs conjoncturels peuvent faire varier le taux d'équilibre d'une analyse actuarielle à l'autre, ce dernier est d'avis qu'il faut constater un écart supérieur à la zone de tolérance lors de deux analyses actuarielles consécutives avant qu'il ne soit nécessaire de modifier le Régime.

Selon les hypothèses de l'analyse actuarielle de 2003, ce taux d'équilibre est de 10,3 %, soit une différence de 0,4 par rapport au taux de cotisation de 9,9 % fixé par la Loi. Cet écart, qui est supérieur à la zone de tolérance de 0,3 point, est constaté pour la première fois dans une analyse actuarielle.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec (suite)

Si le taux d'équilibre était appliqué à partir de maintenant, la réserve serait plus élevée et générerait suffisamment de revenus de placement pour combler l'écart qui apparaît lorsque les conditions deviennent inférieures aux sorties de fonds. Elle croîtrait alors au même rythme que les sorties de fonds, maintenant stable à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles.

Au moins tous les six ans, une consultation publique doit être tenue pour examiner l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. À partir des propositions de modification au Régime discutées lors de la consultation publique de 2004, des travaux préparatoires sont en cours.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 828,75 $ au 31 mars 2005.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes du Québec pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains et cotisations de la personne décédée. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 710,37 $ au 31 mars 2005.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains et les cotisations de la personne invalide. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable est de 1 010,20 $ au 31 mars 2005.

Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide

Pour les nouveaux bénéficiaires, au 31 mars 2005, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 62,22 $ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants mineurs du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 $ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1er janvier 2005 était de 1,7 %.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE

Le Régime d'assurance parentale s'inscrit dans la politique familiale du gouvernement du Québec et vise à apporter un soutien aux parents en ce qui a trait aux soins prodigués aux nouveau-nés ou aux enfants adoptés. Ainsi, ce régime crée de meilleures conditions d'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux et indemnise plus généreusement ces congés. Le nouveau Régime québécois d'assurance parentale entrera en vigueur le 1er janvier 2006 et à compter de cette date, il sera administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

IV) PROGRAMMES DU FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales pour la période se terminant le 31 décembre 2004 et les mesures du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants en vertu de la Loi sur les impôts.

Le 1er janvier 2005, le nouveau crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants a remplacé le programme de prestations familiales. Un montant est versé aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Ce montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles et le revenu familial de l'année précédente.

Un supplément est également versé pour les enfants handicapés admissibles. Au 31 mars 2005, cette allocation est de 121 $ par mois.

La Régie s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que de la mise en paiement des mesures de soutien aux enfants.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles du type « développement de systèmes informatiques » sont constituées des coûts capitalisés de main-d'œuvre directs, des intérêts et des autres coûts directement rattachés au développement des systèmes jusqu'à la date de mise en service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Ameublement et équipement de bureau	5 à 7 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 à 7 ans
Matériel roulant	3 ans
Développement de systèmes informatiques	5 ans à 7 ans

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais de mise en oeuvre

Les frais inhérents à la mise en œuvre du Régime d'assurance parentale comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des fais généraux et administratifs. Les frais de mise en œuvre sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans, à compter de la date de début des activités du programme correspondant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à vue sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les verse à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement - net

La Régie comptabilise les intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation par Revenu Québec. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

4. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes du Québec est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds.

Les liquidités du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite sont confiées au fonds du Régime de rentes du Québec qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue est attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

Revenu Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, le ministère facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec.

Une analyse des frais d'administration a été faite par Revenu Québec au cours de l'exercice 2001-2002. La mise à jour des frais inhérents aux comptes à recevoir fait présentement l'objet de discussions depuis l'exercice 2001 et pourrait entraîner une récupération qui ne peut toutefois pas être estimée de façon raisonnable en date du 31 mars 2005. En conséquence, depuis le début de l'exercice 2003-2004, Revenu Québec a suspendu la facturation habituellement faite à ce titre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC (suite)

	2005	2004	2003
Frais d'administration	13 559	13 190	12 906
Frais inhérents aux comptes à recevoir :			
Intérêts supportés par Revenu Québec			9 473
Intérêts gagnés par Revenu Québec lors de la perception des comptes à recevoir			(4 060)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues			13 920
	13 559	13 190	32 239

6. REVENUS (PERTES) DE PLACEMENT - NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2005	2004	2003
Revenus			
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Revenus sur dépôts à participation	837 361	761 346	749 170
Intérêts sur dépôts à vue	3 834	3 284	211
	841 195	764 630	749 381
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	16 661	13 551	12 338
Intérêts gagnés par Revenu Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 5)			4 060
Autres intérêts	52	72	65
	857 908	778 253	765 844
Dépenses			
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 186)	(1 812)	(7 154)
Intérêts sur rentes et prestations	(1039)	(1 550)	(1 983)
Intérêts supportés par Revenu Québec (note 5)			(9 473)
Rendement attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (note 4)	(596)	(907)	315
Intérêts sur découverts bancaires	(4)	(7)	(8)
	855 083	773 977	747 541
Modification de la juste valeur marchande des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Augmentation (diminution) de la juste valeur marchande des dépôts à participation	1 115 606	3 349 820	(3 162 162)
Gains (pertes) nets sur vente de placements	244 902	(221 509)	(110 644)
	1 360 508	3 128 311	(3 272 806)
	2 215 591	3 902 288	(2 525 265)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2005	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	45 076	43 676	40 927
Courriers et communications	3 882	3 524	3 583
Frais de déplacement	624	792	871
Services professionnels et techniques	3 900	5 249	5 823
Expertises médicales externes	1 716	1 491	1 994
Entretien et location d'immeubles	3 600	3 698	3 303
Entretien et location informatique	2 554	2 476	2 466
Fournitures	572	541	669
Autres dépenses	198	381	378
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec (note 5)	13 559	13 190	12 906
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 556	1 972	1 883
Trop-payé de rentes et prestations	1 304	1 599	1 127
Créances irrécouvrables	95	163	96
Amortissement des immobilisations	8 268	7 981	7 603
Dépréciation des immobilisations du fonds		869	
	86 904	87 602	83 629

8. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

À la suite de la décision du gouvernement de confier l'administration du Régime d'assurance parentale au Conseil de gestion de l'assurance parentale et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le solde des frais de mise en œuvre et des développements de systèmes informatiques du fonds de ce régime, capitalisés depuis 1997, ont été entièrement radiés. Une dépréciation de 1 581 253 $ a donc été comptabilisée à l'encontre des immobilisations et une dépréciation de 565 494 $ a été comptabilisée à l'encontre des frais de mise en œuvre.

9. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004	2003
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Dépôts à vue		217 097	
Dépôts à participation	23 454 693	19 904 084	15 783 344
Revenus de placement à recevoir	144 908	70 822	60 922
	23 599 601	20 192 003	15 844 266

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

9. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2005, la Régie possédait 25 768 928 unités de participation (2004 : 22 988 745; 2003 : 22 024 068).

	2005	2004	2003
Coût d'acquisition des unités	21 303 310	18 868 307	18 097 387

Les états financiers vérifiés du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont disponibles au public et fournissent les détails sur les placements détenus.

10. IMMOBILISATIONS

	2005			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec					
Ameublement et équipement de bureau	4 820	4 042	778	769	629
Équipement et logiciels informatiques	25 370	20 133	5 237	5 801	6 527
Matériel roulant	61	41	20	41	
Améliorations locatives	3 996	2 542	1 454	1 431	1 266
Développement de systèmes informatiques	78 482	51 496	26 986	21 830	17 430
	112 729	78 254	34 475	29 872	25 852
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite					
Développement de systèmes informatiques	1 755	1 553	202	353	539
Fonds du Régime d'assurance parentale					
Développement de systèmes informatiques (note 8)				1 547	6 827
				1 547	6 827

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

	2005			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants					
Ameublement et équipement de bureau	48	48			
Équipement et logiciels informatiques	160	160			
Développement de systèmes informatiques	29 642	18 980	10 662	10 488	13 940
	29 850	19 188	10 662	10 488	13 940

Les acquisitions de l'exercice sont :

	Acquisitions avant intérêts	Intérêts capitalisés	Acquisitions totales
Fonds du Régime de rentes du Québec	14 895		14 895
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	78		78
Fonds du Régime d'assurance parentale		34	34
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	2 621	3	2 624

Des immobilisations ayant une valeur nette comptable de 160 866 $ ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds du Régime de rentes du Québec. Le produit de disposition a été de 17 226 $.

11. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2005			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime d'assurance parentale (note 8)				553	2 567

Au cours de l'exercice, des intérêts de 13 000 $ ont été capitalisés aux frais de mise en œuvre du fonds du Régime d'assurance parentale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

12. AVANCES DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêt au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. L'entente vient à échéance le 4 janvier 2008.

13. BILLETS À PAYER

	2005	2004	2003
Fonds du Régime d'assurance parentale			
Emprunt à court terme		9 680	9 577
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants			
Emprunt à court terme	3 763	1 214	1 453
Emprunt à long terme	6 895	8 685	12 257
	10 658	9 899	13 710

Emprunt à court terme du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 2,57 % vient à échéance le 1er avril 2005. Il est contracté pour financer le développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Emprunt à long terme du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Le 1er octobre 2004, l'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 4,74 % a été refinancé au taux de 3,83 % jusqu'au 1er juin 2008. Celui-ci a été initialement contracté dans le cadre de la mise en œuvre et du développement des systèmes informatiques du programme de prestations familiales, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices pour cet emprunt à long terme s'établissent comme suit :

2006	1 927 776 $
2007	2 141 515
2008	2 246 749
2009	578 607
2010	

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est autorisée par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assurée que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations.

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à vue, des cotisations à recevoir ou à rembourser, des débiteurs, des dus par le fonds du Régime de rentes du Québec ou aux autres fonds, du montant dû par le gouvernement du Québec, des chèques en circulation, des avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec , des créditeurs, des frais courus et du billet à payer à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

Emprunt à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur du billet à long terme du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants s'établit à 7 189 492 $ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables.

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 2 078 737 $ (2004 : 2 008 351 $; 2003 : 1 790 507 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005	2004	2003
Fonds du Régime de rentes du Québec			
Solde au début	21 292	20 795	19 347
Dépenses	7 516	7 132	7 161
Utilisation	(6 743)	(6 635)	(5 713)
Solde à la fin	22 065	21 292	20 795
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite			
Solde au début	987	1 018	929
Dépenses	206	248	303
Utilisation	(308)	(279)	(214)
Solde à la fin	885	987	1 018

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances (suite)

	2005	2004	2003
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants			
Solde au début	896	848	686
Dépenses	442	454	440
Utilisation	(394)	(406)	(278)
Solde à la fin	944	896	848

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant à l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2005	2004	2003
Fonds du Régime de rentes du Québec			
Dépôts à vue (note 9)		217 097	
Chèques en circulation moins l'encaisse	(45 325)	(43 330)	(38 578)
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(195 109)		(263 702)
	(240 434)	173 767	(302 280)
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite			
Encaisse	7 172	5 196	4 492

Fonds du Régime d'assurance parentale

Ce fonds ne dispose d'aucune espèce et quasi-espèce puisque c'est le fonds du Régime de rentes du Québec qui en assume l'administration. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a remboursé à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Ce fonds ne dispose d'aucune espèce et quasi-espèce puisque c'est le fonds du Régime de rentes du Québec qui administre ce programme. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

17. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Régie a déjà conclu, pour l'exercice 2006 et les suivants, des contrats d'un montant de 25 044 000 $ avec divers fournisseurs, y compris une somme de 1 200 000 $ liée aux projets de développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 et 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2005.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, du fonds du Régime d'assurance parentale et du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2005; l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite de même que l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds du Régime d'assurance parentale et du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2005 ainsi que de leurs revenus et dépenses et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 mai 2005

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Frais d'examen :		
Demandes de classement de films	1 252 280 $	1 339 177 $
Demandes de permis	79 212	90 894
Permis	1 047 796	1 202 106
Contrôle sur le matériel vidéo	11 352 735	8 462 155
Autres	443 335	423 737
	14 175 358	11 518 069
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 659 785	2 944 776
Loyers	433 893	435 945
Service d'impression	234 038	344 802
Transport et communication	160 581	174 956
Amortissement des immobilisations corporelles	66 003	70 847
Amortissement des actifs incorporels	76 010	76 010
Services professionnels et administratifs	109 808	128 008
Fournitures et approvisionnements	67 228	63 366
Entretien et réparations	47 429	41 513
	3 854 775	4 280 223
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	10 320 583	7 237 846
EXCÉDENT DU DÉBUT	23 468 630	16 230 784
EXCÉDENT À LA FIN	33 789 213 $	23 468 630 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	34 518 350 $	24 173 505 $
Débiteurs et intérêts courus	303 474	301 925
À recevoir du gouvernement du Québec	51 010	123 835
	34 872 834	24 599 265
Immobilisations corporelles (note 3)	127 616	125 893
Actifs incorporels (note 4)	172 119	168 562
	35 172 569 $	24 893 720 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	208 228 $	229 680 $
Provision pour vacances	293 494	278 332
Dû au gouvernement du Québec	289	136
Revenus perçus d'avance	503 990	497 367
	1 006 001	1 005 515
Provision pour congés de maladie (note 5)	377 355	419 575
	1 383 356	1 425 090
EXCÉDENT (note 6)	33 789 213	23 468 630
	35 172 569 $	24 893 720 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean Lebel
Jean-Pierre Gagnon

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipements et logiciels	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Développement informatique	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et matériel de bureau	43 561 $	14 032 $	29 529 $	16 905 $
Équipements et logiciels	164 525	66 438	98 087	108 988
	208 086 $	80 470 $	127 616 $	125 893 $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 67 990 $ (2004 : 86 699 $).

4. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	441 947 $	269 828 $	172 119 $	168 562 $

Les acquisitions des actifs incorporels de l'exercice s'élèvent à 79 566 $ (2004 : 0 $).

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 91 545 $ (2004 : 96 157 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	419 575 $	430 427 $
Dépense de l'exercice	11 750	54 752
Prestations versées au cours de l'exercice	(53 970)	(65 604)
Solde à la fin	377 355 $	419 575 $

6. EXCÉDENT

Tel que stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

7. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 2007 pour des services administratifs, de la location de photocopieurs et des achats d'étiquettes.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	456 585 $
2007	302 157
2008	13 611
	772 353 $

8. AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

La Régie est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à demander une ou plusieurs avances dont le capital global en cours ne pourra excéder 300 000 $ pour combler ses manques temporaires de liquidités. Ses avances porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2006. Au 31 mars 2005, la Régie ne s'est pas prévalue de ces avances.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

RÉGIE DU CINÉMA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Lebel
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 28 juin 2005

900

RÉGIE DU CINÉMA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 juin 2005

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
REVENUS (note 3)		
Prestation de services (note 4)	11 719 207 $	16 735 305 $
Ventes	4 774 569	4 841 397
Location	1 414 111	1 337 587
Revenus de gestion	1 046 690	1 510 610
Gain sur cession de placements	284 243	71 125
Revenus de placements	167 236	200 238
Revenus d'engagements	179 000	43 460
Autres revenus	94 021	54 884
	19 679 077	24 794 606
DÉPENSES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	8 393 393	13 090 345
Traitements et avantages sociaux	3 750 433	3 999 806
Achats	2 254 326	2 265 249
Entretien et réparations	897 457	1 076 797
Électricité	662 823	647 674
Taxes, licences et permis	639 784	651 395
Frais de location	177 539	117 808
Frais reliés au personnel	170 735	257 841
Assurances	369 540	227 904
Communication	184 191	184 676
Publicité	154 551	187 333
Frais de bureau	56 603	54 016
Matériaux de voirie	631 391	684 882
(Créances recouvrées) créances douteuses	(11 976)	19 076
Amortissement des immobilisations corporelles	329 217	430 374
Honoraires professionnels	347 096	341 561
Études et développement de marchés	117 122	119 773
Autres dépenses	350 381	100 617
Moins-values durables sur placements (note 8)	3 000 000	200 002
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(419)	(216 910)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	85 813	120 500
Intérêts et frais bancaires	74 318	67 218
Intérêts sur la dette à long terme	44 110	46 845
	22 678 428	24 674 782
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET (note 3)	(2 999 351)	119 824
DÉFICIT AU DÉBUT	(60 708 057)	(60 827 881)
DÉFICIT À LA FIN	(63 707 408) $	(60 708 057) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 906 $	195 647 $
Débiteurs (note 5)	4 386 452	4 608 000
Stocks (note 6)	223 862	205 175
Frais payés d'avance	13 298	23 715
	4 629 518	5 032 537
Actifs destinés à la vente (note 7)	1 513 060	1 552 262
Placements (note 8)	9 520 279	11 545 439
Immobilisations corporelles (note 9)	1 086 495	1 327 818
Actif au titre de prestations constituées (note 14)	186 275	183 686
	12 306 109	14 609 205
	16 935 627 $	19 641 742 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 10)	1 675 000 $	1 025 000 $
Créditeurs et frais courus	4 148 190	4 357 888
Retenues sur contrats	52 345	159 411
Versement sur la dette à long terme (note 11)	40 000	40 000
	5 915 535	5 582 299
Dette à long terme (note 11)	600 000	640 000
	6 515 535	6 222 299
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	(63 707 408)	(60 708 057)
	10 420 092	13 419 443
	16 935 627 $	19 641 742 $

ÉVENTUALITÉS (note 17)
ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Christian Dubois, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(2 999 351) $	119 824 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	329 217	430 374
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(419)	(216 910)
Perte de valeur de placements	3 000 000	200 002
Gain sur cession de placement	(284 243)	(71 125)
Charge de retraite	(2 589)	3 218
Quote-part dans les résultats de la société satellite	85 813	120 500
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	(103 486)	314 046
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24 942	899 929
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(1 520 000)	(2 150 000)
Produit de la cession de placements	743 590	688 857
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(117 759)	(1 584 407)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	17 528	34 930
Contribution aux immobilisations corporelles - Hydro-Québec	51 958	80 858
Contribution aux immobilisations corporelles - Transports Canada		172 822
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(824 683)	(2 756 940)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	650 000	1 025 000
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	(40 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	610 000	985 000
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(189 741)	(872 011)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	195 647	1 067 658
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	5 906 $	195 647 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie James (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie-James (L.R.Q., chapitre D-8.2), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements de portefeuille dans les sociétés publiques et privées sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	5 ans
Véhicules	3 ans

Actifs destinés à la vente

Les actifs à long terme destinés à être vendus sont évalués au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables et cessent d'être amortis.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régime de retraite (suite)

- L'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2004 et 2003).

Statut fiscal

En vertu des lois fédérale et provinciale, la Société de développement de la Baie-James n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. (PERTE NETTE) BÉNÉFICE PAR ACTIVITÉ

	2004			2003
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	29 390 $	1 529 207 $	(1 499 817) $	(1 657 943) $
Services	12 638 718	11 718 290	920 428	1 442 850
Développement et investissement	628 124	3 660 948	(3 032 824)	(642 861)
Immobilières	1 479 677	1 421 477	58 200	(119 781)
Hôtelières et pétrolières	4 903 168	4 345 238	557 930	888 021
Spéciales		3 268	(3 268)	209 538
	19 679 077 $	22 678 428 $	(2 999 351) $	119 824 $

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Dépenses d'intérêts
- Dépenses reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et à la vice-présidence
- Dépenses de communications

Activités de services

- Gestion d'infrastructures de transport

Activités de développement et d'investissement

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Recouvrement de certaines dépenses
- Gain ou perte sur la cession de placements
- Projets de développement économique
- Dépenses reliées à la direction du développement économique et investissement

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

3. (PERTE NETTE) BÉNÉFICE PAR ACTIVITÉ (suite)

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières et pétrolières

- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du Relais routier du km 381

Activités spéciales

- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

4. PRESTATION DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2004	2003
Apparentés :		
Hydro-Québec	9 923 382 $	14 179 639 $
Ministère des Transports	1 172 000	2 161 782
Autres	623 825	393 884
	11 719 207 $	16 735 305 $

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi, la Route Transtaïga et la Route de Némiscau (en 2003) ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière, de Fontanges et de Némiscau (en 2003), les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

5. DÉBITEURS

	2004	2003
Comptes clients :		
Hydro-Québec	2 865 288 $	3 495 443 $
Ministère des Transports	413 112	126 723
Autres	1 113 253	1 004 910
	4 391 653	4 627 076
Provision pour créances douteuses	(5 201)	(19 076)
	4 386 452 $	4 608 000 $

6. STOCKS

	2004	2003
Produits pétroliers	161 488 $	141 208 $
Autres	62 374	63 967
	223 862 $	205 175 $

7. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 11 juin 2003, la Société a adopté un plan de vente pour le complexe Pierre-Radisson. Le plan de vente fut modifié le 6 juin 2004 afin d'ajouter l'Auberge Radisson. L'acquéreur potentiel, un apparenté, est une entreprise publique. La direction prévoit que le plan de vente sera totalement réalisé d'ici le 30 avril 2005.

La valeur nette comptable des actifs destinés à la vente est :

	2004	2003
Immobilisations	1 513 060 $	1 552 262 $

8. PLACEMENTS

	2004	2003
Placement dans une société satellite	178 787 $	194 600 $
Capital-actions ordinaires		
Sociétés privées	310 000	2 610 002
Sociétés publiques [1]	10 324 011	7 666 491
Titres convertibles en capital-actions ordinaires		
Débentures échéant de 2006 à 2009	1 240 000	790 000
Prêts et avances, portant intérêt jusqu'à 10 % et échéant jusqu'en 2008	467 481	484 348
	12 520 279	11 745 441
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	(3 000 000)	(200 002)
	9 520 279 $	11 545 439 $

[1] La Société détient des bons de souscription de sociétés publiques pouvant être exercés d'ici au 30 novembre 2006.

La juste valeur des actions des sociétés publiques est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. Au 31 décembre, cette valeur se détaille comme suit :

	2004	2003
Capital-actions ordinaires de sociétés publiques	6 348 949 $	8 439 023 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $			71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 638 461	529 345	2 441 103 $	668 013
Maisons modulaires	1 261 359	645 143	445 309	170 907
Mobilier et agencements	2 216 758	641 238	1 472 235	103 285
Machinerie et équipement	2 632 779	2 159 081	433 251	40 447
Véhicules	3 329 394	3 017 635	278 945	32 814
	19 745 354 $	13 588 016 $	5 070 843 $	1 086 495 $

	2003			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $			71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 707 170	567 618	2 349 806 $	789 746
Maisons modulaires	1 251 149	645 143	408 082	197 924
Mobilier et agencements	2 206 750	641 238	1 414 811	150 701
Machinerie et équipement	2 564 611	2 131 352	399 326	33 933
Véhicules	3 378 685	3 015 449	278 751	84 485
	19 774 968 $	13 596 374 $	4 850 776 $	1 327 818 $

[1] Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2004, la Société a perçu 51 958 $ en contributions (2003 : 253 680 $).

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2005. Au 31 décembre 2004, le taux d'intérêt est de 4,25 % (2003 : 4,5 %).

11. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, garanti par le ministre et remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 $ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	640 000 $	680 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	40 000	40 000
	600 000 $	640 000 $

Les versements sur la dette à long terme au cours des deux prochains exercices s'élèvent à 40 000 $ en 2005 et à 600 000 $ en 2006.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004

12. CAPITAL-ACTIONS

	2004	2003
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.		
Émis et payé		
6 982 500 d'actions ordinaires	69 825 000 $	69 825 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2004	2003
Diminution des débiteurs	221 548 $	1 388 940 $
Augmentation des stocks	(18 687)	(4 977)
Variation des frais payés d'avance	10 417	(11 161)
Diminution des créditeurs et frais courus	(209 698)	(1 059 685)
Variation des retenues sur contrats	(107 066)	929
	(103 486) $	314 046 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 s'élèvent à 81 862 $ (2003 : 64 150 $).

14. RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2002 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2005.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2004 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 129 717 $ (2003 : 121 135 $).

14. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 :

	2004	2003
Obligation au titre des prestations constituées	(2 348 938) $	(2 044 823) $
Juste valeur des actifs du régime	2 514 509	2 150 420
Situation de capitalisation - excédent	165 571	105 597
Perte actuarielle nette non amortie	20 704	78 089
Actif au titre des prestations constituées	186 275 $	183 686 $

L'actif au titre des prestations constituées n'a pas fait l'objet d'une provision pour moins-value. En effet, la Société a l'intention de réduire ses cotisations d'exercices futurs à même la totalité de cet actif, ce qui lui permettra de résorber cet avantage très rapidement au cours des exercices à venir.

Composition des actifs du régime

Catégorie d'actifs	2004	2003
Titres de capitaux propres	47 %	49 %
Titres de créances	53	50
Autres		1
Total	100 %	100 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2004	2003
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6 %	6 %
Taux de croissance de la rémunération	4	4
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6	6
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6	6
Taux de croissance de la rémunération	4	4

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2004	2003
Charge de l'exercice	122 542 $	124 354 $
Cotisations de l'employeur	129 717	121 135
Cotisations des employés	62 676	66 430
Prestations versées	15 437	15 987

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif financier :				
Placements à long terme :				
Pouvant être estimés	7 324 011 $[1]	6 348 949 $	7 666 491 $	8 439 023 $
Ne pouvant être estimés [2]	2 196 268		3 878 948	
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	640 000	602 428	680 000	562 100

(1) Pour la catégorie de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable.

(2) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 820 000 $. La valeur du fonds est de 4 372 789 $ au 31 décembre 2004. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. À la suite de la vente des actifs de MSV à Corporation Copper Rand inc., cette dernière s'est engagée à respecter les engagements de MSV, soit de verser à la Société une redevance de 0,375 $ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 $ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 $.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessiteront des travaux de décontamination au cours des prochains exercices. Une provision de 271 535 $ est comptabilisée en 2004 et représente le coût total des travaux pour les trois prochains exercices. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2007 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

17. ÉVENTUALITÉS (suite)

La Société a signé quatre ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 3 082 242 $ aux fins de réfection de l'Aéroport de La Grande-Rivière. Ces ententes échéant en 2007, en 2009, en 2011 et en 2018 prévoient notamment que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 à 15 ans et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de l'entente. Au 31 décembre 2004, ce montant est de 1 074 733 $.

18. ENGAGEMENTS

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 31 décembre 2005, à verser une somme de 39 470 $.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Raymond Thibault, ing.
Vice-président exploitation

Matagami, le 11 mars 2005

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2004, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 mars 2005

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	43 432 891 $	47 468 083 $
Intérêts sur placements et sur prêts	1 642 487	1 737 394
Gain sur disposition d'actions		252 200
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	1 505 202	874 234
Honoraires de garanties de prêts (note 5)	741 253	1 061 692
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 346 453	1 762 949
Autres revenus	78 361	74 193
	48 746 647	53 230 745
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 6) :		
Cinéma et production télévisuelle	22 905 258	26 751 008
Disque et spectacle de variétés	7 704 940	7 329 227
Livre et édition spécialisée	3 824 587	3 733 156
Métiers d'art	2 732 994	2 404 701
Multimédia		53 800
Affaires internationales	2 896 939	3 413 917
	40 064 718	43 685 809
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	791 401	1 335 480
Frais d'administration (note 8)	8 438 190	8 544 531
Intérêts sur dettes	165 600	184 252
	49 459 909	53 750 072
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(713 262)	(519 327)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 890 872	2 759 375
Loyers et autres	1 506 156	1 407 774
Intérêts sur placements à court terme	20 055	23 787
	4 417 083	4 190 936
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	3 119 413	2 962 270
Intérêts sur dettes	1 066 671	1 045 165
Perte sur aliénation d'immobilisation	2 687	
	4 188 771	4 007 435
REVENU PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	228 312	183 501
Montants à reporter	(484 950) $	(335 826) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Montants reportés	(484 950) $	(335 826) $
PLACEMENTS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)		2 600 000
Revenu (perte) de placements de sociétés en commandite	453 682	(13 597)
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite		(2 600 000)
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 442	
REVENU (PERTE) DE PLACEMENTS	369 240	(13 597)
PERTE NETTE	(115 710)	(349 423)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 354 180	2 703 603
EXCÉDENT À LA FIN	2 238 470 $	2 354 180 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse		1 273 190 $
Placements temporaires (note 10)	18 239 863 $	14 437 020
Prêts et autres participations financières (note 11)	21 737 920	17 047 454
Aides remboursables (note 6)	1 466 362	1 780 858
Débiteurs et intérêts courus	321 592	629 067
Billets à terme sans intérêt	500 916	642 200
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	18 710 817	24 204 774
Frais payés d'avance et avances sur engagements	502 248	411 232
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	15 830 082	15 376 400
Immobilisations (note 13)	17 076 210	17 653 902
TOTAL DE L'ACTIF	94 386 010 $	93 456 097 $
PASSIF		
Découvert bancaire	536 703 $	
Emprunt bancaire (note 14)	2 283 674	1 974 188 $
Créditeurs et frais courus	1 371 522	1 869 716
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 442	
Intérêts courus sur dettes à long terme	392 618	424 026
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	12 601 941	12 841 957
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	821 916	1 085 919
Revenus reportés (note 15)	20 630 497	17 896 406
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 16)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 17)	15 174 227	16 759 705
	71 897 540	70 851 917
AVOIR		
Capital (note 18)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 19)	750 000	750 000
Excédent	2 238 470	2 354 180
	22 488 470	22 604 180
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	94 386 010 $	93 456 097 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 24)
ÉVENTUALITÉS (note 25)

Pour le Conseil d'administration,
Jean G. Chaput
Louise L. Bérubé

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(115 710) $	(349 423) $
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie :		
Gain sur disposition d'actions		(252 200)
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	1 272	101 962
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	51 810	(17 013)
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	791 401	1 335 480
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 157	
Amortissement des immobilisations	1 348 017	1 339 574
(Revenu) perte de placement de sociétés en commandite	(453 682)	13 597
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite		2 600 000
	1 626 265	4 771 977
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	307 475	(162 504)
Billets à terme	141 284	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	5 493 957	(5 136 678)
Frais payés d'avance et avances sur engagements	(91 016)	63 270
Créditeurs et frais courus	(498 194)	(152 951)
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 442	(84 512)
Intérêts courus sur dettes à long terme	(31 408)	71 957
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	(240 016)	570 083
Revenus reportés	2 732 819	1 849 216
	7 899 343	(2 982 119)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 525 608	1 789 858
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(21 133 923)	(13 336 410)
Aides remboursables	(389 085)	(416 842)
Acquisition d'immobilisations	(773 482)	(1 195 018)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite		72 234
Remboursements de prêts et autres participations financières	15 388 053	15 208 648
Récupération d'aides remboursables	651 771	560 779
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6 256 666)	893 391
Montants à reporter	3 268 942 $	2 683 249 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Montants reportés	3 268 942 $	2 683 249 $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	309 486	925 487
Dette à long terme		416 308
Remboursement sur dettes à long terme	(1 585 478)	(753 130)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 275 992)	588 665
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	1 992 950	3 271 914
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	15 710 210	12 438 296
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 20)	17 703 160 $	15 710 210 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2005

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

---

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation. La société en commandite est une société de placement dont les actifs sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	2 865 300 $	3 109 131 $
Dette relative aux programmes d'aide financière	165 600	184 252
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	25 978 453	28 192 453
Disque et spectacle de variétés	7 121 091	7 913 091
Livre et édition spécialisée	3 463 559	3 931 059
Métiers d'art	2 708 314	2 460 414
Multimédia		50 000
Affaires internationales	4 497 783	4 064 783
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 108 900	1 008 900
Dettes relatives aux immobilisations	1 417 871	2 148 898
Placements		
Aide spécifique		2 600 000
	49 326 871	55 662 981
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	3 097 590	1 791 145
Disque et spectacle de variétés	839 236	334 043
Livre et édition spécialisée	339 369	(18 884)
Métiers d'art	80 724	38 101
Multimédia		58 837
Affaires internationales	336 704	53 281
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	13 008 637	12 610 214
	17 702 260	14 866 737
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(5 950 785)	(3 097 590)
Disque et spectacle de variétés	(203 156)	(839 236)
Livre et édition spécialisée	(105 041)	(339 369)
Métiers d'art	(62 644)	(80 724)
Affaires internationales	(1 739 206)	(336 704)
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	(12 644 536)	(13 008 637)
	(20 705 368)	(17 702 260)
	46 323 763 $	52 827 458 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les subventions se subdivisent comme suit :

	2005	2004
Interventions financières	43 432 891 $	47 468 083 $
Patrimoine immobilier	2 890 872	2 759 375
Placements		2 600 000
	46 323 763 $	52 827 458 $

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2005			2004
	Investissements	Aides remboursables *	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	1 047 695 $	131 618 $	1 179 313 $	627 391 $
Disque et spectacle de variétés		32 428	32 428	41 200
Livre et édition spécialisée		3 000	3 000	6 110
Multimédia		2 008	2 008	42 568
Affaires internationales		288 453	288 453	156 965
	1 047 695 $	457 507 $	1 505 202 $	874 234 $

* Ces récupérations proviennent d'aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie.

5. HONORAIRES DE GARANTIES DE PRÊT

	2005	2004
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	398 515 $	676 413 $
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	276 668	421 711
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(1 272)	(101 962)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 15)	67 342	65 530
	342 738	385 279
	741 253 $	1 061 692 $

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2005	
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés
DÉPENSES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE		
Investissements – aides sélectives	19 880 246 $	
Investissements – aides corporatives	492 877	
Subventions	2 793 492	7 755 629 $
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	190 000	
Provision pour créances irrécouvrables		(2 232)
Annulations et recouvrements	(973 461)	(57 846)
Autres	522 104	9 389
	22 905 258 $	7 704 940 $

	2005	
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés
ACTIF – AIDES REMBOURSABLES		
Solde au début		599 958 $
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice		140 000
Récupérations		(107 146)
Radiations		
		632 812
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		
Solde à la fin		632 812 $

2005				2004
Livre et édition spécialisée	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
			19 880 246 $	22 577 708 $
			492 877	1 460 000
3 781 372 $	2 705 631 $	2 178 051 $	19 214 175	18 550 068
		560 615	750 615	1 292 624
26 700	1 600	25 742	51 810	(17 013)
(15 190)		(850)	(1 047 347)	(863 660)
31 705	25 763	133 381	722 342	686 082
3 824 587 $	2 732 994 $	2 896 939 $	40 064 718 $	43 685 809 $

2005				2004
Livre et édition spécialisée	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
589 901 $	127 412 $	682 870 $	2 000 141 $	2 187 078 $
		249 085	389 085	416 842
(146 793)	(38 432)	(359 400)	(651 771)	(560 779)
(33 300)		(78 500)	(111 800)	(43 000)
409 808	88 980	494 055	1 625 655	2 000 141
(67 913)	(4 000)	(87 380)	(159 293)	(219 283)
341 895 $	84 980 $	406 675 $	1 466 362 $	1 780 858 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

7. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2005	2004
Solde au début	5 729 503 $	4 856 424 $
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	47 581	462 401
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	303 581	
	351 162	462 401
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	(532 350)	1 205 814
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	1 587 754	213 241
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(264 003)	(83 575)
	791 401	1 335 480
Solde à la fin	6 169 742 $	5 729 503 $

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :

	2005	2004
Prêts accordés par la Société (note 11)	3 493 101 $	4 073 032 $
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	1 854 725	570 552
	5 347 826	4 643 584
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	821 916	1 085 919
	6 169 742 $	5 729 503 $

* Inclut la contribution de 375 000 $ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	6 666 675 $	6 829 133 $
Honoraires professionnels	156 830	204 263
Déplacements, représentation et congrès	129 684	96 007
Loyers	593 353	593 293
Assurances	32 892	29 700
Frais de bureau et papeterie	314 714	297 810
Publicité et promotion	161 939	166 676
Perte sur aliénation d'immobilisations	470	
Amortissement des immobilisations	295 375	284 104
Autres frais	86 258	43 545
	8 438 190 $	8 544 531 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

9. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	352 074 $	480 775 $
Honoraires professionnels	103 729	94 364
Déplacements, représentation et congrès	3 746	8 293
Taxes	412 186	408 680
Assurances	138 098	129 775
Électricité et chauffage	268 934	244 074
Entretien et réparations	644 145	570 573
Frais de bureau et papeterie	21 891	32 692
Amortissement des immobilisations	1 052 642	1 055 470
Autres frais	121 968	(62 426)
	3 119 413 $	2 962 270 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets promissoires et d'une acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 2,53 % et 2,78 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2005			2004
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 $		450 000 $	450 000 $
Prêts et débentures	16 483 654	868 802 $	15 614 852	14 844 459
Prêts et débentures douteux				
Prêts accordés par la Société	3 796 071	2 624 299	1 171 772	1 607 316
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	6 356 021	1 854 725	4 501 296	145 679
	27 085 746 $	5 347 826 $	21 737 920 $	17 047 454 $

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2005, calculé selon une moyenne pondérée, est de 6,26 %, soit le taux préférentiel plus 2,01 %.

Ces prêts autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2006	10 186 196 $
2007	791 832
2008	1 291 327
2009	677 035
2010	276 722
2011 et plus	2 391 740
	15 614 852 $

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2005	2004
Participation, au coût dévalué, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la culture.	7 400 000 $	7 400 000 $
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés*.	8 430 082	7 976 400
	15 830 082 $	15 376 400 $

* Inclut des bénéfices réalisés de 84 442 $ et non réalisés de 369 240 $.

13. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	18 010 891 $	4 291 483 $	13 719 408 $	14 436 661 $
Réparations majeures**	3 820 934	1 984 752	1 836 182	1 798 230
Mobilier de bureau	512 756	285 373	227 383	226 239
Équipement	265 368	202 117	63 251	12 690
Matériel informatique et logiciels*	2 296 531	1 342 445	954 086	863 217
Améliorations locatives	439 396	212 294	227 102	268 067
Oeuvres d'art	48 798		48 798	48 798
Restaurations en cours				
	25 394 674 $	8 318 464 $	17 076 210 $	17 653 902 $

* Inclut des actifs de 96 469 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en opération au 31 mars 2005.

** Inclut des actifs de 185 823 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en opération au 31 mars 2005.

14. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 $ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 $ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 748 300 $ en capital plus intérêt pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 351 200 $ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

15. REVENUS REPORTÉS

	2005	2004
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 25)		
Solde au début	(208 668) $	586 878 $
Montant net des radiations / encaissements (déboursés) sur les dossiers en défaut	(106 833)	(730 016)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(67 342)	(65 530)
Solde à la fin	(382 843)	(208 668)
Subventions reportées (note 3)	20 705 369	17 702 260
Autres revenus reportés	307 971	402 814
	20 630 497 $	17 896 406 $

16. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006.	10 000 000 $	10 000 000 $
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 $	18 000 000 $

17. DETTES À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 5 435 776 $ le 1er avril 2005, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec. Emprunt refinancé le 4 avril 2005.	5 435 776 $	5 775 512 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 $ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 $ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	6 200 901	6 614 294
Montants à reporter	11 636 677 $	12 389 806 $

17. DETTES À LONG TERME (suite)

	2005	2004
Montants reportés	11 636 677 $	12 389 806 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 $ jusqu'au 1er octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	3 162 873	3 953 591
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable par versements annuels de 41 631 $ jusqu'au 1er octobre 2013 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	374 677	416 308
	15 174 227 $	16 759 705 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	12 469 026 $
2007	832 349
2008	832 349
2009	832 349
2010	41 631
2011 à 2014	166 523
	15 174 227 $

18. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

19. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 $ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

20. FLUX DE TRÉSORERIE

a) Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse		1 273 190 $
Placements temporaires	18 239 863 $	14 437 020
Découvert bancaire	(536 703)	
	17 703 160 $	15 710 210 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 263 692 $ (2004 : 1 222 893 $).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2005

20. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Les opérations d'investissement et de financement qui n'entraînent pas de mouvements d'espèces ou de quasi-espèces sont exclues de l'état des flux de trésorerie. Au 31 mars 2004, la contrepartie autre qu'en espèce reçue à la vente des actions ordinaires non votantes et participantes au coût de 390 000 $, est présentée en tant que billets à terme au montant de 642 200 $.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 250 728 $ (2004 : 236 892 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	125 126 $	664 298 $	789 424 $	784 336 $
Charge de l'exercice	169 066	521 718	690 784	707 683
Prestations versées au cours de l'exercice	(180 780)	(520 740)	(701 520)	(702 995)
Solde à la fin	113 412 $	665 276 $	778 688 $	789 024 $

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, des billets à terme, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variable, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 7,4 M$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec s'établit à 18,7 M$ (2004 : 24,2 M$).

La juste valeur des dettes à long terme de 15,2 M$ (2004 : 16,7 M$) du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 15,8 M$ (2004 : 18,2 M$) et est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. ENGAGEMENTS

a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2005 totalisent 7,8 M$ (2004 : 11,2 M$).

b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2006	613 506 $
2007	613 506
2008	613 506
2009	613 506
2010	460 130
	2 914 154 $

25. ÉVENTUALITÉS

a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2005	2004
Financement des entreprises *	10 935 600 $	21 962 295 $
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise, la production de titres multimédias, la production d'enregistrements sonores, l'édition de livres et la production de spectacles **	14 452 277	23 842 367
	25 387 877 $	45 804 662 $

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.

** Les pertes éventuelles, estimées à 205 316 $, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2005.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean G. Chaput
Président

Pierre Major
Secrétaire général

Montréal, le 3 juin 2005

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 août

	2004	2003
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	3 047 800 $	3 158 600 $
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 3)	16 384 388	17 412 042
Location de salles	3 185 710	3 074 908
Services auxiliaires	3 590 532	3 476 083
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 639 477	1 567 604
Redevances et autres revenus de billetterie	1 556 845	1 743 864
Commandites et publicité	625 201	674 860
Services scéniques	106 671	261 522
Revenus financiers	116 467	152 868
Autres revenus	796 173	804 890
	31 049 264	32 327 241
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	6 334 199	6 373 942
Entretien et réparations des édifices	3 287 070	2 976 358
Électricité et chauffage	2 131 592	2 096 956
Achats, entretien et réparations d'équipement	373 835	496 365
Services professionnels	384 615	633 452
Communications	1 022 182	1 022 741
Coûts d'exploitation des spectacles	582 549	598 910
Administration générale	230 404	241 092
Assurances et taxes	7 655 357	7 571 335
Frais financiers	4 628 551	5 175 814
Amortissement des immobilisations	3 956 392	4 654 973
Autres dépenses	119 437	202 007
Coûts des services requis par les clients	2 282 086	4 118 708
	32 988 269	36 162 653
Coûts récupérés des clients	(2 282 086)	(4 118 708)
	30 706 183	32 043 945
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT CONTRIBUTION NETTE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS	343 081	283 296
CONTRIBUTION NETTE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS (note 4)	(255 476)	(101 729)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	87 605	181 567
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 271 652	1 090 085
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	1 359 257 $	1 271 652 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 615 662 $	2 751 097 $
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,02 %)	1 497 510	1 995 460
Débiteurs	448 840	1 523 182
Créance à recevoir (note 6)	9 089	8 570
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	10 487 265	21 313 605
Stock des bars	28 320	51 109
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	91 991	17 060
Frais payés d'avance	50 791	46 710
	16 229 468	27 706 793
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	293 274	401 120
Créance à recevoir (note 6)	88 242	97 331
Immobilisations (note 8)	64 662 537	66 367 986
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	68 277 891	58 215 817
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	390 757	350 340
	149 942 169 $	153 139 387 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôts - Locations et ventes de billets	1 799 769 $	1 766 556 $
Fournisseurs et frais courus	3 830 445	4 422 977
Intérêts courus	1 055 591	1 194 466
Emprunts à court terme (note 9)	7 708 665	5 250 422
Versements sur la dette à long terme (note 10)	9 315 623	20 054 538
	23 710 093	32 688 959
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	57 523 963	59 254 081
Dette à long terme (note 10)	59 740 114	52 315 953
	140 974 170	144 258 993
AVOIR		
Surplus d'apport (note 12)	7 608 742	7 608 742
Excédent cumulé (note 5)	1 359 257	1 271 652
	8 967 999	8 880 394
	149 942 169 $	153 139 387 $

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
François Macerola
E. Noël Spinelli

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	87 605 $	181 567 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	3 956 392	4 654 973
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(4 485 209)	(5 082 777)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	76 761	116 162
	(364 451)	(130 075)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	1 074 342	(199 496)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	87 425	(41 258)
Stock des bars	22 789	(474)
Créance à recevoir	8 570	(105 901)
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	(74 931)	(6 247)
Frais payés d'avance	(4 081)	(6 258)
Dépôts de location et ventes de billets	33 213	(1 093 195)
Comptes fournisseurs et frais courus	(592 532)	(111 426)
Provision pour équité et relativité salariale		(455 302)
Intérêts courus	(138 875)	(31 664)
	415 920	(2 051 221)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	51 469	(2 181 296)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 250 943)	(1 274 623)
Produit de dispositions d'immobilisations		2 985
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 250 943)	(1 271 638)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	107 846	(128 810)
Diminution de la dette à long terme	(3 431 933)	(7 146 988)
Emprunts à court terme	2 458 243	2 128 729
Produit des subventions du gouvernement du Québec	3 431 933	7 146 988
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 566 089	1 999 919
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	366 615	(1 453 015)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	4 746 557	6 199 572
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 13)	5 113 172 $	4 746 557 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AUTRES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	4 494 136 $	5 004 079 $
Compensation tenant lieu de taxes	7 351 101	7 325 186
Contribution supplémentaire pour congés de maladie et de vacances	53 942	
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	4 485 209	5 082 777
	16 384 388 $	17 412 042 $

4. CONTRIBUTION NETTE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmateurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2004	2003
Produits		
Ventes de billets	52 377 $	36 987 $
Commandite	35 493	30 000
Revenus services auxiliaires	2 549	10 481
	90 419	77 468
Charges		
Salaires et avantages sociaux	32 978	25 351
Cachets d'artistes	80 592	44 303
Direction artistique et soutien aux programmateurs	108 222	55 154
Recherche	65 662	27 723
Animation	1 290	2 903
Coûts d'exploitation	14 937	6 784
Dépenses d'administration	13 382	7 266
Achat et location d'équipement	28 832	9 713
	345 895	179 197
Contribution nette	(255 476) $	(101 729) $

5. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société utilise son excédent cumulé en l'investissant dans des projets de développement de publics et de diversification de sa programmation dans une perspective d'accessibilité aux arts, le tout en concertation avec ses organismes résidents et ses autres partenaires.

6. CRÉANCE À RECEVOIR

	2004	2003
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 $, renouvelable en février 2005 et échéant en février 2013	97 331 $	105 901 $
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	(9 089)	(8 570)
	88 242 $	97 331

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	9 089 $
2006	9 640
2007	10 225
2008	10 844
2009	11 502

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

8. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	7 608 742 $		7 608 742 $	7 608 742 $
Bâtisses	100 939 423	55 390 870 $	45 548 553	47 606 027
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	67 913 396	58 607 652	9 305 744	9 634 145
Équipement et accessoires de scène	2 277 635	1 634 810	642 825	775 153
Mobilier et équipement de bureau	280 101	80 387	199 714	219 299
Autres équipements	1 039 636	810 706	228 930	234 667
Matériel informatique	1 978 568	850 539	1 128 029	289 953
	182 037 501 $	117 374 964 $	64 662 537 $	66 367 986 $

9. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2004	2003
Billet à terme renouvelable le 2 septembre 2004, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 553 200 $ portant intérêt au taux de 2,06 %	1 785 996 $	1 545 956 $
Billet à terme renouvelable le 2 septembre 2004, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 488 600 $ portant intérêt au taux de 2,06 %	1 981 858	1 241 590
Billet à terme renouvelable le 2 septembre 2004, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 833 000 $ portant intérêt au taux de 2,06 %	2 315 191	2 061 060
Billet à terme renouvelable le 2 septembre 2004, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 835 200 $ portant intérêt au taux de 2,06 %	1 224 351	401 816
Billet à terme renouvelable le 2 septembre 2004, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 843 300 $ portant intérêt au taux de 2,06 %	401 269	
	7 708 665 $	5 250 422 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 13 553 300 $.

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 $ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

10. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligations garanties par le gouvernement du Québec :		
- 6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1er juin 2006	1 584 000 $	2 310 000 $
- 5,75 % à Fonds d'amortissement, échéant le 15 avril 2005	1 218 000	2 368 000
- 12,25 % en série, échéant le 19 février 2005	2 000 000	2 000 000
- 11,25 %, échéant le 16 février 2008	1 500 000	1 500 000
	6 302 000	8 178 000
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 $ le 1er décembre 2010 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	33 043 879	35 585 716
- 5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 $ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 $ le 3 décembre 2012 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	13 293 777	14 080 768
- 4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 450 $ jusqu'au 1er octobre 2007 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	1 933 800	2 417 249
Montants à reporter	54 573 456 $	60 261 733 $

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2004	2003
Montants reportés	54 573 456 $	60 261 733 $
- 5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 $ jusqu'au 1er octobre 2012 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	841 063	934 515
- 6,77 % (taux effectif de 6,902 %), remboursable par versements annuels en capital de 202 667 $ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 2 026 667 $ le 16 février 2006 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	2 229 333	2 432 000
- 6,96 % (taux effectif de 6,972 %), remboursable par versements annuels en capital de 270 100 $ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 1 620 600 $ le 16 février 2006	1 890 700	2 160 800
- 5,673 % (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements annuels en capital de 506 265 $ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 5 568 913 $ le 11 avril 2006 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	6 075 178	6 581 443
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 $ jusqu'au 1er octobre 2013 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	886 252	
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 $ jusqu'au 1er octobre 2013 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	2 559 755	
	69 055 737	72 370 491
Versements échéant au cours du prochain exercice	9 315 623	20 054 538
	59 740 114 $	52 315 953 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2005	9 315 623 $
2006	14 380 771
2007	4 349 591
2008	5 849 591
2009	3 866 141

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Solde du début	59 254 081 $	63 002 637 $
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	2 637 912	1 316 802
Prime sur émission de dette à long terme	117 179	17 419
Amortissement des subventions reportées	(4 485 209)	(5 082 777)
Solde à la fin	57 523 963 $	59 254 081 $

12. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	3 615 662 $	2 751 097 $
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,02 %)	1 497 510	1 995 460
	5 113 172 $	4 746 557 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 4 690 663 $ (2003 : 5 091 317 $).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des revenus de location commerciale de 732 744 $ (2003 : 718 376 $) avec une société apparentée. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 249 432 $ (2003 : 396 688 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	222 124 $	276 835 $	498 959 $	370 210 $
Charge de l'exercice	179 959	350 188	530 147	760 769
Prestations versées au cours de l'exercice	(200 557)	(332 003)	(532 560)	(632 020)
Solde à la fin	201 526 $	295 020 $	496 546 $	498 959 $

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mai 2017 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	900 537 $
2006	183 177
2007	191 448
2008	174 683
2009	68 961
2010 et suivantes	110 210
	1 629 016 $

17. ÉVENTUALITÉS

Dans un jugement en date du 24 août 2001, le commissaire du travail a accueilli 100 des 102 plaintes des techniciens de scène et a ordonné à la Société de verser à titre d'indemnité, l'équivalent du salaire et des autres avantages dont les a privés le congédiement entre le 11 novembre 1999 et le 31 janvier 2001. Le 7 septembre 2001, la Société a porté cette décision en appel devant le Tribunal du travail, aucune provision n'a été incluse aux états financiers. La direction estime ne devoir aucune somme aux plaignants.

La Société est aussi partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 août 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 69 055 737 $ (2003 : 72 370 491 $) s'établit à 73 494 082 $ (2003 : 77 027 723 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2004 au montant de 7 708 665 $ (2003 : 5 250 422 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 78 765 156 $ (2003 : 79 524 422 $) s'établit à 83 203 502 $ (2003 : 84 186 653 $).

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dépôts – locations et ventes de billets et des fournisseurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

André Huberdeau, MBA
Directeur de l'Administration

Montréal, le 5 novembre 2004

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2004 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 novembre 2004

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004
REVENUS	
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	92 829
Contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	55 086
Contribution du gouvernement du Québec au financement des programmes pour les personnes handicapées (note 5)	9 817
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées (note 6)	3 454
Autres	2 374
	163 560
DÉPENSES	
Frais d'administration (note 3)	167 944
Amortissement (note 4)	23 951
Programmes pour les personnes handicapées (note 5)	9 817
Gestion des amendes impayées (note 6)	3 454
Participation au financement d'un organisme (note 7)	444
	205 610
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(42 050)

DÉFICIT CUMULÉ
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004
SOLDE AU DÉBUT	(387 626)
Transfert au Fonds d'assurance au 1er janvier 2004 (note 1)	403 756
	16 130
Déficit des revenus sur les dépenses	(42 050)
SOLDE À LA FIN	(25 920)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004
ACTIF	
Encaisse	7 004
Débiteurs	11 614
Dû par le Fonds d'assurance	205 052
Immobilisations corporelles (note 8)	36 397
Actifs incorporels (note 9)	82 416
	342 483
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ	
PASSIF	
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	146 367
Créditeurs et frais courus	
Gouvernement du Québec	126 680
Autres	36 962
Provision pour congés de maladie et vacances (note 11)	58 394
	368 403
DÉFICIT CUMULÉ	(25 920)
	342 483

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉ (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
John Harbour, FCA
Président-directeur général

Serge Rémillard, FCMA, MBA
Administrateur

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	92 830
Contribution reçue du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	51 654
Autres revenus perçus	2 422
Frais d'administration payés par la Société	(276 548)
Frais d'administration remboursés par le Fonds d'assurance	117 848
Programmes payés pour les personnes handicapées	(9 635)
Frais payés pour la gestion des amendes impayées	(3 072)
	(24 501)
Mandat fiduciaire pour le Fonds d'assurance	
Contributions - immatriculation	
Perçues pour le Fonds d'assurance	549 505
Remises au Fonds d'assurance	(549 505)
Contributions – permis de conduire	
Perçues pour le Fonds d'assurance	126 604
Remises au Fonds d'assurance	(126 604)
Revenus nets de placements	
Revenus courants	
Perçus pour le Fonds d'assurance	246 797
Remis au Fonds d'assurance	(246 797)
Gains (pertes) réalisés sur placements de la Caisse	
Perçus pour le Fonds d'assurance	94 799
Remis au Fonds d'assurance	(94 799)
Intérêts	
Payés pour le Fonds d'assurance	(963)
Remboursés par le Fonds d'assurance	963
Produit d'aliénation d'unités de dépôts à participation	
Perçu pour le Fonds d'assurance	225 000
Remis au Fonds d'assurance	(225 000)
Mandats confiés par le gouvernement du Québec	
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	
Perçus pour le gouvernement du Québec	765 895
Remis au gouvernement du Québec	(726 356)
Perçus pour d'autres gouvernements	36 680
Remis à d'autres gouvernements	(37 365)
Taxes	
Perçues pour le gouvernement du Québec	784 053
Remises au gouvernement du Québec	(785 700)
Contributions des automobilistes au transport en commun	
Perçues pour le gouvernement du Québec	66 660
Remises au gouvernement du Québec	(67 123)
Vignettes de stationnement	
Perçues pour le gouvernement du Québec	573
	37 317
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (montants à reporter)	12 816

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (montants reportés)	12 816
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Débours pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(15 030)
Produit d'aliénations d'immobilisations corporelles	88
Débours pour acquisitions d'actifs incorporels	(23 720)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(38 662)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Avances au Fonds d'assurance	(104 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(104 335)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(130 181)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(9 182)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 12)	(139 363)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance);

  Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1er janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation du préjudice corporel prévu dans la Loi sur l'assurance automobile et du préjudice matériel prévu par le titre IV de cette loi, ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache;

- d'appliquer le Code de la sécurité routière, notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;

- en matière de contrôle routier :

  - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et de la marchandise sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :

    - du Code de la sécurité routière;

    - des lois et règlements reliés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;

  - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;

- d'exécuter tout autre mandat qui peut être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes.

Pouvoir de perception

La Société perçoit :

- les droits, les frais, les contributions d'assurance et les contributions des automobilistes au transport en commun relatifs à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier;

- les droits, les frais et les contributions d'assurance relatifs à la délivrance d'un permis de conduire.

L'article 23.0.7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, introduit par l'article 13 de la loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2004, chapitre 34), prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elles perçoit à titre de contribution d'assurance conformément aux articles 21, 31.1, 69 et 93.1 du Code de la sécurité routière ou à titre de recouvrement en application de la Loi sur l'assurance automobile ainsi que toute autre sommes destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

Éléments transférés au Fonds d'assurance au 1er janvier 2004

Conformément à l'article 23.0.1 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, introduit par l'article 13 de la Loi modifiant la loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, le gouvernement a transféré au Fonds d'assurance les sommes en la possession de la Société au 31 décembre 2003, y compris les valeurs mobilières détenues à la Caisse de dépôt et de placement du Québec, à l'exception des sommes que la Société détenait en dépôt à cette date conformément aux lois qu'elle administre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

Éléments transférés au Fonds d'assurance au 1er janvier 2004 (suite)

Les créances de la Société recouvrables en date du 31 décembre 2003 en vertu de la Loi sur l'assurance automobile ainsi que les avances faites à cette date par la Société aux centres de réadaptation sont les seules créances et avances transférées au Fonds d'assurance. Le gouvernement a également transféré au Fonds d'assurance les titres de propriété de l'immeuble où est situé le siège social de la Société.

De plus, en vertu de l'article 23.0.2 de cette loi (L.Q., c. S-11.0.11), le Fonds d'assurance assume les dettes de la Société au 31 décembre 2003, à l'exception de la provision pour congés de maladie et vacances du personnel de la Société, des sommes dues aux fournisseurs et de celles dues au gouvernement en matière de taxes ou de droits.

Les éléments transférés à la valeur comptable se détaillent comme suit :

BILAN

	Au 1er janvier 2004
ACTIF	
Encaisse	1 375
Débiteurs	7 155
Revenus de placements courus	8 579
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7 048 830
Immobilisations corporelles	42 715
	7 108 654
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ	
PASSIF	
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	181 410
Créditeurs – Gouvernement du Québec	106 635
Dû à la Société	103 305
Contributions reportées	323 123
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	6 365 122
	7 079 595
Revenus de placements reportés	340 200
Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	92 615
	7 512 410
DÉFICIT CUMULÉ	(403 756)
	7 108 654

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

Mandat de fiduciaire

En qualité de fiduciaire, la Société a pour fonction d'administrer le Fonds d'assurance. Ce dernier n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de l'article 23.0.3 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011).

Afin de rendre compte de l'administration du Fonds d'assurance, le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre 2004.

BILAN

	Au 31 décembre 2004
ACTIF	
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	6 853 125
Autres actifs	90 025
	6 943 150
PASSIF	
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	6 989 048
Autres passifs	571 022
	7 560 070
DÉFICIT CUMULÉ	(616 920)
	6 943 150

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Instruments financiers

L'encaisse, les débiteurs, les montants dus par le Fonds d'assurance, la marge de crédit ainsi que les créditeurs et frais courus sont comptabilisés à la juste valeur qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'origine. Ils sont amortis comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans

d) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

e) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004			
	Société et Fonds	Attribués au Fonds d'assurance	Contrôle routier	Total
Traitements et charges sociales	142 349	(73 421)	36 649	105 577
Frais de déplacement	2 130	(1 095)	1 342	2 377
Rémunération des mandataires	16 514	(3 039)		13 475
Services administratifs et professionnels	17 454	(8 094)	2 970	12 330
Frais de communication	9 541	(3 501)	2 291	8 331
Information et publicité	4 338	(4 241)	199	296
Mobilier, agencement et équipement	770	(93)	816	1 493
Frais d'entretien	1 048	(388)	2 308	2 968
Loyers, taxes et électricité	7 330	(2 198)	1 995	7 127
Matériel informatique et bureautique	1 036	(553)	499	982
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	11 157	(4 237)	2 586	9 506
Impression, fournitures et autres dépenses	11 121	(3 993)	2 030	9 158
Frais d'utilisation des immobilisations de la Société		(8 629)		(8 629)
Frais d'exploitation du siège social et du stationnement du Fonds d'assurance	4 366	(4 366)		
Frais d'utilisation du siège social du Fonds d'assurance	2 349		604	2 953
	231 503	(117 848)	54 289	167 944

Les frais d'administration sont payés par la Société. Par la suite, ils sont répartis, entre la Société et le Fonds d'assurance, à l'aide de la gestion par activité.

Les frais d'utilisation du siège social sont facturés à la Société au prorata de la superficie utilisée.

Les frais d'administration relatifs aux programmes pour les personnes handicapées ainsi qu'à la gestion des amendes impayées sont détaillés respectivement aux notes 5 et 6.

4. AMORTISSEMENT

	2004		
	Société	Contrôle routier	Total
Amortissement des immobilisations corporelles	5 884	2 946	8 830
Amortissement des actifs incorporels	13 778	1 343	15 121
	19 662	4 289	23 951

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2004
Adaptation de véhicules	
Subventions	7 999
Frais d'administration	435
Frais d'utilisation du siège social	26
Amortissement des immobilisations corporelles	9
Amortissement des actifs incorporels	10
	8 479
Vignettes de stationnement	
Frais d'administration	1 166
Frais d'utilisation du siège social	13
Amortissement des immobilisations corporelles	45
Amortissement des actifs incorporels	114
	1 338
	9 817

Le programme d'adaptation de véhicules est confié à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à l'article 16.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011), introduit par l'article 10 de la Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2004, c. 34). La délivrance de vignettes de stationnement pour ces personnes est prévue par l'article 11 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

Le financement du programme d'adaptation de véhicules et de la délivrance de vignettes de stationnement est établi en vertu d'une entente entre la Société et le ministère des Transports. Cette entente est en voie d'être signée.

6. GESTION DES AMENDES IMPAYÉES

	2004
Frais d'administration	2 987
Frais d'utilisation du siège social	85
Amortissement des immobilisations corporelles	90
Amortissement des actifs incorporels	292
	3 454

Le Code de la sécurité routière prévoit à l'article 194 que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou véhicules lorsque le percepteur (article 364 du Code de procédure pénale, chapitre C-25.1), principalement les municipalités, avise la Société du non-paiement du défendeur en matière d'amendes impayées.

Le financement de la perception des amendes impayées repose sur les dispositions prévues par les articles 621 et 648.2 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et sur le Règlement sur les tarifs pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (décret 414-2004).

7. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN ORGANISME

La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue par l'article 97 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrain	1 637		1 637
Bâtisse	3 717	1 508	2 209
Aménagement du siège social	11 212	11 212	
Équipement	4 802	3 341	1 461
Matériel roulant	11 383	5 443	5 940
Poste de photographie	12 180	12 078	102
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	57 800	40 803	16 997
Postes de contrôle routier	11 561	3 510	8 051
	114 292	77 895	36 397

9. ACTIFS INCORPORELS

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Logiciels d'application	2 407	796	1 611
Développements informatiques [1]	126 947	46 142	80 805
	129 354	46 938	82 416

(1) Des développements informatiques d'une valeur de 13 439 000 $ sont en voie de réalisation au 31 décembre 2004 et ne sont pas amortis.

10. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 200 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Cette marge de crédit porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 2,57 % au 31 décembre 2004. Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2005.

11. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2004		
	Congés de maladie	Vacances	Total
Solde au début	39 275	16 530	55 805
Plus			
Charges de l'exercice	9 671	15 740	25 411
Moins			
Prestations versées au cours de l'exercice	8 429	14 393	22 822
Solde à la fin	40 517	17 877	58 394

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2004
Encaisse	7 004
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(146 367)
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	(139 363)

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 15 647 000 $ pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et de 23 103 000 $ pour les actifs incorporels. Elle a subi une perte de 31 000 $ sur aliénations d'immobilisations corporelles et de 390 000 $ sur aliénations d'actifs incorporels. Au 31 décembre 2004, les créditeurs et frais courus afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élèvent à 1 234 559 $.

13. ENGAGEMENTS

Contrats de location

Au 31 décembre 2004, les engagements contractuels minimaux pour la location de locaux se répartissent comme suit :

2005	7 165
2006	6 073
2007	3 708
2008	3 112
2009	2 306
2010 et exercices subséquents	4 485
	26 849

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme estimée à 40 540 000 $ au 31 décembre 2004. Ces contrats s'échelonnent sur une période maximale de cinq ans et se répartissent comme suit :

2005	31 813
2006	6 701
2007	1 442
2008	338
2009	246
	40 540

14. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires, liées principalement à des poursuites en dommages et intérêts, ne peut être déterminé au 31 décembre 2004.

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 380 000 $. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée au Fonds d'assurance et elle n'a conclu aucune opération commerciale avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

17. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers de la Société pour l'exercice précédent ne sont pas présentés de manière comparative en raison des changements importants apportés à sa structure financière. Ces changements font suite à la création du Fonds d'assurance au 1er janvier 2004, conformément aux articles 23.0.1 et suivants de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, introduits par l'article 13 de la Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information, sur le plan financier, contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Dans l'exercice de ses responsabilités, il est assisté par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail et l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à sa vérification.

John Harbour, FCA
Président-directeur général

Claire Monette
Vice-présidente à l'administration
et aux finances

Québec, le 29 mars 2005

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2004 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mars 2005

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 26 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
VENTES BRUTES (note 6)	2 544 715	2 653 024
Taxes, droits, escomptes et autres (note 6)	557 811	582 948
VENTES NETTES (note 6)	1 986 904	2 070 076
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 6)	991 397	1 053 159
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	392 630	396 008
	1 384 027	1 449 167
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENTS, AUTRES REVENUS (CHARGES) ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	602 877	620 909
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 7)	7 798	8 301
Amortissement des immobilisations corporelles	48 444	40 251
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	245	245
	56 894	49 204
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS (CHARGES) ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	545 983	571 705
AUTRES REVENUS (CHARGES)		
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	(462)	(1 188)
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	270	270
Part de l'actionnaire sans contrôle dans les résultats de la filiale d'une coentreprise	(8)	
	(200)	(918)
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	545 783	570 787
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles	18	
Futurs	14	
	32	
BÉNÉFICE NET	545 751	570 787
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 860	4 073
DIVIDENDE	(545 000)	(570 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	5 611	4 860

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 26 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse et placement temporaire (note 20)	46 282	8 460
Débiteurs (note 8)	59 219	99 772
Stocks (note 9)	249 967	290 941
Frais payés d'avance	16 772	13 493
	372 240	412 666
Débentures, 8,66 %, échéant le 1er juillet 2009	2 000	2 500
Participation dans une société satellite		1 698
Immobilisations corporelles (note 10)	290 472	308 382
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 11)	4 884	5 291
Autres actifs (note 12)	13 235	12 062
	682 831	742 599
PASSIF		
À court terme		
Découvert et emprunts bancaires (note 13)	267 930	367 427
Fournisseurs et autres créditeurs (note 14)	266 817	210 087
Dividende	65 000	78 000
	599 747	655 514
Débentures, 8,66 %, échéant le 1er juillet 2009 (note 15)	2 000	2 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 16)	7 996	8 883
Gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise (note 17)	3 757	4 027
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 18)	32 752	36 085
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 18)	900	730
Impôts futurs de la filiale d'une coentreprise	40	
Part de l'actionnaire sans contrôle dans l'avoir de la filiale d'une coentreprise	28	
	647 220	707 739
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 $ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	5 611	4 860
	35 611	34 860
	682 831	742 599

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Raymond Boucher, président du conseil d'administration
Chantal Bélanger, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 26 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	545 751	570 787
Éléments hors caisse :		
Amortissements	49 096	40 903
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	196	345
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	462	1 188
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	(270)	(270)
Part de l'actionnaire sans contrôle dans les résultats de la filiale d'une coentreprise	8	
Impôts futurs	14	
Charge au titre de crédits de congés de maladie	(369)	7 252
Charge au titre du régime de retraite	170	
	595 058	620 205
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20)	135 439	(91 784)
Utilisation des crédits de congés de maladie cumulés	(2 964)	(4 633)
Crédits de congés de maladie cumulés transférés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés		(501)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	727 533	523 287
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'une entreprise (note 5)	(1 458)	
Acquisition d'une participation additionnelle dans la société satellite (note 17)	(400)	
Débentures à recevoir	500	2 500
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(32 183)	(57 409)
Cessions d'immobilisations corporelles	2712	149
Autres actifs	(90)	126
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 919)	(54 634)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	(44 570)	90 000
Débentures à payer	(500)	(2 500)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(795)	(712)
Dividende	(558 000)	(606 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(603 865)	(519 212)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	92 749	(50 559)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(46 467)	4 092
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 20)	46 282	(46 467)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
26 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUTS

La Société des alcools du Québec (la «Société») est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13).

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 26 mars 2005 et le 27 mars 2004 comprennent 52 semaines d'exploitation.

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Exercice terminé le 26 mars 2005

Constatation des revenus

En décembre 2003, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié l'abrégé des délibérations no 141 (CPN-141), intitulé « Constatation des produits », qui vise à fournir des directives interprétatives quant à l'application du chapitre 3400 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Produits ». Notamment, le CPN-141 énonce les critères à respecter afin que la constatation des revenus soit considérée comme réalisée. La Société a appliqué prospectivement les directives du CPN-141 à compter du 28 mars 2004, et leurs applications n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés de l'exercice terminé le 26 mars 2005.

Relations de couverture

En décembre 2001, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 intitulée « Relations de couverture » et, en juin 2002, le CPN-128 intitulé « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture ». La NOC-13 traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture. En vertu de cette note d'orientation, les informations relatives aux relations de couverture doivent être documentées et l'efficacité de la couverture doit être démontrée et documentée. Si les critères de la NOC-13 ne sont pas respectés, l'instrument financier dérivé doit être comptabilisé selon les directives du CPN-128. Le CPN-128 stipule qu'un instrument financier dérivé qui ne répond pas aux conditions de la comptabilité de couverture exposées dans la NOC-13 devrait être constaté dans le bilan à la juste valeur et que les variations de la juste valeur devraient être constatées dans les résultats de l'exercice.

La Société a adopté les recommandations de la NOC-13 et du CPN-128 au début de l'exercice et a conclu que ses contrats de change à terme ne répondaient pas aux conditions de la comptabilité de couverture exposées dans la NOC-13. Par conséquent, la Société comptabilise ses contrats de change à terme à la juste valeur. La juste valeur est réévaluée à la fin de chaque trimestre et un gain ou une perte est constaté aux résultats consolidés. Pour l'exercice terminé le 26 mars 2005, un montant d'environ, 0,1 million de dollars est inclus dans les charges d'exploitation, représentant la juste valeur des contrats de change à terme hors du cours à la fin de l'exercice.

Avantage sociaux futurs

En janvier 2004, l'ICCA a modifié les recommandations du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Avantages sociaux futurs », Les recommandations révisées visent à améliorer et à élargir la présentation des informations financières à l'égard des actifs, des obligations, des flux de trésorerie et de la charge nette périodique des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages sociaux futurs. Ces recommandations n'ont aucune incidence sur la mesure de ces régimes. La Société a adopté les nouvelles recommandations au cours de l'exercice et les informations additionnelles requises sont présentées dans la note 18.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En mars 2003, l'ICCA a publié le chapitre 3110 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », dont les recommandations ont été appliquées par la Société au début de l'exercice. Le chapitre énonce des directives sur la constatation, la mesure et la présentation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des coûts connexes. Il s'applique aux obligations légales liées à la mise hors service d'actifs incorporels à

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations** (suite)*

long terme qui découlent d'acquisition, de construction, d'aménagement ou d'opérations habituelles. Les nouvelles recommandations exigent de comptabiliser la juste valeur d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations durant l'exercice au cours duquel ces obligations surviennent, si une estimation raisonnable de la juste valeur peut être établie. Par la suite, les coûts de mise hors service des immobilisations doivent être passés en charge selon une méthode systématique et rationnelle, sur la durée de vie utile des immobilisations. Après avoir passé en revue les baux de ses succursales, la Société a conclu que l'adoption de ces nouvelles recommandations n'avait pas d'incidence sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 26 mars 2005.

Dépréciation d'actifs à long terme

En décembre 2002, l'ICCA a publié le chapitre 3063, intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme ». Ce chapitre énonce des directives sur les normes de constatation, de mesure et d'informations à fournir sur la dépréciation d'actifs à long terme, notamment les terrains, bâtiments et matériel ainsi que les immobilisations corporelles d'une durée de vie utile limitée. Elles exigent la constatation d'une perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation font en sorte que la valeur comptable de l'actif excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés rattachés à l'utilisation et à la sortie éventuelle de l'actif. Le montant de cette perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. L'adoption des recommandations de ce chapitre au début de l'exercice n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 26 mars 2005.

Exercice terminé le 27 mars 2004

Écarts d'acquisition

Au début de l'exercice, la Société a adopté prospectivement les nouvelles recommandations de l'ICCA relativement aux écarts d'acquisition. Selon les nouvelles recommandations, les écarts d'acquisition présentés au bilan ne sont plus amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des situations qui indiquent une dépréciation possible. Au moment de l'adoption des nouvelles recommandations, la Société a effectué la première étape du test de dépréciation de son écart d'acquisition et a déterminé que ce dernier n'avait pas subi de dépréciation.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Au cours de l'exercice, la Société a acquis une participation additionnelle de 5 % dans Société d'investissement M.-S., S.E.C., portant ainsi sa participation dans cette coentreprise à 50 %. La participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C a été comptabilisée à la valeur de consolidation jusqu'à la date de l'acquisition. Par la suite, la participation dans Société M.-S., S.E.C. a été comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les ventes aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis, aux distributeurs autorisés et aux brasseurs et distributeurs de bière sont constatées lorsqu'elles sont gagnées, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits à ces clients, déduction faite des escomptes et retours; et concernant plus précisément les titulaire de permis, les distributeurs autorisés et les brasseurs et distributeurs de bière, lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré..

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change pour des montants de 0,3 million de dollars et de 1,5 million de dollars sont incluses dans les résultats de 2005 et 2004 respectivement.

Instruments financiers dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de l'utilisation de contrats de change à terme. Toutefois, ces contrats de change à terme ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Par conséquent, la Société comptabilise ces contrats de change à terme à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Bien que ces contrats de change à terme ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces contrats lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas de contrats de change à terme à des fins de spéculation.

Impôts sur les bénéfices

La Société est une entreprise du gouvernement du Québec et à ce titre n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices.

Les impôts présentés dans les états financiers consolidés sont relatifs à la quote-part de la Société comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle dans les comptes de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise qui, à son tour, détient une participation dans une filiale constituée en société par actions et soumise à l'impôt sur les bénéfices. Ces impôts sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et le découvert bancaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant acquis avant le 28 mars 1999 qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux annuels suivants sont utilisés :

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Autres actifs

Les autres actifs, comptabilisés au coût, comprennent la quote-part de la Société dans l'écart d'acquisition ainsi que dans les frais d'organisation de Maison des Futailles, S.E.C. et l'écart d'acquisition de Société d'investissement M.-S., S.E.C. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable des unités d'exploitation à leur juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable des écarts d'acquisition à leur juste valeur et une perte de valeur doit être constatée dans les résultats pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur des unités d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

Les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de sept ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couverts par le régime de crédits de congés de maladie cumulés est de 17 ans au 26 mars 2005 et au 27 mars 2004.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux (suite)

Régimes de retraite (suite)

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties à la retraite et au décès. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels. L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction est de 6,6 ans au 26 mars 2005 et au 27 mars 2004.

5. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Le 30 juin 2004, la coentreprise Maison des Futailles, S.E.C. a acquis 90 % des actions ordinaires et 100 % des actions privilégiées en circulation de Clos Saint-Denis Inc., un fabricant, embouteilleur et distributeur de boissons alcoolisées. La contrepartie totale de 3,0 millions de dollars a été payée comptant.

La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition a été ventilé entre les actifs acquis et les passifs pris en charge d'après leur juste valeur estimative à la date de la transaction. La répartition définitive du prix d'acquisition devrait être établie dès que la direction de la coentreprise aura recueilli toutes les informations importantes considérées nécessaires pour achever les répartitions.

Les résultats d'exploitation de Clos Saint-Denis Inc. sont inclus dans l'état des résultats consolidés de la coentreprise à compter du 1er juillet 2004.

Les valeurs attribuées aux actifs nets acquis lors de cette transaction sont les suivantes :

Espèces	75
Fonds de roulement	103
Immobilisations corporelles	773
Écart d'acquisition	2 131
Passif d'impôts futurs	(51)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(40)
Actif net acquis	2 991
Contrepartie versée en espèces	2 991
Espèces acquises	(75)
Montant net payé	2 916
Quote-part de la Société	1 458

Après la fin de l'exercice, la coentreprise a acheté la part restante de 10 % de l'actionnaire sans contrôle dans Clos Saint-Denis Inc. pour une contrepartie en espèces de 0,2 million de dollars, obtenant ainsi la propriété exclusive de la filiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
26 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière [1]	Total 2005	Total 2004
Ventes brutes	1 908 988	428 739	2 337 727	206 988	2 544 715	2 653 024
Moins :						
- taxe de vente provinciale	129 116	26 413	155 529	13 528	169 057	179 553
- droit des titulaires de permis [2]	12 128		12 128		12 128	25 809
- taxe spécifique	67 682	31 021	98 703		98 703	100 858
- taxe spécifique des titulaires de permis [2]	32 995		32 995		32 995	19 565
- taxe fédérale sur les produits et services	112 740	23 040	135 780	11 810	147 590	156 706
- escomptes et retours	37 435		37 435		37 435	51 510
- rémunération des agences	6 740		6 740		6 740	4 172
- rémunération des grossistes-épiciers		47 882	47 882		47 882	39 560
- prélèvements pour le Fonds environnemental	2 465	710	3 175		3 175	3 029
- prélèvements pour le Fonds Éduc'alcool inc.	1 707	399	2 106		2 106	2 186
	403 008	129 465	532 473	25 338	557 811	582 948
Ventes nettes	1 505 980	299 274	1 805 254	181 650	1 986 904	2 070 076
Coût des produits vendus	663 272	146 475	809 747	181 650	991 397	1 053 159

(1) Les titulaires d'un permis de brasseur et les titulaires d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société.

(2) Le droit des titulaires de permis a été remplacé le 1er septembre 2004 par une taxe spécifique en vertu de modifications apportées à la Loi sur les licences et à la Loi sur la taxe de vente du Québec.

7. CHARGE DE FINANCEMENT

	2005	2004
Intérêts sur les emprunts bancaires	4 169	4 034
Intérêts sur les emprunts à terme à une société sous contrôle commun	3 772	4 573
Intérêts sur les débentures créditrices	227	450
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 025	1 108
	9 193	10 165
Moins : Intérêts sur les placements, dépôts à terme et autres	(1 168)	(1 414)
Intérêts sur les débentures débitrices	(227)	(450)
	(1 395)	(1 864)
	7 798	8 301

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
26 mars 2005
(en milliers de dollars)

8. DÉBITEURS

	2005	2004
Grossistes-épiciers	20 183	32 703
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	38 451	66 569
Portion à court terme des débentures à recevoir	500	500
Impôts sur les bénéfices à recevoir de la filiale d'une cœntreprise	85	
	59 219	99 772

9. STOCKS

	2005	2004
Boissons embouteillées	240 515	282 100
Boissons en vrac et matériaux de production	8 093	6 872
Fournitures diverses	1 359	1 969
	249 967	290 941

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	11 108		11 108	11 796
Immeubles	110 836	21 400	89 436	85 776
Mobilier et équipement	307 644	150 367	157 277	175 387
Matériel roulant	14 805	7 162	7 643	7 146
Améliorations locatives	44 515	20 319	24 196	27 412
Pavage et stationnement	3 221	2 409	812	865
	492 129	201 657	290 472	308 382

11. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeuble	16 280	11 396	4 884	5 921

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
26 mars 2005
(en milliers de dollars)

12. AUTRES ACTIFS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Écart d'acquisition	14 874	2 486	12 388	11 060
Frais d'organisation	1 664	1 392	272	517
Autres	575		575	485
	17 113	3 878	13 235	12 062

13. DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES

	2005	2004
Découvert bancaire		54 927
Emprunts à terme	267 930	312 500
	267 930	367 427

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins de un an sans que le total de ses emprunts excède 400 millions de dollars. Les emprunts bancaires au 26 mars 2005 sont constitués de 7 emprunts à terme dont 3 emprunts totalisant 106,0 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun (5 au 27 mars 2004, dont 3 emprunts totalisant 201,5 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt à des taux variant de 2,55 % à 2,57 % (2,30 % en 2004) et viennent à échéance à 9 jours ou moins (6 jours ou moins en 2004).

De plus, une coentreprise de la Société dispose d'un crédit d'exploitation jusqu'à concurrence d'un montant de 5 millions de dollars (en 2005 et 2004) garanti par une hypothèque mobilière générale sur l'universalité de ses créances et de ses stocks, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

14. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2005	2004
Fournisseurs	146 840	131 687
Taxes et droits gouvernementaux	67 126	41 320
Rémunération et charges sociales	51 464	35 785
Portion à court terme des débentures à payer et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 387	1 295
	266 817	210 087

15. DÉBENTURES

Ce montant représente la quote-part de la Société dans les débentures non garanties d'une coentreprise au montant de 10 millions de dollars (12 millions de dollars en 2004). Ces débentures sont remboursables à raison de 3 versements annuels de 2 millions de dollars et d'un versement final de 4 millions de dollars le 1er juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements s'élève à 0,5 million de dollars et 1 million de dollars respectivement.

En cas de défaut, la Société aura le droit de convertir toute portion du capital et des intérêts courus en un nombre de parts de la coentreprise égal au montant des débentures converties divisé par la valeur aux livres d'une part au moment de la conversion.

16. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2005	2004
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement	8 883	9 678
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	(887)	(795)
	7 996	8 883

Versements des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2006	887	933	1 820
2007	989	831	1 820
2008	1 104	716	1 820
2008	1 231	589	1 820
2010	1 374	446	1 820
2011 - 2012	3 298	397	3 695
	8 883	3912	12 795

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Maison des Futailles, S.E.C.

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société a acquis une participation de 35 %. Le gain reporté découlant de la transaction, dont le solde est de 3,8 millions de dollars au 26 mars 2005 (4,0 millions de dollars au 27 mars 2004), est amorti sur une période de 20 ans. Le 1er avril 2001, la Société et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ont acquis les participations détenues par Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. portant ainsi la participation de la Société dans la coentreprise à 50 %.

Société d'investissement M.-S., S.E.C.

Le 31 octobre 2004, la Société a acquis de J.F. Hillebrand une participation additionnelle de 5 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. pour une contrepartie de 0,4 million de dollars en espèces, portant ainsi sa participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. à 50 % et faisant de cette dernière une coentreprise de la Société. La participation de la Société dans cette coentreprise a été comptabilisée à la valeur de consolidation jusqu'à la date d'acquisition et une charge de 0,5 million de dollars a été constatée dans l'état consolidé des résultats et bénéfices non répartis à titre de quote-part dans les résultats d'une société satellite.

À compter du 1er novembre 2004, la méthode de la consolidation proportionnelle a été retenue pour comptabiliser la participation de la Société dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. et, par conséquent, la quote-part dans les produits et charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C. est incluse dans l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis.

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans les coentreprises, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

	2005	2004
Résultats		
Ventes nettes	42 334	39 482
Coût des produits vendus	27 257	26 652
	15 077	12 830
Charges d'exploitation	9 697	8 416
Charge de financement	453	895
Amortissements	1 337	1 035
Part d'un actionnaire sans contrôle dans les résultats d'une filiale	8	
	11 495	10 346
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 582	2 484
Impôts sur les bénéfices	32	
Bénéfice net	3 550	2 484
Bilan		
Actif à court terme	21 724	18 130
Actif à long terme	22 543	20 976
	44 267	39 106
Passif à court terme	9 465	8 288
Passif à long terme	4 166	5 104
Capitaux propres	30 636	25 714
	44 267	39 106
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 502	7 717
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 004)	(5 037)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 227)	(1 257)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2005, constitué des cotisations de la société aux régimes de retraite et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 10,3 millions de dollars (11,4 millions de dollars en 2004).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes à prestations déterminées

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de crédits de congés de maladie cumulés et du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2004 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2005.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2005	2004	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées (situation de capitalisation-déficit)	22 608	25 721	1 203	1 041
Variation due à des changements d'hypothèses		(3 706)		
Solde des montants non amortis	10 144	14 070	(303)	(311)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	32 752	36 085	900	730

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite	
	2005	2004	2005	2004
Régimes à prestations déterminées	64	7 252	170	70
Régimes à cotisations déterminées			6 940	6 285

Comparativement à l'exercice précédent, la baisse importante des coûts constatés pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés, évalués par calculs actuariels, est attribuable aux éléments suivants :

Depuis le 1er janvier 2005, un plus grand nombre d'employés de la Société n'accumulent plus de crédits de congés de maladie. Il en est résulté un gain sur compression s'élevant à 2,1 millions de dollars qui a été constaté intégralement au cours de l'exercice financier se terminant le 26 mars 2005.

Le coût des prestations payées durant la carrière active de tous les employés participant au régime n'est plus une partie intégrante de l'étude actuarielle depuis l'exercice 2004-2005. L'impact s'est traduit par une baisse des coûts constatés de 4,3 millions de dollars.

L'amortissement des gains actuariels nets a par conséquent augmenté de 0,8 millions de dollars.

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 3,4 millions de dollars en 2005 (5,1 millions de dollars en 2004) et aucune prestation n'a été versée en 2005 par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction (0,02 million de dollars en 2004).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2005	2004	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,5 %	6,0 %	5,5 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	65,0 %		

* De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés

Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	6,0 %	6,5 %	6,0 %	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	65,0 %		

* De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 5,7 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 302,5 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2006	36 710
2007	35 972
2008	34 345
2009	32 786
2010	31 885
2011 - 2017	130 850

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants :

	2005	2004
Intérêts versés	9 087	10 339
Impôts versés par la filiale d'une coentreprise	79	

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	2005	2004
Débiteurs	40 553	(41 598)
Stocks	40 974	(33 779)
Frais payés d'avance	(3 279)	922
Fournisseurs et autres créditeurs	57 191	(17 329)
	135 439	(91 784)

Les espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice comprennent les postes suivants :

	2005	2004
Encaisse et placement temporaire	46 282	8 460
Découvert bancaire		(54 927)
	46 282	(46 467)

Le placement temporaire comprend 600 000 parts d'un fonds commun de placement encaissable à la valeur comptable en tout temps.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

	2005		2004	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débentures à recevoir, 8,66 % échéant le 1er juillet 2009	2 505	2 500	3 037	3 000
Débentures à payer, 8,66 % échéant le 1er juillet 2009	2 505	2 500	3 037	3 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	10 238	8 883	11 143	9 678

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse et le placement temporaire, les débiteurs à l'exception de la portion à court terme des débentures à recevoir et des impôts sur les bénéfices à recevoir de la filiale d'une coentreprise, le découvert bancaire, les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs à l'exception des taxes et droits gouvernementaux et de la portion à court terme des débentures à payer et l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, ainsi que le dividende.

La juste valeur des débentures à recevoir et à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 6,70 % en 2005 (7,33 % en 2004).

Risque de taux d'intérêt

Les débentures débitrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit supérieur à celui rattaché à cet élément d'actif.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Instruments financiers dérivés

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes, la Société et une coentreprise de la Société ont conclu des contrats de change à terme. Des contrats de change à terme de moins de 12 mois et libellés en euros, en dollars américains et en dollars australiens étaient en cours à la fin de l'exercice terminé le 26 mars 2005 (des contrats à terme libellés en euros étaient en cours à la fin de l'exercice terminé le 27 mars 2004).

	2005		2004	
Devises	Cours à terme moyen pondéré	Montant contractuel	Cours à terme moyen pondéré	Montant contractuel
Euro	1,6122	5 250	1,6455	5 000
Dollar américain	1,2290	750		
Dollar australien	0,9288	150		

Au 26 mars 2005, la juste valeur des contrats de change à terme hors du cours comptabilisée est de 0,1 million de dollars.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des alcools du Québec au 26 mars 2005 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société des alcools du Québec au 26 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 11 mai 2005

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Pêche et villégiature	29 460	26 631
Chasse	13 749	14 062
Restauration, boutiques et dépanneurs	13 264	11 730
Autres activités de plein air	12 576	11 564
Concessions et divers	3 105	3 137
Honoraires de gestion (note 3)	21 428	18 622
	93 582	85 746
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	48 074	43 857
Entretien	14 741	13 542
Frais généraux et administratifs	11 694	11 702
Produits de revente	9 004	8 685
Frais de vente et marketing	4 694	5 341
Taxes foncières	2 166	2 085
	90 373	85 212
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	3 209	534
Amortissement	(5 397)	(4 928)
Subventions (note 3)	4 251	3 763
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2 063	(631)
FRAIS FINANCIERS (note 4)	(1 087)	(809)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 5)	(636)	555
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	340	(885)
Activités abandonnées (note 6)	32	1 118
RÉSULTATS NETS	372	233

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	(30 888)	(31 121)
Résultats nets	372	233
SOLDE À LA FIN	(30 516)	(30 888)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	3 147	4 603
Subventions à recevoir	2 057	1 891
Stocks	3 198	2 472
Frais reportés au prochain exercice	1 350	1 394
	9 752	10 360
Subventions à recevoir	18 876	15 020
Participation et avance dans la société affiliée	518	537
Immobilisations (note 7)	150 227	154 348
Actifs relatifs aux activités abandonnées (note 6)	13 892	13 892
	193 265	194 157
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 8)	700	1 004
Créditeurs	18 188	17 637
Dépôts de clients	9 669	9 322
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	400	400
	28 957	28 363
Dette à long terme (note 9)	46 808	44 185
Subventions reportées	75 821	80 192
Passif relatif aux activités abandonnées (note 6)	608	718
	152 194	153 458
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	71 587	71 587
Déficit accumulé	(30 516)	(30 888)
	41 071	40 699
	193 265	194 157

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Noël de Tilly
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	340	(885)
Amortissement	5 397	4 928
Autres éléments (note 5)	636	(555)
Variation des postes à court terme	2 669	645
	9 042	4 133
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(14 865)	(30 709)
Produits de cessions d'actifs	1 056	784
Avance à la société affiliée	14	252
	(13 795)	(29 673)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	1 948	3 452
Emprunt	3 023	22 410
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	4 571	25 462
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	486	(47)
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	304	(125)
EMPRUNT BANCAIRE AU DÉBUT	(1 004)	(879)
EMPRUNT BANCAIRE À LA FIN	(700)	(1 004)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

c) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

f) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 1 230 655 $ (2004, 1 167 175 $) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et sont versés pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux.

Subventions

	2005	2004
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Gouvernement du Québec		
Fonds Jeunesse Québec	2 196	2 292
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	187	200
Mise en valeur des Chic-Chocs	1 100	815
Parcs nationaux de Plaisance et d'Anticosti	409	225
Entretiens majeurs	359	231
	4 251	3 763
Subventions aux immobilisations	5 970	5 491

4. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 087 000 $ (2004, 809 000 $) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 1 076 000 $ (2004, 802 000 $) et des intérêts sur l'emprunt bancaire de 11 000 $ (2004, 7 000 $).

5. AUTRES ÉLÉMENTS

	2005	2004
Gain sur cession d'actifs	997	556
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(5)	(1)
Réduction de valeur des immobilisations de l'Auberge Fort-Prével	(1 628)	
	(636)	555

Les immobilisations de l'Auberge Fort-Prével ont été dépréciées compte tenu que leur valeur comptable pourrait ne pas être totalement recouvrable étant donné la rentabilité négative récurrente de l'établissement. La méthode de comparaison, soit l'analyse des transactions d'actifs comparables, a été utilisée pour déterminer la juste valeur de ces actifs.

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des intérêts de la Société dans des terrains et les passifs comprennent des créditeurs et frais courus.

La rubrique «Activités abandonnées» à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 467		2 467	2 558
Bâtiments et infrastructures	172 526	33 895	138 631	141 268
Téléphérique	1 463	805	658	545
Matériel roulant	10 475	5 614	4 861	4 812
Mobilier, équipements, améliorations locatives	17 091	13 481	3 610	5 165
	204 022	53 795	150 227	154 348

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 1 500 000 $ porte intérêt au taux de 4,25 % a été renouvelé en avril 2005.

9. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunts à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 $ remboursables selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts aux taux variant de 2,68 % à 2,90 %, renouvelables entre mai 2005 et février 2006, échéant en 2019	46 208	43 185
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels au montant de 200 000 $, échéant en 2008	1 000	1 400
	47 208	44 585
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	400
	46 808	44 185

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2006	400
2007	400
2008	200

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

10. CAPITAL-ACTIONS

	2005	2004
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587	71 587

11. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 15 385 150 $, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	4 005
2007	2 353
2008	1 758
2009	1 270
2010	1 264

De plus, au 31 mars 2005, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 3 176 000 $.

12. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effets négatifs sur la situation financière de la Société.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, de l'emprunt bancaire, des créditeurs et des dépôts clients indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de la dette contractée auprès du gouvernement fédéral et les subventions à recevoir n'ont pas été déterminées puisqu'il était pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, c.a.
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 29 avril 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 29 avril 2005

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004 (note 20)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	42 470 214 $	41 204 437 $
Frais d'administration (note 4)	4 364 494	4 275 047
Amortissement des immobilisations corporelles	8 601 660	8 755 531
Frais financiers	4 368 091	4 344 267
	59 804 459	58 579 282
REVENUS		
Transport des véhicules	7 281 951	7 141 007
Transport des passagers	6 315 940	6 059 022
Autres (note 5)	933 960	949 371
	14 531 851	14 149 400
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	45 272 608	44 429 882
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	45 846 240	44 939 885
BÉNÉFICE NET	573 632	510 003
DÉFICIT AU DÉBUT	10 316 394	10 826 397
DÉFICIT À LA FIN	9 742 762 $	10 316 394 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 496 107 $	4 285 598 $
Débiteurs (note 7)	786 450	1 429 787
Frais payés d'avance	322 902	213 321
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	962 748	979 288
	7 568 207	6 907 994
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	36 696 205	37 594 254
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	26 199 240	24 643 146
Immobilisations corporelles (note 9)	83 274 416	90 481 849
	153 738 068 $	159 627 243 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 408 480 $	7 079 705 $
Versements sur la dette à long terme (note 10)	4 185 811	3 943 919
	11 594 291	11 023 624
Loyers perçus d'avance	144 000	150 000
Dette à long terme (note 10)	81 002 961	85 188 772
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	36 696 205	37 594 254
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	32 369 579	34 313 193
	69 065 784	71 907 447
	161 807 036	168 269 843
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 13)	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 14)	173 794	173 794
Déficit	(9 742 762)	(10 316 394)
	(8 068 968)	(8 642 600)
	153 738 068 $	159 627 243 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Yves Gagnon
Yvan Desgagnés

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	573 632 $	510 003 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 601 660	8 755 531
Augmentation de la participation gouvernementale recouvrable	(1 539 554)	(1 511 496)
Virement de participations gouvernementales reportées	(5 200 020)	(5 101 547)
Perte (gain) sur vente d'actifs	19 718	(366 443)
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	2 449 436	2 280 048
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors espèces et quasi-espèces :		
Débiteurs	643 337	53 774
Frais payés d'avance	(109 581)	146 698
Créditeurs et frais courus	167 111	727 368
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 150 303	3 207 888
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement à long terme	(2 292 512)	(2 337 188)
Produit de la vente de placement	3 322 251	3 104 600
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 255 612)	(7 546 576)
Produit de la vente d'actifs	3 331	494 562
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(222 542)	(6 284 602)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme		6 846 844
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 226 667	2 234 113
Remboursement de la dette à long terme	(3 943 919)	(3 959 687)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(1 717 252)	5 121 270
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 210 509	2 044 556
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	4 285 598	2 241 042
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	5 496 107 $	4 285 598 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont constatées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2005	2004 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	20 000 261 $	20 207 502 $
Contrats d'exploitation	1 789 138	1 569 527
Carburant	5 708 964	4 137 755
Entretien et réparation – navires	5 335 025	5 020 185
Entretien et réparation – quais	4 365 730	5 186 089
Entretien et réparation – bâtiments	460 093	438 421
Taxes foncières et scolaires	862 302	856 527
Assurances	1 567 968	1 589 567
Autres	2 583 007	2 198 864
Recouvrements des assureurs	(202 274)	
	42 470 214 $	41 204 437 $

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	3 188 791 $	3 173 207 $
Formation du personnel	217 692	186 829
Papeterie et impression	101 920	95 902
Honoraires professionnels	194 802	136 809
Autres	701 289	682 300
Recouvrement des assureurs	(40 000)	
	4 364 494 $	4 275 047 $

5. AUTRES REVENUS

	2005	2004
Intérêts sur dépôts bancaires	178 540 $	126 892 $
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	9 640	7 074
Droit d'amarrage	58 726	69 892
Stationnement et divers	125 005	106 307
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	197 841	212 519
Affichage publicitaire	32 605	33 651
Location de navires	4 000	8 500
Location de locaux	24 017	18 093
Règlement de poursuites	323 304	
Gain (perte) sur vente d'actifs	(19 718)	366 443
	933 960 $	949 371 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2005	2004
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du Ministère des Transports	38 916 100 $	38 326 842 $
Subvention du Conseil du Trésor	190 566	
Participations gouvernementales recouvrables	1 539 554	1 511 496
	40 646 220	39 838 338
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	3 256 406	3 001 525
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	1 943 614	2 100 022
	5 200 020	5 101 547
	45 846 240 $	44 939 885 $

7. DÉBITEURS

	2005	2004
Secteur du transport	304 912 $	375 460 $
Secteur gouvernemental	29 502	52 457
Subvention à recevoir du ministère des Transports		933 042
Réclamation d'assurances et règlement de poursuites	406 035	25 044
Autres	46 001	43 784
	786 450 $	1 429 787 $

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2005	2004
Solde au début	25 622 434 $	24 110 938 $
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	5 500 013	5 425 536
Intérêts encourus sur les emprunts	4 368 091	4 344 267
	35 490 538	33 880 741
Participations gouvernementales reçues	(8 328 550)	(8 258 307)
Solde à la fin	27 161 988 $	25 622 434 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2005	2004
Emprunts du Fonds de financement (note 10)	59 637 362 $	63 581 281 $
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 9)	(33 438 122)	(38 938 135)
	26 199 240	24 643 146
Intérêts courus sur ces emprunts	962 748	979 288
	27 161 988 $	25 622 434 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005					2004
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 12)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			173 794 $	21 972 $	195 766 $	195 766 $
Quais	932 712 $	23 108 643 $	40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments *	2 625 000	1 707 067	4 967 215	2 995 187	12 294 469	11 067 931
Navires	103 483 468		29 228 708	1 837 042	134 549 218	134 551 027
Ameublement et équipement			12 738	2 330 751	2 343 489	2 234 215
Matériel roulant				123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 824
	107 041 180	24 815 710	74 999 682	8 667 765	215 524 337	214 190 434
Amortissement cumulé						
Quais	329 401	10 621 653	10 930 064	128 545	22 009 663	19 738 355
Bâtiments	205 800	1 224 944	2 998 548	631 650	5 060 942	4 579 178
Navires	73 067 857		28 302 539	1 288 724	102 659 120	97 031 456
Ameublement et équipement			9 228	1 552 322	1 561 550	1 408 664
Matériel roulant				104 922	104 922	97 108
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	73 603 058	11 846 597	42 456 309	4 343 957	132 249 921	123 708 485
Valeur nette	33 438 122 $	12 969 113 $	32 543 373 $	4 323 808 $	83 274 416 $	90 481 949 $

* Au 31 mars 2005, ce poste inclut un montant de 878 505 $ pour la construction de la passerelle à la gare de Godbout sur lequel aucun amortissement n'a été comptabilisé.

10. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 $	25 551 410 $
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 $ échéant en juin 2011	17 336 336	19 271 984
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 $ échéant en janvier 2018	29 195 472	30 548 310
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 $ échéant en janvier 2018	5 304 253	5 641 347
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 $ échéant en janvier 2018	5 250 689	5 520 099
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 $ échéant en juin 2028	2 550 612	2 599 541
	85 188 772	89 132 691
Versements échéant en deçà d'un an	4 185 811	3 943 919
	81 002 961 $	85 188 772 $

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	4 185 811 $
2007	4 502 046
2008	4 842 753
2009	5 209 860
2010	5 605 457

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 $, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 $ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX (suite)

	2005	2004
Solde au début	37 594 254 $	38 155 516 $
Intérêts gagnés	2 192 602	2 203 000
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	99 910	134 188
Frais de garde	(2 234)	(1 107)
Gain sur disposition de placement	68 079	104 182
	39 952 611	40 595 779
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des quais fédéraux	(3 256 406)	(3 001 525)
	36 696 205 $	37 594 254 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :		
Encaisse	334 360 $	90 909 $
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 39 845 799 $)	35 989 284	37 091 814
Intérêts courus à recevoir	372 561	411 531
	36 696 205 $	37 594 254 $

Les placements obligataires portent des intérêts compris entre 4 % et 12,25 %. Les échéances vont de avril 2005 à juillet 2025.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005	2004
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	4 937 179 $	5 476 001 $
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(461 707)	(519 834)
Solde non amorti sur immobilisation aliénée au cours de l'exercice	(9 436)	(18 988)
Solde à la fin (à reporter)	4 466 036 $	4 937 179 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2005	2004
Solde à la fin (reporté)	4 466 036 $	4 937 179 $
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	29 376 014	30 937 214
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(1 472 471)	(1 561 200)
Solde à la fin	27 903 543	29 376 014
	32 369 579 $	34 313 193 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 $	173 794 $
Quais	29 471 233	31 022 351
Bâtiments	1 968 667	2 196 842
Navires	926 169	1 089 612
Ameublement et équipement	3 510	4 388
	32 543 373	34 486 987
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 14)	(173 794)	(173 794)
	32 369 579 $	34 313 193 $

13. CAPITAL-ACTIONS

	2005	2004
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payés :		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

14. SURPLUS D'APPORT

	2005	2004
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 12)	173 794 $	173 794 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

15. ENGAGEMENTS

La Société a renouvelé en cours d'exercice son bail pour la gare de Lévis échéant en 2019. Ce bail comporte une option de renouvellement additionnelle de quatorze ans. Le bail pour la location des locaux au port de Québec est échu depuis octobre 2004. Il est en voie d'être renouvelé pour une période de cinq ans avec trois périodes de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 60 472 $ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 789 138 $.

Au 31 mars 2005 les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux *	Ententes de services **
2006	46 000 $	1 862 192 $
2007	47 000	509 500
2008	48 000	
2009	49 000	
2010	50 000	
	240 000 $	2 371 692 $

* Les montants des engagements relatifs aux baux sont pour la gare de Lévis uniquement, les données du bail à être signé pour les locaux au port de Québec n'étant pas encore disponibles.

** Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	5 496 107 $	4 285 598 $

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 4 384 631 $ (2004 : 4 298 620 $).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

18. RÉGIMES DE RETRAITE

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 563 194 $ (2004 : 507 392 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 85 188 772 $ (2004 : 89 132 691 $) s'établissait à 92 549 520 $ (2004 : 97 075 946 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 $, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2005, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 $ jusqu'au 31 juillet 2007.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général

Québec, le 3 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	303 989	298 964
Société canadienne d'hypothèques et de logement	289 255	305 629
	593 244	604 593
Honoraires (note 4)	976	843
Intérêts et autres revenus	1 533	675
	595 753	606 111
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 3)	563 138	574 044
Frais d'administration (note 5)	32 615	32 067
	595 753	606 111

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 6)	50 406	29 927
Débiteurs (note 7)	78 490	126 718
	128 896	156 645
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec (note 13)	8 595	7 804
Immobilisations (note 8)	4 952	4 450
	142 443	168 899
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 9)	4 894	4 450
Créditeurs (note 10)	61 222	99 316
Provision pour vacances (note 11)	2 246	2 371
Contribution reportée – Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 12)	59 395	48 805
	127 757	154 942
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 13)	8 595	7 804
Provision pour congés de maladie (note 11)	6 091	6 153
	142 443	168 899

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 17 et 18)

Pour le Conseil d'administration,
Jacqueline Exumé Kavanaght, présidente du conseil d'administration
Pierre Cliche, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements	649 945	570 957
Rentrées de fonds – honoraires	919	917
Rentrées de fonds – autres	96	195
Sorties de fonds – coût des programmes	(599 285)	(521 918)
Sorties de fonds – frais d'administration	(30 410)	(30 033)
Intérêts reçus	1 441	500
Intérêts payés	(106)	(110)
	22 600	20 508
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)		
Rentrées de fonds – sommes reçues	1 798	1 191
Sorties de fonds – sommes versées	(1 755)	(1 066)
Intérêts reçus	6	7
	49	132
	22 649	20 640
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(2 614)	(2 828)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	444	950
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	20 479	18 762
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	29 927	11 165
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 6)	50 406	29 927

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser la ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de revenus lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à la dépense lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit :

Développement informatique	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

f. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2004			2003		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif (b)						
Public						
Volet régulier	219 656	89 828	129 828	207 143	84 207	122 936
Volet Inuit	56 590	25 756	30 834	57 124	24 992	32 132
	276 246	115 584	160 662	264 267	109 199	155 068
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	26 096	6 524	19 572	25 506	6 395	19 111
Logements autochtones urbains	7 192	1 813	5 379	6 877	1 735	5 142
Logements autochtones ruraux	6 031	1 517	4 514	5 690	1 431	4 259
	39 319	9 854	29 465	38 073	9 561	28 512
Montants à reporter	315 565	125 438	190 127	302 340	118 760	183 580

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2004			2003		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable (suite)						
Logement à but non lucratif (b) (suite)						
Montants reportés	315 565	125 438	190 127	302 340	118 760	183 580
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	89 737	89 737		91 480	91 480	
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	45 013	9 146	35 867	91 350	11 686	79 664
Supplément au loyer	40 111	20 946	19 165	39 150	20 701	18 449
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	13 794	949	12 845	5 153	202	4 951
Volet privé	2 627	20	2 607	394		394
Volet région Kativik	(30)	(38)	8	3 327		3 327
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2002	1 124	1 124		3 719	3 719	
Programme 2003	4 117	4 117		3 554	3 554	
Programme 2004	6 896	6 896				
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	3 173	3 173		2 160	2 160	
Aide aux organismes communautaires	1 120	1 120		1 120	1 120	
Initiative en habitation au Nunavik	303	303		202	202	
Achat-rénovation à l'intention des ménages de la région de Kativik	5	5		5	5	
Sous-total (à reporter)	523 555	262 936	260 619	543 954	253 589	290 365

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2004			2003		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total (reporté)	523 555	262 936	260 619	543 954	253 589	290 365
Amélioration de l'habitat						
Rénovation Québec	11 879	932	10 947	2	2	
RénoVillage	11 461	3 818	7 643	11 166	5 018	6 148
Adaptation de domicile	6 087	4 711	1 376	6 779	5 465	1 314
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	2 629	2 003	626	3 915	2 698	1 217
Revitalisation des vieux quartiers	2 462	2 462		5 215	5 215	
Amélioration des maisons d'hébergement	1 699	372	1 327	1 168	367	801
Réparations d'urgence	1 218	345	873	737	223	514
Aide à l'acquisition dans la localité de Radisson	555	555		107	107	
Logements adaptés pour aînés autonomes	301	95	206	120	25	95
Rénovation résidentielle – Radisson	98	98		436	436	
Radon	9	9		23	23	
Sous-total	38 398	15 400	22 998	29 668	19 579	10 089
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidants de la région de Kativik	309	309		203	203	
Logement en régions éloignées	64	64		125	125	
Sous-total	373	373		328	328	
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	688	688		653	653	
Divers programmes en phase de fermeture (c)	124	100	24	(559)	(547)	(12)
Total	563 138	279 497	283 641	574 044	273 602	300 442

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2004			2003		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Contributions						
Coût des programmes	279 497		283 641	273 602		300 442
Frais d'administration (note 5)	24 492		5 614	25 362		5 187
Total	303 989		289 255	298 964		305 629

a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

b) En 2004, la Société d'habitation du Québec a versé à la Société de gestion immobilière SHQ un montant total de 1,9 million de dollars (2003 : 5,6 millions de dollars) pour le logement à but non lucratif.

c) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Aide à la mise de fonds et Rénove.

4. HONORAIRES

	2004	2003
Immobilière SHQ	685	609
Société de gestion immobilière SHQ	32	47
Gouvernement du Québec	65	39
Divers organismes	194	148
	976	843

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et autres rémunérations (note 15)	22 602	22 554
Services de transport et de communication	1 391	1 364
Services professionnels	3 464	2 697
Entretien et réparations	344	336
Loyers	2 383	2 425
Fournitures et approvisionnements	160	466
Subventions diverses	10	56
Intérêts sur emprunt temporaire (note 9)	106	112
Amortissement des immobilisations	2 112	1 948
Autres	43	109
	32 615	32 067

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

5. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie, par des contributions qui sont réparties comme suit :

	2004	2003
Gouvernement du Québec	24 492	25 362
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 614	5 187
	30 106	30 549

6. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2004	2003
Encaisse	1 240	1 261
Placements temporaires, au coût, 2,67 % à 2,84 %	49 166	28 666
	50 406	29 927

7. DÉBITEURS

	2004	2003
Contributions à recevoir		
Gouvernement du Québec	21 074	9 760
Société canadienne d'hypothèques et de logement	50 257	108 473
Bénéficiaires de subventions	6 456	8 040
Société de gestion immobilière SHQ	486	159
Intérêts courus	81	85
Autres	136	201
	78 490	126 718

8. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	11 182	7 423	3 759	3 082
Matériel et équipement	5 453	4 260	1 193	1 368
	16 635	11 683	4 952	4 450

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2004 est de 2,64 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice sont imputés au poste de dépenses « Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire » (note 5).

10. CRÉDITEURS

	2004	2003
Bénéficiaires de subventions	59 404	97 275
Fournisseurs et autres	1 148	1 397
Société de gestion immobilière SHQ	358	361
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)	261	212
Gouvernement du Québec	45	65
Intérêts courus	6	6
	61 222	99 316

11. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2004		2003	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	2 371	6 153	2 445	5 769
Provision de l'exercice	1 826	681	1 947	682
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 951)	(743)	(2 021)	(298)
Solde à la fin	2 246	6 091	2 371	6 153

12. CONTRIBUTION REPORTÉE – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La contribution reportée de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se rapporte aux nouvelles contributions des exercices considérés et destinées à couvrir les dépenses des exercices futurs, au regard du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et du programme Logement abordable Québec. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde de la contribution reportée sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	48 805	
Nouvelles contributions de l'exercice	60 119	133 694
	108 924	133 694
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(49 529)	(84 889)
Solde à la fin	59 395	48 805

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

13. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2004	2003
Solde au début	7 804	7 584
Provision de l'exercice	1 116	1 273
Exécution de garanties	(325)	(1 053)
Solde à la fin	8 595	7 804

La provision par programme se répartit comme suit :

	2004	2003
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	4 869	5 566
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 889	843
Logement à but non lucratif – Privé	562	637
Aide au logement populaire	556	587
Logement abordable Québec – volet social et communautaire	719	171
	8 595	7 804

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

14. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2004	2003
Solde au début	212	80
Plus :		
Sommes reçues	1 798	1 191
Revenus d'intérêts	6	7
	2 016	1 278
Moins :		
Sommes versées	1 755	1 066
Solde à la fin	261	212

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes « Espèces et quasi-espèces » et « Débiteurs » à l'actif et « Créditeurs » au passif de la Société.

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou soit au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 0,8 million de dollars (2003 : 0,8 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la provision pour pertes sur garanties de prêts et de la contribution recouvrable du gouvernement du Québec correspondante est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

17. ENGAGEMENTS

Programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif, Rénovation Québec, Revitalisation des vieux quartiers, Logement abordable Québec – Volet social et communautaire / Volet privé.

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 2004 s'élevaient à 157 millions de dollars (2003 : 89 millions de dollars).

18. ÉVENTUALITÉS

Prêts garantis

La Société garantit, pour les programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire, le remboursement des prêts accordés par des institutions financières. Ces garanties de remboursement de prêts couvrent une période de 25 ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la Société pour les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable – Volet social et communautaire et de 25 ans pour le programme Achat rénovation. Le montant des prêts totalisait 397 millions de dollars au 31 décembre 2004 (2003 : 297 millions de dollars).

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif - Privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement à but non lucratif – Privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 386 millions de dollars au 31 décembre 2004 (2003 : 398 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise sont présentés à la note 13.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

18. ÉVENTUALITÉS (suite)

Programme initiative en habitation au Nunavik

Dans le cadre de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et ceci jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 1,9 million de dollars au 31 décembre 2004 (2003 : 2,2 millions de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 4,6 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le Vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Cliche
Président-directeur général

Yves Poirier
Vice-président à l'administration et aux stratégies d'affaires

Québec, le 18 mars 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2004, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mars 2005

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Location d'espaces – événements	1 973 964 $	2 008 927 $
Redevances (note 3)	1 712 776	1 299 676
Services auxiliaires (note 4)	1 599 701	1 658 992
	5 286 441	4 967 595
DÉPENSES		
Frais d'événements (note 5)	1 436 357	1 415 603
Frais d'opération et d'administration (note 6)	8 309 005	8 170 356
Taxes	3 442 829	3 519 468
Frais financiers – net (note 7)	2 818 622	3 003 705
Autres revenus	(254 190)	(264 364)
	15 752 623	15 844 768
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(10 466 182)	(10 877 173)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	10 057 159	10 721 008
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	(409 023)	(156 165)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	1 625	5 050
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 9)	2 008 347	2 099 334
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 930 242)	(2 830 684)
Amortissement des actifs incorporels	(118 563)	(95 491)
Amortissement des apports reportés (note 14)	1 093 811	863 167
Amortissement des frais reportés	(59 354)	(59 354)
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(413 399)	(174 143)
EXCÉDENT AU DÉBUT	931 687	1 105 830
EXCÉDENT À LA FIN	518 288 $	931 687 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 9)	4 420 742 $	1 149 922 $
Dépôts à terme au taux de 2,35 %	500 000	1 900 000
Débiteurs	541 254	804 703
Frais payés d'avance	958 997	938 721
	6 420 993	4 793 346
Immobilisations corporelles (note 10)	85 767 955	87 734 122
Actifs incorporels (note 11)	381 848	500 411
Frais reportés, au coût amorti	133 569	192 922
	92 704 365 $	93 220 801 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 13)	2 914 256 $	3 475 434 $
Dépôts de clients	779 834	837 697
Revenus reportés	158 905	90 897
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 9)	3 465 979	733 964
Versements sur la dette à long terme (note 15)	3 723 125	3 558 583
	11 042 099	8 696 575
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 9)	5 763 847	4 129 354
Apports reportés (note 14)	25 720 447	26 080 376
Dette à long terme (note 15)	48 127 434	51 850 559
	90 653 827	90 756 864
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 16)	1 532 250	1 532 250
Excédent	518 288	931 687
	2 050 538	2 463 937
	92 704 365 $	93 220 801 $

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault, président du conseil d'administration et directeur général
Paule-Anne Morin, Adm. A., CMC, administratrice

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	5 799 750 $	6 137 728 $
Rentrée de fonds – gouvernement	17 165 895	12 200 001
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(13 315 872)	(13 176 469)
Intérêts reçus	80 789	141 582
Intérêts versés	(2 970 143)	(3 177 931)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 760 419	2 124 911
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 332 641)	(400 024)
Produit de cessions d'immobilisations	1 625	5 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 331 016)	(394 974)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(3 558 583)	(3 402 683)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 558 583)	(3 402 683)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 870 820	(1 672 746)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 049 922	4 722 668
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	4 920 742 $	3 049 922 $

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse	4 420 742 $	1 149 922 $
Dépôts à terme	500 000	1 900 000
	4 920 742 $	3 049 922 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1er juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur les revenus du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêt encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents aux acquisitions d'immobilisations, de l'amortissement cumulé sur la partie de ces immobilisations financées par ces emprunts (net de l'amortissement cumulé des apports reportés) et des acquisitions de biens non capitalisables financées par ces emprunts et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 $, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans
Aménagement	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Logiciels	5 ans

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

- *Subvention de fonctionnement*
  - Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées.
  - Contribution aux autres dépenses de l'exercice.
- *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*
  - Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés y afférent laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.
- *Apports reportés*
  - Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées probables d'utilisation que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et dépenses sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REDEVANCES

	2005	2004
Services alimentaires	1 388 297 $	937 504 $
Services audiovisuels	304 949	311 164
Autres	19 530	51 008
	1 712 776 $	1 299 676 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2005	2004
Aménagement et ameublement	739 235 $	722 958 $
Électricité, plomberie	393 982	392 603
Télécommunications	210 699	310 854
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	79 987	69 431
Accueil, billetterie et vestiaire	76 856	67 382
Sécurité	36 297	47 449
Entretien ménager	18 933	16 093
Autres	43 712	32 222
	1 599 701 $	1 658 992 $

5. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2005	2004
Aménagement et ameublement	756 728 $	773 706 $
Électricité, plomberie	149 431	156 831
Télécommunications	18 947	31 964
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	10 337	6 805
Accueil, billetterie et vestiaire	210 752	184 717
Sécurité	112 963	110 635
Entretien ménager	126 226	109 164
Autres	50 973	41 781
	1 436 357 $	1 415 603 $

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	4 130 515 $	3 820 381 $
Assurances et permis	148 048	130 977
Énergie et chauffage	761 928	694 726
Gardiennage	339 193	320 635
Service d'entretien ménager	222 773	179 064
Service d'entretien spécialisé	709 212	692 216
Entretien et réparations	855 987	1 078 681
Promotion et communications	751 595	846 073
Services professionnels et administratifs	280 525	281 688
Formation professionnelle	99 865	114 444
Créances douteuses et irrécouvrables	9 364	11 471
	8 309 005 $	8 170 356 $

7. FRAIS FINANCIERS - NET

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	2 874 825 $	3 075 961 $
(Gain) perte de change	(2 210)	27 310
Autres intérêts et frais bancaires	12 321	9 098
	2 884 936	3 112 369
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	66 314	108 664
	2 818 622 $	3 003 705 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société portent un taux d'intérêt fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ces passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société, déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	51 850 559 $	55 045 874 $	55 409 142 $	60 278 599 $

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	13 700 000 $	14 200 000 $
Utilisation de la subvention reportée à court terme pour des dépenses non capitalisables		236 498
Encaissement - Subvention relative au service de la dette	(6 518 615)	(6 791 451)
	7 181 385	7 645 047
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations amortissables et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées	2 875 774	3 075 961
Total de la subvention de fonctionnement	10 057 159	10 721 008
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés :	2 008 347	2 099 334
	12 065 506 $	12 820 342 $

La subvention reportée du gouvernement du Québec au 31 mars 2005 est de 9 229 826 $, incluant un montant de 3 425 000 $ reçu d'avance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 (au 31 mars 2004 : 4 863 318 $).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 $		5 618 150 $	5 618 150 $
Bâtisses	101 247 601	22 484 167 $	78 763 434	80 869 587
Mobilier et équipement	2 092 546	706 175	1 386 371	1 246 385
	108 958 297 $	23 190 342 $	85 767 955 $	87 734 122 $

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles au 31 mars 2004 s'établissent à 108 378 103 $ et 20 643 981 $ respectivement.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	595 902 $	214 054 $	381 848 $	500 411 $

Le coût et l'amortissement cumulé des actifs incorporels au 31 mars 2004 s'établissent à 595 902 $ et 95 491 $ respectivement.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant de 4 000 000 $ jusqu'au 30 juin 2005. Les emprunts ainsi contractés seront refinancés à long terme. Au 31 mars 2005, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

13. CRÉDITEURS

	2005	2004
Opérations courantes	2 549 410 $	2 742 022 $
Immobilisations	364 846	733 412
	2 914 256 $	3 475 434 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

14. APPORTS REPORTÉS

	2005	2004
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	1 801 301 $	775 433 $
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	733 882	1 133 436
	2 535 183	1 908 869
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	338 212	107 568
	2 196 971	1 801 301
Apport de la Ville de Québec reporté :		
Solde au début	2 397 825	2 478 424
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse [1]	80 599	80 599
	2 317 226	2 397 825
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	21 881 250	22 556 250
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse [1]	675 000	675 000
	21 206 250	21 881 250
	25 720 447 $	26 080 376 $

[1] L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 093 811 $ (31 mars 2004 : 863 167 $).

15. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2005	2004
Billets à payer		
5,468 % l'an (taux effectif de 5,599 %), remboursable par versements semestriels de 2 873 946 $, échéant le 26 avril 2007 [1]	48 592 039 $	51 560 629 $
5,385 % l'an (taux effectif de 5,513 %), remboursable par versements semestriels, échéant le 1er octobre 2012 [1]	2 074 976	2 234 590
4,306 % l'an (taux effectif de 4,510 %), remboursable par versements trimestriels, échéant le 1er octobre 2007 [1]	1 183 544	1 613 923
	51 850 559	55 409 142
Versements échéant en deçà d'un an	3 723 125	3 558 583
	48 127 434 $	51 850 559 $

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit:

2005 – 2006	3 723 125 $
2006 – 2007	3 896 786
2007 – 2008	42 634 513
2008 – 2009	159 614
2009 – 2010	159 614

(1) Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de respecter ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer les acquisitions d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

16. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1er janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 125 600 $ (31 mars 2004 : 107 163 $).

19. ENGAGEMENTS

Contrats à long terme

La Société est engagé par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2007 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

2005-2006	410 588 $
2006-2007	137 590
	548 178 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

---

19. ENGAGEMENTS (suite)

Projet de rénovation de l'ancien Centre municipal des congrès

Au cours de l'exercice, la Société a obtenu l'autorisation, par décret du gouvernement du Québec, de rénover l'ancien Centre municipal des congrès et de contracter des emprunts jusqu'à concurrence de 17,2 M$ pour financer le projet.

Une entente est ensuite intervenue entre la Société, à titre de propriétaire de la bâtisse et la Société immobilière du Québec (SIQ), à titre de gestionnaire du projet, précisant les obligations de chaque partie.

Les travaux nécessaires au projet seront réalisés entre le 1er août 2005 et le 31 mars 2006. La Société s'engage, entre autres, à rembourser à la SIQ, le coût des travaux sur présentation d'une facture à la fin de ceux-ci pour un maximum de 17 116 317 $.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003-2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004-2005.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Directeur de l'administration

Claude Pinault
Président et directeur général

Québec, le 3 juin 2005

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 2004

	2004			2003
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	4 339 026 $		4 339 026 $	4 382 620 $
Production et présentation de spectacles (note 5)	1 460 151		1 460 151	586 046
Billetterie	1 881 735		1 881 735	1 496 168
Location de salles	1 082 694		1 082 694	911 425
Services scéniques	1 219 454		1 219 454	1 102 126
Services à la clientèle	141 829		141 829	115 917
Stationnements	123 619		123 619	112 618
Intérêts	103 039		103 039	71 596
Autres	87 778		87 778	90 064
	10 439 325		10 439 325	8 868 580
CHARGES				
Production et présentation de spectacles (note 5)	1 497 449	35 000 $	1 532 449	693 259
Exploitation des guichets	1 694 338		1 694 338	1 354 981
Exploitation des salles	397 313		397 313	336 406
Services scéniques	1 650 141		1 650 141	1 434 550
Marketing	587 791		587 791	488 283
Services administratifs	843 686		843 686	692 951
Entretien et gardiennage	1 123 547		1 123 547	1 052 541
Électricité	393 981		393 981	376 036
Taxes municipales et scolaires	487 781		487 781	539 896
Intérêts	594 788		594 788	636 199
Amortissement des immobilisations	1 112 683		1 112 683	1 101 511
	10 383 498	35 000	10 418 498	8 706 613
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	55 827 $	(35 000) $	20 827 $	161 967 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 août 2004

	2004			2003
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	1 112 329 $		1 112 329 $	950 362 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	55 827	(35 000) $	20 827	161 967
Virement interfonds (note 2)	(1 068 156)	1 068 156		
SOLDE DE FONDS À LA FIN	100 000 $	1 033 156 $	1 133 156 $	1 112 329 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2004

	2004			2003
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 791 982 $		1 791 982 $	542 129 $
Dépôts à terme (note 6)	1 726 722		1 726 722	1 796 017
Débiteurs	894 795		894 795	433 820
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 033 156 $		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	2 213 022		2 213 022	3 164 378
Stock de fournitures	74 913		74 913	83 295
Frais payés d'avance	162 073		162 073	196 226
	6 863 507	1 033 156	6 863 507	6 215 865
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	77 205		77 205	26 886
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	7 963 763		7 963 763	6 997 470
Immobilisations (note 8)	22 947 232		22 947 232	23 646 045
Frais reportés	31 957		31 957	24 982
	37 883 664 $	1 033 156 $	37 883 664 $	36 911 248 $
PASSIF				
À court terme				
Emprunts bancaires (note 9)	1 820 000 $		1 820 000 $	1 096 000 $
Dépôts – ventes de billets (note 10)	890 047		890 047	688 281
Fournisseurs et frais courus	2 440 648		2 440 648	1 141 491
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 033 156			
Intérêts courus	255 090		255 090	257 139
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	162 073		162 073	191 325
Revenus perçus d'avance	118 548		118 548	104 339
Versements sur la dette à long terme (note 12)	1 910 007		1 910 007	2 886 763
	8 629 569		7 596 413	6 365 338
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	18 357 608		18 357 608	19 056 919
Dette à long terme (note 12)	6 174 917		6 174 917	5 755 092
	33 162 094		32 128 938	31 177 349
AVOIR				
Surplus d'apport (note 13)	4 621 570		4 621 570	4 621 570
Solde de Fonds	100 000	1 033 156 $	1 133 156	1 112 329
	4 721 570	1 033 156	5 754 726	5 733 899
	37 883 664 $	1 033 156 $	37 883 664 $	36 911 248 $

ENGAGEMENTS (note 18)

Pour le Conseil d'administration,
Adélard Guillemette
François G. Fortier

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2004

	2004			2003
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	55 827 $	(35 000) $	20 827 $	161 967 $
Ajustements pour :				
Amortissement des subventions reportées	(1 261 559)		(1 261 559)	(1 269 444)
Amortissement des immobilisations	1 112 683		1 112 683	1 101 511
Amortissement des frais reportés	8 805		8 805	8 119
	(84 244)	(35 000)	(119 244)	2 153
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Débiteurs	(460 975)		(460 975)	(143 760)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(25 400)		(25 400)	45 815
Stock de fournitures	8 382		8 382	14 078
Frais payés d'avance	34 153		34 153	(7 627)
Frais reportés	(15 780)		(15 780)	
Dépôts – ventes de billets	201 766		201 766	(141 008)
Fournisseurs et frais courus	1 247 157		1 247 157	102 013
Intérêts courus	(2 049)		(2 049)	(40 737)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(29 252)		(29 252)	3 104
Revenus perçus d'avance	14 209		14 209	4 059
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	887 967	(35 000)	852 967	(161 910)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Subventions du gouvernement du Québec reçues	572 711		572 711	783 222
Emprunts bancaires	724 000		724 000	375 000
Dette à long terme	2 329 833		2 329 833	
Remboursement de la dette à long terme	(2 886 764)		(2 886 764)	(783 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	739 780		739 780	375 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	(50 319)		(50 319)	73 833
Acquisitions d'immobilisations	(361 870)		(361 870)	(344 933)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(412 189)		(412 189)	(271 100)
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 215 558	(35 000)	1 180 558	(58 010)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 338 146		2 338 146	2 396 156
FLUX DE TRÉSORERIE INTERFONDS	(35 000)	35 000		
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	3 518 704 $		3 518 704 $	2 338 146 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2004

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société du Grand Théâtre de Québec a été reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société.

Le Fonds de développement culturel a pour but de soutenir les projets et les activités qui contribuent à alimenter la vie culturelle d'activités artistiques diversifiées, à sensibiliser et développer de nouveaux publics ainsi qu'à favoriser l'accès de la population aux créations d'artistes d'ici et d'ailleurs. Il est constitué, à l'exception des intérêts qu'il produit, de virements du Fonds des opérations, de dons, de commandites ou de toutes autres contributions extérieures. À cela s'ajoute le produit de la vente de billets associée à la présentation des productions issues de ce Fonds.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2004

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Frais de fonctionnement *	2 491 485 $	2 485 096 $
Intérêts sur la dette à long terme	585 982	628 080
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	1 261 559	1 269 444
	4 339 026 $	4 382 620 $

* La subvention de fonctionnement tient compte que la Société doit assumer ses taxes foncières qui s'élèvent à 232 684 $ (2003 : 267 974 $) et qu'en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, elle doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec, ce qui représente des frais de fonctionnement et des taxes foncières de l'ordre de 461 255 $ (2003 : 479 615 $).

** Ce montant inclut une somme de 8 805 $ (2003 : 8 119 $) pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme de 140 071 $ (2003 : 159 813 $) ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	2004	2003
Entretien et gardiennage	112 327 $	150 190 $
Services scéniques	27 744	9 623

5. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles du Fonds des opérations pour un montant de 201 989 $ (2003 : 85 766 $).

6. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 1,90 % à 2,43 % (2003 : 2,25 % à 3,15 %).

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

8. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $		4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	8 514 764 $	15 386 327	15 983 855
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	4 766 610	3 111 627	1 654 983	1 655 728
Équipement technique de scène	5 156 627	3 941 768	1 214 859	1 300 831
Ameublement et équipement de bureau	307 434	251 112	56 322	56 872
Équipement informatique	369 436	356 265	13 171	27 189
	39 122 768 $	16 175 536 $	22 947 232 $	23 646 045 $

Le coût des ajouts et réparations majeures à la bâtisse inclut un montant de 72 326 $ dont l'amortissement débutera à l'achèvement des travaux.

9. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2004, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2004	2003
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 777 100 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2004	680 000 $	619 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 870 500 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2004	654 000	385 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 857 200 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2004	486 000	92 000
	1 820 000 $	1 096 000 $

De plus, une marge de crédit non utilisée au 31 août 2004 a été autorisée par décret pour un montant maximum de 841 300 $ portant intérêt au taux préférentiel et échéant le 30 novembre 2004.

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 3 346 100 $ (2003 : 2 504 800 $).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2004

10. DÉPÔTS – VENTES DE BILLETS

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2004.

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'aux impôts fonciers. Les variations survenues dans le solde pour l'exercice sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	19 248 244 $	20 047 654 $
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	546 468	466 930
Frais d'émission de la dette à long terme	15 780	
Engagements relatifs aux impôts fonciers	162 073	191 325
Montant constaté à titre de subventions à l'égard des impôts fonciers	(191 325)	(188 221)
Amortissement des subventions reportées	(1 261 559)	(1 269 444)
	18 519 681	19 248 244
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	(162 073)	(191 325)
	18 357 608 $	19 056 919 $

L'amortissement des subventions reportées se fait au même rythme que les immobilisations.

12. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 1 299 800 $ le 1er avril 2005	1 299 800 $	1 516 434 $
Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 $ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 791 $ le 11 avril 2006	2 084 500	2 258 209
Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 $ le 1er décembre 2010	2 370 792	2 553 160
Taux fixe de 4,311 %, remboursable par versements annuels de 42 293 $ jusqu'au 1er octobre 2008	211 463	
Taux fixe de 5,343 %, remboursable par versements annuels de 211 837 $ jusqu'au 1er octobre 2013	2 118 369	
Taux fixe de 5,62 %, remboursé le 1er décembre 2003		2 314 052
	8 084 924	8 641 855
Versements échéant en deçà d'un an	1 910 007	2 886 763
	6 174 917 $	5 755 092 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2004

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	1 910 007 $
2006	2 347 291
2007	436 499
2008	436 498
2009	436 498

13. SURPLUS D'APPORT

Le montant du surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	1 791 982 $	542 129 $
Dépôts à terme	1 726 722	1 796 017
	3 518 704 $	2 338 146 $

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 588 032 $ (2003 : 668 816 $).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 413 870 $ (2003 : 395 772 $), dont des immobilisations pour un montant de 133 336 $ (2003 : 81 336 $) sont incluses dans les comptes fournisseurs au 31 août 2004. Des décaissements totalisant 361 870 $ (2003 : 344 933 $) ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2004

16. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées, soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 176 985 $ (2003 : 126 110 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 août 2004, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 10 176 785 $ (2003 : 10 161 848 $) s'établit à 10 748 237 $ (2003 : 10 821 248 $).

Dette à long terme

Au 31 août 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 8 084 924 $ (2003 : 8 641 855 $) s'établit à 8 656 377 $ (2003 : 9 301 225 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Autres instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme ainsi que de l'encaisse réservée pour des constructions et réaménagements sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

18. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements envers des fournisseurs de services d'entretien ménager et de déneigement. Les paiements minimums futurs concernant ces engagements s'établissent comme suit :

2005	341 365 $
2006	243 665
2007	192 670

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adaptée en 2004.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Québec, le 12 novembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2004 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 novembre 2004

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Location d'espaces	6 283 458 $	5 258 352 $
Redevances (note 3)	3 192 953	2 605 412
Services auxiliaires (note 4)	4 886 404	4 146 319
Location à titre gratuit (note 5)	745 850	672 354
Autres (note 6)	982 696	640 601
	16 091 361	13 323 038
DÉPENSES		
Frais d'événements (note 7)	4 009 314	3 529 741
Frais d'opération et d'administration (note 8)	16 575 514	17 704 719
Taxes municipales	7 644 230	8 830 462
Perte sur location à titre gratuit (note 5)	745 850	672 354
Frais financiers - nets (note 9)	14 369 459	11 734 915
	43 344 367	42 472 191
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(27 253 006)	(28 149 153)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 10)	31 006 445	30 575 308
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	3 753 439	1 426 155
Perte sur cession d'immobilisations	(25 792)	(7 777)
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 10)	9 845 108	9 407 786
Amortissement des immobilisations	(10 871 720)	(10 529 820)
Amortissement des apports reportés	1 238 395	1 211 782
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	(183 609)	(81 565)
Revenu relatif à un actif vendu (2004 : revenu relatif à un actif destiné à la vente)	423 250	432 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 179 071	1 858 561
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 447 441	(411 120)
EXCÉDENT À LA FIN	5 626 512 $	1 447 441 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 068 127 $	4 957 186 $
Dépôt à terme, au taux de 2,40 %	4 000 000	
Débiteurs	1 984 070	1 585 282
Frais payés d'avance	2 132 480	2 311 955
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	11 390 006	7 459 260
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4 % (note 16)	6 064 917	
	35 639 600	16 313 683
Actif destiné à la vente (note 16)		15 756 215
Immobilisations (note 11)	311 372 213	304 742 029
Frais reportés, au coût amorti	2 100 068	1 305 214
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	21 268 425	20 820 952
	370 380 306 $	358 938 093 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 12)		127 000 000 $
Créditeurs	18 462 673 $	14 128 883
Dépôts des clients	1 933 722	1 832 488
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 10)	9 249 850	
Versements sur la dette à long terme (note 14)	7 261 752	4 992 376
	36 907 997	147 953 747
Revenus reportés	20 146	40 292
Apports reportés (note 13)	19 264 911	19 977 239
Dette à long terme (note 14)	308 560 740	189 519 374
	364 753 794	357 490 652
EXCÉDENT	5 626 512	1 447 441
	370 380 306 $	358 938 093 $

ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Michel Sabourin
Jacques Hamou

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	15 251 345 $	14 799 024 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	46 249 250	31 399 400
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(30 202 908)	(32 859 082)
Intérêts reçus	161 066	242 086
Intérêts versés	(12 869 155)	(9 510 117)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 589 598	4 071 311
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (1)		
Acquisition d'immobilisations	(13 152 781)	(14 328 916)
Produit de cession d'immobilisations	10 002 382	406
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 150 399)	(14 328 510)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(7 128 258)	(1 023 402)
Emprunt temporaire	(127 000 000)	(148 000 000)
Dette à long terme	127 800 000	162 240 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 328 258)	13 216 598
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	9 110 941	2 959 399
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	4 957 186	1 997 787
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (2)	14 068 127 $	4 957 186 $

(1) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement :

	2005	2004
Acquisitions d'immobilisations financées à même les créditeurs	10 426 543 $	5 960 406 $

(2) Les espèces et les quasi-espèces comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse	10 068 127 $	4 957 186 $
Dépôt à terme	4 000 000	
	14 068 127 $	4 957 186 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société du Palais des congrès de Montréal n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférant à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Actif destiné à la vente

L'actif destiné à la vente est évalué au moindre du coût et de la juste valeur diminuée des frais de vente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux revenus reportés et amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et dépenses sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

- *Subvention de fonctionnement*

  - Contribution pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations.
  - Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

- *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*

  - Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

- *Apports reportés*

  - Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. REDEVANCES

	2005	2004
Billets vendus	531 465 $	479 707 $
Services alimentaires	1 969 743	1 667 908
Services audiovisuels	609 341	388 031
Autres	82 404	69 766
	3 192 953 $	2 605 412 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2005	2004
Stationnement	855 646 $	764 698 $
Aménagement	1 274 738	1 318 790
Entretien ménager	217 653	
Audiovisuel	367 496	242 637
Télécommunications	536 233	351 800
Accueil et vestiaire	189 507	194 098
Plomberie et électricité	1 235 843	1 160 342
Sécurité	121 255	77 122
Autres	88 033	36 832
	4 886 404 $	4 146 319 $

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

6. AUTRES

	2005	2004
Location de locaux	427 494 $	138 394 $
Sous-location de locaux administratifs	304 700	330 092
Autres	250 502	172 115
	982 696 $	640 601 $

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2005	2004
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	578 399 $	468 105 $
Stationnement	104 046	99 555
Accueil et vestiaire	700 683	644 950
Audiovisuel	403 573	300 208
Télécommunications	61 342	
Aménagement	1 189 195	1 408 403
Entretien ménager	204 787	
Audiovisuel	67 911	70 290
Télécommunications	109 196	88 758
Plomberie et électricité	227 040	263 124
Sécurité	140 756	65 075
Autres frais	222 386	121 273
	4 009 314 $	3 529 741 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	6 868 219 $	6 892 315 $
Assurances et permis	368 814	428 575
Électricité et chauffage	1 945 023	2 259 078
Gardiennage	738 842	750 767
Service d'entretien ménager	1 111 069	1 105 847
Service d'entretien spécialisé	872 954	914 066
Entretien et réparations	1 565 660	1 838 785
Amortissement des frais initiaux de location reportés	27 758	
Loyers	615 440	608 834
Promotion et communications	1 218 379	1 586 527
Services professionnels et administratifs	1 047 370	1 199 239
Créances douteuses et irrécouvrables	50 735	35 277
Formation professionnelle	145 251	85 409
	16 575 514 $	17 704 719 $

9. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	13 132 362 $	5 144 763 $
Autres intérêts et frais bancaires	1 398 163	6 832 238
	14 530 525	11 977 001
Intérêts sur soldes bancaires et dépôt à terme	(161 066)	(242 086)
	14 369 459 $	11 734 915 $

10. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice (1)	36 999 400 $	31 399 400 $
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(526 067)	(2 267 574)
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(9 595 142)	(1 023 402)
	26 878 191	28 108 424
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations	4 128 254	2 466 884
Total de la subvention de fonctionnement	31 006 445	30 575 308
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	9 845 108	9 407 786
	40 851 553 $	39 983 094 $

(1) La subvention du gouvernement du Québec reportée au 31 mars 2005 est de 9 249 850 $ (au 31 mars 2004 : 0 $). Elle correspond à la partie de la subvention de fonctionnement de l'exercice suivant qui est perçue d'avance au 31 mars.

11. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 023 168 $		24 023 168 $	23 242 481 $
Bâtisse	349 137 299	73 904 449 $	275 232 850	268 416 734
Mobilier et équipement	21 079 014	9 795 479	11 283 535	12 104 602
Améliorations locatives	481 717	450 572	31 145	62 290
Équipement informatique	4 891 775	4 131 227	760 548	833 857
	399 612 973	88 281 727	311 331 246	304 659 964
Actif incorporel				
Logiciel informatique	1 963 426	1 922 459	40 967	82 065
	401 576 399 $	90 204 186 $	311 372 213 $	304 742 029 $

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, ces honoraires s'élèvent à 330 000 $. Au 31 mars 2005, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élève à 10 282 563 $. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 $. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 $. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2005 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2005 s'élèvent à 270 587 650 $ et se répartissent comme suit :

	2005
Terrains	21 038 117 $
Bâtisse	243 811 417
Mobilier et équipement	5 738 116
	270 587 650 $

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 310 500 000 $ jusqu'au 30 septembre 2004 puis, à compter de cette date, de 5 000 000 $ jusqu'au 31 mai 2007, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à contracter ces emprunts, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société des sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2005	2004
Billets à payer		
2,10286 % l'an (taux effectif de 2,15286 %)		127 000 000 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Auprès d'institutions financières

La Société a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 31 juillet auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2005, le montant maximum que pouvait prélever la Société s'établissait à 500 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

13. APPORTS REPORTÉS

	2005	2004
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	7 802 639 $	6 077 516 $
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	526 067	2 267 574
	8 328 706	8 345 090
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	569 064	542 451
	7 759 642	7 802 639
Apport du bailleur reporté :		
Solde au début	475 696	528 619
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	52 923	52 923
	422 773	475 696
Apport du concessionnaire reporté :		
Solde au début	189 627	199 607
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 980	9 980
	179 647	189 627
Apport d'Hydro-Québec reporté :		
Solde au début	109 277	115 705
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	6 428	6 428
	102 849	109 277
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	11 400 000	12 000 000
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	600 000	600 000
	10 800 000	11 400 000
	19 264 911 $	19 977 239 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 238 395 $ (31 mars 2004 : 1 211 782 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

14. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2005	2004
Billets à payer		
5,719 % l'an (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements semestriels de 1 264 225 $, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 898 362 $ le 1er octobre 2007	30 682 294 $	31 424 057 $
5,234 % l'an (taux effectif de 5,299 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 $, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 23 094 301 $ le 30 septembre 2015	31 507 553	32 177 693
5,159 % l'an (taux effectif de 5,223 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 100 465 429 $ le 1er octobre 2013	127 329 528	130 910 000
4,6035 % l'an (taux effectif de 4,658 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 $, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 108 950 781 $ le 6 août 2011	126 303 117	
	315 822 492	194 511 750
Versements échéant en deçà d'un an	7 261 752	4 992 376
	308 560 740 $	189 519 374 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	7 261 752 $
2007	7 629 563
2008	36 204 812
2009	7 492 904
2010	7 865 926

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société, déterminées par l'actualisation des flux monétaires futurs, selon les taux d'intérêts offerts sur le marché pour des titres de nature semblable :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	315 822 492 $	329 172 546 $	194 511 750 $	204 284 819 $

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la vente d'immobilisation décrite ci-après, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les opérations avec des apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, à l'exception de la vente d'immobilisation décrite ci-après, qui est mesurée à la valeur comptable, laquelle correspond à la valeur d'échange.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a facturé un loyer à une société apparentée pour l'occupation d'un stationnement et celle-ci a acquis ce stationnement pour la somme de 15 845 055 $. Le paiement du prix d'acquisition a été effectué en partie lors de la conclusion de l'acte de vente, pour un montant de 10 000 000 $ et il est prévu que le solde à recevoir de 5 845 055 $ sera versé au cours du prochain exercice. Les revenus de loyer et d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 figurent à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent comme Revenu relatif à un actif vendu. En date du 31 mars 2005, le solde du prix d'acquisition à recevoir et les intérêts à recevoir figure à l'actif comme Créance à recevoir sur vente d'actif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 244 758 $ (2004 : 224 090 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant le 31 mai 2007 pour des locaux administratifs, qui sont sous-loués à la suite de l'agrandissement du Palais des congrès. Les paiements minimums futurs exigibles sont diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs).

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

	Loyers	Autres
2006	402 069 $	2 517 656 $
2007	408 785	1 270 448
2008	69 250	173 832
2009		173 832
2010		173 832
2011 et suivantes		347 664
	880 104 $	4 657 264 $

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur, Finances et administration

Montréal, le 8e jour de juin 2005.

1050

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juin 2005

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
REVENUS (note 4)	4 774 711 $	5 785 345 $
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation par catégorie (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	800 246	929 236
Fournitures et approvisionnements	703 406	675 743
Entretien et réparations	637 474	596 664
Services professionnels, administratifs et autres	251 172	179 329
Taxes municipales et scolaires	180 943	181 568
Gardiennage	154 903	105 650
Déplacements et communications	54 011	51 698
Publicité et promotion	46 581	73 636
Créances douteuses		748
Autres dépenses	7 500	60 000
	2 836 236	2 854 272
Amortissement des immobilisations	2 012 780	1 947 569
	4 849 016	4 801 841
Autres dépenses		
Frais financiers	1 013 307	1 014 131
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 10)	47 103	46 447
	5 909 426	5 862 419
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 134 715 $	77 074 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	12 952 757 $	12 959 369 $
Correction (note 3)		
Révision de l'amortissement des immobilisations	1 871 762	1 942 310
Révision de l'amortissement de l'aide gouvernementale	(3 168)	(3 254)
Solde redressé	14 821 351	14 898 425
Excédent des dépenses sur les revenus	1 134 715	77 074
AVOIR À LA FIN	13 686 636 $	14 821 351 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	709 566 $	444 590 $
Dépôt à terme, au coût	500 000	1 000 000
Débiteurs (note 6)	829 428	363 550
Stock de pièces de rechange	204 173	197 952
Frais payés d'avance	153 543	186 219
	2 396 710	2 192 311
Inventaire de terrains	5 437 565	5 437 565
Immobilisations (note 7)	26 170 734	27 237 185
	34 005 009 $	34 867 061 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	312 480 $	299 711
Intérêts courus sur la dette à long terme	467 332	468 165
Retenues sur contrats	15 615	5 142
Revenus reportés	205 681	231 281
	1 001 108	1 004 299
Provision pour congés de maladie (note 13)	84 268	89 125
Aide gouvernementale reportée – coût amorti	1 232 997	952 286
Dette à long terme (note 9)	18 000 000	18 000 000
	20 318 373	20 045 710
AVOIR	13 686 636	14 821 351
	34 005 009 $	34 867 061 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Boudreau, président
Jean Rousseau, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 134 715) $	(77 074) $
Ajustements pour :		
Amortissement de l'aide gouvernementale	(77 500)	(31 305)
Amortissement des immobilisations	2 012 780	1 947 569
Gain à la vente d'un terrain		(195 346)
(Gain) Perte à l'aliénation d'immobilisations	(147 545)	679
	653 020	1 644 523
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 11)	(457 944)	577 010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	195 076	2 221 533
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(935 856)	(702 228)
Produit d'aliénation d'immobilisations	147 545	80
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(788 311)	(702 148)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Aide gouvernementale	358 211	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(235 024)	1 519 385
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DÉFICITAIRES) AU DÉBUT	1 444 590	(74 795)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	1 209 566 $	1 444 590 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments de marché monétaire.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés au moindre du coût moyen d'acquisition et de la valeur de réalisation nette. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % à 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CORRECTION DANS LES ÉTATS FINANCIERS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

À compter du présent exercice, la Société a modifié l'application de l'amortissement linéaire relatif aux immobilisations. La Société amortit ces dernières en fonction des dates précises d'acquisition et de disposition, alors qu'auparavant elle amortissait une année complète dans l'exercice d'acquisition et n'amortissait pas dans l'exercice de disposition.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants au 31 mars :

	2004
Revenus et dépenses	
Revenus	
Gain (perte) à l'aliénation d'immobilisations	166 $
Amortissement de l'aide gouvernementale	86
Amortissement des immobilisations	70 382
Excédent des dépenses sur les revenus	70 462
Bilan	
Immobilisations	1 871 762 $
Aide gouvernementale reportée	3 168
Avoir	1 868 594

4. REVENUS

	2005	2004 (redressé)
Revenus d'exploitation :		
Revenus portuaires	1 955 372 $	2 568 182 $
Service d'eau industrielle	1 131 519	1 101 102
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	567 067	447 821
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	29 757	19 626
Services publics reliés à la vente d'un terrain		576 510
Gain (perte) à l'aliénation d'immobilisations	147 545	(679)
Amortissement de l'aide gouvernementale	77 500	31 305
Autres revenus (pertes)	15 951	(3 868)
	4 774 711	5 589 999
Vente de terrains :		
Produit de la vente d'un terrain		275 735
Coût du terrain vendu		80 389
		195 346
	4 774 711 $	5 785 345 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

5. DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

	2005	2004
Administration générale	897 225 $	1 055 991 $
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	752 773	714 705
Immeubles	375 060	367 876
Installations portuaires	348 928	238 106
Réseaux de transport	267 408	249 814
Véhicules et équipement	126 463	139 146
Réseaux d'eau potable et d'égout	68 379	88 634
	2 836 236 $	2 854 272 $

6. DÉBITEURS

	2005	2004
Clients	416 528 $	362 179 $
Aide gouvernementale	358 211	
Autres	54 689	1 371
	829 428 $	363 550 $

7. IMMOBILISATIONS

	2005			2004 (redressé)
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 $		28 069 $	28 069 $
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 482 780	2 177 463 $	1 305 317	1 273 755
Installations portuaires	38 943 107	21 584 713	17 358 394	17 709 172
Véhicules et équipement	695 503	617 381	78 122	75 915
Réseaux d'eau potable et d'égout	5 857 620	4 819 421	1 038 199	1 203 649
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	11 773 035	8 404 623	3 368 412	3 676 996
Réseaux de transport :				
Routes et rues	9 746 529	7 888 599	1 857 930	2 087 742
Réseau ferroviaire	1 472 564	392 577	1 079 987	1 116 801
Mobilier et équipement de bureau	281 280	224 976	56 304	65 086
	72 280 487 $	46 109 753 $	26 170 734 $	27 237 185 $

8. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2005, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire garantie de 1 500 000 $ renouvelable annuellement le 31 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

9. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,951 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 2005	8 000 000 $	8 000 000 $
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,186 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en octobre 2012	10 000 000	10 000 000
	18 000 000 $	18 000 000 $

10. ENGAGEMENTS

Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2005, cet engagement s'élevait à 340 000 $ (2004 : 387 000 $).

Évolution au cours de l'exercice de l'emprunt sur obligations relatif à cet engagement :

		Versements de l'exercice			
Émission originale	Au 31 mars 2004	Montant	Intérêts	Capital	Au 31 mars 2005
672 000 $	316 400 $	47 103 $	14 503 $	32 600 $	283 800 $

Les taux d'intérêts relatifs à cette émission varient de 3,35 % à 5,0 % jusqu'au 3 juillet 2007.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	2005	2004
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(465 878) $	306 978 $
Stock de pièces de rechange	(6 221)	9 738
Frais payés d'avance	32 676	11 434
Inventaire de terrains		275 735
Créditeurs et frais courus	12 769	17 023
Intérêts courus sur la dette à long terme	(833)	1 889
Revenus reportés	(25 600)	(51 694)
Provision pour congés de maladie	(4 857)	5 907
	(457 944) $	577 010 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	2005	2004
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	709 566 $	444 590 $
Dépôt à terme	500 000	1 000 000
	1 209 566 $	1 444 590 $
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	993 880 $	993 880 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 26 700 $ (2004 : 27 100 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	89 125 $	83 218 $
Charge de l'exercice	20 383	14 758
Prestations versées au cours de l'exercice	(25 240)	(8 851)
Solde à la fin	84 268 $	89 125 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au gouvernement du Québec pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2005	2004
Dette à long terme :		
Valeur comptable	18 000 000 $	18 000 000 $
Juste valeur	19 510 740	19 777 481

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
Me Guy LeBlanc

Bécancour, le 3 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses, de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations et de l'aide gouvernementale reportée expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 mai 2005

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
(L.R.Q., c. S-16.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT

	Exercice du 1er avril 2004 au 23 mars 2005	Exercice du 1er avril 2003 au 31 mars 2004
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	50 000 $	50 000 $
Intérêts sur placement temporaire	3 395	5 835
	53 395	55 835
CHARGES D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	45 339	27 163
Taxes	28 878	29 545
Honoraires de consultation	18 475	10 025
Honoraires professionnels	19 241	5 107
Loyer	7 042	7 056
Assurances	6 089	6 187
Télécommunications et frais de poste	1 488	1 457
Frais de bureau	2 344	1 559
Frais de déplacement et de représentation	3 254	746
Frais bancaires	178	211
Amortissement des immobilisations	193	340
Perte sur disposition d'immobilisation	182	
Commission sur vente		1 265
Perte sur vente des terrains	1 372 531	3 400
	1 505 234	94 061
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 451 839	38 226
DÉFICIT AU DÉBUT	3 111 629	3 073 403
DÉFICIT À LA FIN	4 563 468 $	3 111 629 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN

	Au 23 mars 2005	Au 31 mars 2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	177 474 $	6 676 $
Placement temporaire		224 542
Frais payés d'avance		2 412
	177 474	233 630
Terrains à vendre		1 397 000
Immobilisations		745
	177 474 $	1 631 375 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 942 $	4 004 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1$ chacune		
Émis et payé		
1 000 actions	1 000	1 000
Surplus d'apport	4 738 000	4 738 000
Déficit	(4 563 468)	(3 111 629)
	175 532	1 627 371
	177 474 $	1 631 375 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 2)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Denis Grenier, administrateur
Jacques Martin, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice du 1er avril 2004 au 23 mars 2005	Exercice du 1er avril 2003 au 31 mars 2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 451 839) $	(38 226) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	193	340
Perte sur disposition d'immobilisation	182	
Perte sur vente des terrains	1 372 531	3 400
	(78 933)	(34 486)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs		1 036
Frais payés d'avance	2 412	(289)
Créditeurs et frais courus	(2 062)	1 830
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(78 583)	(31 909)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente de terrains	24 469	11 000
Produit de disposition des immobilisations	370	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	24 839	11 000
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(53 744)	(20 909)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	231 218	252 127
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	177 474 $	231 218 $
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE COMPOSENT DE :		
Encaisse	177 474 $	6 676 $
Placement temporaire		224 542
	177 474 $	231 218 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
23 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.01), avait pour objets :

- de favoriser, dans le territoire de la ville de Lévis, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
- de gérer le parc industriel et portuaire; et
- d'acquérir, vendre ou échanger des terrains situés à Pointe-de-la-Martinière, dans le territoire de la ville de Lévis.

En vertu de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CESSATION DES OPÉRATIONS

La Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud a été abrogée par une loi spéciale (2004, chapitre 40) sanctionnée le 17 décembre 2004. Les dispositions de cette loi sont entrées en vigueur le 23 mars 2005.

En vertu de celle-ci, les terrains situés dans la Ville de Lévis dont la société est propriétaire furent cédés au gouvernement du Québec pour la somme de 1 dollar et les sommes détenues au 23 mars 2005 seront transférées au fonds consolidé du revenu du Québec et la quote-part du gouvernement du Canada sur ces sommes lui sera alors remise.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Terrains à vendre

Les terrains sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode du solde dégressif, aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	35 %
Équipement informatique	30 %

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements du Canada et du Québec en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
23 mars 2005

---

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilitées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

5. RÉGIME DE RETRAITE

L'employée de la Société participe au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 768 $ (2004 : 1 015 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUEBEC-SUD

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Lord
Président-directeur général

Québec, le 19 avril 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 23 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice du 1er avril 2004 au 23 mars 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 23 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 1er avril 2004 au 23 mars 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 avril 2005

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 3)	1 339 747	985 721
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus et des services	1 165 841	903 919
Frais généraux, de vente et d'administration	143 485	181 881
Amortissement	85 966	65 316
Perte de valeur des écarts d'acquisition (note 11)	926	13 337
	1 396 218	1 164 453
PERTE D'EXPLOITATION DES FILIALES ET COENTREPRISES	(56 471)	(178 732)
Part de la perte des sociétés satellites	(325)	(82 445)
Revenus de dividendes et d'intérêts sur les placements à long terme	10 375	9 582
Perte d'exploitation avant les postes suivants :	(46 421)	(251 595)
Perte nette non réalisée sur des sociétés de placement	(31 416)	(93 344)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs (note 4)	(48 451)	(163 958)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme (note 5)	(67 997)	(107 805)
Gain net à l'aliénation d'entreprises et de placements à long terme (note 6)	134 571	38 017
PERTE D'EXPLOITATION	(59 714)	(578 685)
Revenus financiers (note 7)	134	51 253
Autres revenus	9 367	16 704
PERTE NETTE (note 3)	(50 213)	(510 728)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ (DU DÉFICIT) DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE :		
Solde déjà établi	(351 528)	159 200
Redressement par suite du changement de convention comptable relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 1)	(914)	
Solde redressé	(352 442)	159 200
PERTE NETTE	(50 213)	(510 728)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(402 655)	(351 528)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme :		
Espèces et quasi-espèces	99 944	82 829
Placements temporaires	8 878	104 060
Comptes débiteurs	207 224	166 844
Stocks	182 407	158 700
Frais payés d'avance	10 562	5 764
Actifs à court terme destinés à la vente (note 8)	22 155	45 203
Tranche à court terme des placements à long terme (note 9)	40 953	13 922
	572 123	577 322
Actifs à long terme destinés à la vente (note 8)	26 956	73 911
Placements à long terme (note 9)	585 927	811 957
Immobilisations corporelles (note 10)	1 269 523	1 299 519
Écarts d'acquisition (note 11)	919	2 655
Autres actifs (note 12)	117 031	126 586
TOTAL DE L'ACTIF	2 572 479	2 891 950
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
À court terme :		
Emprunts bancaires	17 135	15 395
Comptes créditeurs et charges à payer	219 373	243 701
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente (note 8)	26 604	52 645
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 13)	170 202	123 650
Tranche à court terme des souscriptions d'actions	9 086	9 445
	442 400	444 836
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente (note 8)	14 518	20 441
Dette à long terme (note 13)	298 647	566 672
Souscriptions d'actions	14 247	19 086
Autres passifs à long terme (note 14)	30 768	28 330
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 15)	2 173 340	2 173 340
Déficit	(402 655)	(351 528)
Écart de conversion	1 214	(9 227)
	1 771 899	1 812 585
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 572 479	2 891 950

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 21)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Richard J. Renaud, administrateur
Jean-Pierre Mortreux, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(50 213)	(510 728)
Ajustements pour :		
Amortissement	85 966	65 316
Perte de valeur des écarts d'acquisition	926	13 337
Part de la perte des sociétés satellites	325	82 445
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	48 451	163 958
Provision pour perte sur des placements à long terme	99 413	201 149
Gain net à l'aliénation d'entreprises et de placements à long terme	(134 571)	(38 017)
Gain sur variation de change de la dette à long terme, déduction faite des placements temporaires	(25 050)	(63 097)
Dividendes reçus des sociétés satellites	3 358	7 752
Avantages sociaux futurs	2 330	2 794
Autres éléments	(3 133)	(6 192)
	27 802	(81 283)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	(78 901)	3 550
	(51 099)	(77 733)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	96 510	(64 035)
Acquisitions d'entreprises et de placements à long terme (notes 3 et 17)	(23 355)	(141 781)
Réalisations d'entreprises et de placements à long terme (notes 16 c) et 18 a))	343 899	58 954
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 3 et 16 b))	(205 835)	(364 358)
Aliénation d'immobilisations corporelles	250	454
Autres activités d'investissement (note 16 b))	(22 742)	(32 092)
	188 727	(542 858)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(375)	6 669
Augmentation de la dette à long terme	146 206	357 793
Versements sur la dette à long terme	(266 003)	(23 335)
Versements sur les souscriptions à payer	(5 898)	(4 456)
	(126 070)	336 671
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	11 558	(283 920)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	90 559	374 479
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	99 944	82 829
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ENTREPRISES DESTINÉES À LA VENTE	2 173	7 730
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	102 117	90 559

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers de dollars)

LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT CE QUI SUIT :

	2004	2003
Espèces en caisse et soldes bancaires	74 604	45 235
Placements liquides à court terme	35 487	57 114
Découverts bancaires	(7 974)	(11 790)
	102 117	90 559

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (note 16)

Intérêts payés	28 436	27 297

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs suivants : Chimie et Pétrochimie, Mines, Métaux et Industriel, Foresterie et Énergie, Santé, Technologie et Agroalimentaire.

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En mars 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », lequel définit les normes de constatation, de mesure et d'information applicables au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux coûts de mise hors service d'immobilisations afférents. Ce chapitre est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004.

En vertu de ces nouvelles normes, la Société doit constater la juste valeur du passif au titre des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations, dans la période au cours de laquelle ces obligations naissent, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les coûts qui en découlent sont capitalisés et augmentent la valeur comptable de l'immobilisation en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile restante.

Lorsqu'une estimation de coûts liés à la mise hors service d'immobilisations a pu être déterminée, la convention a été appliquée de façon rétroactive, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Le passif et l'actif ainsi constatés au 1er janvier 2004 sont respectivement de 2 115 000 $ et 1 201 000 $. De plus, cette modification a eu pour effet d'augmenter le déficit au 1er janvier 2004 de 914 000 $.

b) Sociétés de placement

En janvier 2004, le conseil des normes comptables a adopté la note d'orientation sur les Sociétés de placement (NOC-18). Celle-ci établit des critères permettant de déterminer si une entreprise est une société de placement et précise que les placements détenus par ces mêmes sociétés doivent tous être comptabilisés à la juste valeur. La Société a appliqué de façon anticipée, la NOC-18 à son exercice débutant le 1er janvier 2004. Par conséquent, la Société a transféré des placements comptabilisés comme capital de risque à de nouvelles sociétés de placement et ainsi continue de comptabiliser ces placements à la juste valeur.

c) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, le conseil des normes comptables a adopté la note d'orientation sur la Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (NOC-15). Celle-ci exige des entreprises qu'elles identifient les « entités à détenteurs de droits variables » (EDDV) dans lesquelles elles détiennent un droit, qu'elles déterminent si elles en sont le principal bénéficiaire et, le cas échéant, qu'elles les consolident dans leurs états financiers. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

d) Avantages sociaux futurs

En mars 2004, l'ICCA a modifié le chapitre 3461 du Manuel, « Avantages sociaux futurs ». Le chapitre 3461 exige la divulgation de renseignements supplémentaires relatifs aux actifs, aux flux de trésorerie et au coût net de prestations périodiques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages sociaux futurs. Les nouvelles exigences de divulgation annuelle sont en vigueur pour les exercices se terminant à compter du 30 juin 2004. La note complémentaire aux états financiers ayant trait aux avantages sociaux a été ajustée pour tenir compte de ces nouvelles exigences.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Relations de couverture

Au 1er janvier 2004, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant la comptabilité relative aux relations de couverture publiées dans la note d'orientation (NOC-13) qui prévoient des conditions plus restrictives quant au recours à la comptabilité de couverture. La note d'orientation traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture. Elle traite également de la cessation de la comptabilité de couverture et établit des conditions préalables qui devront être satisfaites pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture.

En vertu de cette note d'orientation, les informations relatives aux relations de couverture doivent être documentées, et l'efficacité de la couverture doit être démontrée et documentée. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucun impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

f) Principes comptables généralement reconnus

Le 1er janvier 2004, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA publiées dans le nouveau chapitre 1100 du Manuel, « Principes comptables généralement reconnus ». Ce chapitre décrit ce que sont les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et indique les sources de ces principes. De plus, il fournit des indications sur les sources à consulter dans le choix des conventions comptables à employer et dans la détermination des informations à fournir et ce, lorsqu'un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR, établissant ainsi une nouvelle codification de la hiérarchie des PCGR canadiens.

Par conséquent, la Société a comptabilisé une provision pour moins-value sur des projets d'exploration minière lorsque le niveau des dépenses effectuées au cours des trois dernières années est en deçà d'un niveau permettant l'augmentation des connaissances sur la propriété.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale alors que les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements de capital de risque et autres placements à long terme, des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

c) Juste valeur des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier assorti de conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires et les comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements liquides à court terme, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

g) Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque et sont présentés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société :

i) Les actions cotées sont évaluées en fonction du cours boursier. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs boursières, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre. Les évaluations sont revues annuellement par un comité d'évaluation.

ii) Les actions non cotées sont évaluées conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues, et sont revues annuellement par un comité d'évaluation.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant qui y sont comptabilisées lorsque les dépenses admissibles sont engagées. Le coût représente les coûts d'acquisition ou de construction y compris les intérêts et les frais administratifs engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation suivante :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur estimative des flux de trésorerie non actualisés futurs directement rattachés à l'utilisation des actifs. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

j) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Un actif à long terme à vendre est classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle tous les critères exigés sont atteints. Un actif à long terme destiné à être sorti par vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme actif destiné à la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont inscrits au bilan comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinés à la vente.

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par vente, notamment par abandon, avant la fin de sa durée de vie utile évaluée précédemment, est classé comme actif destiné à être utilisé jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement doivent être révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'actif.

k) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la Société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont également pas amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative.

l) Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 15 ans à partir de la mise en exploitation.

m) Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux gisements sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné ou s'il est jugé que les coûts engagés ne pourront être recouvrés, les coûts correspondants sont imputés aux résultats au cours de l'exercice. Les frais engagés pour maintenir les propriétés minières abandonnées sont également imputés aux résultats.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n) Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur une période de 3 ans à 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

o) Contrat d'approvisionnement en électricité

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

p) Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux des coentreprises étrangères autonomes, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice.

Le poste « Écart de conversion » figurant dans les capitaux propres comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans les coentreprises étrangères autonomes.

q) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

r) Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments financiers dérivés qui ont pris fin ou pour lesquels la relation de couverture a cessé d'être efficace avant l'échéance sont reportés dans les actifs ou passifs et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente originale est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé et non réalisé sur cet instrument financier dérivé est constaté dans les résultats.

s) Statut fiscal

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

3. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société regroupe ses activités d'exploitation dans six secteurs. Au 31 décembre 2004, ses placements se retrouvent dans les secteurs suivants : Chimie et Pétrochimie, Mines, Métaux et Industriel, Foresterie et Énergie, Santé, Technologie et Agroalimentaire. Le secteur Corporatif regroupe les placements suivants : Domtar, Rona et Saputo.

		Chiffre d'affaires	Bénéfice net (perte nette)	Actif sectoriel	Nouvelles immobilisations corporelles	Acquisition d'entreprises et de placements à long terme
Chimie et Pétrochimie	2004	683 968	(5 842)	839 937	29 946	
	2003	352 043	(6 624)	771 554	87 557	
Mines, Métaux et Industriel	2004	214 413	8 313	616 447	111 587	3 989
	2003	284 637	(211 611)	676 618	86 777	31 080
Foresterie et Énergie	2004	291 420	20 777	465 036	41 555	4 524
	2003	190 285	(67 531)	560 403	166 673	1 130
Santé	2004	15 987	(76 079)	145 667	19 178	3 519
	2003	24 926	(59 028)	228 053	19 814	22 586
Technologie	2004		(34 207)	65 660		6 206
	2003	3 822	(148 645)	104 602	679	58 302
Agroalimentaire	2004	133 959	(7 033)	189 895	3 082	5 117
	2003	130 008	(6 575)	203 142	2 475	28 683
Corporatif	2004		62 376	219 022		
	2003		9 707	312 076		
Total sectoriel	2004	1 339 747	(31 695)	2 541 664	205 348	23 355
	2003	985 721	(490 307)	2 856 448	363 975	141 781
Activités corporatives	2004		(18 518)	30 815	487	
	2003		(20 421)	35 502	383	
Total consolidé	2004	1 339 747	(50 213)	2 572 479	205 835	23 355
	2003	985 721	(510 728)	2 891 950	364 358	141 781

4. DÉVALUATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Une moins-value de 39 250 000 $ a été comptabilisée dans les résultats afin de réduire les valeurs comptables des actifs destinés à la vente à leurs justes valeurs établies en fonction des prix de vente prévus.

De plus, des dévaluations d'immobilisations corporelles et d'autres actifs totalisant 9 201 000 $ ont été prises au cours de l'exercice.

5. PROVISION POUR PERTE SUR LES AUTRES PLACEMENTS À LONG TERME

Au cours de l'exercice, la Société a réduit l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur nette comptable de deux de ses placements pour un total de 36 000 000 $. Ces pertes de valeur reflètent les perspectives d'avenir à la baisse des secteurs d'activités de ces sociétés. Une provision pour une moins-value durable de 9 500 000 $ a également été inscrite pour le placement à long terme Theratechnologies. De plus, d'autres provisions pour perte de valeur durable de 22 500 000 $ ont été prises au cours de l'exercice.

6. GAIN NET À L'ALIÉNATION D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

La Société, dans le cadre de son programme de réalisation, a cédé au cours de l'exercice la totalité de ses actions de Saputo ainsi que sa participation dans Intragaz. Ces transactions ont résulté en un gain sur cession de 105 450 000 $. De plus, d'autres réalisations effectuées au cours de l'exercice ont résulté en des gains sur cession totalisant 29 121 000 $.

7. REVENUS (FRAIS) FINANCIERS

	2004	2003
Intérêts sur la dette à long terme	(21 943)	(20 000)
Gain sur variation de change de la dette à long terme	25 050	74 032
Perte sur variation de change des placements temporaires		(10 935)
Autre perte sur variation de change et frais financiers	(6 929)	(2 888)
	(3 822)	40 209
Revenu d'intérêts sur espèces et quasi-espèces et placements temporaires	3 956	11 044
	134	51 253

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice 2004, la Société s'est engagée à poursuivre un plan visant la vente de certaines de ses participations non stratégiques. Ces participations sont classées et présentées comme destinées à la vente. Une moins-value de 39 250 000 $ a été comptabilisée dans les résultats sous la rubrique « Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs », afin de réduire les valeurs comptables de ces participations à leurs justes valeurs estimatives diminuées des frais de vente. Les justes valeurs ont été établies afin de refléter le prix de vente. Il est prévu que l'ensemble de ces cessions sera réalisé en 2005 dont une première a été effectuée en février 2005.

Certaines informations financières ont été reclassées dans l'exercice précédent pour inscrire ces participations comme actifs et passifs d'entreprises destinées à la vente.

Les éléments d'actifs destinés à la vente et de passifs d'entreprises destinés à la vente sont les suivants :

	2004	2003
Actifs à court terme destinés à la vente :		
Espèces et quasi-espèces	2 173	7 730
Placements temporaires	3 075	4 456
Comptes débiteurs	4 967	18 070
Stocks	6 121	12 331
Frais payés d'avance	192	373
Tranche à court terme des placements à long terme		2 243
Actifs à long terme de l'entreprise vendue	5 627	
	22 155	45 203
Actifs à long terme destinés à la vente :		
Placements à long terme	339	3 480
Immobilisations corporelles	26 762	64 504
Autres actifs	5 482	5 927
Moins : Actifs à long terme de l'entreprise vendue	(5 627)	
	26 956	73 911

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

	2004	2003
Passifs à court terme des entreprises destinées à la vente :		
Emprunts bancaires	64	2 493
Comptes créditeurs et charges à payer	20 563	33 398
Partie à court terme de la dette à long terme	3 608	16 754
Passifs à long terme de l'entreprise vendue	2 369	
	26 604	52 645
Passifs à long terme des entreprises destinées à la vente :		
Dette à long terme (note 13 a))	16 887	20 441
Moins : Passifs à long terme de l'entreprise vendue	(2 369)	
	14 518	20 441

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2004		2003	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation :				
Domtar inc. (note 9 a))			171 833	295 267
Warnex inc.	7 408	10 254	8 373	12 491
Les minéraux Séquoia inc.			6 538	9 543
Andromed inc.	691	1 266	1 317	2 279
Sociétés privées	167 042		212 146	
	175 141		400 207	
Capital de risque, à la juste valeur (note 9 b))	113 957		134 813	
Placements, au coût :				
Domtar inc. (note 9 a))	178 774	263 469		
Saputo inc. (note 6)			99 995	160 693
Aeterna Zentaris inc. :				
Actions	40 000	40 000	40 000	22 933
Prêt à terme, 12 %	14 004		12 500	
Rona inc.	33 531	147 080	33 531	112 437
SkyePharma PLC	4 713	5 395	10 094	12 526
Theratechnologies inc. (note 5)	4 358	4 947	13 820	8 716
Tembec inc. :				
Débentures, 7 % remboursés en 2004			10 000	
Actions privilégiées	9 104		9 104	
Scansoft inc. (note 9 c))	5 572	3 912	5 572	5 291
Prêts et débentures :				
Portant intérêt	17 663		33 062	
Ne portant pas intérêt	6 801		2 607	
Autres (note 9 d))	23 262		20 574	
	337 782		290 859	
	626 880		825 879	
Moins la tranche à court terme	40 953		13 922	
	585 927		811 957	

9. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

a) Au 31 décembre 2003, le placement dans Domtar était présenté au titre d'une société satellite. À la fin de mars 2004, la Société a procédé à la résiliation de la convention d'actionnaires liant la Société à la Caisse de dépôt et placement du Québec relativement à la détention d'actions par les deux institutions dans Domtar. Ce placement est maintenant présenté comme placement au coût.

b) Le coût des investissements de capital de risque est de 355 608 000 $ au 31 décembre 2004 (354 814 000 $ au 31 décembre 2003).

c) La Société a comptabilisé ce placement à un montant excédant sa valeur boursière, car elle estime que cette baisse de valeur n'est pas durable principalement en raison des fluctuations importantes rencontrées dans son secteur d'activité.

d) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût se rapproche de la valeur comptable.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Chimie et Pétrochimie	797 930	248 020	549 910	559 137
Mines, Métaux et Industriel	460 925	82 095	378 830	297 837
Foresterie et Énergie	355 787	33 282	322 505	402 388
Santé				11 021
Agroalimentaire	24 515	10 545	13 970	23 702
Total sectoriel	1 639 157	373 942	1 265 215	1 294 085
Activités corporatives	17 350	13 042	4 308	5 434
	1 656 507	386 984	1 269 523	1 299 519

Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 338 300 000 $ au 31 décembre 2004 (300 400 000 $ en 2003) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction ou de développement.

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs d'activité se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2003	Acquisitions (cessions) d'entreprises	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2004
Mines, Métaux et Industriel	926		(926)	
Foresterie et Énergie	1 729	(810)		919
	2 655	(810)	(926)	919

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

12. AUTRES ACTIFS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Licences d'exploitation	49 705	6 518	43 187	45 322
Propriétés minières	26 283		26 283	28 343
Frais de préexploitation	19 651	3 551	16 100	16 124
Contrat d'approvisionnement en électricité	12 192	2 032	10 160	10 973
Actif au titre des prestations constituées (note 22)	6 463		6 463	6 857
Terrain pour projets en développement	5 624		5 624	5 624
Dépôt sur acquisition d'entreprise				2 000
Autres	12 351	3 137	9 214	11 343
	132 269	15 238	117 031	126 586

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 s'établit à 7 033 000 $ (4 611 000 $ en 2003).

13. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Garantie (note 13 a)) :		
Billet, 7,27 %, remboursable en versements semestriels du capital, échéant en 2017	125 008	134 836
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, échéant en 2005 (note 13 d))	53 802	45 271
Emprunt bancaire rotatif au taux LIBOR et au taux d'acceptations bancaires majoré de 3 % et au taux préférentiel majoré de 2 %, échéant en 2006	42 715	35 360
Emprunt de construction convertible en emprunt à terme au taux moyen canadien de quatre ans sur contrat d'échange de taux d'intérêt majoré de 4,75 %, remboursable à partir de 2006 en versements trimestriels variables et échéant en 2012	15 000	
Emprunt à terme, au taux de 8,189 %, échéant en 2005	14 100	14 374
Emprunt bancaire rotatif, au taux variable, échéant en 2007	13 400	6 400
Emprunt bancaire rotatif au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, échéant en 2005	10 356	4 600
Emprunt bancaire au taux préférentiel ou au taux de base US majoré de 0,5% à 0,875 % ou au taux des acceptations bancaires ou LIBOR majoré de 1,5 % à 1,875 % remboursable en deux versements annuels et échéant en 2006	7 372	9 499
Débenture subordonnée d'une valeur nominale de 12 500 000 $, ne portant pas intérêt, échéant en 2011	6 831	7 709
Emprunt bancaire à terme au taux moyen de 2,52 %, remboursable en versements trimestriels, échéant en 2006	6 773	13 215
Montants à reporter	295 357	271 264

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2004	2003
Montants reportés	295 357	271 264
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable en versements variables, échéant en 2005	6 000	6 375
Emprunt bancaire au taux effectif de 6,75 %, remboursable en versements variables, échéant en 2006	5 770	7 375
Montant dû à Investissement Québec au taux préférentiel majoré de 1,5 %, et échéant en 2005 (note 13 d))	72 578	61 471
Emprunts d'entreprises cédées en 2004		58 477
Autres	12 704	19 800
	392 409	424 762
Non garantie :		
Montant dû à Investissement Québec		
Sans intérêt, remboursable au plus tard en 2033	34 658	34 658
Sans intérêt, remboursement sous réserve de certaines conditions	14 750	14 250
Emprunt dû à un partenaire au taux de 5 %, échéant en 2006	5 549	5 304
Emprunts remboursés en 2004		168 034
Emprunts d'entreprises cédées en 2004		20 643
Autres	21 483	22 671
	76 440	265 560
Total de la dette à long terme garantie et non garantie	468 849	690 322
Moins la tranche à court terme	170 202	123 650
	298 647	566 672

a) Les emprunts de certaines coentreprises et filiales de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 1 122 000 000 $ au 31 décembre 2004.

b) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 147 645 000 $ au 31 décembre 2004 (278 003 000 $ US en 2003).

c) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont :

2005	170 202
2006	72 012
2007	28 935
2008	26 466
2009	18 095

d) La dette à long terme d'une coentreprise a été présentée entièrement à court terme étant donné que cette dernière est en défaut au 31 décembre 2004 relativement au respect de certaines clauses restrictives de ses contrats d'emprunts. La Société est à finaliser avec son prêteur une nouvelle convention de crédit qu'elle prévoit signer sous peu.

e) La valeur comptable de la dette à long terme portant intérêt se rapproche de sa juste valeur. La juste valeur des dettes à long terme ne portant aucun intérêt d'une valeur comptable de 59 680 000 $ n'a pu être estimée étant donné qu'il n'existe aucun élément comparable.

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2004	2003
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	22 594	22 141
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2 629	
Autres	5 545	6 189
	30 768	28 330

15. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, d'une valeur nominale de 10 $ l'action
292 500 000 actions ordinaires

	2004	2003
Émis		
217 334 018 actions ordinaires	2 173 340	2 173 340

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 75 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 751 660 000 $.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2004	2003
(Augmentation) diminution des :		
Comptes débiteurs	(40 994)	(17 960)
Stocks	(25 130)	(11 223)
Frais payés d'avance	(5 241)	778
Augmentation (diminution) des :		
Comptes créditeurs et charges à payer	(7 536)	31 955
	(78 901)	3 550

b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles et autres activités d'investissement présentées à l'état des flux de trésorerie consolidés, la Société a acquis, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et autres actifs totalisant 29 419 000 $ dont 27 752 000 $ sont financés par les comptes créditeurs et 1 667 000 $ par d'autres passifs à long terme (75 533 000 $ financés par les comptes créditeurs et par des dettes à long terme en 2003).

c) Au cours de l'exercice, la Société a cédé son placement dans Infectio Diagnostic pour une contrepartie totale de 15 202 000 $ en actions de GeneOhm Sciences. De plus, au cours de l'exercice, le solde d'un placement dans une société satellite a été converti en actions ordinaires d'une société publique, Ressources Campbell. Ces transactions ont généré un gain sur cession de placements de 3 945 000 $.

17. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

Les acquisitions d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit :

	2004	2003
Placements de capital de risque :		
GTI V (NR), sec	3 000	
Medicago inc.	2 500	3 500
Media5 Corporation	1 000	8 500
Sodémex, sec	2 560	2 257
Fonds Entrepia Nord, sec	2 206	1 530
Infectio Diagnostic inc. (note 16 c))		6 175
Autres	2 291	9 734
Sociétés satellites :		
Circuit Foil Luxembourg, SARL		32 124
Olymel, sec		25 008
Autres	5 670	14 730
Placements, au coût :		
Aeterna Zentaris inc.		12 500
Polycor inc.		8 000
Industries Spectra Premium inc.		7 500
Autres	4 128	9 128
Entreprises		1 095
	23 355	141 781

18. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

a) Les réalisations d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit :

	2004	2003
Entreprises (note 18 b))	120 507	30 785
Sociétés satellites	22 341	235
Placements de capital de risque	11 120	9 422
Placements au coût	189 931	18 512
	343 899	58 954

18. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

b) En 2004, la Société a cédé la totalité de sa participation dans certaines entreprises. Les actifs nets cédés hors liquidités sont les suivants :

	2004
Actif à court terme	22 375
Placements à long terme	3 736
Immobilisations corporelles	94 242
Écart d'acquisition	810
Autres actifs	408
	121 571
Passif à court terme	15 715
Dette à long terme	42 872
Autres passifs à long terme	182
	58 769
Actif net cédé	62 802
Gain net à l'aliénation	52 153
Contrepartie totale, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	114 955
Solde de prix de vente au 31 décembre 2003 encaissé	3 418
Solde de prix de vente au 31 décembre 2004 à recevoir	(219)
Frais de transaction à payer au 31 décembre 2004	2 353
Contrepartie reçue	120 507

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à des instruments financiers tels qu'ils sont décrits ci-dessous :

a) Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus et les achats de stocks et d'immobilisations corporelles et remboursement de dettes à long terme libellés en devises étrangères, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2004, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain et l'euro s'élevaient à 56 750 000 $ US et 650 000 € respectivement. Ces instruments échéant de janvier 2005 à décembre 2005 totalisaient des gains non réalisés de 1 413 126 $ au 31 décembre 2004.

b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est liée à ses emprunts bancaires dont les intérêts sont généralement basés sur des taux d'intérêt variables.

c) Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont compensés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2004, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de crédit (suite)

La Société investit ses placements temporaires et ses placements à court terme liquides en fonction de politiques établies dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est assujettie aux conditions économiques touchant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2004.

20. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses dans les états financiers consolidés sont :

	2004	2003
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	1 133 626	786 708
Charges	(1 160 919)	(937 851)
Perte nette	(27 293)	(151 143)
Bilan consolidé		
Actif à court terme	381 213	328 840
Actif à long terme	979 751	1 201 094
Passif à court terme	211 088	287 480
Passif à long terme	254 810	315 670
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	(24 181)	(30 062)
Activités d'investissement	(106 141)	(304 156)
Activités de financement	35 503	140 949

21. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

a) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 102 412 000 $ répartis comme suit :

2005	14 705
2006	12 947
2007	10 751
2008	9 844
2009	8 870
2010 et ultérieurement	45 295

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 196 600 000 $ au cours des prochains exercices. La Société s'est également engagée à rembourser une contribution financière totalisant 5 000 000 $ advenant que certaines conditions stipulées dans la convention de contribution ne soient pas remplies. Toutefois, la Société estime qu'elle sera en mesure de se conformer aux conditions stipulées et à ne pas rembourser la contribution financière. Finalement, la Société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 18 500 000 $ au 31 décembre 2004 en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long terme au bilan de la Société.

21. ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

b) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 429 199 000 $ au 31 décembre 2004, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

c) Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu certaines ententes qui comportent des éléments répondant à la définition de « Garantie » aux termes de la NOC-14. Les principales garanties qui ont été fournies sont les suivantes :

i) Contrat de fournitures

La Société a offert une garantie d'un montant maximum de 25 000 000 $ à l'égard des obligations aux termes d'un contrat de fournitures à long terme à un client.

ii) Ententes de financement

En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américains advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.

iii) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année pour les besoins de la comptabilité. Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite et des autres régimes ont été effectuées en 2003 et les prochaines sont prévues en 2006.

a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre 2004, établies par des actuaires indépendants :

	2004			2003
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre de prestations constituées	115 733	17 263	132 996	127 071
Actif des régimes à la juste valeur	88 269		88 269	87 113
Déficit à la fin de l'exercice	(27 464)	(17 263)	(44 727)	(39 958)

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre 2004, établies par des actuaires indépendants : (suite)

	2004			2003
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Actif au titre des prestations constituées	6 463		6 463	6 857
Passif au titre des prestations constituées	(9 214)	(13 380)	(22 594)	(22 141)
Montant net constaté	(2 751)	(13 380)	(16 131)	(15 284)
Charges au titre des avantages	6 704	1 925	8 629	8 571
Cotisations de l'employeur	6 086	213	6 299	5 777
Cotisations des participants aux régimes	2 135		2 135	2 022
Prestations versées	5 596	397	5 993	5 659

b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

	2004		2003	
	Régime de retraite %	Autres régimes %	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	6,15	6,00	6,30	6,20
Taux de croissance de la rémunération	3,60	3,80	3,70	4,00
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 décembre				
Taux d'actualisation	6,20	6,10	6,30	6,30
Taux de rendement à long terme des actifs	7,20		7,25	
Taux de croissance de la rémunération	3,80	3,80	3,70	3,70

c) Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite se répartit comme suit :

	2004 %	2003 %
Actions	54,00	53,20
Obligations	39,10	40,00
Autres	6,90	6,80
	100,00	100,00

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 10,0 % pour l'exercice 2005 (9,85 % pour l'exercice 2004). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2009 et demeurer à ce niveau par la suite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2004
(en milliers de dollars)

23. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la Société générale de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2004 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président-directeur général,
Pierre Shedleur

Le vice-président et
chef de la direction financière,
Jean-Jacques Carrier

Montréal (Québec)
Le 31 mars 2005

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

À l'actionnaire de la Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 2004 et les états consolidés des résultats, (du déficit) des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites à la note 1.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 31 mars 2005

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	497 049	486 263
Autres clients	19 034	20 372
Stationnements	27 303	26 226
Aménagements et autres services offerts aux clients	116 135	90 271
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	1 937	784
Autres	1 840	705
	663 298	624 621
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	202 424	195 900
Frais d'exploitation des immeubles (note 14)	145 062	147 079
Frais financiers – net (note 15)	68 639	66 603
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	62 698	64 509
Aménagements et autres services offerts aux clients	112 679	85 540
Amortissement (note 16)	32 943	29 994
Frais généraux et administratifs – net (note 17)	9 483	9 506
Frais relatifs aux projets abandonnés		3 574
Règlements de litiges en matière de construction	5 153	
Coûts de réorganisation	3 377	
	642 458	602 705
BÉNÉFICE NET	20 840	21 916
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	73 362	51 446
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	94 202	73 362

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Immeubles (notes 3 et 4)	1 415 302	1 383 507
Créances liées aux aménagements (note 5)	156 699	152 304
Travaux en cours (note 4)	30 767	50 425
Placement à long terme (note 6)	14 058	13 985
Équipement (note 7)	9 013	8 493
Débiteurs (note 8)	66 180	31 631
Autres éléments d'actif – net (note 9)	25 623	18 835
	1 717 642	1 659 180
PASSIF		
Dette à long terme (note 10)	1 107 510	982 962
Emprunts temporaires (note 11)	286 416	383 127
Créditeurs et frais courus (note 12)	132 649	129 982
Chèques en circulation moins encaisse	9 198	2 080
	1 535 773	1 498 151
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	94 202	73 362
	181 869	161 029
	1 717 642	1 659 180

ENGAGEMENTS (note 21)
ÉVENTUALITÉS (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Marc-A. Fortier, Adm. A., président du conseil d'administration et président-directeur général
Sebastiano Faustini, CA, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	583 099	569 078
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(512 983)	(530 318)
Intérêts reçus	11 431	11 775
Intérêts versés	(81 195)	(74 795)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	352	(24 260)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(66 217)	(91 161)
Produit de la vente du Palais des Congrès de Montréal		1 347
Créances liées aux aménagements	39 225	38 414
Placements à long terme	(73)	(13)
Acquisitions d'équipement	(3 342)	(1 557)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	(9 117)	(3 651)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	4 016	2 178
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35 508)	(54 443)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'emprunts à long terme	125 000	
Produit d'emprunts temporaires – net	(96 711)	143 863
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(443)	(394)
Remboursement de la dette à long terme	192	(60 847)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	28 038	82 622
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES *	(7 118)	3 919
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(2 080)	(5 999)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	(9 198)	(2 080)

* Les espèces et quasi-espèces de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La Société loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La Société a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la Société intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

- *En construction*

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation.

- *Destinés à la vente*

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable nette ou de leur juste valeur moins les frais de vente. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Société considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Placement à long terme

La participation dans la société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Équipement

L'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans.

Autres éléments d'actif - net

- *Frais reportés*

Les frais reportés sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 30 ans.

- *Développement de systèmes informatiques*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

- *Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme*

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la Société selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la Société.

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt réel.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt (swaps) dans le cadre de son programme de gestion des taux d'intérêt. Ces swaps donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et ces paiements sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant correspondant à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties est pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquistion	Total 2005	Total 2004
En exploitation	117 791	1 516 079	56 041	1 689 911	1 596 889
En construction	5 768	26 270		32 038	63 535
Destinés à la vente	22	256		278	1 926
	123 581	1 542 605	56 041	1 722 227	1 662 350
Amortissement cumulé		297 603	9 322	306 925	278 843
	123 581	1 245 002	46 719	1 415 302	1 383 507

4. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	2005	2004
Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 17)	6 489	11 292
Intérêts (note 15)	1 796	2 542
Frais d'exploitation et impôts fonciers moins les produits de location	242	471
	8 527	14 305

5. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 4,69 % à 10,64 %, échéant entre 2005 et 2019.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice	
2006	27 646
2007	24 627
2008	20 852
2009	17 725
2010	28 405
2011 à 2019	37 444
	156 699

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. PLACEMENT À LONG TERME

	2005	2004
Société en nom collectif		
Coût	2 300	2 300
Quote-part des résultats depuis sa création	2 239	1 870
Prêt à terme, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang, pari passu, au taux effectif de 6,51 %, encaissable par mensualités de 76 390 $ en capital et intérêts, renouvelable en 2007, échéant en 2022	9 519	9 815
	14 058	13 985

Le montant estimatif des encaissements en capital sur le prêt à terme se détaille comme suit :

Exercice	
2006	314
2007	335
2008	357
2009	381
2010	407
2011 à 2022	7 725
	9 519

7. ÉQUIPEMENT

	2005	2004
Équipement	28 074	24 973
Amortissement cumulé	19 061	16 480
	9 013	8 493

8. DÉBITEURS

	2005	2004
Apparentés	62 109	24 859
Autres	4 071	6 772
	66 180	31 631

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	2005	2004
Frais reportés, au coût amorti	20 573	14 158
Développement de systèmes informatiques, au coût amorti	1 042	1 186
Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme, au coût amorti	1 492	1 005
Frais payés d'avance	2 516	2 486
	25 623	18 835

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Obligations aux taux effectifs fixes de 9,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2006 à 2014 (a)	219 673	219 673
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectifs fixes de 4,73 % à 6,56 %, échéant de 2005 à 2032	712 458	587 458
Taux effectif des acceptations bancaires majoré de 0,26 %, échéant en 2007	28 920	28 920
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêt aux taux effectifs de 5,74 % à 6,83 %, échéant de 2008 à 2030 (b)	95 300	95 300
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (c)	50 712	51 155
Emprunts à taux et à échéances variables	447	456
	1 107 510	982 962

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit:

Exercice	
2006	154 010
2007	39 177
2008	13
2009	20 015
2010	28 475
	241 690
2011 à 2015	584 548
2016 à 2020	177
2021 à 2025	1
2026 à 2030	55 002
2031 à 2032	175 380
	1 056 798

(a) Le 28 mars de chacune des années 2006 à 2012 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la Société, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait devoir racheter au cours des sept prochains exercices est de neuf millions de dollars.

(b) Ces conventions d'échange de taux d'intérêt auprès du gouvernement du Québec permettent de convertir les taux variables des emprunts temporaires en des taux fixes à long terme. Ces emprunts temporaires seront renouvelés à leur échéance pendant toute la durée de la convention d'échange de taux d'intérêt.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

(c) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2006	9 588
2007	9 588
2008	9 588
2009	9 588
2010	9 588
Par la suite	181 288
Total des paiements minimaux à payer	229 228
Moins : Intérêts théoriques au taux de 10,58 %	94 437
Frais accessoires	84 079
	178 516
	50 712

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la Société, d'un montant autorisé de 750 millions de dollars, portent intérêt à un taux moyen de 2,64 % et ont des échéances s'échelonnant du 1er avril au 29 avril 2005.

Au 31 mars 2005, la Société a contracté des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour un montant de 210 millions de dollars (2004 : 282 millions de dollars).

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Apparentés	30 918	22 606
Autres	101 731	107 376
	132 649	129 982

13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société sont détenues par le ministre des Finances.

	2005	2004
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé :		
80 001 actions	80 001	80 001

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

14. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2005	2004
Conservation	20 059	23 332
Exploitation	92 260	92 431
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 17)	32 312	30 971
Frais de relocalisation	431	345
	145 062	147 079

15. FRAIS FINANCIERS – NET

	2005	2004
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	70 945	67 121
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 388	5 437
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	201	161
Emprunts temporaires	6 625	9 353
Autres		80
	83 159	82 152
Produits d'intérêts :		
Créances liées aux aménagements	9 887	10 508
Autres	1 648	1 233
	11 535	11 741
	71 624	70 411
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	1 796	2 542
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 189	1 266
	2 985	3 808
	68 639	66 603

16. AMORTISSEMENT

	2005	2004
Immeubles	29 063	27 238
Équipement et autres éléments d'actif - net	4 861	3 792
	33 924	31 030
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs	981	1 036
	32 943	29 994

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

17. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	39 786	43 323
Frais des locaux occupés par la Société	4 486	4 138
Autres dépenses administratives	4 012	4 308
	48 284	51 769
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	6 489	11 292
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 14)	32 312	30 971
	38 801	42 263
	9 483	9 506

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) Risques liés aux taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la Société à des risques de fluctuation de taux importants. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ trois millions de dollars.

B) Risque de crédit

La Société évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques.

C) Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Débiteurs, emprunts temporaires, créditeurs et frais courus, chèques en circulation moins encaisse : la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur courte échéance.

Dette à long terme : la juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2005, à l'exclusion des emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêt, est de 1 124 millions de dollars contre une valeur comptable de 1 012,2 millions de dollars (1 010,5 millions de dollars contre 887,7 millions de dollars au 31 mars 2004).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

C) Juste valeur (suite)

Conventions d'échange de taux d'intérêt (swaps) : la juste valeur reflète les montants estimatifs que la Société serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. La juste valeur des swaps au 31 mars 2005 est de 112,8 millions de dollars pour un montant nominal de référence de 95,3 millions de dollars (110,9 millions de dollars pour 95,3 millions de dollars au 31 mars 2004).

Créances liées aux aménagements : la valeur comptable présentée au bilan se rapproche de la juste valeur de ces éléments.

Prêt à terme : la juste valeur du prêt à terme est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt actuel du marché qui s'applique à un emprunt semblable. La juste valeur du prêt à terme au 31 mars 2005 était de 9,7 millions de dollars contre une valeur comptable de 9,5 millions de dollars (10,2 millions de dollars contre 9,8 millions de dollars au 31 mars 2004).

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,3 million de dollars (2004 : 1,3 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005			2004
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	5 710	4 045	9 755	9 689
Charge de l'exercice	1 036	3 034	4 070	3 556
Sous-total	6 746	7 079	13 825	13 245
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	1 315	3 540	4 855	3 490
Solde à la fin	5 431	3 539	8 970	9 755

Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et frais courus.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

21. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2006	175 105
2007	152 089
2008	124 901
2009	104 818
2010	80 734
Par la suite	365 662
	1 003 309

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2005, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 14 millions de dollars (2004 : 30 millions de dollars).

22. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La Société considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport d'activités sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport d'activités est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la Société ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marc-A. Fortier, Adm. A.
Président du conseil d'administration et président-directeur général

Jacques Vaillancourt, CA
Vice-président Administration et Finances

Québec, le 1er juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Pertes sur dispositions de placements	(266 303) $	(739 208) $
Revenus provenant des placements	842 365	1 920 047
Intérêts sur placements temporaires	903 230	1 543 823
Autres	71 737	150 451
	1 551 029	2 875 113
DÉPENSES		
Frais d'exploitation :		
Traitements et avantages sociaux	3 061 611	3 572 832
Services professionnels et contractuels (note 3)	(1 301)	379 658
Loyers et taxes	382 503	412 964
Publicité, promotion et rapport annuel	62 211	283 248
Téléphone et messagerie	69 677	81 462
Déplacements et développement des affaires	140 519	274 345
Frais de bureau	153 542	168 231
Amortissement des immobilisations	165 189	183 601
Autres	(68 399)	13 096
	3 965 552	5 369 437
Perte avant éléments suivants :	2 414 523	2 494 324
Dépenses liées aux investissements (note 4)	8 919 579	40 851 452
Dépenses liées à la privatisation (note 5)	68 073 284	
PERTE NETTE	79 407 386	43 345 776
DÉFICIT AU DÉBUT	148 983 594	105 637 818
DÉFICIT À LA FIN	228 390 980 $	148 983 594 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 682 641 $	280 676 $
Placements temporaires (note 6)	32 097 782	36 997 399
Débiteurs (note 7)	1 082 871	3 090 923
Frais payés d'avance	89 539	59 456
Placements (note 8)	8 000 000	
	43 952 833	40 428 454
Créances à recevoir		113 362
Placements (note 8)		153 277 741
Immobilisations (note 9)	60 757	207 230
	44 013 590 $	194 026 787 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 456 570 $	1 062 381 $
Prêt de Lothian Partner 27 SARL (note 8)	8 000 000	
	10 456 570	1 062 381
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	261 948 000	341 948 000
Déficit	(228 390 980)	(148 983 594)
	33 557 020	192 964 406
	44 013 590 $	194 026 787 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Denise Martin, présidente du conseil d'administration
Robert Lafond, président du comité de vérification

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(79 407 386) $	(43 345 776) $
Ajustements pour :		
Amortissement d'immobilisations	165 189	183 601
Gains sur dispositions d'immobilisations	(2 190)	(588)
Intérêts et dividendes capitalisés sur les placements	(54 575)	(1 061 349)
Prêts douteux		3 652 058
Moins-values durables sur les placements	8 495 378	36 730 101
Pertes sur dispositions de placements	65 158 337	739 208
	(5 645 247)	(3 102 745)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	2 008 052	(223 219)
Variation des frais payés d'avance	(30 083)	16 392
Variation des créances à recevoir	113 362	1 539 748
Variation des créditeurs et frais courus	1 394 189	(80 715)
	(2 159 727)	(1 850 539)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(20 114)	(45 956)
Produits de dispositions d'immobilisations	3 588	1 603
Placements (note 14)	(10 207 277)	(33 897 711)
Produits de dispositions de placements (note 14)	72 547 238	13 528 646
Remboursements de placements (note 14)	9 338 640	1 892 799
	71 662 075	(18 520 619)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Prêt de Lothian Partner 27 SARL (note 8)	8 000 000	
Rachat de capital-actions au comptant (note 10)	(80 000 000)	
	(72 000 000)	
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 497 652)	(20 371 158)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	37 278 075	57 649 233
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	34 780 423 $	37 278 075 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur son territoire, le sud-ouest du Québec tel que décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, et ainsi améliorer la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissement sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de :

- capital-actions ordinaires
- capital-actions privilégiées
- parts de sociétés en commandite
- prêts
- bons de souscription
- investissements en fidéicommis

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toutes moins-values durables et provisions pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Flux de trésorerie

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

- mobilier et équipement	20 %
- équipement et matériel informatique	33 1/3 %
- améliorations locatives	20 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 101 900 $ (2004 : 214 088 $) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

4. DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

Les dépenses liées aux investissements sont réparties comme suit :

	2005	2004
Mauvaises créances	424 201 $	469 293 $
Prêts douteux		3 652 058
Moins-values durables sur les placements	8 495 378	36 730 101
	8 919 579 $	40 851 452 $

5. DÉPENSES LIÉES À LA PRIVATISATION

Les dépenses liées à la privatisation sont réparties comme suit :

	2005	2004
Perte sur disposition de placements	65 371 009 $	
Honoraires professionnels	2 059 513	
Autres dépenses	642 762	
	68 073 284 $	

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie et dans des véhicules d'investissement liquides et à faible risque.

7. DÉBITEURS

	2005	2004
Intérêts courus et autres	192 768 $	699 616 $
Solde du prix de vente à recevoir	427 494	
Produits de dispositions de placements à recevoir	462 609	2 391 307
	1 082 871 $	3 090 923 $

8. PLACEMENTS

	2005			2004
	Valeur comptable avant moins-values durables de l'exercice	Moins-values durables de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Capital-actions ordinaires				
- sociétés privées				28 550 850 $
- sociétés publiques				24 095 513
Capital-actions privilégiées rachetables et/ou convertibles				48 237 045
Bons de souscription				7 500
Parts de sociétés en commandite	16 495 378 $	8 495 378 $	8 000 000 $	26 247 020
Prêts				
- convertibles				16 240 443
- non convertibles				9 899 370
	16 495 378 $	8 495 378 $	8 000 000 $	153 277 741 $

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, huit titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendu à Lothian Partner SARL 27 (« l'acheteur »). Au 31 mars 2005, la valeur aux livres de ces placements après dévaluation s'élève à 8 000 000 $.

Afin de permettre la réalisation de ses objectifs financiers, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt de 8 000 000 $ portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement et conclu avec ce dernier un contrat dérivé sur les placements. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservés. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable le 30 juin 2005. Le remboursement peut être reporté de dix ans sous réserve de l'approbation du gouvernement du Québec, dans le cas contraire, un nouveau contrat relatif au produit dérivé devra être négocié afin d'accorder les mêmes avantages économiques à l'acheteur. À l'expiration de l'emprunt, la Société a également le droit d'exiger le rachat de ces titres.

Le contrat dérivé a été conclu afin de gérer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite et prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur l'emprunt, payable trimestriellement. Également, à l'expiration de l'emprunt, le contrat dérivé prévoit que l'écart entre l'emprunt ajusté et la juste valeur des titres sera payé à l'acheteur ou payé par ce dernier.

9. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	96 288 $	72 987 $	23 301 $	40 969 $
Équipement et matériel informatique	412 282	374 826	37 456	164 411
Améliorations locatives				1 850
	508 570 $	447 813 $	60 757 $	207 230 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société d'assurer sa continuité et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2005	2004
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
2 619 480 actions ordinaires	261 948 000 $	341 948 000 $

En mars 2005, la Société a procédé au rachat de 800 000 actions ordinaires au comptant pour une valeur de 80 000 000 $.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 14 564 385 $, lesquels seront assumés par Lothian Partner 27 SARL.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque.

Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaire des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

Pour l'évaluation des sociétés publiques ayant un volume de transactions sur le marché boursier, la valeur marchande est le moindre de la valeur déterminée par la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou le prix de fermeture à la date d'évaluation. Un taux d'escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de la présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

	2005		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Part des sociétés en commandite	100,0	8 000 000 $	8 000 000 $

	2004		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées	18,6	28 550 850 $	22 135 858 $
Capital actions ordinaires de sociétés publiques	15,7	24 095 513	33 731 839
Capital-actions privilégiées	31,5	48 237 045	43 170 429
Parts de sociétés en commandite	17,1	26 247 020	17 435 793
Prêts	17,1	26 139 813	27 519 314
Bons de souscription	0,0	7 500	546 680
	100,0	153 277 741 $	144 539 913 $

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié à l'encaissement des comptes à recevoir qu'elle accorde. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses créances à recevoir et comptabilise au besoin les provisions pour créances douteuses. Ces actifs sont présentés à leur valeur comptable au bilan.

14. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement excluent une opération non monétaire, représentant une disposition réalisée sous forme d'échange de titres pour un total de 388 326 $ (2004 : 5 712 150 $). Cette transaction résulte en une diminution des placements et des produits de disposition de l'exercice les faisant passer respectivement de 10 595 603 $ à 10 207 277 $ (2004 : 39 609 861 $ à 33 897 711 $) et de 72 825 841 $ à 72 547 238 $ (2004 : 19 240 796 $ à 13 528 646 $). Les remboursements de placements excluent également une opération non monétaire de 109 724 $.

15. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2005	2004
Encaisse	2 682 641 $	280 676 $
Placements temporaires	32 097 782	36 997 399
	34 780 423 $	37 278 075 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Responsable de la direction,
Jacques Allard

Montréal, le 27 avril 2005

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2005 et l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 avril 2005

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Revenus d'intérêts	771 766 $	1 519 846 $
Revenus de dividendes	104 205	188 110
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	40 783	86 164
Honoraires d'investissements et de gestion	71 630	73 706
	988 384	1 867 826
DÉPENSES		
Frais de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	659 444	1 013 100
Services professionnels et contractuels	143 856	133 238
Loyer, taxes et assurances	97 844	122 278
Déplacements et développement des affaires	34 197	101 185
Frais de bureau	48 998	59 132
Publicité et promotion	10 922	23 888
Téléphone et messagerie	12 946	19 161
Formation	4 249	18 435
Frais bancaires	1 757	1 794
Perte sur disposition d'immobilisations	3 564	
Amortissement des immobilisations	28 446	28 421
	1 046 223	1 520 632
(PERTE) BÉNÉFICE AVANT LES FRAIS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(57 839)	347 194
(Gains) pertes réalisés sur dispositions de placements	(748 597)	1 628 000
Créances douteuses	92 779	1 463 287
Moins-values non réalisées sur débentures et prêts	2 193 690	5 678 551
Moins-values non réalisées sur placements en actions	4 025 601	4 484 688
	5 563 473	13 254 526
PERTE NETTE	(5 621 312) $	(12 907 332) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

SURPLUS D'APPORT ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début		1 385 130 $
Virement au déficit (note 9)		(1 385 130)
SOLDE À LA FIN		
DÉFICIT		
Solde au début	(30 978 016) $	(19 455 814) $
Virement du surplus d'apport (note 9)		1 385 130
	(30 978 016)	(18 070 684)
Perte nette	(5 621 312)	(12 907 332)
SOLDE À LA FIN	(36 599 328) $	(30 978 016) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	836 018 $	2 281 519 $
Placement temporaire (note 4)	380 972	502 238
Débiteurs (note 5)	102 111	114 370
Frais payés d'avance	18 298	19 843
	1 337 399	2 917 970
Placements (note 6)	15 642 833	18 181 659
Immobilisations (note 7)	57 406	42 041
	17 037 638 $	21 141 670 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	136 166 $	118 886 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 8)	53 500 800	52 000 800
Déficit	(36 599 328)	(30 978 016)
	16 901 472	21 022 784
	17 037 638 $	21 141 670 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Beaudoin, président du conseil d'administration
Daniel Poisson, administrateur et président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(5 621 312) $	(12 907 332) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	28 446	28 421
Intérêts capitalisés sur les placements	(471 408)	177 237
Moins-values non réalisées sur débentures et prêts	2 193 690	5 678 551
Moins-values non réalisées sur placements en actions	4 025 601	4 484 688
(Gains) pertes sur dispositions de placements	(748 597)	1 628 000
Pertes sur dispositions d'immobilisations	3 564	
	(590 016)	(910 435)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Diminution des débiteurs	12 259	18 026
Diminution des frais payés d'avance	1 545	4 849
Augmentation des créditeurs et frais courus	17 280	42 053
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(558 932)	(845 507)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(50 755)	(8 828)
Acquisition de placements	(3 067 358)	(3 528 416)
Recouvrement de prêts et débentures	145 000	500 000
Produits de dispositions de placements	461 898	686 011
Produits de dispositions d'immobilisations	3 380	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 507 835)	(2 351 233)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant :		
Émission de capital-actions (note 8)	1 500 000	1 000 000
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 566 767)	(2 196 740)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 783 757	4 980 497
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	1 216 990 $	2 783 757 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur a été établie de la façon suivante :

a) Titres non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de parts de société en commandite, de débentures, de prêts et d'instruments dérivés. Ils sont évalués selon des techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Les débentures et les prêts, incluant les intérêts capitalisés et courus correspondants, sont présentés à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est mesurée selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont constitués d'actions. La juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date d'évaluation. Un escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public. Les frais de courtage sont pris en considération dans la détermination de la juste valeur.

Flux de trésorerie

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, déduction faite des chèques en circulation, de même que les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 %
Améliorations locatives	20 % ou la durée restante du bail

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

La Société a adopté au 1er avril 2004, de façon anticipée, la note d'orientation en comptabilité NOC-18 portant sur les sociétés de placement et selon laquelle les placements doivent être comptabilisés à leur juste valeur.

Les exercices précédents présentaient les placements à leur valeur nette comptable, soit au coût diminué de toute moins-value jugée durable et de toute provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Cette modification appliquée de façon prospective a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants pour l'exercice terminé au 31 mars 2005 :

Placements	
Actions ordinaires	2 242 903 $
Moins-values non réalisées sur placements en actions	(2 242 903)

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire représente des liquidités investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque.

5. DÉBITEURS

	2005	2004
Comptes à recevoir	235 384 $	152 627 $
Provision pour créances douteuses	(145 895)	(56 278)
	89 489	96 349
Autres débiteurs	12 622	18 021
	102 111 $	114 370 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. PLACEMENTS

	Juste valeur 2005	Juste valeur 2004	Valeur nette comptable 2004
Actions ordinaires			
Sociétés privées	2 025 215 $	3 981 004 $	3 426 806 $
Sociétés publiques	655 048	2 847 578	1 158 873
Titres convertibles en actions			
Actions privilégiées			
Rachetables	52 900	241 790	241 790
Non rachetables	6 112 222	6 425 127	6 425 127
Débentures et prêts			
échéant de 2005 à 2008	5 840 593	5 424 292	5 424 292
échéance indéterminée	250 000	500 000	500 000
Titres non convertibles en actions			
Actions privilégiées			
Rachetables	16 294	16 394	16 394
Non rachetables	95 558	95 558	95 558
Débentures et prêts			
échéant de 2005 à 2010	494 358	859 014	859 014
Parts dans une société en commandite	100 645	33 805	33 805
	15 642 833 $	20 424 562 $	18 181 659 $

7. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	29 935 $	22 299 $	7 636 $	15 951 $
Équipement et matériel informatique	50 292	40 159	10 133	10 001
Améliorations locatives	88 815	49 178	39 637	16 089
	169 042 $	111 636 $	57 406 $	42 041 $

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2005	2004
Autorisé :		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
535 008 actions ordinaires (520 008 actions en 2004)	53 500 800 $	52 000 800 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

---

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a émis 15 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 1 500 000 $ (10 000 actions ordinaires pour un montant de 1 000 000 $ en 2004).

9. SURPLUS D'APPORT

Le 21 avril 2003, le surplus d'apport a été mis en réduction du déficit à la suite du consentement de son unique actionnaire, soit le ministère des Finances du Québec.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse	836 018 $	2 281 519 $
Placement temporaire	380 972	502 238
	1 216 990 $	2 783 757 $

Au cours de l'exercice, la Société a acquis des actions ordinaires à un coût de 100 000 $ en contrepartie de l'annulation d'intérêts à recevoir d'un montant équivalent.

Elle a également converti des intérêts courus au montant de 64 233 $ en contrepartie de 2 250 $ en actions ordinaires et de 61 983 $ en actions privilégiées convertibles.

Dans le cadre de la disposition d'un placement réalisée en 2004, le solde du prix de vente était tributaire d'événements qui se sont réalisés en 2005 et dont l'issue était jusqu'alors indéterminable. Le solde du prix de vente, au montant de 286 806 $ a été payé par l'émission à la Société d'actions ordinaires de l'acheteur.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'émission du capital-actions, déjà divulguée dans les états financiers, est comptabilisée à la valeur d'échange. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, en vertu d'un bail, à louer des espaces à bureaux pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 2007. Les engagements totaux représentent 102 524 $ soit 51 262 $ annuellement.

Au 31 mars 2005, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 2 313 713 $ (6 066 738 $ au 31 mars 2004). Ces engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2005. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

13. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite judiciaire contre la Société est actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de cette affaire ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

Lors d'une transaction de vente d'un placement, la Société s'est portée garante jusqu'en septembre 2006 contre d'éventuelles réclamations de l'acquéreur pour un montant maximal de 200 000 $. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et du placement temporaire est évaluée à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2005, les investissements se répartissent ainsi :

	2005	2004
Biotechnologies	33 %	41 %
Technologies de l'information	60 %	47 %
Technologies industrielles	7 %	12 %

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêts au 31 mars 2005 sont résumés dans le tableau suivant :

	Montant nominal de référence (1)			Juste valeur		
	Débentures et prêts convertibles	Débentures et prêts non convertibles	Total	Débentures et prêts convertibles	Débentures et prêts non convertibles	Total
Taux fixe :						
10 et 11 %	886 159 $	748 461 $	1 634 620 $	571 073 $	494 358 $	1 065 431 $
12 et 13 %	2 134 574		2 134 574	321 475		321 475
14 et 15 %	6 877 845		6 877 845	4 125 318		4 125 318
16 % et plus	1 072 727		1 072 727	1 072 727		1 072 727
	10 971 305 $	748 461 $	11 719 766 $	6 090 593 $	494 358 $	6 584 951 $

Taux d'intérêt effectif moyen : 13,94 %

(1) Les montants incluent les intérêts capitalisés de même que les intérêts courus.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice 2005.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Poisson, M.B.A.
Président-directeur général

Serge Blackburn, B.Sc, CA
Vice-président aux finances et aux investissements

Sherbrooke, le 29 avril 2005

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, du surplus d'apport, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des placements et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 avril 2005

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Revenus des placements	1 150 818 $	1 826 384 $
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	95 947	125 615
Honoraires de gestion	43 857	254 490
Gains sur disposition de placements	2 387 739	4 873 119
Gains sur disposition d'immobilisations		1 663
	3 678 361	7 081 271
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement (note 11) :		
Traitements et avantages sociaux	923 075	1 360 988
Services professionnels et contractuels	102 293	58 713
Loyers	124 283	129 479
Publicité et promotion	17 438	74 560
Déplacements et développement des affaires	37 398	59 863
Frais de bureau	77 742	89 572
Communications	18 172	25 094
Perte de change	44 541	34 874
Perte sur disposition d'immobilisations		646
Amortissement des immobilisations	45 195	58 125
	1 390 137	1 891 914
Créances douteuses	68 624	74 999
Prêts douteux	3 255 828	7 963 070
Moins-values durables, radiations et pertes sur disposition de placements	11 293 997	12 988 537
	14 618 449	21 026 606
	16 008 586	22 918 520
PERTE NETTE	12 330 225	15 837 249
DÉFICIT AU DÉBUT	40 631 169	24 793 920
DÉFICIT À LA FIN	52 961 394 $	40 631 169 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 670 797 $	5 004 843 $
Placements temporaires (note 3)	905 646	996 120
Débiteurs (note 4)	196 052	698 095
Produits de disposition à recevoir	255 820	244 801
Frais payés d'avance	36 422	26 463
	6 064 737	6 970 322
Placements (notes 6 et 13)	67 816 436	79 261 220
Immobilisations (note 5)	53 982	84 099
	73 935 155 $	86 315 641 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	113 453 $	163 714 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	126 783 096	126 783 096
Déficit	(52 961 394)	(40 631 169)
	73 821 702	86 151 927
	73 935 155 $	86 315 641 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉ (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Francine Laurent
Francine Bonicalzi

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(12 330 225) $	(15 837 249) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	45 195	58 125
Intérêts capitalisés sur les placements	(839 643)	(538 857)
Dividendes en actions		(49 856)
Moins-values durables, radiations et pertes sur disposition de placements (note 10)	11 293 997	12 988 537
Prêts douteux	3 255 828	7 963 070
Gains sur disposition de placements (note 10)	(2 387 739)	(4 873 119)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	1 740	39 006
	(960 847)	(250 343)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	430 804	(338 946)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(530 043)	(589 289)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(15 078)	(1 129)
Acquisition de placements (note 10)	(6 583 679)	(14 715 136)
Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables (note 10)	1 008 359	2 591 366
Produit de la disposition d'actions (note 10)	5 695 921	7 964 440
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	105 523	(4 160 459)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Émission de capital-actions		1 800 000
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(424 520)	(2 949 748)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	6 000 963	8 950 711
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	5 576 443 $	6 000 963 $
Encaisse	4 670 797 $	5 004 843 $
Placements temporaires	905 646	996 120
Espèces et quasi-espèces à la fin	5 576 443 $	6 000 963 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation d'estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements à long terme et des immobilisations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements sont inscrits au coût d'acquisition. Toute moins-value durable et provision pour prêts douteux diminuent le coût d'acquisition. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction. Lorsqu'un prêt est considéré douteux, les revenus d'intérêt relatifs à ce prêt cessent d'être constatés.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Mobilier	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	4 ans
Équipement de bureau	4 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Acceptation bancaire à 2,12 % échue en mai 2004		996 120 $
Certificat de dépôt à 2,45 % échéant en avril 2005	604 800 $	
Acceptation bancaire à 2,55 % échéant en mai 2005	300 846	
	905 646 $	996 120 $

4. DÉBITEURS

	2005	2004
Intérêts à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 53 078 $ (25 678 $ en 2004)	180 650 $	683 496 $
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	2 095	1 790
Autres, incluant une provision pour créances douteuses de 11 003 $ (8 100 $ en 2004)	13 307	12 809
	196 052 $	698 095 $

5. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	135 469 $	120 646 $	14 823 $	25 008 $
Équipement et matériel informatique	127 456	109 733	17 723	17 354
Améliorations locatives	143 144	123 376	19 768	36 318
Équipement de bureau	15 004	13 336	1 668	5 419
	421 073 $	367 091 $	53 982 $	84 099 $

6. PLACEMENTS

	2005	2004
Capital-actions ordinaire		
sociétés privées	28 239 794 $	35 406 930 $
sociétés publiques (valeur boursière : 11 879 894 $; en 2004 : 17 379 278 $)	10 420 518	8 053 783
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	35 348 049	34 707 176
Débentures et prêts (note 13c)		
échéant de 2004 à 2012	7 805 086	11 199 858
à demande	1 825 314	1 014 384
Montants à reporter	83 638 761 $	90 382 131 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. PLACEMENTS (suite)

	2005	2004
Montants reportés	83 638 761 $	90 382 131 $
Titres non convertibles		
Capital-actions	1 730 543	3 360 350
Débentures et prêts (note 13c)		
échéant de 2006 à 2009	995 379	1 198 698
à demande	200 000	540 000
Contributions remboursables (note 13c)		
échéant en 2011	1 500 000	1 750 000
échéance indéterminée	4 825 888	4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche à échéance indéterminée		1 000 028
	92 890 571	103 057 095
Moins :		
Provisions pour prêts douteux *		
Débentures, prêts et contributions remboursables		
convertibles	795 380	1 874 897
non convertibles	4 561 217	3 139 378
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	19 717 538	18 781 600
	25 074 135	23 795 875
	67 816 436 $	79 261 220 $

* Les prêts douteux correspondent aux débentures, prêts et contributions remboursables qui ont fait l'objet d'une provision partielle ou entière. Au 31 mars, le coût des prêts douteux s'élevait à :

	2005	2004
Débentures, prêts et contributions remboursables		
convertibles	1 141 664 $	5 163 669 $
non convertibles	5 351 217	5 173 378
	6 492 881 $	10 337 047 $

7. CRÉDIT À DEMANDE RENOUVELABLE

Un crédit à demande renouvelable le 30 juin 2005 a été autorisé pour un montant de 3 000 000 $ au taux de base canadien de l'institution financière. Il est garanti par une hypothèque mobilière générale de 1er rang de 3 000 000 $ sur l'universalité des biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs, où qu'ils se trouvent. Au 31 mars 2005, le solde de ce crédit était nul.

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 $.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2005	2004
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires (1 267 830 actions en 2004)	126 783 096 $	126 783 096 $

Au cours de l'exercice, la Société n'a émis aucune action ordinaire (en 2004, 18 000 actions ordinaires avaient été émises pour une contrepartie en espèces de 1 800 000 $).

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2005	2004
Variation des débiteurs *	491 024 $	(295 683) $
Variation des frais payés d'avance	(9 959)	31 749
Diminution des créditeurs	(50 261)	(75 012)
	430 804 $	(338 946) $

* Incluant les produits de disposition à recevoir à court terme.

10. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

	2005	2004
Acquisition de placements	13 494 048 $	16 428 359 $
Opérations non monétaires	(6 910 369)	(1 713 223)
Flux de trésorerie - Acquisition de placements	6 583 679 $	14 715 136 $
Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables	1 408 359 $	2 591 366 $
Opérations non monétaires	(400 000)	
Flux de trésorerie – Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables	1 008 359 $	2 591 366 $
Produit de la disposition d'actions net de commission	12 206 290 $	9 677 663 $
Opérations non monétaires	(6 510 369)	(1 713 223)
Flux de trésorerie - Produit de la disposition d'actions	5 695 921 $	7 964 440 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

	2005	2004
Moins-values durables, radiations et pertes sur disposition de placements	9 796 049 $	11 391 693 $
Opérations non monétaires – pertes sur disposition	1 497 948	1 596 844
Flux de trésorerie – Moins-values durables, radiations et pertes sur disposition de placements	11 293 997 $	12 988 537 $
Gains sur disposition de placements	2 288 901 $	4 873 119 $
Opérations non monétaires	98 838	
Flux de trésorerie – Gains sur disposition de placements	2 387 739 $	4 873 119 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 5 426 026 $ (10 245 604 $ au 31 mars 2004).

Les engagements relatifs au soutien financier des initiatives représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2005. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur des actions cotées est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. Par ailleurs, la juste valeur des autres instruments financiers à long terme est déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois, étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Juste valeur (suite)

	2005			2004		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements :						
Capital-actions ordinaire *	39,5	26 801 463 $	23 044 892 $	39,3	31 150 748 $	35 341 431 $
Titres convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions *	42,8	28 989 903	25 728 011	37,8	29 938 440	27 939 494
Débentures et prêts	13,0	8 835 020	9 348 250	13,0	10 339 343	10 756 358
Titres non convertibles						
Capital-actions	0,3	230 000	230 000	2,1	1 657 453	1 180 475
Débentures et prêts *	1,4	960 050	920 050	1,8	1 425 208	1 425 207
Contributions remboursables	3,0	2 000 000	2 750 000	4,7	3 750 000	3 250 000
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche				1,3	1 000 028	1 000 028
	100,0 %	67 816 436 $	62 021 203 $	100,0 %	79 261 220 $	80 892 993 $

* Pour les catégories de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable. Afin d'appuyer son jugement, les éléments probants analysés incluent, notamment, des ententes de principe, plans d'affaires, l'analyse de transactions et entreprises comparables ainsi que des estimations de flux monétaires.

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2005, la valeur comptable des investissements se répartissait ainsi :

	2005	2004
Sciences de la vie	29 %	29 %
Technologies avancées appliquées	29	32
Technologies de l'information	35	33
Autres fonds de capital de risque	7	6

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2005. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2005 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux ** fixe	Total
Débentures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire			
échéant de 2004 à 2012		6 663 422 $	6 663 422 $
à demande		1 825 314	1 825 314
Débentures et prêts non convertibles en capital actions ordinaire			
échéant de 2006 à 2008		470 050	470 050
à demande		200 000	200 000
Contributions remboursables *			
échéant en 2011	1 500 000 $		1 500 000
Prêts douteux			
convertibles		1 141 664	1 141 664
non convertibles	4 825 888	525 329	5 351 217
	6 325 888 $	10 825 779 $	17 151 667 $

* Les contributions sont remboursables sous forme de redevances sur les ventes.

** Les taux d'intérêt varient de 7 à 15 % et, dans certains cas, des redevances s'ajoutent.

14. ÉVENTUALITÉ

En mai 2005, la Société et certains co-investisseurs furent solidairement mis en cause dans une poursuite déposée contre une des compagnies du portefeuille. Cette requête vise principalement le paiement de dommages-intérêts , pour une somme maximale de 500 000 $, ainsi que la validité de la transaction ayant mené à la création de l'entreprise. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'était pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régisssent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Martin Auclair
Directeur finances et administration

Québec, le 10 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2005, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 juin 2005

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Revenus des placements	1897 812 $	2 353 344 $
Gains réalisés sur disposition de placements	166 464	62 295
Intérêts sur placements temporaires	118 047	156 418
Honoraires de gestion	110 300	271 046
	2 292 623	2 843 103
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	972 726	952 075
Services professionnels et contractuels	300 810	116 304
Loyer	72 217	46 628
Publicité et promotion	337	15 770
Déplacements et développement des affaires	68 097	110 867
Frais de bureau	52 592	62 545
Communications	21 936	22 237
Perte sur disposition d'immobilisations	1 170	
Amortissement des immobilisations	26 330	46 937
	1 516 215	1 373 363
Dépenses d'investissement :		
Moins-values non réalisées sur placements	14 391 555	9 786 429
Provision pour caution	1 339 930	
	15 731 485	9 786 429
PERTE NETTE	(14 955 077)	(8 316 689)
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	(7 323 981)	992 708
DÉFICIT À LA FIN	(22 279 058) $	(7 323 981) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 978 812 $	3 959 414 $
Placement temporaire – acceptation bancaire échue le 18 juin 2004		2 319 726
Débiteurs (note 4)	11 602	427 956
Frais payés d'avance	5 896	5 217
	4 996 310	6 712 313
Placements (notes 5 et 13)	25 400 000	35 962 016
Immobilisations (note 6)	109 806	132 791
	30 506 116 $	42 807 120 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 8)	195 244 $	131 101 $
Caution à payer à une institution financière	1 339 930	
	1 535 174	131 101
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	51 250 000	50 000 000
Déficit	(22 279 058)	(7 323 981)
	28 970 942	42 676 019
	30 506 116 $	42 807 120 $

ENGAGEMENTS (note 11)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Yvon Lévesque, président
Ghislain Blanchet, président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(14 955 077) $	(8 316 689) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	26 330	46 937
Intérêts capitalisés sur les placements	(550 295)	(341 004)
Moins-values non réalisées sur placements	14 391 555	9 786 429
Provision pour caution	1 339 930	
Perte sur disposition d'immobilisations	1 170	
Gains réalisés sur disposition de placements	(166 464)	(62 295)
	87 149	1 113 378
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	416 354	(14 023)
Variation des frais payés d'avance	(679)	382
Variation des créditeurs	64 143	(139 643)
	479 818	(153 284)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	566 967	960 094
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 515)	(4 588)
Acquisition de placements	(6 482 571)	(13 901 505)
Recouvrement de placements	3 067 291	1 538 820
Produit de disposition de placements	302 500	62 396
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(3 117 295)	(12 304 877)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Émission de capital-actions	1 250 000	9 000 000
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 300 328)	(2 344 783)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	6 279 140	8 623 923
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	4 978 812 $	6 279 140 $
Encaisse	4 978 812 $	3 959 414 $
Placement temporaire		2 319 726
Espèces et quasi-espèces à la fin	4 978 812 $	6 279 140 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les placements comprennent des actions cotées et non cotées, des débentures, des prêts et des contributions remboursables. La juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation des flux de trésorerie. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Société a adopté de façon anticipée, la note d'orientation en comptabilité NOC-18 portant sur les sociétés de placements, selon laquelle les placements doivent être comptabilisés à leur juste valeur.

Les exercices précédents présentaient les placements à la valeur nette comptable, soit au coût diminué de toute moins-value durable et de toute provision pour prêts douteux, le cas échéant.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE (suite)

Cette modification appliquée de façon prospective a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants pour l'exercice terminé au 31 mars 2005 :

Placements	
Actions ordinaires	1 650 157 $
Actions privilégiées	(3 630 431)
Débentures et prêts	(97 910)
Contribution remboursable	120 570
Moins-values non réalisées sur placements	1 957 614

4. DÉBITEURS

	2005	2004
Intérêts à recevoir sur les placements		351 072 $
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires		13 265
Autres	11 602 $	63 619
	11 602 $	427 956 $

5. PLACEMENTS

	Juste valeur 2005	Juste valeur 2004	Valeur nette comptable 2004
Actions ordinaires			
Sociétés privées	8 197 903 $	6 954 881 $	5 624 079 $
Société publique	1 156 597	1 669 355	1 350 000
Titres convertibles en actions ordinaires			
Actions privilégiées		200 000	200 000
Débentures et prêts (échéant de 2005 à 2012)		235 350	235 350
Titres non convertibles en actions ordinaires			
Actions privilégiées	2 082 900	3 638 267	7 268 698
Débentures et prêts (échéant de 2005 à 2011) (note 13c)	12 404 200	19 435 979	19 533 889
Contribution remboursable (échéant en 2010) (note 13c)	1 558 400	1 870 570	1 750 000
	25 400 000 $	34 004 402 $	35 962 016 $

6. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	147 330 $	55 355 $	91 975 $	106 707 $
Mobilier et équipement	49 029	33 548	15 481	23 087
Équipement et matériel informatique	94 028	91 678	2 350	2 997
	290 387 $	180 581 $	109 806 $	132 791 $

7. EMPRUNT BANCAIRE

Un emprunt bancaire a été autorisé pour un montant de 2 000 000 $ au taux préférentiel. Il est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur l'universalité des biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs où qu'ils se trouvent. Au 31 mars 2005, le solde de cet emprunt était nul. Le taux préférentiel au 31 mars 2005 était de 4,25 %.

8. CRÉDITEURS

	2005	2004
Fournisseurs et frais courus	195 244 $	128 653 $
Dû à la Société Innovatech Grand Montréal		2 448
	195 244 $	131 101 $

9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Régions ressources a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

	2005	2004
Autorisé :		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
512 500 actions ordinaires (500 000 actions en 2004)	51 250 000 $	50 000 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 12 500 actions ordinaires pour une contrepartie de 1 250 000 $ au comptant (en 2004, 90 000 actions ordinaires pour un montant de 9 000 000 $ au comptant).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'émission du capital-actions, déjà divulguée dans les états financiers, est comptabilisée à la valeur d'échange. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit :

	2005	2004
Actions ordinaires	200 000 $	2 774 982 $
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées		333 333
Débentures et prêts	2 420 000	5 555 321
Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche	75 000	175 000
Caution		100 000
	2 695 000 $	8 938 636 $

Les engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2005. Suivant certains événements circonstanciels, ces montants pourraient ne pas être versés.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu du décret 684-2005 du gouvernement du Québec, la Société a acquis, le 4 juillet 2005, 26 500 000 parts dans une société en commandite, à un prix équivalent à la juste valeur des actifs cédés en échange, soit 26 500 000 $. Ces actifs correspondent à la quasi-totalité du portefeuille de la Société, soit 24 965 310 $ ainsi qu'à une somme de 1 534 690 $ comptant.

Le produit de disposition pourrait, le cas échéant, être soumis à certains ajustements. Tout d'abord, il pourrait être augmenté jusqu'à concurrence de 1 300 000 $, lors de la libération d'une caution assumée par la Société, laquelle a été émise le 21 juin 2005. Le second ajustement concerne la juste valeur de certains placements du portefeuille qui sera réévaluée au printemps 2006 et qui pourrait réduire le produit de disposition jusqu'à concurrence de 2 200 000 $. Les ajustements seront traités, s'il y a lieu, en ajustant le nombre de parts détenues par la Société dans la société en commandite.

De plus, une entente est intervenue à l'effet que les employés actuels de la Société sont transférés à l'un des commanditaires de la société en commandite le 4 juillet 2005.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance rapprochée.

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi :

	2005	2004
Biotechnologies et sciences de la vie	9 %	11 %
Technologies de l'information et télécommunications	3 %	2 %
Technologies industrielles	88 %	87 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

Montant nominal de référence	Sans intérêt	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Débentures et prêts non convertibles en actions ordinaires	590 714 $	20 533 581 $	21 124 295 $
Contribution remboursable	1 500 000		1 500 000
	2 090 714 $	20 533 581 $	22 624 295 $

- Taux d'intérêt effectif moyen : 12,1 %.
- Les taux d'intérêt varient de 8 % à 16 % et, dans certains cas, des redevances sur les ventes s'ajoutent.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ghislain Blanchet
Président-directeur général

Québec, le 26 août 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2005, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des placements et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 août 2005

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PRODUITS		
Subvention d'équilibre	(8)	130
Intérêts	15	12
Remboursement de la taxe sur le capital	23	
	30	142
CHARGES		
Frais d'administration	288	277
Services professionnels	247	98
	535	375
PERTE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT	(505)	(233)
Perte sur baisse de valeur d'un placement		(629)
PERTE NETTE	(505)	(862)
DÉFICIT AU DÉBUT	(157 046)	(156 184)
DÉFICIT À LA FIN	(157 551)	(157 046)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	86	169
Placements temporaires (note 3)	817	200
Débiteurs	3	
Subvention d'équilibre		130
Tranche des placements réalisable à moins d'un an (note 4)		850
	906	1 349
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	88	26
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	158 369	158 369
Déficit	(157 551)	(157 046)
	818	1 323
	906	1 349

ÉVENTUALITÉS (note 6)

Au nom du Conseil,
Benoit Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(505)	(862)
Ajustements pour :		
Perte sur baisse de valeur d'un placement		629
	(505)	(233)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	189	222
	(316)	(11)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	850	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	534	(11)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	369	380
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	903	369

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas aux présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Provision pour perte sur placements

La provision pour la baisse de valeur durable des placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Impôts sur les bénéfices

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur les bénéfices; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces de la Société sont composées de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,25 %, échéant le 2 mai 2005	50	
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,43 % (1,6 % en 2004), échéant le 11 avril 2005	200	200
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,30%, échéant le 18 avril 2005	199	
Papier commercial, portant intérêt au taux de 1,95 % échéant le 9 mai 2005	368	
	817	200

4. PLACEMENTS

	2005	2004
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	500	500
Autres placements		
Billet à recevoir, encaissé durant l'exercice		850
	500	1 350
Provision pour baisse de valeur durable des billets à recevoir et des actions privilégiées	500	500
		850
Tranche réalisable à moins d'un an		850

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune

	2005	2004
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. ÉVENTUALITÉS

Recours devant les commissions des valeurs mobilières

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL d'acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA inc. qui contrôlait SAL.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a conclu dans une décision rendue le 13 juin 2003 qu'il n'y avait pas de preuve démontrant que la SNA a fait défaut de respecter une disposition de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et de ses Règlements et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'accéder à la demande des actionnaires minoritaires.

Cette décision a été portée en appel par les actionnaires minoritaires devant la Cour du Québec qui l'a entendue en juin 2004; la décision de la Cour du Québec n'a pas été rendue à date.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a également rejeté en juillet 1994 la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel devant plusieurs instances et finalement, dans une décision rendue le 7 juin 2001, la Cour suprême rejetait l'appel des actionnaires minoritaires et rétablissait la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, mettant ainsi fin au dossier.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, sa filiale et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. Cette procédure, encore au stade préliminaire et inactive depuis 1988, a été ranimée en 2003 par les actionnaires minoritaires.

Les procureurs de SNA ont indiqué à la Cour leur intention de présenter des moyens préliminaires pour tenter de faire rejeter l'action à ce stade.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société et sa filiale sont mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a accordé la demande de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actions privilégiées correspond à la valeur comptable, soit une valeur nulle.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Le 12 avril 2005

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	396	512
Revenus financiers		
Gouvernement du Québec	164 089	176 040
Municipalités	17 670	19 445
	182 155	195 997
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 11)	215	261
Transport et communications	23	33
Services informatiques	61	73
Services professionnels, administratifs et autres	90	153
Entretien et réparations	3	
Loyers	38	35
Fournitures	3	9
Frais financiers (note 5)	181 722	195 433
	182 155	195 997

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	60	96
Dépôt en fidéicommis	950	
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	56 977	60 372
Municipalités	5 868	5 993
Autres	3	110
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	108 368	56 836
Créances des municipalités (note 6)	24 730	23 640
Frais payés d'avance	28	66
	196 984	147 113
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 451 762	2 562 267
Créances à long terme des municipalités (note 6)	229 393	257 922
Ouvrages réalisés et non facturés	3 098	2 695
	2 881 237	2 969 997
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	63 951	70 032
Versements sur la dette à long terme (note 8)	133 099	80 475
	197 050	150 507
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	2 480	2 574
Dette à long terme (note 8)	2 680 689	2 814 173
Revenus reportés	1 006	1 366
Autres éléments de passif	12	1 377
	2 881 237	2 969 997

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Maurice Masse
Marc Pinsonnault

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	36	128
Rentrée de fonds - revenus financiers	185 205	202 547
Sortie de fonds - intérêts versés	(185 920)	(197 952)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(3 190)	(4 315)
Sortie de fonds - frais d'administration	(1 174)	(318)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(5 043)	90
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(1 427)	(278)
Encaissement des créances à long terme	87 436	172 102
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	86 009	171 824
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(94)	(1 143)
Produit de la dette à long terme	266 452	567 845
Remboursement de la dette à long terme	(347 360)	(739 869)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(81 002)	(173 167)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(36)	(1 253)
ENCAISSE AU DÉBUT	96	1 349
ENCAISSE À LA FIN	60	96

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;

- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;

- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;

- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;

- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;

- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires de gestion (suite)

- Facturation

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

  . En fonction des dépenses effectuées pour les études;

  . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités; elles permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES DE GESTION

	2005	2004
Honoraires facturés	36	128
Virement aux revenus reportés	360	384
	396	512

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, n'est pas reflétée à ce poste.

5. FRAIS FINANCIERS

	2005	2004
Intérêts sur obligations et effets à payer	178 254	185 362
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(1 318)	(967)
Frais de garantie d'emprunt	1 841	3 190
Intérêts sur emprunts temporaires	2 945	7 848
	181 722	195 433

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 129 070 093 $ (2004 : 119 311 150 $). Au 31 mars 2005, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste créditeurs et frais courus, s'élevaient à 48 976 421 $ (2004 : 44 686 712 $).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2005	2004
Gouvernement du Québec	2 560 130	2 619 103
Portion réalisable au cours du prochain exercice	108 368	56 836
	2 451 762	2 562 267
Municipalités	254 123	281 562
Portion réalisable au cours du prochain exercice	24 730	23 640
	229 393	257 922

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non amortie de ses créances.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2005, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire pour un montant autorisé de 500 000 $ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit un intérêt au taux de base. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement.

8. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Année d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars	2005	2004
2005				269 833
2006	244 214	143 788	388 002	388 002
2007	236 334	174 446	410 780	410 780
2008	206 900		206 900	206 900
2009	114 825		114 825	114 825
2010	307 355		307 355	
1 à 5 ans	1 109 628	318 234	1 427 862	1 390 340
6 à 10 ans	1 370 501		1 370 501	1 361 356
11 à 20 ans				50 000
	2 480 129	318 234	2 798 363	2 801 696
Emprunts temporaires (c)			15 425	92 952
			2 813 788	2 894 648
Versements échéant en deçà d'un an			133 099	80 475
			2 680 689	2 814 173

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 430 129 103 $ (2004 : 2 163 629 103 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

(b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens et couverts par des trocs de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

(c) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 149 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 15 425 000 $ (2004 : 5 400 000 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Le montant disponible du Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme est de 67 612 916 $ au 31 mars 2005 (2004 : 56 128 451 $.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

			2005	2004
Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	5,75	8,44	6,35	7,12
6 à 10 ans	5,62		5,62	5,66
11 à 20 ans				10,25
Moyenne pondérée	5,68	8,44	5,99	6,47

9. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2005, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 10,4 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005
(en milliers de dollars)

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 365 $ (2004 : 3 931 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 2 798 363 573$ (2004 : 2 801 695 973 $) s'établissait à 3 028 658 978 $ (2004 : 3 105 478 345 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2005 au montant de 15 425 000 $ (2004 : 92 952 000 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme équivaut sensiblement celle de la dette à long terme, soit 3 029 000 000 $ (2004 : 3 105 000 000 $), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créditeurs et frais courus équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison de ce titre sous-jacent. La Société utilise des trocs de taux de devise avec le gouvernement du Québec pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

	2005				2004
		Juste valeur			
	Montant nominal de référence	Actif	Passif	Montant net	Montant net
Trocs de taux de devises	318 234		(50 254)	(50 254)	(69 780)

13. RECLASSEMENT DE POSTES

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Maurice Masse
Président du conseil d'administration

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Président-directeur général

Montréal, le 10 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 mai 2005

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Droit environnemental sur les pneus – net (note 4)	22 350 857 $	21 660 604 $
Transferts du gouvernement du Québec (note 16)	1 933 307	2 737 069
Revenus de placements	2 091 989	2 754 899
Revenus d'organismes industriels (note 3)	223 968	127 977
Revenus du programme d'aide à la récupération du verre (note 8)	713 116	808 606
Revenus sur consignation des contenants à remplissage unique – net (note 5)	3 873 161	4 319 203
Autres	176 961	51 553
	31 363 359	32 459 911
DÉPENSES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus (note 6)	17 988 327	18 006 217
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	1 866 666	2 571 666
Contributions au programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	150 000	
Autres contributions non remboursables (note 7)	612 006	573 677
Contributions au programme d'aide à la récupération du verre (note 8)	671 810	825 363
Contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	763 866	1 249 722
Perte (recouvrement) sur participations financières et garanties de prêts	152 400	(2 400)
	22 205 075	23 224 245
DÉPENSES DE GESTION		
Traitements et avantages sociaux	3 660 182	3 510 986
Fonctionnement (note 9)	1 214 863	1 525 743
Communications, éducation et sensibilisation	677 685	849 831
	5 552 730	5 886 560
	27 757 805	29 110 805
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 605 554	3 349 106
AVOIR AU DÉBUT	28 292 849	24 943 743
AVOIR À LA FIN	31 898 403 $	28 292 849 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	457 946 $	1 003 303 $
Placements temporaires – au coût (note 10)	8 708 015	2 745 415
Débiteurs (note 11)	9 770 429	11 282 874
Frais payés d'avance	80 630	84 206
	19 017 020	15 115 798
Placements à long terme (note 12)	35 406 920	35 272 291
Immobilisations (note 13)	461 991	519 197
	54 885 931 $	50 907 286 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 15)	5 312 371 $	5 089 360 $
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 16)	3 204 392	4 527 063
Dépôts provisoires sur pénalités (note 17)	2 855 044	3 155 891
Sommes remboursables (note 18)	2 943 827	1 503 261
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	457 215	403 085
	14 772 849	14 678 660
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 21)	298 000	145 600
Provision pour remboursement de consignes	5 888 030	5 778 256
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	2 028 649	2 011 921
	22 987 528	22 614 437
AVOIR	31 898 403	28 292 849
	54 885 931 $	50 907 286 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Michel Cyr
Réginald Lavertu

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 605 554 $	3 349 106 $
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces :		
(Recouvrement) pertes sur participations financières et garanties de prêts	152 400	(2 400)
(Gain) perte sur disposition de placements	(246 530)	(795 019)
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(13 383)	27 242
Amortissement des immobilisations	196 262	243 010
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	271 929	169 161
	3 966 232	2 991 100
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Débiteurs	1 512 445	964 311
Frais payés d'avance et autres	3 576	(32 356)
Créditeurs	223 011	(315 936)
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(1 322 671)	(377 069)
Dépôts provisoires sur pénalités	(300 847)	263 688
Sommes remboursables	1 440 566	(371 327)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	54 130	(239 838)
Provision pour remboursement de consignes	109 774	35 996
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	16 728	4 797
	1 736 712	(67 734)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 702 944	2 923 366
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	27 512 749	28 942 787
Acquisitions de placements	(27 672 777)	(33 155 507)
Acquisitions d'immobilisations	(158 881)	(201 570)
Produit sur disposition d'immobilisations	33 208	579
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(285 701)	(4 413 711)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 417 243	(1 490 345)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 748 718	5 239 063
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	9 165 961 $	3 748 718 $
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE DÉTAILLENT COMME SUIT:		
Encaisse	457 946 $	1 003 303 $
Placements temporaires	8 708 015	2 745 415
	9 165 961 $	3 748 718 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes d'aide financière d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

La Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

De plus, le gouvernement du Québec a confié à la Société la mise en oeuvre et l'administration du programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

Enfin, le gouvernement du Québec a confié à la Société l'administration du programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 par le soutien de projets de récupération, de réutilisation et de valorisation des matières résiduelles.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire.

	Durée
Immobilisations corporelles	
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des revenus de placements.

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts obtenus pour des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de revenus en fonction des dépenses y afférentes.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 71,82 % au 31 mars 2005 (2004 : 74,98 %), à 83,24 % pour les contenants à 10 ¢ (2004 : 78,17 %) et à 83,24 % pour les contenants à 20 ¢ (2004 : 81,80 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique.

Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Revenus sur consignation des contenants à remplissage unique – net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

Une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. REVENUS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

En vertu d'une entente sur la récupération des contenants de peinture, un organisme à but non lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.

En vertu d'une nouvelle entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés, un organisme à but non lucratif désigné par les entreprises de cette industrie doit verser semi-annuellement à la Société une contribution visant à défrayer l'ensemble des coûts découlant de la coordination, du suivi de l'entente, de l'aide à l'atteinte des objectifs, de la participation à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation, du développement des marchés et des technologies de récupération et de valorisation, de l'analyse des résultats et de la vérification.

4. DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS – NET

	2005	2004
Droit environnemental sur les pneus	22 691 094 $	22 029 163 $
Moins:		
Frais d'administration sur la perception du droit	(340 237)	(368 559)
	22 350 857 $	21 660 604 $

5. REVENUS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE – NET

	2005	2004
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	456 584 $	500 477 $
Remboursement de consignes	(261 449)	(297 330)
Primes d'encouragement à la récupération	(26 411)	(56 029)
	168 724	147 118
Redevance – embouteilleurs	722 177	714 144
Pénalités – embouteilleurs	1 803 406	2 490 778
Autres revenus	6 150	3 500
Revenu net de l'exercice (montants à reporter)	2 700 457 $	3 355 540 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

5. REVENUS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE – NET (suite)

	2005	2004
Revenu net de l'exercice (montants reportés)	$2 700 457	$3 355 540
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	20 230 803	18 375 810
Remboursements de consignes	(15 944 690)	(14 408 455)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 423 339)	(2 279 796)
	1 862 774	1 687 559
Montant remboursable aux brasseurs	(1 298 348)	(1 283 834)
	564 426	403 725
Redevance – brasseurs	136 918	124 843
Pénalités – brasseurs	184 799	108 018
Autres revenus	22 192	46 356
Frais de gestion récupérés	264 369	280 721
Revenu net de l'exercice	1 172 704	963 663
	3 873 161 $	4 319 203 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses à remplissage unique mise en vigueur le 1er décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

Enfin, des redevances et des pénalités prévues aux deux ententes sont versées à la Société et des frais de gestion sont facturés à l'industrie brassicole pour la gestion de leur entente.

6. CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS

	2005	2004
Vidage des sites	4 641 236 $	6 479 518 $
Transport et entreposage	7 647 195	6 924 974
Aide au réemploi	37 577	38 266
Aide au recyclage – transformation primaire	4 423 037	3 628 927
Aide au développement technologique	1 282	53 950
Aide à la valorisation énergétique	928 706	539 790
Bonification	309 294	340 792
	17 988 327 $	18 006 217 $

7. AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	2005	2004
Information, sensibilisation & éducation	374 295 $	326 220 $
Projets pilote et expérimentation	187 639	101 294
Autres projets	50 072	146 163
	612 006 $	573 677 $

8. PROGRAMME D'AIDE À LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

La Société administre, en partenariat avec la Société des alcools du Québec, un programme d'aide à la récupération et au recyclage du verre au Québec. En vertu des ententes existantes avec la Société des alcools du Québec, la totalité de l'aide financière versée pour le transport et le tri du verre est remboursée par la Société des alcools du Québec ainsi que 50 % de l'aide allouée aux conditionneurs pour le développement technologique visant la mise en valeur du verre. De plus, des frais de gestion sont versés à la Société.

9. DÉPENSES DE GESTION - FONCTIONNEMENT

	2005	2004
Honoraires professionnels	234 422 $	357 037 $
Autoroute de l'information	56 851	57 096
Courrier et télécommunications	54 402	61 294
Loyer, taxes et assurances	386 134	375 085
Déplacements	119 864	182 566
Locations d'équipements	18 335	20 926
Entretien et réparations	33 856	41 687
Fournitures et frais divers	33 939	42 900
Représentation, réunions et conférences	32 960	47 017
Formation et perfectionnement	35 966	45 376
Abonnements, documentation et cotisations	25 255	24 507
Amortissement des immobilisations	196 262	243 010
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(13 383)	27 242
	1 214 863 $	1 525 743 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 2,32 % à 6,49 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

11. DÉBITEURS

	2005	2004
Consignes	2 161 941 $	1 379 733 $
Pénalités – embouteilleurs et brasseurs (note 17)	2 855 044	3 155 891
Pneus	3 105 492	3 192 698
Transfert à recevoir du gouvernement du Québec (note 16)	610 636	2 360 000
Autres	577 271	751 769
Intérêts courus	460 045	442 783
	9 770 429 $	11 282 874 $

12. PLACEMENTS À LONG TERME

	2005	2004
Obligations 2,66 % à 5,83 % échéant à diverses dates jusqu'en 2013	23 787 683 $	25 467 519 $
Unités d'un fonds commun d'obligations	11 619 237	9 804 772
	35 406 920 $	35 272 291 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

12. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

Les échéances des obligations se détaillent comme suit :

	2005	2004
2006		6 109 123 $
2007	8 387 350 $	8 998 641
2008	1 541 238	1 505 278
2009	2 005 745	
2010	9 762 240	2 555 831
2011 et suivantes	2 091 110	6 298 646
	23 787 683 $	25 467 519 $

Les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 96 365 $ (2004 : 88 900 $).

13. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	430 625 $	243 745 $	186 880 $	230 577 $
Équipement informatique	326 389	218 967	107 422	132 643
Améliorations locatives	99 498	64 123	35 375	50 383
Sous-total	856 512	526 835	329 677	413 603
Actifs incorporels				
Logiciels	144 669	130 937	13 732	21 698
Développement informatique	224 664	106 082	118 582	83 896
Sous-total	369 333	237 019	132 314	105 594
Total	1 225 845 $	763 854 $	461 991 $	519 197 $

14. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2005, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

15. CRÉDITEURS

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	587 946 $	429 472 $
Fournisseurs et frais courus	937 263	1 053 457
Dépôt sur contrat à payer	424 466	40 500
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	1 390 689	1 125 719
Contributions non remboursables – programme des pneus	1 972 007	2 440 212
	5 312 371 $	5 089 360 $

16. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

	2005	2004
Projets d'éducation et de sensibilisation de recherche et de développement et de compostage	47 088 $	113 729 $
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	2 546 668	4 413 334
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles	610 636	
	3 204 392 $	4 527 063 $

Au cours d'un exercice précédent, la Société a perçu 3 M$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2005, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 952 912 $ dont 66 641 $ au cours du présent exercice.

De plus, au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 $ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2005, les montants utilisés à ce titre totalisent 6 693 332 $ dont 1 866 666 $ au cours du présent exercice.

Enfin, en vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 610 636 $ pour la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. De plus, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser au cours des 3 prochains exercices de la Société, un montant supplémentaire de 1 689 364 $ dans le cadre de ce programme pour atteindre une subvention totale maximale de 2 300 000 $.

Pour sa part, la Société s'est aussi engagée à investir un montant supplémentaire de 3 400 000 $ pour la même période de 3 ans.

17. DÉPÔTS PROVISOIRES SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu des deux ententes de consignation en vigueur, Boissons gazeuses environnement et les adhérents à l'entente sur la bière doivent verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Cette pénalité ne deviendra acquise au 31 décembre 2005 que si l'objectif prévu à l'entente pour l'année 2004 n'est pas atteint. Les intérêts gagnés sur les montants de la pénalité non acquise sont payables trimestriellement à Boissons gazeuses environnement et annuellement aux adhérents à l'entente sur la bière. Au 31 mars 2005, le montant des pénalités provisoire s'élève à 2 855 044 $ (2004 : 3 155 891 $) réparti ainsi :

	2005	2004
Boissons gazeuses environnement	2 732 449 $	2 971 092 $
Adhérents – Brasseurs	122 595	184 799
	2 855 044 $	3 155 891 $

Suite à une modification de l'entente intervenue au cours de l'exercice avec Boissons gazeuses environnement, la pénalité provisoire de l'année 2003 comptabilisée en 2004, des embouteilleurs a été réduite de 1 167 686 $.

Puisque l'objectif de récupération de l'année 2003 prévu aux ententes n'a pas été atteint en date du 31 décembre 2004, le montant ajusté des pénalités provisoires de l'année 2003, soit 1 988 205 $, a été considéré acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

17. DÉPÔTS PROVISOIRES SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION (suite)

Toutefois, en vertu de la même entente, la Société s'est engagée à rembourser à Boissons gazeuses environnement, à même les pénalités acquises, les coûts encourus dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. L'obligation financière de la Société est limitée au moins élevé de 75 % des pénalités acquises durant l'année pour objectif de récupération non atteint et des investissements qui seront dûment engagés par Boissons gazeuses environnement dans le programme au cours de cette même année ou dans les 120 jours suivant la fin de l'année.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Société a engagé des dépenses de 763 866 $ dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. La provision relative à cette contribution s'élève à 457 215 $ au 31 mars 2005.

18. SOMMES REMBOURSABLES

	2005	2004
Sommes remboursables à Boissons gazeuses environnement	2 099 488 $	691 181 $
Sommes remboursables aux brasseurs	844 339	812 080
	2 943 827 $	1 503 261 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1er décembre 1999, Boissons gazeuses environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés. Au 31 mars 2005, les sommes remboursables à Boissons gazeuses environnement sont évaluées à 2 099 488 $ (2004 : 691 181 $).

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde est utilisé à des fins d'éducation et de sensibilisation à la récupération et au recyclage des contenants ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles. Au 31 mars 2005, la Société a estimé les sommes remboursables aux brasseurs à 844 339 $ (2004 : 812 080 $) qui représentent la quote-part de l'excédent du système de consignation à verser aux brasseurs.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour des locaux administratifs. Le bail de Montréal vient à échéance le 31 octobre 2007 et comporte une option de renouvellement de cinq ans. Pour le bail de Québec, le nouveau propriétaire a transmis à la Société un avis de résiliation de bail prenant effet le 31 mars 2006.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2005

20. ENGAGEMENTS (suite)

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces locaux administratifs s'élève à 344 154 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	346 460 $
2007	232 492
2008	135 621
	714 573 $

21. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourrait subir une institution financière pour un prêt accordé à une entreprise. La Société a signé une entente de garantie de prêt pour un montant maximal de 490 000 $ pour laquelle le solde de l'emprunt non encore remboursé s'élève à 298 000 $ au 31 mars 2005.

La Société a entrepris un processus juridique contre un adhérent à l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière afin de récupérer des indemnités totalisant 526 000 $ dues en vertu de l'article 24 de cette entente. Selon l'opinion de la direction et de ses conseillers juridiques, il est impossible d'en prédire le dénouement en date de la préparation des états financiers.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur des placements de 35 406 919 $ (2004 : 35 272 291 $) s'établissait à 35 867 863 $, (2004 : 36 521 581 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Provision pour pertes sur garanties de prêts, provision pour remboursement de consignes, provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 116 161 $ (2004 : 100 024 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Lemieux,
Président directeur général

Richard Boisvert, CA
Vice-président, finances et administration

Québec, le 15 juin 2005

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 juin 2005

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. I-20)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	12 033 323 $	11 548 455 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	7 701 378	7 037 749
MARGE BRUTE	4 331 945	4 510 706
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 4)	3 835 189	3 354 281
REVENU NET	496 756 $	1 156 425 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
EXCÉDENT DU DÉBUT	1 000 000 $	1 000 000 $
REVENU NET	496 756	1 156 425
	1 496 756	2 156 425
REVENU NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	(496 756)	(1 156 425)
EXCÉDENT À LA FIN	1 000 000 $	1 000 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Espèces	1 923 606 $	1 103 055 $
Débiteurs	1 763 094	1 828 842
Stock de publications	38 004	236 653
Travaux en cours - publications	407 498	413 500
Frais payés d'avance	284 971	172 961
	4 417 173	3 755 011
Immobilisations (note 6)	1 580 270	1 342 037
	5 997 443 $	5 097 048 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	1 853 958 $	1 588 670 $
Revenus reportés	1 026 513	920 611
	2 880 471	2 509 281
Revenu net à verser au gouvernement du Québec	1 653 181	1 156 425
Provision pour congés de maladie (note 10)	436 289	387 339
Avantage incitatif relatif à un bail reporté	27 502	44 003
	4 997 443	4 097 048
EXCÉDENT	1 000 000	1 000 000
	5 997 443 $	5 097 048 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour la Société,
Guy Mercier
Lucie Lauzière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stock et travaux en cours - publications

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les travaux en cours - publications sont évalués au coût. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Mobilier de bureau et améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Système informatique	7 ans *

* Le système informatique est amorti sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service, soit du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2010. Les acquisitions relatives au système informatique sont amorties sur la période résiduelle.

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Avantage incitatif relatif à un bail reporté

L'avantage incitatif accordé à la Société par le bailleur représente la somme des loyers gratuits pour la location de locaux administratifs. L'avantage est amorti de façon linéaire sur la durée restante du bail, soit jusqu'en novembre 2006.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2005	2004
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	4 966 054 $	4 757 976 $
Amortissement des immobilisations	444 809	335 600
Publicité	483 587	353 333
Mise en page et impression	435 950	460 754
Location d'équipement et entretien	374 768	339 945
Honoraires professionnels	306 182	462 053
Communications et expéditions	275 082	270 707
Entrepôt de données électroniques	252 000	202 000
Redevances	121 632	93 182
Déplacements et frais de représentation	29 787	26 474
Loyer, taxes et assurances	23 350	30 912
Variation d'inventaire	204 650	(70 049)
Contributions de certains organismes	(216 473)	(225 138)
	7 701 378 $	7 037 749 $

4. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	2 283 600 $	2 015 346 $
Loyer, taxes et assurances	807 870	793 789
Honoraires professionnels	160 467	88 926
Subvention à un organisme	130 000	60 000
Déplacements et frais de représentation	96 053	87 461
Documentation et fournitures	90 190	75 677
Perfectionnement du personnel	90 197	92 551
Location d'équipement et entretien	45 409	33 337
Amortissement des immobilisations	43 371	37 828
Communications et expéditions	42 263	45 381
Autres	45 769	23 985
	3 835 189 $	3 354 281 $

L'amortissement de l'exercice de l'avantage incitatif relatif à un bail reporté est de 16 501 $ (2004 : 16 501 $) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

5. EXCÉDENT

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, a été fixé à 1 000 000 $.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

6. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	26 294 $	26 294 $		
Mobilier de bureau	358 540	250 334	108 206 $	119 795 $
Matériel informatique	2 571 223	2 014 403	556 820	428 565
Système informatique	1 082 760	167 516	915 244	793 677
	4 038 817 $	2 458 547 $	1 580 270 $	1 342 037 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 697 057 $ (2004 : 518 455 $).

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	1 078 863 $	1 008 544 $
Autres créditeurs et frais courus	775 095	580 126
	1 853 958 $	1 588 670 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échanges de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 237 033 $ (2004 : 200 307 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde du début	387 339 $	381 436 $
Charge de l'exercice	206 858	182 153
Prestations versées au cours de l'exercice	(157 908)	(176 250)
Solde à la fin	436 289 $	387 339 $

11. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2009 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	1 112 990 $
2007	462 939
2008	12 000
2009	8 000
	1 595 929 $

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2005.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Paul-Hus
Directeur général

Yves Boulanger
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 3 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	53 985 300 $	59 335 300 $
Remboursement de la dette à long terme	723 521	723 521
Virement de subventions reportées (note 13)	810 123	1 126 997
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	1 300 538	1 301 267
Autres	731 700	470 306
	57 551 182	62 957 391
Ventes, services et autres revenus	13 798 473	14 426 340
	71 349 655	77 383 731
DÉPENSES (note 3)		
Programmation	35 551 012	38 716 540
Production et technologie	14 475 768	13 031 779
Administration	11 822 476	12 970 769
Marketing et communications	5 556 268	6 128 904
Développement institutionnel	451 496	2 445 630
Amortissement des immobilisations corporelles	3 695 924	3 856 236
Frais financiers – net (note 4)	53 270	234 547
Quote-part dans les résultats de la société satellite	48 559	(24 959)
	71 654 773	77 359 446
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	(305 118)	24 285
Gain résultant d'une réclamation d'assurance (note 5)		625 759
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(305 118)	650 044
EXCÉDENT DU DÉBUT	9 124 591	8 474 547
EXCÉDENT À LA FIN	8 819 473 $	9 124 591 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	5 014 569 $	4 814 957 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 425 259	3 053 545
Émissions réalisées et en cours de production	1 738 244	1 461 356
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	26 551 250	29 495 066
Fournitures techniques et de production	431 612	412 325
Frais payés d'avance	304 379	244 108
	35 465 313	39 481 357
Placements à long terme (note 7)	2 581 327	2 629 886
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	16 730 076	12 858 596
Immobilisations corporelles (note 8)	17 222 347	15 929 962
	71 999 063 $	70 899 801 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	573 876 $	1 446 628 $
Emprunts temporaires (note 9)	16 034 962	14 040 214
Créditeurs et frais courus (note 10)	8 884 561	10 688 670
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	10 768 951	10 467 624
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 781 524	1 781 524
Revenus reportés (note 13)	2 385 248	2 177 918
	40 429 122	40 602 578
Dette à long terme (note 11)	13 072 668	14 854 192
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	2 750 000	2 750 000
Revenus reportés (note 13)	6 927 800	3 568 440
	63 179 590	61 775 210
EXCÉDENT	8 819 473	9 124 591
	71 999 063 $	70 899 801 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Martine Tremblay
Jean Lamarre

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus avant élément extraordinaire	(305 118) $	24 285 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 695 924	3 856 236
Virement des revenus reportés	1 181 442	(1 552 649)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	7 993	17 633
Quote-part dans les résultats de la société satellite	48 559	(24 959)
	4 628 800	2 320 546
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation (note 14)	4 898 510	(2 033 892)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 527 310	286 654
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(3 871 480)	470 654
Emprunt auprès du Fonds de financement	3 543 748	(3 942 038)
Dette à long terme		5 035 246
Remboursement de la dette à long terme	(1 781 524)	(1 278 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2 109 256)	285 862
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 999 402)	(1 765 096)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	3 100	83 067
Gain résultant d'une réclamation d'assurance		625 759
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 996 302)	(1 056 270)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 421 752	(483 754)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(15 096 628)	(14 612 874)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	(12 674 876) $	(15 096 628) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

50 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;
20 % pour la troisième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Placements à long terme

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	2005	2004
Traitements et charges sociales	24 449 695 $	27 768 386 $
Services de transport et de communication	3 847 635	4 232 926
Services professionnels, administratifs et autres	4 461 825	4 594 979
Loyers	6 817 728	6 854 118
Fournitures et approvisionnements	2 089 756	2 235 052
Droits de télédiffusion et de distribution	25 330 041	25 983 877
Amortissement des immobilisations corporelles	3 695 924	3 856 236
Frais directs productions autonomes	1 015 076	1 836 370
Frais directs prestations de services	45 990	95 394
Frais financiers	53 270	234 547
Radiation de créances	67 385	14 722
Quote-part dans les résultats de la société satellite	48 559	(24 959)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	7 993	22 701
	71 930 877	77 704 349
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	(276 104)	(344 903)
	71 654 773 $	77 359 446 $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

4. FRAIS FINANCIERS - NET

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	1 145 937 $	1 008 774 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	53 484	233 963
Intérêts sur emprunts auprès du Fonds de financement	55 692	141 606
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à court terme	(55 906)	(141 022)
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	(1 145 937)	(1 008 774)
	53 270 $	234 547 $

5. GAIN RÉSULTANT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE

Le 22 avril 2001, un avion est entré en collision avec la tour de télécommunication du Mont-Carmel. Les installations de Télé-Québec, locataire d'un espace sur la tour, ont été détruites. Les frais encourus suite à cet accident sont couverts par une police d'assurance.

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2005	2004
Investissement dans une société satellite	2 571 485 $	2 620 044 $
Placement de portefeuille	9 842	9 842
	2 581 327 $	2 629 886 $

Investissement dans une société satellite

Télé-Québec détient une participation en actions de 25 % dans une Société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

Placement de portefeuille

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une Société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	28 987 474 $	25 115 738 $	3 871 736 $	2 714 022 $
Matériel technique	23 378 582	15 979 232	7 399 350	7 361 213
Ameublement et agencement	1 545 565	1 056 439	489 126	517 230
Équipement informatique	7 298 837	5 899 048	1 399 789	1 450 205
Matériel roulant	919 120	582 821	336 299	224 848
Améliorations locatives	2 232 742	1 083 493	1 149 249	449 309
	64 362 320	49 716 771	14 645 549	12 716 827
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 620 644	3 355 607	1 265 037	1 572 985
Ameublement et agencement	653 332	479 347	173 985	217 540
Améliorations locatives	4 272 508	3 134 732	1 137 776	1 422 610
	9 546 484	6 969 686	2 576 798	3 213 135
	73 908 804 $	56 686 457 $	17 222 347 $	15 929 962 $

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Emprunts auprès d'institutions financières (Taux au 31 mars : 4,00 %)	12 101 000 $	13 650 000 $
Emprunts auprès du Fonds de financement (Taux au 31 mars : 2,50 %)	3 933 962	390 214
	16 034 962 $	14 040 214 $

Emprunts auprès d'institutions financières

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2005, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptation bancaire.

Emprunts auprès du Fonds de financement

En vertu du programme de maintien des actifs, Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès du Fonds de financement pour effectuer certains travaux et achats d'équipements. Au 31 mars 2005, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 6 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fournisseurs et frais courus	5 233 687 $	4 228 982 $
Comptes à payer divers	73 081	2 253 207
Traitements et charges sociales à payer	3 577 793	4 206 481
	8 884 561 $	10 688 670 $

11. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Obligation, série 1, 11,25 % remboursables le 25 mai 2008	5 000 000 $	5 000 000 $
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
6,22 % remboursable avec un versement de 554 479 $ le 1er juin 2005[a]	3 326 874	3 881 353
6,22 % remboursable par versements annuels de 469 106 $ jusqu'au 1er juin 2005	469 106	938 211
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 $ jusqu'au 27 février 2014	4 531 722	5 035 247
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 $ jusqu'au 1er décembre 2010	1 526 490	1 780 905
	14 854 192	16 635 716
Versements échéant en deçà d'un an	1 781 524	1 781 524
	13 072 668 $	14 854 192 $

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2006	1 781 524 $
2007	1 314 926
2008	1 314 926
2009	6 314 926
2010	1 314 926

(a) Télé-Québec a renégocié en mai 2005 son emprunt pour une période de 5 ans à un taux de 3,828 %, remboursable par versements annuels de 556 986 $ jusqu'au 10 mai 2010.

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 $ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans une société satellite. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de la société satellite ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 $, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts courent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où la société satellite débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué. En vertu de la convention entre actionnaires, aucune distribution de bénéfices n'est autorisée avant le 31 août 2007.

13. REVENUS REPORTÉS

	2005	2004
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	4 195 441 $	4 770 334 $
Revenus reportés de l'exercice	4 929 482	552 104
Virement aux revenus de l'exercice	(810 123)	(1 126 997)
Solde à la fin	8 314 800	4 195 441
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	4 040	4 578
Projets spécifiques	633 300	1 240 000
	8 952 140	5 440 019
Autres revenus de productions extérieures	304 201	251 001
Loyers perçus d'avance	56 707	55 338
	9 313 048	5 746 358
Moins : Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	2 024 340	1 871 579
Autres revenus de productions extérieures	304 201	251 001
Loyers perçus d'avance	56 707	55 338
	2 385 248	2 177 918
	6 927 800 $	3 568 440 $

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(199 612) $	316 509 $
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 628 286	(2 054 893)
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(276 888)	(461 089)
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	2 943 816	1 792 212
Variation des fournitures techniques et de production	(19 287)	33 124
Variation des frais payés d'avance	(60 271)	13 047
Variation des créditeurs et frais courus	(1 804 109)	(491 734)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	301 327	(3 358 986)
Variation des revenus reportés	2 385 248	2 177 918
	4 898 510 $	(2 033 892) $

14. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

L'insuffisance des espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2005	2004
Chèques en circulation moins encaisse	573 876 $	1 446 628 $
Emprunts auprès d'institutions financières	12 101 000	13 650 000
	12 674 876 $	15 096 628 $

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 236 914 $ (2004 : 1 252 321 $).

15. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces baux s'élève à 6 036 647 $ (2004 : 6 683 698 $).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	5 898 906 $
2007	4 956 238
2008	4 464 250
2009	4 409 116
2010	4 313 384
2011 et subséquemment	38 419 147
	62 461 041 $

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 834 117 $ (2004 : 857 277 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 14 854 192 $ (2004 : 16 635 716 $) s'établissait à 16 430 539 $ (2004 : 18 788 110 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de placement.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2005, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 18 155 335 $ (2004 : 15 912 141 $) s'établissait à 19 617 753 $ (2004 : 17 890 309 $).

Avance du gouvernement du Québec

La juste valeur de l'avance du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'avance.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉCHANGES DE SERVICES

Télé-Québec a comptabilisé au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 447 233 $ (2004 : 588 196 $). Le montant d'échanges de services est établi en fonction de la juste valeur des biens ou services cédés. Dans le cas où seulement la valeur reçue peut être établie plus clairement celle-ci sert à l'évaluation de l'échange. Ces transactions n'ont pas d'effets significatifs sur les résultats nets des opérations de Télé-Québec.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paule Beaugrand-Champagne
Présidente directrice-générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 6 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2005, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juin 2005

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
REVENUS		
Contribution du ministère de la Justice	10 481 460 $	9 993 200 $
Autres contributions (note 4)	18 525 215	17 956 800
Tarification	216 146	105 340
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	135 975	133 737
Autres	25 548	26 682
	29 384 344	28 215 759
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	19 870 260	20 136 061
Loyers	3 447 993	3 446 233
Transport et communication	1 181 548	1 122 844
Services professionnels et administratifs	1 530 958	1 493 328
Entretien et réparations	248 854	265 212
Fournitures et approvisionnements	260 802	240 134
Amortissement des immobilisations corporelles	574 857	715 066
Amortissement des actifs incorporels	453 055	443 622
Intérêts sur la dette à long terme	224 954	238 161
Autres	7 175	25 942
	27 800 456	28 126 603
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 583 888 $	89 156 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(5 303 494) $	(5 472 440) $
Redressement		
Inscription d'améliorations locatives et d'une dette à long terme (note 3)	(339 732)	(259 942)
Solde redressé	(5 643 226)	(5 732 382)
Excédent des revenus sur les dépenses	1 583 888	89 156
SOLDE À LA FIN	(4 059 338) $	(5 643 226) $
SOLDE COMPOSÉ COMME SUIT :		
Déficit attribuable à la provision pour allocations de transition	(5 784 518) $	(5 896 786) $
Excédent des autres opérations	1 725 180	253 560
	(4 059 338) $	(5 643 226) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 392 587 $	3 831 470 $
Débiteurs et intérêts courus	27 812	36 484
Frais payés d'avance	124 682	30 945
	6 545 081	3 898 899
Immobilisations corporelles (note 5)	3 462 067	3 772 214
Actifs incorporels (note 6)	1 360 964	1 242 282
	11 368 112 $	8 913 395 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 937 941 $	2 539 313 $
Versements sur la dette à long terme (note 7)	216 615	202 484
	3 154 556	2 741 797
Dette à long terme (note 7)	2 971 050	3 187 665
Provision pour allocations de transition (note 8)	5 784 518	5 896 786
Provision pour congés de maladie (note 8)	2 687 247	2 730 373
Contributions reportées	830 079	
	15 427 450	14 556 621
DÉFICIT	(4 059 338)	(5 643 226)
	11 368 112 $	8 913 395 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Tribunal,
Jacques Forgues
Roger Hakim

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004 (redressé)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 583 888 $	89 156 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	574 857	715 066
Amortissement des actifs incorporels	453 055	443 622
	2 611 800	1 247 844
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	845 513	(276 404)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 457 313	971 440
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(152 204)	(134 366)
Acquisition d'actifs incorporels	(541 508)	(486 271)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(693 712)	(620 637)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(202 484)	(189 277)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	2 561 117	161 526
ENCAISSE AU DÉBUT	3 831 470	3 669 944
ENCAISSE À LA FIN	6 392 587 $	3 831 470 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec, organisme institué en vertu de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal administratif du Québec n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Tribunal ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement bureautique et informatique	33,3 %
Améliorations locatives :	
– réaménagements majeurs	6,67 %
– autres	10 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de frais de développement de systèmes. Ils sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Frais de développement de systèmes	20 %
Logiciels	33,3 %

Les systèmes en cours de développement seront amortis lorsque le projet sera terminé et qu'il sera mis en exploitation.

Contributions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles et actifs incorporels qu'elles financent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés afin d'inscrire les améliorations locatives et la dette à long terme provenant de travaux d'aménagement, lesquels étaient auparavant constatés immédiatement à la dépense.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers :

	2004
Revenus et dépenses	
Loyers	(427 437) $
Amortissement des immobilisations corporelles	269 066
Intérêts sur la dette à long terme	238 161
Bilan	
Immobilisations corporelles	3 050 417 $
Versements sur la dette à long terme	202 484
Dette à long terme	3 187 665
Déficit	339 732

4. AUTRES CONTRIBUTIONS

	2005	2004
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	8 458 008 $	8 716 400 $
Société de l'assurance automobile du Québec	7 633 594	6 989 800
Régie des rentes du Québec	1 732 419	2 191 300
Commission de la santé et de la sécurité du travail	25 040	59 300
Gouvernement du Québec	676 154	
	18 525 215 $	17 956 800 $

En septembre 2004, le Tribunal a reçu une subvention du gouvernement du Québec afin de financer les contributions de l'employeur comptabilisées au 31 mars 2003 dans la provision pour congés de maladie et vacances.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net (redressé)
Mobilier et équipement de bureau	585 318 $	467 680 $	117 638 $	157 101 $
Équipement bureautique et informatique	2 120 301	1 852 447	267 854	306 481
Améliorations locatives				
– réaménagements majeurs	4 035 992	1 254 642	2 781 350	3 050 417
– autres	398 232	103 007	295 225	258 215
	7 139 843 $	3 677 776 $	3 462 067 $	3 772 214 $

6. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	2 451 933 $	1 354 030 $	1 097 903 $	998 040 $
Logiciels	923 798	660 737	263 061	244 242
	3 375 731 $	2 014 767 $	1 360 964 $	1 242 282 $

7. DETTE À LONG TERME

	2005	2004 (redressé)
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes de 6,31 % et 7,05 %, remboursables par versements mensuels de 35 620 $, échéant jusqu'en avril 2016	3 187 665 $	3 390 149 $
Moins : versements échéants en deçà d'un an	216 615	202 484
	2 971 050 $	3 187 665 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	216 615 $
2007	231 735
2008	247 913
2009	265 225
2010	283 749

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Le personnel et les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 652 170 $ (2004 : 575 355 $). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 19 230 $ (2004 : 24 647 $).

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables à la majorité des membres à temps plein dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour allocations de transition (suite)

	2005	2004
Solde au début	5 896 786 $	5 477 047 $
Charge de l'exercice	953	419 739
Prestations versées au cours de l'exercice	(113 221)	
Solde à la fin	5 784 518 $	5 896 786 $

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	2 730 373 $	2 771 825 $
Charge de l'exercice	400 051	335 155
Prestations versées au cours de l'exercice	(443 177)	(376 607)
Solde à la fin	2 687 247 $	2 730 373 $

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	8 672 $	1 686 $
Frais payés d'avance	(93 737)	14 825
Créditeurs et frais courus	255 893	(671 202)
Provision pour allocations de transition	(112 268)	419 739
Provision pour congés de maladie	(43 126)	(41 452)
Contributions reportées	830 079	
	845 513 $	(276 404) $

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 2 004 $ (2004 : 5 883 $).

10. ÉVENTUALITÉ

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour le Tribunal.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2005

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Me Jacques Forgues
Président

Roger Hakim, CGA
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 10 juin 2005

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses, du déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la constatation des améliorations locatives et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 juin 2005